This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

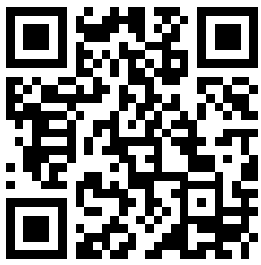

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 087 720 797

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME DOUZIÈME

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME DOUZIÈME

PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XXXIX

Digitized by Google

AS
162
Pal
MS+

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PENDANT LES ANNÉES 1831-1838.

Pages.

DÉLIBÉRATIONS ET RAPPORTS 1

RAPPORT de MM. Naudet et Daunou sur la continuation du recueil des Historiens de France 4

RAPPORT de M. Beugnot sur la publication du recueil des Historiens des Croisades 30

RAPPORT de M. Pardessus sur la continuation de la Table des diplômes *imprimés*, et sur la publication des textes des chartes concernant l'histoire de France 50

RAPPORT de M. Pardessus sur une nouvelle publication des Assises de Jérusalem 86

RAPPORT de M. Walckenaër sur les recherches géographiques, historiques, archéologiques, qu'il conviendrait de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale 98

RAPPORT de MM. Raoul-Rochette et Hase sur les recherches archéologiques à entreprendre dans la province de Constantine et la régence d'Alger 135

RAPPORT de M. Jomard sur un pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier, en 1834* 182

* Dans ce rapport (page 187 du présent volume, ligne 28), M. Orville, *lisez* : M. Deville.

Digitized by Google

Pages.

RAPPORTS du secrétaire perpétuel, M. Silvestre de Sacy, sur les travaux de l'Académie et de ses commissions dans le cours
de l'année 1833 209
des six premiers mois de 1834 213
des six derniers mois de 1834 216
du premier semestre 1835 223
du second semestre 1835 229
du premier semestre 1836 234
du second semestre 1836 241
du premier semestre 1837 245
du second semestre 1837 251

RAPPORTS du secrétaire perpétuel, M. Daunou, sur les travaux de l'Académie et de ses commissions dans le cours
des six premiers mois de 1838 259
des six derniers mois de la même année 268

PRIX décernés et prix proposés par l'Académie en 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837 et 1838 278

INSCRIPTIONS et Médailles composées par l'Académie 288

CHANGEMENTS arrivés dans la liste des membres de l'Académie depuis 1831 jusqu'aux premiers mois de 1839 296

HISTOIRE DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE 301

MÉMOIRE de M. Mongez sur le traité de Lydus concernant les magistratures romaines 303

MÉMOIRE de M. Saint-Martin sur une émigration égyptienne en Éthiopie 307

OBSERVATIONS de M. Émeric-David sur la statue antique de femme découverte en 1820 dans l'île de Milo 309

MÉMOIRES de M. Pouqueville sur l'Illyrie ancienne et moderne; sur les colonies valaques établies dans l'Illyrie et dans la Grèce continentale 317

EXTRAIT d'un mémoire de M. le baron Walckenaër sur les progrès des découvertes géographiques dans le monde maritime ou dans les îles situées au sud-est et à l'est de l'Asie, depuis les plus anciens temps jusqu'à l'époque du voyage de Magellan autour du monde.. 326

Digitized by Google

Pages.

Recherches de M. le baron Walckenaër sur les insectes qui nuisent à la vigne, connus des anciens et des modernes..... 329

Recherches de M. Lajard sur le culte, les symboles, les attributs et les monuments figurés de Vénus..... 329

Note de M. Lajard sur l'emploi et la signification du cercle, ou de la couronne, et du globe, dans les représentations des divinités chaldéennes ou assyriennes et des divinités persanes..... 331

Histoire des poésies homériques par M. Dugas-Montbel..... 332

Mémoires de M. le marquis de Fortia-d'Urban sur Homère et ses écrits,.... sur l'origine de l'écriture..... 334

NOTICES HISTORIQUES SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE, PAR M. SILVESTRE DE SACY, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Notice historique sur la vie et les ouvrages
de M. Champollion le jeune..... 337
de M. Abel-Rémusat..... 375
de M. Thurot..... 401
de M. Saint-Martin..... 426
de M. de Chézy..... 444
de M. Dacier..... 467
de M. Pougens..... 488

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Silvestre de Sacy, par M. Daunou, secrétaire perpétuel..... 507

Chacune de ces huit notices est suivie de notes bibliographiques.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie a destiné le tome XI de ses mémoires à une table alphabétique des matières traitées dans les dix tomes précédents : cette table va être publiée en 1839. La seconde partie du tome XII et les deux parties du tome XIII ont paru en 1837 et 1838 : l'impression de la première partie du douzième a été suspendue jusqu'à ce jour, parce que l'Académie a décidé qu'à l'avenir chaque section de son recueil aurait deux volumes, et chaque volume deux parties; que de ces quatre parties, les trois dernières contiendraient un certain nombre de mémoires lus par ses membres dans son sein, et que la première, réservée à l'histoire de ses autres travaux, ne paraîtrait qu'après l'entière publication des trois parties composées de mémoires.

On a jusqu'à présent compris sous le titre d'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* ses règlements, ses délibérations et les rapports qui les ont préparées, les prix qu'elle a proposés et décernés, les inscriptions et les médailles qu'elle a composées, l'analyse de ceux de ses mémoires qui ne s'impriment point en entier, le tableau des changements arrivés dans la liste de ses membres; enfin des notices sur la vie et les ouvrages de ceux qu'elle a perdus.

Digitized by Google

Telle va être la matière du demi-volume que nous entreprenons et qui doit correspondre aux huit années 1831-1838.

Dans le cours de ces huit ans, aucune ordonnance royale n'a modifié l'organisation de l'Académie, et les arrêtés qu'elle a pris elle-même n'ont ajouté qu'un petit nombre de dispositions particulières à ses règlements intérieurs.

En 1832, une commission composée de membres des quatre Académies qui formaient alors tout l'Institut fut chargée de présenter un projet tendant à resserrer entre elles les liens qui les doivent unir. Elle proposa quatre articles ainsi conçus :

I. Les quatre Académies formant l'Institut royal de France se réuniront en une assemblée générale, non publique, le premier mardi de chaque trimestre de l'année. Cette séance sera présidée par le président des quatre Académies successivement.

II. Ces quatre séances trimestrielles seront remplies comme il suit : 1° Le président donnera connaissance à l'assemblée des changements arrivés dans le personnel des quatre Académies pendant le trimestre précédent; 2° on procédera, selon qu'il y aura lieu, à l'élection du bibliothécaire, des sous-bibliothécaires et de l'agent général; 3° l'Académie qui présidera la séance rendra un compte abrégé de ses travaux pendant l'année précédente; 4° dans l'une de ces séances, l'Institut entendra le rapport de la commission centrale administrative relativement aux recettes et dépenses de l'année précédente.

III. Les quatre Académies ne pourront, dans aucun cas, délibérer en commun, si ce n'est dans ces réunions trimestrielles. On renverra à ces séances les objets sur lesquels l'une des Académies aurait arrêté d'en référer au corps entier. Aucune autre proposition n'y pourra être faite, ni aucun autre sujet mis en délibération.

IV. Les membres des quatre Académies conserveront le droit d'assister aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures lorsqu'ils en auront témoigné le désir.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance

Digitized by Google

du 28 septembre 1832, avait adopté ces quatre articles; mais depuis, il n'a été donné aucune suite à ce projet.

Le 15 février 1833, l'Académie décida qu'à l'avenir le secrétaire perpétuel lirait préalablement au sein d'une commission composée de six à huit membres les notices historiques destinées à être lues par lui dans les séances publiques; qu'à la fin de chaque semestre il rendrait compte de l'état des travaux de toutes les commissions établies au sein de l'Académie; et qu'il ne pourrait lui-même recevoir aucune sorte de rétribution à titre de membre d'une commission quelconque.

Les délibérations relatives, soit aux sujets de prix et aux résultats des concours, soit à la composition des inscriptions et médailles, soit aux élections de nouveaux académiciens, seront indiquées et classées sous ces titres particuliers, à la suite des résolutions plus diverses prises en conséquence des rapports que nous allons recueillir.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA CONTINUATION

DU RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE;

PAR MM. NAUDET ET DAUNOU.

Lu le 19 octobre 1832.

L'Académie, en nous chargeant, M. Naudet et moi, d'achever l'édition du XIX^e^ tome des Historiens de France, nous a prescrit de lui présenter, au moment de la publication de ce volume, un rapport sur la méthode à suivre dans la composition des suivants. Nous venons remplir ce devoir, que nous rendra moins difficile l'idée que nous avons conçue du mérite éminent de cette grande collection : le plan général nous en paraît fort sage; il n'est, à nos yeux, susceptible d'aucune modification grave.

Parmi les nombreux recueils d'annales, publiés en divers pays de l'Europe, il en est qui n'offrent guère que des séries de livres ou d'opuscules copiés sur d'anciennes éditions. A l'égard même de la France, les recueils d'historiens, mis au jour par Pierre Pithou en 1588 et 1596, par André et François Duchesne au XVII^e^ siècle, n'étaient encore que de simples essais qui seulement donnaient l'idée d'une collection plus vaste et plus méthodique. On songea dès le temps de Colbert à s'occuper de ce travail; mais le plan n'en fut tracé qu'en 1717,

Digitized by Google

dans des conférences présidées par d'Aguesseau. L'exécution en ayant été confiée, en 1721, aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ils ont jusqu'en 1789, et même jusqu'en 1827, rempli seuls cette tâche avec tout le zèle et toute l'habileté nécessaires pour en assurer de plus en plus le succès. Il ne leur a pas suffi, comme à tant d'autres éditeurs, de transcrire des chroniques et des relations diverses, sans rectifier ou éclaircir ce qu'elles pouvaient contenir d'incorrect, d'inexact, d'incohérent ou d'obscur : ils ont réuni, comparé, vérifié tous les textes originaux, soit déjà connus, soit inédits, en y joignant tout ce qu'il fallait de dissertations, de notices, de notes critiques et grammaticales, de tables géographiques, chronologiques, historiques, pour les expliquer et en rendre la lecture aussi facile que profitable. Tel a été le travail de dom Bouquet, de ses premiers successeurs, et, durant un demi-siècle, de notre savant confrère Brial, celui de tous, à ce qu'il nous semble, qui s'est prescrit l'exactitude la plus scrupuleuse.

On ne peut donc pas être tenté d'altérer par des changements essentiels le plan général d'une collection qui a maintenant dix-neuf volumes, et qui, depuis près de cent ans, jouit en Europe d'une telle estime, que plusieurs savants étrangers lui décernent encore aujourd'hui le premier rang parmi les meilleures du même genre. Mais il serait possible que, par rapport à quelques dispositions particulières, il restât des difficultés à prévoir et certaines questions à résoudre.

La plus grave de ces questions et la plus digne de l'attention de l'Académie est celle qui concerne les historiens des croisades, qui tous, ou presque tous, ont été jusqu'à présent exclus du recueil des monuments de nos annales. On n'y rencontre aucune partie, aucun extrait des récits de ces expé-

Digitized by Google

ditions, composés dès le XI^e^ siècle par Raimond d'Agiles; au XII^e^, par Raoul de Caen, Albert d'Aix, Robert le Moine, Gauthier le Chancelier, Guillaume de Tyr; après l'an 1209, par Bernard le Trésorier et par Jacques de Vitry; à diverses époques, par plusieurs autres écrivains européens et par un plus grand nombre d'orientaux. Ces omissions avaient pour cause le projet formé par les bénédictins de réunir tous les historiens des croisades dans une collection spéciale, qui devait remplacer celle que Bongars a intitulée *Gesta Dei per Francos*. Ils ne voulaient pas qu'on pût leur reprocher de reproduire les mêmes textes dans deux recueils qu'ils se proposaient de publier presqu'en même temps. Plus d'une fois, ils ont porté le scrupule jusqu'à retrancher de certaines chroniques générales les pages ou les lignes qui ne concernaient que les expéditions à la terre sainte; mais l'enchaînement naturel des faits les a forcés de conserver plusieurs passages de cette espèce : il s'en rencontre surtout dans leur tome XII. Brial n'en a inséré aucun dans le XIV^e^ dont il a été le seul éditeur, et n'en a placé qu'un assez petit nombre dans les deux volumes suivants. Voyant enfin que la collection spéciale, annoncée depuis un demi-siècle, ne s'entreprenait point encore au moment où il entamait la série des monuments historiques relatifs aux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, il s'est déterminé, pour ne pas la laisser trop incomplète, à y faire entrer, non-seulement ce que Rigord et d'autres chroniqueurs généraux ont raconté des guerres de l'Orient, mais aussi les relations tout entières de Ville-Hardouin et de son continuateur, quoiqu'elles parussent n'avoir pas d'autre objet que celui-là. Observons néanmoins que les événements exposés dans ces deux livres tendent, par leur propre nature, à se détacher de l'histoire des croisades pro-

Digitized by Google

prement dites; car les conquérants de Constantinople en 1203, bien que croisés pour la délivrance des lieux saints, ne prenaient à peu près aucune part aux guerres contre les musulmans. Nous croyons avoir droit de regarder comme encore plus étrangères à ces guerres lointaines celle qui, dans les premières années du XIII^e^ siècle, s'alluma au sein des contrées méridionales de la France contre la secte des Albigeois, et dont les principales relations, rédigées par Pierre de Vaux-Sernay, par Guillaume de Puy-Laurent, par un anonyme qui a écrit en langue provençale, remplissent une grande partie du tome XIX que nous allons bientôt présenter à l'Académie. A la vérité l'on appliquait à ces funestes expéditions le nom de croisades, qui, à cette époque, semblait propre à les recommander; mais il est impossible de ne pas reconnaître aujourd'hui que c'étaient là des entreprises essentiellement différentes de celles qui entraînaient des armées chrétiennes en Asie et en Afrique. Ainsi nous n'avons pas craint de dire que l'histoire entière des véritables croisades a été jusqu'ici écartée du recueil commencé par dom Bouquet. Faut-il continuer de l'en exclure? c'est la première question que l'Académie est invitée à décider.

Ce fut, selon M. Michaud, *une idée bizarre* que de retrancher de nos annales ces *guerres saintes* qui en sont *un grand épisode.* Qu'il nous soit permis de réclamer contre un jugement si sévère. Les croisades ne sont pas seulement *un épisode de l'histoire de France;* elles appartiennent à celle de l'Europe presque entière et de plusieurs contrées orientales: elles sont précisément ce que nous connaissons de plus général dans les destinées et les mœurs des nations depuis l'an 1095 jusqu'en 1270. Le tableau de ces *guerres saintes* prend déjà cette étendue dans les chroniques et les pièces que Bongars a ras-

Digitized by Google

semblées en 1611 : il devient plus vaste encore dans celles qui n'ont pu être étudiées que durant les deux siècles suivants, et dont MM. Michaud et Reinaud ont donné des analyses fort instructives. Voilà sans doute pourquoi le recueil des historiens de ces expéditions était envisagé par les bénédictins comme devant rester distinct de celui des monuments de notre histoire nationale, dont en effet il dépasserait à chaque instant les limites.

Introduire les deux tomes de Bongars et leurs plus volumineux suppléments dans la collection de Bouquet, c'eût été la surcharger, l'encombrer d'articles et de détails tout à fait étrangers à la matière que son titre annonce : *Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum.* On aurait pu sans doute se borner à extraire de ces historiens des croisades ce qui concernait particulièrement la France; mais outre que le triage n'en eût pas été toujours exempt d'embarras et de difficultés, on avait lieu de craindre que des éditions si tronquées, si défectueuses de tant de livres, soit déjà imprimés en entier, soit destinés à l'être un jour, n'obtinssent pas un très-grand succès. Ces considérations peuvent au moins servir d'excuse à la résolution prise par les bénédictins de publier deux recueils distincts, et d'y éviter, autant que possible, les doubles emplois. Loin de trouver là aucune sorte de *bizarrerie,* nous ne savons pas si ce n'est point encore le meilleur parti à prendre.

En effet, si, adoptant pour les volumes qui vont être entrepris un système contraire, on y faisait entrer tout ce qu'ont raconté des deux croisades de saint Louis les écrivains occidentaux et orientaux de son siècle et de l'âge suivant, l'amas de ces relations rendrait plus sensible l'absence de celles qui auraient dû pareillement grossir les parties de la collection consacrées aux règnes précédents, à partir de l'an 1095. On

Digitized by Google

avouerait par ce changement de méthode que c'étaient là de véritables omissions, et il ne resterait plus d'autre moyen de les réparer, de compléter le recueil, d'y établir quelque uniformité, que de publier, comme supplément au tome XII et aux sept suivants, tous les historiens des quatre premières croisades. Alors même qu'on se contenterait d'extraire de leurs livres ce qui se rattache le plus immédiatement à la France, ces additions deviendraient encore assez considérables pour déranger l'ordre et rompre l'enchaînement des volumes de la collection. A notre avis, un recueil spécial et complet de tous les historiens des expéditions chrétiennes en Orient, serait, à tous égards, une entreprise plus digne de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Plusieurs des membres de cette compagnie sont préparés à de pareils travaux et à de bien plus difficiles, par une profonde connaissance des langues, des littératures et des annales de tous les peuples orientaux : l'Académie est sûre d'avance qu'ils donneront à ce recueil toute l'exactitude qu'il exige, toute la perfection à laquelle il peut aspirer. Elle possède à tel point les moyens de rendre à la science historique ce nouveau service, que nous oserions l'en déclarer débitrice; et il s'agit d'ailleurs d'une publication si nécessaire, si généralement désirée, si impatiemment attendue, qu'il n'est pas permis de douter de l'approbation qu'obtiendraient du gouvernement les résolutions que l'Académie aurait à prendre sur un tel sujet. Dans le cas même où ce surcroît de travail obligerait d'ajouter une modique somme au fonds annuel dont elle dispose, nous ne saurions prévoir aucune sorte d'obstacle à un si utile emploi d'une si faible parcelle des revenus publics.

Nous avons donc l'honneur de lui proposer d'entreprendre la publication d'un recueil spécial et complet des historiens

Digitized by Google

originaux des croisades, et de maintenir ainsi la disposition qui a écarté cette classe d'historiens de la collection des monuments écrits de l'histoire de France.

Ce sont là deux classes de livres qui, sans doute, auront des points de contact, mais qu'il ne sera presque jamais difficile de bien distinguer : il s'agira de reconnaître d'une part ceux qui ont pour unique ou principal objet les expéditions à la terre sainte, et dans lesquels les Français n'apparaissent qu'à raison de leur concours à ces entreprises; de l'autre, ceux qui sont consacrés à l'ensemble ou à certaines parties de nos propres annales françaises, et qui, au milieu des détails qu'ils embrassent, comprennent, selon qu'il y a lieu, la part que, chez nous comme chez nos voisins, les rois, les seigneurs et les peuples ont prise à ces grands mouvements de l'Europe chrétienne. Il n'est plus question de retrancher de nos chroniques générales, ni du tableau particulier de la vie et du règne d'un monarque français, les articles qui concernent les croisades; c'était mutiler sans besoin et sans profit notre histoire nationale : les bénédictins, qui semblaient d'abord s'être imposé une obligation si pénible, ont été plus d'une fois entraînés à s'en dispenser; et l'on voit que Brial allait finir par renoncer tout à fait à la remplir. Mais ce serait une autre manière de dénaturer cette même histoire de France, que d'y transporter des parties considérables de celle de l'Orient et de presque tout l'Occident durant deux siècles.

S'il fallait rendre sensible par des exemples la distinction que nous venons de proposer, nous prierions l'Académie de comparer aux livres composés dans le cours du XIII^e^ siècle par Bernard le Trésorier, par Jacques de Vitry, et par beaucoup d'auteurs arabes, sur l'état des contrées orientales et sur les guerres dont elles étaient le théâtre, les vies de Louis IX,

Digitized by Google

écrites par ses contemporains Geoffroy de Beaulieu, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis, le sire de Joinville. Nous demanderions si les livres du premier genre, bien qu'ils contiennent des articles relatifs à des rois de France, ne dépassent pas beaucoup trop les limites de la monarchie française pour qu'il soit permis de les considérer comme des tableaux de ses affaires et de ses destinées; si, au contraire, les titres et la matière des seconds ne les attachent point étroitement à notre histoire, malgré le nombre et l'étendue des récits qui les rapprochent de ceux où les deux croisades de 1249 et de 1270 sont racontées.

M. Michaud reconnaît que Guillaume de Nangis fournit peu de matière à l'histoire des croisades; et il ne comprend dans son catalogue des historiens spéciaux de ces expéditions, ni le confesseur de la reine Marguerite, ni Joinville. Il est pourtant vrai que les deux tiers du livre de ce dernier écrivain correspondent à la première croisade de Louis IX; mais Joinville y est en effet beaucoup plus occupé des actions personnelles du monarque, de sa vie privée, de ses vertus publiques, de ses mœurs religieuses que des mouvements et des vicissitudes de la guerre allumée entre les Européens et les Orientaux.

Encore une fois, les deux recueils se toucheront par bien des points: plusieurs récits, quelquefois rédigés à peu près dans les mêmes termes, s'offriront aux lecteurs de l'un et de l'autre. C'est ce qui arrive immanquablement à l'égard des divers corps d'histoire dont les matières sont voisines ou parallèles : combien d'articles communs aux annales de la France et de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne, des Espagnols et des Maures! Le reproche de double emploi ne serait mérité que par la reproduction textuelle d'un même ouvrage ou d'un même document de quelque étendue; et s'il doit être, comme

Digitized by Google

nous le présumons, toujours possible ou même facile d'éviter cet inconvénient, les deux collections doivent demeurer constamment distinctes. Les éditeurs des historiens de France n'auront, ce semble, qu'un seul usage à faire des livres orientaux, grecs, latins, italiens et autres spécialement réservés à l'histoire des croisades : ce sera d'avertir le lecteur des différences notables que ces livres présenteraient dans l'exposé des circonstances et des résultats de certains récits; de poser ainsi, et s'il y a lieu, de résoudre les questions de critique historique, suscitées par les diversités ou les contradictions des témoignages; or ce genre de soins entraînerait tout au plus la transcription d'un petit nombre de passages, et n'exigerait ordinairement que des citations très-sommaires. Nous supposons que réciproquement on ne ferait qu'un pareil emploi des historiens de la France dans le recueil destiné à ceux des croisades.

Le plus important sujet de délibération que nous ayons à proposer à l'Académie, après celui dont nous venons de l'entretenir, est de déterminer l'espace de temps auquel devra correspondre la nouvelle série de monuments historiques qui va s'ouvrir dans le tome vingtième. Ne comprendra-t-elle que les deux règnes de saint Louis et de Philippe III, ainsi que la précédente s'est restreinte aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII? ou bien conviendra-t-il de l'étendre à ceux de Philippe le Bel et de ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV ?

Dans la plupart des anciens recueils d'historiens, on n'a guère établi de succession qu'entre ces historiens eux-mêmes : on avait assez peu d'égard à celle des faits qu'ils exposent. Rangés plus ou moins exactement dans l'ordre des temps où ils ont vécu, ils donnent à leurs récits l'étendue ou les limites

Digitized by Google

qu'il leur plaît de fixer; ils y parcourent à leur gré de longues ou de courtes périodes; et souvent celui qui suit nous ramène à des époques fort antérieures à celles que le précédent avait retracées. Il en est ainsi pour l'histoire de la Grande-Bretagne dans les collections de Savil, de Camden, de Twisden, de Thomas Gale; pour l'histoire germanique, dans celles de Schardius, de Pistorius, de Wurtisen, de Marquard Freher, de Meibomius, de Mencken, de Georges Eckhardt; pour les annales de l'Italie, dans le recueil de Grævius et de Burman, et dans celui de Muratori. Ce n'est pas qu'on ne s'aperçoive encore, en suivant tout le fil d'un de ces recueils, qu'on descend des plus anciennes époques aux modernes; mais cet ordre des temps ne demeure tant soit peu sensible que pour le cours le plus général des faits; il laisse dans les détails une liberté indéfinie aux interversions et aux enchevêtrements. C'était là toute la méthode : Pithou n'en suivait pas d'autre en publiant, à la fin du XVI^e^ siècle, vingt-trois de nos vieux historiens. André Duchesne s'est plus efforcé de représenter le cours de nos annales, ou d'en conserver au moins les grandes divisions. Son premier tome finit avec la dynastie mérovingienne; le second descend de Pepin à Hugues Capet; mais le troisième, mis au jour par son fils François Duchesne, remonte à Charles Martel, quelquefois même au commencement du monde; et les espaces très-divers que l'on y parcourt s'étendent jusqu'au règne de Robert, et plus d'une fois au delà : le quatrième correspond à peu près aux cent quatre-vingt-treize années comprises entre l'élection de Hugues en 987, et la mort de Louis VII en 1180; le cinquième aux cinq règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel.

Les bénédictins ont aspiré à distribuer beaucoup plus méthodiquement les matières : les dix-neuf volumes qui compo-

Digitized by Google

sent aujourd'hui leur collection se divisent en neuf séries tout à fait distinctes; la première, contenue dans le tome 1^er^, imprimé en 1737, concerne l'histoire des Gaules avant Clovis; la seconde, qui remplit les trois tomes suivants, appartient aux règnes appelés *mérovingiens*. Au lieu de rassembler pareillement en un seul et même corps les monuments des règnes carlovingiens qui n'embrassent que deux cent cinquante années, dom Bouquet en a formé quatre séries : Pepin et Charlemagne au tome V; Louis le Débonnaire au VI^e^; Charles le Chauve au VII^e^; Louis le Bègue et ses successeurs jusqu'en 987, aux tomes VIII et IX. La septième série occupe les deux suivants, publiés en 1760 et 1767 par les frères Haudiquier et par trois autres bénédictins, Housseau, Précieux et Poirier : elle a pour objet ce qui s'est passé en France sous les trois premiers rois capétiens, Hugues, Robert et Henri. Ce sont ensuite les trois règnes de Philippe I^er^, de Louis VI et de Louis VII, qui fournissent la matière de la huitième série, dont les éditeurs ont été dom Clément et dom Brial : elle remplit cinq volumes. Brial a seul disposé et publié la neuvième, qui, dans les tomes XVII et XVIII, et dans le XIX^e^ qui sera sous peu de jours présenté à l'Académie, n'embrasse que quarante-six ans de notre histoire, depuis 1180 jusqu'en 1226, sous les deux rois Philippe-Auguste et Louis VIII.

Il est fort probable que, fidèle au plan adopté, à partir du tome V, par dom Bouquet, Brial n'aurait pris pour matière de la dixième série que les deux règnes de saint Louis et de Philippe III, de 1226 à 1285, cinquante-neuf ans : nous prions l'Académie d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux comprendre dans cette série nouvelle Philippe le Bel et ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV, jusqu'en 1328. L'espace total serait de cent deux ans, et correspondrait en grande partie au XIII^e^ siècle. On éviterait par cette disposition, ou l'on restreindrait du moins

Digitized by Google

les morcellements que la critique a plus d'une fois reprochés aux éditeurs de ce grand recueil. En effet, il leur a fallu partager en neuf sections et distribuer en autant de volumes les chroniques de Saint-Denis, découper en de minces fragments et presque en parcelles beaucoup d'autres chroniques moins étendues, interrompre soudainement les récits des guerres, des révolutions, des entreprises de tout genre, qui, commencées sous une de ces séries, n'ont été poursuivies ou consommées que sous la suivante. A la vérité, cet inconvénient est un résultat inévitable de toute division d'un corps d'annales par des époques déterminées; mais on l'aggrave en multipliant les points d'arrêts : on le rend moins fréquent, moins sensible, quelquefois moins réel, à mesure qu'on agrandit les périodes. Quand il ne s'agit que d'un seul et même ouvrage historique, un partage en livres ou chapitres, qui ne tend qu'à distinguer les règnes, ne rompt pas l'enchaînement des faits; un récit n'y est interrompu que pour être continué à fort peu de pages de distance: au lieu qu'en un recueil tel que celui qui nous occupe, les narrations, arrêtées dans leur cours naturel par la clôture d'une série, ne se reprennent qu'en d'autres volumes publiés quatre ou cinq ans plus tard. La distribution en sections a sans doute des avantages; mais nous doutons que ce soit bien servir les intérêts des lecteurs que de morceler et de disjoindre à ce point les matériaux de l'instruction qu'on leur prépare.

Les dix-neuf volumes du recueil n'offrent que trop d'exemples de ces brusques interruptions : qu'il nous suffise, à l'égard des tomes qui vont suivre, d'indiquer celles que subiraient quelques-uns des écrits de Guillaume de Nangis, si la dixième série s'arrêtait à l'année 1285. On a de cet auteur une vie de Louis IX et une vie de Philippe le Hardi, deux livres qui,

Digitized by Google

en effet, ne dépassent point ce terme; mais, de plus, il a laissé deux chroniques, qui toutes deux atteignent la fin du XIII^e^ siècle. La première, qui comprend ainsi quinze années du règne de Philippe le Bel, a été conduite jusqu'en 1313 par un premier continuateur, jusqu'en 1328 par un deuxième: ne sera-t-il pas plus convenable de réunir ces trois parties, que de laisser incomplète celle que Guillaume de Nangis a lui-même rédigée?

Louis IX, son fils, son petit-fils et ses trois arrière-petits-fils [1] terminent la première branche de la race capétienne; et ces six règnes, quoique remplis d'événements fort divers, nous ramènent souvent à un même système d'institutions, d'opinions et d'habitudes. Les développements, les progrès, les écarts dont ils nous offrent le tableau, se rattachent à un fonds commun d'idées, de sentiments et d'intérêts : il peut importer de les étudier d'un seul fil pour bien apprécier l'influence de l'administration et des lois de saint Louis. L'avénement de Philippe de Valois en 1328 ouvre une autre scène politique : c'est la querelle avec l'Angleterre qui devient la principale affaire politique de la France, et qui jette le plus de faits et de vicissitudes dans nos annales. Là commence, par la nature des choses, par le cours même des destinées publiques, une série nouvelle dans le recueil de nos histoires. Fermer la dixième en 1285 ne serait qu'un arrangement d'éditeurs assez peu commode pour eux-mêmes, à ce qu'il nous semble, et encore moins profitable aux lecteurs.

Nous n'avons point à prévoir l'ordre qu'il conviendra d'établir entre les historiens des règnes postérieurs à l'an 1328; car, avant de dépasser ce terme, la collection aura eu besoin

[1] Nous ne tenons pas compte d'un enfant nommé Jean, qui, né après la mort de son père, Louis le Hutin, ne vécut que quatre jours, en 1316.

Digitized by Google

de s'accroître de six nouveaux tomes, au moins de cinq, dont la publication ne s'achèvera probablement que dans un délai d'environ vingt années. Toutefois, il nous semble que depuis l'avénement de Philippe de Valois jusqu'à celui de François Ier, époque ordinairement assignée à la clôture du recueil, deux sections devront suffire : l'une pour les quatre règnes de Philippe VI, de Jean, de Charles V et de Charles VI, jusqu'en 1422 ; l'autre pour ceux de Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, jusqu'en 1515. Ces deux périodes, dont l'une correspondrait à peu près au XIVe siècle et l'autre au XVe, se distingueraient surtout par les caractères et les résultats des événements. La première est un long cours de calamités publiques, à peine interrompu de temps en temps sous Charles V, dont l'administration réputée si sage n'a pu cependant ni réparer les malheurs que le nom du roi Jean rappelle, ni prévenir ceux qui ont rempli le long règne de Charles VI. La décadence ne se ralentit et ne s'arrête que sous Charles VII; mais quoiqu'on ait à déplorer encore les fautes de ce prince, les iniquités de son successeur, l'inaptitude de Charles VIII, et quelques erreurs de Louis XII lui-même, il n'en est pas moins vrai que les succès du premier de ces rois, la profonde politique de Louis XI et la bonté à jamais mémorable du Père du peuple ont diversement contribué à rouvrir et même à étendre en France la carrière de tous les progrès. Ainsi la collection entière de nos historiens demeurerait divisée en douze séries, qu'il eût été possible de réduire à huit, en comprenant dans une seule la dynastie carlovingienne; dans une autre, les quatre premiers règnes capétiens, et dans la suivante les règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe II et Louis VIII; mais, en ce moment, l'unique proposition que nous ayons à soumettre à l'Académie est de réunir en une même division ceux des mo-

Digitized by Google

numents de nos annales qui se rapportent aux cent deux années écoulées de 1226 à 1328.

Pour ne point abuser de l'attention de l'Académie, nous n'indiquerons que d'une manière beaucoup plus sommaire les autres questions relatives à la continuation de ce grand recueil : elles se divisent en deux ordres, selon qu'elles concernent ou les monuments mêmes qu'il s'agit de rassembler, ou les notes, les tables, les préliminaires que les éditeurs doivent y joindre.

Sous le nom de monuments nous comprenons : 1° les histoires et les relations originales, c'est-à-dire composées dans le cours du siècle dont elles nous retracent les événements, ou peu d'années après; 2° les chroniques générales rédigées vers les mêmes temps; 3° les épîtres ou lettres écrites aussi à ces époques et contenant des renseignements historiques; 4° enfin les pièces officielles, les actes publics qui tiennent encore plus étroitement au corps de nos annales.

Les monuments de la première classe, quoique les plus étendus, sont ceux qui offriront le moins de difficultés, si l'Académie décide qu'il n'y faudra pas comprendre les historiens spéciaux des croisades.

Dans la deuxième classe, c'est-à-dire dans les chroniques générales, il est à propos de distinguer deux sortes d'articles: ceux qui contredisent ou modifient les récits plus détaillés des historiens proprement dits, et ceux qui n'en sont que de simples sommaires, sans aucune différence tant soit peu notable dans les circonstances de lieux, de temps, de personnes. S'il importe de recueillir les premiers, afin que tous les témoignages ou documents puissent être confrontés, est-il bien nécessaire de reproduire les seconds? ne suffira-t-il point qu'il en soit fait mention en quelques notes qui renverront aux livres où

Digitized by Google

ils sont déjà imprimés? Cette mesure ne sera-t-elle pas surtout convenable quand il ne s'agira que d'une compilation faite dans un âge postérieur aux événements dont elle résume et décolore l'histoire?

Brial, en rassemblant les monuments des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, s'était prescrit de n'employer que des chroniques rédigées au XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^. Il n'a même rien transcrit de Gérard Frachet de Limoges, rien de Guillaume de Nangis, ni de Nicolas Triveth, ni de Jean de Paris, chanoine de Saint-Victor, quoique ces quatre auteurs aient ou achevé ou commencé d'écrire avant l'an 1300. Et néanmoins, parmi les extraits qu'il a insérés dans le volume dont l'impression vient de s'achever, il s'en trouve de Gilles de Roye, qui n'est mort qu'en 1478. On croira sans doute devoir s'interdire de pareilles exceptions à la règle, plus ou moins rigoureuse, qu'on se sera imposée; mais, quelle que soit l'époque de la rédaction d'une chronique, nul dommage réel ne résulterait, ce semble, de l'omission absolue des articles dont la substance, quelquefois les textes mêmes seraient empruntés de livres bien plus originaux, déjà insérés dans la collection.

Par sa nature même, cette collection ne doit rien admettre de tout ce qu'on a écrit, depuis l'an 1400 jusqu'à nos jours, sur les règnes antérieurs à celui de Philippe de Valois; car des compositions si tardives ne sauraient avoir le caractère de témoignages ou de monuments historiques. Nous demanderons seulement s'il ne serait pas utile de placer à la suite des relations primitives et des plus anciens précis, quelques notices bibliographiques des ouvrages modernes où les mêmes matières sont traitées, au moins de ceux qui, par l'importance des recherches ou par la convenance des formes, peuvent en

Digitized by Google

rendre l'étude ou plus profonde ou plus accessible : l'espace que rempliraient ces additions n'égalerait point, à beaucoup près, ce qu'on retrancherait de celui qu'ont jusqu'ici occupé, avec bien moins de profit, les fragments de chroniques.

Il ne serait pas non plus très-difficile de limiter plus étroitement qu'on ne l'a fait dans les séries précédentes, le nombre et l'étendue des monuments de la troisième classe, c'est-à-dire des lettres ou épîtres. La correspondance des papes a fourni près de 500 pièces aux tomes IV, VII, IX, X et XI, près de 1,300 aux deux tomes XIV et XV; plus de 550 au seul tome XIX, qui va être mis au jour, et qui ne correspond qu'à quarante-six années de notre histoire. Nous avons dû y maintenir toutes celles dont M. Brial avait livré la copie à l'impression, et y comprendre surtout celles qui appartiennent au pontificat d'Honorius III: il y en a 248, dont 194 étaient inédites; elles sont prises des manuscrits de La Porte du Theil; c'est la partie la plus neuve du volume que nous publions.

Des 2,350 épîtres qui viennent d'être désignées, il n'en est guère qui ne touchent par quelque point à nos annales : elles concernent des faits publics ou domestiques, éclatants ou vulgaires, arrivés en certaines régions, communautés ou habitations du royaume. Mais, s'il le faut avouer, beaucoup de ces lettres n'ont trait qu'à d'obscurs démêlés, éclos et ensevelis dans l'ombre des cloîtres, des chapitres ou des écoles, et constamment restés en dehors de l'histoire politique, civile, militaire, littéraire, et même ecclésiastique de la France. En continuant, comme on le doit, de puiser dans ces correspondances, peut-être jugera-t-on à propos de se prescrire un choix plus sévère, et d'écarter au moins les articles relatifs à des affaires purement locales ou personnelles, étrangères aux intérêts communs, et tellement inaperçues au milieu des mouvements généraux

Digitized by Google

de la société, que les historiens contemporains n'en ont fait ni dû faire aucune mention.

L'ordre à établir entre les épîtres réellement historiques, qu'il sera toujours indispensable de recueillir, semble mériter aussi quelque attention. Il serait possible de les ranger toutes selon leurs dates, et de n'en former ainsi qu'une seule et même suite, quels que soient les personnages qui les ont écrites ou reçues: cette méthode est la moins arbitraire, la plus commode, et souvent celle qui facilite et abrége le plus les recherches. Mais on a cru obtenir à peu près les mêmes avantages par de simples catalogues chronologiques, tels que celui par lequel nous avons terminé les préliminaires du tome XIX, et qui distribue, dans le cours des quarante-six années de 1180 à 1226, toutes les épîtres et pièces officielles que renferme ce volume. Il ne paraît donc pas nécessaire de renoncer, dans le corps même du recueil, à la disposition que les bénédictins ont préférée, et qui consiste à diviser ces séries de lettres par les noms des personnes qui en sont ou passent pour en être les principaux auteurs, sauf à entremêler par exemple aux épîtres d'un pape les demandes ou les réponses qui lui sont adressées. Cet arrangement ne laisse pas d'amener quelques embarras; cependant nous n'avons, à l'égard de toutes ces suites de monuments épistolaires, qu'une seule modification à proposer: ce serait de commencer, puisqu'il s'agit de l'histoire de France, par ceux qui portent des noms français. On aurait donc à recueillir d'abord les lettres des rois, des princes, seigneurs, officiers publics, hommes célèbres de France; puis celles de leurs correspondants étrangers, papes, empereurs, monarques et autres personnages, dans l'ordre qu'assigneraient à chacun d'eux l'époque et l'importance de ses relations avec nos ancêtres, l'influence qu'il a exercée sur leurs affaires et leurs destinées.

Digitized by Google

La quatrième et dernière classe de monuments historiques se composerait des actes publics et des pièces officielles qui ne se présentent pas sous la forme épistolaire, et ne comprendrait pourtant point les lois et les ordonnances qui seules fournissent la matière spéciale d'une vaste et savante collection. A la vérité, dom Bouquet a fait entrer dans ses premiers volumes la loi salique, les lois des Ripuaires et des Bourguignons, les formules de Marculphe, et plusieurs Capitulaires carlovingiens. Mais depuis que les annales de la troisième dynastie sont entamées, le recueil des historiens de France ne peut plus admettre d'autres lois que celles que ces historiens eux-mêmes ont textuellement citées : pour toutes les autres, il devra suffire de renvoyer au recueil des ordonnances, soit lorsqu'afin d'éclaircir certains faits, on aura besoin de les rapprocher de quelques dispositions législatives ; soit même encore si, pour offrir aux lecteurs tous les moyens de compléter leurs études historiques, on croyait nécessaire de mettre sous leurs yeux un exposé sommaire et chronologique de la législation et de l'administration de chaque âge, ainsi que nous avons essayé de le faire à l'égard des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, dans quelques pages des préliminaires du tome XIX. Voilà, ce semble, les seuls cas et les seules formes où les édits, les *Etablissements,* les statuts puissent utilement figurer dans la collection historique qu'il s'agit de continuer.

Il n'en est pas de même des traités, des conventions, des testaments et de quelques autres actes publics. Non-seulement les bénédictins en ont employé un grand nombre, mais ils en ont intercalé plusieurs au milieu des relations originales où ces pièces ne se lisaient point. Le tome XIX offrira encore des exemples de cette pratique : les récits de Pierre de Vaux-Sernai, de Guillaume de Puy-Laurent y sont interrompus par des actes

Digitized by Google

que ces deux historiens n'avaient pas transcrits, et que Rymer, dom Vaissète et d'autres modernes ont publiés. Quoique les lecteurs soient toujours avertis de ces interpolations, elles ont une apparence d'inexactitude, et peuvent quelquefois occasionner des méprises; car très-souvent les livres auxquels les éditeurs se permettent de coudre ces pièces, en contiennent déjà de pareilles insérées par les auteurs mêmes, et l'on a besoin de plus ou moins d'attention pour reconnaître et discerner les unes et les autres. Il serait plus régulier de former une suite particulière des actes publics que les historiens ne rapportent point, et de ne joindre aux récits originaux que de simples notes de renvoi aux pièces qui auraient pu les accompagner.

Le titre que dom Bouquet a donné à son recueil, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores,* en excluait les monuments matériels qui ne sont pas des écrits, et qui néanmoins contribuent à conserver la mémoire des faits, quelquefois à en constater certaines circonstances. Quel que pût être le caractère historique des tableaux, des statues, tombeaux, édifices et autres produits des arts de chaque âge, notre collection n'en a dû contenir ni la représentation, ni même la description, sinon quand les historiens du temps l'avaient faite. Il n'existe dans tout le recueil qu'un très-petit nombre de figures : les vignettes qui ornent la première page de chaque volume ne sont que des compositions d'artistes modernes sur des sujets donnés par les éditeurs. Si dans les cinq ou six tomes que remplira la dixième série, on substituait à ces gravures les images d'un égal nombre de monuments réels, exécutés au XIII^e^ siècle, ce serait là peut-être un embellissement plus conforme à la nature de l'ouvrage.

On n'était pas aussi rigoureusement obligé d'écarter les inscriptions, qui néanmoins, dans les neuf séries publiées, ont été

Digitized by Google

presque toujours omises. Nous croyons qu'il conviendrait de recueillir les plus monumentales, celles qui perpétuent de grands souvenirs. Elles ne seront pas nombreuses, si l'on fait entre les épitaphes un choix judicieux et sévère. On aiderait davantage encore les progrès de la science historique par une notice des principales monnaies et médailles de chaque règne, accompagnée de figures : toutefois, pour garantir l'utilité de ce dernier supplément, pour le faire accepter à plus de lecteurs, il importerait de ne pas lui laisser prendre trop d'étendue.

Après ces observations sur les divers genres de monuments que les éditeurs auront à recueillir, il nous reste à considérer leur propre travail, c'est-à-dire les notes, les tables, les préliminaires qu'ils devront rédiger.

Les notes marginales ne sont destinées qu'à compléter et rectifier les textes. Elles y joignent des dates, des traductions de noms géographiques, beaucoup de noms propres qui n'étaient indiqués que par des lettres initiales ou par des titres d'offices, les variantes que les manuscrits et les éditions fournissent, quelquefois des leçons plus correctes ou plus plausibles que celles qui sont établies.

Au bas des pages, des remarques moins succinctes, mais fort concises, concernent les faits mêmes racontés par les historiens. Elles avertissent des erreurs, des contradictions, des incertitudes que les récits peuvent présenter; elles provoquent et entament l'examen des questions historiques qui ne paraissent pas assez bien résolues.

Nous n'hésitons point à dire qu'à l'égard de toutes les notes de l'un et de l'autre genre, les rédacteurs futurs n'auront rien de mieux à faire que d'étudier et d'imiter les exemples que Brial leur a laissés dans les tomes XIV, XV, XVI, XVII et

Digitized by Google

XVIII. Il serait difficile de se prescrire des soins plus attentifs, des recherches plus laborieuses, une méthode plus exacte. S'il y avait lieu à de légères améliorations, elles consisteraient surtout dans quelques renvois de plus, soit à des livres originaux, soit à des ouvrages et à des mémoires modernes qui servent à éclaircir des détails mal exposés ou mal connus.

Il nous semble, au contraire, que les tables pourraient être fort abrégées et débarrassées des doubles emplois qui les ont grossies. Déjà celles qui terminent le tome XIX n'occupent que trente-deux pages, au lieu de cent, à trois colonnes et en petits caractères, que remplissaient celles du XVIII^e^. Le nombre de ces tables s'est élevé jusqu'à huit : *Index geographicus; Index onomasticus; Index personarum per nomina officiorum; Index personarum per cognomina; Index genealogicus; Index historicus et chronologicus; Index vocum exoticarum et infimæ latinitatis;* Glossaire français. Si nous ne devions épargner à l'Académie de trop minutieux détails, nous ne manquerions pas de moyens de lui prouver que ces huit tables peuvent se réduire à trois, celle des noms géographiques, celle des expressions étrangères ou barbares ou vieillies, et intermédiairement un *Index rerum et personarum,* qui, moyennant quelques dispositions faciles et commodes, comprendrait l'*Onomasticus,* le *Genealogicus,* ceux des noms d'offices et des surnoms.

Les préliminaires de chaque volume se divisent en trois parties, dont la première porte le nom de *préface,* et présente l'aperçu de tous les monuments historiques qu'on s'est proposé de rassembler, avec des notices sur les auteurs auxquels ils sont dus, sur les manuscrits ou les livres imprimés, d'après lesquels ils vont être ou publiés ou reproduits. L'utilité de ces notices est incontestable; mais parmi celles que les béné-

Digitized by Google

dictins ont rédigées, il en est qui se rencontrent deux fois dans un même tome; d'abord comme morceaux de la préface, puis dans les mêmes termes ou peu s'en faut, et sous le titre de *Monitum,* à la tête des divers monuments qu'elles concernent. Il suffisait sans doute de renvoyer aux pages de l'introduction, où tous ces renseignements biographiques et bibliographiques étaient plus convenablement rassemblés.

La seconde partie des préliminaires consiste en une ou deux dissertations ou notices destinées à exposer les résultats généraux, ou bien à éclaircir certains détails des récits qui vont composer le corps du volume. Brial a placé ainsi à la suite de ses préfaces des mémoires sur l'administration civile et ecclésiastique du royaume, sur le costume des Français, sur le divorce de Philippe I^er^ avec Berte, sur l'origine de la pairie. Les règnes de saint Louis et de ses successeurs jusqu'à Charles IV inclusivement fourniront assez de sujets à des recherches du même genre. Alors même que les historiens spéciaux des croisades continueraient, comme nous le proposons, d'être écartés du recueil, la part que les Français ont prise à ces expéditions dans le cours du XIII^e^ siècle, resterait toujours digne de l'attention de leur postérité, et pourrait donner lieu à des observations ou discussions importantes. Quoiqu'on n'ait pas non plus à réimprimer le code qui porte le nom de saint Louis, ni ses ordonnances, ni celles de ses successeurs, il peut arriver aussi qu'on soit entraîné par le cours de l'histoire à jeter quelques regards sur leurs actes législatifs, particulièrement sur les réformes ou les vicissitudes du régime judiciaire depuis 1226 jusqu'en 1328. Des recherches qui auraient pour objets, dans les mêmes limites, les progrès de l'industrie et du commerce, l'état des produits et des consommations, des fortunes privées, des finances publiques et du système monétaire, se rattache-

Digitized by Google

raient à l'un des suppléments que nous avons proposé d'ajouter à la collection des monuments; et pour ne plus citer qu'un seul exemple, les éditeurs pourraient entreprendre, toujours pour l'espace de ces cent deux années, une description géographique de la France, l'examen des diverses divisions de son territoire, civiles, ecclésiastiques, militaires, dynastiques ou féodales. Une carte qui offrirait aux yeux des lecteurs tous les résultats de ce travail ferait suite à celles qui se rencontrent, en trop petit nombre, dans quelques tomes de la collection.

Les derniers articles préliminaires sont des tables non alphabétiques, et par conséquent fort différentes de celles qui terminent chaque volume. A partir du XII^e^, les tables préliminaires ont été réduites à deux, dont l'une est intitulée : *Syllabus auctorum et monumentorum;* l'autre : *Series omnis generis instrumentorum quæ passim describuntur;* elles annoncent tous les livres, tous les opuscules, toutes les pièces que le volume doit contenir; mais dans les onze premiers tomes elles étaient précédées d'un tableau chronologique retraçant tout le fil des événements, avec des renvois aux relations originales où ils allaient être décrits. Il est permis de regretter que les bénédictins aient interrompu ce travail, dans lequel on eût puisé les éléments d'un abrégé chronologique plus exact et plus complet que celui qui a obtenu un si grand succès. Cependant nous n'avons commencé de remédier à cette omission, dans les préliminaires du tome XIX, que par un essai fort imparfait qui ne pouvait prendre ni la même étendue ni les mêmes formes que ces premiers tableaux, et qui ne correspond qu'aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Il reste une lacune de cent vingt ans depuis 1060 jusqu'en 1180, ou plutôt même de 1060 à 1226. On parviendrait à la

Digitized by Google

combler tout entière, et à prolonger cette chronologie jusqu'en 1328, en distribuant les deux cent soixante-huit ans entre les cinq ou six volumes qui vont suivre.

Ainsi, loin d'altérer le plan primitif de la collection, nous proposons de le rétablir, de le suivre plus fidèlement qu'on ne l'a fait quelquefois depuis la mort de dom Bouquet, en 1754, jusqu'à l'époque où Brial fut chargé par l'Institut de reprendre ce travail. Bouquet lui-même avait, à ce qu'il nous a semblé, trop morcelé les matières, et ses premiers continuateurs ont adopté quelques autres dispositions qui n'étaient peut-être pas plus heureuses. Le recueil n'en a pas moins mérité, acquis, conservé en France et chez les nations étrangères l'estime des juges les plus éclairés; et si la saine critique, si l'expérience pouvait conseiller en effet d'en modifier les méthodes, ce ne serait, comme nous venons de l'exposer, qu'à l'égard de certains détails, qui ne sont pas à beaucoup près les plus importants. Il faudra déjà bien assez de travaux pour rendre la dixième série digne en tout point des neuf précédentes : on aurait assurément bien moins de peine à imaginer quelque autre plan qui se présenterait avec le double avantage de paraître moins vulgaire et de ne pas exiger tant de soins et de recherches. Il est toujours plus aisé de faire autrement que de mieux faire, et quelquefois même les irrégularités qui ont coûté le moins d'efforts deviennent les plus sûrs moyens de succès. Dès qu'une fois il est convenu qu'on vit à une époque de rénovation ou de transition, les routes éprouvées doivent passer pour des ornières, l'exactitude pour servilité, toute déviation pour une méthode, toute aberration pour un progrès, toute hypothèse gratuite pour une création. Mais le travail dont nous venons d'entretenir l'Académie n'est pas d'un ordre assez élevé pour que ces théories transcendantes

Digitized by Google

lui soient applicables : il doit par sa nature même échapper à de pareils perfectionnements.

Nous n'avons donc que deux propositions à présenter comme résultats du rapport que nous terminons : la première tend à ce que l'Académie élise deux ou trois de ses membres, qu'elle chargera d'entreprendre et de publier une collection des historiens des croisades; la seconde, à ce que deux autres de ses membres soient élus par elle pour continuer le recueil des historiens de France par une dixième série qui ne comprendra point les historiens spéciaux des croisades, mais qui embrassera les cent deux années écoulées depuis l'avénement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie. Elle a chargé MM. Daunou et Naudet de publier la dixième série des historiens de France, et arrêté que cette série embrasserait les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin, de Philippe le Long, et de Charles le Bel.

Après avoir résolu d'entreprendre la publication des historiens des croisades, l'Académie a porté à cinq le nombre des éditeurs de ce nouveau recueil; et le 5 juillet 1833, elle a élu à cet effet MM. Quatremère, Reinaud, Hase, Guérard[1] et Beugnot.

[1] M. Guérard a donné sa démission; il a été remplacé, en 1838, par M. Le Bas.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA PUBLICATION

DU RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES;

PAR M. BEUGNOT.

Lu le 10 janvier 1834.

Messieurs, la France a pris une part si glorieuse aux guerres des croisades, que les documents historiques qui contiennent les récits de ces expéditions mémorables semblent entrer dans son domaine; c'est à elle qu'il appartient de les réunir, de les coordonner, et d'élever, en les publiant, un monument qui conserve dans son exactitude originale le souvenir du plus grand ébranlement que la société chrétienne ait éprouvé durant le moyen âge. La popularité dont avaient joui si longtemps chez elle les récits des guerres entreprises pour conquérir ou pour défendre les saints lieux, l'abondance des matériaux mis particulièrement à sa disposition, la voix de l'Europe savante, tout engageait la France à ne pas laisser acquitter par d'autres la dette qu'elle avait contractée.

Vers la fin du XVI^e^ siècle, un savant français que ses connaissances variées rendirent justement célèbre, J. Bongars, encouragé par François Pithou, forma le projet de publier un recueil qui devait contenir tous les historiens des croisades alors connus. Cette collection parut en 1611, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*, et obtint le succès dont elle était digne.

Digitized by Google

A la vérité, Bongars plaça dans son recueil plusieurs historiens qui déjà avaient été imprimés; mais, comme il le dit lui-même, ces auteurs semblaient paraître pour la première fois, tant ils avaient été défigurés par leurs précédents éditeurs! Sa critique habile compléta et rétablit le texte de ces historiens de manière à laisser à de nouveaux éditeurs peu d'occasions de l'améliorer.

Si une nouvelle collection des historiens des croisades est jugée nécessaire par tous les amis de notre ancienne histoire, ce n'est pas, nous nous plaisons à le déclarer, que Bongars n'ait fait tout ce qu'il lui était possible de faire, et nous sommes loin de vouloir atténuer ses titres à notre reconnaissance; mais depuis la découverte d'une foule de monuments littéraires et historiques dont Bongars ne pouvait soupçonner l'existence, son travail est devenu nécessairement très-incomplet, et nous croyons pouvoir, avec beaucoup moins d'habileté, présenter un recueil, sinon meilleur, du moins plus étendu.

En effet, depuis le commencement du XVII^e^ siècle, les amples recueils des Duchesne, des d'Achery, des Mabillon, des Martène et des nombreux compilateurs étrangers, ont fait connaître une si grande variété de documents originaux relatifs aux expéditions des croisés, que le *Gesta Dei per Francos* ne doit être aujourd'hui regardé què comme le modèle, dans des proportions beaucoup trop restreintes, d'une autre collection plus vaste, plus méthodique, et par conséquent plus véritablement utile.

Les bénédictins formèrent, vers le milieu du siècle dernier, le projet de cette nouvelle collection; ils avaient reconnu combien il serait difficile de faire entrer dans leur recueil des historiens de la France tous les auteurs qui ont parlé des croisades, sans nuire à l'ordre qui règne dans un ouvrage

Digitized by Google

regardé à bon droit comme un de leurs titres de gloire : ils résolurent donc de former une collection spéciale pour les historiens des croisades, dans laquelle une multitude de monuments historiques devaient, après avoir été soumis à une critique sévère, trouver une place plus digne que celle qu'ils occupaient dans ces vastes recueils de pièces détachées au sein desquels ces monuments semblaient perdus.

Les bénédictins avaient sagement pensé que l'histoire des croisades resterait incomplète aussi longtemps qu'elle ne serait point éclairée par les récits des écrivains de l'Orient, et il entrait dans leur plan de joindre les relations des historiens orientaux à celles des historiens latins et grecs.

Tout ce qui se rapportait à cette nouvelle entreprise littéraire semble avoir été réglé par ces religieux avec la sûreté de jugement et l'étendue de vue qui présidaient à la disposition des ouvrages dont nous leur sommes redevables; il est à regretter qu'un tel projet conçu par des savants qui étaient dans une position si avantageuse pour le conduire à son terme, n'ait pas même reçu son commencement d'exécution.

Cependant l'Académie des inscriptions ayant regardé comme un devoir de recueillir l'héritage que lui a légué l'illustre congrégation de Saint-Maur, et d'achever les ouvrages qu'elle fut, en périssant, condamnée à laisser imparfaits, a voulu qu'une pensée aussi utile que celle dont nous venons de vous entretenir fût réveillée pour la science, et elle a décidé qu'une commission choisie dans son sein s'occuperait de réaliser sans retard l'engagement pris par les bénédictins.

La première pensée de votre commission a été de jeter les bases de son travail avec assez de précision, pour que plus tard la nécessité de modifier le plan qui aurait été arrêté ne se fît pas sentir, et pour que chacun de ses membres, libre désor-

Digitized by Google

mais de toute préoccupation relative à l'ensemble ou aux principales distributions de l'entreprise, pût se livrer tout entier aux travaux spéciaux qui lui seraient dévolus. Nous avons été plus loin : le recueil dont vous avez, messieurs, prescrit la publication, sera nécessairement très-étendu; il est donc possible que les personnes qui vont l'entreprendre ne soient point appelées à y mettre la dernière main. Nous avons cru, en conséquence, qu'il était convenable de déposer dans ce rapport l'expression fidèle de toutes nos pensées, afin que nos successeurs, si nous devons en avoir, ne puissent pas se tromper sur le caractère que les premiers éditeurs de ce recueil ont voulu lui imprimer. Cette considération servira d'excuse à un rapport qui, ne devant laisser sans solution aucune difficulté probable, présentera quelquefois des détails qui pourront être jugés minutieux. Nous espérons que l'Académie trouvera, dans le soin que nous avons apporté à déterminer clairement le plan et les proportions de notre recueil, une garantie du zèle qui nous animera quand le moment sera venu de réaliser ce que nous avons projeté.

L'ordonnance générale de tous les matériaux mis à la disposition de votre commission était le premier objet à régler. Nous avons promptement reconnu qu'il convenait d'admettre trois grandes divisions, fondées autant sur la différence des idiomes dont les historiens se sont servis que sur le contraste qui existe entre les mœurs, les intérêts et les passions de ces écrivains. La collection sera donc partagée en trois séries distinctes, dont les volumes auront un numérotage particulier, et seront mis au jour séparément. Voici les titres de ces séries :

1° Historiens occidentaux;

2° Historiens byzantins;

3° Historiens orientaux.

Digitized by Google

Après avoir soumis à l'Académie des observations particulières à chacune de ces séries, nous lui en présenterons quelques autres qui leur sont communes.

ORSERVATIONS PARTICULIÈRES À CHACUNE DES TROIS SÉRIES D'HISTORIENS.

§ Ier. HISTORIENS OCCIDENTAUX.

L'histoire des croisades n'existe pas uniquement dans les récits des historiens ou des chroniqueurs, on peut même dire qu'elle n'y existe pas complétement. Parmi les auteurs du moyen âge qui traitent des croisades, plusieurs appartenaient à des ordres religieux, et rarement ils eurent l'occasion d'approcher des personnages illustres entre les guerriers aventureux qui jouaient les premiers rôles dans ces guerres mémorables. Ils ne connurent donc pas toujours les véritables intérêts et les passions secrètes qui, en agitant l'esprit des chefs, faisaient mouvoir une multitude uniquement placée sous l'influence de l'exaltation religieuse. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation meilleure pour découvrir la vérité, puisque nous possédons une multitude de lettres, d'actes publics ou privés, et de traités d'alliance, dont souvent ils n'ont pas soupçonné l'existence, et à l'aide desquels il est facile aujourd'hui de rectifier leurs erreurs et de développer les faits que souvent ils rapportent d'une manière incomplète.

Nous avons donc pensé qu'il convenait de subdiviser la première série de cette sorte : 1° Historiens. — 2° Pièces diverses.

I. HISTORIENS.

Le nombre des historiens des croisades est assez considérable pour que nous nous croyions permis, non pas assuré-

Digitized by Google

ment de faire parmi eux un choix arbitraire, mais de fixer des conditions d'après lesquelles certains historiens seraient admis dans notre collection, et d'autres en seraient exclus : ce qui importe ici, c'est de déterminer ces conditions avec prudence.

Il semble, au premier aspect, qu'il suffise d'admettre en principe que les historiens originaux composeront seuls la collection; mais le sens de cette qualification d'*originaux* n'est point assez nettement défini pour qu'il ne reste pas quelque doute dans l'esprit des éditeurs de la collection.

Si l'on qualifie d'historiens originaux, non-seulement les écrivains qui ont été contemporains des événements, mais encore ceux qui, sans avoir vécu dans le temps où les faits qu'ils rapportent se passaient, ont pu avoir à leur disposition des documents émanés d'auteurs réellement contemporains; alors, sur cette simple présomption, nous serions conduits à admettre dans notre recueil des historiens, tels, par exemple, que Sébastien Mamerot, qui écrivit dans le xv^e^ siècle son livre intitulé : *les Passages d'outre-mer.*

L'Académie comprendra qu'il est nécessaire de déterminer une époque au delà de laquelle les historiens ou les chroniqueurs qui auront écrit sur les croisades devront être regardés comme de simples compilateurs, et, à ce titre, ne point trouver place dans notre collection.

L'histoire des croisades est renfermée dans des limites faciles à reconnaître : ces guerres commencèrent à la fin du xi^e^ siècle, et furent terminées, en 1290, par la prise de Saint-Jean-d'Acre, que suivit de près la perte des autres places de la Palestine qui avaient été conquises sur les musulmans, telles que Sidon, Bérythe et le château des Pèlerins. Ces événements consommèrent la ruine des établissements chrétiens dans ces contrées;

Digitized by Google

au delà, on n'aperçoit plus que des essais avortés, que des vœux, que des regrets qui tombent sans objet. L'historien scrupuleux a sans doute raison d'en recueillir le témoignage, mais on ne peut pas dire qu'ils forment une partie intégrante de son sujet.

Si, après la ruine des colonies chrétiennes en Palestine, on n'aperçoit plus aucune expédition à laquelle le nom de croisade puisse véritablement convenir, il semble naturel de prendre pour limite de notre recueil, à peu près le milieu du XIV^e^ siècle, puisque plus tard les historiens ne pouvaient pas écrire ce qu'ils avaient vu ou entendu dire, mais seulement ce qu'ils avaient lu dans des auteurs que nous possédons et que nous publierons.

Nous vous proposons donc de décider que les historiens ou les chroniqueurs qui ont écrit sur les croisades après le milieu du XIV^e^ siècle ne feront point partie de la collection. Cette décision, si elle est adoptée par l'Académie, frappera seulement d'exclusion des chroniqueurs qui n'ont guère que les défauts des véritables historiens des croisades; au reste, il sera facile d'extraire du sein de leurs ouvrages les faits intéressants qui pourraient s'y trouver, pour les reporter, sous la forme de notes, dans la collection elle-même.

C'est ainsi que nous nous proposons d'en user à l'égard de ces chroniques arides qui, n'offrant au lecteur que la date et la mention sommaire des événements, surchargent sans profit les anciens recueils historiques, et ne nous paraissent pas devoir être admis dans le nôtre. Si ces chroniques, quelle que soit l'époque où leurs auteurs vivaient, ne complètent aucun récit, n'éclaircissent aucun point douteux, ne déterminent aucune date incertaine, nous les écarterons. Si au contraire elles peuvent quelquefois servir d'utile commentaire à des historiens

Digitized by Google

obscurs ou incomplets, au lieu de les faire entrer par lambeaux dans la collection, nous nous contenterons de les citer ou de les transcrire en partie dans les notes, de manière que la rectification soit voisine de l'erreur, et que le complément se trouve à l'endroit même de la lacune.

Le second volume du recueil de Bongars est entièrement rempli par l'ouvrage de Marin Sanuto, intitulé : *Liber secretorum fidelium crucis*. Ce livre, qui fut présenté au souverain pontife en 1321, est moins historique que politique, puisqu'il ne contient la relation d'aucune des six principales croisades, et donne seulement le conseil et indique le moyen d'en entreprendre de nouvelles. Nous ne croyons donc pas utile de réimprimer en totalité ce volumineux mémoire, mais nous en publierons divers extraits qui donneront des renseignements utiles sur l'état d'une contrée que l'auteur avait visitée cinq fois.

Il existe ensuite un autre genre de monuments plus littéraires qu'historiques que nous ne croyons pas davantage devoir admettre dans notre collection; je veux parler de ces romans sur les croisades, que fit éclore en abondance, pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, l'amour du merveilleux, qui cependant aurait pu se contenter des relations historiques. Il est inutile d'ajouter que si l'occasion se présente d'employer utilement dans nos commentaires sur les historiens cette sorte d'écrits, nous ne la laisserons pas échapper.

Nous espérons, messieurs, que vous ne verrez pas dans le soin que nous apportons à délimiter clairement le cercle de nos travaux, un moyen de diminuer leur étendue. Les conditions d'admission étant établies, tous les historiens qui les rempliront trouveront leur place dans notre recueil, et jamais nous ne nous croirons le droit de créer des motifs d'exclusion différents de ceux que l'Académie aura connus et approuvés.

Digitized by Google

Le désir que nous éprouvons d'enrichir la science d'un recueil véritablement complet, a peut-être influé plus qu'il ne le devait sur la manière dont nous avons envisagé une question secondaire, mais qui ne doit pas être laissée plus longtemps indécise, parce qu'elle touche à d'autres intérêts qu'à ceux de la collection dont nous avons été chargés de vous entretenir.

Les savants continuateurs du recueil des Historiens de France ont, dans un rapport lu à l'Académie, le 19 octobre de l'année dernière, signalé avec raison la nécessité d'éviter les doubles emplois dans deux collections dont les matières sont voisines et parallèles [1]; ils ont de plus, et afin de faire comprendre les motifs qui avaient déterminé dom Brial à introduire dans le XVIII[e] volume des Historiens de France les relations de Ville-Hardouin et de son continuateur, exprimé la pensée que les événements compris dans ces deux livres, tendent, par leur nature, à se détacher de l'histoire des croisades proprement dite. On en donne cette raison, que les conquérants de Constantinople, en 1203, bien que réunis pour la délivrance des lieux saints, ne prirent à peu près aucune part aux guerres contre les musulmans [2]. Enfin, la même commission semble avoir le dessein d'insérer dans le recueil qu'elle publie, le célèbre historien de saint Louis, Joinville [3].

Nous avouons avec regret que nous ne partageons pas sur ces deux points l'avis de votre commission chargée de continuer la publication du recueil des Historiens de France.

Exclure de la collection des Historiens des croisades le récit de la prise de Constantinople, ce serait, il faut en convenir, la priver d'un des épisodes les plus intéressants de ces guerres

[1] Rapport, ci-dessus, p. 11, 12.
[2] Ci-dessus, p. 6, 7.
[3] Ci-dessus, p. 11.

Digitized by Google

mémorables. On peut, on doit flétrir une expédition qui avait été conseillée par l'injustice, et qui ne fut même pas utile aux intérêts des croisés; mais il faut en même temps reconnaître que toutes leurs expéditions dans l'Asie Mineure, dans la Syrie et dans l'Égypte, avaient pour but d'affermir la puissance des chrétiens dans la Palestine. Un fait aussi ressortissant que la prise de Constantinople, et qui, dans l'opinion des croisés, devait y contribuer puissamment, ne peut pas être détaché de l'histoire des croisades.

Si, comme nous pouvons l'espérer, l'Académie nous autorise à comprendre dans notre collection les historiens qui nous ont transmis le récit de la conquête de Constantinople, nous serons conduits à reproduire la chronique de Ville-Hardouin; cette publication formera, à la vérité, un double emploi, mais nous espérons le rendre moins visible par les efforts que nous ferons pour imprimer quelque caractère de nouveauté à notre édition.

Les historiens qui ont fait le récit de la prise de Constantinople seront seuls admis à composer cette portion du recueil. Nous ne croyons pas qu'il nous appartienne de grouper autour de ce fait principal tous les faits accessoires qui en découlèrent; ainsi, l'établissement des principautés françaises dans la Morée ne se rattachant par aucun point aux guerres des croisades, ne deviendra pas l'objet de nos travaux.

La publication de l'histoire de Joinville n'a point encore eu lieu dans le recueil des Historiens de France; la question reste donc entière, et l'Académie peut déterminer, dès ce moment, si cet écrivain sera classé parmi les historiens généraux de la France ou parmi les historiens spéciaux des croisades.

L'illustre rapporteur de la commission chargée de publier le recueil des Historiens de la France nous fait une forte con-

Digitized by Google

cession, lorsqu'il reconnaît que les deux tiers du livre de Joinville correspondent à la première croisade de Louis IX [1]. Nous ajouterons que les mots *croisades* et *Joinville* sont attachés l'un à l'autre par une sorte de popularité littéraire.

Si cette histoire nous était retirée, on nous reprocherait un jour son absence comme une lacune, avec d'autant plus de fondement, que la partie de notre collection qui aurait rapport à cette croisade, ne se composerait alors que de chroniques peu intéressantes, et serait beaucoup plus appauvrie par l'absence de cet auteur, que le recueil des Historiens de France ne serait enrichi par son insertion.

Nous prions l'Académie de décider à laquelle des deux collections appartiendra Joinville, et d'examiner si l'insertion de cet historien dans l'une et dans l'autre entraînerait avec elle assez d'inconvénients pour qu'il y ait nécessité de faire un choix.

Le caractère des documents historiques qui doivent devenir l'objet de nos travaux étant ainsi déterminé, nous allons maintenant vous faire connaître l'ordre dans lequel il nous semble convenable de ranger ces documents.

Nous avions d'abord songé à subdiviser la première série de la collection en six sections correspondantes aux six principales croisades, et à répartir les historiens dans ces diverses sections, en ne considérant que la date des événements qu'ils rapportent. Ce plan simple, analogue à l'ordre des faits, et qui paraît dessiné par l'histoire elle-même, semblait devoir être préféré; mais bientôt nous avons reconnu qu'en le suivant nous serions nécessairement conduits ou à morceler le texte des historiens, chose que nous ne devons même pas regarder comme possible, ou à créer une septième et dernière

[1] Ci-dessus, p. 11.

Digitized by Google

subdivision, dans laquelle seraient placés ceux des historiens qui auraient écrit les événements de deux ou de plusieurs croisades; mais, dans ce dernier cas, l'ordre méthodique serait abandonné. Nous avons dû chercher un autre moyen de fixer la marche de nos travaux, et je vais, messieurs, vous soumettre la détermination à laquelle nous nous sommes arrêtés.

Aucune division en séries ou en croisades ne serait admise. Nous placerions les textes d'après l'ordre chronologique des faits qu'ils contiennent. Quand un historien traiterait à la fois de plusieurs croisades, nous nous déterminerions, pour lui trouver une place convenable, par la considération des époques dont il a parlé avec plus de détails, ou de celles qui se rapprochent davantage du temps où il écrivait. Si plusieurs historiens avaient traité des mêmes faits, nous placerions au premier rang les témoins oculaires, au second les historiens contemporains, au troisième ceux qui ont écrit plus tard; en un mot, l'ordre chronologique servirait, autant que possible, au classement de tous les matériaux mis à notre disposition, sans jamais prévaloir sur la loi impérieuse de ne point altérer la forme donnée par les auteurs à leurs écrits.

Une seule exception nous a semblé devoir être admise, et il suffira pour la justifier de prononcer le nom de l'historien en faveur duquel nous la sollicitons. Nous nous proposons de placer dans le premier volume l'histoire de Guillaume de Tyr et la traduction française de cette histoire qui fut faite au XIII^e^ siècle par un auteur anonyme. Ce traducteur ayant continué l'histoire de Guillaume de Tyr jusqu'en l'année 1275, ce premier volume offrirait donc comme introduction à tout l'ouvrage une histoire presque complète des croisades.

Digitized by Google

II. PIÈCES DIVERSES.

Sous ce titre seront placés les actes publics ou privés, et toutes les lettres qui peuvent servir au développement ou à la rectification des faits rapportés par les historiens. Le nombre de ces pièces détachées étant considérable, nous avons cru devoir établir dans cette seconde partie deux subdivisions ayant pour titres : 1° *Lettres ;* 2° *Actes publics et privés.* Il est inutile d'ajouter que les lettres et les actes publics ou privés seront classés chronologiquement et rapprochés suivant l'analogie qui existera entre eux.

Si le gouvernement ne réalisait pas le projet qu'il a formé de faire publier une nouvelle édition des Assises de Jérusalem, nous placerions dans cette section de notre recueil ce monument si utile pour l'étude des mœurs et de la législation féodale de la France au moyen âge.

§ II. HISTORIENS BYZANTINS.

La série qui contiendra les auteurs byzantins comprendra une partie de l'Alexiade d'Anne Comnène, la Topographie de Jean Phocas, qui visita la Syrie et la Palestine dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, et des extraits plus ou moins étendus de Jean Cinname, de Nicetas Choniate, de Georges Acropolite, et d'autres écrivains grecs, ecclésiastiques ou profanes, qui nous ont conservé des faits épars, relatifs aux croisades.

Comme dans les deux autres séries, nous ferons précéder d'une préface les extraits tirés de chaque auteur, toutes les fois que nous pourrons le faire avec fruit. Les textes seront reproduits d'après la nouvelle édition des historiens byzan-

Digitized by Google

tins entreprise à Bonn, et continuée avec tant de succès par les hommes habiles qui la dirigent. Notre tâche pourra donc se borner à quelques modifications des versions latines, et à la rédaction des notes qui, en établissant une sorte de concordance entre les trois séries, auront pour objet principal d'éclairer l'histoire de l'époque et la géographie; nous y joindrons le petit nombre de morceaux inédits que nos recherches auront pu nous fournir.

§ III. HISTORIENS ORIENTAUX.

Cette série comprendra ceux des documents relatifs aux croisades qui sont le moins connus; mis pour ainsi dire en regard des chroniques de l'Occident, ils donneront la facilité de contrôler des récits altérés quelquefois par la passion, plus souvent par l'ignorance, et fourniront sur la situation politique, morale et religieuse des pays envahis par les croisés, une foule de renseignements que l'on demanderait vainement aux historiens de l'Occident.

Cette série se composera principalement de relations en langues arabe, syriaque et arménienne. La chronique d'Aboulfaradj, autrement nommé Grégoire-bar-Hebræus, formera la partie syriaque. La portion arménienne sera surtout représentée par la chronique de Mathieu d'Édesse, ainsi que par l'élégie du patriarche Nersès sur la prise de cette ville. L'histoire en vers des rois de la petite Arménie, écrite par Vahram d'Édesse, et publiée à Madras en 1810, fournira quelques extraits. Il en sera de même de la traduction arménienne de la chronique du patriarche Michel. Les auteurs persans et turcs offriront un petit nombre de renseignements; mais la partie la plus riche et la plus importante de cette

Digitized by Google

série se composera des écrivains arabes. Nous prévoyons qu'à eux seuls ils occuperont les sept huitièmes de cette division du recueil. Sans doute ces historiens ne présentent pas tous une égale importance : quelques-uns sont de simples compilateurs qui se bornent à copier les récits de leurs devanciers ; mais d'autres ayant été contemporains des faits qu'ils racontent et à portée de les bien voir, formeront réellement des autorités importantes. Nous pouvons citer en ce genre les biographes de Saladin, qui pour la plupart avaient vécu à la cour de ce prince, et dont l'un, Imad-Eddin-Isfahani avait rempli auprès de lui les fonctions de secrétaire.

Nous venons, messieurs, de parcourir les trois grandes divisions du recueil des Historiens des croisades, vous pourriez en ce moment porter votre jugement sur le plan que nous avons arrêté, et dire si nous nous sommes complétement associés à votre pensée. Nous vous prions cependant de suspendre votre décision quelques instants, et de nous permettre de vous présenter des observations relatives aux trois divisions sous lesquelles seront classés les historiens.

OBSERVATIONS APPLICABLES AUX TROIS SÉRIES D'HISTORIENS.

L'annotation est le complément nécessaire des textes. Nous nous efforcerons de nous rapprocher le plus qu'il sera possible du système de commentaires adopté par les bénédictins pour leur collection des Historiens de France : notre but étant de fournir aux amis de notre ancienne histoire un recueil de matériaux utiles, et non de mettre nous-mêmes ces matériaux en œuvre, nous nous contenterons de placer au commencement de chaque volume un tableau chronologique retraçant la suite des événements, avec des renvois aux relations originales où ils sont

Digitized by Google

décrits. L'utilité de pareils tableaux, pour des ouvrages composés de monuments historiques étrangers les uns aux autres, a été depuis longtemps reconnue. En établissant l'harmonie dans une collection de ce genre, ils facilitent beaucoup les recherches, et autorisent quelquefois le lecteur à penser qu'il a entre les mains plutôt une véritable histoire qu'une collection de morceaux détachés.

Une préface précédant chaque historien, et donnant des détails suffisants sur sa personne et sur le mérite de son ouvrage, nous semble devoir satisfaire à ce que les hommes instruits ont droit d'attendre de nous.

Nous avons toutefois admis une exception pour la série des historiens de l'Orient. Il a paru nécessaire ici qu'une introduction précédât le texte de ces écrivains. L'état de l'Orient à l'époque des croisades, les révolutions qui depuis quelque temps l'agitaient, et le caractère de ses souverains, ne sont pas assez généralement connus pour que des lecteurs, même au courant de la science, puissent lire sans quelque embarras les récits des historiens orientaux que nous publierons. Ils trouveront dans l'introduction un exposé succinct mais fidèle des faits les plus nécessaires à l'intelligence des événements rapportés par ces historiens.

Nous avons dit que les textes grecs et orientaux seraient accompagnés de traductions, et que des préfaces et des notes viendraient au secours des historiens de chacune des trois séries. De quelle langue fera-t-on usage pour rédiger ces traductions, ces préfaces, ces notes? voici, messieurs, les considérations qui ont été présentées à la commission quand cette question est devenue l'objet de ses délibérations.

Quoique les historiens qui doivent composer la collection aient fait usage d'idiomes différents, nous n'avons eu à choisir,

Digitized by Google

pour rediger les préfaces, les commentaires et les traductions, qu'entre deux langues, la langue française et la langue latine.

On peut motiver le choix qui serait fait de la première de ces langues par des raisons puissantes : dire, par exemple, qu'elle dispute aujourd'hui à la langue des Romains le caractère de langue universelle; qu'en lui accordant la préférence nous ne restreindrions pas le nombre des personnes auxquelles notre collection pourrait être utile, et enfin que nous obtiendrions un avantage qui n'est pas à dédaigner, celui d'astreindre à un système uniforme la traduction et l'annotation des textes grecs, latins, français, italiens, arabes, etc.; car nous verrons bientôt que l'emploi de la langue latine, s'il prévaut, devra se plier à quelques exceptions inévitables.

On pourrait alléguer à l'appui de l'opinion opposée l'usage qui a consacré l'emploi de la langue latine dans des recueils du genre de celui dont nous vous entretenons, et l'obligation qui nous est imposée de ne nous éloigner que le moins possible de la grande collection des historiens de France, dont la nôtre sera un appendice naturel. L'habitude, a-t-on dit, de publier des ouvrages écrits en langue latine est presque entièrement perdue en France, et il n'est pas un ami sérieux des lettres et de la propagation des lumières qui ne s'en afflige. Il convient à l'Académie des belles-lettres de protester en faveur des traditions scientifiques que les siècles derniers nous ont laissées, et de ne pas sanctionner, par l'autorité de son exemple, une innovation qui, si elle était adoptée par les peuples étrangers, tournerait au détriment de la France.

Votre commission, messieurs, après avoir balancé ces motifs, s'est décidée à suivre un plan qui participe à la fois des deux que nous venons d'indiquer.

Les commentaires sur les historiens grecs ou latins et les

Digitized by Google

traductions d'auteurs grecs seront rédigés en langue latine; mais, conformément à l'exemple donné par D. Brial, les textes français seront annotés en français: pour ceux qui entendent cette langue, nulle difficulté; quant à ceux qui ne l'entendent pas, il serait inutile de leur offrir des notes en latin sur des textes qu'ils ne pourraient pas lire.

Nous vous proposons d'approuver une seconde dérogation au principe qui tend à faire regarder la langue latine comme la langue usuelle de notre collection: cette dérogation s'appliquerait aux traductions des historiens orientaux.

L'usage, messieurs, n'est plus ici en faveur de la langue latine; nos plus habiles orientalistes se sont servis et se servent habituellement de leur idiome national pour traduire et pour commenter les écrivains de l'Orient. Cet usage recevra bientôt une sanction imposante par la publication d'un recueil d'auteurs orientaux accompagnés de traductions françaises, entreprise par l'ordre du dernier gouvernement, et confiée à l'Imprimerie royale.

L'Académie tiendra compte sans doute, quand elle discutera la question que nous nous bornons à lui soumettre, du désir que nous devons avoir de faire descendre jusque dans les rangs de ceux des lecteurs qui ne sont animés que par une louable curiosité, la connaissance des faits qui tiennent par plusieurs points à l'histoire même des Français.

Les tables de matières sont le fil à l'aide duquel le savant se dirige vers le fait ou vers le mot qui lui sont nécessaires. On ne peut donc apporter trop de soin à rédiger ces instruments de recherches, qui ne doivent jamais se trouver en défaut, quel que soit l'appel qu'on leur fasse ou le secours qu'on leur demande. Nous nous conformerons à l'usage généralement établi pour la rédaction des tables; toutefois nous croyons qu'une

Digitized by Google

seule table générale remplacerait avantageusement ces tables spéciales qui exposent souvent le lecteur à des méprises.

Vous nous permettrez, messieurs, d'exprimer en terminant ce rapport, un vœu qui, reporté par vous vers le gouvernement, pourra, s'il est agréé, contribuer à donner au recueil que nous allons entreprendre un lustre d'autant moins condamnable qu'il aurait pour but l'utilité. Nous désirons joindre à plusieurs de nos volumes des cartes géographiques, quelques plans topographiques, et enfin des planches reproduisant l'empreinte de plusieurs espèces de monnaies. Nous ne pouvons en ce moment déterminer le nombre de cartes et de plans qu'il sera nécessaire de joindre à notre collection, mais nous souhaitons que le premier volume de la série des historiens d'Occident ne paraisse pas sans être accompagné d'une carte représentant l'itinéraire des croisés depuis la France jusqu'à Constantinople, et depuis cette ville jusqu'à Jérusalem par l'Asie Mineure.

Nous recommandons cet objet à la sollicitude de l'Académie, et nous nous flattons qu'en cette circonstance, comme dans toutes celles où nous aurons besoin de le réclamer, son appui ne nous manquera pas.

Messieurs, nous venons de développer sous vos yeux le plan de l'entreprise littéraire dont vous avez confié l'exécution à nos soins; nous n'attendons plus que le jugement que vous allez porter pour entrer avec courage dans la carrière ouverte devant nous; et si nos pas sont d'abord marqués par la lenteur inséparable des commencements d'une entreprise de la nature de celle-ci, nous espérons qu'après avoir triomphé des premiers obstacles, nous pourrons marcher avec constance et sûreté vers le but indiqué. Chacun de nous comprend, messieurs, combien il est honorable d'avoir été choisi par l'Académie

Digitized by Google

pour la publication d'un ouvrage qui ne sera pas seulement un encouragement donné aux recherches historiques, mais qui doit rester comme un monument national, et attester aussi les efforts que l'Académie fait incessamment pour raviver ce goût des graves études qui a tant contribué à la gloire et à l'amélioration intellectuelle de la France.

HASE, QUATREMÈRE, REINAUD, GUÉRARD;
BEUGNOT, rapporteur.

QUESTIONS SOUMISES A L'ACADÉMIE.

1° Les historiens ou chroniqueurs qui ont écrit sur les croisades postérieurement au milieu du XIV^e^ siècle feront-ils partie de la collection?

2° Les historiens qui racontent la prise de Constantinople en 1203 seront-ils insérés dans le recueil?

3° Les éditeurs de la collection publieront-ils l'histoire de saint Louis par Joinville?

4° Publieront-ils la totalité ou seulement une partie de l'ouvrage de Jacques de Vitry?

5° Devront-ils faire usage de la langue française pour traduire et commenter les historiens orientaux?

L'ACADÉMIE A DÉCIDÉ :

1° Que les historiens ou chroniqueurs qui ont écrit après 1350 n'entreraient point dans la collection, mais que cette limite ne s'appliquerait point aux écrivains orientaux, et ne serait pas, à l'égard des écrivains occidentaux, assez rigoureuse pour exclure des documents utiles; que de plus la collection aurait pour appendice une notice bibliographique des ouvrages relatifs aux croisades composés depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'au XIX^e^ inclusivement;

2° Que les éditeurs publieraient en entier les récits originaux de la prise de Constantinople en 1203, à l'exception néanmoins du livre de Ville-Hardouin dont ils ne donneraient que des extraits;

3° Qu'ils ne réimprimeraient non plus que des fragments de Joinville, dont l'ouvrage appartient au recueil des Historiens de France;

4° Qu'au contraire la collection des Historiens des croisades comprendrait les livres de Jacques de Vitry, et que le recueil des Historiens de France n'en contiendrait que des parties;

5° Que les écrivains orientaux seraient traduits et commentés en français, les grecs en latin; qu'on rédigerait en langue latine les notes relatives aux textes latins, et en français celles qui doivent correspondre à des textes écrits en langue française.

L'Académie a aussi décidé qu'on joindrait au texte latin de Guillaume de Tyr l'ancienne version française anonyme, et qu'on admettrait dans le recueil des Historiens des croisades le *Liber secretorum fidelium crucis* de Marin Sanuto l'Ancien.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA CONTINUATION

DE LA TABLE DES CHARTES IMPRIMÉES,

ET SUR LA PUBLICATION DES TEXTES DES CHARTES CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE,

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES,

PAR M. PARDESSUS.

Le 20 mars 1835.

Deux ordonnances, l'une du 11 novembre 1829, l'autre du 1er mars 1832, ont décidé qu'il serait procédé à la publication: 1° de la Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes concernant l'histoire de France, qui existent dans des ouvrages imprimés; 2° d'une Collection des textes des documents relatifs au même objet, dans leur ordre chronologique et accompagnés de notes critiques. L'Académie en a été chargée; et, par son arrêté du 18 avril 1832, elle m'a confié ce travail.

Quoique, aux termes des articles 4 et 8 de l'ordonnance du 11 novembre 1829, ces deux recueils dussent être publiés *gratuitement* par l'Imprimerie royale, un crédit n'ayant été accordé que pour le premier, il est le seul dont j'aie pu m'occuper. Mais comme il entre dans l'intention de l'Académie de remplir entièrement la mission qu'elle a reçue, et qu'il est

Digitized by Google

nécessaire de se préparer à la publication du second ouvrage, la commission des travaux littéraires m'a chargé, non-seulement de faire connaître l'état dans lequel se trouve la publication des *tables*, mais encore de présenter des vues propres à préparer celle des *textes*.

Je commencerai par rappeler quelques faits déjà anciens, et par cela même peu connus.

Des savants dont les noms ont figuré avec gloire dans la liste des membres de l'ancienne Académie des inscriptions, instruits par leur propre expérience et stimulés par l'approbation générale qu'avaient obtenue la collection des Ordonnances (du Louvre) et celle des Historiens de France, pensèrent qu'on pouvait compléter utilement ces deux ouvrages en faisant imprimer les chartes, diplômes et autres documents publics et privés propres à jeter quelque jour sur l'histoire et les mœurs de la nation. Rymer venait de publier les premiers volumes d'un ouvrage de ce genre pour l'Angleterre, sous le titre de *Fœdera, Acta, etc.;* la France était assez riche en documents pour faire autant et même mieux que l'Angleterre : l'exécution était plus difficile sans doute, mais elle n'était point impossible.

Un arrêt du conseil, de 1759, avait déjà prescrit la formation d'un *dépôt de législation*, destiné à réunir des exemplaires ou des copies de toutes les lois, édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du conseil et autres actes législatifs. Ce dépôt pouvait être d'un secours immense pour ceux qui exécutaient ou qui continueraient la collection des Ordonnances : il n'était point sans utilité pour les historiens; mais, par son objet spécial, il était loin de répondre à tous leurs besoins. A la sollicitation de Secousse, Paulmy et Bréquigny, le ministre Bertin, dont il est juste de prononcer le nom, puisqu'il se rattache à une des plus

Digitized by Google

grandes et des plus utiles entreprises littéraires qu'ait jamais faites le gouvernement, obtint en 1762 une décision royale dont j'emprunte le texte d'un arrêt du conseil du 3 mars 1781. L'ordre du roi était de « former un dépôt d'histoire et de droit « public, qui, renfermant des doubles des inventaires de toutes « les archives royales appartenant à sa majesté, et des copies de « tous les monuments qu'elle fait rechercher et recueillir dans « les chartriers des églises et des particuliers, pût fournir aux « savants tous les moyens qui leur manquent d'ajouter à leurs « connaissances, et procurer à ceux d'entre eux dont elle vou- « dra employer les travaux, tous les matériaux d'une collection « plus précieuse et plus utile pour la France que ne l'est celle « de Rymer pour l'Angleterre. »

A peine cette décision était-elle connue, que le régime de la congrégation de Saint-Maur offrit sa collaboration par une lettre du 27 juillet 1762. Des correspondants furent nommés. Une instruction leur fut adressée; on peut la lire à la suite d'un petit écrit publié en 1782, par Moreau, sous le titre suivant : *Plan des travaux littéraires ordonnés par sa majesté pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire et du droit public de la monarchie française.* Les premières mesures consistèrent dans la formation d'un cabinet destiné à rassembler et à conserver tous les documents nécessaires pour l'exécution de l'entreprise. L'arrêt du 3 mars 1781, déjà cité, reconnaissant que le dépôt de législation formé en 1759, et le cabinet des chartes se prêtaient un secours mutuel, les plaça sous la direction du chancelier, et sous la surveillance d'un seul gardien.

Depuis ce temps, l'établissement a été connu indistinctement sous le nom de *Dépôt de législation* ou de *Cabinet des chartes.* Mais les documents ne furent point confondus. Les lois

Digitized by Google

recueillies en vertu de l'arrêt du conseil de 1759 furent, d'après l'article 2, laissées à la Bibliothèque royale, où un arrêt du 18 janvier 1764 avait ordonné de les placer. L'article 3 ajoute: « Quant à l'autre partie dudit cabinet, qui intéresse les monu- « ments historiques, la recherche des anciennes chartes et la « collection de tous les titres que sa majesté compte faire un « jour publier et imprimer, comme elle exige l'activité d'un « travail continuel qui puisse et encourager et juger les recher- « ches des savants employés par ses ordres, elle continuera « d'être placée dans la maison qui lui a été assignée par le feu « roi, et conformément aux ordres par écrit qu'il a donnés. « Veut et entend sa majesté que ledit cabinet continue d'être « le centre de toutes les recherches que sa majesté a déjà or- « données et qu'elle pourra ordonner par la suite pour acqué- « rir de nouvelles lumières sur l'histoire et sur le droit public « du royaume et des provinces dont il est composé. A l'effet de « quoi, tous les gens de lettres employés par les ordres de sa « majesté auxdites recherches, enverront et feront remettre « audit cabinet, au fur et à mesure de leurs découvertes, les « copies des monuments qu'ils auront fait transcrire, pour en « être rendu compte à M. le chancelier ou garde des sceaux de « France. »

Avant cette centralisation, qui eut pour effet de donner une plus grande activité aux travaux, on s'était livré à d'importantes recherches. Un préalable avait paru indispensable, c'était de dresser le catalogue des chartes et des documents déjà imprimés dans des ouvrages particuliers, soit en forme de collection, soit comme pièces justificatives d'histoires, mémoires, etc.

On n'entendait pas se dispenser de faire entrer ces documents dans la collection projetée; mais on savait que souvent

Digitized by Google

le cabinet dont la décision de 1762 avait jeté les premiers fondements, et que l'arrêt du conseil du 3 mars 1781 semblait avoir construit sur des bases inébranlables. « Le dépôt, dit M. Champollion dans une notice imprimée en 1827, pages 11 et 12, prenait une consistance qui accroissait son utilité. « Il devenait le centre de ces grands travaux historiques qui se- « ront un éternel honneur pour les lettres françaises, et de « précieux modèles pour tous les peuples jaloux de leur propre « renommée. On y venait puiser à la fois pour le recueil des « Ordonnances, le recueil des Historiens de France, l'Art de vé- « rifier les dates, la nouvelle collection des conciles: époque à « jamais mémorable dans notre histoire littéraire, où, sous la « même protection et par l'effet de la munificence royale, les « presses françaises produisaient à la fois ces quatre grandes « collections dont le mérite égale l'étendue; et en même temps « le *Gallia christiana,* la collection des chartes, les Lettres histo- « riques des papes, la table chronologique des chartes impri- « mées, l'Histoire littéraire de la France et les histoires particu- « lières des provinces par les bénédictins, le Glossaire français « de Sainte-Palaye et Mouchet, le Froissard complet de M. Da- « cier, les Notices et extraits des manuscrits, les Mémoires de « l'Académie des inscriptions..... Ces prospérités littéraires « étaient dans tout leur éclat en 1786; et en 1791 il ne restait « que le douloureux souvenir de tant de glorieuses entreprises. « Les collaborateurs étaient dispersés et le dépôt lui-même fut « abandonné. »

En effet, un décret du 14 août 1790, sanctionné le 1^er^ décembre suivant, ajourna toutes les entreprises littéraires dont le gouvernement ou les établissements devenus nationaux faisaient les frais, jusqu'à ce que les corps administratifs eussent adressé à l'assemblée nationale des propositions sur lesquelles

Digitized by Google

elle se réservait de statuer; il ordonna de plus la réunion du cabinet de législation à la Bibliothèque royale, et annula 45,000 francs de bons royaux qui lui appartenaient.

La suspension opérée par cette loi subsiste encore en partie, comme on le verra bientôt. Je serais injuste cependant, si je ne faisais pas connaître les tentatives essayées plusieurs fois pour faire cesser un si fâcheux état de choses.

Dès 1795, la loi du 3 brumaire an IV, qui a créé l'Institut, confia à ce corps savant, héritier des anciennes académies et composé de leurs débris, la mission de *continuer les publications scientifiques qui avaient pour but l'utilité générale et la gloire de l'État.* Le 15 floréal an IV, l'Institut, d'après un rapport de Camus, inséré dans le tome II des Mémoires de la classe de littérature et beaux-arts, prit un arrêté pour demander au gouvernement que la collection des chartes, le recueil des Ordonnances et celui des Historiens de France, également abandonnés, fussent continués.

Lorsque, par un arrêté des consuls du 3 pluviôse an XI, l'Institut fut divisé en quatre classes; la troisième, aujourd'hui l'Académie des inscriptions, fut chargée de continuer les *recueils diplomatiques;* et l'article 16 du règlement, approuvé par le premier consul le 2 germinal suivant, met expressément au rang des publications à faire par la commission des travaux littéraires les recueils *des chartes,* des Ordonnances, des Historiens de France; les Notices des manuscrits, l'une des plus belles entreprises de l'ancienne Académie; quelque temps après on y ajouta l'Histoire littéraire.

Les quatre derniers de ces cinq ouvrages sont en pleine activité. Le manque de ressources s'opposa sans doute à ce qu'on s'occupât du premier, dont cependant l'importance fut encore signalée par le rapport sur les progrès de l'histoire et

Digitized by Google

de la littérature, présenté au gouvernement le 20 février 1808.

L'Académie a vu que c'est seulement par les ordonnances de 1829 et de 1832 qu'elle a reçu la mission de s'en occuper, et la promesse d'une impression gratuite.

Les tables étant, ainsi que je l'ai déjà dit, le seul des deux ouvrages désignés par ces ordonnances pour l'impression duquel un crédit ait été ouvert à l'Imprimerie royale, cette publication est la seule aussi dont j'aie pu m'occuper en vertu de l'arrêté de l'Académie du 18 avril 1832, qui m'en a chargé.

Les trois premiers volumes de cette table avaient paru en 1769, 1775 et 1782. Les quatre cinquièmes environ du tome IV étaient imprimés lorsque la révolution suspendit le travail. Les feuilles tirées ont été détruites, à l'exception de quelques exemplaires sauvés par une sorte de hasard; mais malheureusement le manuscrit destiné à terminer le volume, qui se trouvait dans les mains des ouvriers compositeurs, a disparu. De longues et minutieuses recherches à l'Imprimerie royale, à la Bibliothèque, aux Archives et à l'Institut, ont été inutiles. Il m'a fallu remplir cette lacune conformément aux mesures prescrites par une délibération de l'Académie du 25 mars 1832.

Ce travail, exécuté sous ma direction par les élèves de l'école des chartes, MM. Teulet, Schneider et Montrond, que la commission des travaux littéraires a désignés, est achevé. Le manuscrit entier du volume est prêt. Plus de la moitié (328 pages) est tirée; le reste dépend de la célérité de l'Imprimerie et d'un renouvellement de crédit. Je m'occupe, dans cet intervalle, de la préparation des tables alphabétiques qui doivent terminer ce volume. Je prépare, pour le joindre au

Digitized by Google

cinquième volume, un relevé de tous les ouvrages qui ont fourni des notices.

Cette table nouvelle pourra offrir quelque intérêt et quelque secours aux savants, surtout à ceux qui voudraient indiquer des ouvrages dans lesquels Bréquigny n'avait pas puisé, soit parce qu'ils lui étaient inconnus, soit parce qu'ils ont paru depuis la rédaction de son manuscrit. Ce sera un premier acheminement à la formation du supplément, dont on voit, par la préface du premier volume, que ce savant avait prévu la nécessité.

Le quatrième volume pouvant être considéré comme terminé *, j'ai dû m'occuper du cinquième. Ce volume ne présentera pas autant de difficultés que le quatrième. En effet, il a fallu, pour remplir la lacune de ce dernier, parcourir tous les ouvrages consultés par Bréquigny, qui en avait porté le nombre à 12,000 volumes; c'était aussi l'opinion de Camus, dans son rapport du 15 floréal an IV, et j'ai été à portée de reconnaître qu'ils n'avaient rien exagéré.

* Il a été publié en 1836.

Mais il s'en faut de beaucoup que le manuscrit, tel qu'il m'a été remis par MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale, soit en état d'être livré à l'impression.

J'ai besoin d'entrer à ce sujet dans quelques explications, soit pour me justifier du reproche de lenteurs, s'il devait un jour m'être adressé, soit pour justifier à l'avance du même reproche ceux de nos confrères qui seraient appelés à me remplacer.

Bréquigny, comme on le sent très-bien, ne copiait pas lui-même les indications des chartes disséminées dans les ouvrages qu'il savait ou qu'il présumait devoir en contenir. Des employés feuilletaient les livres qu'il leur indiquait; ils transcrivaient les rubriques des documents telles qu'ils les trouvaient, et les rangeaient ensuite par ordre de dates dans un registre

Digitized by Google

qui est précisément le manuscrit conservé. Le savant académicien faisait ensuite composer par des collaborateurs plus éclairés, à l'aide de ces indications et sur le vu même des textes, les notices destinées à l'impression.

J'ajouterai que l'ordre du manuscrit, ou plutôt de l'ébauche qu'on m'a remise, est vicieux. Les employés de Bréquigny ont suivi, dans la formation de leur registre, le calendrier nouveau qui fait commencer l'année au 1er janvier, tandis qu'il faut, ainsi que Bréquigny le faisait lorsqu'il mettait les notes en œuvre, commencer les années à Pâques.

Le manuscrit, tel qu'il existe, ne sert donc qu'à faire connaître les ouvrages dans lesquels il faudra chercher chaque document pour en faire une notice analysée; il ne dispense même pas de compulser d'autres ouvrages, dont la correspondance de Bréquigny nous apprend qu'il fit usage pour les quatre premiers volumes. Nous n'avons donc, dans toute l'exactitude des mots, que des notes et non des notices; de simples indications, et non un travail qu'on puisse livrer à l'impression. Il faut, comme Bréquigny l'explique très-bien dans la préface du tome Ier, *ne pas se contenter de copier les titres que les éditeurs ont placés à la tête des pièces; il faut étendre ces titres, y renfermer une courte notice de leur objet, et présenter les dates de temps, de lieu, avec toutes les indications que fournit le document.* Tant que les documents se trouveront écrits en latin, et cet usage a duré longtemps, il faudra rédiger les notices dans cette langue; et ce travail ne peut être fait par des copistes vulgaires. Il y a donc nécessité de conserver les collaborateurs qui se sont déjà occupés du tome IV. J'ai été à portée d'apprécier leur zèle; je ne propose point d'en augmenter le nombre, parce que plus la surveillance devient étendue, moins elle est possible. Du reste, je crois pouvoir donner l'assurance que, tant que la direction

Digitized by Google

de ce travail me sera confiée, le retard dans la publication ne pourra jamais provenir que des lenteurs de l'Imprimerie.

J'arrive au second ouvrage, qui a pour objet la publication des textes. Jusqu'à présent aucun crédit pour l'impression n'a permis de s'en occuper; mais ce crédit peut être obtenu, et l'Académie croira sans doute qu'il est de son devoir de réclamer à cet égard l'exécution des engagements pris par le gouvernement dans l'ordonnance du 11 novembre 1829. De toute autre manière il est possible qu'elle trouve des ressources qui la mettront à même de lever l'obstacle financier. Il est donc convenable de se mettre en mesure. C'est principalement pour cet ouvrage, puisque le premier suit sa marche naturelle, que les difficultés d'exécution, et le désir de voir déterminer un plan qui réponde au juste espoir des savants, m'imposent le devoir de consulter l'Académie et de prendre ses ordres.

L'Académie ne peut délibérer en connaissance de cause qu'autant que j'aurai clairement mis sous ses yeux le plan qu'on s'était proposé lorsqu'on entreprit la collection dont elle est maintenant chargée. Je ne saurais mieux faire que d'emprunter quelques lignes aux savants prolégomènes composés par Bréquigny et La Porte du Theil : « On souhaitait depuis « longtemps de voir rassemblées toutes les pièces originales qui « sont les fondements les plus certains de notre histoire natio- « nale. Mais les forces d'un seul homme, l'espace d'une seule « vie, ne pouvaient suffire à l'exécution d'une pareille entre- « prise. Elle exigeait d'avance de longs et pénibles efforts, « beaucoup de coopérateurs, et des coopérateurs instruits. Les « arrangements propres à la faciliter furent formés et conso- « lidés par un ministre plein de zèle pour les lettres, qui avait « lui-même tracé le plan qu'il faudrait suivre, et employé plu-

Digitized by Google

« sieurs années à faire rechercher partout les documents de « notre histoire en tout genre, les diplômes de nos rois, les « bulles et priviléges des papes, les chartes authentiques des « particuliers, les lettres des souverains pontifes, des princes, « des prélats, etc. Il fut établi aux frais du gouvernement un « dépôt destiné à recueillir ces précieuses dépouilles soustraites « à la faulx du temps, pour être à jamais consacrées à l'utilité « publique. En même temps il fut institué un comité de sa- « vants, convenus de s'assembler périodiquement à certains « jours, et chargés, après avoir examiné chacune de ces pièces, « d'en discuter l'authenticité ou le mérite, soit de vive voix, « soit dans des notes écrites qui pussent dans la suite être con- « sultées par les éditeurs. »

J'omets, pour abréger, le détail des mesures qu'on prenait dans les séances du comité. Les prolégomènes continuent ainsi : « Lorsque l'on commença à s'occuper de la collection, on y « fut excité par l'exemple de Rymer, et on se proposa d'abord « pour modèle son précieux recueil auquel l'histoire d'Angle- « terre a de si grandes obligations. Mais après avoir réfléchi « aux puissants secours sur lesquels nous pouvions compter, « nous osâmes former un plan plus vaste que celui auquel « peut-être il fut forcé de se borner. »

Les prolégomènes développent et justifient ensuite les différences entre le plan adopté pour la collection destinée à la France, et le plan que Rymer avait suivi pour l'Angleterre. Je ne transcrirai pas ces développements; je dirai seulement que la première de ces différences consiste dans l'époque choisie pour faire commencer la collection. L'auteur anglais, et même ceux qui en donnent aujourd'hui une nouvelle édition par ordre du parlement britannique et aux frais du gouvernement, ont exclu de leur travail les règnes qui ont précédé

Digitized by Google

la conquête par Guillaume de Normandie. Les savants français, au contraire, ont jugé convenable de porter leurs investigations sur les deux premières races de notre monarchie, et de commencer au règne de Clovis I^er^. Ce n'est point assurément sous ce rapport que le plan des prolégomènes me paraît susceptible de modifications. Quoiqu'on ait beaucoup écrit, surtout depuis vingt ans, sur les deux premières races, cette époque de notre histoire est, sinon la moins connue, peut-être celle qui a le plus souvent été envisagée sous un faux point de vue; celle dont les écrivains les plus ingénieux ne paraissent pas avoir toujours bien apprécié les monuments.

Le comité des savants dont Bréquigny et La Porte du Theil ont été les organes, crut encore devoir s'écarter du plan de Rymer sous un autre rapport. Cet éditeur a rangé tous les documents par ordre chronologique sans faire une classe particulière de ceux qui avaient des *formes extérieures d'authenticité*, et une autre classe de ceux qui n'étaient que des *écrits privés*, des *lettres missives*. Les prolégomènes, au contraire, établissent et adoptent une distinction entre les pièces *émanées de l'autorité royale ou munies de la sanction publique, telles que les diplômes, les chartes, les lettres qu'on nomme authentiques*, et *les actes simples ou privés, tels que les lettres missives des souverains*. Par suite de cette distinction, les actes susceptibles de jeter quelque jour sur notre histoire, durent être publiés en deux séries séparées. Bréquigny faisait imprimer sous le titre de *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res francias spectantia; Pars prima quæ diplomata, chartas et alia ejusdem generis instrumenta. . . . complectitur*, un volume qui n'était pas entièrement terminé en 1791, et qui n'a pas été achevé depuis. La Porte du Theil, de son côté, s'était chargé d'un ouvrage portant le même titre général que le premier, mais intitulé,

Digitized by Google

Pars altera, continens epistolas, dont deux volumes se trouvaient entièrement imprimés en 1791.

Autant Bréquigny, dans la partie dont il s'était chargé, se montra fidèle au plan tracé par les prolégomènes, de remonter jusqu'au règne de Clovis, et de suivre l'ordre des règnes et une marche chronologique, autant La Porte du Theil s'en écarta, puisque les deux volumes de cette *Pars altera*, dont il s'était chargé, ne contiennent que les lettres du pape Innocent III; or tout le monde sait qu'il existe, soit imprimées, soit manuscrites, une grande quantité de lettres de souverains, de papes, d'évêques, très-importantes pour l'histoire de France, qui appartiennent aux races mérovingienne et carlovingienne, ainsi qu'aux premiers règnes de la troisième race. Il est même facile de reconnaître que la collection des lettres d'Innocent III en contient un grand nombre qui sont absolument étrangères à l'histoire de France. Je ne fais point ces observations dans la vue de critiquer un savant aussi distingué que l'était La Porte du Theil. Il avait eu le bonheur insigne d'obtenir à Rome des communications refusées à Baluze; il dut s'empresser d'en faire jouir le public; mais, dans la réalité, son travail, quoique d'une utilité incontestable, est une sorte de hors-d'œuvre.

Maintenant qu'il s'agit de reprendre la collection projetée en 1762 et en 1781, il est indispensable que l'Académie décide si elle a l'intention de se conformer sans aucune modification au plan annoncé dans les prolégomènes.

Si la question n'était plus entière, si une sorte de fin de non-recevoir, résultant d'une exécution commencée de ce plan, rendait la discussion inopportune, je me garderais de la soumettre à l'Académie. Sans doute il y aurait quelques inconvénients à n'avoir pas adopté, dès l'origine, un plan aussi bon

Digitized by Google

qu'on eût dû le concevoir; mais il y en aurait autant, et même beaucoup plus, à changer l'exécution commencée et à établir dans le même ouvrage une disparate évidente entre le commencement et la suite.

Il n'en est point ainsi. Bréquigny n'avait pas achevé l'impression du volume dont il est l'éditeur, lorsque la révolution interrompit son travail. Un très-petit nombre d'exemplaires des feuilles tirées se trouve dans quelques bibliothèques publiques ou particulières; le reste a été détruit. Les deux volumes de La Porte du Theil, quoique formant une sorte de recueil spécial, ainsi que je viens de l'expliquer, ont eu le même sort, tant à cause de l'espèce de réprobation dont les idées dominantes en 1791 frappaient un ouvrage de ce genre, que par les malheurs qu'éprouva le libraire-éditeur. Ces faits, connus d'un grand nombre de nos confrères, ont été attestés en 1832 à l'Académie par des libraires aussi instruits sur l'état de l'ancienne littérature, que désintéressés, MM. Debure, Tilliard, Arthus Bertrand et Merlin. Ils le sont également par M. Champollion, page 20 de sa notice.

Dégagée d'un premier obstacle qui, sans doute, s'il existait matériellement, mériterait d'être pris en grande considération, l'Académie peut donc en toute liberté examiner le plan de division qui paraît avoir séduit Bréquigny et La Porte du Theil; voir s'il était convenable de le maintenir, ou s'il faut placer dans un seul ordre chronologique tous les documents jugés dignes d'y entrer, soit qu'ils aient une *forme authentique*, soit que, manquant de cette forme, ils ne puissent être considérés que comme des *écrits privés, de simples missives.*

Bréquigny et La Porte du Theil ont admis cette distinction. Mais n'est-elle pas plus spécieuse que solide, lorsqu'il s'agit d'en faire l'application à une collection de documents concer-

Digitized by Google

nant l'histoire ? Le but de la collection est de présenter dans un seul ouvrage tous les matériaux qui, n'étant pas des corps d'histoire, des annales ou chroniques, encore moins des morceaux de littérature, peuvent faire connaître les événements et les mœurs des siècles passés. Mais, pour atteindre ce résultat, y a-t-il une grande différence à faire entre l'acte d'un souverain, *revêtu de formes authentiques*, et l'acte de ce même souverain qui ne serait pas entouré de ces formes ?

Les savants auteurs des prolégomènes, en disant, pages 4, 5 et 6, qu'ils publieront les chartes dont la vérité était contestée, et même celles que les critiques les plus judicieux s'étaient accordés à déclarer fausses, ainsi que celles dans lesquelles on avait soupçonné et même démontré des interpolations ou des suppressions, sauf à s'expliquer sur tous ces points dans les notes qui accompagneront le document suspect, distinguent, avec raison, l'*authenticité* de la *vérité*. L'authenticité dont ils entendent parler résulte de l'emploi de certaines formes extérieures qui servaient, dans les actes émanés des souverains, à apprendre aux sujets que le roi leur notifiait sa volonté. C'est d'ailleurs le véritable sens légal du mot *authentique*, encore bien que quelques écrivains le prennent pour synonyme de *véritable*. Mais alors qu'il me soit permis de demander si la lettre d'un souverain ne peut pas et ne doit pas, une fois qu'elle est reconnue *vraie*, devenir un élément pour l'histoire, aussi bien que si elle était revêtue d'un sceau, de formules et de signatures de grands officiers. Cette lettre déclare un fait, constate un usage, contient des énonciations quelconques. Sans doute l'auteur de la lettre a pu se tromper ou vouloir tromper ; sans doute l'historien a le droit de la discuter et de prétendre que les faits ou l'allégation ne sont ni vrais ni exacts. Mais il aurait le même droit pour un document authen-

Digitized by Google

tique. Est-il rare que les rois, dans des actes publics et revêtus de formes solennelles, par exemple, dans des manifestes, articulent des faits faux? Les rois de la troisième race étaient si persuadés qu'on pouvait les tromper, qu'on pouvait leur faire dire, dans des documents *revêtus de formes authentiques*, des choses contraires à la vérité, qu'ils avaient autorisé les parlements à déclarer subreptices les lettres patentes qu'on leur présenterait : dans beaucoup de ces actes était écrite ou réputée sous-entendue la formule : *Si vous reconnaissez la vérité des faits énoncés dans les présentes.* Que, dans les questions où il faut appliquer le droit public ou civil, on distingue entre les actes émanés du souverain sous une forme qui commande obéissance, et les lettres privées de ce même souverain; rien de plus juste : mais il n'en peut être ainsi pour l'historien qui doit, avant tout, constater la vérité des faits, sauf à tirer les conséquences qui lui semblent en résulter.

Supposons qu'un souverain ait, par un acte authentique, par des lettres patentes revêtues du sceau royal et souscrites par ses grands officiers, fait une concession, ou générale, ou particulière; qu'ensuite ce souverain ait écrit une lettre purement privée, mais *vraie*, reconnue *autographe*, qui révoque ou modifie la concession; je conçois qu'on refuse un effet légal à cette révocation, à cette modification; qu'on prétende qu'elle ne peut l'emporter sur l'acte authentique, ni le détruire. Mais cette lettre, toujours en la supposant *vraie*, est-elle moins un écrit susceptible d'être employé comme élément historique? L'historien n'a-t-il pas le droit de s'en emparer, de le discuter, soit pour blâmer, soit pour justifier, soit pour excuser le prince qui l'a fait? S'il est donc vrai que l'acte *privé* ne soit pas moins que l'acte *authentique* un élément dont l'histoire ait droit de faire usage, de quelle utilité peut-il être de placer

Digitized by Google

l'un dans une partie de la collection chronologique, et l'autre dans une seconde partie? Les actes publics et les actes privés d'un prince appartiennent également à l'histoire. Qu'on n'admette en aucune manière tel document, telle lettre missive insignifiante, écrits par un prince; je le conçois: mais je dis que si un écrit *purement privé* d'un prince, relatif à des circonstances importantes de sa vie, relatif surtout aux événements politiques, existe, est reconnu *vrai, autographe,* il n'y a aucune bonne raison pour ne pas le classer, dans l'ordre même de sa date, parmi les documents historiques relatifs au règne de ce prince; qu'il ne doit point être séparé des documents officiels; que souvent même il pourra servir à expliquer les motifs secrets de ces documents officiels qui tant de fois ne présentent qu'une apparence de vérité; qui, souvent, ne sont que le résultat formulé en grands mots ou en expressions mensongères, de négociations dont les *missives* et les *écrits privés* révèlent les véritables motifs, en même temps qu'ils font connaître les moyens employés pour atteindre le résultat.

Bréquigny et La Porte du Theil, je le sais, et je m'empresse de le dire, n'entendaient point exclure ces sortes de documents; seulement ils les renvoyaient à une autre partie. Mais interrogeons-nous nous-mêmes: lorsque nous faisons des recherches historiques, il nous est pénible, après avoir épuisé notre patience à noter des documents dans un recueil, ou dans la première partie d'un recueil, d'être obligés d'aller voir dans l'autre si quelque document non authentique ne contrarie pas ou ne modifie pas ce que nous avons trouvé dans la première partie. Je peux me tromper, mais il me semble que le plan adopté par nos savants prédécesseurs rompt l'unité chronologique des faits, ou plutôt des documents propres à les attester et à fournir les moyens de les apprécier; qu'il

Digitized by Google

sépare des choses que l'intérêt historique commande de réunir.

Au surplus, je présente des raisons de douter; je les soumets à des juges dont je connais et respecte les lumières. Si l'Académie arrête qu'elle ne s'écartera point du plan indiqué dans les prolégomènes, on publiera, sous le nom de *Pars prima,* les chartes et diplômes dont Bréquigny était sur le point d'achever un volume en 1791; les feuilles imprimées, les notes qui existent à la Bibliothèque royale, serviront de manuscrit. On se bornera à y intercaler onze documents qui lui parvinrent trop tard pour qu'il pût les mettre à leur place, et quelques autres existant à la Bibliothèque royale et aux Archives, que les inventaires des établissements ecclésiastiques devenus nationaux ont fait découvrir.

Dans cette hypothèse, il faudra mener de front la publication de la *Pars altera,* destinée aux lettres et autres documents non authentiques. On a vu que les deux volumes de cette *Pars altera,* publiée par La Porte du Theil, contiennent uniquement les lettres d'Innocent III. L'élection de ce pape et son exaltation appartiennent à l'année 1197 (vieux style). Il est impossible de se dissimuler, et la seule table des chartes imprimées en offrirait la preuve au besoin, que depuis le règne de Clovis jusqu'en 1197, il existe beaucoup de lettres de papes, de souverains, d'évêques, de personnages politiques, ayant trait à l'histoire de France, et de nature à entrer dans la collection projetée. Il faut donc, pour exécuter le plan primitif, jeter les regards en arrière, et publier les documents du même genre qui sont antérieurs au pontificat d'Innocent III.

Si l'Académie croit devoir adopter le plan d'une collection unique, et abandonner l'idée de former deux parties distinctes, les documents relatifs à la race mérovingienne, que Bréquigny avait préparés, devront recevoir, outre l'intercalation des

Digitized by Google

chartes nouvellement découvertes, celle des écrits privés, qu'on jugera de nature à jeter quelque jour sur l'histoire de France. Ce travail relatif à la première race peut être, sans inconvénient, fait par une seule personne; les documents en ont été presque en totalité préparés par Bréquigny et ses collaborateurs; les additions et les intercalations l'accroîtront au plus d'un tiers; mais lorsqu'il s'agira de préparer les documents de la seconde et de la troisième race, il ne me paraît pas possible de laisser peser sur une seule personne le fardeau et la responsabilité du travail.

On l'avait très-bien compris en 1762 et en 1781. Un comité de savants s'assemblait pour discuter et déterminer les documents qu'il était convenable d'admettre; Bréquigny et La Porte du Theil, en les publiant, exécutaient les délibérations de ce comité; et c'est ainsi qu'a été rédigé le volume dont Bréquigny avait commencé l'impression en 1791.

En effet, les questions qui tendent à décider si une pièce, déjà imprimée ou inédite, doit être admise dans la collection, sont aussi nombreuses que variées. Je ne dis rien des discussions sur le caractère de vérité ou d'authenticité. Fussent-elles aussi aisées à résoudre que dans la réalité elles sont difficiles, l'admission doit dépendre du degré d'utilité de la pièce pour l'éclaircissement de l'histoire. Cette utilité concernera la chronologie, ses rapports avec l'existence des personnages nommés, les notions qu'elle peut fournir sur la géographie civile ou ecclésiastique, sur les usages généraux ou locaux, sur la langue, etc. Je ne crois pas qu'une seule personne possède complétement la variété de connaissances nécessaire pour atteindre le but qu'on doit se proposer. Pour mon compte, puisque l'arrêté de l'Académie, du 18 avril 1832, m'oblige de parler de moi, j'avoue très-franchement mon insuffisance.

Digitized by Google

D'autres questions doivent encore être examinées. Bréquigny et La Porte du Theil annoncent dans leurs prolégomènes, page iij, que les lois, les capitulaires et les formules antiques seront exclus de la collection, *parce qu'ils sont déjà dans d'autres recueils, et que d'ailleurs ils tiennent plus à la jurisprudence qu'à l'histoire.* Je crois que cette opinion, et par suite, le plan primitif, doivent encore être modifiés relativement aux races mérovingienne et carlovingienne; car, pour ce qui concerne la troisième race, les ordonnances, lois, édits et autres actes législatifs, en sont publiés dans un recueil spécial, confié aux soins de l'Académie.

Il est bien vrai que Baluze a fait imprimer en 1677 de nombreux documents législatifs des deux premières races, sous le titre de *Capitularia regum Francorum;* mais outre qu'un grand nombre de pièces du même genre, qu'il ne connaissait point à l'époque où il a entrepris ce beau travail, sont maintenant à notre disposition, et que le plan d'exclusion les laisserait dans l'oubli, je crois que les constitutions, édits et capitulaires des deux premières races sont de véritables documents pour l'histoire. Dès qu'ils ont ce caractère, la circonstance qu'il en existe déjà une grande partie dans des ouvrages imprimés, ne doit pas plus arrêter qu'elle n'a empêché Bréquigny de reproduire dans son premier volume des chartes royales, des documents historiques publiés jusqu'à six et huit fois dans les *Gallia christiana, Miræi Diplomata, Mabillonii Analecta,* la collection de Traités de Dumont, etc. etc.

Ces lois ou capitulaires, dit-on, *concernent moins l'histoire que la jurisprudence.* Je ne crois pas cette assertion exacte. Les rapports de ces documents avec la *jurisprudence* sont très-restreints. Ils concernent en général l'administration totale ou partielle du royaume; l'état des personnes sous le point de vue des

Digitized by Google

droits politiques, de la liberté, de l'administration civile et ecclésiastique, qui, à ces époques, étaient en quelque sorte inséparables.

L'objection ne porterait d'ailleurs que sur les lois dites *salique, ripuaire, etc.* Mais outre que les premiers essais de législation d'un peuple qui vient de convertir sa vie presque nomade en une existence sédentaire et monarchique, sont des documents importants, et pour son histoire à cette époque, et pour son histoire antérieure; outre que les lois dont il s'agit, plus pénales que civiles, servent, par le système et l'échelle des compositions, à nous éclairer sur les conditions diverses des hommes et l'état moral de la société, un grand intérêt historique en commanderait la publication, à titre d'exception, s'il était vrai que l'opinion de Bréquigny et de La Porte du Theil fût bien fondée. Baluze n'a point publié la plus ancienne rédaction de la loi salique. Nous en devons les textes à Eccard d'après un manuscrit de Wolfenbutel, à Schilter d'après un manuscrit de Paris: D. Bouquet les a empruntés de ces auteurs pour son quatrième volume des Historiens. Feuerbach en a donné encore, en 1831, une édition d'après un manuscrit de Munich. Nous attendons celle que M. Pertz a annoncée. Quant à du Tillet, Pithou et Baluze, ils n'ont publié que la révision de Charlemagne.

Il ne me paraît pas impossible de déterminer, sinon d'une manière rigoureusement exacte, au moins par approximation, l'époque des rédactions diverses de cette loi, les règnes des souverains par l'ordre ou du temps desquels elles ont eu lieu, et en les plaçant ainsi, chacune à sa date, on compléterait la série des documents historiques de chaque règne.

Il ne serait même pas convenable d'exclure les formules. Baluze en a publié, dans le tome II de ses Capitulaires, cinq

Digitized by Google

séries, dont les quatre premières se composent de celles qu'avaient recueillies Bignon, Pithou, Sirmond et Lindenbrog, et la cinquième de celles que lui-même avait découvertes. Depuis, Mabillon en a publié sous le nom de *formulæ Andegavenses*.

Toutes ces formules ont été insérées par D. Bouquet dans le tome IV des Historiens de France; mais Eccard en a encore publié sous le nom de *formulæ Alsaticæ;* Goldast, sous le nom de *formulæ Goldastinæ;* Baluze enfin, dans ses *Miscellanea,* en a recueilli quelques autres. Toutes ont été reproduites par Canciani, *Barbarorum leges,* t. II et III.

La plupart de ces formules donnent de précieuses notions sur l'institution, les fonctions, les droits et les devoirs des officiers ou délégués du roi, et sur une multitude de choses qui tiennent à l'état de la société. Celles même qui sont relatives au simple droit privé, constatent des usages très-différents des règles qui ont depuis formé notre législation civile. Elles servent à attester l'empire que le droit romain conserva dans certaines provinces, et l'origine des premières coutumes qui le remplacèrent dans les autres. Tout cela est évidemment de l'histoire. Il n'est personne qui ne sache quels secours Bignon, Montesquieu, Mably, Desormeaux, de Gourcy, Perreciot, notre savant confrère M. Naudet, et beaucoup d'autres écrivains très-recommandables, ont tirés de ces documents pour éclaircir les points les plus obscurs du droit public, de l'état et de la condition des personnes et des biens sous la première race. Assurément les ouvrages dont je viens de nommer les auteurs ne sont pas des livres de jurisprudence.

Les savants dont les bibliothèques possèdent l'ouvrage de Baluze, ne seront pas détournés d'acquérir la nouvelle collection par la considération qu'elle reproduirait des pièces qu'ils

Digitized by Google

ont déjà, parce que cette collection leur en offrirait d'autres qu'ils ne possèdent pas, et qu'il leur faudrait faire des recherches, soit dans des manuscrits, soit dans des livres rares ou imprimés en pays étranger. D'ailleurs l'insertion des documents dont je viens de parler ne rendra pas inutile l'ouvrage de Baluze, parce qu'il en contient d'autres qui, même dans le sens de la modification que je propose, ne devraient point entrer dans la collection.

L'Académie prendra sur ces observations le parti qui lui semblera le plus convenable; et lors même qu'elle ne croirait pas à propos de changer le plan primitif, elle sentira qu'il était du devoir de la commission d'attirer son attention sur cet objet.

Quelle que soit du reste sa résolution, il y a des moyens d'exécution nécessaires à préparer ou à déterminer; et c'est le second objet de ce rapport.

Tous les documents que les collaborateurs de l'établissement formé en 1762 et complété en 1781 avaient recueillis, sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale. M. Champollion en a donné un état sommaire dans sa notice, pages 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Il nous apprend qu'en 1827 on eut le projet de fondre toutes les collections particulières qu'avaient produites les travaux des collaborateurs ou les envois faits par les intendants, en une seule, suivant l'ordre chronologique des documents. Le ministre de cette époque, M. Corbière, craignit que cette dislocation des collections particulières ne fît perdre de vue les sources d'où provenait chaque pièce, et ne diminuât la confiance que, à défaut d'originaux, une simple copie pourrait mériter, lorsque le nom de celui qui l'a fournie est connu.

On se borna à décider que pour chaque pièce il serait rédigé un bulletin sommaire, indiquant sa place dans une des collections; que tous ces bulletins seraient rangés par ordre

Digitized by Google

chronologique et représenteraient sous ce rapport les pièces, qui resteraient dans leur place ancienne. Il sera nécessaire de s'assurer si ce travail a été fait; où il en est, dans le cas où il aurait été commencé, et d'aviser aux moyens de le faire ou de le continuer, s'il paraît utile. Des correspondances, ou des conférences avec MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale, deviendront indispensables. L'Académie devra aviser aux moyens de les établir et d'en assurer le succès.

Outre le fonds du cabinet des chartes, composé des pièces recueillies en vertu de la décision de 1762 et de l'arrêt du conseil de 1781, fonds qu'on peut, avec une sorte de raison, considérer comme distinct de la Bibliothèque, et n'y étant qu'à titre d'une sorte de *séquestre de conservation*, par suite de la loi du 1er décembre 1790, la Bibliothèque possède un grand nombre de collections et de portefeuilles qui contiennent des chartes soit en original, soit en copies. Il m'est impossible d'énumérer ces collections, puisque le catalogue de cette partie de la Bibliothèque n'a pas été rendu public; je peux seulement indiquer, comme exclusivement formé de documents propres à entrer dans la collection, le recueil immense dit *de Doat*, que Colbert avait fait exécuter dans les archives du Languedoc. Il est probable qu'on en trouverait aussi dans les collections connues sous le nom de Fontanieu, de Duchesne, de Dupuy, de Baluze, de du Cange, etc. Il sera nécessaire de s'assurer si les notices des documents contenus dans ces recueils ont été réunies à celles du cabinet. Si ce travail n'a pas été fait, il deviendra indispensable.

Les archives du royaume, presque toujours administrées depuis 40 ans par des savants en état d'apprécier l'importance des travaux historiques, offrent une mine abondante à laquelle il sera nécessaire de puiser. Non-seulement on y conserve

Digitized by Google

l'ancien trésor des chartes, mais encore on a recouvré un grand nombre de documents égarés ou volés; on en a acheté d'autres; et de plus, par suite des travaux que les assemblées législatives avaient ordonnés pour la conservation et le triage des titres des établissements ecclésiastiques devenus nationaux, les archives sont devenues le dépôt d'un nombre infini de pièces que font connaître sommairement des états publiés le 19 frimaire an VI, et 1^er^ germinal an VIII, ainsi qu'un tableau de la situation des archives au 15 août 1811. Il sera donc nécessaire de se procurer aux archives les copies des documents que le cabinet déposé à la Bibliothèque ne possède pas; et même il y aura une utilité incontestable à leur fournir, en échange, la note des pièces existantes exclusivement à la Bibliothèque. La même mesure devra être prise à l'égard des autres dépôts publics de la capitale, dans lesquels on apprendrait qu'il se trouve des documents dont le cabinet ne possède point de copies.

Je n'ai encore parlé que de ce qui existe ou peut exister dans notre rayon d'activité, en quelque sorte sous nos mains. Il ne faut pas perdre de vue que les départements possèdent des archives dont quelques-unes sont très-riches, et peut-être, malheureusement, riches de documents inconnus, ou d'une difficile exploitation. Avant la révolution, un grand nombre de villes, autrefois municipales et presque indépendantes, avaient des archives qui leur ont été conservées. Il en était de même de plusieurs provinces considérables dont la réunion à la couronne est plus ou moins ancienne. La division de ces provinces en départements n'a pas eu d'influence notable sur le placement des archives. Celles qui etaient dans l'ancien chef-lieu d'une province, y sont restées. Mais les chefs-lieux de départements, qui n'avaient pas autrefois d'archives, en ont acquis par l'effet de la main-mise nationale sur les biens des

Digitized by Google

corps ecclésiastiques et des émigrés. Quelques préfets ont pris des soins pour les conserver; d'autres les ont détruites ou laissé détruire. Souvent l'acquéreur d'un domaine, sous prétexte du droit que la loi lui donnait de réclamer les titres de sa propriété, s'est fait remettre des chartes d'une haute antiquité, d'une grande importance historique, sans autre but que celui d'avoir quelques livres de parchemin à vendre.

Enfin il est impossible de se faire une idée de ce que le décret du 17 juillet 1793, qui prescrivait de brûler les titres féodaux, et la loi du 7 messidor an II, relative aux archives, publiée sous la déplorable influence de ce décret, ont causé de pertes dans les départements; car, il faut le dire, il n'en fut point ainsi à Paris. Quelques hommes savants, qui avaient trouvé un asile dans les dépôts littéraires, laissaient passer l'orage, ne donnaient point de titres, ou n'en donnaient que d'insignifiants pour les *auto-da-fé;* le malheureux décret du 17 juillet ne fut exécuté que dans les provinces.

Au surplus, il ne s'agit pas de déplorer les pertes, il faut aviser à tirer parti de ce qui subsiste. L'Académie croira sans doute qu'il est nécessaire de s'entendre avec M. le ministre dans la direction duquel sont les archives des départements, et surtout avec M. le ministre de l'instruction publique : la commission qu'il a formée pour la recherche et la publication des monuments inédits relatifs à l'histoire de France; les correspondants de cette commission pourront être d'un grand secours.

Ces préparatifs sont immenses, on ne peut se le dissimuler. Si l'on fait attention que déjà l'Académie publie avec activité les Ordonnances du Louvre, les Historiens de France, l'Histoire littéraire, les Tables des chartes imprimées, les Notices des manuscrits, ses Mémoires; qu'une commission prépare la collec-

Digitized by Google

tion des écrivains des croisades; qu'une autre, sur la demande du gouvernement, compose une géographie ancienne, avec cartes et synonymie, de l'Afrique septentrionale, depuis Maroc jusqu'à l'Égypte, et l'histoire des colonisations puniques, grecques, romaines, arabes et turques, dans les mêmes contrées, depuis le VIIIe siècle avant Jésus-Christ; que toutes nos séances sont remplies par la lecture de mémoires des académiciens, dont un grand nombre se livrent à d'importantes publications, il faut avouer que jamais un corps savant n'aura conduit de front tant et de si vastes entreprises.

L'Académie ne doit point cependant, et certes elle n'en a pas l'intention, décliner la mission qu'elle a reçue; et si cette mission ne peut être accomplie d'une manière qui réponde aux vœux des savants, qu'en se livrant à toutes les recherches préalables que je viens d'indiquer; si, après une mûre discussion, l'Académie reconnaît qu'elles sont indispensables, ce mot répond à tout; il faudra redoubler de courage.

Elle a donc à examiner si les vues que je viens d'indiquer, plutôt que je ne les ai développées, mais qui pourront recevoir dans la discussion les éclaircissements convenables, doivent être adoptées; ou si elle veut que la collection projetée soit réduite aux seules pièces qui se trouvent réunies dans le cabinet des chartes. Au surplus, ces préalables ne seront nécessaires que pour recueillir, compléter et mettre en ordre les matériaux relatifs à la seconde et à la troisième race.

Il est peu probable que les archives des départements possèdent des documents relatifs à la première race, dont le cabinet n'aurait pas de copies, ou du moins de notices propres à les faire trouver sûrement et promptement. Bréquigny, comme on l'a vu, avait disposé et fait imprimer tout ce qui lui paraissait appartenir à cette première race. Il ne devi-

Digitized by Google

nait pas qu'avant l'achèvement de ce premier volume, la révolution frapperait son travail d'une suspension qui dure encore.

Il assure dans les prolégomènes qu'il était déjà en mesure de publier incessamment ce qui concernait la race carlovingienne. On sait par expérience que celui qui prépare et réunit les matériaux d'une collection destinée à embrasser un grand nombre de siècles, tout en s'occupant des derniers, soigne plus particulièrement ceux par lesquels il doit commencer, qu'il les complète, les tient en état, laissant à ses successeurs le soin de presser la recherche et la réunion des documents qu'il n'a pas l'espoir de mettre en œuvre.

Le temps pendant lequel on s'occupera de compléter et de faire réimprimer le volume de la première race sera plus que suffisant, une fois que les moyens d'action et de correspondance auront été organisés, pour se procurer tout ce qui sera de nature, quelque part qu'il soit encore placé, à entrer dans la collection des chartes de la seconde et de la troisième race. Lorsqu'on aura des aperçus sur l'état des documents relatifs à cette dernière époque, il deviendra indispensable de tracer un plan qui déterminerait avec précision ce qui sera admis et ce qui sera exclus, parce que le nombre des documents qui s'y rapportent est immense; il faudra se mettre en harmonie avec la collection des Ordonnances du Louvre, pour éviter les doubles emplois, et l'on se trouvera placé entre le danger de trop admettre et celui d'omettre des documents utiles sous quelques points de vue.

Dans toutes les hypothèses, au surplus, il est nécessaire de fournir les moyens d'exécution à ceux que l'Académie chargera de ce travail. Il faut qu'ils aient entre les mains les matériaux pour les soumettre à une discussion critique; les faire colla-

Digitized by Google

tionner lorsqu'il en existera plusieurs copies différentes; les accompagner de notes.

Je doute que l'existence actuelle des copies dans le dépôt de l'ancien cabinet, dispense d'en faire d'autres pour l'impression; ou du moins il faudra une grande discrétion dans le choix de celles qui devront être ainsi sacrifiées. Les événements qui se sont passés depuis cinquante ans, ont fait périr une multitude d'originaux; et peut-être un grand nombre de copies du cabinet sont-elles aujourd'hui la seule preuve de l'existence de beaucoup d'anciens documents. Ces copies inspireront d'autant plus de confiance, qu'on connaîtra mieux celle que méritent leurs auteurs. Il importera donc de les conserver, d'abord pour éviter une perte irréparable, si elle avait lieu pendant l'impression; en second lieu, pour la justification des éditeurs.

Les membres que l'Académie pourra investir de sa confiance, seront, en général, par leur âge, leur santé, leurs occupations particulières et leurs devoirs envers l'Académie, hors d'état de se livrer personnellement au matériel des copies et de la collation. L'examen critique, le jugement d'admissibilité, les notes, la surveillance de l'impression, sont tout ce qu'on peut exiger de leur dévouement. Cependant le travail des copies ne peut être confié à des hommes dont toute la science serait de tracer lisiblement des caractères sur le papier. Bien transcrire des documents écrits en latin barbare, sans corriger les textes par excès de purisme, n'est pas une chose dont tout le monde soit indistinctement capable.

Les employés de la Bibliothèque royale n'offriraient pas, je le crois du moins, les secours que l'Académie trouve aux archives du royaume. Chaque fois que celui de nos confrères à qui elle a confié la publication des Ordonnances du Louvre,

Digitized by Google

a besoin de copies de documents, elles lui sont fournies par l'établissement. Le petit nombre d'employés de la Bibliothèque, et leurs occupations déterminées ne permettraient pas d'espérer cette ressource.

Il faudra donc recourir aux élèves de l'école des chartes qui auront reçu des diplômes de paléographes. L'ordonnance du 22 février 1821, qui a créé cette école, annonce précisément que cette institution a pour objet de fournir à l'Académie des inscriptions des collaborateurs dans les publications historiques, dont elle est ou sera chargée. Mais on ne peut exiger de ces élèves un travail non rétribué; peut-être même est-il permis de dire, que plus ce genre de travail est aride et offre peu de charmes aux jeunes gens, plus il faudra exciter leur émulation par une indemnité pécuniaire. Il ne faut pas se dissimuler tout ce que présentent d'aride la copie et la collation de documents peu propres à flatter l'imagination, écrits dans un latin qui n'a rien de commun avec celui qu'on parlait au siècle d'Auguste.

Si l'on considère que, pendant trente-cinq ans au moins, le cabinet des chartes a coûté chaque année environ 50,000 fr. indépendamment des pensions accordées à Bréquigny et à d'autres; que la plupart des collaborateurs appartenant à des ordres religieux travaillèrent gratuitement; que d'autres collaborateurs laïques ne reçurent que des éloges, des titres de noblesse, le cordon de Saint-Michel; on peut juger que, dans l'état actuel des choses, il est de toute impossibilité d'arriver à aucun résultat, sans une allocation annuelle dans le budget. L'Académie ne peut, à cet égard, qu'exprimer des vœux; c'est au gouvernement à les apprécier. S'il désire que la collection projetée s'exécute, et les ordonnances de 1821, 1829 et 1832, dont j'ai fait connaître les dispositions, semblent le prouver,

Digitized by Google

il doit reconnaître aussi la nécessité de faire face aux dépenses et de fournir les moyens d'exécution.

L'Angleterre a entrepris aux frais de l'état une nouvelle édition de Rymer. Le fonds de l'ouvrage existait; il n'a été besoin que d'y intercaler les pièces omises. Presque toutes étaient déjà rassemblées dans une immense quantité de cartons, connus sous le nom de *collection manuscrite*, et dans quelques dépôts publics; ces additions, au moins dans les six volumes qui ont déjà paru, forment à peine un cinquantième; et cependant il est notoire que l'Angleterre a déjà fait pour cette nouvelle édition des frais considérables. Il paraît même qu'on s'est aperçu de plusieurs vices d'exécution, et qu'on a le projet de recommencer le travail.

Si l'on fait attention que la collection préparée depuis 1762 pour la France, est sur une plus grande échelle que celle de Rymer; que nous n'avons point, comme les nouveaux éditeurs de cet ouvrage, pour servir de manuscrit, un texte tout copié, tout imprimé, et dans lequel il ne s'agisse que d'ajouter quelques intercalations déjà préparées, on sera obligé de reconnaître la nécessité d'une forte dépense. Il faut dire cependant qu'elle sera répartie sur un grand nombre d'années, et que, dans la réalité, la dépense annuelle sera modique. Mais tout doit être prévu; l'Académie a intérêt à ne rien entreprendre qui ne lui paraisse possible, et surtout à éviter le reproche de n'avoir pas complétement fait connaître au gouvernement le véritable état de la question.

Je dois encore parler d'un objet, qui, tout en étant moins important, moins difficile, et n'étant même qu'une mesure d'arrangement intérieur, doit être signalé à l'Académie. Le nombre des documents qu'il faudra réunir pour se livrer aux soins de la publication; la nécessité d'être à portée d'une

Digitized by Google

bibliothèque, où les recherches indispensables pour les collations et la rédaction des notes soient faciles, doivent faire désirer qu'on trouve un local convenable dans les bâtiments de l'Institut. Ce local pourrait d'ailleurs servir aussi de lieu de séances et de dépôt de pièces, à la commission de l'école des chartes, formée presque en totalité des membres de l'Académie. Jusqu'à présent, cette commission a été forcée d'emprunter une sorte d'hospitalité pour la garde de ses papiers, la tenue de ses séances, et celle des concours annuels que l'ordonnance du 11 novembre l'a chargée d'ouvrir.

Telles sont les premières vues que la commission des travaux littéraires m'a chargé de soumettre à l'Académie. La discussion à laquelle cet exposé donnera lieu probablement, pourra en suggérer de nouvelles, et sans doute de meilleures. On sent que, dans l'état des choses, il y aurait eu beaucoup de témérité de ma part à préparer un projet d'arrêté. Je me borne donc à demander à l'Académie la permission de terminer ce rapport, dont la longueur se justifie par l'importance de son objet, en lui proposant une série de questions, qui pourront aider M. le président à diriger l'ordre de la délibération.

Première question. La collection des textes des chartes, diplômes et autres documents relatifs à l'histoire de France, comprendra-t-elle dans une seule série chronologique, les documents authentiques et les documents privés des souverains et autres personnages politiques, suivant la méthode adoptée dans la collection de Rymer; ou bien sera-t-elle divisée en deux parties distinctes : la première destinée à ne contenir que les documents revêtus de formes authentiques; la deuxième destinée aux lettres et autres documents qui n'ont pas de formes authentiques?

Digitized by Google

Deuxième question. Les documents connus sous le nom de *lois, constitutions, capitulaires, formules,* seront-ils admis dans la collection, ou conservera-t-on le projet de Bréquigny, qui était de les en exclure ?

Troisième question. L'Académie confiera-t-elle la publication de la collection des textes de la seconde et de la troisième race à une commission spéciale de plusieurs membres ?

Quatrième question. L'Académie s'adressera-t-elle à MM. les ministres, pour que les académiciens chargés des publications reçoivent ou puissent se procurer un état détaillé de ce qui compose le cabinet des chartes ; pour que les pièces destinées à former la collection projetée soient mises à leur disposition ; et pour qu'ils obtiennent des archives, ainsi que des différents dépôts existants à Paris ou dans les départements, la connaissance et par suite la copie des documents qui seront réconnus être de nature à entrer dans la collection ?

Cinquième question. L'Académie demandera-t-elle à M. le ministre de l'instruction publique l'allocation d'un crédit destiné à payer les dépenses que la collection projetée rendra nécessaires ?

Sixième question. L'Académie avisera-t-elle aux moyens de faire consacrer, dans les bâtiments de l'Institut, un local dans lequel soient déposés avec sûreté les documents et copies nécessaires pour la rédaction et la publication de la collection ?

L'Académie a décidé,

1° Que la collection des textes de chartes et autres documents ne formerait qu'une seule série chronologique ;

2° Que ceux de ces actes qui auraient été déjà publiés dans d'autres collections n'entreraient point dans celle-ci, mais y

Digitized by Google

seraient seulement rappelés, avec indication des recueils où ils se lisent;

3° Que la publication de ces textes serait confiée à une commission spéciale composée de plusieurs membres.

Les trois autres questions ont été résolues affirmativement.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

UNE NOUVELLE PUBLICATION DES ASSISES DE JÉRUSALEM,

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES,

PAR M. PARDESSUS.

Le 16 février 1838.

L'Académie a chargé, le 12 janvier dernier, la commission des travaux littéraires de lui faire un rapport et des propositions relativement à la publication d'un monument de législation et de jurisprudence française au moyen âge, connu sous le nom d'*Assises du royaume de Jérusalem*. La commission s'est occupée de cet objet pendant trois séances; elle m'a désigné pour présenter à l'Académie le résultat de ses délibérations.

Il ne peut exister aucun doute sur le caractère des Assises. Tous les témoignages historiques s'accordent à dire qu'elles ont été compilées pour servir de règles dans les cours du royaume fondé par les croisés en Palestine; que leur empire s'étendit sur les principautés indépendantes, fondées en Syrie par les princes européens, dans l'île de Chypre, dès 1192[1], et jusque dans l'empire grec, lorsqu'en 1204 Baudouin de Flandre monta sur le trône de Constantinople. Non-seulement

[1] Loredano, *Historie dei rei Lusignani*, pag. 17 et 18 (ed. 1667).

Digitized by Google

elles ont régi ces pays pendant les deux siècles des croisades, mais encore elles ont subsisté dans la Morée, l'île de Chypre et les autres possessions vénitiennes, jusqu'au moment où les Turcs ont conquis ces pays. Sous ce point de vue, les Assises seraient l'annexe indispensable d'une collection d'ouvrages relatifs aux croisades, quel que fût le pays où cette collection serait entreprise; car la législation des états fait partie de leur histoire.

Mais puisque c'est l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France qui exécute cette collection, un autre motif peut et doit être mis en avant. Rhamnuse[1], en nous apprenant l'introduction des Assises par Baudouin, dans l'empire grec, atteste qu'elles avaient été rédigées d'après le droit français : et c'est, ajoute-t-il, à cause du grand attachement de ses compagnons d'armes à leurs usages nationaux, que Baudouin les introduisit dans son nouvel empire. Cette assertion sur l'origine française des Assises est plusieurs fois répétée dans un document historique relatif à une contestation sur la garde des royaumes de Jérusalem et de Chypre, jugée en 1258, dont le récit se trouve dans plusieurs manuscrits des Assises. Au reste, ce point historique n'a jamais été un objet de controverse[2] : il est tenu pour constant par nos anciens jurisconsultes, Chopin, Brodeau, la Lande, Ragueau, de Laurière, qui ont très-souvent cité l'Assise de la haute cour; et notamment par le savant du Cange, qui, dans sa préface des Etablissements de saint Louis, exprimait le désir que ces Assises fussent publiées.

Deux puissantes raisons paraissent donc devoir décider l'Aca-

[1] *De Bello Constantinopolitano*, lib. II. *Præfat. Consuet. Romaniæ ap.* Canciani, t. III, p. 498. *Chronique de Morée*, publiée par M. Buchon, pag. 362 et 366.

[2] Voir, pour plus de détails, les nouveaux Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. X, pag. 731 et suiv.

Digitized by Google

démie à faire cette entreprise, et jamais les circonstances n'ont été plus favorables, puisque les études de la jeunesse et les travaux d'un grand nombre d'écrivains distingués se sont portés, depuis un quart de siècle, d'une manière presque exclusive, vers nos antiquités nationales, et la recherche des monuments de législation du moyen âge. Il s'agit donc moins de justifier cette proposition de la commission que de mettre sous les yeux de l'Académie les moyens les plus propres à atteindre le but.

On sait que Godefroy de Bouillon établit dans son royaume deux cours : l'une appelée *haute cour*, l'autre *cour des bourgeois;* des Assises propres à chacune de ces cours furent rédigées par ordre de ce prince, et ses successeurs les amplifièrent. Le résultat de ces travaux faits à diverses époques, du XI^e^ au XIII^e^ siècle, nous est parvenu sous le nom d'*Assises du royaume de Jérusalem.* Elles forment deux documents distincts très-étendus : le premier plus spécialement relatif au droit public et féodal, l'autre au droit privé civil et criminel; l'un et l'autre à la procédure observée dans chacune des deux cours. Mais un certain nombre de documents contemporains se rattachent aux Assises; j'entrerai bientôt dans quelques détails à ce sujet.

Des deux Assises, une seule, celle de la haute cour, a été connue de quelques jurisconsultes qui cherchaient dans les anciens monuments les moyens d'éclairer les origines du droit français et des publicistes qui espéraient y trouver des renseignements sur l'état de la société et sur l'histoire. Tous n'avaient encore à leur disposition que des copies d'abord, et ensuite une édition de l'Assise de la haute cour, publiée en 1690 par la Thaumassière. Depuis que, dans ces derniers temps, nous avons pu consulter de meilleurs manuscrits, il a été facile de reconnaître combien les omissions de mots essentiels et de lignes entières,

Digitized by Google

ainsi que les mauvaises lectures, rendaient défectueuses et ces copies et l'édition qu'elles ont produite.

On savait bien, par un livre imprimé à Venise en 1535, et depuis inséré dans la collection *Barbarorum leges,* de Canciani, tomes II et V, que la république de Venise, devenue souveraine de l'île de Chypre, y avait trouvé les Assises en vigueur; qu'en 1531 elle avait formé une commission de membres des trois ordres pour choisir parmi plusieurs manuscrits français celui qui, reconnu le plus exact, ou pour mieux dire, le moins défectueux, devait être considéré comme authentique par les tribunaux, et être traduit en langue italienne. Mais les jurisconsultes français n'ont jamais cité cette traduction italienne, ni paru se douter de l'existence de l'Assise des bourgeois, véritable et très-curieux code de droit privé. Personne, encore moins, ne pouvait consulter le manuscrit déclaré authentique qui était renfermé dans les archives du conseil des Dix.

Louis XVI ayant, en 1789, invité la république à lui permettre d'en faire tirer une copie, le sénat saisit cette occasion de faire un présent au roi; il ordonna que la copie serait exécutée aux frais de la république, sous la surveillance du procurateur de Saint-Marc et par les soins de l'illustre Morelli [1]. Elle consiste en deux volumes, comme le manuscrit vénitien dont elle reproduit la forme des caractères, le nombre de lignes et de pages. Ce manuscrit, qui doit inspirer autant de confiance que d'intérêt, n'est pas le seul que possède la Bibliothèque royale: des acquisitions successives lui en ont procuré cinq autres. Trois, qui ont évidemment une seule et même origine, nos 7347[3], 7348[3] ancien fonds, et 652 fonds Dupuy, attestent qu'ils sont des copies d'un manuscrit existant au Vatican, exécutées au XVIIe siècle. C'est d'après deux de ces copies que la

[1] Canciani, t. V, pag. 110, 111. *Nouveaux Mémoires de l'Académie,* t. X, pag. 739.

Digitized by Google

Thaumassière a donné son édition, ainsi qu'il le déclare dans son avertissement. Deux autres appartenaient autrefois à l'abbaye de Saint-Germain; et aucun des jurisconsultes qui ont cité les Assises avant que la Thaumassière publiât son édition, ne paraît les avoir connus. Ils diffèrent beaucoup du manuscrit du Vatican, sur lequel ils ont une supériorité incontestable, mais bien moins du manuscrit de Venise, dont cependant ils ne contiennent pas tous les documents; d'un autre côté, on y trouve quelques chapitres que ne donne pas le manuscrit vénitien. Ces manuscrits portent les nos 426 et 430 (fonds Saint-Germain). Le premier paraît être du XIIIe siècle, le second du XIVe, au jugement de notre savant confrère M. Guérard.

Aucun des cinq manuscrits ne contient l'Assise des bourgeois, si ce n'est le no 430 (Saint-Germain), où l'on en trouve 78 chapitres seulement [1], sur 265 dont l'Assise est composée. La comparaison de ces manuscrits avec celui de Venise offre des variantes qui, sans être toutes également exactes, également utiles, méritent cependant d'être recueillies. Si l'Académie se décide à entreprendre la publication des Assises, la commission pense que le texte doit être établi d'après le manuscrit de Venise.

Ce manuscrit contient: 1° l'Assise de la haute cour, faisant partie du premier volume; 2° l'Assise de la cour des bourgeois, formant seule le deuxième volume; 3° un assez grand nombre de documents accessoires, qui sont dans le premier volume, à la suite de l'Assise de la haute cour.

Des doutes peuvent s'élever, dans quelques esprits, sur l'uti-

[1] Ces 78 chapitres sont bien précieux, en ce qu'ils appartiennent à une rédaction de l'Assise des bourgeois aussi ancienne et aussi correcte que celle de l'Assise de la haute cour. (*Note communiquée par M. Guérard pendant l'impression de ce rapport.*)

Digitized by Google

lité de publier cette troisième classe de documents; quelques observations deviennent donc indispensables.

Ces documents accessoires forment deux catégories; les uns sont directement relatifs aux Assises, qu'ils analysent, expliquent, et souvent même qu'ils complètent; les autres sont purement historiques. La première catégorie est composée des documents dont voici le titre sommaire : 1° une série d'usages de la haute cour, composée par Geufroy le Tort; 2° une autre série d'usages de la même cour, par Jacques Ibelin ; 3° Instruction de Philippe de Navarre à un de ses amis, sur la manière de procéder devant la haute cour; 4° La clef ou la fleur des Assises, formant un abrégé sommaire, en forme de paratitles, de l'Assise de la haute cour; 5° Règles sur la bataille pour meurtre, devant la cour des bourgeois; 6° un document sans titre, contenant une analyse très-développée de l'Assise de la même cour; 7° un exposé très-étendu de la procédure observée à la cour des bourgeois, connu sous le titre, *De la manière de plaideoïer;* 8° quelques Assises séparées, sur des matières civiles et pénales, faites aux XII^e^ et XIII^e^ siècles; 9° diverses formules dans le genre de celles de Marculfe, relatives, la plupart, aux actes et transactions dont parlent les Assises.

Pour se dispenser de publier ces documents, on peut dire qu'ils ne font point partie des Assises, et que la plupart même en sont des extraits. Mais on peut répondre que ces extraits offrent souvent des moyens de mieux comprendre certains chapitres, très-obscurs par leur diffusion ou le peu d'exactitude grammaticale des rédacteurs et surtout des copistes. Il est d'ailleurs assez probable, car une comparaison littérale pourrait seule en donner la certitude, qu'ils attestent quelques développements sur des points traités trop sommairement dans le Assises; cela est même incontestable pour le septième docu-

Digitized by Google

ment, qui offre une sorte de code sur la procédure devant la cour des bourgeois, dont l'Assise ne parle que d'une manière très-abrégée. On peut croire avec vraisemblance que ces motifs décidèrent la république de Venise à donner un caractère authentique et officiel à ces morceaux, et à les considérer comme des annexes des Assises.

La commission croit donc qu'ils doivent être publiés, surtout si l'on remarque qu'ils sont inédits. Elle croit aussi qu'on doit y ajouter quelques chapitres, et un morceau peu étendu d'ailleurs, concernant la jurisprudence, que contient le manuscrit Saint-Germain 430, et qu'on ne trouve pas dans celui de Venise.

La seconde catégorie de documents contenus dans les manuscrits regarde l'histoire; ce sont : 1° un morceau sur la minorité du roi et la régence; 2° un document connu sous le nom de *Lignages d'Outremer;* 3° un arbitrage du roi d'Angleterre fait entre le roi de Chypre et ses hommes, en 1291.

Il sera convenable de s'entendre avec M. Beugnot pour savoir s'il fera entrer dans sa collection historique ces trois documents, ainsi que deux autres morceaux contenus dans le seul manuscrit du Vatican, relatifs, l'un au bail ou garde du royaume de Chypre en 1258; l'autre à une révolution arrivée dans ce royaume en 1358. Comme ces pièces ne produiront pas plus de trente à quarante pages d'impression, la question est sans importance.

En ce qui concerne les deux Assises et les documents qui s'y rapportent, des travaux préparatoires d'une grande importance ont déjà été exécutés. Avant d'en faire connaître l'état, il est indispensable d'entrer dans quelques détails sur ce qui y a donné lieu.

En 1827, le ministre de la justice (M. de Peyronnet) conçut

Digitized by Google

le projet de faire publier les Assises; mais la copie donnée à Louis XVI par la république de Venise ne se trouvant plus depuis longtemps à la Bibliothèque royale, il fallut s'adresser au gouvernement autrichien pour obtenir la communication de l'original, dont un volume était à Venise et l'autre à Vienne. La demande faite par l'entremise des affaires étrangères fut accueillie avec une extrême obligeance. Le second volume, qui contient l'Assise des bourgeois, fut envoyé d'abord, et M. Guérard, qui n'était point encore membre de l'Académie, en fit une copie déposée aux archives des affaires étrangères.

Le premier volume fut ensuite communiqué, et la copie, faite également par M. Guérard, est à la direction de l'Imprimerie royale. A peine ce travail important était terminé, qu'un heureux hasard fit retrouver dans les mains d'un particulier l'exemplaire donné à Louis XVI, que la Bibliothèque royale possède maintenant, 1540 [1 et 2] (suppl. franç.). Il n'est pas sans importance de constater que les copies de M. Guérard ont été faites sur le manuscrit vénitien déclaré authentique en 1531.

Le 7 juillet 1829, une décision royale, rendue sur le rapport du ministre de la justice (M. Bourdeau), ordonna que les Assises seraient imprimées. Jusqu'à présent cette décision n'a pas été exécutée; il sera donc nécessaire que M. le secrétaire perpétuel fasse les démarches convenables pour que les copies soient mises à la disposition de l'Académie.

M. Guérard avait commencé le travail des variantes, et l'a porté jusqu'au chapitre 96 de l'Assise de la haute cour: il faudra s'occuper de la collation des 176 autres chapitres et des pièces diverses contenues dans le premier volume du manuscrit. Il serait à désirer que les occupations et la santé de notre

Digitized by Google

savant confrère lui permissent d'achever ce qu'il avait si bien commencé. Du moins, pouvons-nous espérer qu'il ne refusera pas le secours de ses conseils à un élève de l'école des chartes, qu'on pourrait charger de cette collation.

Quant à l'Assise des bourgeois, la commission a été instruite qu'il en existe à Munich un manuscrit français sous le n° 51. D'après la description qu'en donne M. Docen dans le *Beyträge zur Geschichte und Literatur, etc.* d'Arétin, t. IX, pag. 1378 et suivantes, ce manuscrit in-4° ou petit in-folio appartiendrait au XIV^e^ siècle. Il est composé de 383 chapitres, mais on ne peut y méconnaître deux parties distinctes : 1° l'Assise des bourgeois, dans laquelle le nom de *Chypre* est substitué au nom de *Jérusalem,* en 294 chapitres, répondant aux 265 du manuscrit vénitien; 2° 89 chapitres divers, faits par des rois de Chypre jusque dans le XIV^e^ siècle.

Sans rien préjuger sur l'utilité de publier cette seconde partie du manuscrit de Munich, ce qui dépend d'un examen attentif, la commission pense qu'il est important d'en obtenir la communication, parce que, au jugement de M. Guérard, le manuscrit vénitien de l'Assise des bourgeois est fort incorrect [1].

On a de fortes raisons de croire que ces deux textes, tout en étant semblables pour le sens et le fond des dispositions contenues dans chaque chapitre correspondant, présentent d'assez grandes différences dans les mots et les locutions, en sorte qu'une simple collation de variantes serait impossible. Sans doute, quelque supériorité qu'on reconnût au manuscrit de Munich, le texte n'en devrait pas être substitué à celui du manuscrit vénitien; ce manuscrit a été revêtu, en 1531, d'un caractère authentique, à tel point que les magistrats n'auraient

[1] Voir la note de la page 89 ci-dessus.

Digitized by Google

pu rendre leurs jugements d'après un autre texte, tout parfait qu'on l'eût supposé. Mais s'il est bien constaté que le manuscrit de Munich est plus ancien et plus correct que celui de Venise, on devra peut-être les publier l'un et l'autre en regard. Il sera donc nécessaire que M. le secrétaire perpétuel fasse les démarches convenables pour obtenir la communication de ce manuscrit; et, nous avons droit de l'espérer, le gouvernement de Bavière ne sera ni moins obligeant ni moins confiant que ne l'a été le gouvernement autrichien en 1829.

Si l'Académie entreprend la publication des Assises, elle désignera, suivant son usage, un de ses membres pour l'exécuter sous la direction de la commission des travaux littéraires; et, dès que MM. les ministres de la justice et des affaires étrangères auront remis à cette commission les copies faites par M. Guérard, l'impression pourra être commencée, puisque, ainsi qu'on l'a vu, ce savant a rédigé la collation des 96 premiers chapitres de l'Assise de la haute cour.

Mais il faut terminer par une observation qui se reproduit chaque fois que la commission des travaux littéraires a des propositions à faire à l'Académie. Dans l'état des allocations actuelles, l'Académie peut avec peine continuer les grands ouvrages commencés il y a plus d'un siècle, qu'elle est chargée de terminer. Cependant les lois des 3 brumaire et 15 germinal an IV, les arrêtés consulaires des 3 pluviôse et 2 germinal an XI, confient spécialement à la classe formant actuellement l'Académie des inscriptions, les collections relatives à l'histoire de France; et, lorsqu'ils s'exprimaient ainsi, les législateurs, ainsi que le gouvernement, contractaient évidemment l'obligation de fournir les allocations nécessaires à l'accomplissement de ces travaux et de les augmenter à mesure des besoins.

Il n'est pas sans quelque importance de remettre sous les

Digitized by Google

yeux de l'Académie le tableau des publications dont les lois, les arrêtés ou les vœux exprimés par le gouvernement, l'ont chargée.

1° En vertu de l'article 5 du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV, et de l'article 24 de celle du 15 germinal suivant, l'Académie doit publier ses Mémoires;

2° En vertu de l'article 25 de cette dernière loi, et de l'article 16 de l'arrêté des consuls du 2 germinal an XI, les Notices des manuscrits;

3° En vertu du même article 16 de l'arrêté du 2 germinal an XI, les Historiens de France;

4° En vertu du même article, les Ordonnances des rois de la troisième race;

5° En vertu d'une demande du gouvernement, du 27 mars 1807, l'Histoire littéraire de la France;

6° En vertu d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819, et des délibérations prises pour s'y conformer, les meilleurs mémoires sur l'histoire, les arts et les antiquités nationales, qui sont adressés chaque année à l'Académie;

7° En vertu des ordonnances du 11 novembre 1829 et 1er mars 1832, la table des chartes relatives à l'histoire de France, disséminées dans des ouvrages imprimés;

8° En vertu de l'arrêté consulaire du 2 germinal an XI, et des ordonnances de 1829 et 1832, les textes des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France;

9° En vertu d'une délibération du 15 février 1833, approuvée par le gouvernement le 7 juin suivant, les Historiens des croisades;

10° Enfin, en s'occupant aujourd'hui de la publication des Assises de Jérusalem, l'Académie exécutera une décision prise

Digitized by Google

par le gouvernement, le 7 juillet 1829, et restée depuis dix ans sans résultat [1].

L'insuffisance des ressources annuelles a, jusqu'à présent, empêché l'Académie de faire la publication des mémoires qu'elle reçoit depuis près de vingt ans sur l'histoire, les arts et les monuments, et celle des textes des chartes; la même cause ajournerait ou ralentirait prodigieusement celle des Assises. Nous devons avoir la confiance que le gouvernement, appréciant cette situation, n'hésitera point à faire une allocation sans laquelle seraient toujours paralysés les efforts de l'Académie, pour exécuter les travaux dont les lois et les ordonnances l'ont chargée, et ses projets pour enrichir la France de nouvelles publications utiles.

L'avis de la commission est qu'il y a lieu :

1° De décider qu'il convient de joindre aux ouvrages relatifs à l'histoire des croisades, dont l'Académie a entrepris et commencé la publication, le recueil d'usages sur le droit féodal, civil et criminel, et sur la procédure, connu sous le nom d'*Assises du royaume de Jérusalem*, et que cette publication doit comprendre tous les documents contenus dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, offert à Louis XVI, en 1791, par la république de Venise; 2° de charger M. le secrétaire perpétuel de demander à MM. les ministres de la justice et des affaires étrangères que les copies préparées en 1828 et 1829 par M. Guérard, soient mises à la disposition de l'Académie. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie.

M. le garde des sceaux a mis à la disposition de l'Académie les copies préparées par M. Guérard, et M. le ministre des affaires étrangères a obtenu pour elle la communication du manuscrit de Munich.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR

LES RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES,

QU'IL CONVIENT DE CONTINUER OU D'ENTREPRENDRE

DANS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE.

Dans une lettre adressée le 18 novembre 1833 au secrétaire perpétuel de l'Académie, M. le ministre de la guerre s'exprimait en ces termes : « J'ai senti les avantages que pourraient offrir une bonne géographie de la « Mauritanie sous la civilisation antique et une histoire de la colonisation « des Romains dans cette contrée, des institutions qu'ils y avaient fondées, « des rapports qui s'étaient établis entre eux et les indigènes..... Ces re- « cherches ne me paraissent pouvoir être faites fructueusement que par « l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Leur étendue et leur portée « les rendent dignes de toute son attention, et je ne doute pas que, par- « tageant à cet égard la sollicitude du gouvernement, elle ne s'associe avec « plaisir à ses efforts pour l'accomplissement d'une œuvre qui peut attacher « une gloire de plus à la conquête d'Alger. »

Cette lettre a donné lieu à deux rapports de M. Walckenaër, dont le second a été, par ordre de l'Académie, envoyé à M. le ministre de la guerre. Pour se renfermer dans les limites qui semblaient fixées par la demande ministérielle, l'Académie ne s'était occupée que des temps de la domination romaine, en exprimant toutefois le regret de n'être point appelée à étendre ses observations aux époques de l'établissement des Arabes en Afrique et des Turcs sur les côtes d'Alger. Elle reçut en 1835 une

Digitized by Google

nouvelle lettre ministérielle qui l'invitait à donner à son travail toute l'étendue qu'elle jugerait convenable.

« Il aurait été à désirer sans doute, écrivait M. le ministre, que les « explorations eussent pu sur-le-champ recevoir tous les développements « signalés avec un talent et une clarté si remarquables dans l'intéressant « rapport de M. Walckenaër; mais l'état actuel de l'occupation et les res- « sources dont je dispose ne le permettent pas encore. Avant de donner « suite à ces propositions, dont je reconnais toute l'importance et l'utilité, « il me paraît nécessaire d'attendre les progrès ultérieurs et la consolidation « de l'autorité française en Afrique. Alors, l'Académie doit en être bien « convaincue, le concours actif du département de la guerre et de l'admi- « nistration locale seconderont efficacement ses laborieux efforts. Jusque-là « néanmoins, j'ai lieu de croire que, *pour la partie arabe,* comme pour la « partie romaine, elle trouvera dans les documents déjà recueillis, des « matériaux importants qu'elle pourra consulter avec fruit. »

Depuis la prise de Constantine, le gouvernement a envoyé des ingénieurs-géographes en Afrique, et pris les moyens d'obtenir d'une réunion de savants et d'artistes une bonne description de cette contrée. Pour la plus utile direction de leurs recherches, l'Académie a été invitée, en 1837, par M. le ministre de la guerre, à rédiger des instructions et un projet d'itinéraire, et elle a répondu à cette demande par un rapport qui a été présenté à ce ministre en janvier 1838. C'est le rapport qu'elle publie aujourd'hui, à la suite de celui de M. Walckenaër, trop longtemps resté inédit. L'un et l'autre doivent concourir à indiquer et à recommander les diverses investigations géographiques, historiques et archéologiques qu'il peut importer de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT DANS LA SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1833,

AU NOM DE LA SECONDE COMMISSION NOMMÉE RELATIVEMENT À LA LETTRE DU MINISTRE DE LA GUERRE, EN DATE DU 18 NOVEMBRE 1833;

PAR M. WALCKENAER.

Messieurs, la nouvelle commission que vous avez nommée pour répondre à la lettre du ministre de la guerre, en date du 18 novembre dernier, a examiné avec toute l'attention dont elle était capable cette lettre et le rapport qui en a été la suite. Après cet examen, votre commission est restée convaincue que ce qui vous était demandé ne pouvait résulter que d'un plan de travail, au moins aussi étendu que celui qui vous a été proposé par votre précédente commission, mais que ce plan devait éprouver quelques modifications, et surtout être présenté avec tous les développements qui puissent bien faire juger ses moyens d'exécution, et laisser entrevoir en même temps les principaux résultats auxquels il pourrait conduire.

Cette conviction, messieurs, votre commission l'a puisée dans les expressions dont le ministre s'est servi en vous écrivant; dans la pratique du gouvernement français pour tout ce qui concerne les entreprises scientifiques, pratique constamment suivie depuis Louis XIV, même au milieu des plus terribles convulsions politiques, et enfin dans les conditions indispensables pour la bonne exécution du travail même.

Relativement à ce dernier point, messieurs, nous ne vous

Digitized by Google

répéterons pas ce qui a été dit dans le premier rapport, sur la nécessité d'étendre aussi loin que possible les recherches qui concernent la géographie de l'Afrique septentrionale; nous ne vous dirons pas comment les travaux des modernes peuvent être secondés par les documents que les anciens nous ont transmis. Mais il a été lu dans votre nouvelle commission un mémoire composé par un de ses membres, qui prouve irrésistiblement que, pour bien connaître l'Afrique septentrionale sous les Romains, il faut étudier avec détails ce qu'elle fut antérieurement sous les Carthaginois, qui ont été avant les Romains la puissance dominatrice dans ces régions. Les autres membres de votre commission, et un des membres du bureau de l'Académie, dans des notes écrites plus ou moins étendues, dans les développements verbaux qui y ont donné lieu, ont de même parfaitement bien établi que les recherches sur la géographie et l'histoire anciennes, sur les monuments et la numismatique de l'Afrique septentrionale, ne pouvaient être scindées, et qu'elles étaient intimement liées aux connaissances déjà acquises, ou que l'on pourrait se procurer, sur l'histoire et l'état modernes de ces mêmes contrées.

D'un autre côté, votre commission a pensé qu'une géographie de l'Afrique septentrionale sous la civilisation antique, et une histoire de la colonisation des Romains dans cette contrée, des institutions qu'ils y avaient fondées, des rapports qui s'étaient établis entre eux et les indigènes, ne rempliraient pas le but que le ministre a très-bien indiqué dans le reste de sa lettre; surtout si cette œuvre était exécutée par un ou plusieurs savants isolés, avec les seuls matériaux connus jusqu'à ce jour, parce que déjà presque tous ces matériaux ont été employés pour des ouvrages à peu près semblables par d'Anville et MM. Mannert et Heeren : que cependant il était pos-

Digitized by Google

sible, par le moyen des communications du gouvernement, par de certaines publications toutes récentes, et des études spéciales, d'ajouter encore à ce que ces savants et quelques autres ont si bien exécuté; mais qu'une telle œuvre ne nécessitait pas l'intervention de l'Académie; qu'il suffisait dans ce cas que le contenu de la lettre du ministre fût de temps en temps rappelé à l'Académie pour que ceux de ses membres qui y étaient préparés par leurs travaux antécédents, s'empressassent de diriger leurs recherches sur les points d'érudition indiqués dans cette lettre et en fissent l'objet des mémoires qu'ils doivent lire dans nos séances hebdomadaires; et aussi que l'Académie elle-même en fît le sujet d'un des prix qu'elle propose tous les ans.

Si ces moyens paraissaient trop lents, un autre se présente à nous. Un de nos confrères vous a appris qu'il était déjà en communication avec le ministre, et a paru parfaitement instruit des intentions que ce ministre a eues en vous écrivant. Par les travaux auxquels il se livre en ce moment, par les matériaux dont il s'est entouré, et dont nous avons été admis à entrevoir une partie, notre savant confrère est tout préparé à nous donner une bonne géographie ancienne de la Numidie et de l'Afrique, et une bonne histoire de la colonisation de ces contrées sous la domination romaine. Il a prouvé, dans votre commission, qu'il saurait le faire avec ces hautes considérations de politique et de statistique modernes qui peuvent conduire à des résultats applicables à l'objet présent. On pourrait donc inviter notre confrère à terminer le plus promptement possible son travail qui, après avoir été lu dans nos séances, et amélioré, s'il en avait besoin, par les observations auxquelles il donnerait lieu, serait envoyé au ministre, et deviendrait la réponse à la question qu'il vous propose.

Digitized by Google

Mais, il faut l'avouer, avec de tels résultats, malgré les talents reconnus de notre confrère, la science ne contribuerait que faiblement à cette œuvre de civilisation qui, selon ce que nous dit M. le ministre, commence dès à présent en Afrique sous la protection de nos armes.

Surtout, ces recherches isolées des époques antérieures, et de celles qui ont amené l'état actuel des choses, ne pourraient expliquer, comme le désire M. le ministre, pourquoi les Berbères conservent encore aujourd'hui le type des peuples qui habitaient leur pays il y a deux mille ans, ni quelles sont les circonstances qui ont contribué à développer ou à faire décroître la population de certaines villes; ni enfin pourquoi plusieurs contrées, renommées par leur salubrité, sont aujourd'hui inhabitables ou inhabitées.

La solution de ces diverses questions serait imparfaite, ou nulle, si l'on rétrécissait les recherches à la période romaine: par là ne serait pas résolu l'important problème que M. le ministre a si bien formulé, et qui renferme en deux lignes tous les résultats pratiques que l'administration désire obtenir de l'étude des siècles passés, c'est-à-dire, d'indiquer la possibilité plus ou moins grande qu'un peuple moderne et conquérant de ces contrées, pourrait avoir de se replacer dans des conditions de prospérité, non pas semblables, si cela ne se peut, mais aussi favorables au développement des richesses et de la population que celles qui ont existé autrefois.

Enfin, messieurs, un bonne géographie des provinces romaines en Afrique, à laquelle on joindrait l'histoire de la colonisation des Romains dans cette contrée, ajouterait, sans nul doute, à la réputation littéraire du savant qui l'exécuterait bien; mais il faut le dire, elle ne mériterait pas la haute distinction que M. le ministre accorde d'avance à l'œuvre qu'il réclame,

Digitized by Google

celle d'intéresser à la fois la science et l'état, d'ajouter une gloire de plus à la gloire de nos armes.

Dans ces magnifiques paroles, et dans tout le contenu de cette lettre, messieurs, votre commission a vu une de ces grandes pensées toujours chères à une nation plus jalouse encore de sa supériorité intellectuelle que de sa puissance.

Nous ne vous entretiendrons pas, messieurs, des travaux de nos marins, de nos naturalistes, exécutés aux frais du gouvernement sur toutes les côtes de la mer Atlantique, et dans l'intérieur de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Inde, ni de ce zèle scientifique qui a produit, et produit encore, tant de somptueux ouvrages sur le grand Océan, et nous fait, dans ce siècle, marcher à la tête des explorateurs de ce troisième monde, où nous ne possédons pas un pouce de terre; mais nous vous dirons :

Il existait sur la Méditerranée un grand nombre de plans de détails ; les opérations des Anglais dirigées par le capitaine Smith avaient complété la délimitation d'une grande partie de ses côtes; mais tous ces résultats manquaient d'ensemble: et, de toutes les mers la plus anciennement connue, la Méditerranée était celle qui présentait sur nos cartes dans sa configuration générale le plus d'erreurs graves : trois ans de travaux exécutés avec une admirable perspicacité par la marine française, ont suffi pour les faire disparaître.

De toutes les contrées la plus anciennement civilisée, celle qui est la plus intéressante à étudier pour l'érudit et le philosophe, l'Égypte a été mesurée, décrite, dessinée par des Français, et la France a continué la publication de leurs œuvres, lorsqu'elle était obligée de racheter son indépendance au prix de tout l'or dont elle pouvait disposer.

Un nouveau bouleversement dans l'état, la captivité même

Digitized by Google

de celui qui les avait ordonnés, n'ont pas arrêté un instant les pénibles labeurs et les courageuses recherches des ingénieurs géographes, des naturalistes, des archéologues qui, à l'aide de notre armée, et autant que l'a pu permettre la brièveté de leur séjour, ont exploré et décrit le sol de la Grèce antique.

L'histoire de ces grands travaux et celle de beaucoup d'autres (tels que la mesure des degrés terrestres, la grande carte de France, et ceux enfin qui s'exécutent dans le sein même de cette Académie, dont le plus important se poursuit constamment depuis un siècle), vous prouvent, messieurs, que dans notre pays, lorsqu'une entreprise scientifique qui intéresse à la fois la science et l'état, et ajoute un nouvel éclat à l'auréole nationale, a été conçue et commencée par un administrateur, elle se continue jusqu'à ce qu'elle ait été achevée, malgré les changements de règne, malgré les grandes agitations de la guerre, et les révolutions des empires. Il serait peut-être facile de démontrer que chez une nation aussi mobile que la nôtre, ces résultats sont dus en partie à l'existence et à l'organisation de ces corps littéraires, qui arrêtent perpétuellement ce mouvement des esprits contempteurs du passé vers de stériles nouveautés; tels que ces prévoyantes institutions, qui, en finance, neutralisent journellement l'effet des plus ruineuses anticipations.

La Méditerranée dessinée, la Grèce et l'Égypte décrites, la topographie du sol de la France et l'hydrographie de ses côtes atteignant chaque jour, par des opérations poursuivies avec activité et à grands frais, un degré de perfection qui pourra être imité chez d'autres nations, mais difficilement surpassé; que reste-t-il de mieux à faire que de conduire le flambeau de la science dans ces contrées de l'Afrique qui font en quelque sorte suite à l'Égypte, qui placées en face de nos rivages, con-

Digitized by Google

on trouve fréquemment cités les noms de nos savants confrères, MM. Raoul-Rochette et Mionnet; mais, selon ce que nous a dit le premier, la numismatique de la Cyrénaïque vient de s'accroître de beaucoup de monuments nouveaux : on peut donc, par leur moyen, perfectionner encore l'histoire de cette intéressante contrée; on peut aussi retrouver dans quelques bibliothèques de Paris le mémoire de Granger sur Cyrène, qui contenait beaucoup d'inscriptions latines et arabes que plusieurs contemporains de Belley avaient vues, et que l'on a égarées. Mais une perte plus ancienne, et plus regrettable, et que rien ne peut suppléer, est celle du traité politique du gouvernement des Cyrénéens, composé par Aristote, et cité par le scoliaste d'Aristophane.

En tête des matériaux modernes pour perfectionner la géographie et l'histoire de cette contrée, nous devons placer le bel in-4° publié par MM. Beechey, l'un capitaine de vaisseau et membre de la Société royale de Londres, et l'autre, de la Société des antiquaires de Londres. Ce volume est accompagné d'une précieuse carte de tout le golfe de la grande Syrte sur une assez grande échelle, de deux plans topographiques de l'ancienne Cyrène, et des plans d'Apollonia, de Teuchera, de Ptolometa, de Bengazi, de Derna et du port de Zaffran, et de beaucoup de vues. Vous connaissez, messieurs, par des rapports particuliers qui ont été faits dans le sein de cette Académie, le voyage de M. Pacho, qui, aussitôt que l'impression en fut achevée, termina sa vie d'une manière si déplorable.

Le voyage de Della Cella fait en 1817, imprimé à Genève en 1819, accompagné d'une carte intéressante de la baie de Tripoli, et d'une planche où se trouvent gravées quelques médailles et une inscription, est, après les deux sources modernes d'informations que nous venons d'indiquer, celle où l'on

Digitized by Google

pourra puiser avec plus d'avantage ; c'est à peu près la seule que cite dans sa géographie ancienne M. Mannert. Le volume qui contient la Cyrénaïque n'a été publié qu'en 1825, c'est-à-dire longtemps avant les travaux de Pacho et de Beechey, et vous concevez facilement combien, avec un aussi grand accroissement de matériaux, on pourrait ajouter de perfectionnements à l'ouvrage du savant professeur d'histoire de Landshut; car, en géographie du moins, à mesure que les connaissances modernes font des progrès, nos travaux antécédents sur l'antiquité doivent être réexaminés ou refondus en entier.

Ainsi, indépendamment des trois sources modernes principales, on n'oubliera pas de prendre connaissance de quelques voyages récents à Tripoli, très-superficiels, et parmi lesquels celui de la belle-sœur de feu M. Tully, consul anglais, est le plus agréable à lire; ni d'autres voyages plus anciens; mais ceux-ci, excepté celui de Paul Lucas, ne renferment aucun renseignement important. Nous vous le répétons, sans Della Cella, Pacho, et surtout MM. Beechey, nous ne saurions rien, ou presque rien, sur la Cyrénaïque. Le savant M. Ritter, qui a publié la seconde édition de sa géographie d'Afrique en 1822, n'a pu connaître ces deux dernières sources, qui sont les plus abondantes. Ainsi la géographie moderne et la géographie ancienne de cette contrée sont à refaire. L'une et l'autre se perfectionneraient rapidement, si le ministre consentait à envoyer à Tripoli des ingénieurs-géographes et des archéologues, chargés de cette mission et munis des instructions de l'Académie. On sait que Sidy-Yousef, le pacha actuel, est un homme très-éclairé; que depuis plus d'un siècle le gouvernemement est héréditaire dans la dynastie à laquelle il appartient, et que de tous les états du Maghreb, Tripoli est le plus avancé dans l'échelle de la civilisation.

Digitized by Google

Cependant Tunis lui dispute cet avantage; Tunis qui, quoique le plus petit de ces états dits barbaresques, renferme peut-être la ville d'Afrique la plus grande, la plus peuplée après le Caire, et aussi la plus riche, par conséquent la plus féconde en ressources de tous genres pour les explorateurs savants et pour les artistes qu'on se déciderait à y envoyer. Tunis, vous le savez, messieurs, c'est Carthage et son domaine propre; ce fut aussi la Zeugitane, la Bysacène et le district d'Emporia, lorsque Dioclétien, selon l'expression de Lactance, eut commencé à briser en morceaux, et à découper en provinces ce vaste empire des Romains. Ces provinces d'Afrique étaient, dans l'antiquité, au nombre des plus fertiles, des plus riches, des plus civilisées; et, voisines de la Numidie, ou de la régence d'Alger, que nous occupons, elles doivent être étudiées avec un soin particulier. Carthage! quelle intéressante histoire que celle-là, même dans le peu qui nous en reste, même dans les fragments imparfaits que nous en possédons, écrits par ses ennemis! Que de résultats importants, de la nature de ceux que le ministre réclame, si nous pouvions connaître cette histoire dans son entier! mais Justin, abréviateur superficiel, est le seul qui nous donne quelques renseignements sur les premiers temps, et ces renseignements sont par malheur très-insignifiants. C'est vers cette époque qu'Hérodote termine son ouvrage. Nous n'avons donc aucun historien qui ait été témoin de la prospérité de Carthage: Polybe seul a vu sa chute.

Toutefois, messieurs, en combinant ce que rapportent tous les auteurs anciens et du moyen âge, depuis Aristote jusqu'à saint Augustin, et les autres écrivains ecclésiastiques; en ne négligeant rien de ce qu'ont dit les géographes, on peut encore glaner d'importantes notions sur ce champ désolé, mais parsemé de beaux débris. On peut espérer de dévoiler de quelle

Digitized by Google

manière les Carthaginois, et après eux les Romains, ont étendu leur domination dans tout le Maghreb, et ont fait germer dans des contrées qui sont aujourd'hui inhabitées, tous les bienfaits de la civilisation. Un des membres de votre commission paraît s'être attaché spécialement à ce travail. Dans le mémoire qu'il nous a lu, et dont nous avons déjà parlé, il a montré que la puissance et la prospérité des Carthaginois tenaient surtout aux moyens qu'ils avaient employés pour s'incorporer, en quelque sorte, avec les habitants primitifs du pays, les Libyens; à la peine qu'ils avaient prise d'apprendre la langue des Libyens, qu'ils parlaient aussi facilement que la leur propre, tellement qu'on les appelait *Pœni bilingues;* il a fait voir que leurs succès étaient dus à leur sage politique dans la distribution de leurs colonies et dans les alliances qu'ils savaient contracter, et les intérêts commerciaux qu'ils avaient su faire naître et entretenir. Mais lorsqu'ils eurent été corrompus par leurs richesses, ils abusèrent de leur pouvoir; leur joug pesa durement sur leurs alliés, et ils en furent abandonnés.

Les Romains, qui les supplantèrent dans ces contrées, imitèrent l'exemple qu'ils avaient donné dans les premiers temps de leur domination, et connurent encore mieux qu'eux l'art d'affermir leur puissance, par la fondation de colonies régies d'après d'équitables lois et sagement administrées; tellement que, selon notre savant confrère, dans les temps ordinaires, Rome gardait avec deux légions et un corps d'auxiliaires, c'est-à-dire 24,000 hommes, toute la portion de l'Afrique qui s'etend depuis Tanger jusqu'à l'Égypte.

Toutefois, messieurs, en étudiant l'administration des Romains en Afrique, non-seulement dans leurs historiens et dans les autres écrivains, mais dans les codes qu'ils nous ont laissés, et particulièrement dans le code Théodosien, nous pensons,

Digitized by Google

tout en admirant la politique habile de leur sénat et de quelques-uns de leurs empereurs, la capacité et le courage de leurs généraux, la volonté ferme et la rectitude du jugement de leurs magistrats civils, le patriotisme inébranlable, l'admirable discipline et la bravoure de leurs légions, qu'on ne doit pas attribuer leurs succès à ces causes seules. Rome, depuis l'époque des Scipions, était devenue la seule puissance dominatrice de l'Occident, et toutes les autres lui étaient inférieures en civilisation. Toutes, et surtout celles que Carthage avait dominées, semblaient désespérer de pouvoir éviter le joug de ces nouveaux conquérants. Les Romains arrivaient chez des peuples idolâtres avec une religion qui ne repoussait aucun culte et acceptait tous les dieux. La position d'une nation moderne à l'égard des fanatiques musulmans, des féroces Berbères de l'Atlas, et des Arabes du désert, est bien différente; surtout, lorsqu'on réfléchit que cette nation n'est pas la seule qui domine dans la Méditerranée, ni celle que ces peuples ont été depuis longtemps habitués à redouter le plus. Là sont des difficultés qui seraient insurmontables, si le courage, la sagesse et l'habileté en connaissaient de telles, quand, avec les moyens de se faire obéir, on se voue à la tâche, pénible et ingrate, de gouverner les hommes pour seconder tous les moyens de prospérité du sol qu'ils possèdent; pour diminuer les maux qu'ils se font à eux-mêmes, et pour augmenter parmi eux la somme de félicité à laquelle ils sont appelés par la bienfaisante nature.

Nous ne connaissons pas, messieurs, d'histoire séparée de la domination romaine en Afrique. C'est là l'ouvrage que M. le ministre demande spécialement; mais ce que nous venons de vous dire démontre suffisamment qu'on ne doit point, sous ce rapport, isoler les Romains des Carthaginois. Ces derniers ont fourni la matière de plusieurs ouvrages spéciaux

Digitized by Google

depuis Christophe Hendreich, qui, en 1664, a publié sur ce sujet, à Francfort-sur-l'Oder, une compilation courte, mais substantielle; vient ensuite le petit ouvrage de M. Campomanès sur l'antiquité maritime de la ville de Carthage, imprimé à Madrid en 1756. Tous ceux qui, comme lui, ont voulu expliquer le Périple d'Hannon, ou, comme M. Heeren, tracer l'histoire du commerce des anciens, ont plus ou moins longuement traité le même sujet : l'Histoire de la république de Carthage, en deux parties, imprimée à Francfort en 1781, ne parle que des guerres; l'Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome, par M. Dampmartin, est très-superficielle. Nous ne connaissons que par son titre l'ouvrage intitulé, *Gloria Cartaginese*, imprimé à Milan, en 4 volumes in-8°, sous la date de 1809.

M. Guillaume Boetticher, en 1827, nous a donné, en langue allemande, une histoire de Carthage accompagnée d'un plan de Carthage antique, et de la presqu'île où était située cette ville. Il suffira de comparer ce plan avec celui que M. Mannert a fait paraître deux ans auparavant dans sa Géographie ancienne, pour être convaincu de la disette et de l'incertitude des notions acquises jusqu'à ce jour sur ce point important de topographie antique; mais cette lacune de la science sera bientôt comblée par la publication de l'ouvrage de M. Falbe, capitaine de vaisseau et consul de Danemark à Tunis. Les Recherches sur l'emplacement de Carthage, de ce savant, que nous avons vues en épreuves entre les mains d'un des membres de votre commission, sont accompagnées d'un plan du sol, résultat d'une levée trigonométrique et d'un nivellement exécuté au moyen d'un grand nombre d'observations barométriques, de plusieurs vues de la rade où se trouvait Carthage, et de plusieurs inscriptions puniques.

Digitized by Google

C'est d'après la dissertation de M. Estrup, imprimée à Copenhague, que M. Boetticher a tracé son esquisse de la baie et de la ville de Carthage, et M. Estrup lui-même a cité à ce sujet les mémoires manuscrits du comte Camille Borgia, trop tôt enlevé aux lettres ; ces manuscrits sont à Leyde; il est d'autant plus regrettable qu'ils n'aient pas encore vu le jour, que l'auteur avait voyagé dans le but d'écrire une histoire de l'ancienne Carthage.

Il est à désirer que l'on retrouve les mémoires des voyages en Orient et dans le Maghreb exécutés d'après les ordres de Louis XIV, par Petis de Lacroix, mémoires qu'il ne faut pas confondre avec ceux du sieur de La Croix, ancien secrétaire de l'ambassade de Constantinople, contenant diverses relations très-curieuses de l'empire ottoman, qui ont été imprimées en 1684. Ces deux volumes ne donnent rien sur le Maghreb; mais cet auteur a traité de cette contrée dans la Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne, imprimée à Lyon en 1713, en 4 vol. in-12. Nous ne pouvons vous dire si les voyages manuscrits dont nous venons de parler ont eu lieu dans la régence de Tunis ou dans celle d'Alger, ou dans toutes deux ; et véritablement il n'est pas plus facile de séparer les voyages exécutés dans l'un et dans l'autre de ces deux états, que de subdiviser les recherches qui sont à faire dans leur histoire et leur géographie anciennes. La riche bibliothèque de notre confrère M. Quatremère renferme une relation manuscrite de Tripoli, par cet écrivain. Les Voyages du docteur Shaw, qui, avant la dernière expédition des Français, étaient, pour ces contrées, la source d'informations la plus abondante, et qui le sont peut-être encore, concernent les deux régences et beaucoup d'autres contrées du Levant. La seconde édition anglaise de ces importants voyages a été im-

Digitized by Google

primée à Londres en 1753, et est annoncée comme contenant de grandes améliorations (*great improvements*), et comme la traduction française a paru à la Haye en 1743, et a été nécessairement faite sur la première édition anglaise, on pourrait croire qu'elle est incomplète; mais il n'en est pas ainsi, parce que le docteur Shaw avait communiqué lui-même ces améliorations au traducteur français. Ce savant ouvrage est accompagné des textes grecs et latins de tous les auteurs anciens qui ont parlé de ces contrées, avec une traduction et des variantes. Les extraits de la Géographie de Ptolémée sont surtout enrichis d'un très-grand nombre de variantes tirées de plusieurs manuscrits de cet ancien, et des diverses éditions qu'on en a données.

Nous avons, de M. Thomas Maggill, une très-courte relation de Tunis, imprimée à Glascow en 1811, qui n'est pas sans intérêt, et qu'on peut comparer avec deux ouvrages anglais, publiés aussi sous le même titre d'*Observations de Tunis,* imprimés à Londres, en 1762, in-4°, et 1786, in-4°, par Stanky.

Un des meilleurs ouvrages sur la régence d'Alger est celui qui a été imprimé à Altona, en langue allemande, en 1799 et 1800, en trois grands volumes in-8°, sans nom d'auteur; il est, dit-on, d'un consul danois qui a résidé longtemps dans ce pays; il n'est encore connu en français que par les longs extraits qu'en a donnés le rapporteur de votre commission, dans le tome VI de la traduction de la Géographie de Pinkerton.

Nous ne vous parlerons pas d'une vingtaine de voyages et de descriptions des deux régences, auxquels la délivrance des captifs chrétiens a donné lieu, parce qu'ils sont aujourd'hui de peu d'importance, et remplis de trivialités et de redites;

Digitized by Google

mais ils ne doivent pas être entièrement négligés. Les principaux sont ceux de la Faye, de Jardins, des chanoines de la Sainte-Trinité; une relation assez curieuse, et sans nom d'auteur, sur Alger, imprimée en 1616, in-8°; celles de Roqueville, d'Emmanuel d'Aranda, de Comelin, Philemon et autres; de Richard Norris, de Lucien Hérault; mais les deux meilleurs sont l'ouvrage de le Roy, intitulé, *État général et particulier du royaume et de la ville d'Alger, et de son gouvernement*, qui parut à la Haye, en 1750; et celui de Laugier de Tassy, souvent copié, pillé et traduit. Les lettres de Poiret sont intéressantes pour ce qui concerne l'histoire naturelle; il en est de même du voyage manuscrit du savant professeur Desfontaines, qui a été donné au rapporteur de votre commission. Ce voyage concerne les deux régences; une partie seulement a été mise au jour dans un recueil périodique; et comme l'auteur a pénétré dans plusieurs gorges de l'Atlas, il serait important de publier l'ouvrage en entier. Ce voyage est accompagné d'un vocabulaire berbère, recueilli par un interprète du pays. Le léger mais amusant ouvrage de Pananti, dont la seconde édition italienne a été imprimée à Milan, en 1817, en trois petits volumes in-12, ne doit pas être oublié; celui de l'Américain M. William Shaller, publié à Boston, en 1826, intitulé, *Esquisse sur Alger*, est plus récent, mais non plus instructif.

Le rapporteur de votre commission possède aussi un manuscrit qui a pour titre, *Mémoires concernant l'état présent du royaume de Tunis, et ce qui s'est passé de plus remarquable entre la France et cette régence*, depuis 1701 jusqu'en 1752. Cet ouvrage est excellent et rédigé avec méthode et clarté; j'ignore le nom de son auteur, mais il serait facile de le découvrir, puisque lui-même dit qu'il remplissait les fonctions de com-

Digitized by Google

missaire de marine dans l'escadre du roi, composée de six vaisseaux, qui, sous le commandement de Villarzel, se rendit à Tunis, en 1752, pour cimenter la bonne intelligence qui existait depuis plusieurs années entre la France et cette régence, et assurer le bien-être des négociants français qui y étaient établis.

Il existe, aux affaires étrangères ou dans d'autres dépôts publics, des documents de cette nature qui ne sont pas moins importants, et dont plusieurs, nous le savons, avaient été confiés à notre confrère M. Saint-Martin : il serait utile pour l'objet qu'on se propose de les réunir. Quoi qu'il en soit, celui que je possède est bien à la disposition de ceux qui voudraient travailler sur la contrée qui en est l'objet. Tous les voyages publiés jusqu'à ce jour, excepté ceux de Shaw, fourniront peu de documents sur l'histoire et la géographie de ces contrées du temps des Romains et antérieurement; et on peut en dire autant des nombreuses publications auxquelles l'expédition française d'Alger a donné lieu, parmi lesquelles on distingue avantageusement celle de M. Rozet, qui les a en partie résumées toutes. Mais il est une autre source d'information qu'on peut mettre à profit, et à laquelle on n'a pas encore suffisamment puisé. A cet égard, nous laisserons parler notre confrère M. Raoul-Rochette, et nous nous contenterons de transcrire ici la note qu'il nous a remise :

« Les antiquités de la province romaine d'Afrique n'ont pas « encore été étudiées dans leur ensemble. Ce travail important « et neuf ne saurait manquer de procurer des résultats qu'il « serait maintenant, plus que jamais, intéressant de rechercher « et possible d'obtenir.

« Ces antiquités pourraient être rangées en trois classes « principales :

Digitized by Google

« 1° Les ruines de monuments publics, *voies, ponts, aque-*
« *ducs, thermes, portiques, arcs de triomphes, temples, théâtres,*
« *amphithéâtres, tombeaux.* Ces ruines comparées dans leur gi-
« sement actuel avec les notions fournies par les itinéraires
« anciens, par les géographes et par les écrivains ecclésias-
« tiques des quatre premiers siècles de l'Église, notions re-
« cueillies déjà en grande partie, surtout pour ce qui concerne
« l'histoire ecclésiastique de cette époque, dans l'*Africa Chris-*
« *tiana* de Morcelli, offriraient sans contredit un tableau ins-
« tructif en même temps que des lumières positives sur la
« manière dont était distribuée la population antique de ces
« contrées.

« 2° Les inscriptions recueillies dans la régence d'Alger,
« dans la Cyrénaïque et dans le royaume de Tunis n'ont pas
« encore été l'objet d'un travail critique. Ces inscriptions,
« presque toutes de l'époque romaine impériale, font con-
« naître des travaux publics exécutés sous l'autorité des pro-
« consuls, de propréteurs et d'autres magistrats romains, et
« par les soins de magistratures locales; et même les inscrip-
« tions sépulcrales, qui sont ici comme ailleurs les plus nom-
« breuses, ne laissent pas d'offrir quelque intérêt, surtout celles
« qui appartiennent à des membres de la milice romaine ré-
« pandus sur les divers points de la Numidie et de la Tengi-
« tane. Il y aurait donc encore des notions curieuses, neuves et
« utiles, à tirer d'un examen complet de toutes ces inscriptions.

« 3° Les médailles offriraient les mêmes motifs d'intérêt. La
« question des monnaies de Carthage mériterait d'être à elle
« seule l'objet d'un travail particulier, non-seulement pour l'é-
« poque punique, mais encore pour l'époque romaine impé-
« riale, où il existe une série de pièces incertaines qu'il ne pa-
« raît pas impossible, dans l'état actuel des connaissances

Digitized by Google

« numismatiques, d'arriver à classer définitivement. Les titres « des magistratures romaines qui se trouvent sur d'autres « monnaies de la Tengitane, ceux des villes qualifiées *libera* ou « *municipium liberum*, combinés avec les notions fournies par « les inscriptions, procureraient des renseignements positifs « sur l'administration publique de ces villes, et, indépendam- « ment de l'intérêt de ces résultats généraux, la science y ga- « gnerait encore la solution de plusieurs questions particu- « lières. »

Les hautes montagnes du grand et du petit Atlas séparent du Maghreb oriental, Maghreb-el-Ausath (*occidens medius*), le Maghreb occidental, Maghreb-el-Aksa (*occidens extremus*), ou l'état de Maroc. Par cette raison et par son éloignement du pays occupé par notre armée, cet état est celui qui nous intéresse le moins. Cependant il ne doit pas être négligé, et il est aussi d'une grande importance d'en éclaircir la géographie, attendu les liaisons de ce pays avec les autres états du Maghreb. Les lumières que son étude nous donnerait sur l'extension des colonies carthaginoises en Afrique; les notions qu'elle fournirait pour l'explication des géographes anciens, et des tentatives que les Romains ont faites pour pénétrer dans le grand désert, contribueraient puissamment à faire connaître les causes de plusieurs grands événements historiques. Les seules expéditions de ce genre dont les Romains nous aient transmis la connaissance sont celles qui eurent lieu sous la conduite de Suetonius Paulinus par cette partie de l'Atlas, et par l'autre extrémité de cette chaîne sous la direction de Cornelius Balbus, de Septimius Flaccus, et de Julius Maternus.

Le nombre des voyages et des relations concernant l'état de Maroc et de Fez est beaucoup plus grand que pour les autres états du Maghreb; mais nous nous bornerons, parmi les

Digitized by Google

nouveaux, à indiquer les ouvrages d'Ali-bey, de Jackson et de Lemprière; peut-être aussi le voyage récent de Beauclerk (*Beauclerk's journey to Marocco*), dont cependant nous ne connaissons encore que le titre; et, parmi les anciens, celui de Hoest, dont l'ouvrage, publié en danois, à Copenhague, en 1779, est excellent; il en existe une traduction allemande en un volume in-4°, imprimé aussi à Copenhague en 1781. Le voyage de Windhus, publié en anglais, en 1723, ne doit pas être négligé, et sera utile à l'antiquaire; ceux de Diego Torrès, d'Edmond Hogan, d'Henri-Robert, de Gonzalès Couthino, de Roland Fréjus, de Charant, de Lancelot Addison (le père du fameux Addison), du baron de Saint-Amand, de Mouette, des Pères de la Mercy, d'Ockley, de Braithwaite, de Pidou de Saint-Olon, d'Argoll, de Diaz (dont l'original espagnol, s'il est imprimé, est encore plus rare que la traduction anglaise), sont importants pour la connaissance et l'histoire de ce pays, qui a autrefois exercé une grande influence dans le Soudan et dans l'intérieur du désert.

Nous avons de l'ouvrage de Diego Torrès une traduction par Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, qui ne mourut que sous Louis XIV. Les relations de Braithwaite et de Mouette sont surtout essentielles à lire pour l'histoire des règnes des Muley-Ismaël. Celle de Pidou de Saint-Olon, quoique courte, est précieuse par les pièces diplomatiques de l'empereur de Maroc et de Louis XIV, dont elle renferme la traduction; par un plan de la ville et de la citadelle de Larache en 1693, et par de jolies gravures qui décèlent un burin pur et exercé.

On ne doit pas non plus, dans un but historique, négliger de lire l'ouvrage intitulé, *Relation de ce qui s'est passé dans le royaume de Maroc* depuis l'année 1727 jusqu'en 1737, imprimé

Digitized by Google

en 1752, in-12. On sait que cette relation, quoique anonyme, est de Mairault, auquel nous devons une traduction, peut-être la seule qui existe en notre langue, des pastorales de Calpurnius et de Nemesianus.

L'Itinéraire d'un musulman qui a voyagé de Fez à Tafilet en 1789, traduit de l'arabe en latin par M. Paulus, quoique très-court, a été, pour le rapporteur de votre commission, l'objet d'un travail qui a produit un grand changement à la carte de cette partie de l'état de Maroc telle que la traçait M. d'Anville; et ces changements, qui ont fait disparaître, comme double emploi, une vallée et une province entière, approuvés par M. Ritter dans la nouvelle édition de sa Géographie, ont été adoptés par M. Berghauss sur sa savante carte d'Afrique, et, successivement en France, par MM. Lapie, Bruée et plusieurs autres.

Si l'on pouvait se procurer de semblables itinéraires pour les autres parties qui sont au sud de l'Atlas, dans les régences d'Alger et de Tunis, on commencerait à dégrossir, si je puis m'exprimer ainsi, le tracé des contrées qu'il nous importe tant de connaître, et pour lesquelles Léon l'Africain est encore la principale et presque la seule source d'informations.

C'est par cette raison même qu'il serait essentiel, pour le but qu'on se propose, d'imprimer séparément le texte de Léon l'Africain et celui de Marmol pour tout ce qui concerne le Maghreb. Il faut que ces textes soient accompagnés d'une traduction et d'un commentaire. Les traductions françaises de ces auteurs, l'une de Jean Temporal, l'autre de d'Ablancourt, sont très-inexactes, et la traduction latine que Florianus a faite de Léon l'Africain ne l'est pas moins. Un tel travail ne peut être bien exécuté que par un orientaliste; car Jean Léon, surnommé l'Africain, a écrit en arabe, et traduisit lui-même son

Digitized by Google

ouvrage en italien en 1526. Ramusio le publia, et on doit le reproduire non d'après l'édition de Ramusio, que les bibliographes indiquent à tort comme la meilleure, mais d'après celle qui parut du vivant même de Ramusio chez les Juntes, à Venise, en mai 1550, et qui fut encore réimprimée en 1554. Il existe une bonne traduction allemande par Lorsbach de l'ouvrage entier de Léon l'Africain, imprimée à Herborn en 1805. Elle devait être suivie d'un commentaire; mais la mort de l'auteur a laissé cet ouvrage inachevé.

Marmol copie très-souvent Léon l'Africain, mais pas toujours, et il a eu par lui-même des sources originales d'informations : il est donc essentiel de l'étudier sur son texte original en langue espagnole, imprimé à Grenade, la première partie en 1573, la seconde en 1579; et plus il est rare, plus il est nécessaire de le réimprimer en entier en ce qui concerne l'Afrique septentrionale.

Enfin, on n'oubliera pas de rechercher dans le grand Magasin géographique de Büsching, in-4°; dans la collection de même nature de Sprengel, in-12; dans les Annales des voyages; dans les collections de la société géographique de Paris, et dans les deux volumes de celle de Londres, les documents importants qui s'y trouvent épars. Ce dernier recueil, surtout, renferme un mémoire des plus curieux et des plus intéressants sur l'état de Maroc, par M. Washington.

Mais pour coordonner géographiquement toutes les connaissances acquises sur le Maghreb au moyen des matériaux que nous venons d'indiquer, et de tous ceux encore inédits qu'on pourrait se procurer, un travail préalable est indispensable, travail sans lequel on ne peut tracer les divisions et subdivisions, soit politiques, soit administratives, qui ont eu lieu dans cette vaste région sous les Carthaginois, les Grecs, les Romains,

Digitized by Google

les Vandales, les Arabes et les Turcs, ni assigner l'emplacement des colonies et des villes antiques dont vous avez à rechercher les causes de décadence et de prospérité, ni bien comprendre aucun des nombreux auteurs anciens, soit géographes, soit historiens, soit orateurs, soit polygraphes qui, depuis Hérodote jusqu'à l'anonyme de Ravenne, jusqu'aux écrivains ecclésiastiques, nous ont parlé de ces contrées. Ce travail, vous l'avez déjà désigné d'avance, messieurs, c'est celui des itinéraires, c'est celui auquel l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger doivent donner lieu.

Quand on eut communiqué à Delisle les observations que les astronomes, sur les divers points du globe, avaient faites par les ordres de Louis XIV, ce grand géographe vit qu'il était temps de jeter bas pour toujours le vieux monde de Sanson, et de refondre en entier le système de la géographie. Dans un mémoire qu'on trouve dans le recueil de l'Académie des sciences, et qui figurerait mieux dans le vôtre, il rend compte de quelle manière, au moyen des itinéraires anciens et particulièrement de ceux d'Afrique, il est parvenu à rétrécir de trois cents lieues en longitude la mer Méditerranée, conformément aux observations, et à assigner les positions des villes principales de l'Afrique septentrionale et la véritable étendue de chacun des états barbaresques.

Le même service que les itinéraires anciens ont rendu à la géographie de l'Afrique du temps de Delisle, ils peuvent le rendre encore de nos jours. La tâche est moins glorieuse et cependant plus difficile, parce qu'elle est plus minutieuse et qu'elle exige une précision plus rigoureuse : pourtant cette tâche n'est pas impossible. Mais pour tous ceux qui s'y adonneront, il serait utile d'obtenir communication, dans tout ce qui concerne l'Afrique, du travail entrepris sur l'ensemble de l'Itiné-

Digitized by Google

raire d'Antonin et de la Table de Peutinger par MM. Hase, Guérard et Lapie, sous les auspices et par les soins de M. le marquis de Fortia, notre confrère; ouvrage qui doit contribuer aux progrès de la géographie antique, et dont l'impression commencée se poursuit à l'Imprimerie royale. Déjà une petite carte gravée qui vous a été soumise lors de la lecture d'un mémoire du rapporteur de votre commission sur la valeur du mille romain, vous a démontré que ces itinéraires appliqués sur la grande carte de Borda, le long du rivage presque droit de la côte occidentale de l'Afrique, depuis Tanger jusqu'à Salé, offraient avec cette carte une exacte conformité, et que toutes les distances intermédiaires se trouvaient également exactes. Ce premier essai doit faire présumer heureusement de celui que l'on pourra tenter pour étendre le vaste réseau des mesures anciennes sur toute la surface de l'Afrique septentrionale. Les points de repères se trouveront : dans le rivage des côtes méditerranées, mieux dessinées aujourd'hui que du temps de Delisle et de d'Anville; dans les positions anciennes et modernes de l'Égypte, qui sont hors de toute discussion; dans le beau travail du capitaine Beechey sur la Cyrénaïque; et enfin dans les opérations faites par nos ingénieurs dans la régence d'Alger.

Dans un mémoire de M. Chatelain, capitaine au corps royal d'état-major, accompagné d'une petite mais intéressante carte du territoire d'Alger, où se trouvent tracées les premières reconnaissances géographiques de notre armée dans le col de Teniah et sur le plateau de Médeah et la gorge de Bélida, on lit que la brigade dirigée par M. Filhon a déjà levé le terrain des environs d'Alger jusqu'à l'Atlas, et entre l'Hamise et Mazafram, dans une étendue de soixante et quinze lieues, et qu'on va entreprendre au dépôt de la guerre une carte de ces levées: ceci

Digitized by Google

s'imprimait en 1831. Sans doute, depuis cette époque, nos ingénieurs ne sont pas restés oisifs. On nous assure qu'une portion considérable du travail de M. Filhon est gravée, quoique non encore publiée; à ces travaux, qui sont nécessairement très-lents par suite de la précision rigoureuse qu'ils exigent, on pourrait joindre des excursions faites dans les diverses parties de la régence d'Alger et des états voisins, par de jeunes ingénieurs-géographes militaires, habitués à apprécier de l'œil l'étendue et les accidents du sol, et habiles à en tracer rapidement la carte, avec une exactitude si voisine de la rigueur mathématique. Ces secours seraient d'autant plus efficaces, que quel que soit l'effet des changements politiques et religieux, la distribution des groupes d'habitants fixés dans les mêmes lieux qu'autrefois a été une conséquence nécessaire de la nature du terrain, et que, malgré les changements survenus dans le langage, une étude attentive peut faire reconnaître dans les dénominations modernes une bonne partie des dénominations antiques, qui sont attachées aux mêmes lieux. Pour le géographe, il n'y a jamais solution de continuité dans les objets de ses études; le monde qui est soumis à ses investigations est encore le monde de Moïse, d'Homère et d'Hérodote; le géographe ne reconnaît pas de bouleversement général; mais il n'en est pas de même du géologue, il n'en est pas de même de l'historien des sociétés humaines.

Après avoir établi tous les faits de l'histoire et de la géographie du Maghreb, qui sont propres à expliquer sa prospérité antique, on pourra s'occuper de l'histoire des Vandales, des Arabes et des Turcs, qui nous offrent un autre objet d'investigations non moins important. Nous avons recherché les causes de prospérité et de richesses; il nous faut détailler celles de dépopulation et de misère : nous avons fait voir com-

Digitized by Google

ment les villes se sont élevées; nous devons montrer comment elles se sont détruites, comment les déserts ont reparu.

A l'époque où les Vandales sortis des régions du nord s'établirent sur les côtes de l'antique Mauritanie, cette contrée et l'Afrique proconsulaire partagèrent le sort des autres provinces de l'empire romain en Occident. Genséric fit mesurer avec soin et partager entre ses compagnons d'armes les terres des grands propriétaires du pays; il garda pour lui les cantons voisins de la Gétulie.

Mais rien n'indique que ce conquérant, occupé principalement à se créer une puissance maritime, ait essayé de coloniser les tribus nomades qui devaient être voisines de son domaine particulier. Sous ses successeurs, ariens zélés, la persécution des catholiques devint la principale affaire de la cour de Carthage, jusqu'au moment où Bélisaire, à la tête d'une armée peu nombreuse, détruisit la domination des Vandales. Ceux qui s'occuperont de cette partie du plan de travail tracé par votre commission, auront à examiner comment cette nation qui, à l'époque du débarquement de Bélisaire, comptait jusqu'à cent soixante mille combattants, a pu disparaître entièrement, après une campagne courte et peu meurtrière. Serait-il vrai, comme le prétend le géographe de Ravenne, que les plus courageux de ces guerriers, retirés au delà d'Oran, soient ensuite entrés dans le désert dont ils ne sont plus sortis, et que des voyageurs aient raison de les reconnaître dans certaines tribus de l'Atlas, dont le teint et l'aspect décèlent l'antique origine?

L'Afrique avait repassé sous la domination de ses premiers maîtres, et les troupes de Justinien occupaient les villes les plus importantes de la côte, depuis Tripoli jusqu'à Ceuta; mais les Césars de Byzance n'avaient pas à leur disposition les

Digitized by Google

légions de l'ancienne Rome; leur autorité, tantôt faible, tantôt oppressive, fut souvent méconnue : les troupes, et même les indigènes, forcés de regretter la tyrannie plus oppressive des Vandales, se révoltèrent souvent. Les Maures désolaient sans cesse les environs de Constantine, d'Hippone et de Carthage. Peu à peu le pays retomba dans l'état de barbarie d'où l'avaient tiré les colonies et les lois de Rome : toute l'Afrique septentrionale fut facilement conquise par les Arabes, qui l'envahirent après avoir soumis l'Égypte.

Ce peuple valeureux et fanatique ne connaissait d'autre politique que celle d'implanter de force aux vaincus la foi due au prophète qui avait fondé, dit Gibbon, le succès de sa nouvelle religion sur une vérité éternelle et une imposture nécessaire.

Sous le despotisme farouche de ce peuple, tous les maux de l'anarchie, de la guerre civile, désolèrent ces belles contrées; les révolutions et les changements de souverains s'y multiplièrent avec une effrayante rapidité, et quelques villes situées sur les côtes s'enrichirent par le commerce des Européens; mais la dépopulation s'accrut encore dans l'intérieur, et la civilisation rétrograda.

La domination des Normands de la Sicile; celle que les Espagnols exercèrent, sous Ferdinand le Catholique et Charles-Quint, à Tunis, et, plus récemment, à Oran, a été trop courte, trop restreinte, et trop précaire, pour laisser des traces profondes. Les progrès de la puissance de Soliman assujettirent, au XVI^e^ siècle, tous les royaumes mahométans du nord de l'Afrique à la Porte Ottomane et au gouvernement des pachas, assistés cependant par un conseil ou divan, qui a fait donner à ces états le nom de régences. Le soulèvement qui eut lieu à la fin de ce même siècle (en 1594) ravit presque entièrement

Digitized by Google

ces contrées au sceptre des Ottomans, qui n'y avaient d'ailleurs exercé qu'une autorité douteuse. Le gouvernement parut prendre une sorte de forme républicaine. Les beys succédèrent aux pachas. L'ascendant des divans ou régences sembla s'accroître ; mais ce corps aristocratique, presque toujours maître à Alger, n'eut qu'un fantôme de pouvoir à Tunis, et fut réduit, à Tripoli, au rôle d'une simple cour de justice.

Pour le but que le ministre se propose, l'histoire de la domination des Arabes et des Turcs dans le Maghreb, leur politique, leur caractère, leurs mœurs, leur mode d'administration, la population et la position de leurs villes, de leurs villages ; leurs lois, leurs usages commerciaux, leur mode d'agriculture, les habitudes de leurs tribus errantes et pastorales, tout doit être étudié avec la plus diligente attention. Les écrits de Cardonne et de Conde ne donnent sur tous ces points que des notions encore très-incomplètes. Toutefois, ces ouvrages ne seront pas inutiles, et on ne doit pas oublier que leurs auteurs ont ouvert la carrière : Cardonne n'a pas fouillé assez profondément dans la mine orientale ; Conde s'est attaché seulement à celle-là, et n'a pas assez comparé les richesses qu'elle lui fournissait avec celles qu'il pouvait se procurer dans les historiens d'Occident. Il existe de Cardonne une traduction allemande par M. Murr, imprimée à Nuremberg en 1770, qui doit être consultée, et dont le dernier volume contient des dissertations intéressantes sur l'histoire des Arabes et sur leurs monnaies. Un ouvrage bien court, puisqu'il n'a que 93 pages petit in-12, mais qui a, suivant nous, de la valeur, moins par les notions qu'il fournit que par les idées qu'il peut suggérer, c'est celui que M. Schlœzer a publié en allemand, à Goettingue, en 1770, intitulé : *Histoire sommaire du nord de l'Afrique, et particulièrement de Maroc, d'Alger, de Tunis et de Tripoli.*

Digitized by Google

En méditant sur ce beau plan d'une histoire à faire, on s'aperçoit que, bien loin qu'on puisse scinder l'histoire et les recherches sur les états du Maghreb, il est au contraire impossible de les isoler entièrement de celles qui concernent l'Égypte et l'Espagne. Quelle intéressante histoire que celle où l'Orient et l'Occident luttent l'un contre l'autre; où des races d'hommes si différentes par leur origine, leur religion, leurs habitudes et leur langage, se trouvent ainsi en contact et ballottées les unes par les autres dans les mêmes révolutions! Comme elle serait plus féconde en résultats utiles que l'histoire obscure et fragmentaire de la civilisation romaine en Afrique!

Les recherches de M. de Chénier (le père) sur les Maures, en 3 volumes in-8°, sont superficicielles; mais ici la difficulté est grande, à cause de la disette de matériaux, du peu de soin que l'on a mis à s'en procurer, du peu d'empressement qu'on a montré à publier ceux qui étaient connus.

Le gouvernement peut faire disparaître ces obstacles en faisant rechercher et acheter dans les pays mêmes les manuscrits orientaux qui concernent l'histoire et la géographie; en livrant à l'impression et en faisant traduire les plus importants.

Les auteurs arabes qui nous sont connus n'ont eu d'autre objet que de retracer les scènes politiques, les combats nombreux et sanglants dont l'Afrique septentrionale a été le théâtre, et ils se sont mis peu en peine de nous instruire de l'état intérieur des villes soumises à la domination musulmane. Quelques géographes arabes nous ont transmis des détails plus ou moins intéressants sur la géographie du Maghreb. Un ouvrage de ce genre, dont la traduction, presque complète, faite par un des membres de votre commission, a été publiée dans le dernier volume des Notices des manuscrits, offre, au moyen des savantes notes dont il l'a accompagné, des renseignements qu'on

Digitized by Google

consultera avec fruit. On peut y joindre ceux qui sont consignés dans les ouvrages d'Abou'lféda, ainsi que dans ceux de Léon l'Africain et de Marmol, dont nous avons déjà fait mention, et enfin les notions importantes éparses dans la Géographie d'Édrisi, d'Ibn-el-Ouardi, Ibn-Haukal, et dans les voyages d'Ibn-Batouta. Les relations hostiles ou commerciales de quelques villes maritimes complètent la série des faits qui concernent l'Afrique au moyen âge.

L'histoire d'Alger sous la domination turque, depuis 1504 jusqu'en 1596, a été écrite avec beaucoup de détails en espagnol par Diego Hoedo dont l'ouvrage in-folio fut publié à Valladolid en 1612, et en anglais par Morgan dont l'ouvrage in-4° a paru à Londres, en 1728 et en 1731.

Depuis longtemps les savants réclament l'impression du dictionnaire berbère de Venture, dont M. Langlès a publié quelques fragments. Il serait aussi très-important de réunir le plus grand nombre de vocabulaires des divers dialectes du Maghreb, et particulièrement de ce jargon italien mêlé d'arabe que certains voyageurs nomment petit moresque, qu'on parle dans tous les ports de mer, et dont les beys se sont même souvent servis dans leurs actes publics.

D'après les notes qui nous ont été remises par notre collègue M. Quatremère, il serait essentiel, pour le but qu'on se propose, que le gouvernement fît réunir et publier, en original :

1° L'histoire d'Afrique, qui fait partie du grand ouvrage de Novaïri ;

2° Le Kartas, déjà traduit en allemand, par Dombay; en portugais, par le père Moura, mais dont le texte n'a pas vu le jour ;

3° Le texte d Abou-Obaïd-Bekri, dont nous venons de parler,

Digitized by Google

auquel on réunirait les renseignements fournis par Édrisi et autres géographes. Si l'on y joignait encore les détails historiques épars dans les ouvrages de plusieurs chroniqueurs, on aurait alors, en un seul corps, tout ce que nos bibliothèques, dans leur état actuel, offrent sur ce sujet.

Il existe une histoire, celle d'Ebn-Khaldoun, qui, plus que toute autre, peut promettre, sur cette matière, une ample moisson de renseignements utiles; mais l'ouvrage ne se trouve pas dans nos collections. En attendant que de diligentes recherches parviennent à obtenir une copie exacte de ces volumineuses annales, on pourrait publier le texte et la traduction des prolégomènes de cet ouvrage, que nous possédons. L'auteur a consigné dans ces prolégomènes, avec un soin judicieux, les idées qui avaient servi de bases à ses recherches, et exposé une multitude de faits, dont la connaissance formait une introduction nécessaire à la lecture de cette histoire.

Enfin, on doit encore avoir soin de réunir les traités conclus par les états barbaresques avec les puissances européennes, dont plusieurs ont été imprimés dans la collection, tome II, de Martens, et dans celle de Francfort, et dont d'autres sont encore inédits et devraient être publiés.

En résumé :

N'exclure aucune des contrées dans les recherches qui sont à faire sur l'Afrique septentrionale, les diriger à la fois sur tous les points et sur toutes les époques, mais s'attacher principalement à ce qui concerne les régences d'Alger et de Tunis; rechercher les causes de la prospérité de ces régions dans les temps anciens, et de leur décadence dans les temps modernes; réunir dans un recueil, où elles seront gravées et expliquées, les inscriptions et les monnaies puniques, grecques, romaines, et toutes les antiquités trouvées jusqu'à ce jour dans

Digitized by Google

la Cyrénaïque, la Zeugitane, la Bysacène et la Mauritanie; envoyer dans ces contrées des archéologues et des artistes, munis des instructions de l'Académie, pour recueillir, dessiner et décrire tous les monuments qui s'y trouvent encore; s'en procurer le plus grand nombre possible pour enrichir nos collections; procéder à des opérations géodésiques partout où on pourra le faire avec sûreté, mais envoyer aussi des ingénieurs-géographes ou des voyageurs habitués à dessiner la carte et à mesurer le sol, et la direction des routes qu'ils parcourent, à l'aide d'une boussole de poche; les pourvoir d'instructions sur les pays qu'ils doivent visiter, sur la manière uniforme dont ils doivent écrire les noms de lieux et les renseignements qu'ils ont à se procurer; dresser avec tous ces matériaux une carte de l'Afrique septentrionale; rétablir ainsi dans toute son exactitude la géographie ancienne de ces contrées; et au moyen du tracé des routes antiques, perfectionner et coordonner, dans un ensemble régulier, tous les matériaux acquis sur la géographie moderne; livrer à l'impression, avec traduction et commentaires, tous les textes des anciens relatifs à la géographie ou à la description de ces contrées et de leurs monuments; réunir le plus grand nombre de manuscrits orientaux sur l'Afrique septentrionale; publier dès à présent les textes, ceux de Léon l'Africain et de Marmol, ceux des principaux historiens et géographes arabes qui parlent de ces contrées, tels que Nowairi, le Kartas, Ebn-Khaldoun, et des extraits d'Édrisi, d'Abou'lféda, d'Ibn-el-Ouardi, d'Ibn-Batouta, et les traités d'alliance avec les puissances européennes; et enfin répandre parmi tous les Français qui sont en Afrique le dictionnaire de la langue berbère de Venture, et tous ceux qu'on pourrait se procurer des divers dialectes et langues vulgaires de l'Afrique septentrionale : tel est le plan de travail que votre commission a conçu

Digitized by Google

pour répondre à la demande et aux désirs du ministre; tels sont tous les moyens qu'elle peut suggérer pour l'exécution.

Votre commission, messieurs, considérant que la lettre par laquelle le ministre vous invite à lui faire connaître votre détermination a déjà plus d'un mois de date (elle est datée du 18 novembre), a pensé qu'il était nécessaire de terminer sa tâche dans le plus court délai possible, et elle a fait tous ses efforts pour concilier deux choses qui paraissent inconciliables, la célérité dans le travail et la maturité dans la pensée. Elle conclut en vous proposant de prendre la détermination suivante:

CONCLUSIONS.

L'Académie décide qu'une copie de ce rapport sera adressée à M. le président du conseil, ministre de la guerre, et émet le vœu qu'il veuille bien consentir à employer les moyens qui y sont proposés pour hâter les progrès de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie de l'Afrique septentrionale; qu'à cet effet, il soit envoyé dans ces contrées, aux frais du gouvernement, des explorateurs propres par leur savoir et leurs talents à bien remplir les missions qui leur seront confiées, et à bien exécuter les instructions qui leur seront données par l'Académie.

Désirant de plus, qu'en attendant l'exécution du plan qu'elle a conçu, il soit fait promptement et sommairement, avec les matériaux actuellement existants, un travail particulier sur la géographie ancienne de la régence d'Alger, et sur l'histoire de la colonisation de cette contrée du temps des Romains, ainsi que l'a demandé le ministre, l'Académie décide que, dans une de ses prochaines séances, il sera nommé une com-

Digitized by Google

mission de trois membres, qui seront chargés de rédiger un mémoire sur cet objet, et que le ministre sera invité à mettre à leur disposition les documents qui sont en la possession du gouvernement, ainsi qu'il l'a offert par sa lettre du 18 novembre dernier.

Signé à la minute : NAUDET, RAOUL-ROCHETTE, QUATREMÈRE, DUREAU DE LA MALLE, JOMARD et WALCKENAER, *rapporteur*.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

À ENTREPRENDRE

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE ET LA RÉGENCE D'ALGER;

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Il est sans doute du plus haut intérêt pour la science archéologique que l'occupation des provinces du nord de l'Afrique par la France soit mise à profit avec toutes les ressources dont l'administration peut disposer, à l'effet de reconnaître tout ce qui subsiste encore dans ces contrées de ruines, de monuments antiques de tout ordre et de tout âge. La communication faite à ce sujet par M. le ministre de la guerre à l'Académie ne pouvait donc manquer d'être accueillie avec le plus vif intérêt, et la commission que l'Académie a nommée dans son sein pour préparer les instructions et le projet d'itinéraire demandés par le ministre, s'est efforcée de répondre, du moins par son zèle, aux vues éclairées et aux intentions généreuses du gouvernement, en s'acquittant vis-à-vis de l'Académie de l'honorable tâche qui lui était confiée.

Le rapport que je vais avoir l'honneur de soumettre à l'A-

Digitized by Google

cadémie, tant en mon nom qu'en celui de M. Hase, renferme quelques *instructions archéologiques* destinées aux personnes qui recevront de M. le ministre de la guerre l'importante mission d'explorer scientifiquement nos possessions du nord de l'Afrique. Un *projet d'itinéraire,* pouvant servir à diriger la marche de cette expédition au delà même des limites de nos possessions françaises, pour l'empire de Maroc, sera présenté à part et rédigé par M. Hase, celui de nos confrères qui s'est occupé avec le plus de zèle et d'assiduité, en même temps qu'avec toute l'habileté qu'on lui connaît, de travaux de ce genre déjà demandés plusieurs fois à l'Académie.

Il ne saurait entrer dans le plan de ces instructions de dresser la nomenclature des localités ou des antiquités de diverse sorte qui ont pu être observées par les voyageurs; ce détail, qui serait très-considérable, deviendrait superflu pour des personnes qui, au nombre des ressources dont elles devront se munir pour un pareil voyage, comprendront certainement ces voyages mêmes remplis d'indications de ce genre. A ce titre, l'ouvrage de Shaw, qui contient la description la plus exacte et la plus complète des royaumes d'Alger et de Tunis, mérite d'être signalé au premier rang, non-seulement à cause des renseignements qu'il nous donne et des notes qui les accompagnent, mais encore à cause des témoignages classiques qui se trouvent réunis dans l'appendice, et qui dispensent de presque tout autre livre le voyageur pourvu de celui-là. D'autres voyages publiés plus récemment, surtout celui de sir Grenville Temple, offrent encore, sur beaucoup de localités négligées par Shaw, des renseignements neufs et utiles. Il ne tardera pas à se joindre à ces voyages d'autres relations restées jusqu'à ce jour inédites, celles de Peyssonel et de Desfontaines, la première desquelles nous procure l'indication

Digitized by Google

d'une foule de monuments antiques, qui étaient encore debout à cette époque (vers 1725) dans le royaume de Tunis et dans la province de Constantine, et qu'un demi-siècle plus tard le célèbre James Bruce, qui les dessina avec beaucoup de soin et de talent, retrouva dans le même état. Avec de pareils guides, les membres de la future expédition scientifique n'auraient guère besoin des indications que nous pourrions leur fournir et qui seraient puisées à la même source; sans compter qu'une fois arrivés sur le terrain, ils acquerront promptement par eux-mêmes une foule de connaissances locales qui manquent jusqu'ici dans tous les livres. Nous nous bornerons donc à recommander particulièrement à leur attention certaines de ces localités, où il existe des monuments d'un ordre et d'une importance qui font supposer qu'il y eut là autrefois un siége de civilisation riche et puissante, et qui permettent d'espérer, à la suite d'explorations plus attentives, des découvertes encore plus précieuses pour la science.

Comme le projet d'expédition scientifique, tel qu'il est exposé dans la lettre de M. le ministre, embrasse tout le pays qui s'étend, à partir des frontières de Maroc, à l'ouest, jusqu'à celles de l'antique Cyrénaïque, à l'est, votre commission a cru devoir comprendre aussi dans son projet d'instructions les pays limitrophes aux possessions actuelles de la France, qui sont le royaume d'Alger et la province de Constantine; c'est-à-dire qu'elle a fixé son attention en premier lieu sur tout le pays situé de Tlemsen à Alger; secondement sur la province de Constantine; troisièmement sur le royaume de Tunis et sur la régence de Tripoli. Les négociations que le gouvernement se propose d'ouvrir avec les chefs des états barbaresques permettent d'espérer que les recherches archéologiques s'exécuteront avec toute l'étendue qu'elles comportent, et toute la

Digitized by Google

sécurité dont elles ont besoin, dans des lieux mêmes qui ne sont pas le siége de l'occupation française.

Après avoir arrêté ainsi le plan de son travail et déterminé les limites entre lesquelles il doit se renfermer, votre commission s'est occupée de rédiger une série de questions générales, qui peuvent trouver leur application dans la plupart des localités; elle s'est attachée, en second lieu, à indiquer quelques objets spéciaux d'investigation sur des points que, dans l'intérêt de la science, il serait utile de bien connaître, et où jusqu'à présent le manque de renseignements exacts a rendu fort hasardées les conjectures des historiens et des géographes.

1° Engager le gouvernement à faire exécuter des observations astronomiques dans les villes de l'intérieur où les troupes françaises pénétreront;

2° Lever un plan aussi détaillé que possible des ruines des cités romaines; recueillir leur nom moderne en arabe ou en berbère; dessiner tout ce qui reste de monuments, arcs de triomphe, portes, temples, théâtres, édifices publics antérieurs à l'invasion arabe; décrire leur mode de bâtisse, c'est-à-dire avec ou sans ciment, en pierres grandes ou petites, carrées, rectangulaires ou en losange, en marbre, en briques ou en carreaux. Rechercher avec soin les tombeaux antiques, soit taillés dans le roc, soit creusés sous terre et rendus apparents à l'extérieur par les monceaux coniques de terres rapportées, appelés *tumulus;* et quand l'existence de ces sortes de tombeaux aura été reconnue à la forme des tumulus, à leur disposition régulière et parallèle, à leur voisinage des voies antiques, à leur élévation-à peu près égale, opérer leur ouverture avec le plus de ressources dont on pourra disposer en hommes et en moyens d'exécution, pour ne pas laisser exploiter

Digitized by Google

à l'industrie particulière des monuments qui ne doivent profiter qu'à la science et n'appartenir qu'au pays;

3° Donner une description des voies militaires anciennes partout où on en aperçoit des traces; suivre ces routes avec détail; dire où elles existent bien conservées et où elles n'existent plus; indiquer leur mode de construction, les lieux où elles passent, et les ponts, conservés ou en ruines, qui servaient jadis à entretenir les communications. Vérifier s'il existe encore le long de ces routes, ou dans les environs, des bornes milliaires antiques avec des noms de lieux et des chiffres; donner la situation et la distance de ces bornes entre elles, si l'on en trouve plusieurs sur la même route; enfin, dresser des cartes et coter les distances de toutes ces localités;

4° Copier toutes les inscriptions, et relever même les moindres fragments de ce genre, qui contiennent des noms de villes ou qui sont relatives à l'administration publique. Parmi les inscriptions tumulaires, choisir de préférence celles qui peuvent présenter quelque intérêt pour la géographie ou pour l'histoire. Réunir les pierres ou briques qui en contiennent, et, dans les endroits occupés par l'armée, les déposer dans une localité où elles seront à l'abri de la destruction. Quant au procédé le plus propre à lever des empreintes d'inscriptions, la commission croit devoir recommander celui qui a été indiqué à une autre époque, dans les instructions mêmes de l'Académie. Il consiste à prendre de la *plombagine* en poudre impalpable, du *papier* mince, fort et compact, un tampon en peau retournée. Après avoir appliqué le papier sur la pierre, on passe rapidement dessus le tampon imprégné de poudre. Avec quelque habitude, on obtient en un moment une copie parfaite de l'inscription dans le sens de l'original et supérieure au dessin le plus soigné;

Digitized by Google

5° Indiquer avec la même exactitude la position et la distance des excavations sépulcrales et des ruines isolées, relativement à un point connu de la côte ou de l'intérieur;

6° Rassembler les monnaies ou pierres gravées, tant romaines qu'arabes, et indiquer avec précision les lieux où elles auront été découvertes. Il est de la plus haute importance de noter chaque localité où se rencontrent les monnaies antiques; le gisement, quand il se vérifie, pour des dépôts de médailles plus ou moins considérables, indiquant presque avec toute certitude la patrie de ces monuments, et conséquemment aussi le nom de la ville antique qui s'y lit dans l'inscription. Il existe d'ailleurs un assez grand nombre de monnaies appartenant à des rois ou chefs numides, et portant des inscriptions en caractères puniques, mêlés de lettres d'un alphabet local libyco-phénicien; d'autres médailles, sans attribution certaine, appartenant aussi par leurs types, par leur fabrique et par les caractères mêmes libyco-puniques, qui s'y trouvent isolés ou groupés, à des localités comprises dans le territoire de l'ancienne et de la nouvelle Numidie, et dans celui de la Mauritanie qui en était voisine. Or l'observation exacte du gisement de ces médailles peut servir à en déterminer la provenance, et par suite à faire reconnaître la ville antique où elles furent frappées; elle peut enfin aider, par ce moyen, le déchiffrement des inscriptions dont l'alphabet est resté encore incertain dans une partie de ses éléments, malgré les travaux récents de M. Gesenius.

Après avoir indiqué ces mesures générales, votre commission, messieurs, s'est occupée du soin de rechercher et de signaler les localités où des explorations pourront amener des résultats importants pour la géographie ancienne, l'histoire et l'archéologie. Ces points, nous les indiquerons en nous diri-

Digitized by Google

geant de l'ouest vers l'est. Les détails dans lesquels nous entrerons doivent paraître minutieux aujourd'hui; ce n'est que plus tard qu'on pourra espérer d'en relever l'intérêt, en rattachant les résultats obtenus à des systèmes de géographie, à une série de faits historiques, ou même à un ordre d'idées générales.

TLEMSEN.

La ville de Tlemsen se trouve, sans aucun doute, ou sur l'emplacement même, ou du moins dans la proximité d'une cité romaine, dont l'importance est suffisamment attestée par les débris de tout genre qu'on rencontre à chaque pas dans la ville et aux environs. Des chapiteaux de colonnes, des marbres portant des inscriptions latines, ont été employés à la construction des murailles du *Méchouar;* d'autres restes de sculpture font partie des murs d'une mosquée en ruines appelée *Agadir,* à l'est de la ville. Le cimetière des Juifs renferme plusieurs pierres funéraires romaines; enfin, sur un bloc de marbre noir, de forme cubique allongée, servant aujourd'hui de banc dans la cour du beylik même, on lit une curieuse inscription votive de la *Ala Martia Gordiana,* et le nom d'une divinité topique; une autre inscription latine existe, dit-on, dans les ruines de bains anciens. Tous ces débris proviennent-ils de la station romaine de *Tremulæ,* comme une certaine ressemblance de nom l'a fait croire? Mais l'Itinéraire d'Antonin place cette station sur la route de Volubilis (Walili, non loin de Méquinez, dans l'empire de Maroc, et Tingis (Tanger), à une distance à peu près égale de ces deux villes, et au sud de la dernière; il faut donc chercher *Tremulæ* aux environs de Vocsân, à 80 lieues ouest de Tlemsen, dont le nom ancien est encore inconnu. Nous hésitons entre *Calama* et *Lagnaræ.* Quoi qu'il en soit, les pierres tumulaires trouvées au Méchouar et dans le cimetière des Juifs, semblent prouver que la cité romaine dont elles nous révèlent l'existence, favorisée sans

Digitized by Google

doute par sa position isolée et comme cachée dans un bassin entouré de montagnes et de déserts, s'est maintenue jusqu'à une époque très-voisine de l'invasion arabe, dans un état de prospérité qui a lieu de surprendre, quand on le compare à la désolation générale du pays dans ces temps de décadence. Avant de se livrer à des conjectures pour expliquer un fait aussi curieux, il serait à désirer que l'on pût avoir les copies de toutes les inscriptions ou fragments d'inscriptions romaines du haut empire, ou chrétiennes, qui ont été découvertes à Tlemsen; et si l'on reconnaît que la ville est d'origine moderne, il faudrait chercher dans les environs, d'après les renseignements donnés par les indigènes, l'emplacement de la cité antique à laquelle appartiennent ces monuments, et qui, à coup sûr, n'avait pu être bien éloignée de la ville moderne.

A environ vingt-cinq milles géographiques, à l'ouest de Tlemsen, est un lieu nommé *Ouetcheda*, qui est indubitablement celui que Léon l'Africain nomme *Guadjida*. Nous le signalons particulièrement aux recherches des voyageurs qui pourront y pénétrer, parce que c'est le commencement d'une route qui conduit directement à Tafilet, et de là dans l'intérieur de l'Afrique, et dont nous avons plusieurs itinéraires arabes manuscrits.

Les voyageurs qui pourront y pénétrer devront tâcher de bien déterminer la position géographique de ce lieu, et s'informer de quelle longueur est le défilé de l'Atlas, qui de ce point conduit à Tafilet, et du plus ou moins de difficulté qu'on éprouve à le franchir.

On recherchera si cette ville se trouve dans un état de prospérité ou de décadence, comparativement à celui où elle était au commencement du seizième siècle : ce qui sera facile,

Digitized by Google

puisque Léon l'Africain nous apprend qu'alors elle possédait quinze cents maisons assez pauvrement peuplées; mais elle avait été ruinée par des guerres, et peu de temps avant cette époque elle avait formé un petit état indépendant entre Tlemsen et Fez.

On devra s'informer si elle n'aurait pas conservé ou repris quelques-unes de ses anciennes franchises.

On constatera si cette ville fait toujours un grand commerce d'ânes et de mulets, qui, au XVI^e^ siècle, s'y payaient fort cher, parce qu'ils étaient d'une beauté remarquable.

Mais la plus importante recherche à faire dans cette ville est de savoir si les habitants parlent une langue particulière, qui n'a point de rapport avec l'arabe, et qui est, suivant Léon l'Africain, l'*ancienne langue d'Afrique*. Si ce langage n'était pas le même que celui des Berbères de la montagne, il faudra faire sur sa nature les recherches les plus approfondies, et s'informer surtout s'il ne se retrouve pas dans quelques-unes des oasis du désert, avec lesquelles les habitants de Gouadjida ou Ouetcheda sont en continuelles communications par les caravanes du commerce.

Les ruines découvertes à peu de distance de l'embouchure de la Tafna, près de Ticambrin, sont très-probablement celles de Siga, jadis résidence de Syphax; plus tard municipe et colonie romaine. Il importerait donc d'y entreprendre des fouilles et de commencer par lever le plan de l'enceinte antique. Les remparts, dit-on, existent encore sur plusieurs points, et leurs fondations doivent se retrouver partout.

Nous signalons au zèle des membres de la commission scientifique la localité moderne de Ned-Roma, à huit lieues droit à l'ouest de Tlemsen, et à quatre lieues seulement de la mer, lorsque, après avoir débarqué à Gozouana, on re-

Digitized by Google

monte le vallon de la Teyma. Cette ville était, au XI^e^ siècle, une des places importantes de la contrée, d'après la description qu'en donne le géographe arabe Bekri. Suivant Léon l'Africain, on y voyait encore, au commencement du XVI^e^ siècle, de nombreux vestiges d'édifices antérieurs à la domination mahométane; et Marmol assure également qu'il y existait de grandes ruines romaines, avec beaucoup d'inscriptions latines. Une seule de ces inscriptions, contenant le nom ancien de ce lieu, fixerait l'incertitude des géographes concernant la direction de la voie militaire romaine qui, partant de Mina, à neuf lieues sud-est de Mostaganem, devait passer par Mascara et Tlemsen, ou du moins à peu de distance de ces villes, et qui se terminait à Calama, place frontière qui répond, soit à Tlemsen, soit à Ned-Roma, soit, comme le croit d'Anville, à Calaat-el-Qued sur la Malouga, dans l'empire de Maroc. Ce n'est qu'après avoir déterminé la position de Calama, que l'on pourra espérer de fixer, avec quelque probabilité, l'emplacement des stations intermédiaires de la route, jusqu'aux environs de Mina. Mais, d'ailleurs, il est difficile de croire qu'il ne subsiste plus dans cette localité de vestiges des monuments antiques observés au XVI^e^ siècle. Des fouilles entreprises avec intelligence feraient certainement découvrir des fondations et d'autres ruines d'édifices, des cippes et des monnaies. C'est donc là un point qui se recommande spécialement aux recherches de la commission archéologique.

LIMITES DU SUD.

Il paraît que sur la crête ou sur la pente des montagnes qui, depuis les sources de l'Isser, se prolonge jusqu'au Djebel Ouennaseris, il y avait à l'époque romaine une chaîne de postes militaires, formant un grand système de défense contre les tribus insoumises, voisines du lac el-Schott, qui venaient de temps à autre exercer des rapines sur les bords de la Mina et du Schellif.

Digitized by Google

Ces postes étaient des camps retranchés, des forts bâtis en pierres, ou même quelquefois de simples tours, dont les ruines doivent encore aujourd'hui être assez apparentes. Leur emplacement, s'il était connu, permettrait de déterminer d'une manière précise la limite de la province romaine du côté du désert.

Lorsque la paix et la confiance seront affermies dans le pays, au moins entre Oran et Alger, on pourra entreprendre d'explorer en détail le bassin du Schellif, à l'ouest de Mina. Cette vaste et fertile vallée renfermait jadis un grand nombre de villes florissantes, dont les ruines mutilées gisent éparses au milieu des champs, ou sont couvertes par des broussailles ou par des alluvions. Nous savons d'une manière vague, par Léon l'Africain, qu'à peu de distance de Mazouna, sur l'Oued Ouarissa, à deux lieues au nord du Schellif, des inscriptions et des restes considérables d'édifices marquent l'emplacement d'une cité romaine qui était ou le *Fundus Muzucanus*, selon quelques géographes, ou la *colonia Augusta Succabar*, comme nous serions tentés de le supposer. Parmi les autres localités dignes d'être visitées, nous citerons, en remontant le Schellif vers l'est, Memountury avec ses tombeaux antiques et une tour qui, peut-être elle-même, est un mausolée; Sinaab, entouré de décombres; Zédimy, el-Khadaza ou el-Arbaa, à sept lieues plus à l'est avec de vastes ruines aperçues par Shaw, et qui sont probablement celles d'*Oppidum novum colonia*, où l'empereur Claude établit ses vétérans; à trois lieues plus loin el-Kantara, le pont sur le Schellif peut être de construction romaine; enfin, immédiatement au-dessus, vers le nord-est, Herba, sans doute les *Tigava castra* de Pline, de l'Itinéraire d'Antonin et d'Ammien-Marcellin, où Shaw, en passant, a vu et copié des inscriptions. Des découvertes importantes attendent probablement le voyageur qui, parti de Mostaganem, re-

Digitized by Google

monterait ce bassin mal connu, depuis Mettegah, au confluent du Hill et du Schellif, jusqu'à Miliana, surtout si l'état politique du pays permettait d'exécuter des fouilles dans quelques-unes des localités que nous venons d'indiquer, et si, comme il est permis de le présumer, d'après les intentions annoncées du gouvernement, ces fouilles devaient être entreprises avec des moyens d'exécution aussi considérables en même temps qu'avec toute la sécurité qu'on peut désirer.

En attendant qu'il devienne possible de visiter cette région intérieure qui offre tant d'intérêt, mais qui aujourd'hui est au pouvoir de tribus hostiles, ou du moins insoumises, on pourrait essayer de faire quelques recherches à Tennes et à Cherchel. La première de ces deux villes est probablement *Cartenna*, colonie où Auguste plaça les vétérans de la deuxième légion; Cherchel est Césarée, capitale de la province à l'époque des empereurs. Elle avait été, à partir d'Auguste, le siége de la puissance numide rétablie en faveur de Juba le Jeune; il serait donc possible qu'il s'y trouvât des monuments appartenant à la fois à la civilisation numide et aux plus beaux temps de la domination romaine. Aujourd'hui encore on y trouve des fragments remarquables de monuments romains. Dans une vallée à sept ou huit mille mètres à l'est de la ville, M. Rozet, en allant par mer d'Alger à Oran, aperçut au loin un aqueduc antique dont la plus grande partie des arcades est encore debout. Il serait à désirer qu'on pût se procurer un dessin exact de cet aqueduc, ainsi qu'un plan détaillé de Cherchel et de ses environs. On y indiquerait l'emplacement des ruines principales, l'enceinte romaine, partout où on en trouve des vestiges, et les routes militaires qui ont dû y aboutir. Mais ce qui serait surtout important à la fois pour l'art et pour l'archéologie, ce serait d'obtenir, par des dessins suffisamment étudiés, une

Digitized by Google

connaissance exacte du grand tombeau qui existe ou qui doit exister encore à peu de distance de Cherchel et qu'on présume être celui de Juba le Jeune et de sa femme Cléopâtre. Ce monument, connu dans le pays sous le nom de *Kubbet Romiah*, ou *tombeau de la femme romaine*, est décrit trop superficiellement par Shaw qui le regarde, sur la foi des auteurs anciens, comme la sépulture des rois de Numidie. Il avait été dessiné avec beaucoup de soin par J. Bruce en 1765; à cette époque il offrait l'aspect d'un corps cylindrique surmonté d'un cône; il était décoré, dans sa circonférence, de colonnes engagées, d'ordre ionique; et d'après ces détails, aussi bien que d'après la dimension du monument qui n'avait pas moins de cent quatre-vingts pieds de diamètre, on peut juger de son extrême importance. Très-bien conservé encore au temps de Bruce, il n'est pas probable qu'il ait disparu depuis, et dans ce cas-là même les moindres vestiges qui en restent seraient précieux à recueillir.

Shaw a vu des inscriptions à Teffesad, à cinq lieues sud-ouest de Coléah, dans la partie occidentale de la Métidjah, sur un lac traversé par l'Oued-Djer. Malheureusement ce pays est habité par les Hadjoutes, tribu belliqueuse et souvent hostile. Toutefois il ne doit pas être difficile d'obtenir par les indigènes quelques renseignements nouveaux sur Teffesad, qui n'est pas très-éloigné d'Alger, et que nous croyons la colonie romaine de Tipasa, bien que la plupart des géographes placent celle-ci à Damouse, à vingt-cinq lieues plus loin vers l'ouest. Teffesad conserve-t-il quelques restes d'antiquités? Shaw parle de pans de murailles et d'arcs construits en belles briques romaines, qu'il adjuge à l'ancienne colonie romaine de Tipasa. Bruce y dessina un *arc quadrifrons* avec des colonnes en saillie sur les côtés et un deuxième ordre en élévation; un autre arc d'une

Digitized by Google

ordonnance moins riche et d'une époque plus basse; enfin, un temple d'ordre corinthien : serait-il possible que des monuments si considérables eussent complétement disparu depuis l'époque de Bruce, c'est-à-dire depuis 1775? Cela n'est pas probable, et conséquemment c'est encore là un point sur lequel nous appelons tout l'intérêt de la commission scientifique.

A Alger même, où les constructions entreprises dans l'intérieur de la ville et au dehors peuvent mettre au jour des médailles, des fragments d'architecture, des pierres tumulaires antiques, il serait à désirer que l'ignorance des ouvriers ou l'incurie de ceux qui dirigent les travaux ne privât pas la science des moyens d'instruction que lui promettent ces débris précieux. Une inscription latine existe, dit-on, sur les murs de la grande mosquée d'Alger; si le fait est exact, il faudrait s'en procurer une copie.

Maintenant que Rusgunia, près du cap Matifou, vis-à-vis d'Alger, est accessible, on pourrait peut-être y entreprendre des excavations aux endroits où des tronçons de colonnes en marbre attestent l'ancienne existence d'édifices considérables. On assure qu'à différentes époques on a découvert dans ce lieu des objets d'art, surtout des mosaïques et une grande quantité de médailles.

Il existe dans l'intérieur de la régence d'Alger beaucoup d'autres villes où brillait jadis le luxe romain uni à la piété des siècles de Théodose et de Justinien. Nous savons, par les relations de Shaw et par d'autres voyageurs, que de vastes ruines signalent la place de l'antique Sitifis, à vingt-cinq lieues au sud de Bougie; à quelques lieues de Bougie même il y a des restes d'aqueducs qu'aucun Européen n'a encore visités; les inscriptions abondent à Auzia (fort Hamza ou Sour Guz-

Digitized by Google

lan) à Zaynah l'ancienne *Diana*, où il existe un arc corinthien dédié à Septime Sévère et à Caracalla, et surtout à Lambesa, non loin de Tezzouté, au pied des précipices pittoresques du Djébel Avrès ou mont Aurasius. Bruce explora avec soin cette sauvage et romantique vallée du mont Aurasius, qui est une branche de la grande chaîne de l'Atlas; et les localités qui furent le principal objet de ses études et qui devront attirer aussi toute l'attention et exercer toute l'activité de notre expédition scientifique, furent celles de *Lambesa*, de *Thamugadi* et de *Thignica*. A *Lambesa*, Bruce dessina les restes d'un monument très-considérable qu'il supposa avoir pu servir d'écurie pour des éléphants. Une inscription qui s'y trouvait attachée rapportait au siècle d'Auguste la construction de cet édifice; mais peut-être ne s'agissait-il ici que d'une restauration faite à l'époque romaine, et le monument même appartenait-il à l'époque de la puissance carthaginoise : ce qui serait très-important à vérifier. A *Thamugadi*, le voyageur anglais dessina des statues, un arc triomphal du siècle de Dioclétien, et enfin un temple dont il restait encore cinq colonnes debout. A *Tignica*, aujourd'hui *Tunga*, il dessina un *théâtre*, un *temple romain* qui porte le caractère de l'architecture des Antonins, avec de nombreux fragments d'inscriptions; et nous savons maintenant, par le voyage de Peyssonnel, qu'il existait au temps du voyageur français, en 1725, sur l'emplacement de *Thignica*, outre des ruines considérables d'édifices divers, outre ce temple pareil à celui de *Thugga*, un autre temple qui se terminait en hémicycle, comme on en voyait aussi un à *Thugga*, sans doute un *temple de Mercure*, dont l'inscription gravée sur la façade a été copiée par Shaw; et enfin, des *fondements d'un superbe monument qui a dû être*, je transcris ici le texte de la relation de Peyssonel, *un arc de triomphe ou un beau mausolée*. L'alternative pré-

Digitized by Google

sentée ici par le voyageur français ne peut venir que du peu de connaissance qu'il avait des monuments de l'architecture antique, d'après la nature même de ses études. Mais le fait en lui-même mérite la plus sérieuse attention de la part des architectes qui seront chargés de vérifier cette indication, et qui auront à constater, dans ces ruines de *Thignica*, l'existence de monuments considérables par leur forme et par leur dimension, et dont un œil intelligent peut toujours reconnaître, même dans un état de destruction plus ou moins avancé, la forme et la destination primitives.

Tels sont les principaux points que votre commission, messieurs, recommande spécialement au zèle et à l'attention des membres de l'expédition scientifique sur le territoire qui s'étend de Tlemsen à Alger, et jusque dans la partie méridionale de la province de Constantine. Nous allons passer à l'indication de ceux qui sont compris dans les limites mêmes de cette dernière province.

SUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES À ENTREPRENDRE DANS LA VILLE DE CONSTANTINE ET ENTRE CETTE VILLE ET BÔNE.

Les renseignements que Léon l'Africain, Shaw et d'autres écrivains ont donnés sur Constantine, sont si incomplets, que nos indications ne peuvent être que très-vagues; elles deviendront tout à fait superflues pour un observateur actif qui aura passé quelques jours seulement dans la ville dont il s'agit. A l'époque romaine, Cirta, appelée plus tard Constantine, était la grande position militaire et centrale qui dominait la Numidie; nous savions, avant même d'y être entrés, qu'aujourd'hui encore il y a des rues où des tronçons de colonnes servent de bornes et de siéges; des bas-reliefs, des frises, des

Digitized by Google

chapiteaux d'ordre corinthien, des marbres portant des inscriptions; nombre de débris précieux enfin ont été employés à la construction des murailles actuelles, des maisons particulières, des édifices publics modernes. Guidés par ces indices, affranchis d'une surveillance gênante, qui jadis rendait toute exploration difficile et quelquefois périlleuse, les archéologues établis à Constantine distingueront facilement les restes des monuments dignes de fixer leur attention. Ils devront donc s'attacher:

1° A copier toutes les inscriptions que l'on pourra découvrir, sans excepter celles qui appartiennent à l'époque chrétienne et byzantine;

2° A marquer, sur un plan détaillé de la ville actuelle, l'emplacement des ruines et le tracé de l'ancienne enceinte, s'il y a moyen de la reconnaître. Ils exploreront aussi :

3° Les citernes romaines, au nombre de vingt, selon Shaw; elles sont situées au milieu de la ville.

4° L'aqueduc qui alimentait les citernes. Y a-t-il encore quelques arches debout? Peut-on en suivre la direction dans la campagne jusqu'à son origine, c'est-à-dire jusqu'à la prise d'eau?

5° Au nord, sur les bords du précipice au bas duquel coule le Rummel, on trouve les restes d'un grand bâtiment où logeait la garnison turque du temps de Shaw. Ce voyageur y vit quatre bases qui paraissaient avoir appartenu à un portique; à peu de distance de là, il découvrit une inscription romaine. En existe-t-il d'autres sur ce point?

6° D'après Shaw, la porte principale de la ville (Bab el-Oued), et une autre du côté du sud-est, semblent dater de l'époque romaine, et doivent faire reconnaître, du moins dans cette partie, l'ancienne enceinte;

Digitized by Google

7° Le magnifique pont qui mène à la porte al-Kantara mérite surtout d'être décrit et dessiné dans tous ses détails. Il est décoré de bas-reliefs dont quelques-uns ont été gravés, d'une manière barbare, dans le voyage de Shaw.

Parmi les localités qui méritent d'être explorées et qui se trouvent entre Bône et Constantine, nous signalerons les suivantes :

1° Le pont romain sur la Boujimmah, à deux lieues sud de Bône;

2° A deux lieues sud-ouest de ce pont, les ruines qui se trouvent à quelque distance du bord oriental du lac Fet-Zara ou Ef-Zara;

3° A neuf lieues de Bône, sur la route même qui mène de cette ville à Constantine, Askours, qui est certainement l'Ascurus des anciens. M. Lapie y place la *Villa Serviliana* des itinéraires.

4° Les ruines qui existent au versant sud-ouest du Djebel Aoura, à deux lieues et demie sud-ouest d'Askours. Nous ne connaissons point le nom ancien de cette localité.

5° Les *Aquæ Tibilitanæ* des anciens doivent-elles être placées, d'après Shaw, à Hammam Mescoutin, dans le bassin même de la Séibouse, ou à Hammam Berda, sur un petit affluent de la même rivière, à deux lieues nord de Ghelma? Cette dernière opinion, qui est celle de M. Berbrugger (*Moniteur Algérien*, année 1836, 24 décembre, n° 266), nous paraît la plus probable; mais alors quel était l'établissement romain dont les restes existent encore à Hammam Mescoutin?

6° A Ghelma, recueillir les inscriptions qui ont pu y être découvertes depuis les dernières et importantes communications faites à l'Académie par M. Brunel, lieutenant au 10e

Digitized by Google

régiment d'artillerie. Elles nous apprennent que l'enceinte de Ghelma, dans laquelle campent les troupes, a été construite vers l'an 539 de notre ère, par les ordres de Patrice Salomon, gouverneur de l'Afrique, au nom de l'empereur Justinien. Y a-t-on trouvé des inscriptions latines encore plus récentes?

7° Examiner en détail la localité nommée *Announa* par les Arabes, et signalée déjà par Shaw (tome Ier, p. 153 de la traduction française), qui y a copié des inscriptions. C'est un plateau couvert de ruines, sur la montagne appelée *Ras el-Akba;* on y reconnaît des portes, des espèces d'arcs de triomphe, des restes d'une église chrétienne; mais ces édifices appartenant au Bas-Empire, ont été évidemment construits avec les débris de monuments plus anciens. La ville a dû être importante à l'époque romaine : quel était son nom?

8° Examiner également les restes d'édifices, romains ou arabes, à Alligah ou el-Harria, à moitié chemin entre Announa et Constantine; à Soumha, à trois lieues sud-est de cette dernière ville; et les ruines que l'on rencontre près de Bir el-Mentzen, à quatre lieues est de Soumha.

Depuis que ces notes ont été recueillies, d'après les relations des voyages les plus récents et les plus estimés, nous avons reçu de notre confrère, M. Horace Vernet, à son retour de Constantine, une communication très-intéressante, que nous transcrivons ici, et qui se recommande au plus haut degré à l'attention des membres de la commission archéologique. « A six lieues environ avant Constantine, et à un peu « plus de deux lieues de Soumha » (où notre confrère n'a pas manqué non plus de remarquer les restes du monument romain que nous signalions plus haut), « on descend dans une « belle vallée formée par deux collines assez élevées, et l'on « rencontre à gauche plusieurs monticules placés à la file les

Digitized by Google

« uns des autres sur une ligne demi-courbe. Les premiers de « ces monticules, recouverts de terre et d'herbes épaisses, at- « tirent peu l'attention ; mais en approchant d'un amas de « pierres plates, qui semblent être les restes d'une voie ro- « maine, on s'aperçoit que ces monticules sont formés par des « surfaces légèrement bombées, rondes, et ayant quelque ana- « logie avec les tombeaux étrusques de *Corneto*. Le dernier de « ces monticules, c'est-à-dire, celui qui est le plus près de la « route antique, est assez découvert pour qu'il soit facile d'en « reconnaître toute la superficie : il a dix-huit à vingt pieds « de diamètre ; au centre est une pierre carrée de laquelle « part, en rayons divergents, un pavement de pierres taillées. « Dans le cordon qui forme le cercle extérieur, on remarque « des pierres en saillie, qui ressemblent assez aux petites « bornes qu'on voit sur les trottoirs des voies romaines de « Tusculum, de Monte-Cavo et d'Ostie, pour n'en pas citer « d'autres exemples. Les monuments dont il s'agit passent dans « le pays pour les ruines d'une forteresse ; mais ils n'ont pu ap- « partenir à une construction de ce genre, puisqu'il n'existe « aucune trace de communication entre eux. On ne voit non « plus aucun décombre dans les environs. »

Telle est la note de M. Horace Vernet, qui ajoute à ce précieux renseignement, que les monuments en question sont dans un état parfait de conservation ; et qui, dans la supposition très-plausible, et même la seule vraisemblable, que ce sont des *tombeaux*, conjecture qu'ils n'ont jamais été fouillés. Il y a donc en cet endroit un fait grave à constater, et sans doute d'importantes découvertes à faire pour l'archéologie ; et c'est là un point que nous signalons d'une manière toute particulière aux investigations des architectes, membres de la commission.

Digitized by Google

A l'époque où l'expédition scientifique pourra se livrer à ses recherches dans la province de Constantine, il est probable que la situation du pays permettra d'entreprendre au sud et au sud-ouest du chef-lieu les recherches d'antiquités qui promettent d'importantes acquisitions à la science, mais qui exigent que leurs auteurs travaillent en toute sécurité. Dans cette espérance, voici les principaux points que votre commission recommande particulièrement au zèle des membres de l'expédition archéologique.

1° Il existe, à six milles au sud de Baboure, au lieu nommé *Kas-baïte*, une ancienne ville romaine qui dut être la *Satafi* des anciens, comme Baboure paraît être leur *Basilica*, parmi les ruines de laquelle Shaw remarqua une partie du portique d'un petit temple, où se lisait encore un fragment d'inscription. Sur le penchant de la même montagne où est bâtie cette ville, notre voyageur observa encore des monuments sépulcraux, décorés sur la façade de bas-reliefs, représentant des scènes funéraires et portant des inscriptions romaines. Ces antiquités méritent d'être dessinées avec tout le soin possible.

2° Tout près de là, à environ cinq milles au sud, il importerait de rechercher si les ruines de l'ancienne *Sitipha* ou *Sitiphis*, lesquelles gisent à *Sétif*, ont aussi complétement disparu, ainsi que l'assure Shaw, qui rapporte pourtant deux inscriptions romaines qu'il y trouva; l'une, sépulcrale, sur un cippe, l'autre, honoraire, sur un fragment de tablette. Cette ville avait été la métropole de cette partie de la Mauritanie; elle pouvait avoir eu une lieue de tour, et il n'est pas probable que tous ses monuments soient tombés sous le marteau des destructeurs arabes.

3° Mais ce qu'il serait surtout important d'étudier avec soin,

Digitized by Google

et de dessiner en détail, c'est le tombeau célèbre de *Medrashem*, qui se trouve à cinq lieues nord-est de *Zaïnah*, la Diana des Romains, à environ quatre journées au sud-ouest de Constantine, au pied du mont Aurasius. C'est un mausolée du genre du Kubbet Romiah, et d'une plus grande dimension encore. La tradition du pays le regarde comme le tombeau de Syphax, et des rois de cette dynastie numide. La forme est celle d'un grand cône, dont la base est ornée de pilastres d'un ordre que Shaw appelle *toscan*. Il s'en trouve un dessin très-bien exécuté dans le portefeuille de J. Bruce, d'après la relation duquel il paraît que ce monument était encore très-bien conservé en 1766. Nos dessinateurs le retrouveront sans doute dans le même état; et ils devront s'attacher à reproduire, avec toute la fidélité possible, un monument qui paraît offrir le caractère le plus prononcé d'une haute antiquité et d'une architecture locale.

4° Si l'intérieur du pays est assez pacifié pour que nos artistes puissent y pénétrer jusqu'à la hauteur de la ville moderne de *Nic-Kouse*, une des places fortes de la province, à l'est de Zaïnah, et sur une rivière qui se jette dans le lac intérieur nommé *El Schott;* ils auront à rechercher les vestiges d'une grande ville antique, qui est peut-être le *Vaccæ* de la table de Peutinger. Shaw put y observer des restes de colonnes, des citernes et des murs; monuments de la civilisation romaine. Les tombeaux des Sept Dormeurs se trouvent dans cette ville: ce qui fait supposer qu'il pourrait y avoir ici des monuments du premier âge du christianisme, qu'il serait très-important aussi de reconnaître.

5° Nous avons déjà signalé, en passant, la localité de *Tezzoute*, au pied du mont Aurasius, comme une des plus dignes de devenir l'objet d'explorations scientifiques; nous croyons de-

Digitized by Google

voir y revenir encore et la recommander de nouveau au zèle des membres de l'expédition scientifique. C'est le théâtre des guerres décrites par Procope, et des triomphes de Bélisaire et de Salomon. On y trouve des antiquités de toute sorte; entre autres, de magnifiques restes de plusieurs portes de la ville; un amphithéâtre conservé encore en grande partie; le frontispice d'un beau temple d'ordre ionique, dédié à Esculape et bâti sous Marc-Aurèle; un édifice dont il serait assez difficile, d'après la seule description de Shaw, de reconnaître la destination, mais qui consiste, suivant ses expressions, *en une grande chambre plus longue que large, avec une grande porte à chaque bout,* construite et décorée dans le goût d'un arc de triomphe; enfin un charmant mausolée, bâti en forme de dôme, soutenu par des colonnes d'ordre corinthien; sans compter beaucoup d'inscriptions romaines. Tout cela mérite assurément bien d'être relevé avec soin et étudié dans tous ses détails; et l'on peut espérer que des recherches suivies avec intelligence sur un sol si riche en monuments d'architecture romaine, de la belle époque de l'art, en feront découvrir d'autres restes inconnus aux voyageurs.

En bornant à ce petit nombre de points principaux les indications qui doivent servir à diriger les recherches d'antiquités dans les parties méridionales de la province de Constantine, à l'ouest et au sud du chef-lieu, votre commission, messieurs, est bien éloignée de croire qu'elle ait épuisé tous les renseignements qu'offrent les relations des voyageurs, et qui se trouvent rassemblés avec beaucoup de soin dans le livre de notre savant confrère, M. Dureau de La Malle. Il existe dans tout ce pays une foule de localités où l'empreinte de la civilisation romaine se reconnaît encore à des restes de ponts et de chaussées, à des pans de murs, à des restes de quais, à des tom-

Digitized by Google

beaux, à des citernes, que les membres de l'expédition archéologique trouveront presque à chaque pas; que tout le zèle de votre commission n'avait pas suffi à leur signaler, et que leur intelligence et leur activité les mettront sans peine en état de reconnaître et d'étudier. Nous devons donc nous en rapporter en toute confiance à l'expérience qu'ils ne manqueront pas d'acquérir sur les lieux; et nous passons à la troisième section de notre travail, qui embrasse les pays situés à l'est de la province de Constantine, c'est-à-dire, le royaume de Tunis.

ROYAUME DE TUNIS.

La partie du nord de l'Afrique qui forme aujourd'hui le royaume de Tunis fut autrefois, comme personne ne l'ignore, le principal siége de la puissance carthaginoise; à une autre époque, lorsque Carthage fut tombée sous les efforts de la puissance romaine, ce pays forma la province romaine d'Afrique et se couvrit de monuments empreints du génie et du goût propres à la civilisation de Rome; on doit donc s'attendre à recueillir dans ce pays, si les circonstances permettent à l'expédition archéologique d'y poursuivre ses travaux avec toute la suite et toute l'extension qu'ils peuvent recevoir, des monuments appartenant à l'antiquité punique; d'autres, en bien plus grand nombre sans doute, à la civilisation romaine; peut-être même est-il permis d'espérer qu'on y découvrira des monuments mixtes, c'est-à-dire avec des inscriptions bilingues, puisqu'il est avéré par tous les témoignages de l'histoire que l'usage de la langue punique se continua dans l'intérieur du pays jusque bien avant dans les temps chrétiens, concurremment avec celui de l'idiome de Rome, qui était la langue de l'administration, des tribunaux et des écoles publiques. Quoi qu'il en soit à cet égard, nous indiquerons ici brièvement les

Digitized by Google

principaux points sur lesquels devront se porter les recherches archéologiques, et qui ont été à diverses reprises signalés par les voyageurs, sans préjudice de ceux où la connaissance des localités acquise sur le terrain même par les membres de l'expédition, leur permettra d'étendre leurs investigations.

1° La ville de *Beja* ou *Bayzah,* qui doit être l'ancienne *Vacca,* ville numide signalée comme place d'une grande importance par Salluste, est encore aujourd'hui, au témoignage de Shaw, dans la même situation politique et commerciale. Les murailles du fort sont construites de matériaux antiques, et il s'y trouve des inscriptions romaines. Peyssonel y vit les ruines de la ville antique et y copia des inscriptions : c'est donc un lieu à étudier.

2° *Tuburbo,* ville ancienne située sur la Mejerdah, à six lieues à l'ouest de Tunis, possédait encore, vingt ans avant l'époque du voyage de Peyssonel, un superbe amphithéâtre dont il ne restait presque plus rien au temps de Shaw, si ce n'est des inscriptions copiées par ces deux voyageurs, l'une desquelles autorise à croire que l'érection de ce monument eut lieu sous le règne d'Adrien. Des recherches exactes, entreprises dans cette localité, feraient sans doute découvrir d'autres objets d'antiquité; mais nous appelons surtout l'attention des membres de l'expédition sur les ruines de villes indiquées à l'ouest de *Tuburbo,* par Peyssonel, et restées inconnues à Shaw. Sur l'autre rive de la *Mejerdah,* le *Bagrada* des anciens, il existe plusieurs villes antiques sur l'emplacement desquelles on ne saurait douter que des explorations soigneusement exécutées ne donnent un résultat important pour la science. En premier lieu, Bazil-Bab, où Peyssonel et Shaw observèrent, à peu d'années de distance, un arc de triomphe du temps de Gratien et de Théodose orné de statues; un pont avec une

Digitized by Google

figure au-dessous, un autel avec une inscription; puis *Selongia* ou *Slougeah*, où il se trouve beaucoup d'inscriptions, des restes de citernes, des colonnes, des chapiteaux, des pans de murs de construction antique, tous débris de l'ancien municipe romain *Chiddibelensium;* puis encore *Testor*, qui doit avoir été l'ancienne *colonia Bisica lucana* et où l'on trouve des inscriptions romaines. A peu de distance de cette ville moderne, celle de *Tabersoke*, qui répond à la ville antique des *Thibursicensium*, offrit à Peyssonel beaucoup d'inscriptions; il existe au centre de la ville une belle fontaine antique, qui était autrefois comprise dans l'enceinte d'un temple dont les ruines l'environnent encore. Shaw a donné l'inscription qui se lit au-dessus de cette fontaine, et il résulte aussi du témoignage de ce voyageur, que les murailles de cette ville, construites de matériaux antiques, sont remplies d'inscriptions romaines. Il y aurait donc là une riche mine d'antiquités à exploiter qui attend encore des explorateurs habiles et zélés.

4° La partie du royaume de Tunis où se trouvent les villes précédemment décrites, semble avoir été l'un des principaux siéges de la civilisation punique et, plus tard, de la puissance romaine. Il importerait donc d'y entreprendre, dans le rayon le plus étendu qu'il serait possible, des recherches et, s'il y avait lieu, des fouilles qui mettraient à découvert des monuments intéressants sous ce double rapport. *Beyssons*, qui paraît être la *Baisa* des temps romains, et où il existe les vestiges de deux temples antiques avec d'autres ruines, où Shaw copia plusieurs inscriptions romaines; *Lorbuss*, la *Laribus colonia* des anciens, dont le site n'a pas encore été exploré, bien qu'il doive conserver plus d'une trace de civilisation antique, ainsi que celui de *Mestura*, la *civitas Tuggensis*, où Shaw dessina le piédestal d'une statue honorifique. Voilà quelques-uns des

Digitized by Google

points qui devraient être étudiés avec des chances presque certaines d'y faire des découvertes plus ou moins importantes.

5° A *Keff*, l'ancienne *Sicca Veneria*, il existe beaucoup d'inscriptions, l'une desquelles est indiquée par Peyssonel comme *bilingue*, c'est-à-dire, *latine et hébraïque;* et comme c'est par le même mot qu'il désigne la célèbre inscription du *tombeau de Thugga*, qui est punique, on doit croire que cette inscription de *Sicca* est pareillement punique; or la circonstance qu'il s'y trouve jointe une inscription latine rendrait ce monument, s'il a pu échapper jusqu'à nos jours aux ravages de la barbarie, d'une importance inappréciable pour la science. On sait, par les témoignages de l'histoire, que *Sicca* fut, dans l'antiquité, un des principaux siéges de la civilisation carthaginoise; et c'est peut-être une des localités du royaume de Tunis où l'on devrait s'attendre à trouver le plus de monuments de l'époque punique, pour peu qu'il fût possible d'y entreprendre des fouilles.

6° *Musti* est encore une ville antique, dont le nom et la position sont déterminés avec toute certitude par des inscriptions d'accord avec les itinéraires. Il s'y trouve un bel arc de triomphe dont l'inscription a été donnée par Shaw.

7° Mais c'est surtout la localité de *Tugga*, dont l'ancien nom de *Thugga* s'est conservé sans altération, qui mérite au plus haut degré de devenir le champ d'explorations approfondies. Cette localité se recommande en effet, sous un double rapport, à l'attention de l'antiquaire et à celle de l'artiste. C'est de là que proviennent plusieurs de ces cippes, portant des figures ou des symboles avec des inscriptions, soit puniques, soit libyques ou numides, qu'on croit appartenir à la dynastie d'Hiempsal Ier et qui sont, en toute hypothèse, des monuments originaux d'une civilisation locale, antérieure à la domination

Digitized by Google

romaine. Un de ces cippes, transporté à Londres par les soins de sir Grenville Temple, se voit au musée britannique. D'autres cippes, de nature funéraire, avec des symboles et des inscriptions puniques, ont été trouvés dans des localités voisines ou sur le sol même de Carthage. Plusieurs de ces monuments, conservés aujourd'hui au musée de Leyde, et dont M. Gesenius a publié la note due à M. Lehmans, directeur de ce musée, portent des inscriptions latines et appartiennent à l'époque impériale. Tous sont hautement intéressants, à double titre, à quelque époque qu'ils appartiennent, parce qu'ils offrent le mélange de deux systèmes d'art et de civilisation, punique et africaine ou romaine. Par ce motif, la localité actuelle de *Thugga,* dont Shaw, qui ne paraît pas avoir visité lui-même ses ruines, n'a pu donner sur la foi d'autrui qu'une description superficielle, devra certainement être de la part de l'expédition scientifique l'objet des explorations les plus exactes; et, s'il était possible d'y entreprendre des fouilles, le résultat en serait sans doute d'une haute importance pour la science. Il s'y trouve, outre le grand mausolée connu dans le monde savant dès le temps de Peiresc (1631), un *temple de Jupiter,* bâti sous Trajan, lequel temple, admiré par Peyssonel, en 1725, fut retrouvé parfaitement conservé par J. Bruce qui le dessina en 1766, et nous savons, par le témoignage tout récent de sir Grenville Temple, qu'il subsiste encore de nos jours à peu près dans le même état. Peyssonel signala encore sur l'emplacement de *Thugga,* un autre temple demi-circulaire, dont la forme et l'architecture ressemblent à celui de *Tunga,* et appartiennent à l'époque des Antonins; *des débris de plusieurs palais et de plusieurs temples qui annoncent avoir été superbes,* je copie ses propres expressions: *douze citernes antiques, deux arcs de triomphe* du Bas-Empire bien conservés; un *théâtre* dessiné par

Digitized by Google

Bruce, aussi bien que les deux arcs dont il vient d'être parlé, des *tombeaux* de marbre, des *aqueducs*, de nombreuses *inscriptions;* mais c'est surtout le *grand mausolée*, dessiné aussi par Bruce à une époque où il avait moins souffert des atteintes de la barbarie ou de celles d'un zèle prétendu scientifique, qui mériterait d'être étudié avec le plus grand soin dans tous ses détails; car ce monument, par sa masse, par sa construction en deux étages, terminé par un cône, décoré à l'extérieur d'une ordonnance de pilastres d'ordre ionique cannelé, et surmonté de statues que Peyssonel paraît y avoir vues encore en place; par son antiquité apparente qui le range dans la classe des monuments de l'époque numide, enfin, d'après sa double inscription, punique et africaine, est certainement un de ceux qui intéressent au plus haut degré la connaissance de l'art et l'archéologie sur le sol de l'ancienne province carthaginoise.

8° *Kisser*, l'*Assurus* des anciens, sur la voie romaine de *Musti* à *Suffetula*, renferme, à ce qu'il paraît, des ruines du plus haut intérêt; Shaw n'en parle que pour mémoire, sans y être allé; mais Peyssonel qui visita cette localité qu'il croyait répondre au site de l'antique *Marazana*, y observa les *ruines d'un magnifique temple*, des *inscriptions*, et un *beau tombeau à deux étages, avec pilastres corinthiens sur la façade*. Bruce fit mieux encore; il y dessina ou y fit dessiner avec une très-grande habileté le temple signalé par Peyssonel, avec le mur de sa *cella* décoré de pilastres; et à côté de ce temple, un arc de triomphe d'une architecture qui peut appartenir au siècle de Septime Sévère.

9° *Hydra*, située presqu'à la même latitude que *Kisser*, environ à quarante milles ouest-sud-ouest de Keff, remplace une ville antique qui parut à Shaw, *par l'étendue de ses ruines, avoir été l'une des plus considérables du pays;* c'est peut-être la colonie

Digitized by Google

romaine *Ad-Medera*. On y trouve encore, dit ce voyageur, les murailles de diverses maisons, le pavé d'une rue entière, et un grand nombre d'autels et de mausolées : quelques-uns de ces mausolées sont assez bien conservés; les uns sont ronds, les autres octogones, et soutenus par quatre, six ou huit colonnes. Il y en a aussi qui sont carrés et d'une structure massive, avec une niche sur un des côtés, ou bien avec une large ouverture semblable à un balcon; au sommet, tous portaient des inscriptions, aujourd'hui effacées par le temps ou par la main des Arabes. Tout cela assurément mériterait bien d'être dessiné avec soin, ainsi qu'un arc de triomphe érigé en l'honneur de Septime Sévère, dont l'inscription, gravée en caractères longs d'un pied, a été copiée par Shaw.

10° Nous nous bornerons à indiquer sommairement les localités de *Bonsha* répondant à l'ancienne *Turceta;* de *Mesherga,* l'antique *Giuf;* de *Tubernoke,* l'*oppidum Tubernicense* de Pline, au voisinage duquel Peyssonel signale un *mausolée semblable à ceux de Thugga et d'Assurus, avec des niches propres à recevoir des statues;* de *Jeraado,* lieu situé à douze milles au sud-ouest de *Tubernoke,* où Shaw vit encore en place le portail d'un ancien temple, avec une inscription contenant la liste des personnes qui avaient contribué à le bâtir, avec le détail des sommes employées à cette construction; de *Zagwan,* bâti sur une colline d'où partait l'ancien aqueduc de Carthage, et où subsistent encore les ruines d'un temple érigé à la naissance de cet aqueduc, et observé par Peyssonel et par Shaw, avec un arc dessiné par J. Bruce : tous ces lieux antiques offriraient sans nul doute aux recherches des membres de l'expédition scientifique, des objets intéressants à étudier et à découvrir.

11° Nous signalerons encore, sur la foi de Peyssonel, les

Digitized by Google

restes d'une ville antique, au lieu nommé *Amous-Aba,* avec un tombeau et un temple; de nombreuses inscriptions gisant sur le sol antique de *Cigisa,* ainsi que sur celui de *Tuburbo* et de *Jelloulah.* A *Kaïrwan,* la seconde ville du royaume de Tunis, il existe une grande mosquée, réputée la plus belle et la plus sacrée de toute la Barbarie, et remplie d'un nombre prodigieux de colonnes de granit : il est probable que plusieurs de ces colonnes proviennent d'édifices antiques; et il serait à désirer que nos architectes pussent obtenir la permission de pénétrer dans l'édifice musulman, et d'y faire des études exactes, aussi bien que dans la ville même, où beaucoup de marbres antiques ont été employés comme matériaux dans les constructions modernes.

12° Nous aurions encore plus d'une localité importante à signaler aux investigations de nos antiquaires; mais nous ne pouvons nous dispenser d'insister particulièrement sur deux de ces localités : la première est *Vescetra, ville antique de deux lieues de circuit,* au témoignage de Peyssonel, qui trouva cette ville *pleine d'anciens monuments encore bien en état, superbes et magnifiques, couverts d'inscriptions ;* ce sont ses propres expressions. Il n'est guère probable que tant de restes d'une brillante civilisation aient complétement disparu depuis l'époque du voyage de Peyssonel. La seconde de ces localités qui se recommande à l'intérêt des membres de la commission scientifique, c'est *Spaitla,* l'ancienne *Suffetula,* à douze lieues environ au sud de *Keff,* à six au sud-ouest de *Kisser* ou d'*Assurus.* Peyssonel y observa *quantité de ruines, de vieux bâtiments, temples et églises :* c'est ainsi encore qu'il s'exprime; de nombreuses inscriptions, et un temple corinthien de Marc-Aurèle. C'est aussi, au témoignage de Shaw, *un des lieux les plus remarquables de toute la Barbarie, pour l'étendue et la magnificence de ses ruines.* A

Digitized by Google

peu de distance de la ville, du côté de l'est, est un superbe *arc de triomphe,* d'ordre corinthien. A partir de cet arc jusqu'à la ville est un *pavé antique,* bordé d'une petite muraille des deux côtés, à l'extrémité duquel s'élève un magnifique *portique,* bâti dans le même goût que l'arc triomphal. Passant sous ce portique, on entre dans une grande cour, où l'on voit les ruines de *trois temples* contigus, dont les toits, les portiques et les façades sont détruits, mais dont les murs, avec leurs frontons et leurs entablements, sont parfaitement conservés. Shaw en a donné un dessin détestable, qui ne sert qu'à constater l'existence de ces monuments; mais J. Bruce, qui les retrouva dans le même état en 1766, exécuta, d'après ces trois temples, un desquels est d'ordre composite, ainsi que d'après l'arc de triomphe, qui est d'une architecture du Bas-Empire, des dessins soigneusement étudiés, tels que nous devrons en demander aux architectes qui feront partie de l'expédition. Cette seule localité de *Suffetula* offrirait donc au talent de nos artistes le sujet de nombreuses et importantes études architectoniques.

Dans les parties du royaume de Tunis, qui bordent le rivage de la mer, et qui, généralement plus accessibles et plus fréquentées des voyageurs, sont aussi mieux connues des antiquaires, mais peut-être aussi moins riches en monuments antiques, nous nous contenterons de signaler sommairement les noms de quelques localités qui appellent l'attention de nos antiquaires. En premier lieu, les tombeaux taillés dans le roc, à cinq lieues du *cap Nègre,* au voisinage de l'ancienne *Tabraca,* aujourd'hui *Tabarka,* aussi bien que les ruines mêmes de *Tabraca,* où Peyssonnel remarqua de *nombreux débris d'édifices,* de *belles citernes,* des *cryptes* et beaucoup d'*inscriptions;* puis, en remontant la côte, à partir de *Porto-Farina,* l'empla-

Digitized by Google

cement d'*Utique*, que l'on croit reconnaître à *Bou-Schatter*, d'après la quantité de *vieux murs;* un *aqueduc*, des *citernes* et d'autres vestiges d'édifices qui dénotent une grande et magnifique cité. 2° *Carthage*, dont on n'atteint presque en aucun endroit le sol antique, sans y découvrir des pavés en mosaïques, et qui ouvre à elle seule un champ si vaste et qui promet d'être si fécond aux explorations du philologue, de l'artiste et de l'antiquaire. 3° A un petit village, nommé *Arriana*, à deux lieues au nord de Tunis, une partie considérable de l'ancien aqueduc de Carthage, à trois rangs d'arcades, soutenues par des colonnes de seize pieds en carré; magnifique reste de la puissance romaine, qui n'avait fait sans doute ici que restaurer l'œuvre de la puissance carthaginoise; et c'est, en tout cas, un monument admiré par Shaw, et dessiné par J. Bruce, qui méritera d'être, de la part de nos architectes, l'objet d'une étude particulière. Nous devons même leur adresser ici la recommandation expresse de suivre, autant qu'il leur sera possible, la direction entière de cet immense aqueduc, à partir des grandes citernes de Carthage qui en recevaient les eaux, et qui existent encore, jusqu'au point du départ, à *Zagwan*, et au delà jusqu'à *Zunggar*, à cinquante milles dans les terres. Nous avons déjà signalé le temple bâti au-dessus de la prise d'eau de *Zagwan;* nous ajoutons ici qu'un monument semblable existe à la prise d'eau de *Zunggar*, nom moderne, qui rappelle celui de la ville antique de *Zuccharra*. C'est un temple d'ordre corinthien, terminé en *dôme*, avec trois niches destinées sans doute à recevoir les statues d'autant de *nymphes* des eaux versées dans une fontaine commune. L'inscription qui se lit encore sur la frise du portail attribue cet ouvrage à la ville de *Zuccharra*. Le monument devra être dessiné avec tout le soin possible; car il est neuf

Digitized by Google

par sa forme, et curieux par sa destination; dût-il appartenir par son architecture à une époque de décadence.

A l'est de Tunis, vers le Cap Bon, nous indiquerons les localités suivantes : 1° *Solyman*, où Shaw paraît être passé trop rapidement, puisqu'il n'y fait mention d'aucune antiquité, tandis que Peyssonel y décrit un *temple de Saturne* encore bien conservé, et un *tombeau* orné *à l'intérieur* de sujets en mosaïques : deux monuments qu'il serait important de dessiner, s'ils avaient échappé aux ravages de la barbarie; et près de *Solyman*, à un lieu nommé *Chemacher*, les *ruines d'un grand temple*, vues également par Peyssonel. 2° *Misna*, où Shaw observa un fragment de ce qu'il crut être un prétoire romain, avec des pavés en mosaïques d'une exécution très-soignée. 3° Presqu'à l'extrémité du *Cap Bon*, les ruines de l'antique *Aquilaria*, qui n'ont pas encore été suffisamment explorées. 4° Celles de *Gurba*, l'ancienne *Curobis* ou *Curubis*, qui se trouvent dans le même cas. 5° La ville moderne d'*Hamamet*, où beaucoup de *colonnes*, de *marbres*, et de *fragments d'antiquités* ont été apportés du village voisin de *Cassir Aseite*, la *Civitas Siagitana* des anciens. 6° Sur la côte, à deux lieues au sud-ouest de *Hamamet*, un grand mausolée construit en forme de piédestal cylindrique, et surmonté d'autels portant des inscriptions latines. Ce monument célèbre dans le pays, sous le nom de *Menarah*, et d'une telle hauteur que, suivant la tradition des Maures, il a pu servir de phare aux navigateurs, comme c'est le cas de plusieurs grands mausolées de la province d'Afrique, et comme aurait pu être la destination du *mausolée* de Munatius Plancus, sur le promontoire de Gaëte, ce monument, dis-je, n'est connu que par un croquis de Shaw, c'est-à-dire qu'il n'en existe point encore un dessin qui permette d'en apprécier le style et le caractère.

Digitized by Google

En avançant dans la direction que nous suivons, le long du golfe d'*Hamamet,* celui d'*Adrumetum* des anciens, les membres de l'expédition scientifique auront à étudier avec soin, sur l'emplacement de la moderne *Herkla,* ce qui peut subsister de vestiges de l'antique *Adrumetum.* Il paraît que ces vestiges se réduisent aujourd'hui à peu de chose; mais on possède des médailles de cette ville; et des fouilles pratiquées avec intelligence enrichiraient sans doute la numismatique et la science, dussent-elles offrir peu d'importance sous le rapport de l'art. Au contraire *Sousa,* l'endroit le plus remarquable sur cette côte, au témoignage de Shaw, possède des restes nombreux de son ancienne grandeur, qui ne sauraient échapper au zèle de nos architectes, non plus que ceux qui se rencontrent, à deux lieues environ de Sousa, à l'endroit nommé *Sahaline,* qu'on croit être la *Ruspina* du temps de Jules César. La ville moderne de *Monastir* méritera aussi d'être visitée, bien qu'à s'en tenir à la description trop superficielle de Shaw on ne doive pas s'attendre à y trouver beaucoup d'antiquités. Il n'en est pas de même des ruines de l'antique *Thapsus,* qui se trouvent près de la ville moderne de *Demass,* et qui sont si considérables qu'elles donnent l'idée d'une cité, la plus importante de ce côté, en deçà de Carthage. Il y reste encore, au témoignage des voyageurs, une grande partie de son *Cothon,* dont la construction, en petits cailloux liés avec du mortier, de manière à composer une masse indestructible, méritera d'être soigneusement étudiée par nos architectes. Les deux seuls points qui, en avançant toujours dans la même direction, sembleront devoir attirer particulièrement leur attention, sont *el-Jemme,* l'ancienne *Tisdrus,* dont l'amphithéâtre célèbre est un des plus beaux monuments de l'Afrique ancienne, et peut-être du monde romain tout entier. En le dessinant, nos archi-

Digitized by Google

tectes ne négligeront pas de visiter dans le voisinage les ruines d'une ville antique, où Peyssonel indique des *statues mutilées*, d'*autres enterrées*, et où il assure qu'on trouve une grande quantité de médailles antiques : c'est donc là un point où des fouilles entreprises avec quelque suite promettraient des résultats importants pour l'art et pour la science. Enfin, à *Gabs*, qui semble être l'*Epichus* de Scylax et la *Tacape* des autres géographes anciens, il existe, sur une éminence jadis baignée et aujourd'hui abandonnée par la mer, les restes d'une ville qu'il paraît facile de fouiller, et qui offriraient sans nul doute plus d'une révélation neuve et importante.

EMPIRE DE MAROC.

Divers ouvrages publiés depuis une trentaine d'années ont fourni de nouvelles lumières sur les contrées situées à l'ouest et au sud-ouest de la Malouya. Nous possédons un certain nombre d'itinéraires fort détaillés ; des témoins dignes de foi ont résidé longtemps à Fez, à Méquinez, à Mogador, à Tanger ; en se rendant d'une ville à l'autre ils ont observé sur la route, et recueilli des observations sur les parties voisines. Depuis la publication des ouvrages de Hôst, de Lemprière, d'Ali-Bey, de Jackson et de beaucoup d'autres, on connaît l'énumération des provinces, leurs limites, les bourgs, les villages, les *douars* principaux qu'elles renferment, et même la population approximative de chacun d'eux. Il n'y a que les extrémités voisines du désert, au sud-est de Fez et de Téza, qui soient restées jusqu'à présent presque entièrement inconnues aux Européens ; on peut en dire autant des chaînes de l'Atlas, qui, de ce côté, semblent dessinées arbitrairement sur

Digitized by Google

les meilleures cartes. Mais nous ne pensons pas que des recherches archéologiques commencées sur ces points et continuées à travers le pays, jusqu'aux bords de l'océan Atlantique, puissent offrir les mêmes résultats que celles que l'on serait dans le cas d'entreprendre en Algérie, ou dans la régence de Tunis. D'abord on sait que l'agglomération de la population mahométane vers l'extrémité occidentale du littoral africain, y a fait disparaître entièrement un grand nombre de monuments anciens. Ensuite, la domination romaine ne fut permanente et stable que dans une partie, comparativement petite, des provinces qui forment à présent l'empire de Maroc; il est reconnu aujourd'hui qu'elle ne s'étendait pas au delà du bourg de Monsoriah, que nous croyons être l'ancien *Ad Mercurios*, au sud-ouest de Rabat; une ligne tirée de l'ouest à l'est, partant de Monsoriah, passant au sud de Méquinez, et venant joindre la Malouya au sud de Téza, paraît avoir formé, même sous Trajan et sous les Antonins, la limite de l'empire. C'est donc dans l'espace renfermé au sud par cette ligne, à l'est par la Malouya, au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'océan Atlantique, que se trouvent les localités que nous allons indiquer. Si les circonstances permettent que quelques membres de l'expédition scientifique puissent se diriger de ce côté, peut-être parviendront-ils à fixer un certain nombre de points contestés; à répondre aux questions que nous leur adressons; à découvrir des médailles et des inscriptions phéniciennes, romaines et coufiques; enfin, à tracer le plan de plusieurs villes célèbres dont le temps et les hommes ont à peine respecté les débris.

1° N'existe-t-il aucun vestige de *Banasa Valentia*, colonie romaine, mentionnée par Pline et par les itinéraires? Elle devrait être située à peu de distance de l'embouchure du Sébou,

Digitized by Google

le *Subur* de Pline, par conséquent, aux environs de la ville moderne nommée *Mahmora* sur nos cartes.

2° Salé, à l'embouchure du Bouragrab, n'occupe pas exactement la place de la Sala des anciens, qui était, le long de ce littoral, le dernier établissement considérable des Romains vers le midi. Du temps de Léon l'Africain, les ruines de cette ville étaient encore apparentes aux environs d'un château appelé *Schella* ou *Sello,* à deux milles sud-est de Salé. Dapper rapporte qu'on y trouve fréquemment des médailles impériales; on dit même que des inscriptions existent dans l'intérieur du château, dont l'entrée est défendue aux chrétiens. Host, qui essaya d'y pénétrer, échoua dans sa tentative.

3° A un quart de mille de la ville moderne de Salé, dessiner l'ancien aqueduc que les gens du pays disent avoir été fait par les Maures, mais que Lemprière (*Voyage dans l'empire de Maroc,* page 44 de la traduction française) croit de construction romaine. Vers la fin du siècle dernier, il en existait encore trois grandes arches; et le mur de cet aqueduc, qui était fort élevé et d'une épaisseur prodigieuse, avait alors environ un demi-mille de long.

4° *Volubilis* était, sous les empereurs, l'une des cités les plus importantes de la province. Nous pensons que cette ville doit être placée entre Méquinez et Fez, sur les collines du Sarhoun couvertes d'oliviers, et où les sources abondent; on y trouve un endroit appelé aujourd'hui *Walili,* qui n'a jamais été examiné en détail. D'après Léon l'Africain de qui nous tirons quelques-unes de ces indications, le mur d'enceinte, bien conservé alors, et qui semble dater du second siècle de notre ère, a près de six milles italiens de tour. Il est probable que des fouilles, si on a le temps et les moyens de les pratiquer sur cet emplacement, amèneraient quelques découvertes.

Digitized by Google

5° Quel est l'endroit nommé par les Arabes *Kesr-Pharaoun*, que Léon dit être à huit milles italiens de Walili ? Stuart y a copié une longue inscription fort dégradée, que toutefois nous croyons être du règne de Caracalla. Si l'on trouve près de là quelques eaux thermales, nous serions tentés d'y placer les *Aquæ Dacicæ* de l'Itinéraire d'Antonin.

6° Se rendre à la ville déserte de Mergo ou d'Amergo, située au nord de Fez, sur une hauteur entre les rivières de Sébou et d'Erguila ou de Verga; examiner les inscriptions qui y existent, et qui confirmeront peut-être notre conjecture, que Mergo représente l'ancienne *Vopisciana* ou *Prisciana* nommée déjà par Méla.

Nous terminerons ici la liste peu nombreuse des points où, selon nous, des recherches archéologiques pourraient être tentées avec quelque espoir de succès. Fussent-elles même infructueuses en ce qui regarde les temps anciens, ces explorations feront toujours mieux connaître les localités que nous venons de désigner, et fourniront de nouvelles lumières sur l'état actuel du pays. Étendre la sphère des connaissances géographiques dans les nouvelles possessions françaises, ce n'est pas seulement multiplier les chances de la prospérité nationale, c'est frayer les routes de la civilisation, et préparer, même hors des limites occidentales de l'Algérie, le triomphe universel de l'humanité.

C'est dans le même but que nous croyons devoir appeler encore l'attention des membres de l'expédition scientifique sur les questions suivantes.

On demande des notions plus précises que celles que l'on

Digitized by Google

possède sur la division ethnographique du pays à l'ouest de l'Algérie et des contrées voisines, c'est-à-dire sur la distinction et le dénombrement des races diverses qui habitent, soit l'Atlas, soit les régions *cis* et *transatlantiques*. Les peuplades connues jusqu'à présent sont les Amazirgh (ou les anciens *Mazisci*), les Berbères et Kabaïles, les Schowiah, les Schillouks; et dans le désert, les Touât, les Touariks. On doit s'occuper surtout du langage, des mœurs et des usages. D'autres personnes s'occuperont sans doute des caractères physiques et de la physionomie des différentes races; mais les voyageurs géographes feront bien de recueillir aussi des observations sur les rapports entre le caractère physique des peuplades et leur caractère moral, leurs coutumes et leurs usages civils et religieux.

Indépendamment des habitants de l'Atlas, il faudra faire les mêmes recherches sur les Maures, les Arabes bédouins, sur les noirs du Soudan et sur les noirs de l'Afrique occidentale qui sont transportés dans le pays. Enfin, il est important d'étudier la classe des caraïtes, secte particulière de Juifs. Il sera possible et on ne négligera pas de *recueillir des renseignements* sur les populations comparées de tous ces divers lieux, surtout en ce qui concerne le Soudan. Il est bien essentiel de consulter les hommes de ce pays que le commerce amène périodiquement dans le Maroc, afin de recueillir toutes les *lignes itinéraires* du désert, qui sont incontestablement plus nombreuses qu'on ne le pense. Ces questions doivent porter surtout sur le nombre des stations, les sources d'eau potable et saumâtre, le nombre d'heures de marche (et non pas de journées) qui séparent ces stations et ces sources diverses; en prenant soin aussi de mentionner si les marches sont exécutées par des caravanes légèrement ou pesamment chargées.

Digitized by Google

On néglige souvent de demander quels sont les conducteurs de ces caravanes, et les règlements en usage qui les régissent : il faudra s'informer quelles lignes appartiennent aux Touât, quelles lignes aux Touariks ; comment et à quel titre les Maures du Maroc et les Juifs sont employés dans les expéditions annuelles, et quels rôles ils y jouent. On prendra aussi quelques renseignements sur les articles de ce commerce, qui deviendrait si important pour l'avenir de nos possessions d'Afrique, si l'on parvenait à le détourner de ce côté, ou du moins à en diriger une partie.

Une des peuplades les plus intéressantes à étudier est celle des Benou-Mozab, au sud de l'Algérie, dont le langage parut différer du berbère, autant que de l'arabe moghrebin. Leur manière de compter est toute spéciale ; beaucoup de Mozabis viennent dans l'Algérie, et peuvent être interrogés.

On recueillera avec soin toutes les inscriptions gravées sur des rochers sis au milieu du désert, telles que celles que le docteur Oudney a copiées, mais imparfaitement, dans l'oasis de Graat. Aujourd'hui on possède des inscription de la régence de Tunis, tracées avec les mêmes caractères qui paraissent appartenir à un ancien idiome libyen, idiome que l'on retrouve depuis l'oasis d'Ammon jusqu'aux extrémités de l'Atlas.

Relativement à la géographie ancienne, il importe de rechercher toutes les stations des caravanes qui, partant de l'Égypte, se rendaient jusqu'aux rives de l'Océan, et rencontraient de dix en dix jours des collines de sel, d'où jaillissait de l'eau douce.

A l'égard des objets matériels dignes d'être rapportés par les voyageurs, on se bornera aux indications suivantes très-succinctes.

Recueillir les monuments arabes de l'astronomie et de la

Digitized by Google

géographie qui pourraient se trouver dans les villes ou dans la possession des hadjis, savoir :

1° Armilles et astrolabes en cuivre, avec inscriptions coufiques ou autres ;

2° Quadrants ou quarts de cercle en bois ou en cuivre avec ou sans inscriptions ;

3° Les vases, objets d'art, armures et armes, instruments de musique, ustensiles et outils, surtout les mesures et poids, etc. en usage chez les Berbères, les Schowiah, les Schillouks, les Kabaïles, les Touât, les Touariks, les Amazirgh et les Mozabis.

Dessiner les objets non transportables, et avec la couleur locale ; et, en général, recueillir avec soin tout ce qui se rapporte à l'ethnographie et au caractère des races, aux mœurs et aux usages.

Nous venons d'indiquer, aussi sommairement qu'il nous a été possible, les localités principales qui doivent être l'objet des explorations projetées, sous le double rapport de la géographie et de l'archéologie. Nous ajouterons ici quelques mots sur ce qui concerne les recherches auxquelles peut donner lieu l'étude comparée des langues ou dialectes parlés dans nos possessions du nord de l'Afrique.

On est en voie d'acquérir des notions nouvelles sur ce qui concerne les mœurs, les usages, les traditions, et surtout les langues des Berbères. Existe-t-il des différences notables entre les peuples de ce nom qui fréquentent *Siwah* et *Audjela*, et ceux qui errent dans les contrées au nord de l'Atlas, ou qui habitent cette vaste chaîne de montagnes ? La chose paraît assez probable ; mais alors en quoi consistent ces différences ? Comment se fait-il que la langue des Berabras qui vivent auprès de Syène n'ait point d'analogie avec le berbère proprement dit, tandis qu'il en existe une si frappante entre le chou-

Digitized by Google

wieh et le chellouk, dialectes parlés, l'un dans l'Algérie, l'autre jusqu'aux bords de l'Océan?

En admettant que, sous le rapport étymologique, deux langues (le berbère et le berabra, par exemple) n'aient entre elles aucune affinité, aucun trait de ressemblance, il serait possible cependant qu'on y remarquât de l'analogie sous le rapport de la syntaxe et sous celui de la construction : on sait d'ailleurs que toutes les langues africaines parlées en deçà du tropique sont entremêlées d'expressions tirées de l'arabe, et cette circonstance doit former, entre toutes les populations dont il est ici question, une sorte de lien commun.

La dénomination de *Kabaïles* n'était anciennement attribuée qu'aux tribus d'origine arabe. On l'applique aujourd'hui, non-seulement à ces tribus, mais encore à presque tous les Berbères. Il serait intéressant de savoir si cette confusion est motivée par des habitudes locales, ou bien s'il existe des différences de races entre les tribus qui parlent simultanément l'arabe et le berbère, et celles qui ne comprennent que le dernier de ces idiomes. Des recherches ethnographiques dirigées dans ce sens, une bonne nomenclature des unes et des autres de ces peuplades, éclairciraient peut-être la question de savoir ce qu'on doit entendre par Maures, par Numides, par Gétules, etc.

Plusieurs d'entre les noms propres de lieux et d'hommes qui nous ont été conservés par les anciens ont évidemment une physionomie berbère. Il serait donc curieux de savoir si, dans les idiomes modernes, ces noms ont quelque signification.

Les Maures d'Afrique se servent exactement des mêmes chiffres que nous, c'est-à-dire que le 5, le 6, le 7 et le 8 n'ont éprouvé dans leurs formes aucune espèce d'altération. Il sera bon de rechercher les formes *anciennes* de ces chiffres arabes.

Digitized by Google

dans les anciens manuscrits. Nous devons recommander surtout l'acquisition de ceux qui sont écrits en caractères moghrebins.

Plusieurs voyageurs affirment qu'à l'époque de l'invasion musulmane en Afrique, divers manuscrits grecs et latins furent respectés par les conquérants, attendu, disaient-ils, que ces manuscrits pouvaient *contenir le nom de Dieu.* On ajoute que quelques-uns d'entre eux existent renfermés et murés dans la mosquée connue à Fez sous le nom de *Caroubïn.* Quelques vagues que soient ces données, les membres de l'expédition scientifique ne les négligeront pas sans doute. Le moyen le plus sûr d'acquérir ces manuscrits, s'ils existent, serait de proposer un échange de belles copies du Coran. Or nous en possédons de telles, et en très-grand nombre en Europe; et certes on n'hésiterait pas à s'en défaire, si l'on pouvait se flatter d'obtenir à ce prix quelques fragments des livres perdus de Polybe, de Tite-Live, de Tacite, etc.

Il sera bon de vérifier aussi l'assertion portant qu'il existe au fond du golfe de Cabes une peuplade qui ne parle ni l'arabe, ni le turc, ni le berbère;

D'examiner les restes de la population vandale agglomérée aux environs de Constantine;

De recueillir les inscriptions attribuées aux Berbères;

De s'assurer si, comme l'affirment divers auteurs, on retrouve chez quelques peuplades africaines des traces de l'ancien culte du feu.

Il serait également utile de rechercher les pièces diplomatiques, telles que traités, conventions, capitulations; les anciens contrats de vente, d'échange, de location; les actes de mariage, de divorce, d'affranchissement, et en général tout ce qui peut servir à éclaircir les questions de propriété.

Digitized by Google

D'après l'intérêt que peuvent offrir les moindres fragments de la langue berbère, comme renfermant des éléments plus ou moins authentiques d'une civilisation antique indigène, la commission devra s'attacher à recueillir le plus qu'elle pourra de nouveaux mots berbères, ainsi que des dialogues et des phrases du même idiome. On lui recommande aussi de rapporter des morceaux écrits dans ce dialecte, soit en caractères arabes, soit en tout autre caractère.

La même recommandation est faite pour la langue des *Benou-Mozab,* et pour les autres dialectes parlés par les Touat, les Touariks, etc.

L'Académie a déjà témoigné de trop de manières l'intérêt qu'elle mettait à la possession de textes complets et corrects d'historiens et de géographes arabes, tels que Ebn-Khaldoun, pour que nous ne soyons pas assurés de remplir ses intentions en plaçant au nombre des obligations de la future commission, celle de rapporter des exemplaires de ce même Ebn-Khaldoun, de Ben-Batouta, de Bekri, et généralement de tous les géographes et historiens arabes dont les livres peuvent se rencontrer dans les lieux que visitera l'expédition.

Enfin nous lui recommandons de ne négliger de copier aucune des inscriptions en caractères couphiques, qui se trouvent sur divers monuments civils et religieux, tels que des portes d'enceintes et de mosquées.

Votre commission, messieurs, n'aurait rempli qu'imparfaitement la tâche que vous lui avez imposée, et dont, à défaut d'autre mérite, elle s'est acquittée du moins avec tout le zèle qu'elle a pu y apporter, si elle n'ajoutait à son travail quelques vues qu'elle vous prie de prendre en considération. Le succès d'une expédition telle que celle que le gouvernement a projetée dépend moins encore peut-être du mérite des ins-

Digitized by Google

tructions qui doivent lui servir de guide, que de la capacité des personnes qui seront chargées de les mettre à exécution; et ce qui importe à la science qui s'attend à recueillir de si utiles résultats d'une pareille expédition bien conçue et bien conduite, à l'Académie qui y aura présidé par ses instructions, et surtout au gouvernement qui en aura fait les frais avec tant de générosité, c'est qu'on ne mette en présence des monuments de toute espèce qu'il s'agit de reconquérir sur la barbarie, que les hommes les plus habiles, les plus propres à en bien saisir l'esprit, à en bien rendre le caractère. Or l'Académie a pu se convaincre que les monuments de l'architecture sont de beaucoup les plus importants et les plus nombreux parmi tous ceux qu'on doit s'attendre à trouver sur le sol de l'Afrique punique, numide et romaine. Ce ne sont en effet, de tous côtés, que temples, tombeaux, arcs de triomphe, aqueducs, voies publiques, ponts, murs et enceintes de villes, avec des bas-reliefs ou des inscriptions. Des monuments de ce genre exigent, pour être convenablement étudiés et fidèlement représentés, que les travaux qui les concernent soient confiés à d'habiles architectes, et non pas simplement à des dessinateurs ou à des peintres, habitués surtout à saisir le côté pittoresque des monuments. Nous croyons donc que le savoir d'architecte doit être la première qualité qu'on exigera des personnes chargées de cette mission archéologique et, à ce titre, nous pourrions en toute confiance signaler, avec l'assentiment de l'Académie, au choix de M. le ministre de la guerre, M. Léon Vaudoyer, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui pourrait s'entourer de collaborateurs capables de le seconder. D'autres personnes, déjà exercées aux recherches de l'archéologie sur le sol même de l'Afrique, et déjà connues de l'Académie par des travaux de

Digitized by Google

ce genre qui ont obtenu son approbation, telles que MM. Berbrugger, bibliothécaire de la ville d'Alger; Paul Prieur, payeur militaire de la place d'Oran; Brunel, lieutenant au 10e régiment d'artillerie, et dessinateur habile, apporteraient dans le sein de l'expédition scientifique, des capacités diverses et des talents d'autant plus utiles, qu'ils ont été déjà éprouvés au service de la science sur presque tous les points de nos possessions françaises en Afrique. A ces noms dignes de tout l'intérêt de l'Académie, nous joindrions celui de M. Puillon-Boblaye, capitaine d'état-major, qui a fait partie de l'expédition scientifique de Morée, et qui s'y est distingué par d'excellents travaux sur la géographie ancienne et moderne de cette contrée. Pour les recherches philologiques concernant les langues et les dialectes du pays, la commission recommanderait particulièrement M. Casimirsky, ancien élève de l'École des langues orientales, suffisamment versé dans la connaissance des idiomes sémitiques; en second lieu, M. Honoré de Laporte, interprète de l'intendance civile d'Alger, né à Tripoli, et connu par des travaux estimables dans ce genre d'études.

Avec de pareils hommes, guidés par l'amour de la science dans une carrière si neuve et si féconde, le gouvernement et l'Académie ne pourraient manquer de recueillir les résultats les plus importants d'une mission entreprise dans des vues si élevées; et votre commission, messieurs, ne croit rien hasarder en exprimant cette espérance au terme du long travail qu'elle soumet à votre approbation.

RAOUL-ROCHETTE, HASE, rapporteurs; JOMARD, AM. JAUBERT, WALCKENAER, DUREAU DE LAMALLE, membres de la commission.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR UN PIED ROMAIN

TROUVÉ DANS LA FORÊT DE MAULEVRIER (PRÈS DE CAUDEBEC) EN 1834.

Commissaires : MM. WALCKENAER ET JOMARD, *rapporteur.*

Lu dans la séance du 12 juin 1835.

L'Académie nous a chargés, M. Walckenaer et moi, de lui présenter un rapport sur la communication qu'on lui a faite d'une lettre de M. Deville, directeur du musée d'antiquités de la ville de Rouen, au sujet de la règle en métal trouvée dans les fouilles de la forêt de Maulevrier, près de Caudebec. Nous avons dû attendre quelques renseignements du pays, et surtout un ouvrage publié à Naples dans ces derniers temps sur les mesures nouvellement découvertes dans les fouilles d'Herculanum. Les documents précieux que cet ouvrage renferme seront un ample dédommagement pour le retard qu'a éprouvé le rapport; car ils sont de nature à éclairer l'importante question de la valeur du pied romain.

Cette question et les conséquences qui s'y rattachent ont trop d'étendue et de complication pour que vos commissaires entreprennent de la traiter ici sous tous ses aspects, et pour qu'ils se livrent à la discussion de toutes les autorités qui ont été alléguées par les métrologues, comme de toutes les opi-

Digitized by Google

nions que ceux-ci ont soutenues avec plus ou moins de succès. Les unes et les autres sont d'ailleurs trop bien connues de l'Académie pour qu'il soit utile d'en faire l'énumération et le rapprochement. En effet, les recherches métrologiques de nos prédécesseurs remplissent plusieurs volumes des recueils de l'Académie des Inscriptions et de celle des Sciences, et elles ne sont pas un des moindres ornements de ces collections. Nous devons donc renvoyer aux mémoires dont il s'agit, et qui ne sont pas moins connus de l'Europe lettrée que des savants français. Le travail de la commission se bornera aux points suivants: 1° description de la mesure trouvée dans la forêt de Maulevrier; 2° questions que fait naître cette découverte; 3° de la valeur du pied romain d'après les recherches antérieures aux découvertes faites à Herculanum; 4° résultat des recherches nouvelles appuyées sur les mesures antiques du musée royal de Naples; conclusion. Les développements où nous allons entrer sont justifiés par l'importance de la question et la rareté des objets semblables trouvés en France jusqu'à présent, ce pied étant (nous croyons) le seul qu'on y ait découvert depuis celui de M. Grignon.

§ I. DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION DE LA MESURE DE MAULEVRIER.

C'est vers le mois de septembre dernier, qu'en faisant des fouilles dans la forêt de Maulevrier[1], à peu de distance à l'est et au nord-est de Caudebec (département de la Seine-Inférieure), à sept lieues de Rouen, on a découvert une règle de métal bien conservée, de couleur jaune pâle et ayant l'aspect du bronze, avec des taches d'oxyde dans beaucoup de parties.

[1] Cette commune avait le titre de comté et une haute justice.

Digitized by Google

Ces fouilles se faisaient sur l'emplacement d'anciennes constructions romaines, sous la direction de la commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, et aux frais du département.

Les médailles romaines trouvées dans les mêmes fouilles appartiennent à plusieurs siècles, et la plus récente de toutes est une médaille de Salonine, femme de Gallien, ce qui correspond aux années 253 à 268.

La *mesure* a été aussitôt déposée au musée d'antiquités de Rouen, placé sous la garde de M. Deville, antiquaire distingué du pays, et qui s'est empressé d'annoncer cette découverte à l'Institut. Sur la demande de l'Académie, la pièce a été distraite du musée de Rouen et confiée à vos commissaires. Il était indispensable d'en faire, ici même, un examen complet et même minutieux, sous le triple rapport de la matière, de la forme et de la dimension ; d'autant plus que des doutes se sont élevés sur l'antiquité de l'instrument. Vos commissaires se sont livrés à cet examen avec un soin scrupuleux : la description qui suit est le premier résultat de leur travail.

Le pied de Maulevrier a la forme d'une verge étroite, divisée en deux par une charnière; les facettes sont égales deux à deux, et chaque moitié va en diminuant du centre aux extrémités, de manière à former une pyramide tronquée, très-plate et très-allongée, à base rectangulaire. Le milieu de la facette supérieure porte une lamelle mobile, tournant d'un bout autour d'un bouton fixé à la moitié de droite, et ayant deux échancrures à l'autre bout, pour embrasser deux boutons fixés à la moitié de gauche. Quand ces boutons sont introduits dans les échancrures, les deux moitiés sont parfaitement tenues et le pied bien droit. Dans cette position, sa longueur, exactement mesurée sur les quatre faces, et à l'aide d'un bon étalon métrique, est égale à $292^{mm}\frac{5}{10}$; et en lignes du pied de roi, $129^{l},66$.

Digitized by Google

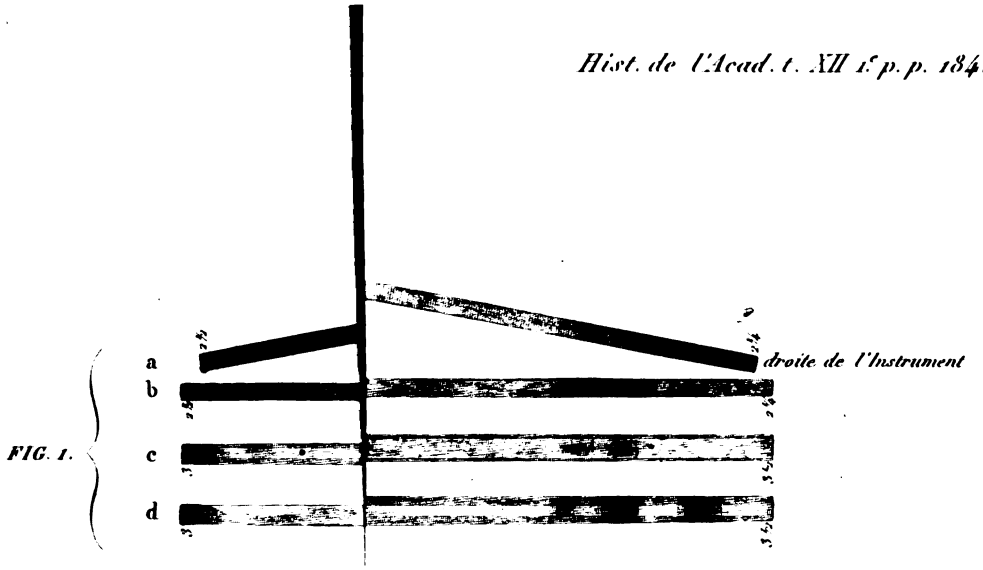

FIG. 1.

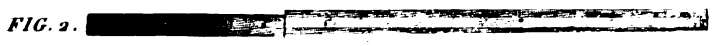

FIG. 2.

FIG. 4.

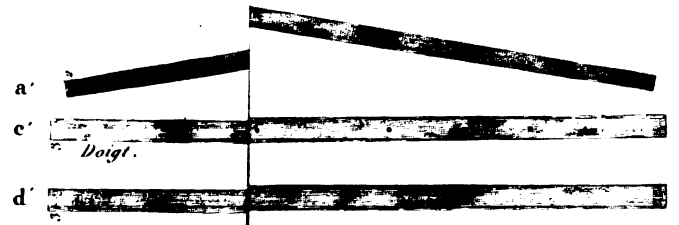

FIG. 5.

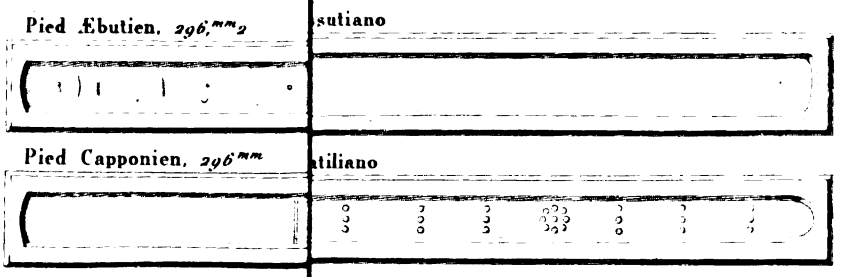

FIG. 6.

FIG. 7.

FIG. 1. Pied Romain trouvé dans la

FIG. 2, 3, 4 Pieds Romains du Musée du *N.o 3016. longueur 295,mm.9. au devant dix marques en dessus quatorze, en dessous deux.*

FIG. 5. Pied Romain trouvé au Châ

FIG. 6, 7, 8, 9. Pieds Romains, *réduits à m sont accompagnées d'équerres, de compas et de niveaux à plomb.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Largeur des facettes supérieure et inférieure *c* et *d*[1] : au centre, 4 millimètres; aux bouts, 3^{mm} et $3^{mm}\frac{1}{2}$.

Largeur des facettes antérieure et postérieure *a* et *b* : au centre, 3^{mm}; aux bouts, $2^{mm}\frac{1}{2}$ et $2^{mm}\frac{1}{4}$.

La charnière est d'un travail médiocre, mais qui remplit suffisamment son objet; quand on décroche la lamelle, les deux moitiés du pied se rejoignent bien, et la lamelle se rabat sur la moitié de droite, de façon à former une réglette très-portative. Le centre de la charnière est bien au milieu de la règle.

Les divisions marquées sur le pied sont de plusieurs espèces:

La face supérieure *c* est divisée en seizièmes et huitièmes par des points carrés frappés au poinçon, peu marqués, et qu'il faut reconnaître à la loupe. L'oxydation ne laisse paraître que huit de ces points, outre que la place de deux autres est couverte par les boutons; la face antérieure *a* avait douze divisions : il n'y a que six points bien apparents; le reste est caché par l'oxyde.

La face inférieure *d* était partagée en quatre parties; on voit distinctement les deux points qui, avec la charnière, forment cette division; enfin la face postérieure *b* est sans divisions apparentes; explorée soigneusement à la loupe, elle ne paraît pas en avoir porté.

Les deux divisions extrêmes, et cela sur les trois faces, sont plus courtes que toutes les autres (assez uniformes entre elles); soit que cette différence provienne d'un vice d'exécution, soit pour tout autre motif, elle est si forte qu'il est difficile de l'expliquer par la seule négligence, le reste étant assez régulier.

La face supérieure n'a que huit points apparents ou dix divisions visibles : deux intervalles sont égaux à $17^{mm},2$ et

[1] Voir la planche ci-jointe, fig. 1.

Digitized by Google

à $18^{mm},4$; il y a six intervalles doubles (d'environ $37^{mm}\frac{4}{10}$); les deux derniers n'ont que $16^{mm}\frac{2}{10}$.

La face antérieure est, comme on l'a dit, partagée en douzièmes; d'un côté elle a cinq divisions; les distances sont de 25 et 26^{mm}, à l'exception de celle du bout à droite qui n'a que 21^{mm} et d'une division double, qui a près de 50^{mm}; de l'autre côté il n'y a que deux points marqués ou visibles.

La face inférieure n'a que quatre divisions : les deux extrêmes n'ont que 72^{mm}; et les deux centrales, $74^{mm},3$.

Les sommes partielles de toutes ces divisions sont, pour les 3 faces, savoir : l'une, $292^{mm}\frac{4}{10}$, les 2 autres, $292^{mm}\frac{6}{10}$, c'est-à-dire parfaitement d'accord avec la mesure totale, à $\frac{3}{100000}$ de mètre près. Au reste, les grandes, moyennes et petites divisions ne sont pas marquées par des points différents, et il faut une attention extrême pour ne pas confondre ceux-ci avec les points de rouille qui sont très-multipliés. La marque est celle d'un petit poinçon carré obliquement placé.

Les divisions de la règle étant un point assez important, nous avons dû y insister un peu, d'autant plus que les descriptions qui ont été données jusqu'à présent n'étaient pas tout à fait exactes ou complètes.

Il nous reste à parler de la matière de la règle. Nous nous sommes adressés pour cet objet à l'essayeur général des monnaies, notre confrère, M. Darcet, de l'Académie des sciences, qui s'est prêté à cet examen avec toute la complaisance possible. Il ne pouvait, sans en altérer le monument, en détacher que des parcelles; mais il a fait trois expériences diverses, et il a comparé le résultat avec celui de plusieurs alliages connus, savoir : le bronze, qui a 8 d'étain et 92 de cuivre; le laiton, à 30 de zinc et 70 de cuivre, et plusieurs autres. Il s'est arrêté à la proportion suivante, comme très-approchée

Digitized by Google

de la vérité : cuivre 76, zinc 22, étain 2, total 100 parties.

On sait que, selon les proportions de l'alliage, l'apparence du laiton peut avoir le plus grand rapport avec celle du bronze, même pour la couleur, et qu'il s'oxyde de la même manière.

La pièce dont nous venons de faire la description est-elle une mesure antique, un véritable pied laissé par les Romains dans cette localité, depuis bientôt 16 siècles révolus? Est-elle comparable pour sa forme, ses dimensions et sa matière aux pieds *antiques* trouvés jusqu'à présent? Telles sont les questions qu'il s'agit d'examiner, et de résoudre s'il est possible.

Les établissements des Romains dans cette partie de la Gaule sont bien connus. Chaque jour, pour ainsi dire, les fouilles y mettent à découvert des ouvrages romains. En outre, les constructions, les poteries et les médailles antiques (dont les plus récentes sont de Salonine), trouvées au lieu même de Maulevrier[1], annoncent que ce fut là le siége d'une ancienne position; c'est déjà une probabilité en faveur de l'ancienneté de l'instrument.

De tous côtés on signale des débris antiques; on trouve des ruines aux portes mêmes de Caudebec. Les bords de la Seine, de ce côté, ont été couverts d'anciennes habitations. La rive gauche au sud-ouest est dans le même cas : on a exploré, il y a deux ans, une *villa*, et en ce moment on déblaie les fondements d'une autre, où il y avait un péristyle à colonnes cannelées, d'un grand diamètre. Or ce n'est pas loin de Caudebec (à Maulevrier ou Saint-Wandrille) que devait être placée LOTUM de l'itinéraire d'Antonin : il faut remarquer qu'au VIII^e^ siècle, il y avait près de là un lieu du nom de LOIUM, suivant M. Orville[2].

[1] Nous avons demandé un plan des fouilles : il n'est pas encore parvenu.

[2] M. Guérard me signale un diplôme de Thierry III, de l'an 673, où le lieu de LVTVM est mentionné, comme pouvant convenir à une position voisine de Caudebec (Bouquet, t. IV, p. 653 (*a*). J.

Digitized by Google

Mais il faut s'assurer si le pied ne porterait pas quelque caractère opposé à celui des ouvrages romains. Et d'abord on pourrait élever une objection de la nature du métal : or il résulte des recherches de nos savants confrères, MM. Mongez et Darcet, qui ont analysé un grand nombre d'ustensiles romains, que le zinc se rencontre fréquemment dans les antiques alliages. Les Romains paraissent avoir bien connu les propriétés de l'étain et du zinc, en alliant diversement ces deux métaux au cuivre, suivant le degré de dureté qu'ils voulaient obtenir : c'est du moins l'opinion d'un juge très-compétent, M. Darcet. Ce qui a fait qualifier du nom général de bronze la plupart des ustensiles romains, c'est qu'on n'a pas toujours distingué la couleur, soit à cause de l'oxydation, soit que la proportion du zinc fût peu considérable, ou enfin parce que les deux alliages peuvent prendre le même aspect suivant les proportions respectives des métaux. Quand le zinc domine sur l'étain, comme c'est ici le cas, la couleur passe du jaune blanchâtre à un jaune plus foncé ou moins pâle. C'est donc sans raison qu'on a avancé que le zinc était inconnu aux anciens. Ce métal est loin d'ailleurs d'être rare; selon quelques auteurs, il est, après le fer, un des plus communs.

En second lieu, la *figure* du pied de Maulevrier n'a rien que de conforme aux mesures antiques du même genre. Il est surprenant qu'on ait mis en question si les Romains avaient des pieds à charnières. Pour ne pas remonter plus haut que l'époque de Lucas Pætus, nous citerons d'abord sa célèbre dissertation sur les mesures des Romains et des Grecs[1]. Il raconte que deux pieds romains en bronze lui furent apportés, trouvés à Rome hors de la *porta Nomentana*, au milieu de

[1] Luc. *Pæti jurisc. de Roman. Græcorumque mensuris*, lib. I, *in Grævii Thesaur. Roman. antiquitat.*, tom. XI, p. 1617, Venet. 1735.

Digitized by Google

beaucoup de débris antiques, et tout couverts de rouille. Ces pieds, à tige carrée, pouvaient se plier en deux. Ouvert, le pied était maintenu par une lame du même métal, fixée d'un côté à un bouton, et, de l'autre côté, s'accrochant à deux autres boutons[1]. L'un de ces pieds, de la grosseur d'une petite plume, était divisé en palmes, pouces et doigts; l'autre pied, en bronze ou cuivre jaune, était partagé en palmes, pouces, doigts et sextules (ou sixièmes de pouce).

Le même trouva encore deux pieds de bronze[2] également pliés en deux, avec une petite lame à échancrures et des boutons de la même disposition, également minces et divisés en palmes, pouces et doigts, exactement de la même dimension que le premier des deux précédents, et enfin un cinquième tout à fait semblable, mais plus grand d'un scrupule $\frac{1}{3}$.

Nous ignorons si le pied trouvé par Fabretti était divisé en deux par une charnière; c'est un renseignement que nous n'avons pas trouvé dans les nombreux écrits où l'on traite de cette matière. Mais si, aux six exemples précédents, on joint celui de M. Grignon, et encore six autres trouvés dans les fouilles d'Herculanum, et dont nous parlerons bientôt; si surtout on fait attention que ces pieds ne sont pas pliés seulement à la manière de nos pieds portatifs, mais qu'ils portent tous une petite lame de métal à échancrures, fixée à une des branches et pouvant s'adapter à l'autre, pour maintenir le pied ouvert avec une parfaite solidité, il ne restera point de doute sur la question de l'ancienneté des pieds à charnières, et par conséquent, sous ce rapport, sur celle du pied de Maulevrier.

[1] « Est autem pes iste complicabilis, qui cum explicatus est, tesserulâ ex eodem ære ansulatâ, clavo in una ipsius parte affixa, clavis duobus alterâ parte infixis, inseritur; atque ita clauditur, ut, nisi ea tesserula removeatur, complicari non possit. » *in Grævii Thesaur. Roman., antiquitat.*, tom. XI. — Voyez plus loin la description du pied d'ivoire de Naples, p. 205 et 207.

[2] *Idem*, loc. cit.

Digitized by Google

On ne saurait faire non plus d'objections tirées de la division de cette dernière mesure. Nous avons dit qu'une face portait une division en quatre parties, voilà les quatre *palmes* ou palestes des Romains ; que deux autres portent les traces d'une division en douze parties : ce sont les douze *unciæ*, les pouces du pied romain ; enfin, que la quatrième était divisée en seize : voilà encore les *doigts* du pied antique.

Ainsi, sous le rapport de la *matière*, de la *forme*, et de la *division*, la règle de Maulevrier ne porte aucun caractère qui l'éloigne des pieds romains antiques actuellement connus.

Il reste à parler du point capital, la *dimension*. Aucun sujet n'a été plus controversé que la valeur du pied romain, et l'on serait tenté de croire que le sujet, depuis longtemps, est tout à fait épuisé. Il est vrai de dire aussi que nulle question ne méritait plus d'être débattue et approfondie, à cause de ses rapports avec la géographie ancienne et avec celle de la valeur des poids, mesures et monnaies de l'antiquité, c'est-à-dire d'une des branches les plus intéressantes de l'économie publique. Les recherches des savants remontent à plus de trois siècles, et elles n'ont pas encore trouvé leur terme, tant sont délicats les éléments d'où dépend la solution !

§ II. DISCUSSION ; VOIES SUIVIES PAR LES MÉTROLOGUES.

Quelque nombreux que soient les auteurs qui ont discuté la valeur du pied romain, il ne serait pas difficile de les citer au long, et d'établir ici l'opinion de chacun d'eux ; néanmoins nous nous garderons bien de rappeler et de rapporter tous leurs passages, et nous essayerons, préférablement, de montrer en quoi consistent les méthodes qu'ils ont adoptées, et jusqu'à

Digitized by Google

quel point ils se sont rapprochés ou éloignés du but. La seule énumération des travaux de ces écrivains si souvent cités prendrait ici trop d'espace et de temps; il vaut mieux comparer les voies qu'ils ont suivies, et, par ce rapprochement, apprendre à éviter les écueils où ils sont tombés.

Cinq voies principales ont été tentées par les modernes pour découvrir la vraie longueur du pied antique : 1° procéder par la mesure directe et immédiate des instruments trouvés dans les ruines romaines; 2° déduire le pied de la longueur des mesures itinéraires et notamment du mille romain qui renfermait cinq mille fois cette unité; 3° le déduire de la capacité du congius ou de celle de l'amphore; 4° employer le moyen des multiples, c'est-à-dire conclure le pied de la dimension des monuments supposés renfermer un nombre rond de pieds; 5° le conclure du pied grec, qui était dans un rapport certain et connu avec le pied romain; à quoi l'on peut joindre aussi l'emploi des poids antiques, dont la valeur est en rapport avec le volume des mesures de capacité, et enfin les distances, ou bien les longueurs en pieds de certains monuments ou de portions d'édifices, rapportées par les anciens auteurs, quand les lieux ou les monuments permettent aujourd'hui d'en prendre la mesure exacte.

On pourrait encore ajouter les marbres antiques où étaient gravés les plans des édifices de Rome, tels que ces marbres du temps de Septime Sévère, trouvés en 1573 dans les ruines du temple de Romulus, auquel a succédé l'église de Saint-Côme et Saint-Damien. Les vingt-six tables qui en faisaient partie ornent aujourd'hui le mur du grand escalier du Capitole : ces plans ont été publiés par Bellori et par Piranesi. Malheureusement ils sont d'une exécution trop imparfaite pour en tirer la valeur d'un élément tel que le pied romain,

Digitized by Google

outre qu'ils ne portent qu'une échelle moderne et inexacte[1].

Le *premier moyen*, le plus direct, et qui paraît d'abord être seul admissible, devait être, et il a été en effet, mis en usage par un très-grand nombre d'écrivains. Depuis l'année 1527, où Léonard de Porto (ou Porcio) de Vicence donna la valeur du pied romain d'après la mesure gravée sur le tombeau de Cossutius, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, plus de vingt-cinq auteurs ont produit comme longueur de la mesure romaine des pieds en bronze, en fer et en diverses matières, trouvés dans les ruines et les fouilles, ou bien des monuments de marbre et de pierre où le pied était gravé; tels sont les pieds dits cossutien (ou coloziano), le statilien, l'æbutien, le capponien[2]. Ces auteurs sont, après L. Porto, au XVI^e^ siècle, Lucas Pætus ou Luca Petto, jurisconsulte romain, qui donna, avant 1572, la mesure de cinq pieds en bronze; en 1657, Greaves et Éd. Bernard; en 1670, Picard et Auzout; R. Fabretti, qui mesura trois pieds en fer; en 1751, l'abbé Revillas; en 1757, La Condamine; en 1756, le P. Jacquier et Barthélemy; en 1755, le P. Boscovich, enfin Lalande et bien d'autres; presque tous d'après des instruments trouvés en Italie; quelques-uns d'après le pied trouvé en France en 1764 par M. Grignon; puis les nombreux érudits qui, à partir du savant Budé, ont allégué ces pièces antiques à l'appui de leur opinion sur la valeur du pied romain, tels que F. Ursinus, Snellius, J. Scaliger, L. Savot, d'Anville, Fréret, Gibert, Arbuthnot, Paucton, l'abbé Man, Petit et vingt autres encore. Mais aucun de ces ins-

[1] Voy. *Ichnogr. vet. Romæ*, 1764.

[2] Voy. *Mus. capitolin.*, tom. IV, pl. IX, p. 22. Les empreintes de ces quatre monuments, recueillies à Rome par La Condamine en 1754, sont déposées au cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale. La longueur des deux premiers pieds, prise au fond de l'empreinte, paraît être d'environ $292^{mm}\frac{1}{2}$, au-dessus $295^{mm}\frac{1}{2}$; celle des deux autres, 296^{mm}; mais on ne peut se fier sur les deux premières mesures. (Voir fig. 6 à 9, planche ci-jointe.)

Digitized by Google

truments ne peut être réputé étalon de la mesure antique; ils diffèrent tous entre eux notablement; d'après les mesures effectuées, la différence entre les extrêmes dépasse 3 lignes et même 7 millimètres, ce qui est énorme, puisque, sur une longueur de 45 pieds, par exemple, on pourrait compter tantôt 44, et tantôt 46; quelles erreurs pour le toisé, et pour l'arpentage, et pour la cubature!

Plusieurs de ces pieds ont été raccourcis par suite du frottement et de l'usage, ou bien par l'oxydation; les autres, au contraire, sont trop longs, ayant été taillés ainsi par deux motifs: le premier pour prévenir l'effet dont nous venons de parler; l'autre par simple négligence ou défaut de précision de la part de l'ouvrier. A cet égard il importe de remarquer que l'étalonnage a été de tout temps et en tout pays une opération délicate et très-difficile. Toutes choses égales, la mesure éprouve par l'effet de la température des variations proportionnelles à la nature du métal et à la longueur absolue; mais outre ces causes de différences, communes aux mesures de même espèce, il y a une source de différence et d'erreur bien plus considérable dans l'opération de l'étalonnage, quand elle n'est pas faite par les agents de l'autorité publique. On peut dire, en général, que les mesures communes, et surtout les petites, sont plus courtes qu'il ne faut, parce que le plus grand nombre est fait pour le marchand et pour l'ouvrier, intéressés à augmenter la quantité apparente; l'un, des denrées fournies; l'autre, de l'ouvrage exécuté; mais il ne faut pas croire que les mesures vulgaires soient toujours dans ce cas; le contraire arrive aussi par d'autres causes qu'il est superflu de rapporter: cette remarque trouvera son application dans la suite du présent rapport. Quelque fondées que soient ces observations, il est nécessaire d'avertir aussi que plusieurs des pieds antiques

Digitized by Google

ont une conformité parfaite, qui autoriserait à les considérer comme des mesures exactes.

C'est ici qu'on doit citer le pied de bronze trouvé en Champagne, et auquel on peut comparer celui de Maulevrier sous beaucoup de rapports[1]. M. Grignon, correspondant de l'Académie des sciences, le découvrit vers 1764[2] dans les ruines d'une ville romaine, entre Joinville et Saint-Dizier, sur la petite montagne du Châtelet. C'est ce même pied qui, depuis, a passé dans le cabinet de l'abbé de Tersan, où l'un de nous l'a observé; notre confrère M. Mionnet en possède un modèle en cuivre jaune, qu'il a eu la complaisance de nous communiquer, et dont la longueur est intermédiaire entre celle du pied de Maulevrier, et celle du pied d'ivoire de Naples dont nous parlerons bientôt[3].

La *seconde méthode* tentée par les savants consiste à prendre la mesure effective, sur le terrain, d'une partie de voie romaine, dont la longueur en *milles* est connue par les chiffres inscrits sur les bornes milliaires; de là on conclut la valeur du pied. Ce moyen a été suivi, cité ou employé par Astolfi, Fréret, Cassini, et par d'autres savants modernes, notamment par M. de Prony. Sans entrer dans la discussion des raisons qui en autorisent l'emploi, ou doivent le faire juger comme peu sûr, nous dirons qu'il était assez naturel d'y recourir, vu l'inégalité des pieds matériels, et l'incertitude qui résultait de leur comparaison. Le mille itinéraire des Romains étant bien connu pour être égal à *cinq mille* de leurs pieds, il semblait qu'on atténuait l'erreur en divisant par un si grand nombre la distance topographique rigoureusement mesurée

[1] Sa longueur est de 295^{mm}, il est à charnières : sa division est en palestes, doigts et pouces. (Voy. la pl. ci-jointe, fig. 5.)

[2] Voir *Gazette de France* pour l'année 1764.

[3] *Vide infrà*, p. 205 et sqq.

Digitized by Google

entre deux bornes semblables, ou même par le nombre 10,000, l'intervalle trouvé entre des bornes placées à deux milles romains de distance. Toutefois, en y réfléchissant, on s'aperçoit du danger qu'il y aurait de donner trop de confiance au résultat procuré par cette voie : 1° il est évident que la longueur de la distance itinéraire a été formée de l'addition successive de la mesure sur le terrain, telle qu'elle était, c'est-à-dire que l'inexactitude de l'élément, en plus ou en moins, a été répétée autant de fois que la mesure a été appliquée ; non pas le pied, sans doute, mais un de ses multiples comme la canne de dix pieds, par exemple. Or, l'erreur même du pied dont le multiple a été formé s'est aussi répétée autant de fois qu'il a de pieds, et par conséquent la mesure totale reproduit, multipliée, l'erreur qui peut affecter l'élément primitif; d'où l'on serait porté à conclure, avec La Condamine, qu'on ne doit pas attendre de ce moyen une plus grande précision que de la mesure d'un seul pied prise séparément. En second lieu, la manière d'appliquer la mesure sur le terrain a du entraîner des erreurs qui ne peuvent se compenser rigoureusement. Troisièmement, les différences trouvées de nos jours entre les intervalles milliaires ne sont pas moindres que celles des pieds de métal, ou sculptés sur le marbre et la pierre; ce qui laisse exactement dans la même incertitude. Il faut ajouter l'erreur qui a pu être commise dans la mesure actuelle des intervalles des bornes. On ne doit donc pas être surpris si Cassini a déduit des bornes milliaires de la *via Emilia* un pied différent de celui qu'il a conclu de la distance de Narbonne à Nîmes, et si ce dernier excède de près de 3 millimètres la mesure qui paraît la plus vraisemblable. C'est un résultat tout inverse que celui auquel est parvenu notre savant confrère, M. le baron de Prony, qui, dans son ouvrage sur les Marais pontins, rapporte la mesure de

Digitized by Google

l'intervalle compris entre deux bornes de la voie Appia, éloignées de 4 milles[1], distance mesurée sous Pie VI par l'ingénieur Astolfi; son pied est plus court de 2 millimètres que la dernière mesure dont je viens de parler, et de 5 millimètres, que le pied conclu par Cassini. Enfin est-on toujours sûr que la ligne sur laquelle on aura mesuré aujourd'hui la distance des bornes, est celle de la voie romaine? Bornons-nous ici à signaler toutes ces causes d'incertitude[2].

Le *troisième moyen* a de bonne heure fixé l'attention des savants. Quoique moins direct, il est au moins aussi rigoureux que les précédents : sans doute il exige des précautions délicates, mais il peut conduire à la précision. L'amphore avait en capacité le cube du pied romain. Fannius Palæmon, le poëte métrologue; Festus[3], Frontin et les autres s'expliquent clairement à cet égard :

> Pes longo spatio, atque alto, latoque notetur :
> Angulus et par sit, quem claudit linea triplex,
> Quatuor et quadris medium cingatur inane :
> Amphora fit cubus. Quam ne violare liceret,
> Sacravêre Jovi, tarpeio in monte, Quirites.
>
> (Rhemn. F. Palæmonis Carmen de ponderib. et mens. In Græv. Thes., t. XI, 1695.)

[1] Voy. *Des Marais pontins*, p. 70 et 220; et *De' bonificamenti delle terre pontine... da* P. M. Nicolai, Rom. 1800. D'après cette mesure, longue de 6,585 palmes romains, le mille serait de $1471^{m}22$; mais d'après la mesure antérieure de l'ingénieur Salvati, la valeur du mille serait de 1476,06, et le pied correspondant, de $295^{mm},21$. (Voy. pag. 365-366 et les planches).

[2] M. Walckenaër a traité de l'importante question du mille romain dans un ouvrage spécial, lu à l'Académie et encore inédit, mais qui est extrait dans les *Études statistiques sur Rome*, par M. le comte de Tournon. Il y démontre que le mille romain, de 75 au degré, se trouve justifié par toutes les distances données dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table théodosienne, pour toutes les voies qui environnent Rome à partir du mille doré.

[3] *Quod vas pedis quadrati octo et quadraginta capit sextarios.* (Festus, verbo *Quadrantal*).

Digitized by Google

Le congius, huitième partie de l'amphore, était donc le cube du demi-pied. Or Vitruve atteste que l'on construisait les mesures creuses avec la plus scrupuleuse attention[1]. Donc, si l'on parvient à connaître exactement le volume de l'amphore ou celui du congius, il suffira d'extraire la racine cubique du nombre exprimant ce volume pour avoir la valeur du pied antique. Le principe est simple et rigoureux, mais l'application est épineuse; et il ne faut pas s'étonner si, jusqu'à présent, les métrologues en ont tiré peu de parti. Ceux qui ont tenté cette voie sont, pour ne parler que des principaux, vers 1570, le même Luca Petto, déjà cité; en 1596, Villalpandus; en 1661, le P. Riccioli; en 1670, Picard, de l'Académie des sciences; en 1789, Romé de Lisle, etc. Malheureusement, les sciences physiques n'étaient pas assez avancées, lorsque Luca Petto entreprit une telle opération, et il obtint par son calcul une mesure trop courte, à laquelle Villalpandus, au contraire, substitua un résultat beaucoup trop grand : entre les deux calculs, la différence est d'environ $5^{mm}\frac{1}{2}$. Ce qui détermina L. Petto à cette recherche, ce fut la différence qu'il avait trouvée entre les pieds de bronze et les pieds gravés sur les marbres[2]. Il fit faire plusieurs cubes creux, en bois de cyprès, ayant pour côté la mesure déduite des pieds antiques, et chercha lequel contenait juste le volume de l'amphore ou quadrantal. Quand il l'eut trouvé, il en conclut la longueur du pied et celui du grand palme. C'est ce dernier qu'il fit graver sur un marbre au Capitole, à l'usage des architectes : or, on sait que le palme est les trois quarts du pied; delà, on conclut la longueur du pied déterminé par Luca Petto. On trouvera dans le *Thesaurus Romanar. antiquitatum* de Grævius[3], où

[1] Consultez Hygin et Vitruve, liv. I. — [2] Celui d'Ébutius est sculpté sur la pierre appelée *peperino*. — [3] Tom. XI, p. 1617 à 1619.

Digitized by Google

est la dissertation de L. Petto, tout le détail de son opération.

Ce pied est trop court. L. Petto avait eu tort de rejeter les mesures gravées sur les tombeaux de Statilius, de Cossutius et d'Ébutius. Il est vrai qu'on n'est pas parfaitement d'accord sur la longueur même du pied de L. Petto, à cause de l'incertitude qu'il y a sur ses extrémités. D'après la mesure que Picard et Auzout ont prise du palme du Capitole, en 1670[1], ce pied de L. Petto aurait $294^{mm},8$; et, d'après celle du P. Boscovich, en 1755, 3 millimètres de moins.

C'est du congius de Vespasien, équivalent au cube du demi-pied romain, que Villalpandus[2] déduisit un pied plus grand que tous les autres ($300^{mm},2$) : l'erreur de son opération est savamment exposée et discutée dans un traité *de Nummis antiquis*, compris dans le Trésor de Grævius[3]. La même mesure a fourni au P. Riccioli[4], dans le siècle suivant, un module trop court; à M. Auzout, un module trop grand. Romé de Lisle, qui avait eu d'ailleurs une idée heureuse, voulut confirmer son évaluation de la livre romaine par la cubature du pied romain ; c'était un cercle vicieux. Il part de la mesure du pied du Vatican, et il ne la compare qu'à celui de M. Grignon, sans s'embarrasser aucunement des autres mesures antiques plus longues que celle-là : ce serait sortir de notre sujet que de montrer l'erreur où cette façon de procéder a entraîné Romé de Lisle. Nous verrons bientôt que M. Cagnazzi, en procédant par une méthode inverse, a été plus exact et plus heureux.

La *quatrième méthode* suivie par les savants consiste, comme

[1] *De Mensuris distantiarum, aridorum et liquidorum, etc.* 1670.

[2] *In Ezechielem commentar.*, 1596.

[3] *Ludov. Savot. de Numm. antiquis, in Thesaur. Grœv.*, t. X, p. 1261-1266.

[4] *Chronologia et Geographia reformatæ*, 1661.

Digitized by Google

nous l'avons dit, à chercher une quantité qui divise sans reste les longueurs des monuments antiques, ce qui revient à admettre que les dimensions sont multiples exacts du pied romain, qu'ils renferment un nombre rond de pieds sans fraction. Les principaux auteurs qui ont opéré ainsi sont, en 1657, Fabretti; en 1670, Picard; en 1714, Lahire; en 1757, La Condamine[1], etc. Déjà bien auparavant, dès 1589, Mercati avait cherché le pied romain par la longueur des obélisques; Stuart suivit cet exemple; Bandini, en 1765, en usa ainsi. Au reste Newton avait déjà fait l'application de ce principe à la mesure de la coudée.

Cette idée vient naturellement à l'esprit. Il est vraisemblable que les architectes, quand ils n'ont été gênés ni par l'espace, ni par les conditions de leur programme, ont fixé de cette manière quelqu'une des lignes magistrales. Mais outre les deux cas ci-dessus, qui peuvent avoir été très-fréquents, il existe une troisième cause d'incertitude qui rendra toujours fort délicat l'emploi d'un tel moyen : c'est qu'il faudrait savoir sûrement où prendre ce nombre rond de pieds. En second lieu, sur quoi se fonderait-on pour supposer tel nombre rond, plus grand ou plus petit d'une unité, que tel autre? Quant à ceux qui ont cherché dans des monuments étrangers, tels que les obélisques, la valeur du pied romain, par la méthode des parties aliquotes, le vice de l'application saute aux yeux : c'est chercher l'inconnu par l'inconnu; que dire donc de ceux qui ont cherché à déduire directement le pied romain des dimensions des pyramides d'Égypte?

Quoi qu'il en soit de tous les exemples qu'on peut alléguer de l'emploi de cette méthode, le plus admissible est certainement la colonne Antonine, qui, en la supposant de cent pieds

[1] Mém. de l'Académie des sciences pour l'année 1757.

Digitized by Google

romains[1], donne le pied romain avec une exactitude très-remarquable : on doit cet exemple à La Condamine qui, malheureusement, accola ce calcul à onze autres calculs analogues[2], et prit un moyen terme, méthode qui n'est admissible qu'entre des éléments semblables, c'est-à-dire du même degré d'exactitude : c'est là une des règles du calcul des probabilités.

Le *cinquième moyen* est très-simple et moins susceptible d'objections que les trois précédents. Le résultat qu'il fournit ne dépend que de deux éléments : or, l'un des deux est d'une certitude incontestable, c'est le rapport du pied romain au pied grec ; l'autre élément n'est guère moins certain : c'est la valeur du pied grec déduite du Parthénon ou temple de Minerve à Athènes, aussi nommé *Hécatompédon*. S'il y a, en archéologie, un point incontesté, c'est le rapport de 25 à 24 entre le pied grec et le pied romain[3] ; restera à connaître la valeur précise du premier ; or, les différentes mesures qui ont été effectuées de la base du temple de Minerve portent le caractère de la précision. Le dégré supérieur, le vrai sol du temple, celui sur lequel pose la colonnade, a ses deux dimensions exactement commensurables. Le rapport de la largeur à la longueur est de 4 à 9 (ou du carré de 2 au carré de 3) : le front ayant cent pieds grecs, l'axe était de deux cent vingt-cinq. Trois mesures exactes ont été prises de la première de ces dimensions, savoir : par l'architecte David Le Roy, par le savant voyageur Stuart, et par l'ingénieur français Focherot. Ces mesures diffèrent très-peu, et la moindre, celle de Stuart, donne, pour le pied romain, $295^{mm}\frac{84}{100}$; la plus forte, par Le Roy, 296^{mm}, $\frac{75}{100}$; et celle de Focherot, $296^{mm}\frac{25}{100}$; la différence

[1] Du dessus du chapiteau au bas de la plinthe.

[2] Mém. de l'Acad. des scienc. pour 1757.

[3] Vitruv., liv. I, c. VI ; Plin., liv. II, c. XXIII ; Columell., liv. V, c. I, etc.

Digitized by Google

n'est que de *quatre dix-millièmes* de mètre, de l'une à l'autre.

Nous avons dit qu'à ces cinq méthodes principales, tentées par les métrologues, on pouvait en joindre deux autres, c'est-à-dire la détermination du pied romain, soit d'après les mesures des monuments dont les anciens rapportent la grandeur en pieds, soit par la valeur de l'ancienne livre romaine. A l'égard du calcul des moyennes employé par Fréret, Gossellin et une foule d'écrivains, ce n'est pas une méthode particulière, c'est un moyen d'atténuer les chances d'erreurs; mais il peut conduire lui-même à des erreurs très-grandes, si l'on confond des résultats provenant de toute espèce de sources, et obtenus avec des degrés très-différents d'exactitude; on ne doit en faire usage qu'en groupant les mesures par séries de résultats analogues.

Les écrivains ont rapporté la mesure, en pieds, d'un certain nombre d'édifices ou de portions d'édifices; malheureusement, ou ces monuments ont disparu, ou bien ils sont ruinés et méconnaissables, ou enfin les points précis entre lesquels il faut la compter ne sont pas suffisamment connus. Ces difficultés sont précisément les mêmes que celles qui rendent si difficile l'application du quatrième moyen précité. Et encore elles sont indépendantes des erreurs qu'on peut commettre dans la mesure actuelle. Nous ne parlons pas ici des monuments étrangers à l'architecture romaine, comme par exemple les pyramides : ils doivent être absolument écartés, les écrivains romains n'ayant pu que fournir une mesure approximative, et les artistes égyptiens, que choisir des dimensions assujetties à leurs propres mesures. Mais nous citerons seulement le rocher de Terracine, appelé *Pisco-Montano,* sur lequel est marquée une longueur qui correspond à 90 pieds romains. L'ingénieur des Marais pontins Scaccia l'a mesurée

Digitized by Google

en 1813; il a trouvé, du chiffre XXX au chiffre CXX, une longueur qui correspond à $26^{m},53224$: on en déduit pour le pied $0^{m},2948$; mais il est difficile d'affirmer, et que les nombres XXX, XL jusqu'à CXX ne fussent pas des nombres ronds, et que la mesure moderne soit d'une parfaite précision, puisque l'opération a donné seulement $2^{m},85236$ pour l'intervalle du chiffre CX au chiffre CXX [1], c'est-à-dire 285^{mm} pour un pied.

Nous arrivons au dernier moyen que les savants ont mis en usage pour déterminer, ou du moins pour confirmer la valeur du pied romain. Il est assez remarquable qu'après trois siècles on soit dans le cas de revenir au mode suivi par Luca Petto, et par le même motif que lui. Il avait trouvé de la différence entre tous les pieds antiques, et c'est ce que nous observons encore à mesure qu'un nouveau pied sort des fouilles romaines. Il avait remarqué aussi, avec sagacité, le rapport certain qui existe entre le pied et les mesures de capacité, entre celles-ci et la mesure pondérale. Il essaya, le premier, de vérifier les mesures de pieds par le poids d'un volume d'eau de pluie contenu dans l'amphore ou dans le congius.

On sait avec quelle simplicité, dans notre admirable système métrique, les trois unités linéaire, cubique, pondérale, s'enchaînent et se déduisent l'une de l'autre; personne n'ignore que le litre, ou bien le décimètre cube d'eau distillée, à 0° température, a le poids du kilogramme, que le *centimètre cube pèse un gramme,* etc. On a donc la longueur du centimètre, du décimètre et du mètre, et réciproquement, du moment qu'on possède un litre ou bien un kilogramme. Les rapports

[1] Voy. *Description des procédés employés pour mesurer la longueur du pied romain sur la partie coupée du rocher appelé Pisco-Montano, à Terracine*, les 18 et 19 mars 1813, par M. Scaccia, et un mémoire fait à cette occasion par notre savant confrère M. Mongez, t. VII du nouveau recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 71 à 84.

Digitized by Google

des mesures romaines ne sont pas décimaux, mais ils ne sont pas moins simples, et les mêmes conséquences peuvent s'en déduire. Puisque le *quadrantal* ou l'*amphora* représentait un cube dont le côté était le pied romain, et que cette mesure de capacité, pleine d'eau de pluie, à la température ordinaire des caves, pesait 80 livres; puisque l'eau contenue dans le congius pesait 10 livres, et que par conséquent le congius représentait un cube d'un demi-pied de côté, il est légitime de comparer les mesures pondérales et les mesures creuses pour en déduire la longueur mathémathique du pied qui en est le générateur, comme le mètre l'est de toutes nos mesures. Autant donc un poids de 10 livres romaines pèsera de grammes métriques, autant de centimètres cubes contiendra le congius ou le demi-pied cube. Si Luca Petto, Villalpandus, Riccioli et Romé de Lisle avaient vécu de nos jours, et s'ils avaient eu les pièces d'antiquités aujourd'hui déposées au musée Bourbon de Naples, ils auraient résolu le problème avec le même succès qu'a pu le faire, il y a peu d'années, M. Samuel Cagnazzi, membre de l'académie des sciences de cette ville. Chargé par le roi de déterminer avec autant d'exactitude que possible la valeur des mesures et des poids des anciens Romains, d'après les objets découverts dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéï, et qui sont en nombre dans le musée, il s'est livré à un travail assidu dont le résultat est exposé dans un ouvrage intitulé : *Sui valori,* etc., ou *Sur les valeurs des mesures et des poids des anciens Romains, tirées des originaux existant au musée de Naples.*

Il suffit à l'objet que nous nous proposons de mentionner parmi ces originaux, 1° cinq pieds en bronze venant d'Herculanum, d'une parfaite conservation, divisés en deux parties par une charnière, et que l'auteur a mesurés par des moyens précis; 2° un demi-pied en os ou ivoire, aussi trouvé intact

Digitized by Google

à Herculanum, et long de $148^{mm},11$; 3° les mesures pondérales venant du même lieu, entre autres quatre poids formés de la pierre appelée *Gabbro* ou pierre serpentine, ayant la marque ordinaire des dix livres romaines, et intacts; l'une d'elles a un poli, un éclat qui la ferait croire sortant de la main de l'ouvrier. Celle-ci, indépendamment du chiffre X et d'autres caractères, porte les trois lettres D. S. D. qu'il faut lire : *de sententia decurionum*, ce qui fait penser que c'est un poids-étalon, ou bien un poids légal; elle pèse 32 hectogr., 58; une autre de même figure et de la même matière, avec la même marque X, et bien conservée aussi, pèse $32^{h},85$; une troisième, toute semblable, pèse $32^{h},32$. Il existe encore d'autres poids de 10 livres et de la même pierre, mais entamés, et par conséquent moins pesants; mais il faut citer aussi un poids des mêmes forme et matière, marqué II, et pesant 652 grammes, ce qui concorde parfaitement avec le premier; de plus, celui-ci est exactement moyen entre les deux premiers; enfin, la marque d'authenticité qu'il porte, et son état de conservation parfaite, doivent le faire adopter de préférence à tout autre. Ayant ainsi le nombre de grammes contenus dans le poids de 10 livres romaines, et le nombre de centimètres cubes correspondant à ce poids, et par conséquent au congius, il ne s'agissait plus que d'apporter la correction qu'exige le rapport de densité entre l'eau distillée et l'eau de pluie, c'est-à-dire de 993 à 1,000, et une seconde correction résultant de la dilatation de l'eau, entre 0° et 10°, laquelle est égale à $\frac{466}{100000}$ du volume[1], d'après les expériences de savants français. On extrait la racine cubique du nombre de grammes ainsi corrigé, et l'on trouve pour résultat $148^{mm},12$, qui est la moitié du pied romain; or, comparée au demi-pied d'ivoire pré-

[1] Nous renvoyons à l'ouvrage pour le développement des bases de ce calcul.

Digitized by Google

cité, de $148^{mm},11$, cette mesure offre une identité parfaite; en doublant, on a $296^{mm},24$ ou $131^{li},322$ du pied de roi. Telle est la valeur du pied antique à laquelle s'est arrêté l'auteur, et que paraît avoir adoptée avec lui l'académie royale de Naples.

D'après les principes que nous avons posés, d'après les différences notables qui existent entre les divers échantillons de pied en métal, nous ne croyons pas devoir comparer ce dernier *résultat* avec la moyenne de tous ceux qu'on a obtenus précédemment, soit par voie directe, soit par voie de déduction; encore moins le ferons-nous entrer comme terme dans l'échelle de tous ces pieds antiques pour en tirer une autre moyenne; ce serait dénaturer ce que ce résultat peut avoir de précis et de rigoureux. Mais il nous reste à lui comparer le pied qui fait l'objet du présent rapport.

§ III. CONCLUSION.

Revenons maintenant à la question que nous nous sommes faite en débutant. La mesure de Maulevrier paraît un pied romain antique par la matière, la forme et la division; l'est-elle par la dimension? Au premier abord la réponse semble devoir être négative; car il y a loin de la mesure de $292^{mm}\frac{1}{2}$ à celle de $296^{mm}\frac{1}{4}$. Toutefois examinons : appliquons encore ici le principe que nous avons posé : c'est qu'il ne faut, autant que possible, comparer que les éléments de même ordre ou de même source, de même nature : c'est donc aux pieds antiques en métal qu'il faut comparer celui de Caudebec. Or qui conteste l'antiquité du pied de fer du cabinet Delfini? sa longueur est cependant de $129^{li},5$ du pied français ou $292^{mm},1$; celle des pieds cités par L. Petto; celle du troisième pied du musée de Naples, long de $129^{li},20$ seulement, ou

Digitized by Google

$291^{mm},45$, c'est-à-dire plus court encore que celui de Maulevrier d'un millimètre environ, quoique d'ailleurs bien conservé?

En second lieu, à peine il y a deux ou trois pieds en bronze ou en fer qui soient de même longueur; la différence va à 2, 3 et 4 millimètres; et pourquoi s'en étonnerait-on puisqu'on n'a pas trouvé encore, malgré des recherches qui durent depuis trois siècles, un seul pied romain authentique, ou du moins ayant la marque d'une mesure légale? Comment serait-on surpris de ces discordances, puisque ces variations ont eu lieu en Europe malgré le progrès des sciences; que notre toise fut graduellement altérée jusqu'à être obligé, en 1668, de la raccourcir de 5 lignes; et que même aujourd'hui, en France, avec nos lois sur le poids légal, les ouvriers font tous les jours des pieds qui diffèrent d'une ligne et même de 2 lignes, tant est grande leur négligence sur ce point, sans parler des motifs intéressés qui les guident quelquefois? Il est inutile d'insister sur de telles considérations, et il faut conclure que la règle de métal trouvée à Caudebec est bien un pied romain antique, mais un pied trop court, comme beaucoup de ceux qui ont été trouvés dans les fouilles; non pas un pied légal, un pied d'architecte, ou bien d'artiste en ouvrages de précision, mais un pied d'ouvrier ou de marchand vulgaire. Il n'est donc nullement nécessaire, pour l'expliquer, de recourir, comme on l'a fait, au pied lorrain ou au pied normand, ou au pied flamand. Ce pied au reste, ainsi qu'on l'a dit, a beaucoup de rapports avec celui de M. Grignon[1].

Il resterait toutefois encore une question à examiner. Le pied de Maulevrier a été trouvé avec des médailles de Salonine : voilà l'époque la plus récente. L'époque de cette mesure correspond donc à l'intervalle écoulé entre les ans 253 et 258

[1] Voir la planche ci-jointe fig. 5.

Digitized by Google

de l'ère chrétienne. Voudrait-on expliquer la différence de longueur de ce pied avec *le pied d'ivoire* tiré des cendres d'Herculanum, par le temps qui s'est écoulé, en disant que le pied avait subi des variations depuis le temps de Tite, jusqu'à celui de Galien? Mais il est peu probable, qu'en 174 ans, le pied romain ait été raccourci de près de 4 millimètres ou 2 lignes. Cette différence s'explique bien mieux par l'inégalité qui a existé, de tout temps, entre les pieds vulgaires.

Nous terminerons en citant la description du pied d'ivoire de Naples à cause de son importance : elle expliquera la confiance qu'il a inspirée à M. Cagnazzi, et l'opinion que paraît s'être formée l'académie royale de Naples au sujet du travail de l'un de ses membres les plus distingués : « Cette réglette, « dit-il (nous traduisons littéralement), est conservée au point « d'avoir encore le luisant du poli que lui a donné l'ouvrier : « d'un côté est une partie de la lame de *laiton* formant une « portion de la charnière, qui donnait le mouvement de ge- « nou aux deux morceaux du pied; l'autre bout est garni « d'une lame de laiton d'environ un demi-millimètre de gros- « seur, très-légèrement oxydée; elle embrasse les deux faces, « et est encastrée de manière à ne faire qu'un plan avec la « surface de l'ivoire qui est intact. La grosseur de cette la- « melle, à l'extrémité, est la même que celle qu'elle a sur les « faces; la pièce n'a donc pas perdu de la largeur que lui « avait donnée l'ouvrier, et, pour cette raison, elle est très- « précieuse. Cette mesure n'a point les divisions en doigts et « pouces que portent celles de bronze, mais elle est bien cons- « truite : elle ne devait certainement pas appartenir à un arti- « san ou marchand grossier, étant d'une matière plus fragile « que le métal, et à ne pouvoir faire un usage continuel.....; « dans les ruines des anciennes villes, le temps a plus respecté

Digitized by Google

« l'os que le métal. » D'apres cette description, l'on conçoit pourquoi le demi-pied en ivoire a été préféré par M. Cagnazzi à tous les pieds de métal, si différents entre eux, et dont les divisions sont si inégales, quand d'ailleurs il se trouve coïncider avec la racine cubique du nombre exprimant le volume du congius, déduit du poids de 10 livres. Ajoutons que le pied de cette mesure se trouve être égal aux $\frac{24}{25}$ du pied grec et satisfait ainsi à la condition qui résulte du rapport certain existant entre le pied grec et le pied romain[1].

Conclusion. Vos commissaires estiment, d'après toutes les considérations qui précèdent, que la règle de métal trouvée dans la forêt de Maulevrier au milieu des fouilles est bien un pied romain antique, mais d'une exécution imparfaite et d'une dimension trop courte, ainsi qu'il en est d'autres pieds de métal, déposés dans les cabinets d'antiquités; et, comme jusqu'ici on n'a trouvé en France qu'un très-petit nombre de pièces semblables[2], ils pensent que le pied de Maulevrier est digne d'attention et d'intérêt, et que M. Deville a droit aux remercîments de l'Académie pour sa communication.

WALCKENAËR, JOMARD, rapporteur.

[1] Le *pied grec* est égal à $308^{mm},4$ d'après les deux mesures du Parthénon, par Stuart et l'ingénieur Focherot.

[2] On ne connaît guère que celui de M. Grignon qui ait été publié.

N. B. Depuis la délibération de l'Académie, j'ai pris connaissance de deux pieds antiques déposés au musée du Louvre. Le mieux conservé (n° 3014) est uniformément couvert d'une belle patine : sa longueur est de $296^{mm},30$; celle de l'autre est $295^{mm},9$. La moyenne entre elles, et la longueur déduite des monuments du musée de Naples, est $296^{mm},14$. Or il existe au musée du collége romain, ou musée Kircher, un pied récemment trouvé à Rome dans un tombeau de la famille Cornelia, à 200 pas de la *porta Latina*. Ce pied est d'une parfaite conservation : sa mesure exacte est de 131 lignes 28 centièmes du pied de France; c'est encore $296^{mm},14$. Tous ces résultats se confirment, et l'on peut se flatter aujourd'hui, en s'arrêtant au terme de $296^{mm}14$, de posséder, à environ un trois millième près, l'élément précis de toutes les mesures romaines, c'est-à-dire des mesures linéaires et creuses, pondérales et monétaires. J.

Digitized by Google

RAPPORTS SEMESTRIELS

DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

M. SILVESTRE DE SACY.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ET DE SES COMMISSIONS DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1833.

Lu dans la séance du 10 janvier 1834.

En conformité de l'article 7 de la délibération de l'Académie en date du 15 février dernier, je viens lui rendre un compte succinct des travaux de ses commissions pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis la date de cette délibération, et même dans tout le cours de l'année 1833.

La commission des inscriptions et médailles n'a reçu d'autre renvoi de la part de l'Académie, pendant tout ce laps de temps, que celui d'une lettre du ministre secrétaire d'état du commerce et des travaux publics, par laquelle il demande : 1° une inscription destinée à être placée sur la frise de la nouvelle église de la Madeleine; 2° quatre inscriptions qui devront être gravées sur les quatre faces du piédestal de la colonne qui sera élevée sur la place de la Bastille à la mémoire des citoyens qui ont péri par suite des événements de la fin

Digitized by Google

de juillet 1830. Je dois ajouter que cette lettre a été la suite d'une réclamation que j'avais adressée au ministre par l'ordre de l'Académie. La commission a rédigé en latin l'inscription demandée pour l'église de la Madeleine. Quant à l'autre demande, elle a pensé qu'il conviendrait de se borner à deux inscriptions, dont l'une, énonçant l'objet de ce monument, serait gravée sur la face principale du piédestal, et l'autre, qui pourrait rappeler la loi qui a ordonné l'érection de la colonne, trouverait sa place sur la face opposée; les deux faces latérales devant être ornées de symboles analogues au sujet. Elle a cru nécessaire, avant tout, de communiquer ces observations au gouvernement, et en même temps de s'assurer en quelle langue doivent être conçues les inscriptions. Le secrétaire perpétuel a, en conséquence, écrit au ministre en ce sens dans le courant de décembre; jusqu'ici aucune réponse du ministre n'est parvenue à l'Académie.

La commission des travaux littéraires n'a guère eu à s'occuper, pendant l'année 1833, que des diverses mesures préparatoires pour la reprise du travail commencé autrefois par M. de Bréquigny, tant pour la Table des chartes, que pour la publication des chartes elles-mêmes, et elle a soumis à diverses reprises ses vues à l'Académie. L'impression du quatrième volume de la Table des chartes a été commencée, et il y a eu dix feuilles au moins imprimées. L'Académie a aussi réglé elle-même, d'après les rapports qui lui ont été faits, tout ce qui concerne la suite du recueil des Historiens de France et la publication du recueil des Historiens des croisades. Il reste encore plusieurs points à décider avant qu'il puisse être rien livré à l'impression de ces deux recueils, et la surveillance de la commission sur la publication ne commencera que quand l'Académie aura statué sur les rapports qui lui seront faits,

Digitized by Google

tant par ceux de ses membres qu'elle a chargés de la continuation du recueil des Historiens de France, que par les commissaires auxquels elle a confiée la publication des Historiens des croisades. L'Académie n'a pas besoin que je lui rappelle que le tome XIX du recueil des Historiens a paru dans le cours de 1833.

La table du tome XIX du Recueil des ordonnances a reçu bien peu d'avancement dans le cours de cette année, et le tome suivant n'a point encore été mis sous presse; mais M. de Pastoret est occupé à préparer les matériaux de ce volume.

Quant au recueil des Notices et extraits des manuscrits, une notice commencée du vivant de M. Rémusat, et placée en tête du tome XIII, n'a pu être continuée qu'après des recherches faites pour retrouver le manuscrit, et avec la coopération de M. Klaproth. C'est la seule dont il ait été imprimé quelques feuilles. On avait commencé aussi à s'occuper de l'impression d'une notice sur d'*anciennes cartes catalanes* de la Bibliothèque du roi. L'absence de l'auteur, M. Buchon, qui a quitté la France, a obligé de suspendre absolument cette impression. La commission a reçu de M. Guérard, et admis deux notices de manuscrits latins, qui doivent entrer dans la deuxième partie du tome XIII.

Au surplus, s'il n'a pas été donné plus d'activité en 1833 à l'impression de ce volume, c'est que les travaux exécutés en 1832 n'ont pu être soldés qu'en y consacrant une portion notable du crédit de 1833, et que, par cette raison, on a dû user de beaucoup d'économie pendant ce dernier exercice.

Le rapport qu'a soumis à l'Académie, à l'époque de la séance publique de 1833, la commission des antiquités de la France me dispense de remonter plus haut que le mois de juillet dernier. Depuis cette époque l'Académie n'a renvoyé à cette com-

Digitized by Google

mission qu'un mémoire intitulé : *Recherches sur les origines et antiquités de Remiremont*, par M. Friry, et un recueil de *fac-simile et dessins relatifs à des inscriptions nouvellement découvertes à Nérac*, et envoyés par M. Dumège. Elle a chargé quelques-uns de ses membres de l'examen de ces travaux. Un mémoire de M. Guadet, contenant des *recherches sur la monarchie des Francs*, quoique renvoyé à la commission avant la séance publique, n'avait pu trouver place dans le rapport fait à cette époque; il sera, de la part de la commission, l'objet d'un rapport détaillé. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la commission a fait, au commencement d'octobre, un rapport sur la question qui lui avait été renvoyée, et qui avait pour objet de savoir si les mémoires, dessins, plans et cartes adressés à l'Académie pour concourir aux prix sur les antiquités nationales devenaient sa propriété, ou pourraient être remis aux auteurs par qui ils avaient été envoyés.

Il ne me reste plus à parler que des travaux de la commission de l'Histoire littéraire de la France. Le tome XVIII de l'Histoire littéraire a été mis sous presse. La copie pour les seize premières feuilles au moins a été livrée à l'imprimeur, et près de la moitié de cette copie, qui correspond aux années 1226-1230 est imprimée. Ces seize feuilles renferment des notices sur la vie et les ouvrages de vingt et un écrivains. Très-incessamment la commission livrera à l'impression une autre série de dix-sept articles, correspondant aux années 1231-1240; elle fournira à peu près le même nombre de feuilles que la précédente. Outre cela, un assez grand nombre d'articles qui devront trouver place dans la suite du même volume sont déjà rédigés et admis par la commission.

Il peut être utile de faire connaître à l'avance à l'Académie que la commission réserve les deux cents dernières pages de

Digitized by Google

ce volume : 1° à une suite de très-courts articles ayant chacun quarante lignes au plus; 2° aux trouvères contemporains de saint Louis; 3° aux troubadours de la même époque. Parmi les articles qui appartiennent à ces trois catégories, un grand nombre sont déjà composés.

La commission prévoit que le tome XVIII dont il s'agit aura environ sept cents pages. Sur ce nombre de pages, plus des deux tiers sont rédigés. Il est possible que le volume paraisse avant la fin de 1834; mais, en aucun cas, sa publication ne semble pas pouvoir être retardée au delà de juin 1835.

Ces détails m'ont été fournis par la commission et je ne les ai abrégés que pour économiser le temps de l'Académie; mais je crois devoir transcrire littéralement le paragraphe suivant, par lequel elle termine l'exposé de son travail.

« Le XII^e^ siècle a rempli sept tomes (IX-XV), et la commission « avait annoncé que le XIII^e^ siècle n'en exigerait que quatre ou « cinq. On est forcé de reconnaître que quatre ne suffiront pas; « mais on a tout lieu d'espérer que le nombre de cinq ne sera « pas dépassé. Le tome XVIII s'étendant jusqu'à l'an 1250, et « probablement plus loin, le XIX^e^ achèvera le règne de saint « Louis, et commencera le règne de Philippe III. »

Le XX^e^ comprendra les quinze ou vingt dernières années du siècle.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1834.

Lu dans la séance du 4 juillet 1834.

La commission de l'Histoire littéraire de la France a continué avec activité la rédaction et l'impression du XVIII^e^ tome de cette histoire. La partie de ce volume qui s'étend depuis l'avénement de saint Louis, en 1226, jusqu'à 1245 inclusivement,

Digitized by Google

et qui se compose de quarante-neuf articles, est imprimée et forme trois cent vingt pages. Les articles suivants, jusqu'à l'année 1249 sont entre les mains de l'imprimeur, et ceux qui appartiennent à l'an 1250 sont, à très-peu de chose près, en état de lui être livrés. La commission pense que d'ici à trois mois elle pourra mettre sous presse tous les articles qui répondent aux années 1251-1260. Peut-être ne trouveront-ils pas tous place dans le XVIII^e^ volume, parce qu'après cinq cents pages, le reste du volume doit être réservé pour l'article de Vincent de Beauvais dont la rédaction est terminée, pour une série de très-courts articles dont plusieurs sont rédigés, et pour celles des troubadours et des trouvères de 1226-1250. De ces deux dernières séries, trente-cinq articles sont achevés. En tout, la commission n'a plus à rédiger pour ce volume que cent quatre-vingts pages au plus; mais il reste à imprimer cinq cents pages au moins. On compte toujours que le volume pourra être publié vers le milieu de 1835, et que les tomes XIX et XX compléteront l'histoire du XIII^e^ siècle.

Je passe aux ouvrages dont la publication est confiée à la commission des travaux littéraires.

La réimpression du tome IV des Tables de Bréquigny est parvenue au vingt-septième cahier ou à cinquante-quatre feuilles : vingt-cinq cahiers sont tirés.

Il ne reste plus, pour terminer le tome XIX des Ordonnances, que les frontispices, et l'impression de neuf cahiers des Tables, qui sont en épreuves.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits est peu avancé; de la première partie, qui est un travail de feu M. Rémusat, dont M. Klaproth veut bien diriger l'édition, sept feuilles seulement sont tirées, l'éditeur ayant été retardé par le mauvais état de sa santé. Deux notices fournies par M. Guérard

Digitized by Google

forment le commencement de la deuxième partie : six feuilles sont tirées, et quatre au moins sont en épreuves. La commission n'a point reçu d'autres notices manuscrites. Ceux des membres de l'Académie qui s'occupent de travaux de ce genre sont invités à hâter la présentation des notices qu'ils destinent à ce volume.

Il n'a point encore été fourni à l'imprimerie de copie pour le XX^e^ volume des Historiens de la France, ni pour l'Histoire des croisades.

L'Académie sait que la commission des antiquités nationales a reçu depuis un an, et spécialement dans le semestre qui vient de finir, un très-grand nombre d'ouvrages manuscrits ou imprimés; parmi ces ouvrages, plusieurs sont remarquables par leur étendue et par leur importance. La commission s'est livrée journellement à l'examen et à l'appréciation de ces travaux, dont plusieurs lui ont paru dignes d'être distingués; il en est même, comme ceux de M. Dumège, qui présentent des questions historiques assez graves, et méritent de fixer l'attention de la critique. La commission devant en rendre compte incessamment dans son rapport annuel, je passe sous silence les détails qu'elle a bien voulu me communiquer, et dont j'affaiblirais l'intérêt en essayant de les abréger. Ce que je dois dire, c'est que cette commission est celle qui a le plus besoin d'un zèle soutenu pour remplir la mission qui lui est confiée.

La même commission, chargée par l'Académie du jugement des concours pour le prix dont un de ses correspondants a fait le fonds pour 1834, s'est occupée de cet objet. On se rappelle que la question proposée est relative à l'architecture du moyen âge; le rapport de la commission ne tardera pas à être soumis à l'Académie.

Digitized by Google

Deux objets seulement, dans ce semestre, ont été soumis à la commission des inscriptions et médailles. Le premier concernait la demande faite par le gouvernement, de deux inscriptions françaises pour la colonne qui s'élève sur la place de la Bastille. Ces inscriptions ont été rédigées par la commission et adressées au ministre. La deuxième demande est relative à l'obélisque érigé à Figeac à la mémoire de Champollion le jeune. Il avait d'abord été demandé une seule inscription, et la commission avait satisfait à cette demande. Plus tard on a désiré que la commission indiquât deux sujets de bas-reliefs relatifs à l'ancienne Égypte pour orner les faces latérales du socle de l'obélisque, et rédigeât une seconde inscription pour être placée sur la face postérieure du même socle. La commission a donné les deux sujets de bas-reliefs; elle a pensé que l'inscription de la face postérieure devait simplement énoncer la mention de la date de l'acte émané de l'autorité locale, par lequel a été ordonnée l'érection du monument.

Tels sont, messieurs, les détails dont le secrétaire perpétuel devait vous rendre compte dans cette séance, en exécution de votre délibération du 15 février 1833.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 1834.

Lu dans la séance du 2 janvier 1835.

Messieurs, je dois aujourd'hui rendre compte à l'Académie des travaux de ses commissions pendant le dernier semestre de l'année qui vient de finir. Je commence par la commission des antiquités de la France.

Depuis le rapport détaillé que cette commission a présenté à l'Académie dans le mois de juillet, et qui a été imprimé et

Digitized by Google

envoyé dans tous les chefs-lieux de départements, par les soins de M. le ministre de l'instruction publique, la commission n'a eu à présenter à la compagnie qu'une opinion motivée, relativement aux inscriptions de Nérac, dont l'authenticité était constestée, et par des motifs très-légitimes, ainsi que l'a jugé l'Académie. Pendant les cinq derniers mois de 1834, l'Académie n'a fait que très-peu de renvois à la commission, qui, d'ici au mois de juillet prochain, s'occupera de l'examen des travaux qui lui ont été renvoyés, et de ceux que l'Académie pourra lui renvoyer encore.

La commission des inscriptions et médailles n'ayant eu à répondre à aucune demande adressée par le Gouvernement à l'Académie, a seulement été en communication avec le comité des souscripteurs du monument érigé à Figeac à la mémoire de M. Champollion le jeune. Aux inscriptions qu'elle avait fournies précédemment elle a ajouté divers projets de bas-reliefs. Le comité des souscripteurs est en demeure de lui faire connaître auquel de ces projets il a cru devoir donner la préférence.

La commission à laquelle est confiée la continuation de l'Histoire littéraire de la France croit toujours pouvoir annoncer que l'impression du tome XVIII sera terminée vers le milieu de la présente année 1835; et déjà ceux des auteurs qui n'ont plus rien à fournir pour ce tome XVIII se sont occupés de la rédaction de plusieurs des articles qui devront entrer dans le XIX^e^ volume. La commission a même entendu la lecture de quelques-uns de ces articles. Le volume qui est sous presse contiendra environ huit cents pages; près des trois quarts sont imprimés. Les articles relatifs aux troubadours morts depuis 1225 jusqu'à 1255, puis ceux qui concernent les trouvères, articles qui réunis occuperont environ deux cent cinquante pages, sont en très-grande partie rédigés et adoptés par la com-

Digitized by Google

mission; quelques-uns sont imprimés; pour un plus grand nombre, la copie est livrée à l'imprimerie. Le tome XVIII continuera l'Histoire littéraire du XIII^e^ siècle jusqu'à 1255 ou 1256; le tome suivant la conduira au moins jusqu'à 1280. La commission s'est déjà occupée de la rédaction des tables et de l'avertissement qui doivent faire partie du tome XVIII.

L'Académie voit, par ces détails, que la commission[1] ne laisse point languir l'important travail qui lui est confié.

Si je n'ai point à offrir des résultats aussi satisfaisants relativement aux divers recueils auxquels travaillent des membres de l'Académie, et qui s'impriment sous la direction de la commission des travaux littéraires, je dois dire tout d'abord que cela tient à une cause tout à fait étrangère aux auteurs et à la commission. Les recueils dont il s'agit sont les Ordonnances des rois de la 3^e^ race, les Historiens de France, et les Notices et extraits des manuscrits.

Pendant qu'on achevait l'impression des tables du XIX^e^ volume des Ordonnances, M. le marquis de Pastoret a fourni de la copie pour le volume suivant, et déjà plusieurs cahiers étaient imprimés; mais l'administration de l'Imprimerie royale, ayant pris le parti de substituer aux caractères dont elle faisait usage un nouveau caractère, a dû supprimer tout ce qui était déjà imprimé du tome XX. Et comme la fonte des nouveaux caractères n'est point encore assez nombreuse pour suffire à tous les labeurs, il a fallu suspendre la composition de ce volume; cette suspension durera encore, à ce qu'il paraît, deux ou trois mois.

Le même motif a empêché qu'on ne commençât l'impression du tome XX des Historiens, quoique de la copie ait été fournie, il y a au moins deux mois, à l'Imprimerie. L'Aca-

[1] Composée de MM. Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel, Émeric-David.

Digitized by Google

démie sera bien aise, sans doute, de connaître de quels écrivains se composera ce volume; en conséquence, je demanderai la permission de lui communiquer, à la suite du présent rapport, l'aperçu que les éditeurs ont bien voulu me donner.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits a fait peu de progrès. Il n'a pas été possible d'admettre jusqu'ici aucune nouvelle notice dans la première partie de ce volume, dont sept feuilles seulement sont tirées, parce que M. Klaproth, qui s'est chargé des fonctions d'éditeur pour un travail de feu M. Rémusat, placé en tête de cette première partie, a été contraint de faire un voyage en Allemagne. La deuxième partie s'est enrichie de deux notices fournies par M. Guérard, et de celle d'un poëme provençal; celle-ci est due à M. Raynouard. Les notices imprimées pour cette seconde partie forment douze feuilles.

La réimpression du tome IV de la Table des chartes et diplômes, qui s'exécute sous la direction de M. Pardessus, a marché avec célérité; deux cent quatre-vingts pages sont imprimées, et la copie livrée à l'Imprimerie portera le volume jusqu'à quatre cent soixante-quatre pages; il en aura en tout environ six cent soixante, y compris la préface et les tables. Ce volume, qui commence avec l'année 1180, comprendra l'indication des chartes et diplômes jusqu'à 1213 inclusivement, c'est-à-dire jusqu'au 29 mars 1214 selon le comput actuel. Le manuscrit est terminé, sauf janvier, février et mars 1214. Les travaux extraordinaires de l'Imprimerie royale ont suspendu, depuis quatre mois, l'impression de ce volume. Si cet obstacle ne se prolonge pas et ne se renouvelle point, le volume pourra être terminé avec l'année 1835.

Je pourrais me dispenser d'entretenir l'Académie du recueil

Digitized by Google

des Historiens des croisades, la commission des travaux littéraires n'ayant encore reçu aucune demande de la part de MM. les éditeurs pour en faire commencer l'impression; mais je craindrais que mon silence ne donnât lieu de penser que les commissaires de l'Académie ne se sont point occupés de préparer les matériaux qui doivent entrer dans les diverses parties de cet important recueil. Voici donc les renseignements que je dois à l'obligeance de MM. les éditeurs.

MM. Guérard et Beugnot, chargés de la publication des écrivains occidentaux latins et français, préparent la publication du premier volume de cette partie, lequel contiendra le texte latin de Guillaume de Tyr, et l'ancienne traduction française inédite de cet auteur. Le travail critique, c'est-à-dire la collation des manuscrits et la préparation de la copie définitive sur laquelle devra être imprimée cette traduction, occupent M. Beugnot, tandis que son collaborateur, M. Guérard, collationne le texte latin imprimé dans la collection de Bongars avec plusieurs manuscrits. Ces travaux préliminaires paraissent devoir être terminés vers le milieu de l'année que nous commençons.

M. Hase, auquel est dévolue la partie du travail qui a pour objet les auteurs bysantins, a porté d'abord ses soins sur la révision de la version latine de l'Alexiade d'Anne Comnène; il a aussi entrepris le travail, et l'a presque terminé, sur la version de l'ouvrage de Nicétas Choniate; il a en outre collationné le texte grec de ce même écrivain sur un manuscrit de la Bibliothèque royale, lequel ne paraît pas avoir été consulté par les précédents éditeurs.

Quant à la partie du recueil qui doit offrir la réunion des écrivains orientaux, les deux membres de l'Académie qui en sont chargés sont convenus de donner, dans cette collection,

Digitized by Google

la première place à Ibn-Alatir. Une partie du texte arabe de cet auteur a déjà été préparée par M. Reinaud. Mais, attendu que ce qui appartient aux premières années des croisades manque dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, on a dû faire demander à Constantinople les fragments qui doivent remplir cette lacune. Il est indispensable d'attendre l'envoi de ces copies; aussitôt qu'elles seront parvenues entre les mains de la commission, on pourra commencer l'impression de cet écrivain. M. Quatremère a réuni, il y a longtemps, tous les matériaux d'après lesquels il doit rédiger l'introduction historique qui ouvrira cette section du recueil.

Tome XX des Historiens de France. La copie des vingt-quatre premières pages (in-folio) est depuis deux mois livrée à l'Imprimerie royale, qui n'a encore envoyé aucune épreuve.

Ce volume doit contenir les plus anciens historiens de saint Louis, savoir : 1° Geoffroi de Beaulieu (mort vers 1280). C'est la copie de son livre qui a été fournie à l'Imprimerie. 2° Guillaume de Chartres (mort aussi vers 1280). Son livre a pour appendice l'opuscule intitulé : *Miracula facta in domo Fratrum prædicatorum Ebroïcensium.* 3° Un anonyme, moine de Saint-Denis. Ce troisième article et le second seront envoyés à l'Imprimerie royale aussitôt qu'on saura qu'elle a commencé l'impression du premier.

4° Le confesseur de la reine Marguerite (mort vers 1300). La copie de son ouvrage, y compris le récit de soixante-cinq miracles, est toute prête. On a rectifié en plusieurs endroits l'édition de Capperonnier d'après les deux anciens manuscrits de la Bibliothèque du roi, dont on a recueilli plus complétement les variantes. On a aussi ajouté quelques notes historiques et grammaticales.

5° Joinville (mort en 1317). On a également achevé de pré-

Digitized by Google

parer la copie de son livre, en collationnant les manuscrits du Roi, suppl. fr. 2016 et 206, les éditions de Pierre de Rieux, de Claude Ménard, de Du Cange, de Capperonnier, etc.; en recueillant les leçons diverses et en essayant d'éclaircir par des notes succinctes les difficultés grammaticales ou historiques. On a choisi, parmi les extraits d'auteurs orientaux publiés par Cardonne et par M. Reinaud, les articles qui peuvent servir à compléter et à rectifier les récits de Joinville, écrits comme on sait en français, ainsi que ceux du confesseur de Marguerite.

6° Guillaume de Nangis (mort en 1302). On le place après Joinville qui lui a survécu quinze ans, mais dont les récits finissent à la mort de saint Louis, tandis que ceux de Guillaume de Nangis s'étendent aux règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. On se propose de réunir pour la première fois tous les ouvrages de cet historien, qui sont : une Vie de saint Louis en latin, et traduite en français par l'auteur même; une Vie de Philippe le Hardi en latin, et traduite aussi en français par l'auteur, à ce qu'on présume; une Chronique générale; et une Chronique particulière jusqu'en 1300. Il a écrit une partie au moins de ces Chroniques dans les deux langues.

La copie de la Vie de saint Louis, *en français,* est entièrement préparée : elle a été revue sur les manuscrits de Colbert 331 ou 10311, et Gagnières 282 de la Bibliothèque du roi. Elle présente un assez grand nombre de variantes et de notes qui ne sont pas dans l'édition de Capperonnier. On ne s'est point encore occupé des autres écrits de Guillaume de Nangis; on attendra pour en entreprendre la révision, que l'Imprimerie royale ait imprimé Geoffroi de Beaulieu.

Ce tome XX est, dans la série qu'il commence, celui qui exigera le moins de recherches et de travail, parce qu'il se composera d'ouvrages d'une assez grande étendue, dont la plupart

Digitized by Google

ont été déjà imprimés et revus avec plus ou moins d'exactitude. Les nouveaux éditeurs (MM. Naudet et Daunou) pourraient, en ce qui les concerne, publier ce volume à la fin de 1835; mais ils prévoient qu'il ne sortira point des presses de l'Imprimerie royale avant le commencement ou le milieu de 1837.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1835.

Lu dans la séance du 3 juillet 1835.

Messieurs, les recueils dont l'exécution et la continuation sont confiés à la commission des travaux littéraires formeront le premier objet du rapport semestriel qu'il est de mon devoir de rendre à l'Académie dans la présente séance.

L'Académie peut se rappeler que, dans mon dernier rapport, je lui ai fait connaître les motifs pour lesquels l'Imprimerie royale s'était vue dans le cas de suspendre tout à fait l'impression du tome XIX du recueil des Historiens de France, et du tome XX de celui des Ordonnances de la troisième race. Ces obstacles ont été levés, et l'impression de ces deux volumes a été reprise, il y a deux ou trois mois.

Des articles qui doivent entrer dans le tome XIX des Historiens, les quatre premiers, savoir : 1° *Vita S. Ludovici, auctore Gaufrido de Bello-loco;* 2° *De vitâ et miraculis S. Ludovici, auctore Guillelmo Carnotensi,* avec l'appendix intitulé : *Miracula facta in domo Fratrum Prædicatorum Ebroïcensium;* 3° *Gesta S. Ludovici, auctore monacho S. Dionysii;* 4° Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, ont été livrés à l'impression. Les trois premiers et une partie du quatrième sont imprimés ou en état d'être mis sous presse, et forment plus de cent pages du volume. Les textes sont ac-

Digitized by Google

compagnés de variantes et de notes grammaticales placées sur les marges; des notes historiques et critiques sont rejetées au bas des pages.

Après les articles précédemment indiqués viendront, en premier lieu, la Vie de saint Louis, par Joinville, dont la copie est préparée pour l'impression; puis les ouvrages de Guillaume de Nangis, savoir: la Vie de saint Louis, en latin et en français; celle de Philippe le Hardi, etc. Les éditeurs s'occupent de la préparation de ces divers articles. Ils ne peuvent point encore juger si les ouvrages indiqués, en y joignant la préface, les tables et une dissertation préliminaire, s'il y a lieu, compléteront le volume ou si l'on devra y faire entrer quelque autre pièce. Quoi qu'il en soit, on ne doit plus espérer que ce tome XIX puisse être livré au public avant la fin de l'année 1837. Le nombre des feuilles tirées ou en épreuves est en ce moment de quarante-deux.

J'avais fait connaître à l'Académie, dans mon dernier rapport, que la publication du tome XIX des Ordonnances n'était retardée que par les tables dont l'impression n'était pas terminée, et que plusieurs feuilles du tome XX, déjà imprimées, mais devenues inutiles à cause du changement de caractère adopté par l'administration de l'Imprimerie royale, devaient être recommencées. Aujourd'hui le tome XIX est entièrement terminé et sera dans peu de jours distribué à l'Académie et mis dans le commerce; l'impression du tome XX a été reprise, et déjà dix cahiers, c'est-à-dire vingt feuilles sont tirées ou en état d'être mises sous presse. La copie ne se fait point attendre.

Vous savez, messieurs, que chaque volume des Notices et extraits des manuscrits se compose de deux parties, dont la première est exclusivement consacrée à la littérature orientale. Le tome XIII de ce recueil a fait très-peu de progrès dans le

Digitized by Google

semestre qui vient de finir. La première partie est restée au point où elle était au 1er janvier, par suite d'une maladie extrêmement grave survenue à M. Klaproth, qui s'était chargé de compléter la notice d'un ouvrage mantchou et mongol, notice dont M. Rémusat avait fait commencer l'impression, mais dont, en mourant, il avait laissé la copie imparfaite. Dans la seconde partie, la notice d'un roman provençal, rédigée par M. Raynouard, a été achevée, et l'on s'occupe concurremment à l'Imprimerie de la composition de deux notices, dont l'une, rédigée par M. Boissonade, a pour objet un Lexique grec, et l'autre, qui a pour auteur M. Berger de Xivrey, est relative à la Vie romanesque d'Alexandre, du pseudo Callisthène. En tout, il y a aujourd'hui trente-quatre feuilles tirées ou en épreuves.

Je passe au quatrième volume de la Table des chartes, dont M. Pardessus dirige l'impression. Lors de mon dernier rapport, deux cent quatre-vingts pages de ce volume étaient imprimées; il y en a aujourd'hui quatre cent vingt-quatre. La copie, pour compléter le volume, est entièrement achevée, et la Table alphabétique des noms propres, etc., se fait à mesure du tirage des feuilles, en sorte qu'elle pourra être livrée à l'impression quand le volume sera achevé, sans causer aucun retard. Je me réfère au surplus à mon dernier rapport. J'ajouterai seulement que les trois élèves paléographes qui ont été employés au travail du tome IV préparent actuellement le manuscrit du tome V.

Quant au recueil même des chartes et diplômes, vous avez encore présent à l'esprit, Messieurs, le rapport si lumineux qui vous a été fait, il y a peu de temps, par M. Pardessus, et d'après lequel vous avez arrêté le plan de ce recueil. Les moyens d'exécution doivent être concertés avec le gouvernement.

MM. les commissaires chargés du recueil des Historiens des

Digitized by Google

croisades n'ont point perdu de vue la mission que vous leur avez confiée. Je ne pourrais guère faire autre chose, en ce moment, que répéter ce que j'ai dit dans mon précédent rapport, en ce qui concerne la partie orientale et la partie grecque de ce recueil. Déjà l'on a reçu de Constantinople une première portion des extraits démandés de l'histoire d'Ibn-Alatir, et l'on en attend la suite; la copie paraît à M. Reinaud avoir été faite avec soin. M. Quatremère a fait copier à Venise une centaine de pages de quelques manuscrits arméniens destinés à cette partie de la collection. Quant aux écrivains occidentaux, on pourrait dès à présent en commencer l'impression, si les fonds nécessaires à l'exécution de cette entreprise si importante étaient assurés. Cette partie de la collection doit s'ouvrir par l'histoire de Guillaume de Tyr, c'est-à-dire, tant par le texte latin de cet écrivain, que par l'ancienne traduction française. M. Guérard s'est chargé de la révision du texte latin, de la collation de l'édition de Bongars avec trois manuscrits de la Bibliothèque royale, et de la rédaction des notes. Le travail est achevé pour les dix premiers livres, et a été déposé par M. Guérard entre mes mains. M. Beugnot, de son côté, a préparé la copie de la traduction française pour ces mêmes livres, et la portion du premier volume de la collection qu'on pourrait livrer dès à présent à l'impression fournirait environ cinq cents pages.

L'Académie voudra bien se rappeler que le tome XVIII de l'Histoire littéraire de la France doit continuer cette histoire jusqu'à l'année 1256. Cette limite est pourtant dépassée, par rapport à Vincent de Beauvais, qui a vécu jusqu'en 1264; mais l'époque à laquelle son grand ouvrage était publié rentre dans les limites chronologiques adoptées pour ce volume. Nous avions annoncé, dans notre dernier rapport, que ce volume

Digitized by Google

serait de huit cents pages environ; il en aura, en y comprenant les préliminaires et les tables, près de neuf cents. Il ne reste à imprimer que sept feuilles et la table, dont la copie va être remise, si même elle ne l'est déjà, entre les mains du compositeur. Les notices sur les troubadours et les trouvères, placées à la fin du volume, occupent environ deux cent quatre-vingts pages. Ce volume paraîtra indubitablement dans le cours du semestre où nous entrons.

Déjà une trentaine d'articles destinés au tome XIX sont rédigés; entre ces articles se trouvent ceux de Hugues de Saint-Cher, Étienne Boylesve, Robert Sorbon, Urbain IV, Pierre d'Espagne (Jean XXI), etc.

La commission d'Alger a soumis à l'Académie la première partie de son travail, rédigée par M. Dureau de Lamalle; le ministre de la guerre la fait imprimer. Je ne doute point qu'elle ne soit bientôt rendue publique. Je dois ajouter que, sur ma demande, le ministre a ordonné que toutes les feuilles me fussent soumises et fussent approuvées par moi avant le tirage. Ce travail appartenant à l'Académie, j'ai cru de mon devoir de lui imprimer, par cette mesure, le caractère des travaux auxquels elle attache son nom.

Comme l'Académie doit entendre dans peu le rapport annuel de la commission des antiquités de la France, j'aurais cru abuser de son temps si je lui eusse offert, en peu de lignes, un compte qui va lui être rendu avec les détails convenables, et d'une manière qui ne lui laissera rien à désirer. Elle sait d'ailleurs qu'il n'y a presque point de séance où des travaux d'une importance plus ou moins grande ne soient par elle renvoyés à cette commission.

Il me resterait à parler de la commission des inscriptions et médailles; mais je n'ai rien à en dire, le gouvernement n'ayant

Digitized by Google

réclamé de l'Académie, durant ce semestre, la composition d'aucune inscription ni d'aucune médaille.

Je ne terminerai point ce rapport sans dire un mot de l'impression des mémoires, qui m'est spécialement confiée. Le tome XI devant être consacré, conformément à l'usage de l'ancienne Académie des inscriptions, à la table des matières des dix premiers volumes, la livraison à laquelle je travaille comprendra les tomes XII et XIII. En exécution du dernier arrêté pris par l'Académie, cette livraison doit être publiée par demi-volume, et par conséquent divisée en quatre parties. De ces quatre parties, la première, qui contiendra l'Histoire et les Éloges, ne paraîtra qu'après les trois autres. La partie qui est actuellement sous presse aura environ quatre cents pages; il y a en ce moment quarante et une feuilles ou trois cent vingt-huit pages imprimées. Tous les mémoires dont elle se compose sont antérieurs à 1830; ils appartiennent donc aux années qui avaient dû fournir la matière des tomes IX et X, mais M. Dacier avait négligé de les réclamer de leurs auteurs, ou les auteurs avaient oublié de les lui remettre. Je pense que l'Académie approuvera le soin que j'ai cru devoir prendre de restituer à son recueil ces mémoires, dont plusieurs sont dus à feu M. Saint-Martin. J'espère que cette partie sera publiée d'ici au 1^er^ octobre prochain. J'ajoute qu'on travaille en ce moment, et depuis plusieurs mois, à la table des matières des dix premiers volumes; ce travail est confié à une personne qui s'en acquittera, j'ai tout lieu de l'espérer, à la satisfaction de l'Académie.

DE SACY.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 1835.

Lu dans la séance du 8 janvier 1836.

Messieurs, le compte que j'ai à rendre aujourd'hui à l'Académie, des travaux de ses commissions, ne comprendra ni la commission des inscriptions et médailles, ni celle qui est chargée du travail relatif à la régence d'Alger. Quant à cette dernière, l'Académie sait que l'introduction historique par laquelle devait commencer ce travail a été publiée en 1835, et elle se rappelle que tout récemment, sur la demande de la commission, M. le maréchal, ministre de la guerre, a mis à la disposition des commissaires de l'Académie les travaux des officiers de l'état-major de l'armée d'Afrique, adressés, depuis l'occupation de la régence par les Français, au ministère de la Guerre. Ces travaux, exécutés dans un but et pour un objet purement militaires, semblent ne promettre que peu de renseignements nouveaux à ajouter à ceux qu'on possédait déjà sur l'ancien état de cette contrée. La commission toutefois, qui en a réclamé la communication, ne manquera pas de les consulter, et elle croira certainement entrer dans les vues de l'Académie en accélérant, autant qu'il sera possible, la suite d'un travail qui appartient à l'histoire, et intéresse en même temps la politique du gouvernement, par les lumières qu'il peut lui fournir pour la direction de sa marche dans cette contrée.

Aucune demande n'ayant été adressée à l'Académie par le gouvernement pendant les six derniers mois de 1835, pour obtenir des inscriptions, ou consacrer par des médailles le souvenir de quelques faits historiques, la commission à laquelle est confié ce genre de travail n'a point eu l'occasion d'exercer son zèle; elle a dû se borner à inviter la compagnie

Digitized by Google

à réclamer, auprès de M. le ministre de l'intérieur, une prérogative dont l'Académie des inscriptions a joui constamment depuis son origine. Le ministre, en répondant à cette réclamation, a témoigné l'intention de recourir aux lumières de l'Académie toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. Peut-être était-il naturel de penser que l'attentat du 28 juillet, ou plutôt la protection presque miraculeuse accordée à la personne du Roi et à sa famille dans une circonstance si grave, ferait désirer à l'autorité de consacrer cet événement par un monument qui transmît aux âges futurs la reconnaissance de la génération présente.

Je passe à la commission des travaux littéraires, et aux divers recueils qui se continuent et s'exécutent sous sa direction.

L'Académie voudra bien se rappeler que, lors de mon dernier rapport, trois ouvrages latins avaient déjà été imprimés en entier dans le tome XX du recueil des Historiens de France, et remplissaient environ les cinquante-sept premières pages du volume.

Un quatrième article, savoir : la Vie de saint Louis, écrite en français par le confesseur de la reine Marguerite, et suivie d'un récit des miracles opérés par l'intercession du saint roi, était sous presse à la même époque ; l'impression en a été achevée. On a de plus livré à l'Imprimerie royale la copie entière de l'ouvrage de Joinville, et l'impression en est très-avancée ; déjà le volume est arrivé à la page 288. Ce qui doit suivre la Vie de saint Louis par Joinville, ce sont les annales du règne de ce prince, écrites en latin par Guillaume de Nangis, et la traduction libre qu'il en a faite lui-même en langue française. Il s'en faut de très-peu que la copie de l'une et de l'autre ne soit en état d'être livrée en entier à l'Imprimerie ; elle le sera certainement avant la fin de ce mois. Les éditeurs s'occupent à

Digitized by Google

préparer les autres ouvrages de Guillaume de Nangis, savoir : sa Vie de Philippe le Hardi et ses Chroniques. Ils présument que le volume pourra contenir encore quelques autres ouvrages relatifs aux deux règnes de Louis IX et de son successeur. Ils préparent aussi, à mesure du tirage, les matériaux desquels doivent se former les tables. Il est presque inutile de dire que les textes recueillis dans ce volume sont revus soigneusement sur les manuscrits et accompagnés, selon le besoin, d'interprétations marginales; au bas des pages se trouvent les variantes et des notes historiques et critiques. Si, comme il est vraisemblable, l'impression du volume n'est pas terminée avant la fin de cette année, elle sera du moins fort avancée.

Une collection qui se joint naturellement à l'ouvrage dont je viens de parler, c'est le recueil des Historiens des croisades. Je n'ai rien de nouveau à communiquer à l'Académie relativement à la partie orientale et à la partie grecque de ce recueil. Quant à la première, on n'a point reçu les premiers cahiers des extraits d'Ibn-Alatir, et il y a même tout lieu de craindre qu'ils n'ayent été perdus dans le trajet de Constantinople à Paris. La personne qui s'est chargée de faire copier ces extraits a proposé d'en faire faire une nouvelle copie, et je pense qu'il convient de prendre ce parti. Quant aux écrivains grecs, le travail de révision des textes sur les manuscrits continue d'occuper M. Hase. Le premier volume de la partie consacrée aux écrivains latins et français a été mis sous presse avant la fin de l'année 1835. C'est Guillaume de Tyr qui ouvre ce volume, et on imprime concurremment le texte latin de cet historien, et la version française qui en a été faite du temps même de l'auteur. L'Imprimerie a reçu la copie d'une grande partie de l'un et de l'autre.

Digitized by Google

L'éditeur des Ordonnances du Louvre, M. le marquis de Pastoret, quoique privé le plus souvent par l'état de sa santé de prendre part aux autres travaux de l'Académie, s'occupe sans relâche de la continuation de cet important recueil. Pendant qu'on terminait l'impression du tome XIX, qui a paru en 1835, il avait mis sous presse le tome XX, qui commence à l'année 1487, et dont il y a déjà seize cahiers ou cent vingt-huit pages imprimées.

M. Pardessus a suivi sans interruption l'impression du tome V des Tables de Bréquigny. Ce volume, dont cinq cent soixante-huit pages sont imprimées, touche à sa fin. On travaille à la rédaction du tome V, dont feu M. de Bréquigny avait indiqué sommairement les matériaux. Il ne pourra être mis sous presse qu'en 1837.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits est resté suspendu, quant à la première partie, pendant le second semestre de 1835, par la maladie et le décès de M. Klaproth qui devait compléter une notice dont l'impression avait été commencée par M. Rémusat, mais dont la copie était demeurée incomplète. M. Landresse a bien voulu se charger de terminer cette notice, dont l'impression va être reprise après une trop longue mais inévitable suspension. On a continué cependant l'impression de la seconde partie de ce volume. Elle s'est augmentée de deux nouvelles notices dues, l'une à M. Boissonnade, l'autre à M. Berger de Xivrey. Vingt-six feuilles ou deux cent huit pages sont imprimées ou du moins composées.

L'Académie, depuis sa dernière séance publique, a renvoyé à sa commission des antiquités de la France plusieurs dissertations imprimées, ou mémoires manuscrits, rédigés par quelques-uns de ces hommes laborieux qui emploient leurs

Digitized by Google

loisirs à recueillir les faits ou à décrire et éclaircir les monuments qui appartiennent à certaines localités de notre patrie, ou par les sociétés qui, surtout dans les grandes villes du midi et de l'ouest de la France, entretiennent et propagent le goût des études sérieuses, de celles spécialement qui ont pour objet les antiquités qui ont échappé aux ravages du temps. Ces ouvrages ont été distribués aux membres de la commission qui feront successivement leurs rapports à la commission, et ensuite à l'Académie, pour ceux qui seront jugés être d'une plus haute importance. Déjà, vous vous le rappelez, messieurs, vous avez entendu un rapport sur un vase de bronze trouvé, ainsi qu'on l'annonçait, dans des fouilles faites à Bavai. L'examen attentif qu'en a fait la commission l'a convaincue que ce vase, loin de remonter à l'époque romaine, comme on se l'était imaginé, n'appartenait qu'au siècle de François Ier, ou même à celui de Louis XIII. C'est aussi un service réel rendu à la science archéologique que de démasquer l'imposture qui oserait abuser de l'ardeur honorable pour la recherche des monuments antiques, ardeur qui caractérise notre époque, dans des vues sordides et même criminelles.

Je terminerai ce rapport par ce que j'ai à dire du travail confié à la commission de l'Histoire littéraire de la France. Le tome XVIII de cet important ouvrage a été publié depuis peu de mois: il est entre vos mains. Le tome XIX comprendra les années 1256 à 1280; peut-être même s'étendra-t-il jusqu'à l'année 1285. Déjà les articles qui appartiennent aux années 1256 à 1265 sont ou imprimés ou livrés à l'Imprimerie; ils pourront occuper quatre-vingts pages. Au nombre de ces articles se trouvent ceux qui concernent Jean de Sacrobosco, Étienne de Lexington, Étienne de Belleville, Hugues de Saint-Cher et Urbain IV.

Digitized by Google

Plus de vingt-cinq articles qui doivent se placer sous les années 1266 à 1285 sont rédigés et ont été soumis à la commission. Parmi eux se trouvent ceux d'Étienne Boylesve, prévôt de Paris; de Guillaume de Rubruquis, Robert Sorbon, Guillaume de Puy-Laurent, Thomas de Cantimpré, Pierre d'Espagne, Humbert de Romans, etc.

Comme dans les volumes précédents, les articles d'une moindre étendue formeront une série particulière, laquelle viendra à la suite des articles plus importants : un grand nombre de ces petites notices sont dès à présent rédigées.

Les troubadours et les trouvères seront, ainsi que cela s'est fait précédemment, réunis en des séries spéciales, dans les trois cents ou quatre cents dernières pages du volume. La commission va incessamment s'occuper du plan général et de quelques articles de cette partie de son travail. L'année qui commence et celle qui la suivra devront être employées à l'impression de ce volume, impression qui, suivant toute apparence, sera fort avancée si elle n'est point terminée à la fin de 1837.

L'Académie voit par le compte que je viens de lui rendre qu'aucun des travaux confiés à ses commissions n'a éprouvé de retards que ceux qui étaient inévitables, et qu'il ne dépendait point de ses commissaires de prévenir ou de faire cesser.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1836.

Lu dans la séance du 15 juillet 1836.

L'attention de l'Académie ayant été appelée, il n'y a pas longtemps, sur le travail de la commission chargée des recherches sur l'ancien état de la régence d'Alger, c'est par cet objet

Digitized by Google

que je commence le rapport semestriel que l'Académie attend de moi. Elle apprendra, sans doute avec plaisir, qu'un mémoire sur le système de colonisation suivi par les Romains en Afrique sera, dans très-peu de temps, soumis à son jugement, et qu'il ne tardera pas beaucoup à être suivi d'un autre mémoire sur l'administration civile et judiciaire établie dans cette contrée sous la domination romaine.

L'Académie a entendu, dans plusieurs de ses séances, diverses lettres relatives à des monuments antiques et à des inscriptions latines nouvellement découvertes aux environs de Bougie et de Télemsen. Elle sait avec quel zèle plusieurs de nos jeunes militaires ou employés de l'armée se livrent à des recherches archéologiques. Il est permis d'espérer que cette ardeur si louable, qui a déjà produit des fruits, sera récompensée par quelques découvertes importantes. La commission des antiquités nationales, à laquelle ces correspondances ont été renvoyées, leur donnera sans doute place dans son rapport annuel.

L'Académie voudra bien se rappeler que M. le maréchal ministre secrétaire d'état de la guerre avait mis à la disposition de sa commission les travaux exécutés dans la régence d'Alger, ou, comme on dit aujourd'hui, dans l'*Algérie,* par MM. les officiers d'état-major. La commission n'a point négligé ce puissant secours. Un important travail hydrographique, exécuté le long des côtes par M. le lieutenant-colonel Bérard, combiné avec les notions fournies par les écrivains de l'antiquité et les géographes arabes, a permis de donner plus d'exactitude aux résultats des recherches géographiques. La valeur de ces documents a été discutée par la commission avec M. le colonel Lapie, chargé d'exécuter sur une grande échelle la carte de la régence. La commission regarde aujourd'hui comme fixées

Digitized by Google

avec une assez grande exactitude la position et la synonymie des points situés sur la côte, depuis la Mullovia, à l'ouest, jusqu'à Tabarca, à l'est. Au moyen de quelques positions à l'intérieur, actuellement déterminées, et des points de la côte fixés par des observations astronomiques, on s'est occupé avec succès d'un travail sur les itinéraires anciens, et l'on peut assurer que la partie géographique a fait de notables progrès.

La commission des Historiens des croisades a conduit l'impression du texte latin et de l'ancienne traduction française de Guillaume de Tyr jusqu'au treizième cahier : sept cahiers seulement sont tirés. L'Imprimerie royale fait espérer que ce travail éprouvera moins de retard pendant le second semestre.

L'Académie sait que les premiers cahiers des extraits de l'ouvrage d'Ibn-Alatir, copiés à Constantinople, nous sont enfin parvenus. M. Reinaud va s'occuper, sans perdre de temps, de préparer ces textes arabes pour l'impression.

Sauf le tirage de quatre cahiers qui forment l'introduction du quatrième volume de la Table des chartes et diplômes, ce volume, dont le texte comprend soixante-douze cahiers, est achevé. La table des noms propres, qui terminera le volume, est sous presse. On continue à préparer les matériaux du volume suivant. Je n'ai à cet égard rien à ajouter à ce que j'ai dit dans mon précédent rapport.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits a fait peu de progrès pendant les six premiers mois de cette année. M. Landresse, qui a bien voulu se charger de compléter la notice commencée par M. Rémusat et continuée par feu M. Klaproth, avait annoncé qu'il ne pourrait s'occuper activement de ce travail que quand il aurait terminé l'édition du Fo-Koué-ké, ouvrage qui avait malheureusement éprouvé le même sort que la notice mantchoue dont il s'agit. Cette édition touchant

Digitized by Google

à sa fin, on peut espérer que M. Landresse tournera tous ses soins vers l'achèvement de cette notice. Cela est d'autant plus à souhaiter que deux autres notices importantes qui doivent trouver place dans la première partie de ce volume sont depuis longtemps entre les mains de la commission des travaux littéraires. La deuxième partie du même volume n'a point éprouvé de suspension : deux cent vingt-huit pages étaient composées au premier janvier de cette année; on en est aujourd'hui à la page 264.

Je passe aux deux recueils principaux qui se poursuivent sous la direction de la commission des travaux littéraires, les Ordonnances des rois de la troisième race, et le recueil des Historiens de France.

Le tome XX des Ordonnances, auquel travaille M. le marquis de Pastoret, a été porté, pendant les six mois qui viennent de s'écouler, de cent vingt-huit pages à deux cent soixante-quatre ou trente-trois cahiers; les vingt-sept premiers cahiers seulement sont tirés. Il est essentiel de ne pas perdre de vue qu'un ouvrage de la nature de celui-ci ne peut guère être confié qu'à un seul compositeur, habitué à l'orthographe des temps dont il s'agit de reproduire les documents, orthographe qu'on conserve religieusement.

Dans mes précédents rapports j'ai indiqué en détail les divers historiens de saint Louis ou Louis IX qui étaient déjà entrés ou qui devaient entrer dans le tome XX du recueil des Historiens de France. Pour éviter des répétitions inutiles, je me bornerai à rappeler que, à la fin de 1835, l'impression de la Vie de saint Louis par Joinville était fort avancée, et que le volume était parvenu à la page 288. Aujourd'hui le volume a atteint la page 448, et outre la fin de l'ouvrage de Joinville, on a imprimé les neuf dixièmes de la Vie du même prince ou

Digitized by Google

Gesta sancti Ludovici, de Guillaume de Nangis. On a mis en regard du texte latin de cet ouvrage la version française que l'auteur lui-même en a faite. Il en sera de même de la Vie de Philippe le Hardi, écrite par le même historien, laquelle suivra immédiatement la Vie de saint Louis; elle sera également accompagnée de la traduction française qui est due à Guillaume de Nangis lui-même. Il peut être utile de faire remarquer que l'histoire de saint Louis et celle de Philippe le Hardi qui se trouvent dans les Chroniques de Saint-Denis ne sont réellement que la traduction des deux ouvrages latins de Guillaume de Nangis, faite par lui-même. Ainsi toute la partie de ces Chroniques qui concerne les règnes de Louis IX et de Philippe III se trouvera comprise dans le tome XX de la collection, et il n'y aura pas lieu d'y revenir dans les tomes suivants.

Les Chroniques du même écrivain seront placées à la suite de la Vie de Philippe le Hardi; et pour compléter le volume, dont il pourra rester de cent à deux cents pages à remplir, on donnera la partie de l'ouvrage de Guillaume de Puy-Laurent sur la guerre des Albigeois, que feu M. Brial n'a point publiée dans le tome XIX. Il a cru devoir s'arrêter à l'année 1230, pour ne pas trop dépasser la fin du règne de Louis VIII, mort en 1226.

Guillaume de Puy-Laurent a conduit son histoire jusqu'en 1272. Elle se compose de cinquante-deux chapitres dont quarante seulement ont été insérés dans le tome XIX. Les douze derniers chapitres seront bien placés dans le tome XX.

La commission de l'Histoire littéraire de la France a continué à s'occuper de la rédaction des articles principaux qui doivent composer le tome XIX. J'ai indiqué dans mon dernier rapport plusieurs de ces articles. Environ deux cent cinquante pages sont imprimées, et contiennent trente-six articles, de

Digitized by Google

1256 à 1273. On imprime en ce moment l'article de saint Thomas d'Aquin; il sera suivi, sous la date de 1274, de ceux de saint Bonaventure et de Robert de Sorbon, qui sont rédigés et adoptés par la commission: il en est de même de plusieurs des articles qui doivent se placer sous les années 1275 à 1285. Cette première partie du volume comprendra environ soixante articles d'auteurs qui ont écrit, soit en latin, soit en prose française.

Après ces articles principaux viendront de courtes notices historiques sur des personnages d'une moindre importance : ici encore on observera, autant que faire se pourra, l'ordre chronologique.

La commission a déjà eu sous les yeux la liste des troubadours auxquels on peut assigner des dates postérieures à 1255, antérieures à 1286, et plusieurs articles de cette catégorie lui ont été soumis. Parmi les troubadours qui entreront dans ce volume, on peut nommer Sordel, Boniface de Castellane, Hugues de Saint-Cyr, Clara d'Anduse, Blacasset, Isarn, Arnauld de Carcassès, Amanieu des Escas, etc. La liste des poëtes français, armoricains et anglo-normands est encore plus longue. Leurs fabliaux, leurs romans en vers, leurs productions de tout genre, fourniront des matériaux nombreux et très-variés à l'histoire littéraire de cette époque.

Le tome XIX, y compris les préliminaires et les tables, se composera de plus de neuf cents pages. Ainsi que je l'ai déjà annoncé dans mon dernier rapport, il sera fort avancé à la fin de 1837.

J'abuserais des moments de l'Académie si je l'entretenais de la commission des antiquités de la France, puisque cette commission va lui soumettre elle-même, dans cette séance ou dans la suivante, le rapport de ses travaux, et le résultat

Digitized by Google

de l'examen consciencieux auquel elle s'est livrée, pour apprécier les divers mémoires archéologiques qui lui ont été renvoyés.

Après avoir rendu compte à l'Académie des travaux de ses commissions, je me fais un devoir de lui dire un mot de l'impression de ses Mémoires, dont la direction m'est confiée. Elle reconnaîtra, j'ose l'espérer, que je mets cet objet au nombre de mes devoirs les plus sacrés, lorsqu'elle apprendra que déjà vingt-sept feuilles ou deux cent seize pages du tome XIII sont ou tirées ou en épreuves. Je ne désespère pas de pouvoir lui présenter, au commencement de 1837, la première partie du tome XIII.

L'Académie a pu remarquer que je n'ai rien dit de la commission des inscriptions et médailles. Quoique depuis mon dernier rapport je ne l'aie point entretenue de cet objet, auquel je sais qu'elle attache une haute importance, je ne l'ai point perdu de vue. J'en ai conféré plusieurs fois avec M. le ministre de l'intérieur, qui a pris la chose en grande considération, et m'a fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui même la lettre dont l'Académie vient d'entendre la lecture.

Elle voit par cette lettre que M. le ministre partage tout à fait son opinion sur la convenance de s'occuper d'une histoire numismatique du règne actuel, et que ce projet a déjà obtenu l'approbation du roi. Le ministre est dans l'intention de soumettre prochainement à sa majesté la liste des événements qui lui paraîtront de nature à être consacrés par des médailles, et aussitôt que, sur sa proposition, cette liste aura été arrêtée par sa majesté, il invitera l'Académie à s'occuper de la composition des types et des légendes. Le vœu de l'Académie se trouvera donc rempli.

De Sacy.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 1836.

Lu dans la séance du 13 janvier 1837.

Les graves objets de délibération relatifs à l'exécution du testament de feu M. le baron Gobert, qui occupent depuis quelque temps l'Académie, et auxquels elle devra, selon toute apparence, consacrer encore plusieurs séances, me font un devoir de réduire au plus court exposé ce que j'ai à lui faire connaître aujourd'hui sur les travaux de ses commissions durant le semestre qui vient de finir. D'ailleurs les progrès de ces travaux ont été peu considérables, par des raisons que l'Académie appréciera, et qui sont en général indépendantes de la volonté de MM. les auteurs ou éditeurs. Pour éviter des détails superflus, je me référerai à mon précédent rapport pour tout ce qui ne serait qu'une inutile répétition.

Je commence par ce qui concerne la Table des chartes et diplômes, travail qui s'exécute par les soins et sous la direction de M. Pardessus. Le quatrième volume vient d'être terminé, et j'ai l'honneur d'en déposer un exemplaire sur le bureau de l'Académie. On s'occupe activement à réunir les matériaux qui doivent entrer dans le cinquième volume, c'est-à-dire les notices des chartes et autres documents; on estime que ces notices s'élèveront à cinq mille environ. Pour les rédiger il faut recourir aux divers ouvrages où se trouvent ces chartes, d'après les très-courtes indications données par M. de Bréquigny. On a adopté, pour la formation et la réunion de ces notices, le classement qui a paru le plus propre à faciliter la partie manuelle de ce travail, et à économiser le temps qui doit y être consacré. Toutes les notices une fois rédigées sur autant de bulletins séparés, on les placera dans l'ordre chro-

Digitized by Google

nologique, et ce sera alors seulement que ce volume pourra être mis sous presse, et que l'impression pourra être suivie sans interruption. A mesure de l'impression, on préparera les diverses tables qui devront compléter le volume. On ne peut point espérer que les matériaux soient entièrement réunis et disposés, et que l'impression commence plus tôt que dans le mois de février ou mars 1838.

Le tome XX^e^ du recueil des Ordonnances et le tome XX^e^ de la collection des Historiens de France n'ont fait que peu de progrès pendant ce semestre. Du premier de ces volumes trente cahiers seulement ont été tirés, et neuf cahiers sont actuellement en épreuve : l'impression n'est donc arrivée qu'à la page 312. Quant aux Historiens, les cahiers en épreuves vont jusqu'au soixante-quatrième cahier ou cinq cent douze pages. La Vie de saint Louis par Guillaume de Nangis se trouve terminée, et celle de Philippe le Hardi, par le même écrivain, est plus qu'à moitié imprimée; l'un et l'autre de ces ouvrages sont donnés en latin et en français. Les éditeurs ont livré la copie, non-seulement de ce qui reste à imprimer de la Vie de Philippe III, mais aussi d'une partie du texte latin de la Chronique du même Guillaume de Nangis, et le volume serait beaucoup plus avancé si l'Imprimerie royale n'avait, à partir du 30 octobre, cessé d'envoyer des épreuves. Je ne répéterai point ce que j'ai dit dans mon dernier rapport sur les matériaux qui doivent compléter ce volume. Je ferai seulement remarquer que la version française de la Chronique de Guillaume de Nangis ne pourra être placée qu'à la suite du texte latin; elle en diffère trop dans les manuscrits pour que les deux textes eussent pu être mis en regard.

Un seul volume du recueil des Historiens des croisades a jusqu'ici été mis sous presse; il appartient à la section des histo-

Digitized by Google

riens occidentaux, et c'est l'histoire de Guillaume de Tyr, tant en latin qu'en français, qui commence cette section. Les vingt-huit premiers cahiers sont tirés ou bons à tirer; douze autres cahiers sont en épreuves. Le tirage a été retardé par la maladie du correcteur de l'Imprimerie royale.

La commission a reçu de Constantinople le complément des extraits d'Ibn-Alatir; les dispositions étaient faites pour commencer l'impression du texte arabe de cet historien; mais, sur la proposion de M. Reinaud, la commission a jugé convenable de commencer cette section par un extrait des Annales d'Abou'lféda qui, présentant en raccourci l'histoire des États musulmans pendant les deux siècles des croisades, forment une sorte d'introduction au récit des historiens que comprendra cette section, ou si l'on veut, un sommaire de l'histoire de l'Asie occidentale et de l'Afrique pendant une période de temps. Le texte arabe d'Abou'lféda ayant été publié avec la version latine de Reiske, on se bornera à en donner une traduction française accompagnée de notes critiques, toutes les fois que les manuscrits offriront quelque variation importante.

L'Histoire littéraire de la France est celui des ouvrages que publie l'Académie qui a fait le plus de progrès depuis le 1er juillet 1836. Le tome XIXe est parvenu à la page 416. Les années 1256 à 1285 ont fourni cinquante-neuf articles, dont les principaux sont ceux de saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Robert de Sorbon, Innocent V, Humbert de Romans, Albert le Grand, Martin IV et Philippe III.

Une série de courtes notices sur des personnages d'une moindre importance a été mise sous presse, et portera le volume à quatre cent cinquante pages environ.

Les articles relatifs aux troubadours et aux trouvères occupent en ce moment la commission; elle en a déjà adopté

Digitized by Google

plusieurs, et livrera à l'impression les premiers articles de cette série avant la fin de ce mois. Cette partie du volume ne comprendra pas moins de trois cent cinquante pages. On peut espérer que ce tome XIX sera terminé et offert à l'Académie dans le premier semestre 1838.

La commission d'Alger n'a fait aucune nouvelle publication. Un mémoire a été lu à l'Académie par M. Dureau; un autre mémoire du même académicien est soumis en ce moment à la commission. L'Académie connaît l'importance que le gouvernement attache à ce travail, et les motifs d'ordre et de comptabilité qui exigent que la publication soit différée le moins possible. Le désir d'atteindre à la plus haute perfection doit peut-être ne pas enchaîner le zèle de MM. les commissaires. Sans doute on peut s'attendre chaque jour à des découvertes qui augmenteront nos connaissances ou rectifieront nos conjectures sur la géographie et la topographie de l'Algérie; mais ce n'est point une raison d'attendre ces nouvelles lumières sans mettre la main à l'œuvre, puisque des tâtonnements, des conjectures même hasardées, des hypothèses reposant sur des données qui pourront par la suite être convaincues d'erreur, peuvent ouvrir la voie à des recherches et mener à des découvertes.

Je n'ai rien à dire de la commission des antiquités de la France qui rend compte elle-même chaque année à l'Académie des travaux qui ont été renvoyés à son examen.

Quant à la commission des inscriptions et médailles, j'ai à me féliciter de ce que mes démarches auprès de M. le ministre de l'intérieur ne sont pas demeurées sans résultat. Déjà l'Académie a été invitée à s'occuper de deux médailles relatives, l'une à la colonne qui s'élève sur la place de la Bastille, l'autre au transport de l'obélisque de Luxor à Paris et à son érection sur la

Digitized by Google

place de la Concorde, et aujourd'hui même une nouvelle lettre du ministre appelle l'attention de l'Académie et de la commission sur la composition d'une médaille destinée à consacrer le souvenir de l'occupation et de la possession de la régence d'Alger.

Je terminerai ce rapport ainsi que le précédent en rendant compte à l'Académie de l'impression de ses Mémoires. J'aurais pu, comme je l'avais fait espérer, présenter aujourd'hui à la compagnie la première livraison du tome XIII; mais j'ai préféré la retarder un peu, afin d'y comprendre le mémoire de feu M. Rémusat sur le Voyage de quelques Samanéens de la Chine dans l'Inde. Il m'a semblé que le volume qui contient la traduction de cette relation ayant vu le jour tout récemment, il était utile de ne point ajourner la publication de ce mémoire.

J'ajouterai, en finissant, que la personne que j'ai chargée de la rédaction de la table des matières des dix premiers volumes des Mémoires a beaucoup avancé ce travail, et que j'ai l'espoir de pouvoir mettre sous presse, avant la fin de l'année, cette table qui formera le onzième volume de la collection et qui est attendue avec une juste impatience.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1837.

Lu dans la séance du 14 juillet 1837.

Le premier objet dont je rendrai compte à l'Académie, c'est la situation du tome XX du recueil des Historiens de France, confié à MM. Daunou et Naudet. En ce moment soixante-douze cahiers sont ou tirés ou en épreuve, ce qui forme cinq cent soixante-douze pages, et la copie fournie à l'Imprimerie pour les six cahiers suivants est composée, et va être envoyée en épreuve aux éditeurs. L'Imprimerie réclame la suite de la

Digitized by Google

copie; l'exactitude des éditeurs permet de penser qu'aucun retard n'aura lieu de leur part.

La Vie de Philippe le Hardi, par Guillaume de Nangis, en latin et en français, se termine à la page 542 du volume. La Chronique latine du même auteur (depuis l'avénement de saint Louis en 1226), qui vient ensuite, a atteint, à la fin du soixante-douzième cahier, l'année 1295. Continuée jusqu'à la mort de Charles IV, en 1328, elle conduira le volume jusqu'à la page 648, et sera suivie de la version française; laquelle, par les motifs exposés dans mon dernier rapport, n'a pas dû être imprimée en regard du texte latin. Cette version, à partir de l'an 1301, appartient à l'anonyme qui a pris la plume après Guillaume de Nangis. Le corps du volume se terminera par la partie de l'ouvrage de Guillaume de Puy-Laurent, sur la guerre des Albigeois, qui correspond aux années 1227-1272, et qui n'a point dû être comprise dans le tome XIX. On continue de préparer les tables du tome XX, et sous peu de temps on s'occupera de la rédaction des préliminaires. Il y a toujours lieu d'espérer que le volume sera publié avant la fin de 1838.

Depuis mon dernier rapport, quinze cahiers des Ordonnances des rois de France ont été tirés. Les cahiers 46-52 sont composés, et sont bons à tirer ou en épreuves. L'Imprimerie a reçu de M. de Pastoret de la copie pour deux cahiers : le volume a atteint la page 416.

Je passe au recueil des Historiens des croisades. Le premier volume des historiens occidentaux, latins ou français, a fait des progrès satisfaisants. Lors de mon dernier rapport, il n'y avait encore que quarante cahiers de composés, dont vingt-huit seulement étaient tirés; aujourd'hui cinquante-huit cahiers (c'est-à-dire quatre cent soixante-quatre pages) sont tirés ou bons à tirer; le 59^{e} cahier est en épreuves.

Digitized by Google

C'est avec un vif regret que, cédant au désir de M. Guérard, chargé concurremment avec M. Beugnot de la publication de cette partie du recueil, j'annonce à l'Académie qu'il désire renoncer à ce travail qui s'éloigne de l'objet ordinaire de ses études, et qu'il se propose de prier l'Académie d'accepter sa démission. Je ne doute point que l'Académie tout entière ne partage les sentiments avec lesquels je lui communique l'intention de M. Guérard.

M. Reinaud a commencé à mettre sous presse le premier volume des historiens orientaux. Un extrait des Annales d'Abou'lféda ouvre le volume. L'Académie a été instruite que, le texte arabe d'Abou'lféda ayant déjà été imprimé, la commission a décidé que cet extrait ne serait donné qu'en français, mais serait accompagné de notes philologiques, et de variantes, quand il y aurait lieu de le faire. Le texte publié avec la version latine de Reiske présente quelquefois des lacunes, et, dans ce cas, il sera rétabli dans son intégrité par M. Reinaud.

Pour ce qui concerne la Table des chartes et diplômes, je me réfère à ce que j'ai dit dans mon dernier rapport. Le travail préparatoire de la rédaction du tome V se continue sans interruption.

Les Notices et extraits des manuscrits se divisent, comme l'Académie le sait, en deux parties : cette division a lieu dans ce tome XIII, comme dans les précédents. L'Académie a connu, par mon dernier rapport, les malheureuses circonstances qui ont suspendu pendant quatre années une notice de morceaux chinois et tartares-mantchoux, commencée par M. Rémusat, et continuée après lui par feu M. Klaproth. M. Landresse a bien voulu se charger de la terminer : elle occupera seize feuilles de la première partie du volume, ou cent vingt-huit pages; douze

Digitized by Google

feuilles sont tirées, les feuilles 13, 14, 15 sont en épreuves, la 16e et dernière est composée. Une notice qui doit suivre celle-là a été fournie à l'Imprimerie.

Quant à la deuxième partie du volume, elle a fait plus de progrès; quarante-sept feuilles (trois cent soixante-seize pages) sont tirées ou en épreuves; les feuilles 48 et 49 sont composées, et l'Imprimerie a reçu la copie des cinq feuilles suivantes.

L'impression du tome XIII des Mémoires de l'Académie se continue sans relâche. Les feuilles tirées ou en épreuves sont au nombre de soixante (quatre cent quatre-vingts pages). Les feuilles 61, 62, 63 sont composées. La copie est prête pour la fin du volume; et j'espère qu'il pourra être publié vers le mois d'avril prochain.

Je passe à l'Histoire littéraire de la France, dont le tome XIX a été porté, durant les six premiers mois de l'année courante, de quatre cent seize pages à cinq cent soixante-seize. Les quatre cent quarante et une premières pages comprennent cent dix-sept notices d'écrivains morts dans les années 1256-1285, et qui ont écrit, soit en latin, soit en prose française. De ces cent dix-sept notices, cinquante-huit occupent peu de place, parce qu'elles ont pour objet des auteurs dont les écrits n'ont point une grande importance, ou qui appartiennent moins que les autres à la France. Dans cette dernière catégorie se trouvent Guillaume de Méliton, Laurent l'Anglais, Henri de Suze, Guillaume de Dominis, etc. Parmi les écrivains dont on donne des notices plus étendues, on compte Guillaume de Bussy, Lambert d'Auxerre, Guy de Mello, Gérard de Saint-Quentin, Pierre de Strasbourg, etc.

J'ajoute que déjà vingt notices, dont huit seulement de peu d'étendue, et qui toutes doivent faire partie du tome XX,

Digitized by Google

ont été lues à la commission par ceux de ses membres qui s'occupent des auteurs qui ont écrit sur la théologie, la philosophie, la grammaire ou l'histoire, et qui sont morts de 1286 à 1300. De là il résulte que le commencement du tome XX sera mis sous presse avant la publication du XIX^e^.

Je reviens au tome XIX. La série des troubadours morts de 1256 à 1285 commence à la page 442. Elle se compose de trente-neuf articles, tous imprimés ou livrés à l'impression, qui conduiront le volume jusqu'à la page 693, et seront suivis de courtes notices sur plus de cinquante autres troubadours.

Aux troubadours succèdent les trouvères, auteurs de romans de chevalerie, de romans héroï-comiques, de chroniques en vers, de poëmes didactiques, de lais, fabliaux, légendes, chansons et pièces fugitives. L'article de Marie de France, les articles qui concernent les romans de la Table ronde et plusieurs autres ont été lus à la commission; divers autres sont rédigés. Ils vont être successivement livrés à l'impression, et l'on peut espérer que le tome XIX, y compris les préliminaires et les tables dont on continue à recueillir les éléments, sera publié vers le milieu de 1838. Le volume dépassera neuf cents pages.

J'abuserais inutilement des moments de l'Académie, si j'appelais son attention sur les travaux de la commission des antiquités nationales, puisque cette commission va incessamment rendre compte elle-même des ouvrages renvoyés à son examen.

La commission des inscriptions et médailles a répondu aux demandes faites par le gouvernement. L'Académie connaît les démarches que j'ai faites, à diverses reprises, auprès de M. le ministre de l'intérieur, pour réclamer les droits dont elle a toujours joui. Mes lettres étant restées sans réponse, j'en

Digitized by Google

ai conféré de vive voix avec M. le ministre, qui m'a promis de prendre par lui-même connaissance de mes réclamations.

Je ne terminerai point ce qui regarde les travaux des commissions sans rappeler à l'Académie le travail historique sur l'état politique et l'administration de l'Afrique septentrionale à l'époque de la domination romaine.

Je puis annoncer à l'Académie que la Table des dix premiers volumes de ses Mémoires est très-avancée; j'espère qu'elle pourra être mise sous presse dans le premier semestre de 1838. A cette occasion je rappellerai que la table des six derniers tomes de l'ancien recueil de l'Académie avait été rédigée, il y a bien des années, aux frais de MM. de Bure. Ces messieurs, qui ont toujours différé de la faire imprimer, quittant tout à fait leur commerce, ne seraient point éloignés de traiter avec l'Académie de la table manuscrite, et si l'Académie consentait à la faire imprimer, en y consacrant une partie des fonds dont elle peut disposer, elle compléterait ainsi le recueil qui jouit d'une si haute réputation dans l'Europe savante. Si l'Académie m'y autorise, j'entrerai en négociation pour cet objet avec MM. de Bure, et je prendrai avec l'Imprimerie royale les arrangements convenables pour cette publication. Les fonds qu'on consacrerait à cela ne seraient qu'une avance; car le débit de ce volume serait assuré. Quant aux soins qu'elle exigerait, l'Académie sait que je ne recule point devant les obligations que m'ont imposées les témoignages de confiance dont elle m'a honoré; d'ailleurs il me sera facile de me faire aider et de me borner à la surveillance de l'exécution.

DE SACY.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 1837.

Lu dans la séance du 12 janvier 1838.

Conformément à la décision de l'Académie et à l'obligation qu'elle m'a imposée de lui rendre tous les six mois un compte exact des travaux de ses commissions, je viens lui faire connaître aujourd'hui les progrès des divers ouvrages dont elles sont chargées, à partir du 14 juillet dernier, date de mon précédent rapport. Je commence par le recueil des Ordonnances des rois de France. Neuf cahiers ont été composés et tirés pendant les six derniers mois de 1837. M. Pastoret a fourni de la copie à l'Imprimerie royale pour la continuation de ce volume, qui est parvenu aujourd'hui à la quatre cent quatre-vingt-seizième page.

Le premier volume des Historiens des croisades, consacré aux écrivains occidentaux, latins et français, a fait très-peu de progrès depuis mon dernier rapport. L'Académie se rappelle que M. Guérard a cessé de s'occuper de la publication de ce volume, dont M. Beugnot est resté seul chargé. Il m'a paru qu'il n'y avait point lieu de proposer à l'Académie de remplacer M. Guérard pour la continuation de ce premier volume, et qu'il convenait d'ajourner ce remplacement jusqu'au moment où il s'agira de mettre sous presse le deuxième volume. M. Beugnot ayant dû s'occuper concurremment de la publication du texte latin de Guillaume de Tyr et de la traduction française, cette circonstance a occasionné quelques retards; neuf cahiers seulement ont été composés, et le volume est parvenu au soixante-huitième cahier et à la page 564. Il conviendra, je crois, que l'Académie s'occupe du choix d'un collaborateur dans le cours des six premiers mois de la présente année, afin qu'on prépare à

Digitized by Google

l'avance les matériaux du tome second de cette partie du recueil.

M. Reinaud a mis sous presse la traduction française de la partie des annales d'Abou'lféda par laquelle doit s'ouvrir la collection des écrivains orientaux des croisades; déjà dix cahiers de ce volume sont composés et en épreuves. Les extraits d'Ibn-Alatir, qui suivront la traduction d'Abou'lféda, occuperont ensuite l'éditeur.

L'impression du tome XIII des Notices et extraits des manuscrits est suspendue depuis une couple de mois, pour ce qui regarde la première partie du volume, consacrée aux écrivains orientaux. La notice des ouvrages chinois et mantchoux, commencée, il y a déjà bien des années, par M. Rémusat, puis continuée par M. Klaproth, et après le décès de ce dernier par M. Landresse, a été entièrement terminée; elle occupe au total dix-huit feuilles de cette première partie. Une notice rédigée par M. Quatremère, et admise depuis longtemps par la commission pour entrer dans ce XIII^e^ tome, n'a point encore été remise à l'Imprimerie royale. Dès que l'auteur aura fourni la copie, l'impression sera reprise avec activité. Nous pensons que cette notice complétera le volume; car la seconde partie, qui est entièrement composée, et dont il ne reste que quelques feuilles à tirer, comprend cinquante-cinq feuilles ou près de quatre cent cinquante pages, qui, jointes à cent cinquante pages de la première partie, donnent déjà un total de six cents pages. Je dois profiter de cette occasion pour inviter les membres de l'Académie qui se proposeraient de présenter à la commission quelques notices pour la première ou la deuxième partie du tome XIV à se mettre en mesure, en sorte que l'impression de ce tome puisse commencer aussitôt que celle du tome XIII sera terminée. La commission n'a en ce

Digitized by Google

moment aucuns matériaux pour le quatorzième tome : les longs délais qu'a éprouvés l'impression du tome XIII ont pu faire perdre de vue ce genre de travail; il y a lieu d'espérer que cet inconvénient ne se renouvellera plus, et pour cela il est à souhaiter que la commission n'admette dorénavant aucune notice dont la rédaction ne soit complétement achevée. Si l'on s'était conformé à cette mesure, l'impression du tome XIII n'eût point été si longtemps suspendue par l'imperfection du travail de M. Rémusat, dont il s'était contenté de soumettre le commencement à l'examen de la commission, et qui est resté longtemps incomplet par le décès prématuré de l'auteur.

Je passe à l'Histoire littéraire de la France. Dans le cours des six derniers mois de 1837, l'impression du tome XIX de ce recueil a été portée de la page 576 à la page 792. La première partie de ce volume contient, ainsi que je l'ai dit dans le précédent rapport, des notices plus ou moins longues sur cent dix-sept auteurs qui ont écrit en latin ou en prose française, et qui sont morts dans les années 1256 à 1285. La deuxième partie, qui s'étend jusqu'à la page 620, fait connaître quatre-vingt-neuf troubadours qui vivaient à la même époque, et entre lesquels on distingue Sordel, Bertrand d'Alamanon, Boniface de Castellane, Blacasset, etc., etc.

L'histoire des Trouvères du XIII^e^ siècle, continuée dans la troisième partie, a déjà atteint la page 728. Plusieurs des articles qui la doivent étendre au delà de la page 800 ont été lus à la commission et livrés à l'impression. Parmi les notices déjà imprimées, on remarque celles qui concernent Denis Pyrame, Pierre du Rier, etc., et divers auteurs de romans chevaleresques versifiés.

La commission s'est occupée de la rédaction des tables qui

Digitized by Google

devront être placées au commencement et à la fin de ce tome XIX; elles seront livrées à l'impression aussitôt que sera terminé le corps du volume, auquel il ne manque plus qu'environ une centaine de pages.

Le tome XX commencera à l'année 1286 et finira avec le XIII^e^ siècle : quarante articles destinés à ce volume, et parmi lesquels se trouvent tous ceux qui appartiennent à l'année 1286 et aux trois années suivantes, ont déjà été adoptés par la commission; il y a donc tout lieu d'espérer que, ainsi que nous l'avons dit dans le rapport précédent, avant la fin de 1838, le tome XIX aura été publié, et l'impression du tome XX aura été entreprise.

Le tome XX du recueil des Historiens de France, dont la publication est confiée à MM. Daunou et Naudet, n'a pas fait moins de progrès. Au 1^er^ juillet dernier cinq cent soixante-seize pages étaient imprimées : le volume est parvenu aujourd'hui à sept cent cinquante-deux pages. Sans quelques retards de la part de l'Imprimerie, le volume serait actuellement plus avancé. Les quinze derniers cahiers imprimés dans le cours du semestre renferment : 1° les derniers articles de la chronique latine de Guillaume de Nangis; 2° la continuation de cette chronique par un anonyme; 3° la chronique abrégée, écrite en français, attribuée à Guillaume de Nangis, opuscule jusqu'aujourd'hui inédit, et qu'on publie d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi; 4° la partie des chroniques de Saint-Denis qui correspond aux années 1282 à 1300, et qui tient lieu, pour ces quinze années, de traduction française de la grande chronique de Guillaume de Nangis; 5° la suite de ces chroniques de Saint-Denis, jusqu'en 1316.

Les éditeurs ont fourni à l'Imprimerie royale la copie qui doit terminer le corps de ce volume, et qui le portera vraisemblablement au delà de huit cents pages; elle se compose

Digitized by Google

de la suite des chroniques de Saint-Denis jusqu'à l'an 1328, que les éditeurs ne doivent pas dépasser; plus deux ouvrages qu'il est à propos de faire connaître. 1° La chronique de Guillaume de Nangis remontait à la création; mais ce qui précédait l'an 1113 de l'ère vulgaire n'était qu'une répétition tout à fait superflue des compilations plus anciennes. A partir de 1113, Guillaume continue Sigebert de Gemblours. Ce qu'il raconte des quatre règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII n'est pas toujours sans intérêt, et n'a point cependant trouvé place dans les tomes XII à XIX des Historiens de France. Le motif qui détermine les éditeurs du vingtième volume à y insérer ces chapitres arriérés, est que, moyennant ce supplément, lequel, imprimé en plus petit caractère, occupera peu d'espace, on aura pour la première fois une édition complète des écrits de Guillaume de Nangis, l'un de nos plus célèbres historiens. 2° L'Académie sait, par mes précédents rapports, que le corps du tome XX se terminera par la partie de l'ouvrage de Guillaume de Puy-Laurent, qui n'a pas pu être imprimée dans le tome XIX, parce qu'elle dépasse de plus de quarante ans la fin du règne de Louis VIII; elle sera publiée ici, revue sur deux manuscrits de la Bibliothèque royale qui servent à corriger les éditions souvent fautives de Catel et de François Du Chêne.

La rédaction des Tables alphabétiques se continue à mesure que l'on reçoit les bonnes feuilles, et les éditeurs s'occupent des préliminaires qui, comme dans les volumes précédents, seront écrits en latin et en français, et qui comprendront: 1° l'exposé du plan présenté à l'Académie et approuvé par elle pour les volumes qui doivent embrasser les six règnes de saint Louis, Philippe III, Philippe IV, Louis X, Philippe V et Charles IV; 2° l'annonce et l'analyse critique des ouvrages

Digitized by Google

recueillis dans le tome XX; 3° une dissertation sur le gouvernement de la France et l'état des personnes au commencement du XIII^e siècle. Ce volume paraîtra avant la fin de 1838.

Rien n'a été négligé par M. Pardessus pour accélérer la recherche des matériaux qui doivent servir à former le tome V des Tables de Bréquigny. En ce moment environ cinq mille notices sont rédigées, et c'est ce que peut contenir ce tome V. L'éditeur s'occupe de les classer par ordre de dates, et de les préparer pour l'impression.

Le volume pourra être mis sous presse dans le courant de mars ou d'avril prochain. Pendant le cours de l'impression, un des trois élèves de l'école des chartes attachés à ce travail sera chargé de la lecture et de la correction des épreuves, et préparera en même temps les notes nécessaires pour la confection des Tables. Les deux autres élèves seront employés à rédiger les notices destinées à former le tome VI.

L'Académie a eu connaissance des demandes qui lui ont été adressées par le gouvernement pour la composition des légendes de plusieurs médailles. Sa commission des inscriptions et médailles a satisfait à ces demandes; elle n'a plus à s'occuper que des légendes demandées pour la médaille relative à l'ouverture du musée de Versailles. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit plusieurs fois des inconvénients que présente le système adopté par le ministre de l'intérieur, qui, au lieu de consulter l'Académie sur la composition du type comme sur celle des légendes, arrête lui-même ce qui concerne les types, d'où il résulte qu'il est quelquefois impossible de faire concorder, comme il serait à désirer, les deux parties qui concourent à l'expression de la pensée que ces monuments doivent transmettre à la postérité. La médaille du musée de Versailles en offre un exemple remar-

Digitized by Google

quable, attendu que, dans la composition du type, on n'a point ménagé un espace pour l'inscription principale, et qu'il ne pourra être mis de légende qu'à l'exergue.

Depuis que la commission des antiquités nationales a fait son rapport, au mois de juillet dernier, peu d'ouvrages lui ont été renvoyés par l'Académie; l'époque n'est pas loin où, sans doute, divers travaux seront adressés pour le concours de 1838, et où la commission devra s'occuper de les examiner et de préparer les éléments du jugement du concours de la présente année.

Nous croyons qu'il serait à souhaiter que le rapport fût un peu plus explicite sur les ouvrages qui, sans avoir obtenu une des médailles, ont cependant paru dignes de l'attention de l'Académie. Ce serait un encouragement puissant donné aux auteurs, et on préviendrait ainsi quelques réclamations qui ne sont pas toujours sans fondement.

Je ne terminerai point ce rapport sans rendre compte à l'Académie des travaux dont je suis spécialement chargé. La deuxième livraison du tome XIII des Mémoires de l'Académie a été suivie avec beaucoup d'activité; le mémoire de M. Raoul-Rochette, lu en 1837, et qui, par une disposition spéciale de l'Académie, a dû trouver place dans ce volume, le complétera entièrement : il ne peut pas tarder beaucoup à être terminé, et j'aurai alors à m'occuper de la première partie du tome XII, consacrée à l'Histoire de l'Académie.

Plusieurs mémoires lus en 1832 et 1833, qui devaient entrer dans la livraison composée des tomes XII et XIII, et qui sont entre mes mains, ne pourront trouver place que dans les livraisons suivantes.

La Table des dix premiers volumes du recueil de l'Académie a été entièrement terminée avant la fin de 1837; je viens de

Digitized by Google

la faire mettre sous presse, et j'espère que l'impression pourra en être achevée, sinon en 1838, du moins dans les premiers mois de 1839.

Je rappellerai encore à l'Académie la proposition que je lui ai faite dans mon dernier rapport, et qui est relative à la publication de la table des six derniers volumes de l'ancien recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'Académie voudra bien se rappeler que cette table a été rédigée aux frais de MM. de Bure, éditeurs de ces six volumes, et qu'il s'agirait d'en racheter d'eux le manuscrit, de le disposer pour l'impression, et d'aviser aux moyens de le publier. Cette entreprise serait sans doute assez dispendieuse; mais ce ne serait dans le vrai qu'une avance de fonds, car on ne saurait douter que toutes les personnes qui possèdent le recueil de l'ancienne Académie ne s'empressassent de faire l'acquisition d'un volume qui terminerait et compléterait cet important recueil.

L'Académie s'honorerait elle-même en donnant cette marque d'estime et de respect à la compagnie à laquelle elle a succédé, et qu'elle aime à regarder comme son modèle. J'attendrai sur cet objet les ordres de l'Académie.

L'Académie regrettera peut-être que plusieurs de ces collections dont je viens de l'entretenir n'aient pas fait de plus grands progrès en 1837; mais il faut qu'elle sache que les modiques fonds dont elle pouvait disposer pour cette année ont été entièrement dépensés en frais d'impression, et même ont été dépassés de près de six mille francs. La commission des travaux littéraires lui fera une proposition pour solder cet arriéré.

Cette position financière de l'Académie nous empêche seule de lui proposer d'entreprendre la publication des Assises de

Digitized by Google

Jérusalem, dont l'impression serait fort à désirer, et qui pourrait assez naturellement trouver place dans le recueil des croisades. Nous désirerions toutefois qu'elle permît à la commission des travaux littéraires de lui présenter un rapport spécial sur cet objet.

DE SACY.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 1838.

Lu dans la séance du 29 juin 1838.

A l'exemple de mon illustre et à jamais regrettable prédécesseur [1], je comprendrai toutes les publications entreprises par l'Académie dans l'exposé des travaux de ses commissions diverses.

Le premier des recueils qu'elle publie, celui de ses propres mémoires, est parvenu aux tomes XII et XIII de la nouvelle série [2]. La seconde et dernière partie du XIII^e^ sort aujourd'hui même de l'Imprimerie royale [3]; l'autre a paru en 1837; et la deuxième du tome XII en 1836, en attendant la première, qui, réservée à l'Histoire de l'Académie, depuis le commencement de 1831 jusqu'en 1838, ne doit être publiée qu'après tout le tome XIII. Je crois pouvoir annoncer qu'elle le sera en 1839 [4].

[1] M. Silvestre de Sacy.

[2] L'ancienne série comprend l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, depuis sa fondation jusqu'en 1793 : la nouvelle ne remonte qu'à l'année 1803.

[3] In-4°, pag. 345-788, contenant les mémoires de M. Abel Rémusat sur un voyage dans l'Asie centrale, dans le pays des Béloutches et dans l'Inde, exécuté à la fin du IV^e^ siècle de notre ère par plusieurs Samanéens de la Chine; — de M. Dureau de Lamalle sur l'agriculture romaine, depuis Caton le Censeur jusqu'à Columelle; — et le troisième mémoire de M. Raoul-Rochette sur les antiquités chrétiennes des catacombes de Rome (objets déposés dans les tombeaux antiques qui se retrouvent dans les cimetières chrétiens, *avec neuf planches*).

[4] Elle contiendra, 1° les délibérations de l'Académie, les rapports qu'elle a en-

Digitized by Google

L'Académie a destiné le tome XI à une table alphabétique des matières traitées dans les dix précédents. La copie de cette table[1], jusqu'à la lettre K inclusivement, est livrée et remplira environ deux cent vingt pages, dont cent vingt sont imprimées. Je ferai ce qui sera en mon pouvoir pour que le volume entier s'achève aussi dans le cours de l'année prochaine.

A l'occasion de cette table, M. de Sacy, dans ses derniers rapports, a proposé l'acquisition de celle que MM. de Bure possèdent et qui correspond aux six derniers volumes (XLV-L) de l'ancien recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette table manuscrite[2] vient d'être mise sous les yeux de la commission des travaux littéraires chargée de l'examiner et d'en faire le sujet d'un rapport qui se terminera par l'évaluation des frais d'impression. Le prix de l'acquisition ne serait que d'une somme de mille francs, payable aux termes qui conviendraient à la commission administrative.

Pour terminer ce qui concerne les Mémoires de l'Académie, je n'ai plus qu'à l'informer que l'impression du tome XIV ne tardera point à être entreprise; M. de Sacy ayant recueilli plusieurs des articles qui en rempliront la seconde partie, et la première ne devant paraître qu'après les deux parties du tome XV[3].

tendus, les inscriptions et monuments dont elle s'est occupée; les programmes des prix qu'elle a proposés et décernés; les changements survenus dans la liste de ses membres;.... 2° l'analyse des mémoires qui n'auront pas été imprimés en entier;... 3° les notices composées par M. Silvestre de Sacy sur la vie et les ouvrages de MM. Champollion le jeune, Abel Rémusat, Chezy, Thurot, Saint-Martin, Dacier et Pougens;... par M. Daunou, sur M. de Sacy.

[1] Rédigée par M. Longueville.

[2] Quelques membres de l'ancienne Académie ont, dit-on, coopéré à la rédaction de cette table.

[3] L'Académie a décidé, le 13 décembre 1833, qu'à l'avenir chaque section du recueil de ses Mémoires aurait deux volumes, et chaque volume deux parties; que, de ces quatre parties, la première, réservée à l'Histoire des travaux académiques, ne serait publiée qu'après les trois autres.

Digitized by Google

Le treizième volume des Notices et extraits des manuscrits sera livré au public bien avant la fin de 1838. On a, en bonnes feuilles ou en épreuves, trois cent vingt pages de la partie orientale[1], et M. Quatremère continue de fournir la copie des pages qui suivront au nombre d'environ cent dix. L'autre partie, celle qui a pour matière les manuscrits grecs, latins, français, ou en langues modernes, remplit quatre cent quarante-huit pages totalement imprimées[2]. A l'égard du tome XIV de cette collection, M. de Sacy avertissait, il y a six mois, qu'aucune des notices qui le doivent composer n'avait encore été présentée. Ce travail n'étant pas aujourd'hui plus avancé, je dois renouveler l'invitation de s'en occuper.

La commission qui a publié en 1835 le dix-huitième tome de l'Histoire littéraire de la France va mettre au jour en 1838, avant le 15 août, le tome XIX, composé des articles que les rapports de M. de Sacy ont annoncés[3]. On achève en ce moment l'impression des préliminaires et des tables[4]. Le

[1] Notice sur le dictionnaire intitulé : *Miroir des langues mandchoue et mongole;* par M. Abel Rémusat. — Notice de plusieurs opuscules mathématiques qui composent le manuscrit arabe n° 1104, ancien fonds de la Bibliothèque du roi; par M. L. Am. Sédillot. — Notice de l'ouvrage qui a pour titre : *Mesalek alabsar fi memalek alamsar* (Voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées), manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi, n° 583; par M. Quatremère.

[2] Notice du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, manuscrit de la Bibliothèque du roi, cartulaire 120; par M. Benj. Guérard. — Notice de Flamenca, poëme provençal, manuscrit de la bibliothèque de Carcassonne, n° 681; par feu M. Raynouard. — Notice d'un Lexique de synonymes grecs, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale; par M. Boissonnade. — Notice de la plupart des manuscrits grecs, latins et en vieux français, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, connue sous le nom du *pseudo-Callisthène;* par M. Berger de Xivrey. — Notice sur un Atlas en langue catalane, de l'an 1314, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi; par M. Buchon (avec une carte). Cette notice a été, depuis, renvoyée au tome XIV.

[3] Voyez ci-dessus, pag. 217, 233, 234, 238, 239, 243, 248, 249, 253, 254.

[4] Ce volume, imprimé chez MM. Firmin

Digitized by Google

tome XX de cette Histoire comprendra les quinze dernières années du XIII^e^ siècle. La commission chargée de ce travail a déjà mis sous presse les articles qui correspondent à 1286, 1287, 1288, 1289, et entre lesquels se rencontrent ceux qui concernent Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis et régent du royaume; Robert de Luzarches, architecte de la cathédrale d'Amiens; le franciscain Jean de Parme, à qui l'Évangile *éternel* a été attribué; Gélent, évêque d'Angers, etc. Plus de cinquante des articles à placer après ceux-là, c'est-à-dire sous les années 1290 à 1300, sont rédigés : là figurent, entre autres personnages, Étienne de Salanhac, Michel Scot, Pierre-Jean d'Olive,... Guillaume de Morbéka, Roger Bacon... Dans la série chronologique des troubadours, M. Émeric-David a préparé des notices sur la vie et les ouvrages de Giraud de Cabrière, Arnaud de Marsan, Amanieu des Escas, Pierre III, roi d'Aragon,..... Jean Estève, etc.; et M. Amaury Duval s'est occupé des nombreux trouvères qui ont écrit sous le règne de Philippe le Bel jusqu'en 1300. Il est donc à présumer que ce vingtième volume verra le jour vers la fin de 1840 [1].

Les rapports de M. de Sacy ont indiqué tout le contenu du tome XX de la collection des Historiens de France [2]. Le corps du volume est imprimé en entier [3]. La rédaction des tables sera bientôt terminée; celle des préliminaires est entreprise,

Didot (XL et 891 pages in-4°), embrasse trente années de l'Histoire littéraire de la France, 1256-1285.

[1] On vient de recevoir les épreuves des premières feuilles.

[2] Voyez ci-dessus, pag. 245, 246.

[3] On y lit les Histoires de saint Louis, par Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, un moine anonyme de Saint-Denis; un autre religieux, confesseur de la reine Marguerite; le sire de Joinville, et Guillaume de Nangis; la Vie de Philippe III, par ce dernier auteur; sa grande Chronique, sa Chronique abrégée; les Chroniques de Saint-Denis, depuis 1226 jusqu'en 1328, et les derniers chapitres de l'Histoire de la guerre contre les Albigeois, par Guillaume de Puy-Laurent : 776 pages in-folio.

Digitized by Google

et les six derniers mois de 1838 suffiront sans doute pour achever la publication.

Dans la partie orientale du nouveau recueil des Historiens des croisades, les extraits de la chronique arabe d'Abou'lféda remplissent environ deux cents pages, en bonnes feuilles, ou en épreuves, ou en copie. C'est tout ce que l'éditeur, M. Reinaud, se propose de tirer de cette chronique. Il prépare l'extrait d'Ibn-Alatir qui doit la suivre, et qui, sans doute, éprouvera moins de retards typographiques après la session des Chambres.

L'impression de la partie grecque du même recueil pourra commencer avant le 1er janvier, par des extraits de Zonare, d'Anne Comnène, de Jean Cinname, de Nicétas Choniates, que M. Hase a collationnés sur plusieurs manuscrits, et dont il a revu les versions latines : il y joindra quelques pièces inédites.

La partie latine et française de cette même collection d'Historiens des croisades est plus avancée. La copie entière d'un premier tome a été, depuis plus d'un an, livrée à l'Imprimerie royale par l'éditeur, M. Beugnot, qui a reçu soixante-dix-huit cahiers en bonnes feuilles, et huit autres en épreuves, en tout six cent quatre-vingt-huit pages, contenant les quatorze premiers livres de Guillaume de Tyr, en latin et en français, avec dix-neuf chapitres du XVe. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du livre XXII, et y compris ce qu'on a du XXIIIe, doit remplir environ deux cents pages, outre les préliminaires et les tables ou appendices du volume. La publication ne peut manquer d'avoir lieu dans le cours de l'année 1839.

Le tome XX de la collection des Ordonnances des rois de France est imprimé jusqu'à la page 520, où il atteint le mois

Digitized by Google

de mai 1496 [1]. L'éditeur, M. de Pastoret, a fourni la copie des articles datés des mois suivants jusqu'en décembre. Il prépare celle qui se rapporte à l'année 1497 prolongée, selon l'ancien calcul, jusqu'au 26 mars de l'année que nous appelons 1498. Si le volume doit s'arrêter au 7 avril de cette année-là, c'est-à-dire à la mort de Charles VIII, il ne s'étendra guère au delà de la page 600, et l'éditeur n'aura plus à y joindre que les accessoires qui commencent et finissent chaque volume de ce grand recueil. Ce travail pourrait s'achever aussi en 1839, et le tome XXI s'ouvrirait par les premières ordonnances de Louis XII, dont le règne a été désigné comme le dernier à comprendre dans cette collection.

Il serait superflu d'ajouter qu'en toutes celles dont il vient d'être fait mention, les textes, revus sur les manuscrits, sont accompagnés de variantes, d'interprétations grammaticales, de notes critiques, d'éclaircissements historiques.

M. Pardessus a rassemblé les matériaux du tome V de la Table des diplômes; et il a livré à l'impression une première série d'articles définitivement rédigés [2]. Il en existe entre les mains de l'un de ses coopérateurs, M. Teulet, une assez longue suite [3], qui sera envoyée à l'Imprimerie royale aussitôt qu'on recevra d'elle les épreuves des premiers cahiers. S'il n'y a pas trop de retards dans le service typographique, le volume pourra paraître avant le mois de juillet 1840.

Deux ordonnances royales, du 31 novembre 1829 et du 1er mars 1832, prescrivent de publier les textes mêmes des chartes dans leur ordre chronologique; et l'Académie s'est chargée de diriger ce travail, auquel des élèves de l'école des diplômes doivent être employés ainsi qu'au précédent. Dès

[1] La première des ordonnances qu'il contient est du 14 mai 1487. — [2] Ils correspondent aux mois d'avril à novembre 1214. — [3] Elle atteint les derniers mois de 1230.

Digitized by Google

qu'on aura obtenu les moyens pécuniaires de commencer l'impression de ces textes, M. Pardessus se propose de présenter à la commission des travaux littéraires, puis, au nom de cette commission, à l'Académie, un rapport sur les améliorations dont le travail de Bréquigny paraît susceptible.

Après avoir entendu, le 16 février dernier, un rapport de M. Pardessus concernant une nouvelle édition des Assises de Jérusalem, l'Académie, dans une de ses séances suivantes, a chargé son secrétaire perpétuel de demander à MM. les ministres de la justice et des affaires étrangères les copies de ce code préparées en 1828 et 1829 par M. Guérard. Mais la copie de l'Assise des bourgeois, faite par cet académicien, lui a été depuis assez longtemps remise, et il la tient à la disposition de l'Académie. On annonçait qu'il s'en trouvait une plus ancienne, plus correcte et plus complète, dans la bibliothèque de Munich, et M. le ministre des affaires étrangères ayant bien voulu, sur ma demande, employer les moyens qui étaient en son pouvoir pour en obtenir communication [1], ce manuscrit vient d'être prêté à l'Académie. De son côté M. le garde des sceaux [2] a autorisé M. le directeur de l'Imprimerie royale à communiquer celle des copies de M. Guérard qui appartient à cet établissement; et M. le directeur [3] s'empressera de la mettre à la disposition de l'académicien qui entreprendra cette publication.

La commission des inscriptions et médailles a satisfait à toutes les demandes qui lui ont été adressées. Elle a composé la médaille décernée par l'Académie à la mémoire de M. Silvestre de Sacy; l'inscription du stylobate du monument érigé à Montyon par l'administration des hospices; l'exergue *seule*

[1] Lettre au secrétaire perpétuel, du 20 mai 1838. — [2] Lettre au même, 5 juin. — [3] Lettre au secrétaire perpétuel, du 11 juin 1838.

Digitized by Google

de la médaille frappée à l'occasion de l'ouverture du musée de Versailles (aucune place n'ayant été réservée pour la légende); l'inscription relative à l'inauguration des nouvelles salles du musée du Louvre; l'inscription de la médaille destinée à consacrer le souvenir de l'amnistie; l'inscription de l'obélisque de Louqsor; la double inscription (latine et française) de la colonne de Boulogne-sur-Mer. En rendant compte des travaux antérieurs du même genre, M. de Sacy s'est plaint, à plusieurs reprises, de l'usage qui s'introduisait de ne demander à l'Académie que des légendes, et d'arrêter, sans la consulter, la composition des types; « d'où il résulte, disait-« il, qu'il est quelquefois impossible de faire concorder, comme « il serait à désirer, les deux parties qui concourent à l'ex-« pression de la pensée que les monuments doivent transmettre « à la postérité. » J'ai dû adresser les mêmes observations à M. le ministre de l'intérieur, en lui présentant les inscriptions qu'il avait demandées, et réclamer pour l'Académie l'une de ses plus anciennes attributions, celle que l'ordonnance royale de 1701 exprimait en ces termes : *Faire les médailles, veiller à tout ce qui peut contribuer à leur perfection, tant pour l'invention et les* DESSINS *que pour les inscriptions et les légendes.*

Depuis la dernière séance publique de l'Académie, vingt-sept ouvrages, opuscules ou mémoires, tant imprimés que manuscrits, ont été envoyés à la commission des antiquités de la France. Deux de ces ouvrages concernent les possessions françaises dans le nord de l'Afrique : ils décrivent des monuments antérieurs à la conquête du pays par les Arabes; ils joignent à ces détails des observations curieuses sur l'emplacement des anciennes cités, et renferment aussi beaucoup d'inscriptions latines recueillies, soit dans l'intérieur du territoire, soit sur divers points du littoral. D'autres mémoires

Digitized by Google

offrent la description d'enceintes et de retranchements qu'on fait remonter aux siècles qui précédèrent la domination romaine dans les Gaules; quelques-uns expliquent des monuments qui datent de cette domination même. Mais le plus grand nombre des écrits examinés par la commission retracent des établissements ou des traditions du moyen âge : ce sont des précis historiques sur plusieurs villes, châteaux, églises, abbayes; des notices de monuments, d'archives communales ou provinciales; des recherches et des commentaires sur des poëmes en langue romane, ou sur des manuscrits relatifs à l'histoire de France. Ces productions diverses viennent de donner lieu, au sein de la commission, à des rapports particuliers qui vont fournir les éléments du rapport général qu'entendra bientôt l'Académie. On désire qu'il ne se borne point à faire connaître les ouvrages auxquels les médailles sont décernées, mais qu'il distingue aussi par quelque mention les travaux qui, sans avoir été jugés dignes de ces récompenses solennelles, mériteraient d'autres encouragements. J'ajouterai que l'Académie a pris deux fois la résolution de publier, sous le titre de *Mémoires des savants étrangers,* une collection des meilleures dissertations historiques et archéologiques qui lui ont été ou lui seront présentées. Des considérations si graves conseillent cette publication, qu'elle ne pourrait être différée que par l'absence des moyens de l'exécuter.

On vient de voir que la commission des antiquités de la France a eu occasion de s'occuper de celles de l'Algérie. Les académiciens particulièrement chargés de ce dernier genre de recherches, MM. Jomard, Hase, Dureau de Lamalle, ont continué de communiquer les résultats de leur correspondance avec les savants européens qui se sont voués à l'exploration de cette contrée africaine.

Digitized by Google

Je crois qu'il est permis de conclure des faits qui viennent d'être exposés, que les travaux de l'Académie [1] ont conservé, dans le premier semestre de 1838, une très-grande activité.

DAUNOU.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 1838.

Lu dans la séance du 4 janvier 1839.

Messieurs, les derniers rapports de M. Silvestre de Sacy et celui que vous avez entendu le 29 juin 1838 annonçaient la publication prochaine d'une table alphabétique des matières traitées dans les tomes XLV à L des Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce complément d'une collection si justement célèbre était depuis longtemps attendu; aussi votre commission des travaux littéraires s'est-

[1] L'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de publier :

1° Ses Mémoires (article 5 du titre IV de la loi du 3 brumaire an IV);

2° Les meilleurs des mémoires qui lui sont adressés, concernant l'histoire, les arts et les antiquités de la France (lettre de M. le ministre de l'intérieur, du 8 avril 1819);

3° Les Notices et extraits des manuscrits (article 25 de la loi du 15 germinal an IV; arrêté des consuls, du 2 germinal an XI);

4° L'Histoire littéraire de la France (travail demandé par le gouvernement, le 27 mars 1807);

5° La collection des Historiens de France (article 16 de l'arrêté du 2 germinal an XI);

6° Les Historiens orientaux, grecs, occidentaux, des croisades (entreprise approuvée par le gouvernement, le 7 juin 1833);

7° Le recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race (article 16 de l'arrêté du 2 germinal an XI);

8° La Table chronologique des diplômes, chartes...., concernant l'histoire de France (ordonnances du 11 novembre 1829 et du 1er mars 1832);

9° Les textes de ces chartes et diplômes (mêmes ordonnances);

10° Les Assises de Jérusalem (nouvelle édition projetée par le gouvernement, le 7 juillet 1829).

L'Académie est d'ailleurs appelée, par son institution, par ses règlements et par les lois qui la concernent, à faire les inscriptions et médailles demandées par le gouvernement.

Elle propose et décerne, chaque année, les prix d'histoire, d'archéologie, de numismatique légalement fondés.

Digitized by Google

elle empressée de prendre connaissance d'une table manuscrite de ces six volumes, qui lui aurait été cédée à un prix modéré. Mais l'examen attentif qu'elle en a fait l'a convaincue qu'il y restait trop d'omissions et d'inexactitudes pour qu'il fût possible de vous en proposer en ce moment l'acquisition et l'impression. La commission espère qu'il lui sera permis de reproduire un jour ce projet.

Votre nouveau recueil, messieurs, manque encore du tome XI, qui doit contenir la Table des dix précédents, tous entièrement publiés de 1815 à 1833. Cette Table, rédigée avec un très-grand soin par M. Longueville, est plus d'à moitié imprimée. On a les cent soixante premières pages en bonnes feuilles, les soixante-quatre suivantes en épreuves, et la copie d'environ soixante-douze autres, qui atteignent le dernier mot de la lettre O. Les articles P-Z, que le rédacteur n'a point encore livrés, rempliront au plus vingt feuilles : je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que ce volume vous soit présenté dans le cours de l'année qui commence.

Conformément à votre arrêté du 13 décembre 1833, la première partie du tome XII ne pouvait paraître qu'après la seconde, et même qu'après les deux parties du tome XIII. Ces trois demi-volumes ayant été publiés, j'ai dû mettre sous presse la première partie du douzième, réservée à l'Histoire de l'Académie. L'impression de vingt feuilles est achevée; plus de douze autres sont en épreuves ou en copie, et l'année 1839 suffira pleinement à la publication de ce demi-volume; il doit continuer les récits qui, dans le tome IX, s'arrêtent à la fin de 1830, et comprendre jusqu'en 1838 l'histoire de l'Académie; c'est-à-dire ses délibérations, les rapports qu'elle a entendus, les inscriptions et les monuments dont elle s'est occupée, les programmes des prix qu'elle a proposés et dé-

Digitized by Google

cernés, l'analyse des mémoires qu'elle n'a pas imprimés en entier, les changements survenus dans la liste de ses membres, et des notices historiques sur la vie et les ouvrages de ceux qu'elle a perdus.

La première partie du tome XIV devant être aussi ajournée comme historique, en vertu du même arrêté, on est sur le point d'entreprendre l'impression de la seconde partie, à laquelle plusieurs mémoires sont déjà destinés. Il en est d'autres qui, à raison de leurs dates, devraient entrer dans ce demi-volume, mais qui n'ont pas été déposés et revus dans les formes prescrites par l'article 48 du règlement. De là et de quelques autres circonstances résultent des difficultés d'exécution sur lesquelles je prierai l'Académie d'entendre un rapport particulier dans l'une de ses séances de ce mois. Au moyen des délibérations par lesquelles vous régulariserez cette publication, il deviendra facile de la terminer avant le milieu de 1840.

L'Académie pourra vers le même temps offrir au public le tome I[er] d'un nouveau recueil dont elle a conçu le projet, et qui, sous le titre de *Mémoires des savants étrangers,* doit comprendre, d'une part, des mémoires sur les antiquités de la France, choisis par la commission chargée de l'examen de ce genre d'ouvrages; de l'autre, des dissertations sur divers sujets, lues à l'Académie et distinguées par sa commission des travaux littéraires. Aussitôt que ces deux commissions auront désigné les articles, non encore imprimés ailleurs, qu'elles destinent à cette collection nouvelle, le premier volume ou demi-volume sera mis sous presse.

Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits vous a été présenté et distribué au mois de décembre dernier, avec l'annonce d'un supplément contenant la notice d'un atlas en langue catalane. Mais depuis, prenant en considération l'é-

Digitized by Google

tendue de cette notice et l'épaisseur des cartes qui l'accompagnent, la commission des travaux littéraires a jugé plus convenable de ne point la comprendre dans le tome XIII, qui a déjà près de sept cents pages, et de la renvoyer au tome XIV, pour lequel on manque de matériaux. L'impression de ce nouveau tome se trouve ainsi commencée, en ce qui concerne les manuscrits occidentaux, par la notice de l'atlas catalan, et pour la partie orientale, par la notice de l'histoire manuscrite des deux sultans Schah-Rokh et Abou-saïd. Ce travail de M. Quatremère, et d'autres articles promis par lui, donneront les moyens de publier une partie de ce tome XIV dès 1839, et le surplus avant la fin de 1840. Il s'agit d'un très-important recueil qui a éprouvé de trop longs retards entre les années 1831 et 1838. L'Académie doit désirer que les volumes qui suivront le XIII^e^ se fassent beaucoup moins attendre. Pour en accélérer, ou plutôt en régulariser la publication, la commission propose de diviser chaque tome en deux parties, qui pourraient ne point paraître ensemble; soit que l'on continuât de distinguer deux séries, la première pour les manuscrits orientaux, et la seconde pour ceux qui appartiennent à d'autres langues, ainsi qu'on l'a pratiqué dans les tomes VII à XIII, soit qu'on recommençât d'entremêler ces deux genres d'articles, comme on l'a fait dans les six premiers volumes de la collection.

Le dix-neuvième tome de l'Histoire littéraire de la France a paru le 3 août 1838, composé des articles que les rapports de M. de Sacy avaient annoncés. On a commencé l'impression du volume suivant, qui doit correspondre aux quinze dernières années du XIII^e^ siècle. Le nombre des notices préparées est d'environ soixante[1], dont quelques-unes ont été déjà dési-

[1] Composées par MM. Daunou, Émeric-David, Lajard, et feu M. Amaury Duval.

Digitized by Google

gnées à l'Académie comme remarquables par leur étendue ou leur importance; par exemple, celles qui concernent l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme; l'architecte Robert de Luzarches, Michel Scot, Guillaume de Morbeka, Roger Bacon. Nous devons joindre aujourd'hui à ces articles ceux de Jacques de Cessoles et du jurisconsulte Philippe de Beaumanoir, qui ont été lus à l'Académie par M. Lajard. Le travail de M. Émeric-David sur les troubadours de la même époque est fort avancé; il est terminé même à l'égard de ceux de ces poëtes qui se sont exercés dans le genre lyrique, et l'auteur s'occupe des romanciers. L'un des académiciens dont vous déplorez, messieurs, la perte récente, M. Amaury Duval, poursuivait le cours de ses recherches et de ses observations sur les trouvères antérieurs à l'an 1300. Les matériaux qu'il a dû laisser et ceux qu'ont disposés les autres membres de la commission rempliront une grande partie de ce tome XX, dont on a dès maintenant plusieurs feuilles en épreuves. Il paraîtra, conformément à une décision de l'Académie, en 1841, peut-être à la fin de 1840.

Le corps du vingtième volume des Historiens de France était imprimé en entier (sept cent soixante et seize pages in-folio) au mois de juin dernier[1]; mais la rédaction des tables a demandé plus de temps qu'on ne croyait. Aujourd'hui tous les bulletins dont elle doit se composer sont préparés et classés; ils n'ont besoin que d'une dernière révision. De son côté M. Naudet s'est mis en mesure de livrer bientôt à l'impression les préliminaires, en sorte qu'on doit compter sur la publication du volume avant le 1er juillet 1839. Les historiens qu'il comprend, et que M. de Sacy a indiqués dans ses rapports, sont Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres, le confes-

[1] Éditeurs, MM. Naudet et Daunou.

Digitized by Google

seur de la reine Marguerite, Joinville, Guillaume de Nangis, avec les derniers chapitres de Guillaume de Puy-Laurent.

Les éditeurs des Historiens orientaux, grecs et occidentaux des croisades ont continué de rassembler les éléments de cette grande collection. M. Reinaud, après avoir achevé l'impression des extraits de la chronique d'Abou'lféda, s'est empressé de livrer à l'Imprimerie royale ceux d'Ibn-Alatir, en joignant le texte arabe de cet auteur à la traduction française. On possède en bonnes feuilles, en épreuves, en copie, deux cent quarante pages de ce premier volume, l'un de ceux que l'Académie publiera en 1840.

M. Hase a commencé la copie de la partie grecque du même recueil par des extraits d'Anne Comnène, de Nicéphore Bryenne, de Cinnamus, de Zonaras, de Nicétas Choniates et de quelques autres écrivains des douzième et treizième siècles. Les textes, revus sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, seront accompagnés de versions latines soigneusement retouchées, et suivis de pièces inédites. Le public jouira de ce travail en 1841.

Il possédera auparavant deux volumes de la partie latine et française de cette collection : d'une part, l'ouvrage de Guillaume de Tyr, dont l'impression s'achève, et que les éditeurs, MM. Beugnot et Le Bas, promettent de publier dans le cours du trimestre actuel; de l'autre part, les Assises de Jérusalem, que l'Académie a résolu d'attacher au recueil qui concerne les croisades. Une édition complète de ce code, d'après les manuscrits collationnés de Venise, de Munich et de Paris, vient d'être mise en cours d'exécution par M. Beugnot. Il en existe en ce moment plus de quarante-huit pages in-folio en épreuves ou en copie; et l'on peut prévoir que le volume entier sortira des presses royales en 1840.

Digitized by Google

On aura vers la fin de 1839 le vingtième tome des Ordonnances des rois de France. Il contiendra celles de Charles VIII, depuis le 14 mai 1488 jusqu'en avril 1498, dernier mois de ce règne. Cinq cent seize pages sont imprimées, et M. de Pastoret a fourni la copie du surplus. Il ne manque au volume que les préliminaires et les tables.

Deux autres recueils in-folio, autrefois entrepris par Bréquigny et La Porte du Theil, sont continués par l'Académie. L'un est la Table chronologique des diplômes, dont le tome IV a été, par les soins de M. Pardessus, achevé en 1837. Les matériaux du cinquième étaient préparés et les premiers articles livrés à l'impression avant le mois de juillet dernier; mais on s'est aperçu que plusieurs de ces documents avaient été mal datés dans les livres où ils sont transcrits. Des dates qu'il fallait prendre dans l'ère d'Espagne avaient été rapportées à l'ère vulgaire. La rectification de ces erreurs a exigé une révision attentive et des recherches scrupuleuses que les vacances des bibliothèques publiques ont ralenties. On a dû donner aussi à l'indication des sources et à toutes les citations plus d'exactitude et d'uniformité que ne s'en prescrivait Bréquigny. Cependant, malgré les retards que ces nouveaux soins ont entraînés, le volume paraîtra vers le milieu de 1840, ainsi que je l'annonçais dans mon rapport du 29 juin; car, outre les soixante-quatre pages qui existent en bonnes feuilles, épreuves ou copie, à l'Imprimerie royale, une série considérable d'articles revus et classés est entre les mains de M. Teulet, l'un des coopérateurs de M. Pardessus.

L'Académie, dans sa séance du 29 avril 1835, a résolu de publier les textes mêmes des actes authentiques relatifs à l'histoire de France, et a décidé que le premier tome de cette collection, mis sous presse par Bréquigny, et non achevé

Digitized by Google

en 1791, serait réimprimé avec les intercalations et les rectifications nécessaires. Trop longtemps la commission des travaux littéraires a manqué des ressources pécuniaires que réclamait cette publication : dès qu'elle a pu espérer de les obtenir, elle a entendu des rapports de M. Pardessus, chargé par l'Académie, dès le 18 avril 1832, d'entreprendre ce travail; et elle en a définitivement arrêté le plan. Huit premières pages viennent d'être imprimées comme *specimen :* celles qui vont bientôt les suivre contiendront tous les documents qui appartiennent au règne de Clovis, tous déjà recueillis, vérifiés et annotés par l'éditeur. Le volume entier vous sera présenté, messieurs, dans le premier semestre de 1841 au plus tard.

Ainsi l'Académie, après avoir publié en 1838, depuis le 29 juin, trois volumes in-4°, savoir :

La deuxième partie du tome XIII de ses Mémoires;
Le tome XIII des Notices et extraits des manuscrits;
Et le tome XIX de l'Histoire littéraire de la France,

Publiera en 1839 :

Le tome XI de son recueil, contenant la Table des dix précédents;
La première partie du tome XII, réservée à l'Histoire de ses travaux;
Une partie du tome XIV des Notices de manuscrits;
Le tome XX des Historiens de France:
Le tome Ier des Historiens occidentaux des croisades;
Et le tome XX des Ordonnances;

En 1840 :

La seconde partie du tome XIV des Mémoires;
Le tome Ier des Mémoires de savants étrangers;

Digitized by Google

Une deuxième partie du tome XIV des Notices de manuscrits;

Le tome Ier des Historiens orientaux des croisades;

Les Assises de Jérusalem, servant de second tome à la partie occidentale de cette même collection;

Et le tome V de la Table chronologique des diplômes;

En 1841 :

Le tome XV des Mémoires;

Le tome XX de l'Histoire littéraire;

Les Historiens grecs des croisades;

Le tome Ier des Textes des chartes;

Et peut-être la Table des six derniers volumes de l'ancienne Académie.

L'état actuel de tous vos travaux, messieurs, permet d'annoncer de si nombreuses publications, de leur assigner ces divers termes, et de n'y prévoir d'obstacles que ceux qui naîtraient de l'insuffisance des fonds alloués, ou des retards du service typographique.

Je ne terminerai point ce rapport sans y comprendre quelques publications spéciales que vous avez faites dans le cours des six derniers mois de 1838, et qui sont restées étrangères aux recueils dont j'ai fait mention. Tels sont deux rapports destinés à diriger les recherches géographiques, historiques, archéologiques, qu'il convient de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale; et les rapports sur les concours aux prix d'antiquités nationales.

La commission des inscriptions et médailles n'a reçu, durant ces six derniers mois, aucune demande nouvelle; elle avait satisfait à toutes celles qui lui étaient précédemment parvenues : il faut espérer que, dans celles qui lui seront

Digitized by Google

désormais adressées, on se souviendra que l'Académie est instituée pour faire non-seulement les légendes, mais aussi les *dessins* des médailles; elle est appelée dans la médaille de sa propre fondation : *Academia regia Inscriptionum et* NUMISMATUM.

Il résulte de l'exposé qu'elle vient d'entendre que ses travaux ont conservé jusqu'à la fin de 1838 toute l'activité conciliable avec leur sévère exactitude.

DAUNOU.

Digitized by Google

PRIX

PROPOSÉS ET DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

EN 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837 ET 1838.

L'Académie avait proposé de *rechercher quel fut l'état politique des cités grecques de l'Europe, des îles grecques et de l'Asie mineure, depuis le commencement du deuxième siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople.* Le concours a été prorogé jusqu'en 1833, aucun des ouvrages envoyés en 1831 n'ayant paru digne du prix.

Trois autres sujets de prix ont été, pour la même année 1833, proposés en ces termes :

Rechercher les changements survenus pendant le moyen âge dans la géographie ancienne des régions qui composaient au X^e^ siècle les parties européennes de l'empire de Constantinople, dans le but d'en faire connaître avec toute l'exactitude possible les divisions civiles, militaires et ecclésiastiques, depuis l'avénement de Justinien jusqu'aux temps de Constantin Porphyrogenète, sans négliger la géographie des États formés des débris de l'empire pendant ce laps de temps, et dont l'existence fut plus ou moins longue.

Tracer l'histoire des différentes incursions faites par les Arabes d'Asie et d'Afrique, tant sur le continent de l'Italie que dans les îles qui en dépendent; et celle des établissements qu'ils y ont formés :

Digitized by Google

rechercher quelle a été l'influence de ces événements sur l'état de ces contrées et de leurs habitants.

Examiner quel était en France, à l'avénement de Louis XI, l'état des institutions provinciales et communales et des corporations, et quelles modifications ces institutions ont éprouvées pendant le règne de ce prince.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, fut décerné, pour 1831, à M. AINSWORTH, auteur d'un ouvrage intitulé : *Illustrations of the anglo-french coinage, taken from the cabinet of a fellow of the antiquarian societies of London and Scotland.* Deux médailles d'or étaient accordées, l'une à M. TEISER, pour un Mémoire sur le port de Fréjus, l'autre à M. NIVELEAU, pour un Mémoire intitulé : *Bavay ancien et nouveau;* avec mention honorable des travaux archéologiques de M. DE CAUMONT, à Caen, et de M. CHARDON, à Auxerre.

En 1832 l'Académie, qui avait demandé une *Histoire du décroissement et de la destruction totale du paganisme,* adjugea le prix à M. Arthur BEUGNOT, et distingua honorablement deux mémoires, dont l'un était de M. Jules DESNOYERS.

Un ouvrage de M. MILLINGEN, ayant pour titre : *Ancient coins of greek cities and kings.... illustrated and explicated,* obtint le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche; et trois médailles furent décernées à M. TEXIER, pour son travail sur l'arc de triomphe de Reims et sur l'histoire de cette ville; à M. DE GERVILLE, pour ses recherches sur les antiquités du département de la Manche; à M. DE CAUMONT, pour son essai d'une classification chronologique des monuments religieux antérieurs au XIII^e^ siècle; avec mention honorable du Dictionnaire topographique, historique, etc, du département de la Sarthe, par M. PESCHE; des mémoires de

Digitized by Google

M. MANGON DE LA LANDE sur les *Viducasses*, sur le camp romain de Vermand, sur les mesures itinéraires employées dans les Commentaires de Jules César; et du travail de M. JOLLOIS sur les antiquités du grand cimetière d'Orléans.

L'Académie annonçait qu'elle couronnerait en 1834 le meilleur ouvrage sur le sujet indiqué en ces termes : *Comparer la poésie des anciens Hébreux avec celle des Arabes, et faire connaître en quoi elles se ressemblent ou elles diffèrent, soit par rapport aux figures et aux moyens artificiels qu'elles emploient, soit par rapport aux divers genres de poëmes usités dans les deux nations.*

En 1833, les questions relatives aux institutions communales et provinciales sous Louis XI, aux incursions des Arabes, aux changements survenus dans la géographie de l'empire de Constantinople, n'ayant point paru assez bien traitées, ont été remises au concours pour 1834. Celle qui concernait l'état politique des cités grecques a été retirée, ou modifiée en ces termes : *Quel fut, depuis le deuxième siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople, l'état politique des cités grecques établies sur les bords du Pont-Euxin et de la Propontide?* prix à décerner en 1835, ainsi que celui que l'Académie proposait sur un nouveau sujet, savoir : *Rechercher, au moyen des faits tirés de l'examen de l'architecture, des monuments sculptés ou peints, des inscriptions et des vases, particulièrement des vases noirs avec bas-reliefs, quels sont les éléments dont s'est formée la nation étrusque, ce qui est indigène dans l'art étrusque, et ce qu'il a pu emprunter à l'Égypte, à la Lydie et à la Grèce.*

Aucun ouvrage n'a semblé mériter en 1833 le prix de numismatique; mais plusieurs recherches archéologiques ont été jugées dignes de récompenses. Outre trois médailles décernées à M. Alex. LE NOIR, pour son travail sur le palais des

Digitized by Google

Thermes; à M. GUIBERT, pour sa description de la cathédrale d'Amiens; et à M. BERGER DE XIVREY, pour sa lettre à M. Hase sur une inscription latine trouvée à Bourbonne-les-Bains, et sur l'histoire de cette ville, il a été fait mention honorable de sept mémoires dont les auteurs sont MM. JOUANNET, DU MÈGE, Adolphe SCRIBE, DE LA SAUSSAYE, PILOT, CAUVIN et FRARY.

M. le ministre de l'instruction publique ayant autorisé le dépôt d'une somme de 500 francs, fait par un correspondant de l'Institut, pour être le prix du meilleur mémoire sur un point d'antiquités nationales laissé au choix de l'Académie, elle a mis au concours pour 1834 la question suivante : *Déterminer quels sont les principaux caractères de l'architecture des temps intermédiaires entre la chute de l'empire romain et le* XIV^e^ *siècle, c'est-à-dire de l'an* 450 à 1300, *tels que les présentent des édifices de cette période, particulièrement en France et en Italie.*

Dans sa séance publique de 1833, l'Académie a, pour la première fois, proclamé, conformément à l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, les noms des élèves de l'école des chartes qui ont mérité dans les examens, et obtenu des brevets d'archivistes paléographes : c'étaient MM. TEULET, Léon SCHNEIDER, FOURCHEUX DE MONTROND, DE CHELLES, et LE ROUX DE LINCY.

En 1834, le prix relatif aux institutions provinciales et municipales fut adjugé à M. G. PAQUET; et celui qui avait pour sujet la comparaison de la poésie des Hébreux avec celle des Arabes, à M. WENRICH, professeur de littérature biblique à Vienne.

Il fallut proroger jusqu'à l'année 1836 le concours ouvert sur les incursions des Arabes, et retirer la question qui concernait les changements survenus dans la géographie de l'em-

Digitized by Google

pire de Constantinople. On la remplaça par celle-ci : *Tracer l'histoire de l'établissement des Vandales en Afrique et de leur administration depuis Genséric jusqu'à la destruction de leur royaume par Bélisaire; s'efforcer de montrer quel fut l'état de l'Afrique romaine sous leur domination, et jusqu'où s'étendait leur pouvoir ou leur influence dans l'intérieur du continent; rechercher quel fut l'idiome dont ils faisaient habituellement usage, et quels rapports s'établirent entre le peuple conquérant et les indigènes; enfin essayer de déterminer quels vestiges de leur langue et de leurs coutumes les Vandales ont laissés en Afrique depuis l'invasion des Arabes.*

Une autre question nouvelle était proposée pour 1836 en ces termes : *Rechercher quelles furent les impositions publiques dans la Gaule, depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, comment elles furent établies et perçues, et quelles personnes y étaient soumises.*

L'Académie ne put encore décerner en 1834 le prix de numismatique; mais elle adjugea les trois médailles pour des recherches archéologiques à M. Alex. Du Mège, auteur de mémoires sur deux autels votifs trouvés dans le territoire de Comminges, et sur le port et les fortifications d'Aigues-Mortes; à M. Guadet, pour un ouvrage très-étendu sur la monarchie des Francs; à M. Jollois, pour un travail sur les antiquités du département du Loiret, avec mention honorable d'une dissertation intitulée : *Attila dans les Gaules en* 451, par M. Tourneux; des recherches de M. Allou sur les armures du moyen âge; et de divers mémoires sur les antiquités d'Agen, de Figeac, de Marmande et de Lectoure, par M. Chaudruc de Crazannes.

Le prix offert au meilleur mémoire tendant à déterminer les caractères de l'architecture du moyen âge, de l'an 450 à 1300, fut remporté par M. Albert Lenoir.

Digitized by Google

En 1835, les prix relatifs à l'état politique des cités grecques, et à la nation ou à l'art étrusque n'ayant pu être décernés, ces deux concours restèrent ouverts jusqu'en 1836. L'Académie proposa, pour 1837, la question ainsi conçue : *Déterminer quels ont été, à partir du règne de l'empereur Constantin jusqu'à la fin du* XVI^e^ *siècle, les caractères et les vicissitudes du droit de propriété foncière dans toutes les régions qui ont fait partie de l'empire romain en Europe.*

Le prix de numismatique fut adjugé à M. le marquis de La Goy, auteur d'une description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des *Cœnicenses* et des *Auscii.*

Après avoir décerné les trois médailles destinées à récompenser les travaux archéologiques à M. de la Saussaye, pour son mémoire concernant l'histoire de la Sologne blésoise sous la domination romaine; à M. L'Échaudé d'Anisy, pour son ouvrage intitulé : *Extraits des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados;* à M. Dusevel, pour ses recherches sur les antiquités du département de la Somme, l'Académie accorda des mentions honorables à MM. Hazé, de Saulcy et Chaudruc de Crazannes, qui avaient envoyé à ce concours des mémoires sur des fouilles exécutées à Drevant (département du Cher); sur les monnaies des évêques du Mans; sur divers monuments antiques du midi de la France.

On proclama, dans la séance publique de 1835, les noms des élèves de l'école des chartes qui avaient obtenu dans les deux années précédentes des brevets d'archivistes paléographes: MM. Fallot, Rédet, Douet d'Arcq, Louis-Charles David.

En 1836 M. Papencordt, docteur en philosophie à Berlin, remporta le prix dont le sujet était l'histoire de l'établisse-

Digitized by Google

ment et de l'administration des Vandales en Afrique; et M. le ministre de l'instruction publique fit la dépense d'un second prix accordé à M. MILLER, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Le prix destiné au meilleur mémoire sur l'état politique des cités grecques fut adjugé à M. MENN, de Coblentz, professeur au gymnase royal de Dusseldorf; et l'Académie obtint de M. le ministre le moyen d'accorder un deuxième prix à M. Michel DE LOQUI.

Elle retira la question qui concernait la nation et l'art des Étrusques, prorogea jusqu'en 1838 le concours qui avait pour objet les incursions des Arabes, et annonça qu'en cette même année 1838 un autre prix serait décerné à l'auteur qui réussirait le mieux à *déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.*

L'ouvrage intitulé : *Numismata nonnulla græca è Musæo regio Bavariæ,* publié par M. STREBER, conservateur adjoint du cabinet des médailles du roi de Bavière, fut jugé digne du prix de numismatique.

Les trois médailles promises aux auteurs des meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales furent décernées à M. DE SAULCY, pour ses recherches sur les monnaies de la cité de Metz; à M. PRIEUR, pour ses notices des monuments de la domination romaine, observés dans les possessions françaises en Afrique; à M. DE LA SAUSSAYE, pour la continuation de ses travaux sur l'histoire de la Sologne blésoise. On fit mention honorable de M. THOMASSY, auteur d'une description des ruines de l'église de Gellonz, en Languedoc; de M. GILBERT, qui avait pareillement décrit les abbayes de Saint-Riquier et de

Digitized by Google

Saint-Wulfran; de M. DU MÈGE, auteur de l'Archéologie pyrénéenne.

En 1837 l'Académie partagea entre M. BAUDI DE VESME, demeurant à Turin, et M. GUADET, le prix dont elle avait proposé le sujet en ces termes : *Rechercher quelles furent les impositions publiques dans la Gaule, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire, etc.* Il fut fait mention honorable d'un mémoire de M. Just PAQUET sur le même sujet.

On prorogea jusqu'en 1838 le concours sur les caractères et les vicissitudes du droit de propriété foncière; et l'on annonça qu'en 1839 un prix serait décerné au meilleur *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste.*

Le prix de numismatique, pour l'année 1837, fut adjugé à l'Essai de classification des suites monétaires byzantines par M. DE SAULCY. Les auteurs qui obtinrent les trois médailles destinées aux recherches d'antiquités nationales furent M. GÉRAUD, pour le volume publié sous le titre de *Paris sous Philippe le Bel;* M. JAL, pour son mémoire sur les vaisseaux ronds de saint Louis et l'état de la marine au XIII^e^ siècle; M. BERBRUGGER, pour la description de diverses inscriptions antiques découvertes à Ghelma et autres lieux de l'ancienne régence d'Alger. On faisait mention honorable de M. REY, auteur d'un ouvrage sur les enseignes, drapeaux et couleurs de la France; de M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, auteur de plusieurs mémoires sur les antiquités du Poitou; et de M. DUSEVEL, qui avait présenté à l'Académie des travaux du même genre sur les antiquités du département de la Somme, et en particulier de l'arrondissement de Montdidier.

L'Académie proclama, dans sa séance publique de 1837,

Digitized by Google

les noms des élèves de l'école des chartes qui avaient obtenu des brevets d'archivistes paléographes : MM. QUICHERAT, DELPIT, BOREL, DE STADLER, BERNHARD, BOCA, LE GLAY et WEY.

En 1838 l'Académie a couronné le mémoire de M. Édouard LABOULAYE, sur les caractères et les vicissitudes du droit de propriété foncière depuis Constantin jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle;

Et le mémoire de M. Jules DESNOYERS, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, sur les incursions des Arabes.

Elle a prorogé jusqu'en 1840 le concours sur les rapports des poids, mesures et monnaies en usage sous les deux premières dynasties, avec les poids, mesures et monnaies du système décimal;

Et annoncé qu'elle décernerait aussi, en 1840, un prix à la meilleure *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie dans l'école d'Alexandrie.*

Elle a décerné le prix de numismatique de l'année 1838 à M. Millingen pour son ouvrage intitulé : *Sylloge of ancient unedited coins;*

Et les trois médailles, pour récompenses de travaux archéologiques, à M. BERBRUGGER, qui a décrit tout ce qui reste d'antiquités à Hippone et aux environs; à M. GUADET, pour ses notices de l'ancien état des monuments et des archives de la commune de Saint-Émilion; à M. Onésime LE ROI, pour ses études sur les mystères. M. le ministre de l'instrction publique, prié d'accorder extraordinairement une quatrième médaille à M. DE LA PLANE, auteur d'une Histoire municipale de la ville de Sisteron, a bien voulu y consentir. Des mentions honorables ont été faites de diverses recherches de MM. DU MÈGE, JAL, Michel DE LOQUI et DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

Feu M. le baron GOBERT, en léguant à l'Académie des ins-

Digitized by Google

criptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de la vente de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, avait demandé *que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié dudit capital* (intérêt évalué approximativement à dix mille francs) *fussent proposés en prix annuel pour le travail* LE PLUS SAVANT OU LE PLUS PROFOND *sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus;* déclarant vouloir en outre QUE LES OUVRAGES GAGNANTS *continuent à recevoir chaque année leurs prix, jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage les leur enlève; et qu'il ne puisse être présenté* (à ce concours) *que des ouvrages nouveaux.*

Ces dispositions donnèrent lieu hors de l'Académie à des contestations judiciaires, et au sein de l'Académie à des discussions sur le plus utile emploi d'un legs si considérable; mais le gouvernement en ayant autorisé l'acceptation, approuvé les conditions, et prescrit l'exécution littérale, le premier concours au prix fondé par le baron Gobert a été ouvert entre les ouvrages sur l'histoire de France qui seraient publiés en français ou en latin, depuis le 1^er^ janvier 1838 jusqu'au 1^er^ avril 1839, et déposés au secrétariat de l'Institut avant ce dernier terme.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES

PAR L'ACADÉMIE.

En 1832 M. le ministre de l'intérieur a transmis à l'Académie la demande faite par M. le préfet de l'Ardèche, d'une inscription pour le monument qu'on érigeait à Olivier de Serres, dans la commune de Villeneuve-de-Berg, sa patrie.

L'Académie a jugé convenable, 1° de placer sur la face principale de la colonne une inscription française en ces termes :

À LA MÉMOIRE
D'OLIVIER DE SERRES,
SEIGNEUR DE PRADEL,
AUTEUR
DU THÉÂTRE D'AGRICULTURE,
NÉ EN 1539,
MORT
LE 2 JUILLET 1619.

2° d'inscrire sur l'autre face de la colonne les lignes suivantes, extraites de l'ouvrage d'Olivier de Serres :

> Quelque chemin qu'on tienne en ce monde, on vient finalement à l'agriculture, la plus commune occupa-

Digitized by Google

tion d'entre les hommes, la plus sainte et naturelle,
comme étant seule commandée
de la bouche de Dieu
à nos premiers pères.

Théâtre d'Agriculture.

Une colonne devant être élevée sur la place de la Bastille, en mémoire des événements de juillet 1830; et des inscriptions à placer sur le piédestal de cette colonne ayant été demandées par M. le ministre de l'intérieur à l'Académie, elle a pensé que les deux faces latérales ne devaient offrir que des figures symboliques, et qu'il suffisait de graver sur la face postérieure les articles de loi ainsi conçus :

LOI DU 13 DÉCEMBRE 1830.

Article 15.

Un monument sera consacré à la mémoire des événements de juillet.

LOI DU 9 MARS 1833.

Article 2.

Ce monument sera érigé sur la place de l'ancienne Bastille.

L'inscription destinée à la face principale du piédestal de la colonne a été rédigée comme il suit :

À LA GLOIRE
DES CITOYENS FRANÇAIS
DE TOUTE CONDITION ET DE TOUT ÂGE
QUI S'ARMÈRENT VOLONTAIREMENT
ET COMBATTIRENT
AU PÉRIL DE LEUR VIE
POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DANS LES MÉMORABLES JOURNÉES
DES 27, 28 ET 29 JUILLET
1830.

Digitized by Google

L'Académie a fourni aussi l'inscription qui se lit sur la frise de l'église de la Madeleine :

D. O. M. SUB INVOC. S. MARIÆ MAGDALEN.

Les habitants de Figeac (département du Lot) ayant résolu d'élever dans leur ville un monument à la mémoire de leur compatriote Champollion le jeune, on a demandé à l'Académie une inscription qu'elle a rédigée en ces termes :

À LA MÉMOIRE
DE
J. F. CHAMPOLLION,
QUI LE PREMIER
PÉNÉTRA DANS LES MYSTÈRES
DE L'ÉCRITURE
ET DES MONUMENTS
DE L'ANTIQUE ÉGYPTE,
ET FUT ENLEVÉ
À LA SCIENCE
PAR UNE MORT PRÉMATURÉE
LE 4 MARS 1832.
IL ÉTAIT NÉ
À FIGEAC
LE 23 SEPTEMBRE 1791.

L'Académie a été d'avis de ne placer aucune inscription sur la face postérieure de ce monument, à moins que ce ne fût le texte même de la délibération qui en ordonnait l'érection.

En 1837 M. le ministre de l'intérieur a demandé une légende pour la médaille à frapper à l'occasion du transport

Digitized by Google

de l'obélisque de Louqsor et de son érection sur la place de la Concorde.

Le dessin de cette médaille a été communiqué à l'Académie, qui a proposé d'y faire quatre changements : 1° descendre la figure du Nil ; 2° supprimer le vaisseau voguant dans le fond ; 3° remplacer le cygne auprès de la Seine par le vaisseau de Lutèce ; remplacer les roseaux derrière la nymphe par un fragment d'architecture française.

L'inscription suivante a été destinée au piédestal de l'obélisque :

LVDOVICVS PHILIPPVS I,
FRANCORVM REX,
VT ANTIQVISSIMVM ARTIS ÆGYPTIACÆ OPVS
IDEMQVE
RECENTIS GLORIÆ AD NILVM ARMIS PARTÆ
INSIGNE MONVMENTVM
FRANCIÆ AB IPSA ÆGYPTO DONATVM
POSTERITATI PROROGARET
OBELISCVM
D. XXV. AVG. A. M. DCCC. XXXII. THEBIS HECATOMPYLIS AVECTVM
NAVIQ. AD ID CONSTRVCTA INTRA. MENSES. XIII. IN GALLIAM
PERDVCTVM
ERIGENDVM CVRAVIT
D. XXV. OCTOBR. A. M. DCCC. XXXVI.
ANNO REGNI SEPTIMO.

Sur une autre face du même piédestal, l'inscription française :

EN PRÉSENCE DU ROI
LOUIS PHILIPPE Ier,
CET OBÉLISQUE,

Digitized by Google

TRANSPORTÉ DE LOUQSOR EN FRANCE,
A ÉTÉ DRESSÉ SUR CE PIÉDESTAL
PAR M. LEBAS, INGÉNIEUR,
AUX APPLAUDISSEMENTS
D'UN PEUPLE IMMENSE
LE XXV OCTOBRE M. DCCC. XXXVI.

La civilisation portée en Afrique par la France est le sujet d'une médaille dont le dessin a été communiqué en 1837 à l'Académie. La figure de l'Afrique n'a pas semblé assez caractérisée; la coiffure symbolique de tête d'éléphant y manquait. On a d'ailleurs demandé la suppression du palmier au-dessus de la tête, et proposé la légende : OCCVPAT ARMIS, ORNAT ARTIBVS.

Dans la médaille du musée de Versailles, aucune place n'avait été réservée pour la légende. L'Académie n'a pu proposer que l'exergue :

REB^VS PATR^IIS ARTIVM MONVM^entIs ILLVSTR^andis
REGIAM LVDOVIC. XIV INSTAVR.
LVDOVIC. PHILIPP. I. DESTINAVIT.

Pour la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration des nouvelles salles du musée du Louvre, l'exergue :

DOMICILIO ARTIVM AMPLIATO
MVNIFICENTIA REGIA.
A. M. DCCC. XXXIV.

a été adoptée par l'Académie.

Pour la médaille de l'amnistie du 8 mai 1837 :

CLEMENTIA REGIA.
D. VIII. MAI. A. M. DCCC. XXXVII.

Digitized by Google

L'Académie n'a été appelée à coopérer à la médaille relative au mariage de M. le duc d'Orléans que par l'inscription et l'exergue de l'un des côtés. Elle a proposé d'inscrire autour du type (qui ne lui était ni demandé ni communiqué [1]) les mots :

DOMESTICA FELICITAS. SPES PVBLICA.

et pour l'exergue :

FERDINAND. DVX AVRELIAN.
HELEN. PRINC. MEGALOP.
SACRIS NVPTIALIB. JVNCTI.
ANN. M. DCCC. XXXVII. DIE XXX. MAI.

L'Académie a composé une double inscription à placer sur la base de la colonne du camp de Boulogne-sur-Mer.

Inscription latine :

LVDOVICVS PHILIPPVS I.
FRANCORVM REX
QVO LOCO NEAPOLIO IMP.
EXERCITVI FLORENTISSIMO INVICTO PROPVGNATORI PATRIÆ
INSIGNIA LEGIONIS HONORATORVM DE SVGGESTV DISTRIBVIT
VTI MEMORIA EIVS DIEI QVI FVIT D. XVI AVGVSTI ANN. M. DCCC. IV.
GLORIAQVE EXERCITVS
MONVMENTO CONSECRATÆ POSTERIS TRADERENTVR
COLVMNAM
A NEAPOLIONE D. IX. NOVEMBR. ANN. M. DCCC. INCHOATAM
OPERE DIV INTERMISSO

[1] On a vu dans les Rapports semestriels ci-dessus, pages 241, 248, 256, 257, 266, 278, que l'Académie a constamment réclamé l'exécution des lois et ordonnances qui la chargent de *faire* les types et tous les dessins des médailles en même temps que les légendes.

Digitized by Google

PERFICIENDAM CVRAVIT DEDICARIQVE PRÆCEPIT

ANNO. M. DCCC. XXXVIII.

Inscription française :

ICI

LE XVI AOÛT M. DCCC. IV,

NAPOLÉON, EN PRÉSENCE DE LA GRANDE ARMÉE,

DISTRIBUA LES DÉCORATIONS DE LA LÉGION D'HONNEUR

AUX SOLDATS, AUX CITOYENS

QUI AVAIENT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

IL VOULAIT

PERPÉTUER LE SOUVENIR DE CETTE JOURNÉE PAR UN MONUMENT;

LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS.

ÉRIGE CETTE COLONNE

À LA GRANDE ARMÉE, À NAPOLÉON.

M. DCCC. XXXVIII.

Les restes de Louis Auget de Montyon ayant été transférés à l'Hôtel-Dieu, et sa statue devant être érigée sur sa tombe, l'administration générale des hospices civils de Paris demanda, pour le stylobate de cette statue, une inscription que l'Académie composa comme il suit :

ICI

REPOSE SA DÉPOUILLE MORTELLE

TRANSFÉRÉE DE LA COMMUNE DEMEURE DES MORTS

À L'ENTRÉE DE L'ASILE DES PAUVRES SOUFFRANTS ET SECOURUS

COMME À SA PLACE LÉGITIME

PAR LA PIEUSE RECONNAISSANCE

DES AUTORITÉS MUNICIPALES ET DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES

AUXQUELLES SE SONT ASSOCIÉES

L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

XXVI MAI M. DCCC. XXXVIII.

Digitized by Google

Le 23 février 1838, l'Académie, après avoir assisté aux funérailles de M. Silvestre de Sacy, résolut de consacrer le souvenir de ses travaux et de ses vertus par une médaille, qui dans les séances suivantes fut composée ainsi :

Pour l'exergue :

ANT. ISAAC SILVESTRE DE SACY
ACAD. INSCRIPT. ET LITT. AB ACTIS.

Pour le revers :

OB LITTERAS ORIENTALES
INGENIO SCRIPTISQ. ILLUSTRATAS
DOCENDO PROMOTAS
VIRO ANTIQUÆ VIRTUTIS
NATO D. XXI SEPT. M. DCC. LVIII.
VITA FUNCTO
D. XXI. FEBR. M. DCCC. XXXVIII.
ACADEMIÆ DECRETO.

Digitized by Google

CHANGEMENTS

ARRIVÉS

DANS LA LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

DEPUIS 1831

JUSQU'AUX PREMIERS MOIS DE 1839.

En 1831, le 30 décembre, MM. Boeckh et Colebrooke furent élus associés étrangers.

En 1832, l'Académie perdit cinq de ses membres ordinaires : M. Champollion le jeune, le 4 mars; M. Abel Rémusat, le 3 juin; M. Saint-Martin, le 10 juillet; M. Thurot, le 17 du même mois; M. Chézy, le 31 août; deux académiciens libres : M. l'abbé de Montesquiou, le 5 février; M. Georges Cuvier, le 31 mai; un associé étranger : M. Sestini, le 7 août.

Elle élut, en remplacement de M. *Champollion*, M. Eugène Burnouf, le 27 avril; de M. *Thurot*, M. Arthur Beugnot, le 9 novembre; de M. *Chézy*, M. Reinaud, le 16 novembre; de M. de *Montesquiou*, M. l'abbé De la Rue, le 13 avril; de M. *Cuvier*, M. Séguier de Saint-Brisson.

En 1833, furent nommés académiciens ordinaires, en remplacement de MM. *Rémusat* et *Saint-Martin*, M. Guérard, le 25 janvier, et M. Stanislas Julien, le 15 mars. M. Dacier, décédé le 4 février, fut remplacé, comme secrétaire perpétuel, par M. Silvestre de Sacy, le 1er mars, et comme académicien ordinaire, par M. Guizot, le

Digitized by Google

12 avril. L'Académie perdit, le 19 décembre, un autre de ses membres ordinaires, M. POUGENS.

M. COUSINERY, académicien libre, mort le 7 janvier, eut pour successeur M. MONMERQUÉ, élu le 15 mars. La place d'associé étranger, vacante par le décès de M. *Sestini*, fut, le 8 février, conférée à M. BOETTIGER.

En 1834, le 7 février, l'Académie élut M. Victor LECLERC en remplacement de M. *Pougens;* le 30 novembre elle perdit M. DUGAS-MONTBEL, académicien libre.

En 1835 M. CAUSSIN (de Perceval) mourut le 29 juillet, et M. MONGEZ le 31. M. *Caussin* fut, le 6 novembre, remplacé par M. LANGLOIS.

M. MIOT DE MÉLITO avait été, le 23 janvier, appelé à succéder comme académicien libre à M. *Dugas-Montbel.* Une autre place du même ordre vaqua, le 24 septembre, par le décès de M. l'abbé DE LA RUE, et fut donnée, le 20 novembre, à M. ARTAUD (d'Avignon).

L'Académie perdit deux de ses associés étrangers : M. Guillaume DE HUMBOLDT le 8 avril, et M. BOETTIGER le 17 novembre; elle remplaça le premier, le 12 juin, par M. DE HAMMER-PURGSTALL, et le second, le 18 décembre, par M. Frédéric JACOBS.

En 1836 M. BURNOUF père fut élu, le 11 mars, en remplacement de M. *Mongez.* M. PETIT-RADEL mourut le 27 juin, et M. RAYNOUARD le 25 octobre; le premier eut pour successeur M. FAURIEL, élu le 25 novembre.

M. WILKINS, associé étranger, décédé en juillet, fut remplacé, le 16 décembre, par M. HERMANN (de Leipzig).

En 1837, le 5 février, l'Académie perdit M. VAN-PRAET, qu'elle remplaça, le 14 avril, par M. GUIGNIANT. Le 2 juin elle appela M. Paulin PARIS à remplir la place restée vacante depuis le décès de M. *Raynouard.* La mort de M. REINHARD en fit vaquer une autre le 25 décembre.

M. DE BARBÉ-MARBOIS, académicien libre, était mort le 14 janvier; M. MICHAUD lui succéda le 24 du mois suivant. M. COLEBROOKE,

Digitized by Google

associé étranger, mourut le 10 mars; son successeur fut sir Graves-Chamney HAUGHTON, élu le 17 novembre.

En 1838 M. Philippe LEBAS fut nommé à la place d'académicien ordinaire, vacante par le décès de M. *Reinhard*. L'Académie perdit M. SILVESTRE DE SACY le 21 février; et le 16 mars elle élut M. DAUNOU pour lui succéder en qualité de secrétaire perpétuel.

M. le prince DE TALLEYRAND, décédé le 17 mai, fut, le 3 août, remplacé par M. GARCIN DE TASSY.

M. ARTAUD (d'Avignon), académicien libre, mourut le 27 mars; l'Académie lui donna pour successeur M. Auguste LE PREVOST, le 8 juin.

Le 12 novembre l'Académie perdit M. AMAURY-DUVAL.

Le 30 du même mois elle élut M. MAGNIN à la place d'académicien ordinaire, restée vacante depuis le 21 février par le décès de M. DE SACY.

M. POUQUEVILLE mourut le 20 décembre.

En 1839, le 25 janvier, M. LENORMANT fut élu pour remplacer M. AMAURY-DUVAL; et le 22 février, M. LITTRÉ, pour succéder à M. POUQUEVILLE.

Le 2 avril l'Académie perdit M. ÉMÉRIC-DAVID.

LISTE DES MEMBRES QUI COMPOSENT L'ACADÉMIE EN 1839.

MM.

Le marquis DE PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).
DAUNOU (Pierre-Claude-François).
QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostôme).
Le baron DE GÉRANDO (Marie-Joseph).
BOISSONADE (Jean-François).
Le comte DE LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph).
Le baron WALCKENAËR (Charles-Athanase).

MM.

QUATREMÈRE (Étienne-Marc).
RAOUL-ROCHETTE (Désiré).
LETRONNE (Antoine-Jean).
MOLLEVAUT (Charles-Louis).
NAUDET (Joseph).
Le comte DE CHOISEUL-DAILLECOURT (André-Urbain-Maxime).
Le vicomte LE PREVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon).
JOMARD (Edme-François).

Digitized by Google

MM.

Dureau de la Malle (Adolphe-Jules-César-Auguste).
Hase (Charles-Benoît).
Pardessus (Jean-Marie).
Thierry (Jacques-Nicolas-Augustin).
Lajard (Jean-Baptiste-Félix).
Jaubert (Pierre-Amédée-Émilien-Probe).
Mionnet (Théodore-Edme).
Burnouf (Eugène).
Le comte Beugnot (Auguste-Arthur).
Reinaud (Joseph-Toussaint).
Guérard (Benjamin-Edme-Charles).
Julien (Stanislas).

MM.

Guizot (François-Pierre-Guillaume).
Le Clerc (Joseph-Victor).
Langlois (Simon-Alexandre).
Burnouf père (Jean-Louis).
Fauriel (Claude-Charles).
Guigniant (Joseph-Daniel).
Paris (Alexis-Paulin).
Lebas (Philippe).
Garcin de Tassy (Joseph-Héliodore).
Magnin (Charles).
Lenormant (Charles).
Littré (Maximilien-Paul-Émile).
.....

Académiciens libres.

MM.

Le duc de Blacas (Pierre-Louis-Jean-Casimir).
Eusèbe-Baconnière-Salverte (Anne-Joseph).
Le chevalier Artaud de Montor (Alexis-François).
Le marquis de Fortia d'Urban (Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Siméon-Paul-Antoine).

MM.

Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert).
Séguier de Saint-Brisson (Nicolas-Maximilien-Sidoine)
Monmerqué (Louis-Jean-Nicolas).
Le comte Miot de Mélito (André-François).
Michaud (Joseph).
Le Prevost (Auguste).

Associés étrangers.

MM.

Ouvaroff, à Saint-Pétersbourg.
Heeren, à Gœttingue.
Creuzer, à Heidelberg.
Boeckh, à Berlin.

MM.

Le baron de Hammer-Purgstall.
Frédéric Jacobs, à Gotha.
Hermann, à Leipzig.
Sir Graves-Chamney Haughton, à Londres

Secrétaire perpétuel.

M. Daunou.

Digitized by Google

Correspondants.

MM.

Labène, à Agen.
Le chevalier Félix Faulcon, à Poitiers.
Scrofani, à Palerme.
Linde, à Varsovie.
Mustoxidi, à Florence.
Graberg de Hemsō, à Florence.
Wilken, à Berlin.
Dubois-Aymé, à Lorient.
Spencer-Stanhope, à Londres.
Le comte Démétrius-Valsamachi, à Céphalonie.
Mai, à Rome.
Schweighaeuser, à Strasbourg.
Fraehn, à Saint-Pétersbourg.
Le chevalier de Brōndsted, à Rome.
De Golbéry, à Colmar.
Duponceau, à Philadelphie.
Le marquis de Villeneuve-Trans, à Nancy.
Leake, à Londres.
Peyron, à Turin.
Gesenius, à Halle.
Weiss, à Besançon.
Jouannet, à Bordeaux.
De Caumont, à Caen.
Labus, à Milan.
Quaranta, à Naples.

MM.

Millingen, à Londres.
Gerhard, à Rome.
Le baron de Reiffenberg, à Bruxelles.
Le comte de Munster, à Londres.
Humbert, à Genève.
De Meyran, marquis de Lagoy, à Aix.
Le baron Chaudruc de Crazannes, à Montauban.
Le vicomte de Santarem, à Lisbonne.
De la Saussaye, à Blois.
De Saulcy, à Metz.
De Gerville, à Valognes.
Prinsep, à Calcutta.
Le comte Borghesi, à San-Marino.
Micali, à Florence.
Le Glay, à Lille.
Deville, à Rouen.
De la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers.
Louis Ideler, à Berlin.
Th. Welcker, à Bonn.
Jacq. Grimm, à Stuttgart.
Gell, à Leide.
.....
.....
.....
.....

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté à 50 le nombre des correspondants de l'Académie.

Ceux qui établissent leur domicile réel à Paris perdent, après un an de séjour dans cette ville, le titre de correspondants; il ne sera pas conservé non plus à ceux qui auront passé cinq années consécutives sans faire aucune communication à l'Académie.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE DE M. MONGEZ

SUR LE TRAITÉ DE LYDUS

CONCERNANT LES MAGISTRATURES ROMAINES.

Lu en 1813.

Lydus, auteur grec du VI^e^ siècle de l'ère vulgaire, a laissé entre autres écrits un Traité des magistratures romaines, dont M. Hase a publié une édition en 1812, d'après un manuscrit acheté à Constantinople par M. de Choiseul-Gouffier. Parmi les notions que Lydus a recueillies sur les chefs et les magistrats de l'ancienne Rome, M. Mongez a donné une attention particulière à celles qui concernent les costumes, sujet dont il s'était depuis quelques années fort utilement occupé[1]. Il a, dans un mémoire lu peu après la publication de ce livre de Lydus, examiné les articles relatifs aux costumes, et indiqué d'une part les nouveaux documents qu'on pouvait y puiser, de l'autre les inexactitudes ou les erreurs qui s'y rencontrent.

L'auteur grec, en donnant aux rois du Latium un siége entouré d'une balustrade et un manteau appelé *trabea*, καὶ στολὴ ἡ λεγομένη..... τραβαία, cite le témoignage de Virgile dans le VII^e^ livre de l'Énéide. Cependant ce livre ne fait au-

[1] Recherches de M. Mongez sur les habillements des anciens, dans les Mémoires de l'Académie, tome IV, pag. 222-314.

Digitized by Google

cune mention de la *trabea* du roi Latinus ni de la forme de son siége; on y lit seulement (v. 192) :

> Tali intus templo divûm patriâque Latinus
> Sede sedens Teucros ad sese in tecta vocabat.

C'est la statue de Picus, aïeul de Latinus, que Virgile revêt de la *trabea* (v. 187) :

> Ipse quirinali lituo, parvâque sedebat
> Succinctus trabeâ, lævâque ancile gerebat
> Picus, equûm domitor.

Il est vrai qu'une *trabea* et un siége sont envoyés par Latinus à Énée, comme attributs de la royauté :

> Et sellam regni trabeamque insignia nostri;

mais c'est dans le XI^e^ livre (v. 334), et non dans le VII^e^. Les citations de Lydus, faites apparemment de mémoire, sont fort souvent inexactes.

En décrivant l'habillement des patriciens, Lydus applique le nom de *laticlaves* à des chlamydes qu'il dit être de couleur noire ou sombre χλαμύδας ἀτεβατικάς. Mais cela ne se lit que dans une parenthèse ajoutée probablement par quelque copiste; car lorsqu'il s'agit du laticlave des consuls, ce qu'il en dit est plus conforme à ce que nous en apprenons des auteurs latins. A l'égard du mot ἀτεβάττικος, Saumaise ne veut pas qu'on le rapproche du latin *atras;* il y retrouve le nom des *Atrebates* (aujourd'hui Artésiens), qui fabriquaient ces vêtements.

Nous avons à Lydus l'obligation de connaître l'objet nommé *acacia,* que les statues consulaires tiennent dans une main, et qui semblable, soit à un linge, soit à un papier roulé ou

Digitized by Google

chiffonné, a été confondu avec le rouleau très-orné que les médailles mettent dans la main gauche des empereurs depuis Anastase. M. Mongez avait cru y reconnaître, sur les statues consulaires, la *mappa circensis* que déployait le président des jeux pour les faire commencer; c'était l'opinion qu'il adoptait dans son Dictionnaire d'antiquités. Mais après avoir lu cet article du traité de Lydus, il tient pour certain que l'ἀκακιὰ des consuls était un linge destiné à essuyer la sueur du visage, un mouchoir, ἐκμαγεῖον, *sudarium*, en latin vulgaire *faciola*, dérivé de *facies* : φακιόλην.... ὅτι φακίης κατ' αὐτοὺς ἡ ὄψις λέγεται.

Lydus ne donne que douze faisceaux à Romulus, que six aux autres rois et après eux aux dictateurs, tandis qu'Appien fait une mention expresse des vingt-quatre faisceaux que Sylla faisait porter devant lui, ainsi qu'en avaient usé les précédents dictateurs et auparavant les monarques. M. Mongez n'hésite point à préférer le témoignage d'Appien à celui de Lydus, auteur bien moins exact et qui n'a écrit que quatre siècles plus tard.

On lit dans le Traité des magistratures romaines, qu'Auguste portait en temps de paix, et en sa qualité de pontife, une tunique descendant jusqu'aux pieds, faite de pourpre, ornée de fers de lances en or, et un manteau de pourpre bordé de bandes de brocart; à la guerre, le *paludamentum*, manteau très-ample, teint en écarlate, richement tissu de soie, attaché par une agrafe d'or ornée de pierres précieuses; dans les festins, le λιμβὸς, autre manteau de pourpre, descendant aussi jusqu'aux pieds; au sénat, une chlamyde de pourpre, garnie en bas d'ornements quadrangulaires d'or solide, et toutes les autres marques de la royauté, καὶ τοῖς λοιποῖς τῆς βασιλείας ἐπισήμοις. Ici M. Mongez oppose à Lydus non-seulement l'au-

Digitized by Google

torité des historiens latins, mais les paroles de cet auteur grec lui-même, lorsqu'il assure (page 16 de l'édition de M. Hase) que les premiers Césars, sans en excepter Auguste, s'abstinrent de prendre les attributs de la souveraine puissance, ἐπισήμοις τυραννικοῖς; que cette retenue persévéra jusqu'à Dioclétien, qui le premier, ceignant un diadème orné de pierres précieuses, adopta le costume des rois.

Beaucoup d'autres détails de l'ouvrage de Lydus provoquent des observations critiques du même genre, qui n'autoriseraient pourtant pas à contester l'utilité de plusieurs des notions qu'il renferme.

Digitized by Google

MÉMOIRE DE M. SAINT-MARTIN

SUR

UNE ÉMIGRATION ÉGYPTIENNE EN ÉTHIOPIE.

Lu en 1823.

Hérodote et d'autres anciens auteurs parlent d'une émigration considérable d'Égyptiens qui, sous le règne de Psammitique, se portèrent sur les rives supérieures du Nil et pénétrèrent dans l'intérieur de l'Afrique. Mais quelle raison avaient-ils d'abandonner leur patrie? et en quel autre lieu allèrent-ils s'établir? Ces deux questions, qui ne sont point immédiatement résolues par les récits des historiens, ont été discutées en 1822, au sein de l'Académie, par M. Saint-Martin, dans un mémoire inséré presque tout entier, en 1823, au tome XXXVI de la Biographie universelle[1]. Nous n'en devons reproduire ici que les principaux résultats.

Les secours et la valeur des Grecs ayant affermi Psammitique sur le trône, il les en récompensa par des largesses que les Égyptiens trouvèrent excessives. Il cédait à ces étrangers des habitations et des terres sur les rives de la branche pélusiaque du Nil, leur assignait les cantonnements et les postes les plus honorables: dans son expédition en Syrie, il les mit

[1] Pag. 178-181, article *Psammitique*.

Digitized by Google

à l'aile droite de son armée. Cette partialité mécontenta si vivement les troupes égyptiennes, que deux cent quarante mille hommes s'expatrièrent. En vain Psammitique essaya de les rappeler, ils gagnèrent l'Éthiopie, et continuèrent pendant quatre mois de remonter le Nil. M. Saint-Martin ne peut déterminer le lieu où ils s'arrêtèrent, mais il le juge plus lointain que ceux auxquels les voyageurs modernes sont parvenus. Il croit que ces exilés volontaires, dont la navigation sur le fleuve s'accomplissait peu après l'an 652 avant l'ère vulgaire, atteignirent dès lors les rives du Nil blanc vers son confluent avec le Nil bleu, qui vient du sud. C'est ce qu'il conclut du rapprochement de quelques textes d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Strabon d'après Ératosthènes, et de Pline d'après un voyageur nommé Bion. Il s'en faut pourtant que les anciens auteurs aient une connaissance exacte du pays que vinrent habiter ces émigrés, qu'ils désignent par le nom d'*automoles* (transfuges), quelquefois de *sembrites* (venus d'ailleurs). Ils ne les reculent point assez au sud de Méroë. Quoi qu'il en soit, on retrouve au III^e^ siècle avant notre ère la postérité de ces Égyptiens fugitifs sur les bords du Nil blanc, et l'on a lieu de penser qu'ils l'avaient remonté à une assez grande hauteur.

Digitized by Google

OBSERVATIONS DE M. ÉMÉRIC-DAVID,

SUR LA STATUE ANTIQUE DE FEMME

DÉCOUVERTE EN 1820 DANS L'ILE DE MILO,

ET DÉPOSÉE AU MUSÉE ROYAL DU LOUVRE.

Une statue en marbre de Paros, haute de 2 mètres 3 à 4 centimètres, représentant une femme nue depuis la tête jusqu'à la ceinture, et couverte de son *peplus* depuis la ceinture jusqu'aux pieds, a été trouvée en 1820, par un paysan, dans un caveau recouvert de terre, sur l'emplacement reconnu pour celui de la ville antique de Mélos.

« Cette statue, dit M. Émeric-David, est composée de deux pièces enchâssées l'une sur l'autre à la jonction du nu avec la draperie. Le bras gauche, l'avant-bras droit, et la moitié antérieure du pied gauche manquent entièrement. Le surplus, ou plutôt l'ensemble de la figure, est d'ailleurs bien conservé. Le col et la tête sont demeurés unis, ce qui est un avantage assez rare. Une portion du nez était fracturée; elle a été restaurée à Paris. La superficie des parties nues a très-peu souffert; on jouit pleinement du mérite de l'exécution et de l'excellence des formes. Un avant-bras droit, une partie d'un bras gauche et une main gauche, d'une proportion con-

Digitized by Google

forme à celles du reste de la figure, et du même marbre, ont été trouvés auprès des parties principales; mais le travail en est fort inférieur à celui du corps de la statue, qui pourtant ne présente pas la beauté achevée de la Vénus de Médicis, ni l'élégance et la grâce de la Vénus du Capitole. On remarque dans ses contours quelque chose de mâle, qui semble appartenir à des êtres d'une autre nature; mais la hardiesse de l'attitude, la justesse du mouvement, la vérité des chairs, le grandiose de l'ensemble, élèvent l'imagination du spectateur. On se demande comment les muscles peuvent être si souples avec si peu de détails apparents. Le développement de la draperie s'accorde avec le style du nu : les ondulations n'en sont pas toutes bien naturelles; mais des plans larges et vastes se trouvent associés harmonieusement à des plis nombreux qui n'offrent ni surcharge ni petitesse. Quelques incorrections, loin de diminuer le prix d'un si beau monument, y impriment un cachet original qui accroît l'intérêt. La tête ne présente pas dans son ensemble assez de régularité; elle semble se porter sur l'épaule droite d'une manière un peu forcée; le dessus du crâne n'a pas une juste élévation. Peut-être aussi le col n'est-il pas attaché assez moelleusement. Les clavicules et la ligne qui se dirige sur le sternum ne marchent pas bien d'accord. Le genou droit n'est point assez senti. Les contours de la jambe gauche semblent un peu secs. La cuisse gauche paraît courte, à proportion de la jambe qui est un peu longue. Mais ces excusables imperfections s'aperçoivent à peine à côté des beautés pures qu'elles accompagnent. »

Après avoir décrit ainsi la statue trouvée à Milo, M. Émeric-David recherche l'époque où elle a pu être exécutée. Il combat l'opinion d'un autre académicien (M. Quatremère de Quincy) qui la croit sortie de l'atelier ou de l'école de Praxi-

Digitized by Google

tèle. M. Émeric-David la fait remonter à une époque plus ancienne, entre les années 420 et 380 avant notre ère, quand florissaient Antiphane d'Argos, Dédale et Cléon de Sicyone, Alype, Patrocle, et déjà même Scopas, qui s'illustra par plusieurs figures de femmes, et que les anciens surnommèrent le créateur du vrai, à cause de la vie qui semblait animer ses ouvrages. Le nom de Vénus est celui qu'on a généralement donné à cette figure. Selon M. Quatremère de Quincy, elle faisait partie d'un groupe qui montrait Vénus enchaînant et désarmant le dieu Mars. « J'ai conçu, dit M. Émeric-David, une opinion différente de celle-là. J'ai remarqué aussi que beaucoup de personnes n'étaient pas portées à croire que le chef-d'œuvre dont il s'agit représentât Vénus, et j'ai pensé qu'il pouvait être utile d'amener sur ce sujet une discussion à laquelle la connaissance des principes de l'art, et celle de la mythologie, ne pouvaient que gagner. La statue de Mélos a-t-elle dû faire partie d'un groupe? ce groupe aurait-il représenté Vénus invitant Mars à la paix? la statue, enfin, représente-t-elle Vénus ou une autre divinité? »

L'auteur du mémoire ne reconnaît aucune ressemblance entre la statue de Milo et les monuments antiques où Vénus fait partie d'un groupe. « Le premier de ces monuments, dit-il, est un groupe de marbre appartenant au musée de Florence; il représente Vénus nue jusqu'à mi-corps, parlant affectueusement au dieu Mars entièrement nu, et qui paraît disposé à la quitter. Les antiquaires ont vu dans cette composition une allégorie et des personnages romains; quelques-uns, Coriolan et Véturie; d'autres, Faustine la jeune et Marc-Aurèle. Gori, dans sa Description du musée de Florence, déclare se ranger à cette dernière opinion, à cause de la ressemblance des têtes. Le second monument, conservé à Rome

Digitized by Google

au musée du Capitole, est aussi un groupe en marbre où l'on croit reconnaître Adrien et Faustine. Le troisième est à Florence : c'est une gravure exécutée sur une pierre d'émeraude, composition à peu près semblable aux deux précédentes; on est persuadé qu'elle représente aussi un empereur et une impératrice. Le travail annonce la corruption de l'art. Le quatrième, enfin, est une médaille de Faustine la jeune. On voit sur le revers les figures de cette princesse et de son époux Marc-Aurèle, tous deux à demi nus et debout l'un devant l'autre, avec la légende *Veneri victrici.*

« Les deux groupes de marbre comparés à la statue de Mélos présentent, dans l'attitude des figures de femme, une différence très-remarquable. Dans les deux monuments romains, Vénus, ou plutôt l'impératrice, se penche affectueusement vers son époux; elle incline sa tête sur lui; d'une main elle captive l'épaule et de l'autre presse la poitrine du dieu. On reconnaît à ces mouvements l'intention de toucher le cœur de Mars, de lui témoigner le désir de n'être point séparée d'avec lui. Rien de semblable dans la statue de Mélos. Loin de se pencher vers un personnage qui serait debout à ses côtés, la déesse s'en éloigne. La tête est droite, la poitrine et les épaules se rejettent en arrière. Ce mouvement se fait déjà sentir au-dessus des hanches. L'œil, qui devrait être caressant, est froid et insensible; une semblable rudesse ne saurait convenir à l'expression de l'amour. Il n'y a là rien qui corresponde à l'image que Lucrèce a voulu retracer dans ces trois vers de son invocation à Vénus :

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore sancto,
Circumfusa super, suaves ex ore loquelas
Funde, petens placidam Romanis, inclyta, pacem.

« Dans les monuments romains, la jambe et le genou gauche

Digitized by Google

de Vénus se portent en arrière; le pied droit de Mars se trouve posé dans l'espace que les pieds de la déesse ont laissé libre. La statue de Mélos, au contraire, porte la jambe gauche en avant; le pied se trouve élevé au-dessus du niveau du terrain, et par un effet de cet exhaussement, le genou se ploie et forme en dehors une saillie considérable. Il arrive de là que toute la partie inférieure du corps, le pied, le genou, la hanche même opposeraient une barrière à l'empressement du dieu qui voudrait se rapprocher de Vénus. Ajoutons, à propos de l'exhaussement de la jambe, que, dans trois des monuments qu'on a comparés à la statue de Mélos, la Vénus allégorique, ou l'impératrice, pose le pied sur un globe. Or dans cette statue de Mélos, quoique le pied gauche ait été restauré, on voit qu'il n'est pas assez rehaussé pour avoir laissé la place d'un globe ou même d'un hémisphère. Cette position du pied n'indique que le mouvement naturel d'une personne qui s'élève sur un terrain montueux, qui marche, qui se campe, ou qui exprime un sentiment de fierté. Mais si la disposition des épaules et celle du genou gauche repoussent l'idée d'un groupe où Vénus caresserait Mars, et voudrait le retenir pressé contre son sein, l'action particulière du bras gauche exclut même toute idée d'un groupe, de quelque manière qu'on voulût le composer.

« J'ai dit en commençant qu'il a été trouvé auprès de la statue de Mélos des fragments d'un bras gauche; nous les possédons à Paris. La main existe et tient une pomme. Diverses personnes ont remarqué que le bras est d'un travail fort inférieur à celui du reste de la figure. On en peut conclure qu'il n'est point du même temps; mais de ce que ce bras est une œuvre de restauration, il ne s'ensuit pas que le symbole de la pomme perde toute autorité dans l'explication

Digitized by Google

de la figure. Je présume que la restauration date du règne de Julien, qui aura fait reporter sur l'autel la statue, cachée sans doute depuis Constantin, afin de la préserver de l'anéantissement auquel ce prince avait condamné toutes les images des dieux. Mais que cette restauration ait été faite sous Julien ou à toute autre époque, le bras restauré a reproduit le bras original. Il ne peut s'être passé un temps assez long entre la perte du premier et l'exécution du second, pour que la mémoire du premier se fût effacée. Il s'agissait d'un objet consacré à la religion, ou du moins employé à la décoration d'un lieu public. Nous pouvons par conséquent regarder comme certain que la main gauche était élevée et tenait une pomme. Dès lors l'idée de grouper cette statue avec une figure, soit de Mars, soit de Pâris ou d'Adonis, devient totalement inadmissible. Représentons-nous un jeune dieu placé debout auprès de la déesse de Mélos, et paraissant la regarder affectueusement, tandis qu'elle retire sa tête en arrière et qu'elle repousse le dieu par le genou gauche; le défaut d'harmonie d'un pareil ensemble frappera tous les regards, et il sera impossible de se persuader que l'artiste ait conçu l'idée d'un groupe. L'expression de l'amour de l'un ou de l'autre personnage et le mouvement de la déesse, qui élèverait et montrerait la pomme, constitueraient une double action. Un aussi grand maître que l'auteur de la statue de Mélos ne pouvait pas tomber dans une faute aussi grave.

« Déjà donc nous pouvons conclure, d'après les dispositions de la figure, qu'elle n'a jamais fait partie d'un groupe, jamais surtout d'un groupe où Vénus caresserait Mars et le désarmerait; mais de plus, les monuments cités comme objets de comparaison appartiennent à l'histoire romaine; ils sont romains, quoiqu'ils puissent avoir été exécutés par des ciseaux

Digitized by Google

grecs; et par conséquent ils doivent offrir des allégories d'invention romaine, ou se rapporter à des usages propres à Rome. Trois de ces ouvrages ne laissent à cet égard aucun doute : ce sont le groupe d'Adrien et de Sabine à cause de la ressemblance des têtes et du casque romain, la pierre gravée de Florence, dont l'âge s'annonce par la dégradation de l'art, et la médaille de Faustine qui porte la tête de cette impératrice. Quant au groupe du musée de Florence, l'opinion qu'en avaient conçue plusieurs savants a été confirmée par Gori, et il est difficile de rejeter le témoignage de cet antiquaire, qui écrivait ayant les objets sous les yeux. Les têtes lui paraissent, ainsi qu'aux divers connaisseurs qui les avaient examinées avant lui, les portraits de Marc-Aurèle et de Faustine. Ce groupe, celui qui représente Adrien et Faustine, et la pierre gravée, portent un emblème commun; c'est le globe sur lequel la Vénus allégorique pose son pied gauche. Ce globe est ici le signe caractéristique d'une Vénus *auguste,* c'est-à-dire impériale. Il se retrouve servant d'appui au bouclier de Vénus *victrix,* sur les médailles de Jules-César; et là, comme dans nos monuments, il est l'emblème du monde régi et protégé par la puissance romaine.

« Le musée royal possède un groupe de Mars, grand à peu près comme nature, représentant Marc-Aurèle et Faustine dans la même pose et la même action que les personnages du groupe de Florence. Dans ce monument, d'un travail très-médiocre, le caractère allégorique des formes a presque entièrement disparu. L'impératrice est vêtue de la tête aux pieds; l'empereur a conservé sa barbe, et les deux portraits sont parfaitement ressemblants. Un artiste sans génie a reproduit ici froidement la pensée à laquelle un habile maître avait ajouté, dans le groupe de Florence, le mérite de la compo-

Digitized by Google

sition et du style. Le sujet est parfaitement le même. Ainsi ni l'âge, ni la patrie de ces divers monuments, ni la pose, ni l'expression de la figure de Vénus, qu'on y voit réunie à celle d'un Mars impérial, n'autorisent à croire que la statue de Mélos ait fait partie d'une composition semblable. On n'a pu citer à l'appui de cette hypothèse aucune sculpture véritablement grecque, antérieure à l'établissement de la domination romaine dans la Grèce. Il serait en effet difficile de prouver qu'aucun groupe représentant les amours de Vénus et de Mars, et spécialement les caresses de Vénus pour disposer à la paix le dieu de la guerre, ait jamais été offert à la vénération des peuples, soit dans un temple, soit dans un autre lieu public d'une ville grecque. Les mœurs nationales et l'esprit de la religion paraissent s'y être opposés. »

Cette discussion est suivie d'interprétations allégoriques du mythe de Vénus, desquelles il résulterait que la statue trouvée à Milo ne représente pas cette déesse, mais une Muse, si la pomme doit être mise à l'écart; ou plutôt, en tenant compte de cette pomme (Μῆλον), la nymphe Milo, c'est-à-dire l'île de Mélos personnifiée. Depuis 1821, époque de la composition de ce mémoire, plusieurs antiquaires se sont occupés de cette statue; et la conclusion de leurs observations diverses serait qu'elle représente véritablement Vénus, mais non groupée avec Mars ni avec aucun autre personnage : en général, ils adoptent sur ce point l'opinion que M. Émeric-David a établie.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE M. POUQUEVILLE
SUR L'ILLYRIE ANCIENNE ET MODERNE.

M. Pouqueville a communiqué à l'Académie trois mémoires topographiques et ethnographiques sur l'Illyrie ancienne et moderne, et il a lui-même exposé les principaux résultats de ce grand travail en ces termes :

« L'ensemble de nos mémoires sur l'Illyrie, à partir de l'ère de Cadmus jusqu'à la conquête de ce pays par les Vénitiens et par les Turcs, comprend un espace de plus de trente siècles. Il est question des Illyriens dans la Bibliothèque d'Apollodore, qui renferme l'histoire des temps mythologiques. Hérodote les nomme. Nous les avons vus mêlés avec les Celtes ou Galates, et ne formant peut-être qu'un même corps de nation ; recevant des colonies grecques à Épidaure, à Amantia, et plus tard dans l'archipel illyrique. A l'époque des Argonautes, il est parlé d'étrangers introduits en Illyrie : c'étaient probablement des marchands de la Colchide établis entre le golfe rhizonique et le Drin, où ils avaient fondé des établissements coloniaux et des villes.

« Lorsque la Thrace s'étendait des plages du Pont-Euxin jusqu'à l'Adriatique, au temps où la Perse dominait cette vaste contrée, on retrouve les Illyriens dans la place qu'ils occupaient au XIV^e^ siècle avant notre ère. Il est probable qu'ils formaient alors une nation composée de plusieurs peuples

Digitized by Google

agglomérés qui parlaient une même langue; mais que cette langue se divisait en plusieurs dialectes, tels que sont aujourd'hui les idiomes des Dalmates, des Croates, des Bulgares, des Polonais et des Russes.

« Homère ne fait aucune mention des Macédoniens : ils étaient étrangers à l'Illyrie; mais ils vinrent s'y établir. On les dit Pélages d'origine; ils parlaient un langage particulier qui n'était pas entendu des Grecs. Ils avaient été divisés en quinze peuplades jusqu'au temps où Caranus les réunit en corps de nation. Tributaires des Illyriens, qu'ils vainquirent dans la suite, ils agrandirent leur royaume aux dépens des Triballes et des descendans de Polyphème et de Galatée, sans pouvoir entamer l'Illyrie celtique ou barbare, située au delà du Drin. Au moment de partir pour l'expédition d'Orient, Alexandre, ayant traité avec les Illyriens, leur demanda s'ils redoutaient quelque chose au monde. On connaît leur réponse orgueilleuse, et la réplique du roi de Macédoine : les Illyriens sont des fanfarons. C'était (continue M. Pouqueville) jouer sur le mot, et comme si l'on disait que les Gascons sont des Gascons, afin d'exprimer une de ces trivialités qui ont cours parmi le peuple. En effet Lomonosof assure que *slaven* signifie *fanfaron;* et dans ce cas Alexandre aurait fait une *freddura,* devenue historique, qui n'avait pas encore reçu d'explication.

« Les Romains conquirent l'Illyrie sans la subjuguer. Il est à propos d'observer que les colonies romaines furent établies sur les bords de l'Ister, ou à peu de distance des plages maritimes, depuis Apollonia jusqu'au *Sinus Flanaticus,* comme des gens campés en terre étrangère. L'intérieur du pays était habité par un peuple tellement indocile, que les routes militaires qui sillonnaient l'Illyrie ne suffirent pas pour le dompter.

Digitized by Google

On avait essayé de le décimer en formant des légions illyriques, qu'on déportait dans les provinces les plus éloignées de leur patrie; mais ces légions communiquèrent bientôt à leurs compatriotes la science militaire qui manquait seule au caractère belliqueux de ce peuple, et qui devait en diriger les mouvements. Aussi combien de grands capitaines, de généraux, d'empereurs, l'Illyrie ne donna-t-elle pas aux Romains! On attribuait aux Illyriens une férocité naturelle qu'on exagérait jusqu'au prodige : on racontait que les simples regards de plusieurs d'entre eux donnaient la mort, lorsqu'ils étaient en colère; on disait qu'ils avaient deux pupilles en chaque œil. Ils imprimèrent à Rome une terreur profonde quand on les vit figurer parmi les gardes prétoriennes qui vendaient à l'encan l'empire qui s'appelait *éternel*.

« On trouve sur les médailles et dans les inscriptions romaines un très-grand nombre de mots illyriens latinisés. Dans la suite saint Jérôme ayant fait (au IV^e^ siècle de notre ère) une traduction des saintes Écritures à l'usage des peuples au milieu desquels il était né, Méthodius (archevêque des Moraves vers l'an 900) retrouva les caractères que l'apôtre d'Illyrie avait employés, et qui sont, ainsi que la liturgie de ce temps, les mêmes à peu près que les Russes ont conservés dans leur rituel et dans leurs eucologes[1]. Toutes les nations slaves s'entendent dans leur langue parlée; mais la confusion commence dans les écritures. La bucchovite et la kurillique sont des alphabets arrêtés; mais les Slaves de l'Illyrie emploient des signes fort semblables à ceux des latins; les Esclavons domiciliés en Autriche se servent de lettres allemandes; les

[1] « Sous Pierre le Grand on réforma « l'alphabet russe : on supprima plusieurs « lettres regardées comme inutiles; on re- « trancha les accents et les abréviations. En « 1740 Lomonosof donna une nouvelle « vie à la langue russe. » POUQUEVILLE.

Digitized by Google

Polonais ont des variantes ainsi que les Russes; les Slaves qui vivent parmi les Grecs ont adopté leur écriture. Au milieu de cette confusion dans le mode de représenter la parole écrite, les Bosniaques, envahis par les Grecs, vaincus par les Romains, sont restés en place sans perdre une palme de terrain. Que dis-je? une population de dix millions de Slaves, échelonnée depuis le Monténégro jusqu'aux frontières de la Sibérie, habite notre Europe, où elle multiplie rapidement. Mais sans sortir du sujet particulier qui nous occupe, nous dirons qu'on parle le slave depuis le Monténégro jusqu'au Danube, et sur la rive droite de ce fleuve jusqu'à son embouchure dans la mer Noire. Les Bulgares sont pasteurs et commerçants; le caractère des Serviens est modifié par leurs rapports de voisinage avec l'Autriche. Les Bosniaques et les Monténégrins offrent le type sans mélange de l'antique barbarie illyrienne, et la vivante image d'un peuple que l'histoire n'a pas fait entièrement connaître, parce qu'il n'y a jamais eu dans son sein que des guerriers, des pâtres, des laboureurs, sans écrivains nationaux. »

M. Pouqueville a lu à l'Académie un quatrième mémoire qui traite spécialement des colonies valaques établies dans l'Illyrie et dans la Grèce continentale. Cinnamus et Nicétas Choniates ont les premiers fait mention des Valaques, vers l'an 1160. Après un silence de plus de deux siècles, Chalcocondyle et Ducas ont repris les annales de ces *barbares,* et les ont conduites jusqu'en 1462, époque où la Valachie passa sous la domination des sultans. Une histoire des Valaques a été composée en langue moldave au XVII^e^ siècle, par le grand logo-

Digitized by Google

thète Nicolas Costin, et traduite en grec moderne par Alexandre Amirus. Le manuscrit qui la contient est connu par la notice qu'en a donnée M. Hase[1]. Quelque diverses que soient les opinions sur l'origine de ce peuple, en général on s'accorde à dire que son nom *Vlack* dérive de la langue hongroise, et qu'il correspond au nom de *Roumounis* ou *Romains*. Les Valaques se disent d'extraction romaine; cependant les auteurs byzantins les confondent avec les Serviens, les Bulgares, les Schypetars ou Albanais, sous le nom commun de *Scythes* ou de *Scytho-Slaves*. Il reste sur ces différentes dénominations ethnologiques des incertitudes et des difficultés que M. Pouqueville s'est efforcé d'éclaircir. « On sait, dit-il, que Trajan, « vainqueur de Décébale, établit dans la Dacie des colonies « tirées de l'Italie, et qu'il mit des garnisons romaines dans « les places fortes de ce royaume. Ce fut alors que la langue « de Trajan et de ses légions s'introduisit dans le pays des « Daces, et y devint la *lingua romana rustica*, l'idiome romain « rustique, dégénéré par le mélange des barbares établis à « diverses époques dans ces contrées. Forcé d'abandonner la « rive gauche du Danube, Aurélien transporta, en 273, les « colonies romaines de la Dacie dans la Mésie. C'est proba- « blement à dater de cette époque que les Roumounis s'é- « tablirent dans les montagnes de l'Illyrie, d'où ils se ré- « pandirent plus tard dans celles de la Macédoine et de la « Grèce. »

Philippides, auteur d'une Histoire de Roumounie, donne la liste de cinquante-neuf villes que la population roumounique habitait dans la Dacie aurélienne et dans l'Ardélie ou Erdélie; mais il ne parle que vaguement et sous une époque moderne des Valaques nomades. Il dit que la langue romaine

[1] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XI, 2e partie, pages 274-394.

Digitized by Google

était celle des marchands, des artisans et du peuple, qu'on l'appelait langue *ausonique*, et ceux qui la parlaient *Ausoniens*. Puis il indique les colonies roumouniques établies au delà du Danube, en ajoutant que ceux qui les composent sont pasteurs, qu'ils portent le nom de *Valaques*, synonyme, selon lui, de nomades, et que leur nombre est de quatre-vingt mille. Selon Peyssonel (fils) [1], la langue des Valaques est manifestement un idiome latin, que les siècles et les barbares n'ont pu entièrement anéantir, mais dont la corruption est extrême. La prodigieuse quantité de mots grecs, latins, allemands, hongrois, turcs qui s'y sont glissés, servirait à confirmer l'opinion de l'auteur de l'Histoire des Huns, De Guignes, qui fait venir les Valaques du Turquestan. Peyssonel regarde ce peuple comme un mélange de Romains et de Grecs, avec les Daces, les Gépides, les Iazyges, les Sarmates, les Goths, les Huns, les Avares, les Patzinacites, les Turcs, et tous les barbares orientaux et septentrionaux qui ont occupé successivement les contrées que les Valaques et les Moldaves occupent aujourd'hui.

Engel retrouve des Romains dans le fond de la population de la Valachie blanche et de la Valachie noire; des Roumanis dans les serfs attachés à la glèbe : *Roumani, id est rustici venditi, quos jure hereditario domini nobiles possident, et virilem sexum vendunt, emunt, prout ipsis melius videtur.*

M. Pouqueville examine particulièrement les questions relatives aux Valaques maritimes ou Morlaques, *Murwlachi*. Répandus de nos jours dans les vallées de Kotar, le long des fleuves de Kerka, de Narentz, et dans les montagnes de la Dalmatie, les Morlaques s'étendaient autrefois beaucoup plus loin vers la Grèce, l'Allemagne et la Hongrie. On sait qu'ils

[1] *Observations historiques et géographiques.* Paris, 1765, in-4°, c. XXIV.

Digitized by Google

se qualifient de Hulahs, et qu'ils passent pour Vindes d'origine, quoique le nom national qu'ils se donnent ne soit historiquement connu que vers le XIII^e^ siècle. Plusieurs écrivains prétendent que ce nom correspond à celui de Mauro-Walchi ou Valaques noirs : M. Pouqueville fait observer au contraire que, dans tous les dialectes de la langue slave, *more* signifie *mer,* et il en conclut que Morwlaques doit se traduire par Valaques maritimes ou par *Athalassiens,* dénomination employée par Constantin Porphyrogenète.

La diversité de mœurs qu'on remarque parmi eux a été attribuée, soit au mélange de races étrangères, soit aux guerres des tribus illyriques entre elles. Le paysan morlaque devient, dit-on, plus doux et plus hospitalier à mesure qu'il vit plus éloigné des plages de l'Adriatique et du commerce des Illyriens, auprès desquels il est dans un état perpétuel de contrainte. Les Houlans de la Dalmatie, et en général les montagnards de ces contrées, passent pour humains et bienfaisants envers les étrangers et les malheureux, tandis que les habitants des plaines de la Moldavie et de la Valachie sont accusés de férocité par les auteurs de l'histoire byzantine, et particulièrement par Anne Comnène. Il est d'ailleurs difficile de déterminer les limites des divers pays que ces peuples ont habités, de la Bogdanie, par exemple, et d'attacher des idées précises aux différents noms que ces peuplades ont portés, tels que ceux de *Serbles,* de *Labes* ou *Vlabes,* d'*Uscoques,* d'*Haïdouts,* d'*Oulaks,* etc. On sait néanmoins que plusieurs de ces peuples étaient sortis de la Bosnie et de la Servie. En portant ensuite ses regards sur les environs du mont Hémus, M. Pouqueville y trouve des Valaques mêlés avec la race bulgare. Du Cange, dans une note sur Villehardouin, fait observer qu'indépendamment de la Valachie et de la Moldavie, les

Digitized by Google

Valaques occupent auprès du mont Hémus une troisième province dite autrefois *Mésie inférieure*. Là commandait Jean, qui prenait les titres d'empereur de Blaquie : *Johannitius Bulgarorum et Blacorum imperator,* et de descendant des Romains, *ex nobili Romanorum prosapia.* En voyant des Valaques sur les montagnes de la Thessalie, les écrivains du Bas-Empire et les voyageurs du moyen âge ont supposé que c'était une nation originairement grecque, dont les ancêtres avaient combattu sous Achille; mais les Valaques ne sont établis sur ces montagnes que depuis le commencement du XI^e^ siècle de notre ère.

Par une semblable erreur, on a pris pour des Albanais d'origine les habitants de la Megalovlachie et de l'Anovlachie. Ce dernier canton renfermait trente tribus dont on a les noms, au moins des principales. Elles opposèrent à plusieurs tyrannies successives une résistance toujours honorable, quoique le plus souvent vaincue. La chronique de Morée nous apprend que Guillaume de Villehardouin, après s'être concerté avec le despote de l'Étolie, prit le chemin de Joannina pour pénétrer dans la Valachie, dont les deux villes les plus importantes étaient Patradgick et Zeitoun. Cette dernière place, échue aux croisés qui démembraient l'empire d'Orient, et nommée *Zaratoria* par les chroniqueurs, avait été réunie au domaine du grand sire d'Athènes, homme lige du marquis Boniface, roi de Thessalonique. Il s'agissait de la reconquérir sur Théodore Ducas, souverain de la Valachie et sebastocrator de Romanie. Plusieurs années après l'entreprise de Guillaume de Villehardouin, Gauthier, successeur de Gui de la Roche, reporta la guerre dans cette même Romanie, avec l'intention de s'emparer de la Valachie située dans la Hellade. Il paraît que déjà les Français avaient pris de la

Digitized by Google

consistance dans la Morée et dans le duché d'Athènes, où leur langue se parlait aussi bien qu'à Paris, dit Ramon Mountaner : *Parlaven axi bell francest come dins en Paris.*

De là jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle on perd de vue les Valaques, parce que l'Europe n'est occupée que des ravages des Turcs qui préludaient à la prise de Constantinople par la conquête des provinces sur lesquelles cette métropole de l'Orient revendiquait des droits depuis longtemps contestés. Le despote Thomas se mit en possession de Joannina, et ne tarda point de menacer l'indépendance des montagnards : les Malacassis et les Mazaraciens résistèrent; et, quoique battus le 14 septembre 1378, ils reparurent sur le champ de bataille au mois de février suivant. L'historien qui fournit ces détails désigne à cette occasion la ville d'Arta sous le nom d'*Acarnania.*

Les Roumounis établis dans les montagnes de la Thessalie, et distingués par le nom de *Mégalovlachites,* restèrent indépendants après la conquête de Thessalonique et de Janina par les Turcs. « Forts des positions où ils étaient embusqués, « dit M. Pouqueville, ils eurent la sagesse de rechercher en « temps opportun, auprès des sultans, une capitulation ca- « pable de rendre leur condition meilleure que celle des Raias. « Depuis le commencement du XI^e^ siècle, vingt-quatre géné- « rations de Roumanis occupent les montagnes de l'Illyrie, de « la Thrace, d'une partie de la Macédoine, de l'Épire, et du « Péloponèse. Les pâtres sortis de l'Ausonie ont assisté à la « chute de l'empire grec; ils ont vu défiler devant leurs mon- « tagnes Latins, Normands, Catalans, Français; empereurs, « césars, sebastes, knez, despotes. »

Digitized by Google

MÉMOIRES imprimés à part.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE DE M. LE BARON WALCKENAER

SUR LES PROGRÈS DES DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES
DANS LE MONDE MARITIME OU DANS LES ÎLES SITUÉES AU SUD-EST ET À L'EST DE L'ASIE,
DEPUIS LES PLUS ANCIENS TEMPS
JUSQU'À L'ÉPOQUE DU VOYAGE DE MAGELLAN AUTOUR DU MONDE.

13e cahier du tome Ier.

Cet extrait a été lu à la séance publique de l'Académie le 17 juillet 1818, et imprimé en 1822 dans les Annales des voyages. « Les navigateurs, dit M. Walckenaer, qui ont sillonné dans tous les sens l'océan Pacifique, ont trouvé dans les divers archipels dont il est parsemé de petites nations isolées au milieu des mers et séparées par d'immenses espaces qu'il leur est aujourd'hui impossible de franchir, qui toutes cependant appartiennent à la même race de l'espèce humaine, qui toutes se ressemblent par les principaux traits de leur conformation physique, par leurs habitudes, et, ce qui est décisif, qui toutes parlent des langues tellement analogues entre elles, que des insulaires transportés à plus de mille lieues de leur patrie, chez d'autres insulaires avec lesquels ils n'ont jamais pu communiquer, se sont fait entendre d'eux et les ont compris avec assez de facilité pour servir d'interprètes aux Européens. Quand on a comparé les traits caractéristiques de la race d'hommes qui se trouvait ainsi disséminée sur toute la surface du plus grand des trois océans avec les autres races humaines, on s'est facilement aperçu qu'elle appartenait à la race *malaie* qui domine dans la presqu'île de Malakka et dans les grandes îles situées au sud-est de l'Asie. » — Les anciens avaient en quelque sorte deviné le nouveau monde et le monde maritime : le premier était pour eux le monde des Atlantes, et le second celui des Antichtones, le seul dont s'occupe ici M. Walckenaer. Pomponius Mela, après avoir partagé la terre en deux hémisphères et en cinq zones, dit que l'une des deux zones tempérées est habitée par les Antichtones, qui ont comme nous quatre saisons, mais en des temps différents. Manilius sait que sous les constellations comprises entre le tropique du capricorne et les régions voisines du pôle inférieur, une partie de la terre est occupée par des peuples que notre soleil éclaire; mais que leurs ombres sont opposées aux nôtres, et que la disposition du ciel paraît renversée à leur égard. On avait acquis ces connaissances quand la grande irruption des barbares du Nord anéantit en Occident les empires et les sciences. Cependant, tandis que l'ignorance éteignait en Europe toutes les lumières, même imparfaites, plusieurs nations de l'Orient, les Indous, les Malais, les Chinois, les Japonais, les Arabes ouvraient de nouvelles routes au commerce et reculaient les limites du monde connu; c'est dans les annales de ces peuples et dans les écrits de leurs géographes qu'il faut suivre les progrès des découvertes relatives au monde maritime.

Digitized by Google

Le 24 avril 1819, à la séance publique des quatre Académies, M. Walckenaer a présenté un *Aperçu des recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale.* L'ouvrage que cet aperçu annonce est divisé en trois parties : dans la première l'auteur suit les traces des voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur de l'Afrique, il rassemble et compare les différentes relations et les renseignements qu'on a obtenus en interrogeant les chefs des caravanes, les marchands d'esclaves, à Tunis, à Tripoli, dans l'empire de Maroc, en Égypte, dans le Fezzan, dans le Darfour, sur les bords du Sénégal et de la Gambie, dans le Congo, sur la Côte-d'Or, sur celles de Guinée et de Sierra-Leone, enfin sur les bords du Niger et à l'entrée du Soudan. Ces recherches lui fournissent les moyens de déterminer jusqu'où s'étendent sur tous les points les découvertes réelles, et d'assigner l'origine de toutes les notions acquises jusqu'ici concernant ces contrées. Dans la deuxième partie, il examine l'usage que les géographes ont fait de ces notions depuis la renaissance des lettres ; il compare entre elles toutes les cartes originales de l'Afrique, depuis la première mappe-monde, composée par J. Ruisch, et gravée en 1508, jusqu'aux cartes d'Afrique de Forlani, d'Ortelius, de Mercator, de Sanson, Delisle, D'Anville, Rennel, Arrowsmith et autres. Il fait connaître les efforts heureusement tentés pour perfectionner la géographie du centre de cette vaste péninsule, et les systèmes imaginés pour suppléer au défaut des connaissances réelles. L'un des principaux résultats de la dernière partie est de prouver que rien n'a été plus nuisible aux progrès de la géographie de l'Afrique que l'emploi peu judicieux de l'érudition. L'auteur démontre que le plus mauvais système de recherches est de vouloir expliquer l'inconnu par le connu, et que, du mélange des conjectures vagues avec des notions positives, il ne peut résulter qu'un ensemble incohérent. La géographie n'est pas la seule science historique dont les progrès aient été retardés, interrompus, ou même anéantis par le système que M. Walckenaer réprouve.

Imprimé dans le Journal des voyages, t. I^er^, cahier 31.

« Quoique plusieurs rapports dignes de foi doivent nous faire présumer que Timbouctou n'est ni la plus grande ni la plus peuplée de toutes les villes du Soudan, cependant les évaluations les plus modérées lui donnent cent mille habitants. « C'est (dit « Mohammed, fils de Foul) la plus grande ville que Dieu ait faite, où tous les étrangers « trouvent toutes sortes de biens, ville remplie de commerçants. » — L'auteur de ces recherches, en comparant et en discutant à la fin de son ouvrage toutes les notions contradictoires que l'on a mises au jour sur les cours des fleuves, les directions des montagnes et les positions des peuples de l'intérieur de l'Afrique septentrionale, en éclairant ces régions inconnues par toutes les connaissances réelles acquises jusqu'ici ; en essayant d'indiquer les différentes routes par lesquelles on pourrait pénétrer plus facilement et avec le moins de danger dans ces belles contrées, a eu principalement pour but de contribuer, autant qu'il était en lui, à procurer cet avantage à sa patrie. Il doit être permis à un géographe de penser que la gloire des découvertes est préférable à celle des conquêtes.

En 1835 le même académicien a présenté des rapports et des observations sur les voyages récents des Français, et particulièrement de M. Camille Callier en Asie mineure, en Syrie, en Palestine et dans l'Arabie pétrée.

Imprimés dans les nouvelles Annales des voyages, t. I^er^ de 1835, p. 286-317.

Digitized by Google

RECHERCHES

DE M. LE BARON WALCKENAER

SUR LES INSECTES QUI NUISENT À LA VIGNE, CONNUS DES ANCIENS ET DES MODERNES.

Tome IV, p. 687-728; et tome V, p. 219-295.

Ce mémoire, lu à l'Académie en 1831, a été imprimé dans les Annales de la Société entomologique de France; et il en a paru en Angleterre, dans trois recueils périodiques, trois traductions anglaises. A raison de cette publicité, et aussi à cause des observations nouvelles que M. Walckenaer se propose d'ajouter à ces recherches, il ne les destine point à être insérées en entier dans le recueil de l'Académie; nous n'en devons donner ici qu'un simple aperçu.

Dans une première section, M. Walckenaer examine les anciens textes qui font mention d'insectes nuisibles à la vigne, et qui les désignent par les quinze noms suivants : *thola* ou *tholea* ou *tholaat*, *gaza*, *ips*, *iks*, *spondyle* ou *sphondyle*, *cantharis*, *phteïre* ou *phteïra*, *kampè*, *joulos* ou *julus*, *biurus* ou *bythurus*, *involvulus* ou *involvus*, *convolvulus*, *volvox*, *volucra*, *eruca*. La Bible, Homère, Ctésias, Alcman, Aristote, Théophraste, Plaute, Caton, Cicéron, Strabon, Pline, Columelle, Athénée, Origène, saint Chrysostôme, saint Épiphane, Ammonius, Palladius, Hérodien (le grammairien), Festus, Suidas, Hésychius, Eustathe et Philè fournissent les textes qui concernent ces insectes, et qui sont d'abord transcrits ou traduits, puis éclaircis par tous les rapprochements et les renseignements philologiques, historiques, scientifiques, qui peuvent indiquer le sens ou la meilleure application de chacune des quinze dénominations. — La deuxième section a pour objet de comparer les notions imparfaites des anciens avec les connaissances plus précises des modernes, et de reconnaître ainsi, autant qu'il se peut, les espèces d'insectes nuisibles à la vigne dont les uns et les autres ont parlé. L'auteur commence par les insectes qui ne tiennent que faiblement à son sujet, ou sur lesquels les particularités fournies par les anciens ne peuvent conduire qu'à des notions vagues ou incertaines; il s'occupe ensuite des insectes à l'égard desquels il peut donner des détails plus circonstanciés et des moyens plus précis de détermination. Un exposé des procédés à employer pour détruire les insectes ennemis de la vigne termine cette seconde section. — La troisième et dernière est intitulée : *Synonymie de toutes les espèces d'insectes dont il a été fait mention dans ces recherches.* Leurs noms anciens et modernes sont rapprochés et assujettis à la classification généralement adoptée aujourd'hui par les naturalistes, c'est-à-dire distribués sous les titres de *coléoptères, orthoptères, hémiptères, lépidoptères.* La même méthode est suivie dans les listes des insectes qui ne nuisent qu'occasionnellement à la vigne, et de ceux que les anciens ont mal à propos mis au nombre de ses ennemis. — Ce mémoire offre un exemple des secours et des lumières que peuvent mutuellement se prêter la science des naturalistes, et celle des hommes voués aux études historiques et philologiques.

Digitized by Google

RECHERCHES DE M. LAJARD

SUR LE CULTE, LES SYMBOLES, LES ATTRIBUTS ET LES MONUMENTS FIGURÉS DE VÉNUS.

Paris, 1837;... grand in-4° avec des planches in-folio.

L'ouvrage que M. Lajard publie sous ce titre comprend plusieurs Mémoires lus par lui à l'Académie en 1835, 1836 et 1837. Le premier contient l'exposition des vues de l'auteur sur les systèmes théogoniques et cosmogoniques des anciens peuples de l'Orient, sur l'institution des mystères dans les sanctuaires des castes sacerdotales et sur l'influence particulière qu'exercèrent ces castes relativement à la formation et à la modification des langues, et au principe de composition ou à l'invention des types primitifs des monuments figurés. A la suite de cet exposé préliminaire, M. Lajard essaie de restituer l'antique système théogonique et cosmogonique des Chaldéens d'Assyrie, et surtout de déterminer la place véritable qu'y occupait Vénus-Mylitta. Il cherche ensuite à indiquer les diverses modifications que ce système a éprouvées, quant à cette déesse, depuis l'époque où elle avait cessé d'être une divinité androgyne.

En parlant de l'influence que le système religieux a exercée sur les arts du dessin, M. Lajard s'est exprimé en ces termes : « Les premiers types des monuments figurés furent probablement inventés et exécutés dans les sanctuaires par des prêtres savants qui, en se faisant artistes, s'étaient beaucoup plus occupés de l'expression des idées que de l'étude des formes naturelles. L'art dans toutes ses parties, et notamment l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure sur pierre, sur métaux, etc. ne purent ainsi échapper à la nécessité de produire des ouvrages dont les types étaient rarement l'imitation de la simple nature, mais avaient été composés d'après un système de convention selon lequel des êtres ou des objets, bien qu'empruntés en réalité au monde physique, devaient être, soit représentés avec des formes de convention, soit combinés entre eux de manière à donner naissance à des êtres ou des figures multiformes qui jamais n'avaient eu une existence réelle. La tâche des artistes orientaux qui se formèrent successivement en dehors des sanctuaires se borna donc à perfectionner ces types, en appliquant à chacune des diverses parties dont ceux-ci se composaient, les plus belles formes que leur avait fournies l'étude de la nature. »

Un monument où Vénus est à la fois représentée sous une forme symbolique et sous les traits d'une figure humaine androgyne, a donné lieu au second mémoire de M. Lajard. Aucun monument pareil n'avait encore été publié, quoiqu'on n'ignorât point que dans les temps anciens Vénus était figurée avec l'attribution des deux sexes. C'est un fait que rendaient sensible des statues grecques et romaines dont le souvenir s'est conservé par des traditions que M. Lajard examine et juge dignes de foi. Dès la plus haute antiquité, les doctrines religieuses répandues chez les orientaux supposaient que l'influence réciproque d'un principe actif et d'un principe passif était nécessaire à la création et à la reproduction des êtres. En fallait-il plus pour donner les deux sexes à toute divinité

Digitized by Google

génératrice ? Des traces de ces idées se retrouvent dans le culte, soit de Jupiter, soit de Bacchus, soit d'Aphrodite chez les Grecs et chez les Romains. Nous sommes ainsi ramenés à l'idée primitive qui avait présidé à la conception de ce personnage théogonique, et nous pouvons découvrir le sens intime ou le motif d'une foule de particularités qui, dans les traditions écrites et sur les monuments figurés, resteraient inexplicables si nous n'attachions à Vénus que l'idée d'une divinité féminine, mère de l'Amour.

Ce mémoire se termine par les conjectures qui tendent à donner pour type à la Vénus androgyne une statue d'or et d'argent, c'est-à-dire une statue dont la moitié ou une portion, celle où se voient le Soleil et les attributs du sexe mâle, était exécutée en or, tandis que l'on devait avoir employé l'argent pour la moitié où paraissaient le croissant de la Lune et les attributs du sexe féminin. Ces deux astres figurent sur beaucoup de monuments, comme les deux grands agents de toute création ou reproduction ; l'un à droite, l'autre à gauche de la reine du ciel, mère de toutes choses. Les écrivains grecs donnent à Aphrodite les épithètes χρυσέη ou χρυσῆ, χρυσοστέφανος, πολύχρυσος et ἀργυρόπεζα, qui, même en faisant allusion à d'autres idées mythologiques, montrent du moins qu'anciennement, dans la Grèce, on élevait à Vénus des statues d'or ou recouvertes de ce métal, quelquefois avec des pieds d'argent.

« Chez les Grecs, l'emploi simultané de l'or et de l'ivoire, ou du bois doré et du marbre blanc, s'étendit aux représentations figurées des divinités qui, telles que Jupiter, Junon, Mercure, Cybèle ou Rhea, Minerve, Apollon, Diane, Esculape, Bacchus, Neptune, Amphitrite, la Victoire, les Grâces étaient primitivement identiques avec Baalim ou Vénus androgyne, et par conséquent assimilés tout à fait au Soleil et à la Lune, comme l'Aphrodite-Uranie, dont les statues d'or et d'ivoire, ou de bois doré et de marbre blanc, furent destinées à perpétuer le souvenir de cette double assimilation et celui de l'hermaphroditisme de la déesse. Ici sembleraient se révéler à nos yeux et l'origine de cet ancien système de toreutique, si ingénieusement exposé, il y a plusieurs années, par un des membres les plus illustres de l'Académie des inscriptions [1], et l'origine de ce système polychrôme qui, quoique fort ancien aussi dans son application aux monuments religieux de sculpture et d'architecture chez les peuples de l'Orient comme chez ceux de l'Occident, n'a véritablement été, par rapport aux antiquités grecques, observé et signalé qu'à une époque très-récente. »

L'un et l'autre de ces systèmes est, aux yeux de M. Lajard, une conséquence directe des idées religieuses ou philosophiques qu'on attachait, soit à la nature des métaux, soit à l'acception symbolique des couleurs. Ils sont une portion intégrante et essentielle d'un plus vaste système, dont chaque jour nous découvrons quelque trace nouvelle, et dont toutes les parties, durant une période très-reculée, avaient été déterminées et coordonnées par des castes sacerdotales.

Dans un troisième mémoire, le taureau et le lion sont considérés comme des attributs caractéristiques de Vénus en Orient et en Occident. Après avoir réuni et comparé les traditions orientales et occidentales qui tendent à établir de tels rapports entre cette

[1] Le Jupiter olympien, par M. Quatremère de Quincy. Paris, 1814, in-folio.

Digitized by Google

déesse et ces deux animaux, M. Lajard met sous les yeux de ses lecteurs les monuments figurés qui lui semblent confirmer cette idée, et s'applique à montrer les conséquences qu'il est possible d'en déduire. Il croit qu'on reconnaîtra surtout que l'histoire des symboles nous offre un moyen sûr, quoique trop négligé, de découvrir, soit l'origine du nom, des qualifications ou des épithètes d'une divinité, soit les fonctions primitives que lui assignait un ancien système théogonique et cosmogonique, soit enfin les rapports établis entre elle et d'autres personnages divins. Cette dissertation fait connaître les diverses acceptions dont étaient susceptibles les symboles du lion et du taureau; la corrélation qui existait entre ces acceptions diverses, et les conséquences importantes qu'il convient d'en tirer. C'est pour l'auteur une occasion de montrer quelles vastes conceptions servirent de base au langage symbolique dans l'Asie occidentale; il est conduit aussi à présenter quelques observations nouvelles sur le caractère particulier qu'imprimaient à Vénus les doctrines chaldéennes. Il retrouve ce même caractère fidèlement reproduit dans le rôle que l'Iliade assigne à cette déesse, dans les fonctions attribuées à Mithra par le Zend-Avesta, enfin dans les anciennes traditions cosmologiques dont les poëtes arabes nous ont conservé le souvenir jusqu'au XII^e^ siècle de notre ère.

M. Lajard n'a donné que le titre de note à un court mémoire qu'il a lu à l'Académie le 13 mars 1835, et qu'il a peu après inséré dans le nouveau Journal asiatique. Le sujet qu'il y traite est « l'emploi et la signification du cercle ou de la couronne et du globe « dans les représentations figurées des divinités chaldéennes ou assyriennes et des divi- « nités persanes. » L'auteur retrouve le Saturne, le Jupiter et la Vénus des Grecs et des Romains dans une triade orientale composée du Dieu suprême ou éternel, d'Ormouzd, dont le règne correspond à la durée du monde, et de Mithra, qui préside à la révolution annuelle; trois divinités que les Perses nommaient *Cronos, Bol* ou *Bélus* et *Mylitta*. Il reconnaît dans leurs attributs circulaires ou sphériques des symboles de la durée, soit infinie, soit limitée. On ne doit donc ni considérer le cercle comme un emblème exclusivement affecté à la première de ces trois divinités, ni songer à établir aucun rapport entre ce symbole et l'anneau de Saturne. Il ne s'agit que d'une représentation générale de la durée. On ne saurait méconnaître l'identité du nom chaldéen *cronos* avec le grec *χρόνος*, avec *krane*, qui, dans tous les dialectes germaniques, signifie couronne, et avec *corona*, couronne, dont la signification est la même en latin et en français. La correspondance n'est pas moins sensible entre *annus* ou ses diminutifs *annulus, annellus* et les mots *année* ou *anneau*. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à une époque tout empreinte du génie symbolique, les idées de dieu, de déesse, de cercle, de couronne, aient été exprimées par les mêmes mots dans le langage, par les mêmes types ou hiéroglyphes idéographiques dans les monuments figurés.

Tome XVI, n° 92, août 1835, p. 171-179.

Digitized by Google

HISTOIRE DES POÉSIES HOMÉRIQUES,

PAR M. DUGAS-MONTBEL.

Ces poésies sont nées, selon M. Dugas-Montbel, sur les rivages mêmes où s'étaient accomplis les faits qu'elles célèbrent, et parmi les hommes qui avaient pu en être les témoins. « On chantait séparément et par morceaux détachés, dit Élien (H. div. XIII, 14,) le combat près des navires, la Dolonie, les exploits d'Agamemnon, le catalogue des vaisseaux, les exploits de Patrocle, la rançon du cadavre d'Hector, les jeux sur le tombeau de Patrocle, la violation des serments;..... les événements de Pylos et ceux de Lacédémone, la grotte de Calypso, le radeau construit par Ulysse, les récits chez Alcinoüs, la Cyclopie, l'évocation des morts, les événements dans l'île de Crète, le bain d'Ulysse, le meurtre des prétendants, ce qui se passa dans les champs et dans la demeure de Laerte. » Recueillies par les homérides ou rhapsodes et chantées dans les grandes solennités, ces poésies pénétrèrent en Grèce vers le temps de Lycurgue. Les rhapsodes s'établirent dans les principales villes grecques, et y conservèrent le dépôt sacré de la gloire des ancêtres. Ce soin devint l'objet d'une loi de Solon; et Pisistrate, quand l'usage de l'écriture commença de s'introduire en Grèce, ordonna de réunir tous ces chants divers, et de les transcrire dans l'ordre des événements. Ce fut alors que les *diaskévastes* recueillirent de toutes parts les chants des homérides et en formèrent un ensemble où l'état encore imparfait de l'écriture dut laisser de nombreuses irrégularités. Les *diorthontes* s'appliquèrent à faire disparaître ces imperfections; mais les corrections qu'ils proposaient étant plus ou moins arbitraires, il en résulta des différences notables dans les manuscrits qui se répandaient en divers pays civilisés. On rassembla en un même lieu toutes ces copies ou toutes les leçons diverses qu'elles présentaient, on les soumit à l'examen des grammairiens d'Alexandrie, qui, par des efforts successifs, parvinrent à établir définitivement les textes de l'Iliade et de l'Odyssée. Ces deux poëmes ayant pris rang à la tête des chefs-d'œuvre classiques, on les étudia dans leurs rapports avec la mythologie, l'histoire, la philosophie, la grammaire et la littérature.

M. Dugas-Montbel fait connaître tous les travaux et toutes les controverses dont ils ont été les objets depuis Zénodote et Aristarque jusqu'à Eustathe, et depuis la renaissance des lettres jusqu'à Frédéric-Auguste Wolf, qui passe pour avoir *produit une véritable révolution philologique en Allemagne.* Conformément aux opinions de Wolf, M. Dugas-Montbel révoque en doute l'existence d'un personnage nommé Homère, dont on ne connaît ni la naissance, ni la patrie, ni la destinée. « Sa vie entière est environnée de circonstances mystérieuses, contradictoires. Les uns supposent qu'il est fils d'Apollon et de la muse Calliope; d'autres d'un Fleuve et d'une jeune Nymphe. Tantôt il a le nom d'Homère parce que c'est un pauvre aveugle qui va chantant ses vers pour ob-

Digitized by Google

tenir une hospitalité qu'on lui refuse; tantôt parce que c'est un ôtage célèbre auquel un génie divin inspire les plus sages conseils. » L'auteur fait observer aussi que le verbe ὁμηρεῖν est dérivé de l'adverbe ὁμοῦ *ensemble*, et du verbe ἐρέω *je dis*; que le mot *homérides* signifie *ceux qui chantent ensemble*, qu'Hésiode (Theog. v. 39) appelle les Muses Ὁμηρεῦσαι, et que ce n'est peut-être qu'au nom d'*homérides* qu'on a dû cet *Homéros* sur lequel on a débité tant de fables.

« Quant au nom de *rhapsodes*, dit M. Dugas-Montbel, je crois qu'il est dû à la définition même du nom d'*homérides* qui la précédé, et que de ῥαπτῶν ἀοιδοὶ (scilicet ἐπέων), phrase généralement usitée du temps de Pindare, on a fait le mot contracté ῥαψῳδοί, véritable synonyme de celui d'homérides, comme le prouvent le scoliaste de Pindare (Nem. II, 2.) Athénée, (l. XIV), et le lexique d'Hesychius (Ὁμηρεῖδαι, οἱ ῥαψῳδοί), mot qui dans la suite a seul prévalu. »

M. Dugas-Montbel est persuadé qu'en prenant cette idée des poésies auxquelles s'est attaché le nom d'Homère, on ne leur fait rien perdre de leur prix, qu'au contraire *c'est les rendre à leur caractère primitif*. « Pour moi, dit-il, qui longtemps ai partagé l'opinion commune, ce n'est, je l'avoue, qu'après les avoir considérées sous ce point de vue que je m'en suis fait une juste idée. Plus je suis entré dans cette voie, plus j'y ai découvert de nouvelles beautés. Dès lors j'ai quitté sans regret un Homère fabuleux pour retrouver d'antiques poésies nationales pleines de vie et de candeur, que voilaient à nos yeux de fausses traditions, et j'ai cessé de poursuivre l'idée chimérique d'un plan de poëme que chacun interprète à son gré, puisque nous avons enfin recouvré une véritable épopée, c'est-à-dire une de ces histoires merveilleuses que tous les peuples ont coutume de chanter dans leur première jeunesse. »

Au milieu d'un grand nombre d'observations particulières, toutes destinées à soutenir les opinions qui viennent d'être exposées, l'auteur regrette la perte du Margitès. Il eût été curieux, dit-il, de connaître un poëme qu'Aristote dit positivement être une œuvre d'Homère; cela valait mieux que les combats des héros grecs et troyens parodiés par des rats et des grenouilles. Du reste M. Dugas-Montbel suppose que la vie d'Homère qui nous est parvenue sous le nom d'Hérodote, et les petites pièces de vers qu'elle renferme, appartiennent au siècle des Ptolémées.

Cette Histoire des poésies homériques, après avoir été lue dans plusieurs séances de l'Académie, a été imprimée, en 1831, chez MM. Firmin Didot. 160 pages in-8°.

Digitized by Google

HOMÈRE ET SES ÉCRITS,

PAR M. LE MARQUIS DE FORTIA D'URBAN.

Paris, Fournier, 285 p. in-8°.

Le système qui vient d'être exposé a été combattu au sein de l'Académie par M. le marquis de Fortia, dont l'ouvrage, imprimé en 1832, se termine par un résumé des dix chapitres qui le composent. « J'ai d'abord expliqué, dit l'auteur, comment l'histoire des temps passés s'était transmise jusqu'à nous, et comment l'écriture avait été introduite en Grèce. J'ai ensuite démontré l'existence d'Homère, en prouvant l'authenticité de son histoire donnée par six anciens écrivains. Dans un troisième chapitre j'ai expliqué ce qu'étaient les rhapsodes, et comment Lycurgue et Pisistrate s'étaient procuré la copie des écrits d'Homère. Dans le quatrième j'ai fait connaître les éditions des mêmes écrits en Égypte et en Grèce jusqu'à l'ère chrétienne; et j'ai décrit les monuments élevés en faveur d'Homère. Dans le cinquième j'ai rendu compte des paradoxes de Josèphe et de Dion Chrysostome, et j'ai donné l'histoire des écrits d'Homère jusqu'à l'an 600. Dans le sixième j'ai répondu aux critiques de l'abbé d'Aubignac, de Perrault, et au système de Vico. Dans le septième j'ai fait connaître l'opinion de Frédéric-Auguste Wolf, et j'en ai démontré la faiblesse. Dans le huitième j'ai mis à découvert les erreurs dans lesquelles Wolf, par l'abus de ses principes, avait entraîné ses disciples. Dans le neuvième j'ai fait voir que la nouvelle école allemande avait senti les défauts du système de Wolf et l'avait combattu. Dans le dixième et dernier je viens de développer le tableau de la fausse route dans laquelle Wolf s'est égaré. »

Paris, Fournier, 1832, 306 p. in-8°.

D'autres mémoires de M. le marquis de Fortia ont été publiés sous le titre d'*Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce et son usage jusqu'au temps d'Homère*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1000 avant notre ère. L'auteur y traite, 1° de l'origine et de la formation des langues; 2° des anciennes opinions sur l'origine du monde; 3° du langage d'action; 4° du langage des signes; 5° de l'invention de l'écriture; 6° de l'ancienneté de l'écriture. Il s'agit, dans les chapitres VII et VIII, de l'introduction de l'écriture chez les Phéniciens et chez les Grecs; dans le IX°, des diverses natures et de la fabrication du papier. Le dixième chapitre a pour objets les hiéroglyphes et les alphabets; le onzième, l'invention de l'écriture et de l'imprimerie chez les Chinois; le douzième et dernier, les langues de l'Asie et l'écriture cunéiforme. — Les recherches et les observations dont cet Essai se compose tendent à confirmer l'opinion de l'auteur sur l'authenticité des ouvrages d'Homère, et particulièrement à prouver que l'écriture était en usage dans la Grèce du temps de ce poète.

Digitized by Google

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

LUES

DANS LES SÉANCES PUBLIQUES DES ANNÉES 1833 À 1837 INCLUSIVEMENT,

PAR M. SILVESTRE DE SACY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. CHAMPOLLION LE JEUNE.

Lu dans la séance publique du 2 août 1833.

Lorsque je viens remplir aujourd'hui, pour la première fois, le devoir sacré que m'a imposé l'honorable confiance de l'Académie, et qu'a rendu si difficile le talent avec lequel s'en est acquitté, pendant un demi-siècle, le vénérable vieillard auquel je succède, je ne me dissimule ni l'importance de la mission qui m'est confiée, ni combien ce genre de compositions diffère des travaux qui ont été, depuis tant d'années, l'objet principal et presque exclusif de mes méditations : j'aurai donc besoin de toute l'indulgence de l'Académie, et je m'estimerai heureux que, dans cette circonstance, elle veuille bien se rappeler que, loin d'ambitionner l'honneur de réunir ses suffrages, pour recueillir cette portion de l'héritage de celui qui avait si bien mérité d'elle, j'ai opposé une consciencieuse résistance à un choix dont certes je me sentais très-honoré; et il me sera permis d'exprimer le désir que sa bienveillance pour moi, en soutenant et animant mes efforts, m'assure aussi celle du public éclairé devant lequel j'ai l'honneur de parler.

Parmi les pertes douloureuses que l'Académie a éprouvées

Digitized by Google

en 1832, dans cette année désastreuse qui a couvert la France de tant de deuil, il n'en est point, après celle de l'immortel Cuvier, qui ait été plus vivement sentie dans toute l'Europe savante, que la mort de Champollion le jeune. Ce n'était pas seulement un savant distingué que perdait le monde littéraire; avec lui semblaient s'ensevelir dans la tombe, et rentrer dans le domaine des ténèbres et de la mort toute la science et tous les arts de l'antique Égypte; et le jour qui avait commencé à luire sur les monuments de Thèbes et de Memphis, et à les faire sortir de leurs ruines, s'évanouissait, comme ces lacs fantastiques que crée dans le désert une vapeur légère, et qui disparaissent devant le voyageur altéré au moment où il croit les atteindre, et y étancher la soif qui le brûle. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi; que les travaux de l'ingénieux et infatigable Champollion enfanteront encore après lui des héritiers de son génie, qui cultiveront le champ que le premier il a défriché, et, en attendant, efforçons-nous de faire connaître avec une entière impartialité, et de constater ses titres légitimes à l'admiration et à la reconnaissance de notre siècle et des âges futurs.

Jean-François Champollion naquit à Figeac, chef-lieu du 1^er^ arrondissement du département du Lot, le 23 décembre 1791, d'une famille originaire du Dauphiné, province dans laquelle plusieurs de ses ancêtres avaient honorablement exercé la profession du commerce, ou mérité l'estime publique dans les fonctions du notariat ou de la magistrature. L'époque de sa naissance fut celle où tout allait changer en France, époque à laquelle les meilleurs esprits, avides de nouveautés, et séduits par de brillantes théories, se précipitaient aveuglément dans des réformes, dont les suites imprévues devaient cruellement les désabuser de leurs philoso-

Digitized by Google

phiques utopies. Le père du jeune Champollion ne tarda pas à se rapprocher du berceau de sa famille avec ses deux fils, entre lesquels le plus jeune était celui dont nous devons entretenir aujourd'hui cette assemblée, et dont l'enfance se passa dans le Quercy, l'adolescence dans le Dauphiné, et la jeunesse à Paris. A l'âge où il devait commencer les premières études, fondement indispensable de toutes les autres, il n'existait plus d'enseignement public; la tourmente révolutionnaire n'avait laissé partout que des ruines, et aucune main réparatrice n'avait encore essayé avec succès de poser les premières pierres de nouvelles constructions. La tendresse paternelle, aidée des soins d'un digne ecclésiastique, que les doctrines et la politique des réformateurs avaient arraché aux fonctions de son ministère, suppléa au défaut de toute institution publique, et les premiers pas du jeune élève dans la carrière des humanités furent si bien dirigés, que lorsqu'il vint, n'étant encore âgé que de neuf ans, se réunir à son frère aîné, qui déjà depuis quelques années était établi à Grenoble, Homère et Virgile lui étaient aussi familiers, que le sont d'ordinaire aux enfants de cet âge ces récits romanesques dont le moindre danger est d'occuper, dans la mémoire si fidèle et si tenace de nos premières années, une place qui pourrait être remplie avec plus d'avantage pour la suite de la vie.

Ce fut sans doute une circonstance heureuse pour un esprit actif et naturellement porté à l'étude comme celui du jeune Champollion, de se trouver, à l'âge où toutes les facultés commencent à se développer, transporté d'un pays dénué de toutes ressources littéraires, dans une grande ville, distinguée de tout temps par son goût pour l'instruction, et dotée de tous les établissements capables de faire naître et d'entretenir le goût pour les études solides et les connaissances utiles. Ce ne fut pas un

Digitized by Google

moindre bonheur pour lui, de se trouver auprès d'un frère qui l'avait précédé de dix ans dans la carrière de l'érudition et des lettres, et qui pouvait lui tenir lieu de tout autre guide jusqu'à ce qu'il se fût tracé à lui-même la route spéciale qui devait le conduire au rang si distingué que le ciel lui destinait.

S'il est vrai qu'on aime généralement à rechercher dans la jeunesse des hommes dont le nom est consacré par l'estime publique ces traits singuliers qui semblent pouvoir donner la clef de leurs succès postérieurs, on nous permettra peut-être de consigner ici une anecdote, qui nous a paru digne de trouver place dans cette Notice. Les vies des hommes illustres de Plutarque avaient été mises entre les mains du jeune Champollion; il les avait lues avec avidité, et son heureuse mémoire se les était en quelque sorte appropriées. Pour s'en assurer encore mieux la possession et transformer ses souvenirs en autant d'images sensibles, il s'avisa de tracer sur des disques de carton, résidu des tablettes d'un médailler, les portraits des hommes célèbres de l'antiquité; ces portraits, c'était son imagination qui les créait. L'idée qu'il se faisait de leur caractère, d'après le rôle qu'ils jouaient dans l'histoire, lui fournissait les traits de la physionomie qu'il leur donnait; les légendes rappelaient leurs noms et l'époque où ils avaient paru sur la scène du monde. Cette singulière iconographie était si fortement restée imprimée dans son esprit, que, plus tard, quand il fut appelé à professer l'histoire, il lui arriva de faire plusieurs de ses leçons avec le seul secours de sa mémoire et de ces médailles dont il n'était redevable qu'à lui seul, et qui lui tenaient lieu d'extraits des historiens de l'antiquité.

Puisque j'ai parlé des circonstances qui favorisèrent et développèrent le goût du jeune Champollion pour les études historiques et archéologiques, je ne serais pas excusable si j'ou-

Digitized by Google

blais tout ce qu'il dut à l'accueil que ses talents naissants lui obtinrent de l'illustre Fourier, alors préfet de l'Isère. Ce fut sans doute aux charmes dont se revêtaient, dans la conversation de cet homme supérieur, les monuments des arts et de la civilisation de l'Égypte, que la science a dû la constante et inébranlable vocation qui identifia, pour ainsi dire, le jeune savant avec l'antique patrie des Pharaons, et qui en fit le centre de toutes ses méditations, le pivot autour duquel devait se mouvoir toute sa vie.

Dès lors l'étude des langues et des diverses écritures de l'Orient devenait un instrument indispensable pour Champollion; et le goût pour cette étude, qui n'était pas nouveau en lui, mais auquel il s'était livré d'abord avec peu de méthode, et sans un but bien déterminé, prit un caractère plus sérieux et plus réfléchi. Le hasard lui ayant procuré un ouvrage où il puisa, pour la première fois, quelques notions sur la langue copte, la comparaison de l'Égypte ancienne avec l'Égypte moderne devint l'objet immédiat de ses recherches; et, dès l'année 1807, il présenta à la Société des sciences et des arts de Grenoble un travail, bien imparfait sans doute, sur la nomenclature des lieux de cette contrée, travail où il recherchait dans la langue égyptienne l'origine des dénominations sous lesquelles ces lieux nous sont offerts par les écrivains grecs et latins.

Il y avait assurément quelque chose de prématuré dans une semblable synonymie, entreprise avec des moyens aussi bornés que ceux dont le jeune érudit pouvait disposer à Grenoble, et avec une connaissance, tout au plus élémentaire, des principaux idiomes de l'Orient. Mais le moment était venu de se préparer des ressources moins resserrées, et des éléments de succès plus complets. Ce n'était plus le lycée de Grenoble qui

Digitized by Google

devait suffire à l'ambition de savoir dont était dévoré Champollion, Paris seul pouvait répondre à ses désirs et à ses besoins. Il y fut conduit par son frère en 1807, pour se livrer à l'étude des langues orientales, sous la direction de MM. les professeurs de l'école specialement consacrée à cet enseignement, et du Collége de France : mes souvenirs personnels me retracent encore la première entrevue, qui a laissé de profondes impressions dans mon esprit.

Il est inutile de dire que le nouvel élève fut fidèle à sa vocation, et suivit assidûment les leçons qu'il était venu chercher dans la capitale; en même temps il s'exerçait sur les manuscrits coptes de la Bibliothèque royale, qu'il lisait la plume à la main, s'attachant surtout à ce qui intéressait la nomenclature géographique et topographique, et à l'étude analytique des formes grammaticales.

L'université de France, dont les premières bases avaient été posées en 1808, reçut en 1809 le complément de son organisation; et Champollion, dont le séjour à Paris avait été entièrement consacré à acquérir les connaissances et à recueillir les matériaux que de longues et infatigables études devaient féconder, âgé seulement de dix-neuf ans, retourna à Grenoble, avec le titre de professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres de cette académie. Le professeur titulaire, presque octogénaire, que d'anciennes liaisons avec le grand maître de l'université avaient appelé à ce poste, ne pouvant se livrer aux fatigues de l'enseignement public, la chaire d'histoire se trouva, dans la réalité, confiée au professeur-adjoint.

Grenoble possédait encore l'administrateur qui avait si bien accueilli les premiers efforts de Champollion, et, avec le savant auteur de la Préface historique placée à la tête de la

Digitized by Google

Description de l'Égypte, une grande partie des matériaux qui devaient concourir à ce monument littéraire d'une expédition célèbre; expédition dont les résultats scientifiques eussent peut-être été appréciés, non-seulement avec plus de faveur, mais même avec une sorte d'honorable partialité, si moins d'efforts avaient été faits pour en amplifier l'image aux yeux des spectateurs éblouis. Avec de tels secours, celui qui déjà avait fait de l'ancienne Égypte le point de mire de tous ses travaux ne pouvait pas être tenté d'en changer la direction. Une circonstance tout à fait indépendante de sa volonté ne tarda pas néanmoins à menacer ses projets littéraires d'une violente interruption. Son âge l'appelait à prendre les armes; et l'on sait à quel point il était difficile d'obtenir alors une exemption d'un gouvernement qui n'existait que par la guerre et pour la guerre; mais heureusement l'Isère avait encore pour préfet l'illustre Fourier. A la recommandation de cet homme célèbre, et sur un rapport de M. de Fontanes, cet obstacle fut surmonté, et, par un décret spécial, Champollion échappa à la conscription.

Dès l'année 1811 le jeune érudit de vingt et un ans avait communiqué au monde savant, par une publication anticipée, le plan d'un ouvrage conçu quatre années auparavant, et qui devait offrir un tableau de l'Égypte, c'est-à-dire de sa géographie, de sa religion, de sa langue, de ses écritures et de son histoire avant l'invasion de Cambyse; et quoique Champollion n'ait jamais publié de cet ouvrage que la partie géographique qui a paru en 1814 seulement, on ne peut douter qu'il ne se flattât dès lors de pouvoir remplir le vaste plan qu'il avait embrassé avec plus de confiance, sans doute, qu'il ne l'aurait fait vingt ans plus tard. Dès lors il croyait avoir obtenu un succès presque complet, des efforts qu'il avait faits

Digitized by Google

pour déchiffrer le texte égyptien de l'inscription de Rosette. Dès lors, comme il le disait lui-même, il avait conçu *l'espérance flatteuse* (*illusoire peut-être* ajoutait-il), *qu'on retrouvera enfin sur ces tableaux où l'Égypte n'a peint que des objets matériels, les sons de la langue et les expressions de la pensée.* Dès lors aussi il croyait que toutes les parties que son plan embrassait ne lui offriraient plus de difficultés sérieuses; il les regardait comme presque entièrement terminées, et ne prévoyait d'autre obstacle à leur immédiate et successive publication, que la lenteur inévitable de l'exécution typographique. Certes la jeunesse de l'auteur, la vivacité de son imagination, un enthousiasme peu réfléchi, avaient beaucoup de part dans les espérances dont il se flattait, et dans l'assurance avec laquelle il les produisait au grand jour; et la critique qui hésitait à accepter de telles promesses n'était que prudente et équitable. En effet, il est certain que Champollion n'avait point encore, sur le système graphique de l'ancienne Égypte, les idées qui plus tard l'ont mené à ses importantes découvertes, puisqu'il n'y voyait que des manuscrits hiéroglyphiques d'un côte, et de l'autre, des manuscrits offrant une écriture alphabétique, laquelle ne différait de l'écriture copte que par les signes qu'elle employait. Il n'est pas moins vrai que, de l'ouvrage qu'il annonçait, la partie géographique seule avait reçu son exécution. Et pourtant, ce qu'il se promettait imprudemment alors, il l'a réalisé en très-grande partie quelques années plus tard; et si la mort ne l'eût pas moissonné si tôt, non-seulement il l'eût sans doute complétement effectué, mais peut-être il eût dépassé ses propres espérances. Est-ce donc qu'il n'est point de difficultés dont une volonté ferme et opiniâtre ne puisse triompher? ou bien y a-t-il dans l'homme une sorte d'instinct naturel et irréfléchi qui l'entraîne, par une force

Digitized by Google

irréssitible, vers la carrière dans laquelle la Providence lui a préparé des lauriers à cueillir, des victoires à remporter? Quoi qu'il en soit, c'était une idée juste qui dirigeait Champollion, quand il s'attachait, avec une sorte d'opiniâtreté, à l'étude analytique et synthétique de l'idiome copte, comme à l'instrument indispensable de toute recherche sur le langage et l'écriture de l'Égypte des Pharaons; et il y avait plus de vérité que peut-être alors il ne le pensait lui-même, dans le rapprochement qu'il hasardait, sous ce point de vue, entre les procédés des Chinois et ceux des Égyptiens.

La constance avec laquelle Champollion marchait dans la route qu'il s'était tracée dès l'origine de ses études sur l'Égypte, et l'attention soutenue qu'il apportait à tout ce qui pouvait étendre et fortifier la connaissance qu'il avait acquise de la langue copte, sont prouvées par divers écrits qu'il publia de 1811 à 1817, et qui tous avaient pour objet des fragments ou des notices de manuscrits écrits en cette langue. Nous nous bornerons à cet égard à cette simple indication, pour ne point donner trop d'étendue à notre travail.

La faculté des lettres de l'Académie de Grenoble avait été supprimée en 1815, avec plusieurs autres facultés, par une mesure d'économie devenue nécessaire, et sans que ces suppressions, il faut le reconnaître, pussent inspirer beaucoup de regrets aux vrais amateurs de l'instruction publique. Leur seul inconvénient réel était de priver les hommes de lettres des avantages que leur procuraient des établissements qui, dans l'origine de l'université, avaient été multipliés avec une sorte de prodigalité. Champollion mit doublement à profit la liberté que lui procura cette circonstance: d'un côté il recommença, sur un plan tout nouveau et plus systématique, son dictionnaire de la langue copte, qu'il regardait comme l'arsenal où

Digitized by Google

étaient déposées les armes avec lesquelles il se flattait de faire un jour la conquête scientifique de l'Égypte; de l'autre, il se livra avec zèle à divers travaux qui tous tendaient à propager l'instruction primaire, et à lui donner une bonne direction; convaincu, sans doute, qu'il y a souvent plus d'utilité réelle dans ces obscurs et modestes services, rendus à l'humanité et à la masse de la société, que dans ces brillantes découvertes, dues parfois au hasard, et dont les résultats sont plus utiles à la renommée de leurs auteurs qu'au bonheur du peuple et à l'amélioration des mœurs.

Mais un monument de la langue et de l'écriture de l'Égypte à l'époque de la dynastie grecque avait été conquis par l'armée française; les vicissitudes de la guerre avaient fait passer ce monument dans un pays étranger, que la politique de ce temps rendait ennemi de la France, mais que l'amour des lettres et le respect pour l'antiquité unissaient alors, comme ils l'unissent aujourd'hui, à tous les savants de l'Europe. A ce monument était attaché un interprète fidèle et contemporain; une traduction grecque accompagnait le texte égyptien. Ce secours si peu attendu, et dont quelques années plus tôt l'espérance seule eût pu passer pour une chimère, reporta tout de nouveau l'attention sur les écritures égyptiennes; on ne douta point que la pierre de Rosette ne dût offrir la solution d'un problème qui avait si longtemps exercé envain les recherches des savants; et cependant les premières tentatives faites pour lire le texte égyptien non hiéroglyphique, à l'aide du texte grec, ne produisirent que des résultats presque insignifiants. C'est qu'on persistait toujours dans la fausse voie où l'on était d'abord entré, et qu'on voulait absolument trouver, dans ce système graphique qui paraissait étranger aux hiéroglyphes, une écriture purement alphabétique. Champol-

Digitized by Google

lion aussi avait suivi le sentier tracé; et, si la franchise et l'impartiale loyauté avec lesquelles il jugeait lui-même les résultats qui d'abord avaient obtenu ou plutôt surpris son approbation, ne l'avaient garanti de toute illusion durable, il n'aurait vraisemblablement jamais atteint son but.

Quelques réflexions et l'observation d'un fait, en apparence peu important, ouvrirent devant lui une route nouvelle. Les écritures de l'ancienne Égypte, que les monuments et les papyrus nous ont conservées, formaient évidemment deux catégories fort distinctes. L'une paraissait toute composée de signes représentant des êtres naturels ou des produits de l'industrie, figurés avec plus ou moins de vérité et de soins; sans doute elle exprimait des idées et non des sons articulés; elle devait s'adresser immédiatement au sens de la vue, et c'était à la vue seule à la traduire en un langage perceptible à l'ouïe : c'était là, d'un commun accord, l'écriture *hiéroglyphique.* Dans l'autre, au contraire, on n'apercevait point, ou l'on n'apercevait que bien peu de signes qui lui fussent communs avec la première. Les figures nombreuses dont elle se compose ne rappelaient aucune idée : elles étaient muettes pour les yeux; on en concluait qu'elles représentaient des sons, soit exclusivement, soit, tout au plus, avec un léger mélange de caractères idéographiques; elle était donc ou *alphabétique* pure, ou *syllabique;* et, en supposant qu'il s'y trouvât parfois un mélange de signes hiéroglyphiques, on pouvait la comparer à notre propre écriture, dans laquelle nous introduisons des chiffres, ou des figures substituées aux noms des planètes.

Cependant, quelque supposition qu'on admette à cet égard, se dit Champollion, le nombre immense des signes dont se compose cette prétendue écriture alphabétique, et l'absence

Digitized by Google

de toute analogie entre eux, qui permette de les diviser en certaines classes, forment une circonstance dont on ne peut raisonnablement se rendre compte. Le grand nombre de signes exclut l'écriture purement alphabétique; le défaut absolu d'analogie, et l'impossibilité de les diviser en classes qui représentent aux yeux une articulation identique, modifiée par les divers sons, doivent aussi faire exclure l'écriture syllabique. Arrivé à ce point par la simple réflexion, Champollion cessait d'être sous le charme d'un préjugé qui l'avait éloigné, comme ses devanciers, de la route qu'il fallait suivre : il avait été délivré d'une erreur capitale; mais que fallait-il y substituer? L'observation d'un fait va le lui apprendre. « J'ai remarqué, se dit-il dans une de ses méditations qui lui étaient si familières et qui ne pouvaient avoir qu'un seul objet, j'ai remarqué plus d'une fois que des textes égyptiens gravés sur les monuments en écritures hiéroglyphes, et d'autres textes tracés sur des papyrus dans cette nature de signes que je ne reconnais plus comme alphabétiques, mais auxquels je ne puis encore donner aucun nom, commencent par un tableau identique, formé des mêmes personnages, et représentant évidemment les mêmes scènes religieuses, réelles ou symboliques, n'importe. N'y aurait-il point par hasard, entre les textes, la même identité que j'observe entre les tableaux? S'il en était ainsi, je devrais reconnaître entre les signes hiéroglyphiques des monuments, et les signes innommés des papyrus, des rapports certains. Tel de ces signes qui correspond à un hiéroglyphe donné devrait revenir dans les lignes horizontales du papyrus, autant de fois que l'hiéroglyphe paraît sur les colonnes perpendiculaires du monument; l'un et l'autre devraient se trouver placés dans des endroits et à des intervalles correspondants. Ce n'est peut-être encore là qu'une chimère,

Digitized by Google

un rêve qui m'abuse; mais j'en ai déjà soumis tant d'autres à l'épreuve d'une inutile vérification, pourquoi rejeter celui-ci? » Ce rêve, c'était la vérité.

C'est ici que Champollion recueillit le premier fruit de l'infatigable application qui, sans aucun succès jusque là, avait gravé ineffaçablement dans sa mémoire la forme exacte de ce nombre immense de signes, alors qu'ils n'étaient encore pour lui que des figures sans vie, sans âme, sans aucune association de sens ou d'idée. Familiarisé de longue main avec ces signes, la comparaison des deux textes ne fut qu'un jeu pour lui; et quelle dut être sa satisfaction quand il se vit maître du fil conducteur qui désormais allait diriger ses pas!

Figurez-vous, Messieurs, ces hommes qui, entraînés par un vif sentiment de curiosité, et peut-être par l'espoir de découvrir des trésors, instruits par une antique tradition que les pyramides de Memphis n'étaient que de gigantesques tombeaux, appliquèrent longtemps la hache et le pic à la surface de l'un de ces monuments, avides de découvrir le passage qui donnait entrée dans son intérieur, et que l'antiquité avait eu tant de soins de dérober à la connaissance des âges à venir; figurez-vous, dis-je, leur ravissement et leur joie, lorsque, après tant d'efforts inutiles et prodigués au hasard, l'entrée de la galerie qu'ils cherchaient s'offrit à leurs regards.

Ainsi en fut-il de Champollion, avec cette immense différence toutefois, que son génie devina ce que le hasard seul offrit aux investigateurs du mystérieux accès des pyramides.

Cette première donnée certaine sur les anciennes écritures de l'Égypte, fut communiquée au mois d'août 1821 à l'Académie par son auteur, qui, se conformant aux expressions employées par Clément d'Alexandrie, donna le nom d'*hiérogrammatique* ou d'*hiératique* au second système d'écriture dont

Digitized by Google

il venait de découvrir la véritable nature, et dans lequel, comme il le disait lui-même, on ne devait plus reconnaître autre chose qu'une sorte de *tachygraphie des hiéroglyphes.*

Mais, si c'est toujours une conquête pour la science que de substituer une vérité à une erreur, toutefois la découverte de Champollion semblait plus propre à détruire l'espoir qu'on avait pu concevoir de parvenir à une intelligence quelconque des anciens monuments écrits de l'Égypte, qu'à le fortifier. Privé des secours qu'on pouvait raisonnablement attendre d'un système d'écriture que l'on regardait comme alphabétique, réduit à deux systèmes essentiellement idéographiques, il n'était plus guère possible de se flatter qu'on levât, ne fût-ce qu'un coin du voile qui dérobait la vue et fermait l'entrée de ce sanctuaire. Et peut-être en effet, sans la pierre de Rosette, y eût-il eu de la témérité, et même une sorte de folie, à persister dans des efforts dont on n'aurait pu se promettre aucun résultat.

Tout le monde sait que ce monument devenu si célèbre, et auquel la science est si redevable, contient une seule inscription, un décret des prêtres de l'Égypte en faveur de Ptolémée Épiphane, et que ce décret y est représenté sous une triple forme, 1° en caractères hiéroglyphiques, 2° en langue et en caractères grecs, 3° en langue égyptienne, sans aucun doute, et dans un système d'écriture que le monument lui-même désigne sous le nom de *caractères locaux.* Champollion s'est cru autorisé à voir dans ce système l'espèce d'écriture nommée par Clément d'Alexandrie *épistolographique;* et lui a donné, d'après Hérodote, le nom de *démotique* ou vulgaire, dont nous ferons usage. Il existait auparavant d'autres exemples de ce système d'écriture, mais ils avaient été confondus avec les monuments de l'écriture hiératique.

Digitized by Google

Cette écriture démotique parut d'abord aux savants qui consacrèrent leurs méditations à l'explication de ce monument ne pouvoir être qu'un système alphabétique, pareil à ceux dont presque toutes les nations font usage.

Partant tous de cette supposition, et usant de toutes les ressources qu'offrait la comparaison de cette partie du monument avec le texte grec, ils parvinrent, avec plus ou moins de succès, à reconnaître, non-seulement dans le texte démotique, mais même dans l'inscription hiéroglyphique, les séries de traits ou d'hiéroglyphes qui devaient correspondre aux noms propres, tels que *Ptolémée, Bérénice, Alexandre, Arsinoé, Memphis, l'Égypte,* etc., et même à certains noms communs, comme *prêtres, temples, rois,* etc. Mais lorsqu'il s'agit de retrouver les mots de la langue égyptienne exprimés par ces prétendus éléments alphabétiques, et d'assigner à chaque trait de cette écriture démotique sa valeur propre, comme signe d'un son ou d'une articulation, ils échouèrent dans leurs efforts, et ne produisirent que des systèmes insoutenables, qui croulent au premier examen.

Leur erreur fut longtemps partagée par celui qui devait la détruire, et qui dut ce bonheur à une infatigable persévérance, jointe, ainsi que je l'ai déjà fait observer, à cette heureuse disposition d'esprit, par laquelle, se tenant en garde contre l'illusion de toute préoccupation systématique, il abandonnait, sans retour comme sans regret, ce qui lui avait apparu d'abord comme une découverte précieuse, dès qu'il reconnaissait qu'elle demeurait stérile en résultats satisfaisants. Je ne crois pouvoir rien faire de mieux, pour introduire les personnes qui me font l'honneur de m'entendre dans l'histoire d'une si intéressante découverte, histoire qui est en même temps celle de l'illustre savant auquel je consacre cette

Digitized by Google

Notice, que de rapporter textuellement quelques lignes du mémoire dans lequel il rendit compte lui-même à l'Académie, au mois d'août 1822, de l'origine, du progrès et des résultats de son travail.

« Du moment, dit-il, où j'eus reconnu que le texte intermédiaire de la pierre de Rosette n'était point écrit dans un système alphabétique, mon travail sur ce texte prit une marche sûre; elle était toujours lente, à la vérité, mais elle conduisait à des résultats fondés sur un principe bien établi. Cessant tout à fait de chercher des analogies alphabétiques dans les groupes de l'inscription, et me pénétrant des règles qui devaient nécessairement présider à la combinaison des éléments d'une écriture formée de signes d'idées, je parvins à placer sous la plus grande partie de ces groupes, sans effort, sans supposition, sans rien changer, sans omettre enfin aucun signe du texte égyptien, les mots du texte grec qui leur correspondent constamment. Ce travail est tellement complet, que ses parties se justifient et se prouvent les unes par les autres. On ne peut s'empêcher de remarquer en effet que l'ordre des mots du texte grec, soumis par ce rapprochement à la marche du texte égyptien, n'est que très-légèrement interverti; et ce changement d'ordre dans les mots est tout juste ce qu'il doit être, lorsqu'on soumet une phrase appartenant à une *langue à inversions,* comme est le grec, à l'ordre *logique* ou *naturel* que suivent ordinairement les propositions d'une langue formée de mots privés de terminaisons ou inflexions, comme la langue égyptienne.

« Cet aperçu, ajoute le judicieux érudit, ne perdrait rien de son importance, quoique le texte intermédiaire de l'inscription de Rosette n'exprimât point le son des mots de la langue égyptienne: il est de toute évidence qu'en usant d'une

Digitized by Google

écriture composée de signes d'idées, les Égyptiens ne purent procéder à la peinture combinée de plusieurs de ces idées que dans l'ordre même qu'ils avaient déjà adopté pour les exprimer dans la langue parlée. Les pensées, les jugements, en un mot, la génération des idées est essentiellement liée à l'état de la langue qu'on parle. »

Il y a, dans cet exposé des principes suivis par Champollion et des résultats auxquels ils l'ont conduit, tant de simplicité, et en même temps de rectitude d'idées, et une telle absence d'exagération et de jactance, qu'il nous a paru propre à concilier à ses assertions toute la confiance des bons esprits et des juges équitables.

Toutefois, si l'analyse rigoureuse de la partie démotique de l'inscription de Rosette n'avait eu d'autre résultat que de faire connaître les rapports de cette écriture avec les écritures hiéroglyphique et hiératique, et les caractères propres qui l'en distinguent, elle aurait peu avancé Champollion dans l'intelligence de ces textes mystérieux; mais elle lui révéla bien d'autres particularités, dont le détail ne peut trouver place ici. Disons seulement qu'elle lui fournit le moyen de séparer d'une manière certaine chaque groupe, ou plutôt chaque association ou série de signes, des séries qui les précèdent et qui les suivent, et de connaître ainsi avec une entière exactitude l'ensemble des signes dont se compose chaque nom propre; ensorte qu'il ne pouvait plus lui arriver, comme à ses devanciers, de comprendre dans un nom des signes qui lui sont étrangers; de plus, qu'elle lui fournit la démonstration complète de cette vérité, que cette écriture démotique, que pourtant il ne lisait point encore, était en concordance parfaite avec le système grammatical de la langue copte, et offrait des signes spéciaux, correspondant aux formes par lesquelles

Digitized by Google

cette langue exprime les rapports logiques et grammaticaux des mots dont se compose une proposition, et des propositions dont l'ensemble constitue une phrase ou une période.

Mais ce qui exige de nous une mention toute particulière, c'est que cette analyse lui découvrit et lui fit toucher au doigt une vérité qu'on aurait pu déduire avec confiance de la seule théorie, mais qui peut-être serait restée inaperçue, comme tant d'autres vérités écrites, pour ainsi dire, dans notre intelligence, sans que nous les percevions, jusqu'à ce qu'un fait inattendu venant frapper nos sens d'une subite clarté, nous apprenne à lire dans ce livre intérieur ce qui, jusque là, s'était dérobé à nos regards. Sans doute il n'eût pas fallu un grand effort de génie pour reconnaître que l'Égypte, parvenue de bonne heure à un si haut degré de civilisation, avait eu indubitablement des rapports d'amitié, de politique et de commerce avec des nations étrangères qui ne parlaient point sa langue, et que, bien des siècles avant l'invasion de Cambyse et la conquête d'Alexandre, elle avait dû éprouver le besoin de représenter par écrit les noms des nations, des villes, des rois, enfin ceux mêmes des individus avec lesquels elle était en relation par des intérêts de diverses natures, et que l'écriture hiéroglyphique, bornée à la représentation immédiate des idées, devenait impuissante pour suffire à ce besoin de toute société tant soit peu civilisée. L'Égypte avait donc dû nécessairement, comme la Chine, se procurer un moyen quelconque de suppléer à ce défaut de toute écriture idéographique. L'inscription de Rosette apprit à Champollion qu'elle l'avait fait, et de quelle manière elle y était parvenue. Ç'avait été en se formant, avec des caractères idéographiques dans le principe, mais dépouillés dans leur usage de toute valeur représentative des idées, une nouvelle sorte d'écriture, destinée à peindre les

Digitized by Google

sons, et par conséquent rentrant plus ou moins dans la catégorie de nos écritures alphabétiques. Cette vérité, aperçue avant lui par d'autres savants, n'avait fait que les égarer, en les confirmant dans le préjugé qu'il ne fallait chercher que des lettres proprement dites dans l'écriture démotique. Champollion, au contraire, ne regardant cet usage de certains caractères, idéographiques dans leur origine, que comme une exception fondée sur la nécessité, et de plus étant parvenu à connaître, avec une précision rigoureuse, les signes qui appartenaient à chaque nom propre, acquit bientôt, par la comparaison des divers noms propres et autres mots étrangers que contient l'inscription de Rosette, la valeur de dix-neuf caractères de ce nouveau système d'écriture : il donna le nom de *phonétiques*, nom dont déjà un savant archéologue avait fait usage avant lui, quoique sous un point de vue différent, à ces signes, idéographiques dans leur principe, mais réduits dans leur emploi au rôle de peinture des sons. Le même jour devait éclairer nécessairement les deux autres branches du système graphique des Égyptiens : je veux dire les écritures hiéroglyphique et hiératique. Par la suite cette nouvelle route, qui semblait d'abord ne devoir mener qu'au déchiffrement des noms étrangers à la langue égyptienne, s'élargit devant Champollion, et le conduisit à des résultats d'une autre nature et bien plus importants.

Le long et admirable travail sur l'inscription démotique de la pierre de Rosette fut soumis par son auteur à l'Académie, en août 1822, et de ce moment on dut fonder les plus grandes espérances sur les fruits qu'il était permis d'attendre de recherches conduites avec tant de justesse d'esprit, de sagacité, de persévérance et de bonne foi. Telle fut du moins l'impression que cette lecture produisit sur l'auteur de la présente

Digitized by Google

Notice, et qu'il a éprouvée de nouveau, avec un sentiment de conviction plus profond encore en le lisant une seconde fois, dans la seule vue d'en parler avec une parfaite connaissance de cause. A ce Mémoire était joint un tableau qui ne comprenait que les neuf dernières lignes de la partie démotique de l'inscription de Rosette, parce que, dans l'état de mutilation où ce monument nous est parvenu, ce sont les seules où il fût possible d'établir une comparaison complète entre les trois portions dont il se compose [1].

On n'apprendra pas sans un sentiment pénible de surprise et de regrets, que cette partie si importante du Mémoire a disparu dans les derniers temps de la maladie de l'auteur. Il est heureux que la première rédaction de ce tableau se soit conservée, et il est permis d'espérer que ceux aux mains de qui a passé la copie plus soignée et plus complète, se feront un devoir de la réunir aux autres travaux de Champollion. On ne saurait douter que si ce Mémoire eût été mis au jour, il n'eût obtenu l'assentiment de tous les hommes libres de préjugés, et prévenu bien des critiques hasardées. Si l'auteur ne l'a pas publié, c'est sans doute parce que, dans la suite, ses vues sur l'emploi des caractères phonétiques s'étant beaucoup

[1] Ce tableau, qui était la démonstration des propositions établies dans le Mémoire, était dressé sur six lignes parallèles, dont la première offrait le texte démotique, divisé dans les éléments ou mots dont il se compose; les mots correspondants du texte grec occupaient la seconde ligne; la quatrième présentait, non sans plusieurs lacunes, l'expression des mêmes idées en langue copte; une traduction française littérale occupait la cinquième ligne; la sixième, enfin, mettait en correspondance avec les petites divisions du texte démotique les portions du texte hiéroglyphique qui, au jugement de l'auteur, exprimaient indubitablement les mêmes idées. La troisième ligne, dont je n'ai point parlé, ne renfermait que des chiffres destinés à faire reconnaître les diverses places où se trouvait un même mot répété plusieurs fois dans l'inscription. Quant à la traduction en langue copte, elle n'avait d'autre but que de prouver que la marche supposée du texte démotique était en effet ce qu'elle devait être dans la langue parlée.

Digitized by Google

agrandies, il voulut attendre, pour le livrer au public, qu'il lui eût donné un développement plus complet.

Presque au même moment où Champollion venait de communiquer à l'Académie le Mémoire dont on a entendu tout à l'heure l'analyse, il publiait sa lettre à M. Dacier, relative aux hiéroglyphes phonétiques, et dont une portion fut lue à l'Académie, le 17 septembre 1822. Il suffit de dire qu'il y démontrait que, dans l'écriture hiéroglyphique proprement dite, comme dans les deux autres systèmes égyptiens, l'emploi des caractères phonétiques avait eu lieu pour exprimer les noms propres grecs ou latins. Là se bornait encore, pour Champollion, l'usage phonétique des écritures égyptiennes, quoique déjà il eût acquis la conviction que cette fonction des signes idéographiques, étrangère à leur première institution, datait d'une époque antérieure de plusieurs siècles à celles de Cambyse et d'Alexandre.

Mais ses idées étaient à cet égard bien près de se modifier, et le système de l'écriture phonétique allait prendre une toute autre étendue aux yeux de cet esprit juste, juge impartial et désintéressé de ses propres conceptions. La nouvelle théorie que la suite de ses réflexions et de longs tâtonnements le contraignirent d'adopter fut portée à la connaissance des savants par l'ouvrage qu'il publia en 1824, sous le titre de *Précis sur le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens.* Dans ce nouvel écrit qui, pour la première fois, donnait l'espoir de parvenir à lire en effet toutes les inscriptions prodiguées sur les monuments et dans les tombeaux de l'Égypte, il osa assurer, que dis-je, il prouva que les signes dont se compose l'écriture hiéroglyphique proprement dite sont de différentes natures, les uns peignant effectivement les objets, tandis que d'autres n'en sont que des représentations tropiques, ou sont des sym-

Digitized by Google

boles de convention, et qu'une troisième classe, destinée à un usage tout différent, peint aux yeux, par une application conventionnelle, les articulations et les sons de la langue parlée; que cet alphabet phonétique dont il avait découvert l'existence s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques; qu'à toutes les époques les anciens Égyptiens l'employèrent pour représenter alphabétiquement les sons de la langue qu'ils parlaient; que toutes les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques, mais surtout les monuments de l'écriture démotique, sont en partie composés de signes purement alphabétiques : données desquelles il concluait, avec raison, que l'alphabet phonétique est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique. Ainsi, chose bien remarquable! Champollion, qui n'était entré véritablement dans le sentier de ses découvertes, qu'en dépouillant les deux systèmes d'écriture auxquels il a apliqué les noms d'*hiératique* ou sacerdotale, et de *démotique* ou vulgaire, du caractère général et exclusif d'écriture alphabétique, que d'abord il leur avait, comme tant d'autres, attribué, n'a eu véritablement la clef de tout le système graphique de l'antique Égypte que quand il a reconnu qu'une écriture vraiment alphabétique, en prenant ce mot dans une certaine latitude, était constamment associée dans tous les monuments écrits de ce pays, quoique dans des proportions fort diverses, avec le système idéographique.

Notre auteur est encore allé plus loin; il a cru pouvoir établir en thèse générale cette proposition, trop absolue cependant, et que par la suite il a dû modifier, que les caractères phonétiques, quoique analogues aux caractères hiéroglyphiques, en ce qu'ils sont toujours, du moins dans leur origine et sous leur forme primitive et monumentale, des images, ou entières, ou réduites, d'objets physiques, produits de la

Digitized by Google

nature ou de l'industrie, ne sont cependant jamais appliqués à aucun autre usage qu'à représenter des sons, destination qui leur est propre; qu'ils ne sont point, ainsi qu'il l'avait dit précédemment, et comme chez les Chinois, des caractères idéographiques, dépouillés accidentellement de leur fonction, et réduits au rôle de lettres ou de représentation des sons; enfin, qu'ils se distinguent donc par eux-mêmes des caractères purement idéographiques, sans qu'il soit besoin de recourir, comme chez l'autre peuple que je viens de nommer, à aucun signe spécial, pour avertir le lecteur de leur nature conventionnelle.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer plus avant, ni dans la discussion de ces propositions, ni dans l'exposé des conséquences qui en découlent, moins encore dans l'examen des preuves de fait sur lesquelles repose tout cet ensemble. Toutefois, si l'on se rappelle que Champollion, à l'époque même où il restreignait l'usage du système phonétique dans les bornes les plus étroites, avait déjà reconnu dans l'écriture hiéroglyphique tous les caractères auxquels, sans leur associer alors aucun son, il attribuait la fonction de représenter toutes les formes grammaticales et tous les rapports logiques de concordance et de dépendance, combien ne sera-t-on pas disposé à le croire, pour ainsi dire aveuglément et sur parole, lorsqu'il nous assure, dans ce nouvel écrit, que les circonstances de temps, de genre, de nombre, de personne, enfin toutes les modifications qui servent à lier et à coordonner entre elles les idées principales, sont exprimées à toutes les époques par des caractères phonétiques, représentant effectivement et immédiatement les formes grammaticales qui, dans la langue parlée que l'idiome des Coptes nous a conservée, étaient et sont encore aujourd'hui les signes vocaux de toutes ces modifica-

Digitized by Google

tions? Ainsi les mots coptes qu'il n'avait attachés jusque-là que pour mémoire et par une supposition gratuite, aux signes de l'ancienne écriture égyptienne, devinrent pour lui, par suite du progrès de ses découvertes, dans une multitude de cas, la vraie et naturelle lecture de ces mêmes signes.

Au surplus si le scepticisme, et peut-être un sentiment moins noble dont les esprits les plus éclairés ne sont pas toujours exempts, révoquaient en doute cette proposition, sur laquelle repose essentiellement l'espoir des résultats auxquels doit conduire la découverte de Champollion, sa grammaire de l'ancienne langue égyptienne, dont l'impression se poursuit avec ardeur, et dont on ne saurait trop tôt faire jouir le monde savant, mettra, nous osons le penser, cette vérité dans un si grand jour, que la mauvaise foi seule pourra encore lui résister, et fermer volontairement les yeux à la lumière.

Nous ne voulons pas dire pour cela qu'il n'y aura rien à réformer dans les applications nombreuses que Champollion a faites de son système; nous ne prétendons point affirmer qu'il ne se soit jamais trompé dans la lecture ou dans l'interprétation de quelques caractères ou de quelques mots. Ce sera à ceux qui entreront dans la même carrière à faire ce qu'il aurait fait lui-même, avec sa bonne foi et sa franchise accoutumée; et ce n'est certes pas parmi ceux qui s'attacheront à ses belles découvertes et leur feront porter des fruits que le temps jaloux lui a enviés, que sa mémoire trouvera des détracteurs.

Nous ne voulons pas dire non plus que désormais les antiquités de l'Égypte n'auront plus aucun mystère. Peut-être reste-t-il, dans le système graphique des Égyptiens, quelque secret qui s'est dérobé aux efforts du nouvel Œdipe, et se dérobera encore longtemps à ceux de ses successeurs. Peut-être, faute de connaître dans toute son étendue l'ancienne langue

Digitized by Google

de la patrie des Pharaons, ses dialectes, les variations qu'elle a pu éprouver pendant une longue suite de siècles, rencontrerons-nous encore bien des énigmes, dans les mots mêmes dont la lecture ne nous offrira aucune difficulté, mais dont le sens pourra échapper à nos investigations. Mais dans quelle partie de l'antiquité, comme dans toutes les sciences, l'esprit humain ne se heurte-t-il pas, à chaque instant, contre des obstacles qui l'avertissent de sa faiblesse, et qui servent en même temps d'un utile exercice au perfectionnement de ses facultés? La postérité n'en reconnaîtra pas moins avec nous que, depuis la renaissance des lettres, peu d'hommes ont rendu à l'érudition des services égaux à ceux qui consacrent à l'immortalité le nom de Champollion.

Le prince qui régnait alors sur la France, et dont le nom sera toujours cher aux lettres qu'il aimait, et au progrès desquelles il portait un véritable intérêt, s'était empressé de se faire rendre compte des travaux et des succès de Champollion; il voulut, par un témoignage public, s'associer aux suffrages et à la reconnaissance des savants, en acceptant la dédicace de son *Précis historique;* il lui remit aussi de sa propre main une boîte d'or, enrichie de diamants, accompagnant cette marque d'estime des paroles les plus flatteuses et les plus propres à l'encourager dans la suite de ses importantes recherches.

Je ne ferais point mention ici des prétentions qui s'élevèrent, dans un pays voisin, en faveur d'un homme distingué par de grands et utiles travaux dans la carrière des sciences, et auquel, par un sentiment exagéré de rivalité nationale, on essaya de faire honneur de la découverte des hiéroglyphes phonétiques, si je ne craignais qu'un silence absolu de ma part ne parût, non un aveu tacite de la justice de ces prétentions, mais la

Digitized by Google

preuve qu'elles n'étaient pas sans quelque vraisemblance. Pour tout esprit impartial, elles ont été victorieusement réfutées par Champollion lui-même dans son *Précis historique*, avec tous les égards dus à un homme du mérite de Thomas Young, ainsi que ce savant se plaisait à le reconnaître lui-même, et il n'y a pas longtemps que l'éloquent interprète de l'Académie des sciences, dans la notice qu'il a consacrée à l'illustre savant anglais, après un examen scrupuleux des titres des deux rivaux, a prononcé, dans cette même salle, en faveur de Champollion, un jugement motivé, dont sa position même garantissait l'impartialité, et qui, nous ne craignons point de le dire, sera celui de la postérité, comme il est déjà celui de l'Europe.

Je ne sais s'il se trouvera encore quelques critiques qui, pour se consoler de ne pouvoir renverser par les bases le système si solidement établi par Champollion, n'étudieront ses ouvrages que pour y chercher des contradictions, et tourner contre lui la bonne foi avec laquelle il réformait lui-même les erreurs qui, dans une matière si vaste et si difficile, avaient dû plus d'une fois lui échapper. S'il en était qui, d'ailleurs, fussent connus par une sincère impartialité et par un ardent amour de la vérité, je leur demanderais uniquement de suspendre leur jugement jusqu'à la prochaine publication de la grammaire de l'ancienne langue de l'Égypte. Mais si je croyais que ces attaques fussent l'ouvrage de quelques-uns de ces zoïles que blesse la renommée d'autrui, je ne leur répondrais que par le silence, comme le faisait d'ordinaire Champollion, qui préféra toujours employer son activité et ses loisirs à continuer ses laborieuses recherches, et à féconder ses premières découvertes, laissant à la vérité le soin de triompher de toutes les rivalités qu'elle offusquait, ou dont elle blessait la vanité.

Digitized by Google

C'est qu'une seule passion chez lui imposait silence à toutes les autres, et certes il n'y a rien qu'il n'eût sacrifié au plaisir de mieux connaître l'Égypte, de pénétrer plus avant dans l'intelligence de ses monuments.

Vers l'époque à laquelle nous sommes arrivés, le consul général de France en Égypte, M. Drovetti, avait expédié en Europe une magnifique et nombreuse collection de monuments égyptiens de tout genre, statues, inscriptions, amulettes, manuscrits : ce riche dépôt que la France avait laissé échapper, acquis par le roi de Sardaigne, était à Turin, et excitait au plus haut point la curiosité de Champollion. M. le duc de Blacas porta ses vœux à Louis XVIII, et, grâces à la munificence royale, notre archéologue put, en étudiant cette riche collection, et visitant tous les monuments égyptiens que possédait l'Italie, se préparer à ce qui avait été le rêve de son adolescence, l'espoir de sa jeunesse, le soutien de ses longues études, le besoin de toute sa vie, je veux dire, à voir, à parcourir cette terre qui était devenue sa patrie adoptive, et que déjà il connaissait mieux que personne ne l'avait connue dans l'Occident, depuis le père de l'histoire.

Champollion, parti de Paris au mois de mai 1824, n'y fut de retour que vers la fin de 1826; et ce fut pendant son absence qu'il reçut la décoration de la Légion d'honneur. Les trésors de l'ancienne Égypte que lui offrit la capitale du Piémont l'occupèrent neuf mois entiers, et contribuèrent puissamment au développement de ses idées, aux progrès et à la consolidation de ses découvertes. La Lombardie, la Toscane, Rome et Naples, capitales qu'il visita à deux reprises, l'enrichirent encore de nouveaux matériaux. Et tandis qu'il accumulait ainsi des trésors qui ne pouvaient demeurer stériles entre ses mains, il communiquait au monde savant de nou-

Digitized by Google

veaux fruits de ses recherches, dans un grand nombre d'écrits, entre lesquels nous ne nommerons que les deux qui, sous le titre de *Lettres à M. le duc de Blacas*, ont jeté un jour si grand et si inattendu sur l'histoire des dynasties égyptiennes. Le souverain pontife, Léon XII, l'avait chargé de publier de nouveau les obélisques qui ornent la capitale du monde chrétien, avec tout ce que son érudition, sa sagacité, le résultat de ses études pouvaient y joindre d'interprétations historiques et de développements littéraires et scientifiques. Cet immense travail commencé avec ardeur, fut interrompu par la mort du généreux pontife qui avait résolu d'en faire tous les frais.

A ce voyage en Italie se rattache l'origine du Musée égyptien du Louvre. Le consul général d'Angleterre en Égypte, Henri Salt, le même qui avait rendu à la vérité des découvertes de Champollion un témoignage d'autant plus imposant qu'il ne les avait étudiées que dans l'intention de les combattre, avait fait transporter à Livourne une collection de monuments égyptiens, dont le nombre dépassait quatre mille, et parmi lesquels plusieurs étaient de proportions colossales. L'acquisition d'une telle collection pouvait consoler les lettres, les arts et ceux qui les aiment, du peu d'empressement que le gouvernement français avait mis à s'assurer la possession de celle de M. Drovetti. Par les sollicitations de Champollion, soutenues de l'appui de M. le duc de Blacas, et favorablement accueillies par le roi lui-même dont la bienveillance leva tous les obstacles, la liste civile reçut l'ordre d'acquérir ce cabinet et d'en doter la capitale de la France.

Une ordonnance royale du 15 mai 1826, en créant le Musée égyptien, en confia la conservation à celui qui avait appelé l'attention du monarque sur ce riche trésor. Champollion, qui était encore en Italie quand il en reçut la nouvelle,

Digitized by Google

se hâta de revenir à Paris. Par ses soins, par son infatigable activité, en moins d'une année le Musée égyptien fut placé au Louvre, auprès des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, disposé dans l'ordre le plus convenable, et livré aux études des savants, à la curiosité des amateurs et des artistes, à l'admiration de tous, nationaux ou étrangers. Le roi, à la munificence duquel le Louvre devait ce nouvel ornement, sut apprécier le zèle et le talent du conservateur, comme son frère Louis XVIII avait apprécié les laborieuses recherches et les succès inespérés de l'érudit archéologue; il lui en témoigna hautement sa satisfaction. Mais une faveur bien plus importante pour Champollion, et qui le toucha bien plus vivement que l'accueil qu'il recevait chaque jour des Français ou des étrangers, distingués par leur naissance, par leur rang ou par leur célébrité dans le monde savant, ce fut la mission qu'il reçut du gouvernement de Charles X d'aller explorer l'Égypte et chercher, dans la contemplation de ses monuments, de nouvelles lumières. Il est donc vrai que ce règne, dont il semble qu'on ne puisse parler que pour déverser sur lui le mépris et d'amères censures, eut aussi des idées nobles et des sentiments généreux; l'Égypte et la Grèce lui assureront un jour, aux yeux de la postérité, des droits à l'estime de l'humanité. Et la postérité n'a-t-elle pas commencé pour lui? Osons donc le dire, assurés que nous sommes que personne ici ne se méprendra sur le sentiment qui nous inspire ces paroles, si ce règne a commis de grandes fautes, il a contribué aussi à la gloire et à l'illustration de la France, en favorisant les progrès des lettres et des arts, et en brisant les fers qui avilissaient, depuis tant de siècles, les descendants de Thémistocle et de Périclès. Et quelles âmes généreuses pourraient lui refuser du moins le faible hommage du respect dû au malheur, puisqu'il a fini par

Digitized by Google

une épouvantable catastrophe, et qu'il a cessé d'être avant l'époque que la nature lui avait assignée ?

Le moment était venu où Champollion allait réaliser les vœux et les espérances de toute sa vie. Ce fut encore à la noble et infatigable protection de M. le duc de Blacas qu'il dut, ou plutôt que les lettres durent ce nouveau bienfait. Le généreux Mécène des études archéologiques se chargea de mettre sous les yeux du roi le plan du voyage projeté, obtint facilement l'approbation du prince, et prit sur lui toutes les démarches nécessaires pour en assurer et hâter l'exécution. La décision royale était du mois de juin 1828, et, dès le 31 juillet suivant, Champollion et tous ceux qu'il avait associés à son expédition étaient en mer. Grâces aux mesures qui avaient été prises pour éclairer Méhémet-Ali sur le but du voyage et lever toutes les difficultés, la commission française, à laquelle s'était jointe une commission nommée par S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, arrivée sur la terre d'Égypte le 18 août, ne reçut partout qu'un accueil favorable. On eût dit que cette terre qui, quelques années auparavant, avait appris à connaître et admirer la valeur et la générosité des Français, s'empressait aujourd'hui d'ouvrir ses portes à des conquérants pacifiques et désarmés, qui venaient étudier et lui révéler à elle-même sa gloire et ses grandeurs passées.

Vous n'attendez pas, messieurs, que je fasse ici, même en peu de mots, la relation de ce voyage dont les fruits seront, pour les lettres et pour la science historique, plus positifs et plus nombreux que ceux que l'humanité a retirés des visites que rendirent à cette patrie première des sciences et des arts, les plus célèbres philosophes de l'antiquité. Et que pourrais-je vous apprendre que chacun de vous n'ait déjà lu dans ces lettres tracées à la hâte, au milieu des courses et des travaux les plus

Digitized by Google

pénibles et les plus assidus; lettres qu'on attendait avec tant d'impatience, qu'on dévorait avec tant d'intérêt, et qui, écrites sans prétention comme sans une fausse modestie, promettaient de si importants résultats, et pourtant, il faut le dire, ne donnaient qu'une faible idée de ceux qui ont récompensé tant de zèle, de patience, de dévouement!

Champollion était de retour à Paris au mois de mars 1830. Dans toute la force de l'âge, après avoir résisté si heureusement aux fatigues d'un voyage dans lequel il ne s'était certes pas épargné, et avoir, en moins de vingt mois, exécuté des travaux dont la masse seule est, pour tous ceux qui les ont eus sous les yeux, le sujet du plus profond étonnement, il voyait s'ouvrir devant lui une carrière où il pourrait jouir tranquillement, et faire jouir sa patrie et le monde savant du fruit de tant de peines et de labeurs.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui s'étonnait de ne point le compter encore dans ses rangs, se hâta de l'appeler dans son sein, le 7 mai 1830; et l'un des premiers soins du gouvernement, après qu'un moment de calme eut succédé, en 1831, aux secousses de 1830, fut de créer pour lui une chaire d'archéologie au Collége royal de France. Il y fut nommé le 18 mars 1831. C'était là qu'il devait développer, devant une jeunesse avide d'instruction, les fruits de ses longues études et de son expérience, et former des élèves qui apprissent, à son école, à apprécier, à conserver et à étendre ses importantes découvertes. Mais déjà sans doute, sans qu'il s'en rendît compte, l'excès du travail et des fatigues auxquels il s'était livré avait commencé à altérer sa santé. A peine il avait ouvert ses leçons en mai 1831, qu'il fut obligé de les interrompre. Un voyage qu'il fit à Figeac durant l'automne, pour respirer l'air natal, semblait avoir réparé ses forces; et il crut pouvoir

Digitized by Google

reprendre les fonctions de l'enseignement. Son tempérament épuisé ne résista pas à ce nouvel essai, et ce cours, qui promettait tant, fut encore suspendu, mais hélas! pour toujours.

L'Académie avait été plus heureuse que le Collége de France: Champollion, dans le cours de 1831, lui avait communiqué un mémoire du plus haut intérêt, qui avait pour objet *la notation graphique des divisions civiles du temps chez les Égyptiens*. Ce mémoire, fondé sur l'étude d'un grand nombre de monuments astronomiques et de tableaux relatifs à l'agriculture, était en même temps une preuve irrécusable de la critique sage, éclairée, et pleine de réserve, qu'il avait apportée dans l'étude des antiquités égyptiennes, et, pour tout esprit impartial, une démonstration des données positives qu'il avait obtenues par cette marche prudente, jointe à une rare sagacité. Saisissant de la main de l'érudit ce flambeau inattendu, un savant académicien, pour lequel la physique mathématique n'a point de secrets impénétrables, s'en servit pour porter la lumière dans les obscurités de l'histoire du calendrier égyptien, et pour jeter un jour tout nouveau sur sa forme régulière et son usage dès les temps les plus reculés. Le mémoire de Champollion ne pouvait manquer de trouver place dans le recueil de l'académie, avec celui de M. Biot, duquel il recevait un nouveau prix. Si Champollion eût cedé aux désirs de quelques-uns de ceux qui en avaient entendu la lecture, il en aurait fait jouir le public avant l'époque à laquelle il pouvait paraître dans notre recueil, et nous n'aurions pas aujourd'hui à exprimer des regrets sur la trop grande facilité avec laquelle il communiquait les fruits de ses travaux, et à adjurer, au nom des sciences et de la justice, le dépositaire de la partie la plus importante de ce précieux trésor, de ne pas le dérober plus longtemps à l'Académie à qui il appartient, à la science qui le réclame, et

Digitized by Google

à la famille de Champollion, dont la mémoire ne doit pas être victime de ses sentiments nobles et généreux.

Si la santé affaiblie de Champollion ne semblait plus laisser l'espérance qu'il pût propager ses découvertes par l'enseignement public, rien n'annonçait cependant qu'il ne pût encore éclairer longtemps le monde savant par ses ouvrages, et concourir aux travaux de l'Académie, qui se félicitait de posséder en lui un collaborateur zélé et riche en matériaux, lesquels, exploités par celui même qui les avait recueillis, ne pouvaient manquer d'inspirer le plus haut intérêt. Celui qui tient dans sa main le fil de nos destinées en avait décidé autrement. Dès avant la fin de 1831, une attaque d'apoplexie avait frappé notre confrère, et les secours de la médecine n'en firent point totalement disparaître les tristes suites. Un nouvel accident, survenu un mois après, ne justifia que trop les alarmes causées par le premier; et le 4 mars suivant, lorsque sa famille commençait à concevoir quelque espoir d'un rétablissement auquel lui-même il ne croyait pas, il succomba à une troisième et dernière attaque.

Ainsi fut enlevé à sa famille, à son frère, à l'Académie, aux lettres, à la France, que dis-je, à l'Europe, celui dont toute la vie, consacrée à un seul objet, n'avait été qu'une suite non interrompue des recherches les plus abstruses, des méditations les plus pénibles; celui qu'avaient soutenu dans la carrière qu'il s'était ouverte à lui-même, une volonté ferme et inébranlable, un espoir qui à tout autre eût pu sembler une chimère; celui qu'avait guidé et préservé des erreurs, qui trop souvent égarent les hommes de génie, un esprit juste, incapable d'abuser de sa propre sagacité, toujours en garde contre l'illusion de quelques succès trompeurs, de quelques découvertes incertaines et anticipées. Il a ressenti sans doute la dou-

Digitized by Google

ceur de ce plaisir pur et inappréciable, qu'inspire la découverte d'une vérité longtemps et péniblement cherchée; mais le ciel n'a pas permis qu'il jouît, pendant de longues années, de la considération, de l'estime, de la gloire auxquelles il avait droit. Cette gloire, messieurs, cette estime, elle restera attachée à son nom, aussi longtemps que le culte des lettres et des sciences se conservera parmi nous. Et qu'importent à celui qu'a animé une si noble ambition quelques années de plus ou de moins, passées sur ce théâtre où tant de scènes se succèdent en si peu d'instants!

Si quelque chose pouvait consoler les amis des lettres d'une perte qui a été si vivement sentie, et que n'ont point fait oublier tant d'autres pertes qui se sont suivies coup sur coup avec une accablante rapidité, ce seraient, d'une part, le concert unanime d'éloges et de regrets dont a retenti l'Europe savante, et auquel se sont associés les hommes même les plus étrangers aux études de l'antiquité et aux recherches de l'érudition, et de l'autre, l'empressement qu'un ministère, éclairé autant que juste, a mis à répondre aux vœux que formait l'opinion publique. Une commission a été chargée de prendre connaissance des immenses travaux qui composaient le seul héritage que Champollion laissait à sa fille, d'éclairer le gouvernement sur leur mérite et sur les moyens d'en assurer la conservation, et d'en préparer la publication; enfin de le mettre à même de déterminer comment il pourrait récompenser dignement, dans la veuve et l'enfant, le dévouement et les services de l'époux et du père; de celui dont la mort les privait si prématurément de tous les fruits de tant d'années d'études, couronnées par de si grands succès. La commission ne pouvait point hésiter sur le vif intérêt que devait inspirer ce riche héritage; il était impossible qu'elle n'émît pas le vœu de le voir assuré

Digitized by Google

tout entier au magnifique établissement qui renferme déjà tant de dépôts précieux, et offre de si immenses ressources à tous les genres d'études. Son vœu unanime était aussi qu'aucun retard ne fût apporté à la publication de la grammaire de l'ancienne langue égyptienne, ouvrage à peu de chose près terminé par son auteur, et auquel il avait consacré, avec une juste prédilection, tous les instants de sa vie, depuis son retour dans sa patrie; ouvrage qui doit être considéré comme le résumé de tous ses travaux sur la langue et les écritures de l'Égypte, et comme la base de tous ceux qu'on pourra entreprendre après lui, pour étendre et compléter, autant que possible, l'interprétation des monuments de tous genres qu'elle nous a laissés. Il était plus difficile à la commission de tenir une balance équitable dans une évaluation où elle devait également se défendre et d'une injuste parcimonie, et d'un sentiment plus noble auquel son inclination la portait, mais que retenait l'espèce de magistrature arbitrale que le gouvernement lui avait confiée. En voyant ses propositions accueillies par un ministère sage et généreux, et converties en loi par l'assentiment de tous les pouvoirs qui représentent la volonté nationale, elle a dû s'applaudir de ses efforts, et se féliciter d'avoir concouru à un acte de justice qui honore la France, et qui apprend à l'univers que, si l'État a des distinctions et des récompenses pour ceux qui sacrifient leur vie à la défense de son indépendance et de son honneur, il sait aussi reconnaître les modestes efforts des savants qui lui assurent un autre genre de gloire et de prééminence, et maintiennent leur patrie au rang où l'ont élevée tant de noms à jamais célèbres dans les fastes de la science, des lettres et des arts.

Une autre récompense est encore assurée au nom de Champollion par le gouvernement, qui s'occupe sans relâche du

Digitized by Google

projet de faire jouir le monde savant des innombrables et précieux dessins que renferment les portefeuilles de l'illustre voyageur, et des manuscrits tracés sur les lieux mêmes et en présence des monuments, manuscrits où il a déposé tous les trésors de son érudition, et le sentiment de ses premières impressions.

Si nous ne craignions d'abuser de l'indulgence avec laquelle on a daigné nous entendre, après avoir fait connaître le savant, et avoir apprécié, autant qu'il nous a été possible, ses titres à notre reconnaissance, nous consacrerions encore quelques pages à peindre le père, l'époux, le frère surtout, l'ami, l'homme du monde, et partout nous retrouverions cette droiture de cœur, cette noble simplicité de caractère, cette solidité d'esprit jointe à tant d'enjouement, cette constance dans ses affections, ce désintéressement personnel, cette vive et sincère reconnaissance, en un mot, toutes les qualités estimables empreintes dans ses écrits, et qui se font surtout remarquer dans ses lettres écrites d'Égypte, dont le recueil a été si favorablement accueilli du public éclairé. Mais quel est parmi vous, messieurs, celui qui ne prévienne ici nos éloges? Si l'Académie n'a possédé Champollion que peu de temps, elle a cependant été à portée de le reconnaître sous ce point de vue, comme sous celui des études et de la littérature; car la constance et la solidité des affections ne furent pas moins le caractère distinctif de son cœur, que la tendance et l'habituelle disposition de son esprit. Aussi les regrets de l'Académie se confondirent-ils avec ceux de sa famille, du frère qui lui avait tenu lieu de père, de ses nombreux amis, et, s'il m'est permis de le dire, de celui qui rend aujourd'hui à sa mémoire un hommage bien imparfait sans doute, mais qui recevra peut-être quelque prix du sentiment qui s'associe à une pleine et consciencieuse conviction.

Digitized by Google

M. Champollion avait épousé, le 30 décembre 1818, mademoiselle Rose Blanc. Le seul fruit qui reste de ce mariage est une fille, âgée aujourd'hui de neuf ans. Outre la décoration de la Légion d'honneur, M. Champollion avait reçu celle de l'ordre du Mérite de Toscane. Les Académies de Gottingue, de Pétersbourg, de Turin, de Stockholm, les Sociétés royales asiatique et de littérature de Londres, et plusieurs autres Sociétés savantes, nationales ou étrangères, s'étaient empressées à l'envi de le mettre au nombre de leurs associés. Il a été remplacé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Eugène Burnouf. La chaire créée pour lui au collège royal de France est encore vacante.

Plusieurs membres de l'Académie ayant désiré que chaque notice historique fût suivie d'indications bibliographiques, nous plaçons ici un catalogue chronologique des ouvrages de M. Champollion le jeune, et nous en userons de même à l'égard des académiciens décédés après lui.

Discours d'ouverture du cours d'histoire de l'Académie de Grenoble; par M. Champollion le jeune. Grenoble, 1810, in-4°.

Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia à Vélétri. Paris, 1811, in-8°. (Extrait du Magasin encyclopédique.)

L'Égypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue et l'histoire de l'Égypte avant l'invasion de Cambyse. Grenoble, 1814, 2 vol. in-8°.

Lettre à M. Grégoire, de l'Institut, sur les odes gnostiques attribuées à Salomon. Paris, 1815, in-8°. (Extrait du Mag. encycl.)

Observations sur des fragments coptes (en dialecte baschmourique) de l'ancien et du nouveau Testament, publiés par M. W. F. Engelbreth, à Copenhague. Paris, 1818, in-8°. (Extrait des Annales encyclopéd.)

Lettre à M. Dacier, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens pour inscrire sur leurs monuments les noms des souverains grecs et romains. Paris, Firmin Didot, 1822, in-8°, avec 4 planches.

Observations sur l'obélisque de l'île de Philæ. Paris, 1822, in-8°. (Extrait de la Revue encyclop.)

Lettre au rédacteur de la Revue ency-

Digitized by Google

clopédique, sur le zodiaque de Dendéra. Paris, 1822, in-8°. (Extr. de la Revue encyclopéd.)

Panthéon égyptien : collection des personnages mythologiques de l'ancienne Égypte, d'après les monuments, avec un texte explicatif. Paris, Firmin Didot, 1823. 30 livraisons, 2 vol. in-4° ornés de 200 pl. coloriées ; fig. dessinées par J. J. Dubois.

Lettre à M. Letronne sur l'expression phonétique des noms de Pétémenon et de Cléopâtre dans les hiéroglyphes de l'inscription rapportée par M. Caillaud. Paris, Bobée, 1824, in-8°.

Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, ou recherches sur les éléments premiers de cette écriture sacrée ; sur leurs diverses combinaisons, et sur les rapports de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes. Paris, Imprimerie royale, 1824, in 8° avec planches. — 2e édition, *ibid.* 1828, 2 vol. in-8° (y compris la Lettre à M. Dacier sur l'alphabet des hiérogl. phonét.).

Papyrus égyptiens historiques du musée royal de Turin. Paris, 1824, in-8°. (Extrait du Bulletin universel de Férussac.)

(Deux) Lettres à M. le duc de Blacas d'Aups, relatives au musée royal égyptien de Turin. Paris, Firmin Didot, 1824 et 1826. 2 parties in-8°, avec un atlas de 17 planches in-4°. — Troisième lettre à M. de Blacas, sur le système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth. Florence, 1826, in-8°.

Écritures égyptiennes : Lettre à M. Z. (contre les observations de M. Lanci, dans sa dissertation sur un bas-relief égyptien). Paris, 1825, in-8° (extrait du Bulletin universel), et à Rome, 1826, in-8°.

Explication de la principale scène peinte des papyrus funéraires égyptiens. Paris, 1826, in-8°. (Extr. du Bulletin universel.)

Catalogue des papyrus égyptiens du Vatican. Rome, 1826, in-4° avec 3 pl. (Traduction allemande par M. Kosegarten ; Leipsick, 1827, in-4°).

Explication d'une stèle égyptienne, représentant un Sésostris enfant. Livourne, 1826, in-8° avec une planche.

Rapport à M. le duc de Doudeauville, sur la collection égyptienne nouvellement acquise à Livourne. Paris, 1826, in-8°.

Article sur l'ouvrage de M. Henri Salt, intitulé : *Essay on D. Young and M. Champollion's phonetic system of hieroglyphics, etc.* — Dans le Bulletin universel, 1826, in-8°.

Analyse critique de la lettre de M. Klaproth à M. de Goulianoff, sur la découverte des hiéroglyphes égyptiens ; dans le Bulletin universel, avril 1826, in-8°.

Aperçu des résultats historiques de la découverte de l'alphabet hiéroglyphique égyptien. Paris, 1827. (Extrait du Bulletin universel, mai et juin 1827.)

Catalogue de la collection égyptienne du Louvre. Paris, 1827, in-12.

Lettres écrites pendant son voyage en Égypte, en 1828 et 1829. Paris, Firmin Didot, 1829, in-8°.

Monuments de l'Égypte et de la Nubie ; par M. Champollion le jeune. En français et en italien. A Paris et à Florence. Le prospectus, publié en 1831, annonce 10 vol. in-8° de texte et 400 planches.

Grammaire égyptienne, ou principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne, appliquée à la représentation de la langue parlée. Paris, Firmin Didot, 1836 et 1838. Part. I et II in-folio.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. ABEL RÉMUSAT.

Lue dans la séance publique du 25 juillet 1834.

Messieurs, parmi les pertes douloureuses qu'a faites l'Académie dans la fatale année 1832, et dont le souvenir est encore présent tous les jours à notre mémoire, il en est peu qui aient excité des regrets aussi vifs, et privé la littérature de plus d'espérances, que celle des deux illustres académiciens, dont l'un avait fondé parmi nous l'étude de la langue sacrée de l'Inde, et l'autre avait renouvelé, et, par des travaux aussi nombreux que remarquables, rendu presque vulgaire la connaissance du langage, de l'écriture et de la littérature d'une nation située à l'extrémité orientale de l'Asie, nation qui ne semble pas moins éloignée de la civilisation de l'Europe par tous les éléments constitutifs de la société, qu'elle ne l'est par la distance des lieux et la difficulté des communications. Certes, elle a porté un coup bien funeste aux sciences et aux lettres, et à l'Académie en particulier, cette année qui, après leur avoir enlevé l'immortel Cuvier, et l'infatigable et illustre Champollion, a encore précipité dans la tombe Rémusat et Chézy. Chargé de constater et de retracer devant vous, Messieurs, et

Digitized by Google

en présence d'un public qui s'associe à vos regrets, les services rendus à la littérature de l'Orient par deux hommes qui semblaient destinés à en étendre et à en féconder le champ, longtemps après que j'aurais disparu de la scène où j'avais été heureux de leur servir d'introducteur, je m'étais proposé d'abord de réunir dans une seule notice le compte que j'ai à rendre de leur vie et de leurs ouvrages. Associés déjà par l'époque de leur nomination au Collége royal de France, par celle de leur admission dans le sein de l'Académie, et, trop malheureusement, par celle de leur décès, ils auraient aussi partagé l'hommage rendu à leur mémoire, et peut-être cette circonstance, en inspirant un plus vif intérêt à cette assemblée, fût-elle venue au secours de celui qui, interprète des sentiments de l'Académie, craint de s'acquitter imparfaitement du devoir qui lui est imposé. Mais lorsque j'ai mesuré l'étendue et apprécié l'importance de la carrière que j'avais à parcourir, j'ai dû renoncer à un projet qui m'a paru téméraire, et, dans le choix que j'avais à faire entre deux savants qui ont également honoré leur siècle et leur patrie, je n'ai dû considérer que l'ordre dans lequel ils ont été enlevés à l'Académie.

Jean-Pierre-Abel Rémusat, docteur-médecin de la faculté de Paris, professeur au Collége royal de France, l'un des administrateurs-conservateurs de la Bibliothèque royale, et des collaborateurs du Journal des Savants, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, associé étranger de la Société royale des sciences de Gottingue, de la Société asiatique du Bengale et de celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, président de la Société asiatique de Paris, naquit à Paris, le 5 septembre 1788; il était fils de M. Jean-Henri Rémusat,

Digitized by Google

l'un des six chirurgiens privilégiés du roi; et de madame Jeanne-Françoise Aydrée. Par sa famille paternelle, M. Rémusat appartenait à la ville de Grasse, en Provence, et, par sa mère, à celle de Besançon.

Un accident fâcheux qui lui arriva dans son extrême jeunesse, et aux suites duquel il échappa, grâce à l'habileté d'un père qui avait acquis une grande expérience dans la pratique de son art, et aux soins vigilants de la mère la plus tendre, mais qui exigea pendant plusieurs années les plus grands ménagements, fit une loi à ses parents de l'élever sous leurs yeux, et peut-être gagna-t-il plus qu'il ne perdit à cet isolement dans lequel il passa les années que, la plupart du temps, les enfants consacrent, hors de la maison paternelle, aux études des humanités, et dont il serait possible de tirer un meilleur parti, si trop de distractions n'en dépensaient sans profit une grande portion, et si l'on exerçait, sur un plus grand nombre d'objets dont la variété tiendrait lieu de délassement, leurs facultés qui ne demandent qu'à se développer et à s'étendre. Toute la vie de M. Rémusat, la nature de ses travaux, et ce qu'il a fait pour les sciences et les lettres en si peu d'années, ne permettent pas de douter qu'il ne fût né avec les plus admirables dispositions, et qu'il n'eût reçu de la nature un esprit juste et observateur, une heureuse mémoire, une grande force d'intelligence, une sagacité rare, une tournure d'esprit propre aux études graves et sérieuses, enfin, cette rectitude de jugement qui soumet tout sans effort à la sévérité de l'analyse. Les langues savantes, la mythologie, l'histoire de l'antiquité et celle des siècles modernes, la connaissance des plantes, se partagèrent les années de sa jeunesse; et dès lors tout ce qu'il apprenait, il ne se contentait pas de le confier à sa mémoire, il le réduisait par écrit en système. Si ces premiers essais, dont

Digitized by Google

à peine il reste quelques traces, pouvaient être mis sous les yeux de ceux qui, plus tard, ont admiré la réunion des dons précieux de la nature qui le distinguaient, même entre les hommes du plus grand mérite, on y reconnaîtrait, sans aucun doute, le germe de ces mêmes qualités qui sont aujourd'hui pour nous le sujet de regrets si vivement sentis et si bien fondés.

M. Rémusat était encore dans l'adolescence quand il perdit son père, en 1805. Cette mort, qui changeait la position de madame Rémusat, pouvait, en diminuant ses ressources, apporter quelque ralentissement dans les études du jeune homme et en arrêter les progrès. Elle produisit un effet contraire. Sentant qu'il devenait l'unique soutien de sa mère, et qu'il devait tourner ses vues vers un but qui, sans le rendre étranger aux sciences et aux lettres, lui ouvrît une carrière utile pour la fortune, il se consacra à l'étude de la médecine. Alors, pour la première fois, il se trouva en contact avec les jeunes gens de son âge. C'était le moment où la France, sans se douter qu'elle marchait vers le despotisme, se livrait avec confiance aux salutaires effets d'une réaction qui, après les désordres d'une cruelle anarchie, et la faiblesse d'une ignoble et impuissante oligarchie, remettait peu à peu en honneur toutes les doctrines conservatrices de l'ordre social et de la morale publique.

Sous l'influence de cette tendance générale des esprits, et à cette époque de la vie où les hommes auxquels le ciel prépare de hautes destinées ne mesurent l'espace qu'ils entendent parcourir, dans la carrière des connaissances humaines et dans celles de la perfection morale, que par l'ardeur qui les entraîne vers l'étude et l'estime que leur inspire la vertu, le jeune Rémusat céda, à ce qu'il paraît, à une de ces illusions

Digitized by Google

qui ne trouvent d'entrée que dans les âmes généreuses que n'a point encore désenchantées le grand jour de l'expérience. Associé à quelques jeunes gens que la même ambition et la même ignorance du monde réel emportaient vers un but qui n'est point fait pour l'homme, il avait fondé une société philanthropique, qui ne tendait à rien moins qu'à la perfection indéfinie des esprits et des cœurs, et dont l'organisation semblait appartenir à quelque époque de l'ancienne Grèce. Ce rêve ne pouvait être de longue durée; peut-être, en se dissipant, laissa-t-il dans l'âme de celui qu'il avait un instant séduit, un élan vers les choses grandes et les entreprises ardues; une chimérique poursuite fit place à des efforts moins téméraires, qui devaient produire des fruits plus solides.

C'est le plus souvent, messieurs, comme vous le savez, une circonstance fortuite qui mène l'homme de génie aux plus importantes découvertes dans l'étude de la nature; c'est aussi, pour la plupart des hommes qui tiennent un haut rang dans les lettres, une sorte de hasard qui leur révèle le secret de la carrière où ils doivent se distinguer: M. Rémusat en est un nouvel exemple. L'abbé de Tersan, que son riche et curieux cabinet mettait en relation aussi bien avec les simples amateurs qu'avec les hommes livrés à l'étude la plus sérieuse des monuments de tous les peuples et de tous les âges, joignait à de vastes et solides connaissances un caractère éminemment communicatif; il n'était jamais plus heureux que quand il pouvait fournir aux savants ou aux hommes qui aspiraient à le devenir l'occasion de faire, entre des objets très-éloignés par les temps ou par les lieux, quelques-uns de ces rapprochements précieux qui, parfois, jettent une lumière inattendue sur des matières obscures, et inspirent, pour ainsi dire, un souffle de vie à ce qui n'était auparavant qu'un spec-

Digitized by Google

tacle inerte offert à une vaine curiosité. Le jeune Rémusat, dévoré du désir d'étendre ses connaissances, ne pouvait attendre que le plus favorable accueil du possesseur de ce cabinet. L'abbé de Tersan, instruit que ce jeune homme se livrait à l'étude de la médecine et des sciences naturelles qui s'y rattachent, s'empressa de mettre sous ses yeux un magnifique herbier chinois. Une sorte d'instinct, et ce tact sûr qui fut toujours une des qualités dominantes de son esprit, ne lui laissèrent pas un instant de doute sur la fidélité et l'exactitude de ces dessins, dont bien d'autres peut-être eussent admiré, mais non sans un grand sentiment de méfiance, l'élégante délicatesse et les vives couleurs. Dans ce nombre infini de plantes, il en avait reconnu quelques-unes, sans que leurs noms tracés dans une langue inconnue, et avec des caractères d'une étrange physionomie, eussent pu lui offrir aucun secours.

Mais était-il donc impossible de lire ces caractères? et, si l'on pouvait dérober leur secret, de quel prix ne serait point pour la science, et peut-être pour l'art de guérir, ce qui ne paraissait qu'un des plus beaux ornements d'une rare et magnifique collection? Cette entreprise si difficile, Rémusat ne craignit point de s'y livrer; dès qu'il en eut pris la résolution, il s'y abandonna avec une sorte d'enthousiasme, et avec la conviction du succès. L'empressement de l'abbé de Tersan à mettre à sa disposition tout ce qui pouvait ajouter quelque chose à son ardeur l'aida à ne tenir aucun compte des timides conseils que ne lui épargnaient pas ceux qui ne partageaient ni sa constance, ni ses intrépides espérances. Sans doute si, au lieu d'être réduit aux écrits de Fourmont, qui semble n'avoir jamais bien connu le génie de la langue chinoise, et d'être privé du secours de tout dictionnaire, Ré-

Digitized by Google

musat eût été, je ne dis pas admis, mais invité, comme son zèle le méritait, à venir s'instruire dans les nombreux lexiques qui, depuis la mort de Deguignes et de Deshauterayes, restaient inutiles dans la Bibliothèque royale, ses progrès, dans cette pénible étude, eussent été plus prompts et plus satisfaisants pour lui. Mais quelles qu'aient pu être les causes ou les prétextes du refus absolu qu'il éprouva, il est certain, et c'est la seule chose qu'il nous importe de constater, parce que c'est celle qui fait connaître les ressources de son esprit et l'énergie de sa volonté, que, à l'époque où il publia son Essai sur la langue et la littérature chinoises, n'étant âgé que de vingt-deux ans, il n'avait pu faire usage d'aucun autre dictionnaire, que de quelques volumes de ceux qui sont écrits dans la langue même de la Chine, et pour l'usage des indigènes. Il l'assure de la manière la plus positive dans la préface de son Essai, et le bon sens tout seul exige qu'on l'en croie, puisqu'il n'a point été démenti par ceux qui avaient le plus grand intérêt à le faire.

Au surplus, peut-être ce qu'une telle circonstance a ajouté de difficultés à son travail a-t-il contribué à accroître, par un exercice utile, sa sagacité naturelle, et à graver dans son esprit, en traits plus profonds et plus ineffaçables, ce qu'il n'acquérait qu'avec de si pénibles efforts. A défaut de lexiques expliqués dans quelqu'une des langues de l'Europe, il parvint, à l'aide de certains vocabulaires chinois, interprétés en mandchou, et avec le secours bien imparfait que lui offraient les traductions de plusieurs livres chinois dues aux missionnaires, à se former un dictionnaire, tant des caractères écrits que de la langue parlée; puis, par l'observation et la comparaison assidue des rapports de position dans lesquels se trouvaient, dans différentes phrases, les mots dont la

Digitized by Google

signification lui était connue, il se créait à lui-même peu à peu les éléments d'une grammaire dont l'extrême simplicité rendait peut-être l'étude analytique et synthétique du langage plus difficile, au lieu d'en faciliter l'accès. Ces efforts, cette marche pénible, les succès qui l'ont couronnée, il les a exprimés lui-même à la tête de son Essai, par cette sentence empruntée au sage Confucius, et que je ne puis m'empêcher de citer textuellement : « Il est des personnes qui ne « peuvent agir, ou qui manquent de patience : qu'elles per- « sévèrent. Ce que d'autres font en un jour, elles le feront « en cent ; ce que d'autres font en dix jours, elles le feront « en mille. »

Lorsque M. Rémusat publia son Essai sur la langue et la littérature chinoises, en 1811, il y avait, ainsi qu'il le dit lui-même, près de cinq ans qu'il se livrait à l'étude de cette langue ; il avait commencé à s'en occuper, au plus tard, dès la seconde année de ses études médicales. Ce long temps n'avait point refroidi en lui son premier enthousiasme. Car, bien qu'il s'efforce de réduire à leur juste valeur les opinions exagérées qu'on avait énoncées avant lui, sur le mécanisme admirable que l'on supposait avoir présidé à la composition des caractères chinois, mécanisme qui semblait être dû à une analyse philosophique des idées mêmes dont ces caractères sont le symbole, il n'hésite point à dire que « nul autre « idiome ne lui paraît comparable à la langue chinoise, ou « plutôt à l'écriture, qui en est comme l'interprète. Il lui « paraît impossible de rendre dans aucune langue l'énergie « de ces caractères pittoresques, qui présentent à l'œil, au « lieu de signes stériles et conventionnels de prononciation, « les objets eux-mêmes, exprimés et figurés par tout ce qu'ils « ont d'essentiel, tellement qu'il faudrait plusieurs phrases

Digitized by Google

« pour épuiser la signification d'un seul mot. » Il est incontestable que, dans ce premier fruit de ses études, notre jeune savant a adopté, relativement aux avantages qu'offre un système d'écriture étranger, dans son principe du moins, aux sons de la langue parlée, des assertions fausses dans leur trop grande généralité, et qu'il a dû considérablement modifier par la suite. Quant à la partie technique de ce travail, sur laquelle nous n'avons pas le droit d'énoncer une opinion personnelle, nous pouvons dire du moins que tout y est justifié par des preuves et des exemples qui supposent la lecture et l'étude d'un grand nombre de livres originaux, chinois et mandchous; qu'on y découvre déjà le germe de cette analyse profonde et sûre, qui a produit plus tard la grammaire de cet idiome dont il serait permis de dire, sous un certain point de vue, et pourvu qu'on ne prît point cela à la rigueur, qu'il n'a point de grammaire; enfin, que, au jugement des personnes auxquelles il est permis de l'apprécier, cette publication, favorisée par un léger bienfait du gouvernement, a été un service immense rendu par son auteur à la littérature, à un âge où la prudence conseillerait à la jeunesse la plus studieuse d'attendre, pour se produire au grand jour, que quelques années de plus eussent mûri son jugement et fortifié ses talents naissants.

Vous me pardonnerez sans doute, messieurs, de m'être arrêté quelque temps sur ce premier ouvrage de M. Rémusat, à cause du rôle important qu'il joue dans l'histoire littéraire du restaurateur des études chinoises en France, quoique, considéré en lui-même, il soit, je pense, le moins important de tous ceux qui sont sortis de sa plume. Je serais trop long si je voulais donner, ne fût-ce qu'une idée très-succincte des divers opuscules dans lesquels son érudition et son talent se

Digitized by Google

montrèrent avec une supériorité toujours croissante, depuis la publication de son Essai jusqu'à l'époque où il commença à enseigner une langue pour laquelle il n'avait eu ni maître ni livres élémentaires. En 1811, et dans les trois années suivantes, il publia successivement son Mémoire sur l'étude des langues étrangères chez les Chinois, son Uranographie mongole, sa Dissertation sur la nature monosyllabique de la langue chinoise, enfin le plan d'un Dictionnaire chinois. De ces quatre ouvrages, le second et le troisième furent publiés en latin, dans un recueil consacré à la littérature orientale, qui paraissait alors périodiquement à Vienne, par les soins de M. de Hammer et la libéralité du comte Rzewusky. Tous ont reparu depuis en français, dans les deux premiers volumes des Mélanges asiatiques, dont je parlerai plus tard. Ce ne fut pas sans quelque surprise que l'Europe savante apprit que, depuis plusieurs siècles, il existait à la Chine une institution pour l'étude des langues étrangères qui intéressent la politique et la religion, et qu'au nombre de ces langues se trouvait, sous le nom de *langage de Fan*, l'idiome sacré de l'Inde, lié si intimement avec les doctrines des bouddhistes. Assurer aux savants que l'idée qu'ils s'étaient faite jusque-là de la langue parlée de la Chine comme d'un langage monosyllabique, n'était que le résultat d'une sorte de quiproquo, et que le caractère prétendu de cet idiome ne devait être considéré, dans ce qu'il avait de vrai, que comme une conséquence obligée du système de l'écriture, c'était un paradoxe auquel on s'étonnait, et quelques personnes s'étonnent peut-être encore de ne pouvoir opposer aucun argument solide. Ce paradoxe cependant, tout bien considéré, restera comme une vérité démontrée, quoique les caractères employés pour écrire ne représentent effective-

Digitized by Google

ment jamais que des syllabes isolées. Seulement il est vrai de dire que la nature même de la langue tend à y conserver, en très-grand nombre, les monosyllabes. Dans le plan d'un Dictionnaire chinois, plan qui a pu avoir pour motif, aux yeux de quelques personnes, de faire ressortir l'insuffisance de l'ouvrage que le gouvernement faisait imprimer alors à grands frais, quoique cette intention fût, à notre avis, bien loin de la pensée de l'auteur, la critique ne saurait reprendre qu'un trop grand désir d'atteindre à la perfection, un sentiment trop profond des lacunes que présentent plus ou moins les dictionnaires de toutes les langues; lacunes qui, il faut l'avouer, sont bien plus fâcheuses quand elles portent sur des idiomes que les temps, les lieux, les idées religieuses, philosophiques et politiques, les préjugés, les mœurs, les usages les plus ordinaires de la vie tiennent à une distance si éloignée de ceux qui se consacrent à leur étude. Si un dictionnaire fait d'après le plan proposé par M. Rémusat existait pour la langue chinoise, ce serait assurément un phénomène unique en son genre.

Il ne faut que parcourir ces divers travaux de M. Rémusat pour reconnaître quelle était déjà l'étendue de son érudition; combien déjà la littérature chinoise lui était familière, quoiqu'il n'eût pu y consacrer que les heures que ne réclamaient pas impérieusement l'étude sérieuse de toutes les branches de l'art de guérir, et le service des hôpitaux; car il dut se dévouer à ce service, pour lequel il était loin d'avoir aucun attrait, dans des circonstances graves, et à l'époque d'une redoutable contagion, pour échapper à un danger plus certain, à un rappel au service militaire, rappel inattendu, si quelque chose pouvait l'être sous un gouvernement que l'excès d'une ambition démesurée poussait rapidement vers sa

Digitized by Google

ruine, et qui ne pouvait plus se soutenir que par les mesures les plus arbitraires, et en violant ses promesses et les règles que lui-même s'était imposées. Honneur au ministre, à l'homme d'état, juste appréciateur du mérite, et littérateur distingué lui-même, dont la voix a si souvent retenti dans cette enceinte, qui sut ainsi conserver à la science celui qui était une de ses plus belles espérances, sans contrarier les volontés d'un maître qu'il servait avec d'autant plus de dévouement, qu'il ne se dissimulait sans doute pas les dangers de la crise qui s'approchait !

M. Rémusat fut reçu docteur en la faculté de médecine en 1813. Le sujet de sa thèse était l'exposition des pronostics que les médecins chinois tirent de l'état de la langue, et des altérations qu'elle éprouve dans la maladie; cet acte réunissait ainsi les deux objets de ses études favorites. Mais bientôt allait s'ouvrir pour lui une nouvelle carrière, qui devait le consacrer tout entier à la culture des lettres.

Il ne s'était guère écoulé plus d'une demi-année depuis que Louis XVIII était remonté sur le trône de ses pères, aux acclamations de la France, lorsque deux chaires, qui n'avaient point de modèle en Europe, furent créées au Collége de France pour l'enseignement de l'idiome des Brahmanes et de la langue chinoise, à laquelle fut associée celle des dominateurs tartares du Céleste empire. Cet acte de la munificence royale ne fut sans doute pas difficile à obtenir du prince qui n'avait besoin de consulter, pour y donner son assentiment, que son goût pour les lettres, et sa reconnaissance pour les consolations qu'elles lui avaient offertes pendant les jours mauvais. Mais c'est, pour l'organe de l'Académie, un devoir sacré de rappeler le zèle empressé avec lequel cette occasion de servir les lettres fut saisie par un ministre, qui joignait à

Digitized by Google

toutes les vertus qui commandent l'estime et le respect, ces manières aimables et ces attentions délicates qui inspirent la confiance et gagnent les cœurs. Au bout de quinze ans, M. l'abbé de Montesquiou se félicitait encore, avec l'auteur de cette notice, du service signalé que, pendant son ministère, il avait rendu à la littérature de l'Asie, par l'établissement de ces chaires, et de la gloire qu'avaient répandue sur la France les deux savants illustres, sans les travaux et les constants efforts desquels il ne se fût trouvé personne capable de les remplir, et qui, par une singulière fatalité, l'ont suivi de si près dans la tombe. Ce faible hommage rendu par le sentiment le plus profond de gratitude et d'attachement, à l'homme de bien qui, pendant une longue vie et au milieu de tant de vicissitudes, se distingua constamment par la sagesse des principes qui le dirigeaient, et la pureté de ses intentions, ne saurait paraître étranger, ni à l'Académie qui se félicitait de compter M. l'abbé de Montesquiou au nombre de ses membres, ni à l'éloge du savant illustre qui se glorifiait d'avoir été l'objet de son honorable bienveillance.

Placé à la fin de 1814 dans un poste où ses rares connaissances et son zèle pour les propager ne pouvaient manquer d'attirer sur lui l'attention de tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des lettres, et particulièrement à ceux de la littérature asiatique, M. Rémusat ne tarda pas à être appelé à partager tous les travaux qui tendent à ce but. Nommé le 5 avril 1816 à l'Académie des belles-lettres, il fut chargé, cette même année, par le ministre de l'intérieur, de dresser le catalogue des livres chinois de la Bibliothèque royale, et deux ans plus tard, il fut compris au nombre des collaborateurs du Journal des Savants, dont le rétablissement avait été d'un

Digitized by Google

si heureux augure pour tous les genres de littérature : il y remplaça l'illustre Visconti.

En 1824, après le décès de M. Langlès, il devint lui-même l'un des conservateurs de la Bibliothèque du roi.

Dès 1822 la fondation de la Société asiatique, à laquelle il eut la plus grande part, lui avait fourni de nouvelles occasions d'exercer, au profit des muses de l'Asie, son infatigable activité. Et si l'on fait réflexion que, pendant plusieurs années, il joignit aux études de cabinet et à l'enseignement public, la pratique de la médecine, du moins dans l'intérêt des personnes que rapprochaient de lui des liens d'amitié ou de société, on aura peine à comprendre comment, tout en se livrant à une étude toujours plus approfondie des langues de l'Asie centrale, de la Chine et du Japon, ainsi qu'aux méditations et aux recherches qu'exigeaient des ouvrages tels que la Grammaire chinoise et son Traité sur les langues tartares, il a pu produire cette multitude de mémoires, aussi savants que variés, dont il a successivement enrichi le Magasin encyclopédique, les Mines de l'Orient, le Recueil de l'Académie, celui des Notices et extraits des manuscrits, le Journal des Savants, la Biographie universelle, les deux séries du Journal asiatique. Le seul catalogue de toutes ces productions diverses, dont une grande partie a été réunie et publiée avec quelques autres qui n'avaient point encore vu le jour, dans les quatre volumes qui portent le titre de *Mélanges asiatiques*, serait trop long pour pouvoir trouver place dans cette notice. Et cependant quelques ouvrages historiques, et d'autres d'une littérature plus légère, mais toujours destinés à nous faire mieux connaître l'Asie, et surtout la Chine et ses habitants, sont encore sortis de sa plume. En même temps un travail immense sur toutes les branches de l'histoire naturelle, labo-

Digitized by Google

rieusement extrait d'une multitude d'ouvrages chinois, mandchous et japonais, marchait constamment vers le degré de perfection auquel il voulait le porter; de nombreux matériaux, fruits d'une immense lecture, s'accumulaient entre ses mains, pour, je ne dirai point une simple bibliographie chinoise, mais un tableau analytique et chronologique de toute la littérature de cet empire. Enfin un recueil de voyages exécutés par des Chinois en diverses parties de l'Occident, du plus haut intérêt pour l'histoire du bouddhisme, et qu'il se proposait de publier au moment où la mort l'a enlevé, lui imposait la nécessité de se livrer, en outre du travail de la traduction, à des recherches aussi pénibles que multipliées. Pour apprécier tant de travaux, il faudrait, outre des connaissances spéciales qui me manquent, un espace de temps bien plus long que celui dont il m'est permis de disposer. Sans aucun doute les Recherches sur les langues tartares, la Grammaire chinoise, et les travaux relatifs à l'histoire ou aux doctrines du bouddhisme sont, de tous les ouvrages de M. Rémusat, ceux qui peuvent donner une plus juste idée de la rectitude, de la profondeur et de la sagacité de son esprit, et du talent avec lequel il savait porter la lumière sur les questions les plus abstraites. Le compte que nous avons rendu dans le Journal des Savants des deux premiers de ces ouvrages a eu pour principal résultat de mettre dans tout son jour ce genre de mérite; et c'est là, et non dans une notice historique, qu'on peut se livrer utilement à de semblables détails.

Quant au bouddhisme, qui a si souvent occupé M. Rémusat, ce qu'il a écrit a jeté un jour précieux sur l'origine, la patrie et la propagation de cette religion, ou si l'on veut de cette philosophie, qui, sans parler le langage des sens,

Digitized by Google

ni celui de l'intelligence, a eu des succès vraiment surprenants, et n'a pas été sans influence sur le sort de l'humanité, dont elle a adouci les mœurs, tout en réduisant l'universalité des êtres, hors Dieu, à une simple illusion; c'est là assurément un phénomène curieux, et dans l'étude duquel on peut se flatter d'arriver à des résultats importants pour l'histoire de l'esprit humain. Mais pour les doctrines mêmes de cette secte, qui ne vit que d'abstractions, et qui les multiplie à l'infini par une analyse fantastique, par des divisions qui n'offrent aucune idée précise à l'intelligence, par des nombres pour lesquels aucune langue n'a de noms, il est peut-être permis de craindre que, plus on pénétrera dans le vaste océan de cette littérature à laquelle on assigne une origine sacrée, plus on se convaincra qu'elle ne peut être mieux comparée qu'à ces vains météores qui s'éloignent du spectateur à mesure qu'il croit en approcher. Tout nous annonce qu'avant peu, grâce au dévouement de quelques courageux voyageurs, l'Europe pourra puiser aux sources mêmes de ces doctrines; et, comme un tel travail ne saurait être entrepris par des esprits vulgaires, on n'en sentira que plus vivement la perte d'un savant qui était si propre à sonder les profondeurs, vraies ou idéales, de ce mysticisme, dans l'étude duquel, si l'on ne veut s'abuser, il ne faut porter ni préjugé, ni enthousiasme, et il faut surtout distinguer ce que l'on perçoit en effet de ce que l'intelligence, fatiguée par de vains efforts, croit parfois percevoir.

Pour présenter en peu de mots l'ensemble des obligations que les lettres ont eues à M. Rémusat, et ses titres à une renommée durable, nous n'hésiterons point à dire qu'il n'y a presque aucune partie des sciences historiques qui n'ait recueilli quelque lumière nouvelle de ses travaux. La chro-

Digitized by Google

nologie, la géographie, l'ethnographie, l'histoire des sciences naturelles, celle du commerce et des relations de l'Orient avec l'Occident, la grammaire générale, la filiation des langues, l'origine et la variété des écritures, l'histoire littéraire en tout ce qui concerne l'Asie, celle des arts, des dogmes, des opinions ou des mœurs, peuvent s'approprier quelque partie de l'héritage qu'il a légué à la postérité. Sans doute, dans ce nombre immense de questions de tout genre sur lesquelles son esprit s'est exercé, il en est plus d'une qui attendent encore de nouvelles discussions, et qui pourront recevoir des solutions différentes de celles qu'il en a données; mais c'est là le sort commun des œuvres de l'humanité, et la condition obligée de tous les travaux de l'érudition et de la philologie.

La renommée littéraire de M. Rémusat était déjà répandue dans toute l'Europe, lorsque le roi lui accorda, le 11 août 1823, la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'honneur.

Au nombre des services rendus par M. Rémusat dans une vie qui a été si courte, je ne saurais omettre son enseignement. Ses écrits suffiraient pour faire voir combien était excellente et judicieuse la méthode de cet enseignement, et jusqu'à quel point il possédait l'art de ramener tous les procédés des langues aux principes naturels du langage, principes puisés dans la nature des facultés de l'homme et dans celle des idées qu'il a besoin d'exprimer. Mais faut-il d'autres témoignages en faveur de cet enseignement que tant de disciples, formés par lui en si peu d'années, et dont plusieurs ont déjà pris place parmi les maîtres?

Si j'ai dû éprouver quelque difficulté à retracer les nombreux sujets des méditations et des travaux de M. Rémusat, il me sera plus facile de signaler les caractères qui distin-

Digitized by Google

guaient sa manière d'écrire. Toujours rigoureusement logique, tantôt mâle et énergique, tantôt ingénieux et brillant, constamment clair et exempt de vains ornements, son style attache le lecteur et l'entraîne sans jamais le fatiguer, ni exiger de lui une application pénible et une laborieuse attention. Chaque idée mise à sa place dérive naturellement de celle qui la précède, et se lie de même à celle qui la suit. La même sagesse, le même principe d'ordre et de clarté président au choix des expressions et à leur disposition, logique et harmonieuse en même temps. Dans ses écrits on reconnaît, comme on reconnaissait dans sa conversation, cette tournure d'esprit qui, usant habilement de tous ses avantages, couvre parfois le côté faible d'un argument, peut-être sans bien s'en rendre compte, par la manière adroite de disposer les jours et les ombres; qui aime à animer son sujet et à piquer la curiosité, en employant le paradoxe sous la forme du doute ou de l'interrogation, et qui sait user d'une ironie fine et quelquefois mordante, en la revêtant des couleurs délicates d'un éloge modéré, et dont la réserve même semble garantir la simplicité, et, si j'ose le dire, la bonhomie. Si, dans quelques écrits fugitifs échappés à sa plume, la critique s'est montrée plus à découvert et a dû faire des blessures plus sensibles, il faut l'attribuer à sa jeunesse, et peut-être à des provocations étrangères: son mérite, déjà si supérieur quand il commença à paraître sur un théâtre que d'autres occupaient auparavant sans rivaux, pouvait avoir fait naître des préventions peu favorables pour lui, et avoir donné lieu, de sa part, à quelques plaintes contre des savants chez lesquels il croyait n'avoir pas trouvé une parfaite impartialité. Il pouvait aussi avoir été mal jugé, par une simple erreur de l'esprit, et avoir inspiré des craintes mal fondées. Lui-même, peut-être, est-il permis

Digitized by Google

de penser qu'il ne jugea pas toujours les autres avec une entière impartialité; mais dans un homme tel que lui, de pareilles erreurs devaient bientôt se dissiper; et quand il les reconnaissait, il ne pouvait manquer d'en être plus péniblement affecté que ceux mêmes qui en avaient été l'objet.

Rien ne fait plus d'honneur à son cœur, et ne prouve mieux la sincérité de ses affections, que l'amitié plus que fraternelle qu'il portait à M. Saint-Martin, que toutes ses dispositions naturelles, ses habitudes, ses goûts, excepté celui de l'étude, semblaient devoir éloigner de lui; amitié qui, commencée dans les écoles, et entretenue constamment par une fréquentation de tous les jours, n'a fini que par la mort. Prématurée pour l'un comme pour l'autre, elle n'a laissé, pour ainsi dire, au survivant, que les courts instants rigoureusement nécessaires pour conduire les restes de son ami au lieu où il avait voulu qu'ils fussent déposés, et préparer l'exécution de ses dernières volontés.

La tendresse de M. Rémusat pour une mère qui, depuis son veuvage, n'avait vécu que dans la personne de son fils, et n'avait été heureuse que de ses succès, l'avait empêché longtemps de former un établissement. Il craignait sans doute, en contractant de nouveaux liens, d'être obligé de partager son affection et ses soins. Ce ne fut qu'en février 1830 qu'il céda aux instances de sa mère, qui ne partageait point ses scrupules. Il éprouva, en s'unissant à mademoiselle Le Camus, fille de M. le général Le Camus, qu'ils étaient mal fondés, et que sa mère, sans rien perdre de ses droits sur son fils, avait acquis une fille digne de toute son amitié et de toute son estime. Le bonheur de cette alliance, malheureusement, n'a pas été de longue durée. M. Rémusat perdit sa mère vers le milieu de l'année 1831, et il n'est pas sans vraisem-

Digitized by Google

blance qu'une perte aussi douloureuse porta une atteinte irréparable à sa santé, qui déjà précédemment avait éprouvé quelque altération. Si le progrès du mal dont il était attaqué avait pu être arrêté, ou seulement suspendu par les soins les plus tendres d'une épouse dévouée, qui partageait tous ses goûts, toutes ses affections, et jusqu'à ses études, les lettres l'eussent conservé plus longtemps. Dans les derniers jours d'une maladie dont il prévoyait l'inévitable issue, il s'occupa avec calme, et avec une entière présence d'esprit, à mettre ordre à ses affaires personnelles, et à régler l'usage qui devait être fait de ses travaux manuscrits; et le 2 juin 1832 il expira entre les bras de madame Rémusat et de M. Saint-Martin.

Une perte aussi grande fut vivement sentie par l'Académie: dans la première douleur qu'elle lui causa, et pour honorer, par un témoignage solennel, la mémoire du savant qu'elle perdait, elle résolut de laisser écouler un intervalle de six mois avant de procéder à son remplacement.

M. Rémusat, au moment de son décès, s'occupait avec activité de la publication d'un ouvrage très-important pour l'histoire du bouddhisme, et dont un extrait, lu dans nos séances particulières, avait excité au plus haut point l'intérêt de l'Académie. Un voyage entrepris et exécuté, au quatrième siècle de notre ère, par des religieux bouddhistes de la Chine, dans le but d'aller visiter tous les lieux des régions occidentales, vers lesquelles quelque légende ou quelque relique de Bouddha attirait la dévotion superstitieuse de ses sectateurs, était par lui-même un objet bien digne de l'attention des savants. Il l'était d'autant plus que la route suivie par les pieux voyageurs, à travers l'Asie centrale jusqu'aux contrées qu'arrose l'Indus, puis des extrémités occidentales de l'Inde jusqu'aux côtes orientales de ce vaste pays, pou-

Digitized by Google

vait jeter beaucoup de jour sur la géographie de ces régions, et sur leur communication avec l'extrémité orientale de l'Asie à cette époque reculée. Mais quand on sait jusqu'à quel point les noms étrangers sont défigurés par les Chinois, on devine aisément ce qu'il fallait d'érudition et de sagacité pour commenter un pareil texte, et mettre à la portée des lecteurs, même les plus savants, les notions précieuses qu'il renfermait. Déjà le comité de traductions de la Société asiatique de la Grande-Bretagne, avec la noble générosité dont il a donné tant de preuves, s'était empressé d'offrir à M. Rémusat de se charger de la publication du voyage de Foé-Koué-Ki, auquel le traducteur se proposait de joindre quelques autres relations de voyages faits à l'Occident par les Chinois. De son côté M. Rémusat, interrompant ses autres travaux, se hâtait de compléter le commentaire qui devait accompagner sa traduction. C'est au milieu de cet important travail que la mort l'a surpris. Le gouvernement n'a pas voulu que la science fût privée d'un ouvrage dont l'annonce avait excité un si vif intérêt; il n'a pas voulu non plus que l'Europe en fût redevable à un acte de munificence étranger, et l'Imprimerie royale a été chargée de sa publication. M. Klaproth, dont les liaisons avec l'auteur ne sont ignorées de personne, a bien voulu se rendre l'éditeur de ce voyage, et suppléer à ce qui manquait au commentaire. Le public ne tardera pas à jouir de cet important ouvrage, qui ne peut que mettre dans un nouveau jour les qualités aussi précieuses que rares qui distinguaient M. Rémusat.

Parmi les travaux de ce savant qui n'ont point encore vu le jour, et dont nous ne pouvons donner ici le détail, il en est un auquel on peut dire qu'il n'a point cessé de travailler durant le cours entier de sa carrière littéraire. Je veux parler

Digitized by Google

d'une histoire naturelle des contrées orientales de l'Asie. Je ne saurais dire précisément ce qui manque encore à ce tableau des espèces des trois règnes, décrites par les naturalistes chinois, japonais et tartares, et qui, outre l'indication, la description et la synonymie des espèces, devait faire connaître les usages médicinaux, économiques et industriels auxquels elles sont appliquées à la Chine et au Japon. L'auteur croyait sans doute que cet immense travail n'était pas loin du degré de perfection où il avait cru devoir le porter avant de le soumettre au jugement du public, puisque déjà il en avait publié le prospectus, et qu'il en parlait, dans ses derniers moments, comme d'un ouvrage dont on pouvait immédiatement commencer l'impression. Il serait digne assurément de quelqu'un des élèves formés par M. Rémusat de seconder le zèle de madame sa veuve pour mettre un semblable recueil, fût-il même incomplet, en état d'être communiqué au monde savant ; et nous ne craignons pas de trop nous avancer en assurant que le gouvernement, de son côté, ne se refuserait point aux sacrifices nécessaires pour atteindre ce but. L'honneur de la France est trop d'accord ici avec l'intérêt qu'inspire la mémoire de l'illustre auteur, pour permettre le plus léger doute à cet égard.

M. Guérard a succédé, à l'Académie, à M. Rémusat, le 25 janvier 1833.

M. Stanislas Julien, l'un des élèves les plus distingués du célèbre professeur, l'a remplacé dans la chaire du Collége de France, et est devenu un peu plus tard membre de l'Académie, qui ne voulait pas que, par la mort du savant qu'elle avait perdu, le champ qu'il avait cultivé avec tant de persévérance et de succès cessât d'être, dans son sein, l'objet d'une étude assidue, et en produisant de nouveaux fruits, de se

Digitized by Google

recommander de plus en plus à la noble émulation de l'Europe savante.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. ABEL RÉMUSAT.

Essai sur la langue et la littérature chinoises, avec 5 planches, contenant des textes chinois accompagnés de traductions, de remarques, et d'un commentaire littéraire et grammatical; suivi de notes et d'une table alphabétique des mots chinois. Paris et Strasbourg, 1811, in-8°.

De l'étude des langues étrangères chez les Chinois. Paris, 1812, in-8°. (Extrait du Magasin encyclopédique.)

Notice d'une version chinoise de l'Évangile selon saint Marc, publiée par les missionnaires anglais du Bengale. Paris, 1812; in-8°. (Extrait du Moniteur.)

Explication d'une inscription en chinois et en mandchou, gravée sur une plaque du cabinet des Antiques de Grenoble. 1812, in-8°.

Recherches historiques sur la médecine des Chinois. Paris, 1813, in-8°.

Dissertatio de Glosso-semeiotice sive de signis morborum, quæ è linguâ sumuntur, præsertim apud Sinenses. Parisiis, 1813, in-4°.

Notice sur le 1er volume de l'édition chinoise et anglaise des œuvres de Confucius, publiée à Serampore, au Bengale, par M. Marshman. Paris, 1814, in-8°.

Édition du Traité de la chronologie chinoise de Gaubil (donnée par MM. de Sacy et Ab. Rémusat). Paris, 1814, in-4°. — Tome XII des Mémoires concernant les Chinois.

Plan d'un Dictionnaire chinois, avec des notices de plusieurs Dictionnaires chinois mss. et des réflexions sur les travaux exécutés jusqu'à ce jour pour faciliter l'étude de la langue chinoise. Paris, 1814, in-8°.

Programme du cours de langue et de littérature chinoises, et de tartare mandchou, précédé d'un Discours prononcé à la première séance de ce cours. Paris, 1815, in-8°.

Le livre des Récompenses et des Peines, traduit du chinois, avec des notes et des éclaircissements. Paris, 1816, in-8°.

Description d'un groupe d'îles peu connues (îles Bomin, colonie japonaise), entre le Japon et les îles Mariannes, rédigée d'après les relations des Japonais, avec une carte lithographiée. Paris, 1817, in-4°.

L'invariable Milieu, par Tseu-ssé, en chinois et en mandchou; avec une version latine littérale, une traduction française et des notes. Paris, Imprimerie royale, 1817, in-4°.

Mémoire sur les livres chinois de la bibliothèque du Roi, et sur le plan d'un nouveau catalogue, avec des remarques critiques sur le catalogue publié par E. Fourmont. Paris, 1818, in-8°.

Description du royaume de Camboge par un voyageur chinois qui a visité cette contrée à la fin du XIIIe siècle, précédée d'une notice chronologique sur le même pays; trad. du chinois. Paris, 1819, in-8°.

Examen critique de l'édition du Dictionnaire chinois de Basile de Glémona, publiée par M. De Guignes. Paris, 1819,

Digitized by Google

in-fol., en tête du supplément de M. Klaproth à ce Dictionnaire.

Recherches sur les langues tartares, ou Mémoire sur différents points de la grammaire et de la littérature des Mandchoux, des Mongols, des Ouigours et des Tibétains. Paris, 1820, in-4°.

Mémoires et anecdotes sur la dynastie régnante des Djogouns, trad. de l'anglais de M. Titsing; avec explications et notes ajoutées par le traducteur. Paris, 1820, in-8°.

Histoire de la ville de Khotan, traduite du chinois et suivie de recherches sur la pierre de l'Iu et le jaspe des anciens. Paris, 1821, in-8°.

Éléments de la grammaire chinoise, ou principes généraux du kou-wen ou style antique, et du kouan-hoa, c'est-à-dire de la langue généralement usitée dans l'empire chinois. Paris, 1822, grand in-8°.

Lettre sur l'état et les progrès de la littérature chinoise en Europe. Paris, 1822, in-8°.

Rapports sur les travaux de la Société asiatique, 1823-1829, in-8°.

Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France, avec les empereurs mongols, suivis d'un recueil de lettres et pièces diplomatiques des princes tartares, et accompagnés de planches qui contiennent la copie figurée de deux lettres adressées par les rois mongols de Perse à Philippe le Bel. Paris, 1824 et 1828, 2 parties in-4°.

Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-Tseu, philosophe chinois du VI^e^ siècle avant notre ère. Paris, 1823, in-4°.

Notice sur la vie et les ouvrages de L. M. Langlès. Paris, 1824, in-8°.

Aperçu d'un mémoire intitulé : Recherches chronologiques sur l'origine de la hiérarchie lamaïque. Paris, 1824, in-4°.

Mémoire sur plusieurs questions relatives à la géographie de l'Asie centrale. Paris, 1825, in-4°.

Notice d'un manuscrit envoyé par M. de Hammer. Paris, 1825, in-8°.

Mélanges asiatiques, ou choix de morceaux critiques et de Mémoires relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales. Paris, 1825, 2 vol. in-8°. — Nouveaux mélanges asiatiques, ou recueil de morceaux critiques, etc. Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

Iu-Kiao-Li, ou Les deux Cousines, roman traduit du chinois, avec une préface du traducteur. Paris, 1826, 4 tomes in-12.

Lettre de M. Guill. de Humboldt sur les formes grammaticales et sur la langue chinoise, avec des notes de M. Rémusat. Paris, 1827, in-8°.

Explication des syllabaires japonais, et deux planches en tête de la grammaire japonaise de Rodriguez, traduite du portugais en français par M. Landresse. Paris, 1828, in-8°.

Essai sur la cosmographie et la cosmogonie des bouddhistes, d'après les auteurs chinois. Paris, 1831, in-8°. (Composé de 3 articles du Journal des savants).

Foé-koué-ki, relation des royaumes bouddhiques, traduite du chinois et commentée; (posthume). Paris, 1836, grand in-4°.

Mémoire sur un voyage dans l'Asie centrale, exécuté à la fin du XII^e^ siècle de notre ère par plusieurs samanéens de la Chine; (posthume). — Dans le tome XIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Paris, 1838, in-4°.

Notice sur le Dictionnaire intitulé : *Miroir des langues mandchoue et mongole* (posthume). Paris, 1838, in-4°.

Digitized by Google

Les Mémoires de l'Académie des inscriptions, les Notices et extraits des manuscrits, le Journal des savants, le Journal asiatique, les Mines de l'Orient, la Biographie universelle et d'autres recueils contiennent un grand nombre d'articles rédigés par M. Abel-Rémusat; mais il en est qui, à raison d'éditions particulières ou d'exemplaires tirés à part, se trouvent compris dans la liste chronologique qu'on vient de lire. D'autres font partie des quatre volumes de Mélanges asiatiques indiqués dans cette même liste. Il reste à remarquer :

Dans les Mémoires de l'Académie, t. VII, les Recherches sur la ville de Karakoroum; t. VIII, les Recherches sur l'origine et la formation de l'écriture chinoise; — sur quelques écritures syllabiques tirées des caractères chinois, et sur le passage de l'écriture figurative à l'écriture alphabétique; — sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'occident; t. X, les observations sur l'état des sciences naturelles chez les peuples de l'Asie orientale.

Dans les Notices et Extraits des manuscrits, t. XI, la Notice sur l'Encyclopédie japonaise et sur quelques ouvrages du même genre.

Dans les Mines de l'Orient, le Tableau des 119 constellations de la sphère tartare, comparées avec celles des planisphères chinois et grecs. — *San, sisfan, men, meng, han-tsi yao,* ou Recueil des mots sanskrits, tangutains, mandchous, mongols et chinois; ou Notice du vocabulaire pentaglotte imprimé en Chine. — Dissertation latine sur la nature monosyllabique communément attribuée à la langue chinoise.

Dans le Journal des savants, 110 articles. = 1818. Sur la mission des Baptiste dans l'Inde; — la grammaire chinoise de M. Morrison; — *Laou-seng-ebn,* le vieillard qui obtient un fils, drame chinois; — *The sacred edict translated from the chinese original;* — les voyages de Marco-Polo; — le voyage de l'Inde en Angleterre, par le colonel Johnson; — la substance minérale appelée par les Chinois *pierre de Iu;* — le traité des maladies des yeux, par A. P. Demours; — *A View of China,* by P. Morisson. = 1819. Sur les aérolithes de la Chine; — les cérémonies usitées au Japon pour les mariages et les funérailles; — *The indo-chinese gleaner;* — un Voyage en Perse; — le Journal d'une ambassade anglaise en Chine; — l'Essai philosophique sur les phénomènes de la vie, par Ch. Morgan; — Note sur quelques épithètes descriptives de Bouddha. = 1820. Sur la Description de la Chine, par Grosier; — les Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales; — le monde maritime, par M. Walckenaër; — l'Essai sur la nature morale et intellectuelle de l'homme, par G. Spurzheim; — le Mémoire de M. Tessier, sur l'importation des chèvres à duvet de Cachemire. = 1821. Sur la succession des trente-trois premiers patriarches de la religion de Bouddha; — *Dictionary of the chinese language,* by R. Morrison; — *Narrative of the chinese embassy,* by Staunton; — *The protestant mission to China,* by Will. Milne; — l'Essai de P. Lacour sur les hiéroglyphes égyptiens. = 1822. Sur les monuments de l'Hindoustan, publiés par Langlès; — *Chinese Novels,* translated by J. F. Davis; — le Dictionnaire celto-breton de Legonidec; — les Recherches géographiques de M. Walckenaër sur l'intérieur de l'Afrique; — *Journal of residence in the barmhan empire,* by Hiram Cox; — *Miscellaneous Notices relating to China,* by G. Staunton; — les Rapports de la nature à l'homme..., par

Digitized by Google

M. Massias; — la Minéralogie appliquée aux arts, par M. Brard; — les Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre, par MM. Pavet de Courteille et Parent-Duchâtelet. = 1823. L'*Asia polyglotta* et les tableaux historiques de l'Asie, par M. Klaproth; — la Grammaire turque de M. Amédée Jaubert; — *Di Marco-Polo etc... Dissertazioni del P. Placido Zurla;* — *Discoveries and travels in Asia,* by Hugh Murray; — *Essays relative to the habits, character, etc., of the Hindoos;* — Voyage en Turcomanie et à Khiva, par Mouraview; — Rapport sur les notes et matériaux recueillis par M. Cailliaud en Éthiopie; — Nouvelles considérations sur la rétention d'urine, par M. Civiale; — des Monstruosités humaines, par M. Geoffroy Saint-Hilaire. = 1824. Sur les Mémoires relatifs à l'Asie centrale, par M. Klaproth; — le Catalogue des livres chinois et mandchous de la bibliothèque de Berlin, par M. Klaproth; — l'Histoire des Mongols, jusqu'à Timour-Lanc; — le Dictionnaire des sciences naturelles; — les Recherches chimiques sur les corps gras, par M. Chevreul; — les Recherches expérimentales sur le fluide nerveux, par M. Flourens. = 1825. *Meng-tseu, curâ* Stanislai-Julien; — *Transactions of the asiatic Society of Grent Britain,* — Voyage de Benj. Bergmann chez les Kalmuks; — Considérations sur l'analyse organique, par M. Chevreul; — Discours sur les ossements fossiles, par Guill. Cuvier; — Histoire naturelle du genre humain, par M. Virey; — l'Électro-puncture et l'Acu-puncture. = 1826. Essai sur le pali, par MM. Burnouf fils et Lassen; — *Manava dhermasastra or the institutes of Menu;* — *Hoat-sian,* poëme chinois; — Voyage d'Orenbourg à Boukhara, par M. Meyendorff; — *Synopsis plantarum novi orbis;* — Discours de Guillaume Cuvier sur les révolutions de la surface du globe; — Traité élémentaire de physiologie, par M. Magendie. = 1827. *Asiatic researches of the Society instituted in Bengal;* — Atlas ethnograghique de M. Balbi; — Description de la Chine, par M. de Malpierre; — Voyage à Péking, par M. Timkoffski; — Monographie des hirudinées, etc. par M. Moquin-Tandon; — Recherches de M. Mirbel sur la distribution géographique des végétaux phanérogames. = 1828. Dictionnaire et grammaire de la langue wolofe, par M. Dard; — *Grammar of the language of Lenilenape of Delaware indians;* — Influence de l'écriture sur la pensée et sur le langage, par M. Massias; — Manuel d'instruction pratique des sourds-muets, par M. Bébian. = 1829. Voyage de M. Meyerberg en Russie; — Histoire naturelle des poissons, par MM. Cuvier et Valenciennes; — Traité d'anatomie pathologique, par M. Lobstein. = 1830. *Select specimens of theatre of the Hindus;* — *Hang-koong-tseu, a chinese tragedy;* — *The fortunate Union, etc.* trad. du chinois par M. Davis; — Flore de l'Inde hollandaise, par M. Blume. = 1831. Histoire des Mongols, par Ssanang-Ssetsen; — *Notitia linguæ sinicæ, auctore Premare;* — *An english and japonese Vocabulary,* by W. H. Mendhurst.

Dans la Biographie universelle, les articles *Fourmont, Gaubil, Khang-hi, Kiang-loung, Meng-tseu, Prémare, Sema-thsian, Yelia-thsou-thsai,* et plusieurs autres relatifs à l'histoire ou surtout à la littérature de la Chine.

Dans la nouvelle édition de l'Art de vérifier les dates, plusieurs articles de chronologie chinoise.

M. A. Rémusat a laissé une traduction (encore inédite) de Confucius.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. THUROT.

Lue à la séance publique du 5 août 1836.

Jean-François Thurot, dont nous devons retracer aujourd'hui la carrière littéraire, et que l'Académie n'a compté que bien peu de temps au nombre de ses membres, était fils d'un notaire d'Issoudun, qui savait joindre l'étude des lettres aux fonctions de son honorable profession. Né à Issoudun, le 24 mars 1768, M. Thurot ne quitta la maison paternelle qu'à l'âge de quatorze ans. Jusque-là son éducation et son instruction avaient été dirigées par son père, qui se chargeait de lui répéter et de graver dans son intelligence et sa mémoire les leçons, assez faibles sans doute, qu'il recevait dans le collége de sa ville natale. Son caractère et son application lui avaient mérité une attention et des soins tout particuliers de la part de l'homme estimable qui était à la tête de cet établissement; et la reconnaissance que l'élève en conserva toute sa vie, et qui fait honneur à son cœur, prouve que, dans un âge si tendre, il avait su les apprécier et en avait senti toute l'importance.

Envoyé à Paris en 1782 pour y continuer ses humanités, il

Digitized by Google

fut placé comme pensionnaire au collége de Navarre, et il y mérita, en seconde et en rhétorique, quelques-unes de ces palmes qui, si elles ne sont pas toujours des pronostics certains de talents distingués pour le reste de la vie, prouvent au moins qu'il existe dans l'élève qui les obtient des dispositions naturelles qui n'ont besoin que d'être cultivées, et surtout préservées des dangers qui peuvent ou les faire avorter ou leur donner une fausse direction.

Sa famille était sans doute empressée de le faire débuter de bonne heure dans une carrière où il pût être utile à lui-même et à la société, car, dès le mois de septembre 1785, en quittant le collége, il entra immédiatement à l'école des ponts et chaussées.

Il est rare que cette application à des études spéciales et toutes de pratique, succédant si promptement à celles du collége, qui ne sont dans la réalité qu'une semence, laquelle réclame une culture assidue et prolongée, n'efface bientôt de l'esprit d'un jeune homme les premières impressions qu'il avait pu recevoir de la lecture des orateurs et des poëtes de l'antiquité, et qu'il ne devienne pour toujours étranger à tout ce qui ne s'applique pas directement à la science ou à la profession à laquelle il dévoue son existence, et qui lui offre pour l'avenir des espérances de fortune et de considération. Il n'en fut pas ainsi pour le jeune Thurot. Le reste de sa vie a prouvé que, sans aucun préjudice pour les devoirs qui lui étaient imposés, il n'avait jamais cessé de cultiver les lettres, et de joindre à la lecture des grands modèles que l'antiquité nous a légués cette autre étude dont nous portons partout et en tout temps les éléments avec nous-mêmes, et qui devint dans la suite le principal objet de ses méditations.

Des relations de famille et d'amitié l'attirèrent, au sortir de

Digitized by Google

l'école des ponts et chaussées, dans la compagnie des pompiers, où il fut admis avec le grade de sous-lieutenant, et il y resta jusqu'au moment où la désorganisation qui s'étendait sur toutes les institutions, et ne laissait subsister aucune partie de l'édifice social, priva de tous ses officiers un corps qui s'était distingué par la régularité de son service et l'exactitude de sa discipline. Ainsi se trouvaient dérangés, par la révolution de 1789, pour M. Thurot, comme pour tout ce qui s'élevait au-dessus des dernières classes de la société, les plans qu'il avait pu former pour la suite de sa vie; et il dut s'applaudir de s'être réservé la seule ressource qui embellit les jours heureux et allége le poids des infortunes publiques et privées.

M. Thurot avait partagé les brillantes théories qui, dans les premières époques de la révolution, avaient séduit tant d'hommes sages et d'esprits généreux. A l'âge où l'on se précipite avec chaleur au-devant des choses nouvelles, surtout quand elles paraissent se lier à des idées d'ordre et de réforme politique et morale, il avait embrassé, avec un enthousiasme tout désintéressé, des espérances qui devaient être sitôt déçues; et les affreuses réalités qui remplacèrent bientôt les chimères de bonheur auxquelles on s'était imprudemment abandonné, et dont il est permis de dire qu'il ne se déprit jamais entièrement, firent sur son esprit une impression moins vive que les flatteuses illusions qui s'étaient d'abord emparées de son âme. Sans doute, jugeant des autres par lui-même, il se persuadait qu'à l'exception de quelques scélérats qui excitaient le désordre pour en profiter dans l'intérêt de leur ambition, le bien public, la destruction des abus, le pouvoir des lois substitué à l'arbitraire, étaient réellement le but auquel tendaient les réformateurs, but que sans doute ils ne pouvaient manquer d'atteindre, aussitôt que les premières

Digitized by Google

convulsions, suites inévitables des grands changements politiques, auraient épuisé cette énergie contre nature qui s'était manifestée dans le corps social, et ramené la constitution de la société à son état normal.

Pendant les scènes d'anarchie et de crimes dont l'horreur avait fait de la capitale une vaste prison et un théâtre d'assassinats juridiques, M. Thurot, d'abord retiré à Auteuil où il dirigeait l'éducation des fils de M. Le Couteulx de Canteleu, puis réfugié dans sa ville natale, au sein de sa famille, s'efforçait d'oublier, dans des occupations paisibles et dans les distractions d'études sérieuses, les orages qui dévastaient la France, et les crimes qui déshonoraient l'humanité. Ces jours désastreux cependant, dès 1794, commençaient à faire place à quelques rayons de lumière qui venaient dissiper leurs ténèbres. On était encore loin de puiser, dans de si cruelles expériences, des leçons de sagesse et de modération, seul bien que la Providence elle-même puisse tirer de ces épouvantables catastrophes; mais on s'aperçevait du moins que les passions brutales ne sont point les éléments uniques de force et de gouvernement, et que, si le fer défend les états contre les ennemis du dehors, c'est la culture de l'esprit et des facultés intellectuelles qui fait naître au dedans et y développe les germes de la prospérité publique et individuelle. Alors parut l'école normale, où devaient se former, sous un petit nombre d'hommes habiles, échappés à la hache révolutionnaire, des professeurs destinés à réparer toutes les pertes qui avaient presque anéanti parmi nous les sciences et les lettres.

Plus favorable à la culture des sciences naturelles et mathématiques, dont la révolution elle-même n'avait pu se passer, qu'à celle des lettres et aux études qui forment le cœur, et qui ne pouvaient pas sortir sitôt des fausses voies où

Digitized by Google

elles s'étaient engagées, cette institution eut du moins l'avantage de soustraire la jeunesse à l'emportement des passions politiques, en lui ouvrant une carrière qui rappelait l'homme à sa dignité et lui apprenait à s'estimer lui-même. Là se distinguait le vertueux et modeste Sicard, qui, deux fois proscrit, sauvé comme par miracle au 2 septembre 1792, puis échappé par la fuite à l'aveugle et basse vengeance du directoire, se conciliait le respect et l'estime des hommes même les plus ennemis des principes qu'il professait. Formé à l'école des infortunés auxquels il s'était dévoué, il mettait entre les mains de ses auditeurs, en leur donnant des leçons de grammaire générale, l'instrument le plus propre à les conduire, presque à leur insu, à l'étude de leur intelligence et de ses opérations. Ce fut en suivant cette école que M. Thurot attira sur lui l'attention des savants dont il écoutait les leçons, et que, sur leur recommandation, la commission exécutive d'instruction publique le chargea de donner à la France une traduction du célèbre traité de Harris, intitulé : *Hermès,* ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle.* Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de venger l'étude de la grammaire générale des mépris des hommes qui ne la connaissent point, et de faire voir qu'elle forme un véritable cours de logique accessible à tous les esprits droits, et d'autant plus propre à les diriger dans leurs jugements, qu'il est dépouillé de toute forme artificielle. Mais il est permis de dire, au sujet de l'Hermès, que, quel que soit le mérite incontestable de cet ouvrage, on pourrait penser qu'il eût mieux valu présenter toutes les vérités qu'il renferme sous une forme plus simple, dégagée d'une érudition inutile et de ces démonstrations qui appartiennent aux sciences mathématiques, et qui donnent une apparence pédantesque et en quelque sorte mystérieuse à des

Digitized by Google

théorèmes qu'il ne s'agit que de faire sortir de l'intelligence où ils sont déposés, et qui ne peuvent manquer d'obtenir l'assentiment, dès qu'on appelle sur eux la plus légère attention. Personne n'était plus propre que M. Thurot à exécuter avec succès la mission dont il était chargé, et les notes dont il a enrichi sa traduction, quoiqu'elles n'aient souvent pour but que d'appliquer à la langue française les doctrines de la grammaire générale, prouvent que le traducteur aurait pu être aussi bien auteur original. Je ne sais pourquoi on a cité quelquefois le chapitre où Harris traite des formes temporelles du verbe, comme l'une des parties les plus remarquables de l'Hermès. Elle me paraît au contraire ne pas embrasser ce sujet dans toute sa généralité; et l'auteur me semble ne pas s'être élevé entièrement à cette indépendance des formes admises dans telle ou telle langue, qui doit caractériser les spéculations de la grammaire générale. Je m'étonne que M. Thurot, qui en a, je crois, senti l'imperfection, n'ait pas développé à cette occasion une théorie plus satisfaisante, dont il a pourtant indiqué les bases. Sans doute il se proposait de traiter à fond cette question et beaucoup d'autres, dans un cours public de grammaire générale qu'il annonça vers le même temps, et dont les matériaux étaient en partie rédigés, mais sont restés en portefeuille, le projet de ce cours n'ayant point eu d'exécution. On a lieu d'espérer qu'ils ne seront point perdus pour les lettres.

L'habile traducteur a placé à la tête de l'ouvrage une histoire abrégée de l'art grammatical; elle fait honneur à son érudition, et doit faire regretter qu'il n'ait pas traité ce sujet intéressant avec tous les développements dont il était susceptible, surtout en ce qui regarde les écrivains grecs et latins. Ses jugements sur nos plus célèbres grammairiens français se

Digitized by Google

ressentent peut-être un peu de l'époque à laquelle il écrivait, et de l'espèce de discrédit qui s'attachait à ce que les générations précédentes avaient constamment respecté.

La biographie de M. Thurot, comme celle de beaucoup d'hommes de lettres fort estimables qui n'ont point connu l'ambition, et que les circonstances n'ont point entraînés hors de la carrière à laquelle ils s'étaient voués, se compose presque uniquement de l'énumération et de l'appréciation des ouvrages dont il a enrichi la littérature. La vie de Laurent de Médicis, par William Roscoe, publiée en 1797, rappelait un nom trop illustre dans les fastes de la politique, comme dans ceux des lettres et des arts, et avait obtenu tout d'abord un accueil trop favorable dans l'Europe savante, pour que les hommes qui, parmi nous, s'empressaient de faire renaître le goût des études historiques, ne formassent pas le vœu de la voir transportée dans notre langue. M. Thurot se chargea de rendre ce service à notre littérature, et cette traduction parut deux ans après la première édition de l'original. On voudrait que la préface du traducteur portât moins l'empreinte des circonstances et des théories politiques qui dominaient alors, et qu'il n'eût point érigé en doctrine des préjugés inspirés par une haine aveugle contre la monarchie héréditaire, dont la ruine avait entraîné celle de tous les principes de justice et d'humanité, et a contraint la France à chercher un asile dans le despotisme. Il aurait pu lire dans Platon la prédiction qui devait s'accomplir en si peu d'années.

L'ouvrage dont nous venons de parler se rattachait peu aux études ordinaires de M. Thurot, et ce fut sans doute pour lui moins une occupation sérieuse qu'un délassement de travaux plus graves et plus analogues à ses goûts.

L'année 1806 vit paraître un des fruits de ce penchant qui

Digitized by Google

le portait vers les grands écrivains de l'antiquité, dont les noms sont aux premiers rangs dans l'histoire de la philosophie et de la littérature des Grecs. M. Thurot réunit en un seul volume les traités que Platon et Xénophon ont consacrés à la mémoire de Socrate. Dans ce volume, où tout est modeste comme l'auteur, la jeunesse studieuse, à laquelle il était destiné, était assurée de trouver un texte épuré par une sage critique, une traduction fidèle, des notes pleines d'une érudition solide et exempte de toute ostentation, propres à faire pénétrer le lecteur dans tous les secrets et les idiotismes de la langue de l'original, à éclaircir les passages obscurs par d'heureux rapprochements, en un mot, à remplacer l'assistance de l'instruction orale. La préface par laquelle s'ouvre ce volume est remarquable par la justesse des idées que l'auteur développe sur l'enseignement méthodique des langues. Elle ne l'est pas moins par l'impartialité avec laquelle, admirateur de Socrate, l'éditeur de ses apologistes reconnaît que la conduite du sage Athénien a pu donner lieu, contre lui et contre ses doctrines, à des objections qui n'étaient pas entièrement dénuées de fondement. Sévère logicien, M. Thurot ne déguise pas que, chez Socrate lui-même, comme chez ses plus illustres disciples, on retrouve parfois ces abus de mots, ces subtilités captieuses qu'ils blâmaient avec raison dans leurs adversaires. Il ose dire du divin Platon, que ce grand génie peut légitimement être accusé de n'avoir été souvent qu'un sophiste très-ingénieux et très-éloquent, et il ne dissimule pas que si, dans l'ouvrage qu'il publie, il a retranché une partie considérable du Phédon, c'est que ce dialogue lui *a paru rempli d'absurdités et n'être*, dans la partie qu'il a supprimée, *qu'un assemblage étrange de raisonnements, tous plus vicieux les uns que les autres.* Je ne sais si je m'abuse; mais il me semble que ce jugement est plus que ri-

Digitized by Google

goureux, et que le défaut dont il s'agit, si c'en est un, s'applique à tous les écrivains de l'antiquité. Ne serait-ce pas que, n'ayant pour but que de faire goûter et adopter pour ceux qui les entendaient ou les lisaient, des vérités morales d'où dépendait leur bonheur, ils avaient reconnu, par une profonde étude de l'esprit et du cœur de l'homme, que cette rigoureuse et dédaigneuse logique, qui prétend forcer l'assentiment, et fermer irrévocablement la porte à toutes les objections, révolte plus souvent qu'elle ne persuade, et que, pour un prosélyte, elle fait mille rebelles qui se retranchent dans leurs préjugés comme dans une forteresse, où ils défient la vérité dont leur orgueil est d'autant plus blessé qu'elle se présente avec des armes plus redoutables? Ne serait-ce pas à raison de cela qu'on s'entretient plus volontiers de morale et de métaphysique avec l'orateur philosophe, en la personne duquel s'éteignit la république romaine, qu'avec le rhéteur dont les leçons contrastent si singulièrement avec un siècle que déshonorent les noms de Néron et de Caligula?

Et ce que l'on a appelé l'*ironie de Socrate,* était-ce autre chose qu'une manière adroite de ménager l'amour-propre de ses auditeurs, en déguisant, sous le voile du doute et de l'interrogation, le but qu'il voulait atteindre, et les amenant ainsi à ne devoir qu'à eux-mêmes la découverte des vérités qu'il désirait leur enseigner?

Le titre même du volume dont je viens de parler me rappelle qu'à l'époque où il parut M. Thurot était chargé de la direction d'une institution formée quelques années auparavant par plusieurs professeurs de l'école polytechnique, et qui portait le nom d'*École des sciences et des belles-lettres.* Alors que l'enseignement public venait à peine de renaître de ses cendres, et n'avait point encore reçu une organisation régulière et so-

Digitized by Google

lide, une pareille institution était un véritable service rendu à la société. M. Thurot était spécialement chargé de l'enseignement des langues, de la littérature et de l'histoire, et de plus, il devait exercer une surveillance générale sur tous les autres genres d'études. Son zèle et sa consciencieuse fidélité à ses devoirs sùffisaient à tout; et si l'institution dont il était l'âme fut dissoute au bout de quelques années, il ne faut en chercher la cause que dans les circonstances d'un temps où les ébranlements de plusieurs révolutions successives n'étaient qu'imparfaitement calmés, et où le sol tremblait encore sous les pas de ceux qui s'efforçaient de reconstruire l'édifice social avec les décombres de quinze années de tourmente révolutionnaire.

Il reste de cette école un document qui appartient à l'histoire de M. Thurot. C'est le discours qu'il prononça en l'an XI, à la distribution solennelle des prix, faite aux élèves de cet établissement, qui ne comptait pas encore une année d'existence. Il y développait le plan d'éducation et celui des études qu'on se proposait d'y donner à la jeunesse. Tout y est sage, exempt de pédantisme et d'ostentation. On ne peut y reprendre qu'une omission grave, mais dont le reproche s'adresse à ces années malheureuses où tant de vérités et de principes religieux et moraux avaient péri dans un commun naufrage.

Mais je dois me hâter de passer à l'époque à laquelle M. Thurot commença à occuper une chaire publique. La main puissante qui avait saisi les rênes du gouvernement, et qui tendait à rendre au pouvoir la force que de fausses théories lui avaient fait perdre, venait de créer l'université, et dans le sein de ce corps, des facultés auxquelles devait être confié le haut enseignement. Rien n'avait été négligé pour honorer le berceau de cette institution naissante; les noms les plus illustres

Digitized by Google

dans les sciences et les lettres avaient été inscrits sur la liste des professeurs dont se composaient les facultés de l'Académie de Paris; et comme plusieurs de ces vétérans de la littérature et des sciences ne pouvaient point, à raison de leur âge, se livrer habituellement à l'exercice pénible du professorat, on leur avait donné des suppléants, tels qu'ils auraient pu les choisir eux-mêmes. M. Thurot obtint, dans la faculté des lettres, la suppléance de la chaire de philosophie, dont le titulaire était M. Laromiguière, et peu de temps après il fut adjoint à la même chaire.

Ce mot de *philosophie* a reçu, en traversant les siècles, tant d'acceptions diverses et même opposées, qu'il peut presque également réclamer les hommages des esprits droits, et justifier les craintes qu'il n'a que trop souvent inspirées aux amis de la vraie sagesse et des doctrines morales, conservatrices de l'ordre social. Assurément, dans l'intention de ce génie qui a montré à l'univers en si peu d'années ce que peut, pour édifier ou réparer, un homme d'un grand caractère, ce que peut, pour détruire, une passion qui ne sait s'imposer aucunes bornes; dans l'intention de celui qui relevait les autels, en même temps qu'il rendait aux lois leur action salutaire, et à la justice sa noble indépendance, la philosophie qu'il appelait à former le cœur et l'esprit de la génération nouvelle n'avait rien de commun avec les doctrines téméraires auxquelles des esprits égarés, et fascinés par un aveugle amour de la nouveauté, avaient prodigué un nom qu'elles profanaient. Aussi M. Thurot, en ouvrant plus tard et dans d'autres circonstances un de ses cours de philosophie, crut-il ne pouvoir point se dispenser de prévenir ceux qui allaient recevoir ses leçons contre les fausses idées qui s'étaient mal à propos attachées à la science, objet de son enseignement. Qu'il me soit per-

Digitized by Google

mis ici de citer textuellement quelques passages de ce discours, dont le mérite n'est pas contesté : « La philosophie, disait « le savant professeur, d'après le témoignage unanime des sages « de tous les temps, est essentiellement l'étude de la nature humaine, étude dont le but, les procédés et le résultat sont encore plus nettement exprimés dans la maxime si célèbre : « *Connais-toi toi-même.* »

Mais cette connaissance de l'homme, la demandera-t-on à des théories arbitraires, qui n'auront pour démonstration que l'autorité de quelque grand génie qu'on recevra aveuglément? Ce n'est pas ainsi que l'entend M. Thurot : « La science qu'il « se propose d'enseigner n'est pas autre chose, suivant lui, « qu'une science de faits, comme les autres sciences naturelles..... Ces faits sont ceux dont nous avons incessamment « la conscience, ou qui se passent en nous-mêmes, toutes les « fois que nous prenons connaissance d'un objet. » Quel est le résultat de cette étude? Elle nous fait d'abord reconnaître en nous deux ordres de facultés, les unes purement animales, les autres, intellectuelles : celles-ci composent pour nous comme une seconde vie, qui nous est propre et nous distingue des autres animaux. Ces deux ordres de facultés reconnus, il est naturel de se demander par quel lien elles s'unissent dans notre organisation. La philosophie aspirera-t-elle à lever entièrement le voile qui dérobe à nos yeux la vue de ce secret? « Non, répond M. Thurot, nous ne pourrions sans témérité « nous flatter que le lien qui unit ces deux ordres de phénomènes puisse jamais cesser d'être pour nous un mystère im« pénétrable. La vérité en soi, dit-il encore, c'est tout ce qui « est. Dieu seul peut connaître l'immensité et la perfection de « ce qui n'a de limites ni dans le temps, ni dans l'espace..... « Ce qu'il peut être donné à l'homme d'en apercevoir ne

Digitized by Google

« sera jamais qu'un infiniment petit, en comparaison de ce « qui doit demeurer caché à une créature aussi faible et aussi « bornée que l'homme. » Reconnaître les limites de la science, et ne pas lui demander ce qu'il ne lui appartient pas de nous apprendre, tel est le caractère du vrai savant, le caractère qui lui assure d'avance un droit à notre légitime confiance.

Deux parties, dans le plan tracé par ce discours, devaient compléter l'enseignement de la philosophie : d'abord l'analyse des facultés de l'entendement, analyse fondée sur l'exposition des faits et des phénomènes; puis les résultats de l'action de ces facultés, ou en d'autres termes leur application à la recherche des vérités de tout genre et à la conduite de la vie. Ces deux parties, l'auteur croyait pouvoir les caractériser et en comprendre tous les objets sous les deux mots *entendement* et *raison*. Par *raison*, il entend la somme de nos facultés en *action*; par *entendement*, la somme de ces mêmes facultés en *puissance*.

On me pardonnera, je l'espère, de m'être arrêté quelque temps sur ce discours, parce qu'on peut le considérer comme le plan et l'analyse de l'ouvrage que M. Thurot a publié douze ans plus tard, sous ce titre : *De l'entendement et de la raison*, ou *Introduction à la philosophie*. Là, sans doute, l'auteur a pu et a dû se livrer à des divisions et à des développements dont le germe seulement était déposé dans ce discours d'ouverture, et qui ne pouvaient manquer de trouver place dans les leçons de son cours; là aussi, sans s'être proposé de faire l'histoire des doctrines philosophiques tant anciennes que modernes, il a dû souvent les passer en revue et les soumettre à un examen critique et à l'épreuve d'une analyse sévère. Mais les bornes de cet éloge ne nous permettent pas d'entrer plus avant dans ce sujet, qui, d'ailleurs, a été exposé par un illustre

Digitized by Google

membre de cette Académie [1], dans une notice qu'il a consacrée à la mémoire d'un collègue et d'un ami, lorsque le sentiment de sa perte était encore tout récent. Nous ne rechercherons pas pourquoi, la philosophie étant une science de faits, il y a si peu d'accord entre les génies supérieurs qui, aux mêmes époques et placés sous les mêmes conditions, professent des opinions très-divergentes et parfois diamétralement opposées. Disons seulement que ce serait une grave erreur de tirer de là une conclusion contre la science elle-même. Les sciences naturelles, composées de faits moins fugitifs, plus accessibles à nos sens, ne présentent-elles point des divergences pareilles, ne donnent-elles pas naissance à des théories opposées? Faut-il pour cela renoncer à l'observation des faits, et préférer le repos stupide de l'ignorance aux recherches qui nourrissent et entretiennent l'activité de l'esprit?

M. Thurot avait été nommé professeur-adjoint de philosophie à la faculté des lettres, dès l'année 1811. A l'occasion de cette nomination, j'ai été amené à parler du discours par lequel il commença, en 1818, le cours dont il était chargé; mais je dois revenir sur mes pas, pour rétablir l'ordre chronologique des faits et des services qu'il a rendus aux lettres. La chaire de philosophie grecque et latine, l'une des premières fondées au Collége royal de France, et qu'avaient honorée les noms de Guillaume Duval, d'Ellies Dupin, de Tarrasson et de Batteux, étant venue à vaquer en 1814 par le décès de M. Bosquillon, M. Thurot y fut appelé par les suffrages des professeurs et de l'Académie des belles-lettres; et ce qui peut paraître surprenant, au moment où la nomination royale conférait cette chaire à un savant qui avait fait de la philosophie ancienne et moderne le principal objet de ses études, le titre

[1] M. Daunou.

Digitized by Google

de la chaire fut changé, et elle reçut la dénomination de chaire de *langue et littérature grecques,* qu'elle a conservée tant qu'elle a été occupée par M. Thurot. Son titre primitif lui a été rendu seulement en 1832, sous le ministère de M. Guizot. Au surplus, de quelque façon qu'on envisageât la destination de cette chaire, on était assuré qu'elle serait remplie par le nouveau professeur d'une manière honorable pour le collége et utile pour la jeunesse studieuse. M. Thurot, sans se refuser à quelques excursions dans le champ de l'antique poésie grecque, choisit d'ordinaire pour objet de son enseignement les œuvres philosophiques de Platon, les écrits de Xénophon et ceux de Marc-Aurèle. Ce fut dans l'intérêt des auditeurs de son cours qu'il fit imprimer, en 1815, le dialogue intitulé *Gorgias,* où Platon semble s'être attaché à déployer toutes les ressources de son éloquence pour confondre et couvrir de ridicule les rhéteurs qui prostituaient l'art de la parole à de vaines subtilités. M. Thurot a laissé en mourant une traduction de ce dialogue, traduction qui a été imprimée par l'ordre et aux frais du Gouvernement.

Si le zèle de M. Thurot et son assiduité au travail suffisaient au double enseignement dont il se trouvait chargé depuis sa nomination au Collége de France, sa santé ne se prêtait pas à tant de fatigues dont il ne se délassait que par des travaux de cabinet; elle le força de renoncer, en 1823, à la chaire de la faculté des lettres. Le loisir que lui laissait sa retraite de l'université ne fut point perdu pour la littérature. Il le consacra à la traduction des livres de la Morale et de la Politique d'Aristote, dont le texte venait d'être publié par son ami, le vénérable docteur Coraï, et il voulut que le fruit de ce travail tournât au profit des malheureux Grecs échappés aux massacres de Chio. Il se trouvait doublement récompensé,

Digitized by Google

puisque, en rendant un service aux lettres, il contribuait à soulager de grandes infortunes attirées sur une population industrieuse et paisible par l'imprudence, pour ne rien dire de plus, de ceux à qui la communauté d'origine, de langue et de religion n'aurait dû inspirer que des sentiments fraternels.

La partie de cet important ouvrage qu'il est de mon devoir d'apprécier, parce que, plus que tout le reste, elle appartient à M. Thurot, c'est l'introduction qu'il a mise en tête de chacun des deux traités d'Aristote par lui traduits. Celle par laquelle il introduit le lecteur à la morale du philosophe de Stagire a pour objet l'histoire de la morale, d'abord dans les premiers âges, où son enseignement ne consistait qu'en maximes isolées, fruits de l'expérience et de la réflexion, tantôt présentées sous la forme la plus simple, et avec l'expression la plus concise, tantôt voilées plutôt que cachées sous des formes allégoriques; d'autres fois, parées des ornements de la poésie, et par là rendues plus propres à remuer l'âme et à se graver dans la mémoire; puis, dans la bouche de Socrate, non pas encore comme une science, mais pourtant comme un ensemble de doctrines toutes pratiques, réunies par un lien commun, se rapportant à un même principe, s'enchaînant les unes aux autres par le même genre de démonstrations, et aboutissant toujours aux mêmes résultats. Il y montre ensuite Platon fondant toute la morale, qu'il ne réduit pourtant point encore en forme de système, sur le penchant naturel qui porte l'homme à désirer d'être heureux, et posant pour base de toutes les règles de nos devoirs la recherche et la définition du souverain bien. Deux disciples de Socrate, Aristippe et Antisthène, jettent, à l'occasion de cette question, le fondement de deux systèmes opposés, auxquels on peut rappeler toutes les écoles philosophiques des

Digitized by Google

siècles suivants. L'un fait consister le souverain bien dans le plaisir, sacrifiant ainsi les droits de la raison à ceux du sentiment ou de la sensibilité; l'autre, Antisthène, porte à la rigueur le principe contraire, et pour laisser dominer la raison sans rivale se roidit contre l'expérience de tous les hommes, dans tous les lieux et dans tous les temps. Observateur plus impartial des faits, appréciateur plus équitable de leurs résultats, Aristote arrive aux mêmes conclusions que Platon, et à la même doctrine pratique que Socrate, en conciliant le sentiment et la raison par un système ingénieux qui, pour Aristote comme pour Platon, a sa sanction dans la doctrine de l'immortalité de l'âme. L'auteur, pour terminer ce tableau si intéressant, jette un coup d'œil sur les doctrines opposées d'Épicure et de Zénon; et tout en justifiant le premier de ces philosophes des conséquences qu'il était loin d'admettre, mais auxquelles se prêtait son système, il fait voir que l'un et l'autre s'égaraient dans des sens opposés, en ne voulant admettre qu'un seul principe pour base de la morale, c'est-à-dire de toutes les actions de la vie de l'homme, en opposition à l'ordre du Créateur, qui a placé en lui le sentiment à côté de la raison.

Dans le discours préliminaire placé par M. Thurot au commencement de la Politique d'Aristote, le savant traducteur commence par réfuter l'opinion, si légèrement adoptée par beaucoup d'hommes de génie, d'un prétendu état de nature, antérieur à l'état de société, opinion que repoussent également la réflexion et l'expérience, comme si l'homme n'était devenu un être social que par son choix, et par suite d'une convention plus ou moins explicite, et pour ainsi dire contre le vœu primitif de la nature!..... « On ne doit point, « dit-il, suppléer au défaut des documents historiques par des

Digitized by Google

« conjectures et des hypothèses; et l'histoire ne nous montre « partout et ne peut nous montrer que des sociétes toutes « formées. » Ainsi que les principes de la morale, ceux de la politique, c'est-à-dire de l'organisation des sociétés, qui n'en diffèrent guère que dans leur application, étaient reconnus longtemps avant qu'on les réunît dans un ordre systématique. Les législateurs partout ont précédé les spéculations de la philosophie. Ceux dont l'histoire nous a conservé le souvenir, Minos, Lycurgue, Solon, Charondas, Zaleucus, Pythagore, furent plutôt des hommes d'un grand caractère, éclairés sur l'état des mœurs, des usages et des besoins des peuples auxquels leurs lois étaient destinées, et sur les circonstances particulières où ils se trouvaient, que distingués par la profondeur de leurs vues générales en politique. Ici se présente naturellement une réflexion qui arrête un moment le judicieux écrivain. Avant ces hommes célèbres dont il vient de parler, dont on peut dire *qu'ils avaient perfectionné l'ordre social,* quoique la science proprement dite n'existât point encore, il avait existé et il existait depuis des siècles de vastes monarchies, des sociétés nombreuses d'hommes soumis à une forme déterminée d'administration. « Comment est-il arrivé que l'histoire « (pour me servir des expressions mêmes de M. Thurot) ne « daigne faire mention à leur sujet que du fracas de leur chute, « et que tout le reste de leur existence soit comme enseveli dans « un silence de mort et de servitude? C'est, répond l'auteur, « qu'il n'y eut chez ces nations aucune institution qui donnât « aux individus, autres que les rois et les princes, une valeur « propre, c'est que les hommes y vivaient dans un état d'a- « grégation à peu près semblable à celui où vivent certaines « espèces d'animaux, plutôt que dans un véritable état de « société. »

Digitized by Google

Je crains bien que, sans s'en rendre compte, l'auteur, trop préoccupé de ses opinions politiques, n'ait interprété le silence de l'histoire par une de ces hypothèses qu'il condamnait lui-même comme contraires à l'expérience et à tous les faits connus. Sans parler de l'Égypte et de la Chine, croira-t-on que chez les Babyloniens, les Assyriens, les Perses, partout enfin où il a existé, pendant des siècles, des monarchies puissantes et une haute civilisation, l'esprit humain fût tellement différent de ce qu'il est de nos jours, de ce qu'il fut dans la Grèce et dans Rome, que personne ne songeât à conserver la mémoire du passé, ou à transmettre à la postérité le souvenir du présent; que la religion n'eût point d'interprètes; qu'aucunes lois écrites ne réglassent les relations civiles et de famille, ne prévinssent ou ne punissent les crimes; que les progrès et les découvertes dans les sciences et les arts n'eussent point d'archives; enfin, qu'à côté du despotisme, si absolu qu'on veuille le supposer, il n'y eût aucune de ces institutions dont le despotisme lui-même a besoin dès qu'il n'est plus renfermé dans les limites étroites d'une bourgade ou d'une ville? Disons donc plutôt que ce sont les révolutions politiques qui ont détruit les monuments écrits de ces antiques monarchies; que nous ne devons expliquer le silence de l'histoire que par les ravages du temps et de l'homme lui-même, le plus puissant auxiliaire du temps pour l'œuvre de la destruction. Il est douloureux sans doute et pénible à l'orgueil de l'homme, qui aime à s'élancer dans l'avenir, de penser que les travaux de tant de siècles sont perdus sans ressource, que tant d'efforts ont totalement manqué leur but; mais, si l'on se refusait à le croire, il faudrait admettre une hypothèse bien plus incroyable; c'est, comme je le disais tout à l'heure, que les hommes de ces siècles antiques auraient été

Digitized by Google

animés d'un esprit tout différent de celui des générations qui leur ont succédé.

Après cette digression, dont je demande pardon à ceux qui me font l'honneur de m'écouter, je reviens au discours préliminaire de la politique d'Aristote. M. Thurot y compare les idées et les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, ainsi qu'il l'a fait pour la Morale. Ici encore l'avantage est à Aristote, sous le double point de vue de la méthode et de l'observation des faits; la supériorité reste au disciple de Socrate pour la finesse des aperçus, la profondeur d'une analyse qui pénètre dans le cœur de l'homme, le talent et le charme de l'élocution. Du reste, de part et d'autre, à peu près les mêmes résultats, les mêmes lacunes, des théories reconnues inapplicables aux sociétés humaines.

M. Thurot avait publié, en 1824, la traduction des deux ouvrages d'Aristote dont je viens de parler. En 1830 il fit paraître son Traité de l'entendement et de la raison, qu'on peut regarder comme le fruit des études de toute sa vie, et le résumé de toute la doctrine qu'il comprenait sous le nom de *philosophie*. On pourrait, si j'ose m'exprimer ainsi, la désigner, par opposition à d'autres systèmes, sous le nom de *philosophie classique*. J'ai déjà dit pourquoi je dois me dispenser d'une analyse qui m'entraînerait trop loin, d'autant plus que je ne pourrais éviter d'y mêler quelques réflexions; mais je ne dois pas omettre de rappeler que ce livre obtint, par le jugement de l'Académie française, le prix fondé par M. Montyon pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

Peu de temps après la publication de cet ouvrage, le 7 mai 1830, M. Thurot fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et succéda à M. Langlès; il y avait longtemps qu'il sollicitait cet honneur, mais avec cette

Digitized by Google

réserve et cette modestie qu'il mettait à tout ce qui n'intéressait que lui. Ses nombreux et importants travaux permettaient à l'Académie d'espérer qu'elle trouverait en lui ce qu'elle cherche toutes les fois qu'elle se recrute parmi les hommes qui ont déjà donné de nombreux gages aux lettres qu'elle cultive, un collaborateur zélé et empressé de justifier son choix. Malheureusement elle ne l'a possédé qu'à peine deux années, et le même fléau qui lui enleva en si peu de temps, en 1832, MM. de Chézy et Saint-Martin, lui ravit aussi M. Thurot.

Il avait été nommé, en 1831, membre de la Légion d'honneur.

J'ai omis de parler de divers ouvrages dus à sa laborieuse activité, tels qu'une édition des Phéniciennes d'Euripide, quelques traductions du grec qu'il joignit aux textes originaux publiés par M. Coraï, divers articles de littérature et de critique, insérés à différentes époques dans la Revue encyclopédique; enfin la part qu'il prit à une nouvelle édition française des œuvres de Locke. Parmi les travaux manuscrits qu'il a laissés, se trouvent une Vie du philosophe écossais Reid, un traité de logique, et quelques leçons sur la grammaire générale dont nous avons fait précédemment mention. Le savant académicien qui a publié une notice sur sa vie a consenti à diriger l'impression de ces ouvrages. Certes il y a eu, à l'époque à laquelle appartient M. Thurot, peu de savants ou d'érudits distingués par des talents éminents, qui n'aient vécu comme lui que pour les lettres, et dont la carrière n'ait pas été envahie en partie par des fonctions politiques et une participation honorable au soin des affaires publiques; c'est que, philosophe en pratique comme en théorie, il n'eut jamais d'autre ambition que de conformer sa conduite à ses principes, et de

Digitized by Google

conserver l'indépendance entière de ses opinions au milieu des révolutions qui déplaçaient si souvent le pouvoir.

Après avoir payé au savant laborieux, à l'homme de lettres dont toute la vie fut consacrée à des études graves et à des travaux utiles, le tribut d'éloges et de reconnaissance auquel il avait un droit si justement acquis, je n'aurais rendu qu'une justice incomplète à M. Thurot, si je passais sous silence les qualités de l'esprit et du cœur qui lui assuraient l'estime de tous ceux qui le connaissaient, quels que fussent les rapports qu'ils avaient avec lui. Aimant la science pour elle-même, modeste, exempt de toute prétention, il ne portait dans les relations de la société et dans la conversation que ce qu'une instruction solide et variée, un jugement exercé, ajoutent d'agrément et de richesses à un esprit naturellement prompt à saisir les objets, à en apercevoir tous les rapports, à en calculer toute la portée, et à exprimer avec finesse et avec grâce les jugements qu'il porte. Sans jamais asservir ses opinions à celles d'autrui, personne n'était plus éloigné que lui de cette roideur et de cette inflexibilité qui ne souffrent point de contradiction, et qui ne sont pas tellement l'apanage des partis politiques ou des sectes religieuses, qu'elles ne se retrouvent quelquefois là où il ne s'agit que d'opinions littéraires ou de systèmes scientifiques. La douceur et l'égalité de son caractère, l'enjouement de son esprit, l'affabilité de ses manières, faisaient le charme de sa société, et lui attachaient tous ceux qui avaient eu occasion de contracter des liaisons avec lui. Combien ces qualités aimables n'ont-elles pas contribué à augmenter la douleur de sa perte pour ceux que les liens du sang et de l'amitié avaient mis à même de l'apprécier, et dont les regrets, après quatre années de séparation, sont encore aussi vifs que le premier jour!

Digitized by Google

M. Thurot avait épousé, en 1803, à l'âge de trente-cinq ans, Mlle Tattet, fille d'un ancien agent de change. Cette union, qui a fait son bonheur et celui de l'épouse qui le pleure aujourd'hui, a été aussi une source de satisfaction pour ceux dont il était devenu le fils adoptif. Une mort prématurée a pu seule troubler cette réciprocité d'affection et de tendresse, que les années n'avaient fait que fortifier et embellir. M. Thurot n'a laissé qu'une fille unique, mariée en 1824 à M. Pochard, imprimeur. Cette nouvelle alliance a répondu aux vœux que M. Thurot faisait pour ce qu'il avait de plus cher.

M. Thurot a été remplacé à l'Académie par M. le comte Arthur Beugnot, et au Collége royal de France par M. Jouffroy.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. THUROT.

Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, ouvrage traduit de l'anglais de Jacq. Harris, avec des remarques et des additions du traducteur, François Thurot. Paris, imprimerie de la République, messidor an IV, in-8°, CXX et 415 pages.

Programme d'un cours de grammaire générale et comparée, au lycée des Étrangers; par F. Thurot. Paris, 1797, in-8°.

Vie de Laurent de Médicis, traduite de l'anglais de W. Roscoe par F. Thurot. Paris, 1799, 2 vol. in-8°.

Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'école des sciences et des lettres. Paris, an XI, in-8°.

Ἀπολογία Σωκράτους κατὰ Πλάτωνα καὶ Ξενοφῶντα. Apologie de Socrate d'après Platon et Xénophon, avec des remarques sur le texte grec et la traduction française, par F. Thurot. Paris, Firmin Didot, 1806, in-8°.

Εὐριπίδου Φοίνισσαι. Les Phéniciennes d'Euripide, avec un choix de scolies grecques et des notes françaises, par Fr. Thurot. Paris, 1813, in-8°.

Πλάτωνος Γοργίας. Gorgias, dialogue de Platon, édition donnée par Fr. Thurot. Paris, 1815, in-8°.

Qu'est-ce que la philosophie? Discours d'ouverture du cours de philosophie à la faculté des lettres, par F. Thurot. Paris, 1818, in-8°.

Œuvres philosophiques de Locke, nouvelle édition revue par F. Thurot. Paris, Firmin Didot, 1821-1825, 7 vol. in-8°. T. I, Éducation des enfants; t. II-VI, Entendement humain; t. VII, Conduite de l'es-

Digitized by Google

prit humain dans la recherche de la vérité.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites du grec par F. Thurot. Paris, Firmin Didot, 1823 et 1824, 2 vol in-8°; t. I, LXXXIV et 500 pag.; t. II, LXXIX et 553 p.

Ἐπικτήτου Ἐγχειρίδιον, Κέβητος πίναξ, Κλεάνθους ὕμνος ἐκδοτος καὶ διορθώσαντος A. K. (Coraï); καὶ γαλλιστὶ μεθερμηνεύσαντος τα δύο πρῶτα τοῦ F. Thurot. Paris, F. Didot, 1825, in-8°.

Λυκούργου λόγος κατὰ Λεωκράτους. Discours de Lycurgue contre Léocrate, avec une traduction française, par F. Thurot. Paris, 1828, in-8°.

De l'entendement et de la raison, ou Introduction à la philosophie, par F. Thurot. Paris, impr. de Pochard, 1830, 2 vol. in-8°.

Rapport de M. Thurot sur la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ grecæ* d'Henri Estienne. Paris, Firmin Didot (1832), in-fol.

Gorgias, Dialogue de Platon, traduit et commenté par F. Thurot (publié après sa mort). Paris, Impr. royale, 1834, in-8°.

Œuvres posthumes de F. Thurot: Leçons de grammaire et de logique; Vie de Reid, traduite de l'anglais de Dugald-Stewart. Paris, 1837, in-8°.

Στοιχεία Φιλοσοφίας. Éléments de philosophie, extraits presque en entier de l'Introduction à la philosophie de F. Thurot, et traduits en grec par M. N. Bamba. Athènes, 1838, in-8°.

Articles insérés par M. Thurot en divers recueils périodiques.

Dans la Décade philosophique, an VIII; sur les Mémoires de Cabanis concernant les Rapports du physique et du moral (deux lettres).

An X; sur la Lexicologie et la Lexicographie de M. Butet (deux articles).

Ans X, XII et XIII; sur l'Idéologie, la Grammaire et la Logique de M. de Tracy (sept articles).

An XIII; sur l'édition d'Héliodore donnée par M. Coraï.

Juillet 1805 (Revue philosophique); sur la Bibliothèque d'Apollodore, traduite par Clavier, avec le texte grec et des notes, etc.

Dans le Mercure de France, 1808; sur les Harangues d'Isocrate, édition de Coraï. — 1809; sur l'Iliade d'Homère, traduite en vers français, par Aignan; sur des Essais métaphysiques (anonymes); sur la Méthode d'enseignement de Pestalozzi, exposée par M. Chavannes (deux articles); sur le Dictionnaire grec-français de M. Planche et d'autres livres élémentaires; sur l'Histoire des premiers temps de la Grèce, par Clavier; sur les ouvrages publiés par Coumas de Larisse pour l'instruction des Grecs. — 1809 et 1810. Sur les éditions de Plutarque, de Polyen, d'Ésope, données par M. Coraï (trois articles); sur divers écrits de M. Gail (trois articles et une note). — 1810. Sur le rapport de Villers, concernant l'état des lettres en Allemagne (deux articles); sur la Vie de Michel-Ange, écrite en anglais par Duppa; sur des ouvrages relatifs à l'éducation des filles; sur des traductions de Callimaque et de Longus, en vers latins, par M. Petit-Radel, docteur en médecine; sur la traduction du dialogue *de Oratoribus* de Cicéron, par M. Dallier; sur les effets de la religion de Mohammed, par M. Oelsner; sur l'Étude de l'Énéide de Virgile, par M. Paillet; sur l'Abrégé de grammaire grecque de Furgault et sur le Manuel des étudiants, par M. Boinvillers; sur l'ouvrage de M. Deleuze, intitulé *Eudoxe* ou *Entretiens sur l'étude des sciences*. — 1811. Sur

Digitized by Google

les Études de l'histoire ancienne, par Lévesque; sur l'édition de Juvénal, donnée par M. Achaintre. — 1812. Sur les Mélanges de critique et de philosophie de Chardon de la Rochette. — 1814. Sur le Traité d'économie politique de J. B. Say (deux articles).

Dans la Revue encyclopédique. — 1825. Sur les écrits de M. Laromiguière, intitulés : *Paradoxe de Condillac; Discours sur la langue du raisonnement.* — 1826. Sur les Fragments philosophiques de M. Cousin. — 1828. Sur l'ouvrage de M. Toussaint, intitulé : *De la nécessité des signes pour la formation des idées, etc.*

Dans le journal *le Citoyen français*, 19 fructidor an X; article sur l'ouvrage de Cabanis, concernant les rapports du physique et du moral.

Dans le journal *la Tribune*, 1831, sur l'hérédité de la pairie, etc.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. SAINT-MARTIN.

Lue dans la séance publique du 5 août 1836.

Antoine-Jean Saint-Martin naquit à Paris, le 17 janvier 1791, d'une famille d'honorables négociants. La date de sa naissance, qui coïncide avec cette époque où l'on commençait à tout détruire pour substituer à ce qu'on renversait de nouvelles constructions dont on n'avait point pensé à assurer les fondements, nous dispense de rechercher quels présages le jeune Saint-Martin put donner dans les années que l'on consacre d'ordinaire à l'étude des langues classiques, de ce qu'il serait un jour. D'ailleurs destiné par ses parents à l'exercice de la profession à laquelle ils se livraient eux-mêmes, et appelé de bonne heure à les soulager d'une partie de leurs occupations, il ne dut sans doute être initié qu'assez faiblement, dans la première jeunesse, à l'antiquité grecque et latine. Mais, dès qu'il put se rendre compte du penchant naturel qui le portait à la culture de l'esprit plutôt qu'à la vie active et aux spéculations du commerce, il consacra le jour à ses devoirs, et la nuit à l'étude; heureux quand il pouvait dérober quelques heures de la journée aux affaires pour les employer à suivre des cours!

Digitized by Google

Ce fut ainsi qu'il suivit les leçons de l'École centrale établie dans l'ancien collége des Quatre-Nations. L'étude de l'histoire et de la géographie, qu'il joignait à celles des langues grecque et latine, lui inspira un goût tout spécial pour l'Orient, sans doute parce que c'était là qu'il apercevait plus de lacunes à remplir, qu'il entrevoyait plus de conquêtes à faire. Condisciple d'Abel Rémusat, qui a reconnu, par de grands et nombreux services rendus à l'histoire et aux langues de l'Asie orientale, les heures de bonheur que l'étude de ces contrées avait procurées à son esprit, avide de difficultés à vaincre, de mystères à pénétrer, il puisa dans sa société un nouveau motif pour se livrer à son instinct. Afin d'avoir à sa disposition une plus grande richesse de matériaux, et de pouvoir en diriger l'usage par une critique plus sûre, il voulut étudier les principales langues de l'Orient.

L'École des langues orientales vivantes, fondée en 1795, et établie auprès de la Bibliothèque royale, n'avait d'abord été consacrée qu'à l'enseignement de l'arabe, du persan et du turc. Au bout de peu d'années elle fut augmentée d'une chaire de langue arménienne (il n'en existait précédemment aucune à Paris), et on joignit un cours d'arabe vulgaire à celui d'arabe littéral. Ce fut à cette école que M. Saint-Martin puisa la connaissance des langues arabe, persane, turque et arménienne. Cette dernière, surtout, devint l'objet de prédilection de ses méditations, et plus tard il tenta quelques efforts pour y joindre la connaissance de la langue géorgienne, étude pour laquelle il n'existait presque aucune ressource. L'idiome dans lequel sont conçus les fragments qui nous restent des doctrines de Zoroastre fut aussi l'objet de ses recherches. Les langues, au surplus, n'étaient pour lui qu'un moyen: son goût naturel ne le portait point à en approfondir les

Digitized by Google

mystères, à étudier les méthodes d'analyse et de synthèse qui sont propres à chacune d'elles, à en comparer la marche et les ressources respectives; enfin, à en approfondir et à en vaincre toutes les difficultés. Étudier ainsi les langues, c'était, à ses yeux, une sorte de luxe, qui ne fait que retarder la jouissance des fruits qu'on doit attendre de cette étude. Il doit être permis de dire que cette manière abrégée de parvenir à la connaissance des idiomes étrangers expose, en général, à de graves méprises, et que, si elle permet de se livrer concurremment à l'étude de plusieurs langues, elle laisse souvent dans l'application quelque chose de vague qui ne permet pas de se rendre à soi-même un compte parfait de la fidélité d'une traduction. Pour M. Saint-Martin, doué d'une heureuse mémoire et d'un esprit vif et ardent, livré exclusivement au travail, ne connaissant ni distractions ni divertissements, il put sans doute faire marcher de front l'étude de ces diverses langues, et en acquit bientôt une connaissance suffisante pour mettre à profit les trésors historiques qu'elles lui offraient.

En 1814 il dut à l'opinion qu'il avait fait concevoir de son goût dominant pour tout ce qui se rattachait à l'étude de l'antiquité, d'être appelé aux fonctions de secrétaire de la Société des antiquaires de France, qui, sous cette nouvelle dénomination, succédait à l'académie celtique, à laquelle il avait appartenu dès 1810. Ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture de la nouvelle société.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres ne pouvait manquer de voir dans un jeune homme voué à la littérature et aux langues de l'Orient, un de ces prosélytes de l'érudition archéologique, dont la place est marquée d'avance dans son sein, et dont elle aime à encourager et à seconder les géné-

Digitized by Google

reux efforts. Elle accueillit, en 1818, la proposition qui lui fut faite d'entendre la lecture d'un Mémoire qu'avait composé M. Saint-Martin, sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène, contrées de l'Asie occidentale, dont la position et les limites respectives présentent des problèmes difficiles à résoudre. Ce Mémoire, que l'auteur n'a jamais publié, ne sera pas perdu pour la littérature; il fait partie des ouvrages de M. Saint-Martin, dont la publication a été confiée par le gouvernement à M. Lajard.

A la même époque M. Saint-Martin, qui avait à peine vingt-sept ans, publia ses Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, fruit de plusieurs années de recherches, et dont une partie aurait pu être donnée au public cinq ans plus tôt, si un jeune homme qui s'est voué à la carrière des études orientales, et qui n'est point encore connu, pouvait espérer de trouver un éditeur assez hardi pour consacrer des fonds à une publication de ce genre. Cet ouvrage, qui n'avait point de rival, plaça tout de suite son auteur au rang des orientalistes dont la France pouvait se glorifier; et s'il a été depuis l'objet de quelques critiques, justes peut-être, mais peu bienveillantes, il n'a fait que partager le sort des travaux les plus estimables, et n'en est pas moins resté le seul livre où l'on trouve réunies des notions précieuses de tout genre sur l'Arménie. Un des faits les plus curieux, et auquel M. Saint-Martin avait consacré une longue discussion, c'était l'origine chinoise de plusieurs familles étrangères et puissantes, établies à diverses époques dans l'Arménie. Les preuves sur lesquelles il fonde l'authenticité de ces traditions n'ont peut-être point dissipé tous les doutes auxquels elles peuvent donner lieu; mais cette discussion et celle de plusieurs autres questions relatives à l'histoire ou à la géographie faisaient hon-

Digitized by Google

neur à l'érudition de l'auteur, et donnaient un grand intérêt à cet ouvrage, qui, d'ailleurs, contenait beaucoup de textes arméniens, et pouvait en conséquence servir à propager la connaissance de cette langue.

L'Académie avait couronné, en 1818, un Mémoire de M. Champollion l'aîné, sur la chronologie des rois d'Égypte, successeurs d'Alexandre, sujet qui présentait de graves difficultés, et qui a reçu plus tard quelque nouvelle lumière des découvertes faites récemment dans ce pays, dont le sort, depuis sa conquête par Alexandre, a toujours été d'être asservi à des dominateurs étrangers. Ce Mémoire fut publié, en 1819, sous le titre d'*Annales des Lagides*. M. Saint-Martin, qui avait fait de la chronologie une étude toute spéciale, vit ou crut voir (car nous ne voulons nous prononcer ici ni pour l'une, ni pour l'autre opinion), crut voir, disons-nous, de graves erreurs dans les calculs de l'auteur des Annales des Lagides, et dans l'époque par lui adoptée pour la mort d'Alexandre; en conséquence, il publia un examen critique de cet ouvrage, sous le titre de *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre, et sur la chronologie des Ptolémées*. L'auteur des Annales répondit à cette critique, et sa réponse donna lieu à une réplique de la part de M. Saint-Martin, qui persista à soutenir que la date de la mort d'Alexandre, base de toute cette chronologie, devait être fixée à l'an 324 avant Jésus-Christ, et non, comme le faisait son adversaire, à l'an 323, et qui contestait le système adopté par M. Champollion relativement à l'année macédonienne. Il nous suffira de dire que ces mêmes questions ont été soumises plus tard à une nouvelle discussion par le savant et érudit astronome de Berlin, M. Ideler, et qu'il n'est parfaitement d'accord ni avec l'un ni avec l'autre des deux chronologistes français.

Digitized by Google

Quelque parti, au surplus, qu'on adoptât dans cette controverse, elle ne pouvait que confirmer l'opinion qu'on avait conçue des connaissances variées et solides de M. Saint-Martin, et l'Académie ayant perdu, en 1820, M. Tôchon d'Annecy, qu'elle n'avait possédé que fort peu de temps, M. Saint-Martin fut élu pour le remplacer. Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est que celui qui recueillait ainsi l'honorable héritage de M. Tôchon, était celui-là même que cet académicien, se sentant frappé mortellement, avait choisi pour achever et publier l'important ouvrage qui lui assure une place parmi les numismates les plus distingués. Je veux parler des recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte. C'est à M. Saint-Martin qu'est due l'intéressante notice sur la vie et les ouvrages de M. Tôchon, qui est placée à la tête de ce volume.

Pendant douze ans que M. Saint-Martin a été membre de l'Académie il lui a constamment payé son tribut par un grand nombre de Mémoires sur des sujets fort divers, et dont la diversité même prouve l'étendue de ses connaissances. Aucun de ses Mémoires n'avait paru de son vivant dans le Recueil de l'Académie, parce qu'il avait négligé d'en faire le dépôt entre les mains du secrétaire perpétuel. Sa famille a tenu à honneur de réparer cette négligence, et ces Mémoires ont trouvé place dans le tome XII du Recueil de l'Académie, dont ils occupent une grande partie. Il serait tout à fait inutile d'en donner ici les titres ou une analyse nécessairement imparfaite, puisqu'ils ont été mis tout récemment sous les yeux de tous ceux qui, en France ou dans les pays étrangers, prennent intérêt aux antiquités historiques.

Il communiqua aussi à l'Académie plusieurs notices sur

Digitized by Google

des antiquités égyptiennes et autres; une notamment, en 1822, sur le zodiaque de Dendérah, notice très-remarquable pour l'époque où il la composa : il la fit imprimer de suite; les autres furent insérées dans le Journal des savants et dans celui de la Société asiatique.

Cette société, dont nous avons dû rappeler la formation et les services, en payant un juste tribut de regrets à deux de ses principaux ornements, MM. Abel Rémusat et de Chézy, comptait aussi M. Saint-Martin au nombre de ses fondateurs. Depuis la première réunion de cette société, en 1822, il n'a cessé d'être un des membres les plus actifs de son conseil, et de coopérer avec zèle au journal qu'elle publie, et auquel la littérature de l'Asie a de si grandes obligations. Lorsque la société eut le malheur de perdre M. Rémusat, qui était devenu l'âme de ses travaux, tous les regards se portèrent sur M. Saint-Martin pour remplir le vide que laissait dans sa direction la perte de son illustre président; mais, avant que ce vœu pût être rempli, la tombe avait réuni les deux amis que la mort seule avait pu séparer.

En l'année 1824 M. Saint-Martin fut nommé administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. C'était une justice rendue à un savant laborieux et d'un rare mérite, qui n'avait encore obtenu, pour prix de son dévouement aux lettres, aucune de ces places qui, en procurant aux hommes studieux une modeste aisance, tournent au profit des établissements publics confiés à leurs soins. Pourquoi faut-il que ce souvenir rappelle celui d'une destitution, qui fut une erreur du gouvernement de 1830, d'une époque où, il faut le dire, tant de graves questions s'agitaient, et exposaient les dépositaires de l'autorité publique à céder trop facilement à des impulsions étrangères?

Digitized by Google

Ce fut en cette même année 1824 que M. Saint-Martin entreprit de donner une nouvelle édition de l'Histoire du Bas-Empire du célèbre Le Beau. Il en a publié les treize premiers volumes; l'ouvrage a été continué et vient d'être terminé par M. Brosset jeune, élève et ami de M. Saint-Martin, et qu'on peut considérer comme le fondateur de l'étude de la langue géorgienne en France, il est même permis de dire en Europe. Ce qui avait manqué à Le Beau pour donner à l'histoire de l'empire de Constantin et de ses successeurs tous les développements et toute l'étendue désirables, c'était surtout de pouvoir joindre, au récit des historiens grecs et autres écrivains occidentaux, celui des historiens orientaux, à peine connus à l'époque où il écrivait. Son successeur, qui pouvait consulter les écrivains arabes, persans et arméniens, imprimés ou manuscrits, a mis à profit ces nombreux matériaux, et ils lui ont servi à rectifier quelques erreurs et à remplir les lacunes de cet important ouvrage, dans les parties surtout où l'histoire de l'Arménie et celle de la Perse sont dans un contact immédiat avec celle de l'empire byzantin.

De nouvelles fonctions confiées en 1825 à M. Saint-Martin, sur la demande du directeur de l'Imprimerie royale, lui fournirent l'occasion de rendre des services d'un autre genre à la littérature de l'Orient. Le magnifique établissement auquel il se trouvait attaché, et qui était déjà si riche en caractères orientaux, s'enrichit encore, par ses soins et sous sa direction, de plusieurs nouveaux caractères, et particulièrement des caractères zends et pehlvis; et de l'une de ces écritures cunéiformes qui, sous un grand nombre de combinaisons diverses, couvrent les plus anciens monuments de la Perse, et paraissent avoir aussi appartenu à l'empire de Ba-

Digitized by Google

bylone. Parmi les modifications de ce caractère, produites toutes avec un art singulier, par un unique élément qu'on à désigné sous le nom de *clou* ou de *coin,* il en est une, peut-être la plus ancienne, qui est purement alphabétique, et qui, de nos jours, a commencé à être l'objet de recherches curieuses. Ces travaux ont déjà levé en partie le voile qui la dérobait à notre connaissance : des noms propres ont été lus avec certitude; et ce premier rayon de lumière a permis de déchiffrer aussi quelques autres mots. Aujourd'hui on peut se flatter de savoir à quelle langue appartiennent plusieurs des inscriptions tracées en ces caractères, sous les règnes des Xerxès et des Darius; et, suivant toute apparence, le moment n'est pas loin, où, grâce à la sagacité et à la laborieuse persévérance d'un des plus jeunes membres de cette académie [1], ces premiers résultats produiront des fruits plus abondants. En faisant graver les caractères zends et cunéiformes, M. Saint-Martin semble avoir prévu les prochains succès de ces pénibles recherches dont il s'était lui-même occupé, et qu'il légua, pour ainsi dire, à celui qu'il aimait à associer à ses travaux; il semble, dis-je, lui avoir préparé à l'avance les moyens de communiquer à l'Europe savante ses intéressantes découvertes, auxquelles il aurait applaudi lui-même avec un vif sentiment de satisfaction.

Le nom de M. Saint-Martin ne pouvait manquer de s'attacher à toutes les institutions littéraires où les monuments et les langues de l'Orient devaient avoir des représentants. Aussi le trouve-t-on presque toujours associé à celui de son ami Abel Rémusat. Ce fut ainsi qu'en 1828 il se vit appelé à concourir officiellement à la rédaction du Journal des savants. Il avait déjà fourni plusieurs articles à ce journal, avant d'oc-

[1] M. Eugène Burnouf.

Digitized by Google

cuper une place parmi les rédacteurs; et les années 1828, 1829 et 1830, contiennent plusieurs notices dont on lui est redevable. Ses nombreuses occupations l'ont empêché de contribuer, autant qu'on eût pu le désirer, à cet important recueil.

J'ai parlé des nombreuses occupations qui partageaient sa vie et lui imposaient des devoirs, et déjà l'on a vu que l'Institut, l'une de nos grandes bibliothèques, l'Imprimerie royale et le Journal des savants fournissaient une ample matière à son activité naturelle. Un autre genre de travaux et de devoirs lui avait été imposé en 1827 par la confiance qu'il avait inspirée a M. le conseiller d'état d'Hauterive, garde des archives du ministère des affaires étrangères, et au ministre qui dirigeait alors ce département, M. le baron de Damas. Attaché à ce ministère pour éclairer les relations politiques de la France avec les contrées de l'Orient, il usa de l'influence que lui donnait la confiance du ministre pour envoyer dans le Levant le zélé et infortuné voyageur Schultz. Ce fut lui aussi qui dressa les instructions d'après lesquelles celui-ci devait diriger sa marche et ses recherches. Malgré la funeste issue de cette mission, issue que Schultz eût évitée s'il eût écouté la prudence plutôt que l'ardeur de son zèle, ce voyage n'a pas été sans résultat. Il nous a procuré des copies exactes d'un grand nombre d'inscriptions cunéiformes entièrement inconnues jusque-là; et les journaux du voyageur, écrits en allemand, confiés à la société asiatique, et de la traduction desquels on s'occupe, mériteront, sans aucun doute, de la part des personnes vouées, par devoir ou par goût, à l'étude de l'Orient, une reconnaissance que la mémoire de M. Saint-Martin partagera avec celle de l'intrépide voyageur.

Digitized by Google

Nous avons lieu de croire que M. Saint-Martin concourut par divers mémoires à la détermination que prit le gouvernement de Charles X d'entreprendre la conquête d'Alger.

La confiance que M. Saint-Martin inspira par ces divers travaux, où la science et la politique se trouvaient dans un contact immédiat, confiance honorable pour lui et pour le gouvernement qui recourait à ses lumières, contribua sans doute puissamment à le faire entrer dans une lice politique dont les suites funestes ont répandu trop d'amertume sur les deux dernières années de sa vie. Il est peu surprenant que les hommes voués à l'étude de l'histoire des nations qui ont cessé depuis longtemps de figurer sur la scène du monde, ou de celles que la distance des lieux et plus encore la différence du caractère, des mœurs, de la religion et des préjugés éloignent du théâtre sur lequel vivent leurs studieux observateurs; que ces savants, dis-je, qui n'ont guère vécu qu'avec les siècles passés, et, pour ainsi dire, sous un autre hémisphère, se forment en politique des théories où rien ne soit moins pris en considération que leurs contemporains et leurs compatriotes. C'est là, nous sommes portés à le croire, le genre d'illusions auquel cédèrent les écrivains estimables, et assurément bien intentionnés, qui en établissant, au commencement de 1829, le journal auquel ils donnèrent le nom d'*Universel,* se flattèrent de diriger l'opinion publique vers les idées qui leur paraissaient seules propres à préserver la France de nouvelles secousses. Ils proclamèrent avec confiance des espérances qu'ils avaient imprudemment conçues; et plus la crise qui devait les détromper approchait, plus ils triomphaient d'avance d'un succès que la cause pour laquelle ils combattaient ne devait point obtenir. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'il contribuèrent, selon toute

Digitized by Google

apparence, à entretenir dans une funeste erreur un gouvernement qui, méconnaissant les circonstances au milieu desquelles il vivait et la disposition des esprits, et froissé par l'exagération de deux opinions opposées qui menaçaient son existence, se précipita, sans s'en apercevoir, dans l'abîme creusé sous ses pas.

Tout le monde sait quelle part M. Saint-Martin prit à la publication de l'Universel; mais ce que tout le monde ne sait pas, et ce qu'il est nécessaire de dire, c'est que, de sa part, ce fut l'effet d'une pleine conviction, et non un calcul de la cupidité ou de l'ambition. Pour lui, toute sa politique avouée c'était de donner beaucoup de force au pouvoir, et de rendre son action aussi libre et aussi indépendante qu'elle devrait l'être, dans l'intérêt de la société, si ceux qui sont appelés à gouverner étaient soustraits par cela même aux dangers de l'erreur et à l'empire des passions. Il écrivait en 1830 sur les matières politiques sous les inspirations spontanées du même sentiment qui, en 1815, à une époque où rien d'étranger ne le sollicitait à manifester son opinion, lui dicta le petit pamphlet intitulé *Motifs de mon vote négatif,* et par lequel il bravait un pouvoir peu accoutumé à la résistance. Quelque étrangère que soit cette tribune aux discussions de la politique, quand elles ne datent pas de quelques siècles, je n'ai pu me dispenser de cette courte excursion hors du domaine de l'Académie, parce que je devais rendre justice à la mémoire de M. Saint-Martin, et parce que sa participation aux doctrines de l'Universel, qu'il n'était pas homme à désavouer, lui fit perdre, non-seulement l'emploi qu'il avait au ministère des affaires étrangères, ce qui, de son aveu à lui-même, était une conséquence inévitable du nouvel ordre de chose, mais aussi la place d'administrateur de la biblio-

Digitized by Google

thèque de l'Arsenal. On dut alors regretter que la pureté de ses intentions ne fût pas bien appréciée, et qu'on eût puni sur le savant les erreurs de l'écrivain politique.

Cette disgrâce fut vivement sentie par ceux mêmes des savants et des hommes de lettres qui avaient suivi en politique une ligne tout opposée à la sienne; et la chaire d'histoire du collége de France étant venue à vaquer en 1831, par la démission de M. Daunou, dont la retraite laissait dans cet illustre établissement un vide difficile à remplir, M. Saint-Martin fut présenté par l'assemblée des professeurs et par l'Académie des belles-lettres pour cette chaire, à laquelle ses études lui donnaient tant de droit. Mais les souvenirs de 1830 exerçaient encore trop d'influence, et cette double présentation demeura sans effet. Une seule considération adoucit, pour tous ceux qui lui portaient intérêt, la douleur de ce mauvais succès: c'est qu'ils craignaient que sa constitution délicate ne pût supporter les fatigues de l'enseignement public. Pour lui, il trouva dans le vif intérêt dont il avait été l'objet une indemnité digne de son noble caractère.

Pour être juste je dois m'empresser d'ajouter que cet intérêt fut partagé par les dépositaires du pouvoir, et que l'accueil fait aux réclamations de ses amis ne leur laissait aucun lieu de douter des dispositions bienveillantes qui apporteraient bientôt un adoucissement à la rigueur dont on avait usé envers lui. Elles allaient se réaliser; et celui qui lui rend aujourd'hui un dernier hommage d'estime et d'affection était chargé de lui en porter l'assurance, quand il apprit qu'il venait d'être atteint de la maladie qui, à cette époque, faisait d'affreux ravages dans la capitale.

A peine s'était-il écoulé cinq semaines, depuis que la mort avait enlevé à M. Saint-Martin l'ami de toute sa vie, le

Digitized by Google

confident de toutes ses pensées, le dépositaire de tous les projets qu'il formait dans l'intérêt des études historiques et de la littérature asiatique. Rémusat avait terminé entre ses mains, le 2 juin 1832, une vie malheureusement trop courte, et avait laissé à son ami le soin de faire exécuter ses dernières volontés; et le 10 juillet suivant, après deux jours de maladie, Saint-Martin avait cessé de vivre. Il semblait que la mort eût choisi ses victimes dans cette Académie, et parmi les principaux soutiens des études orientales.

Outre les Mémoires que M. Saint-Martin avait lus à l'Académie, et qui, comme je l'ai dit, sont actuellement sous les yeux du public, il a laissé plusieurs ouvrages auxquels il n'avait pas mis la dernière main, et dont quelques-uns même sont incomplets. J'ai déjà parlé de ses recherches sur la Mésène et la Characène, qui contiennent aussi des observations sur les médailles des rois de cette dernière contrée; il faut y joindre une histoire des Arsacides, qui devait embrasser celle de toutes les branches de cette puissante famille. L'auteur en distinguait quatre, savoir : les Arsacides de Perse, ceux d'Arménie, les Arsacides Indiens ou Bactriens, et une quatrième branche qu'il désignait sous le nom d'Arsacides du Nord ou Septentrionaux. Le premier Mémoire qu'il lut à l'Académie avait pour sujet l'origine des Arsacides et l'époque de la fondation de leur puissance. Il n'a point été imprimé dans le recueil de l'Académie, parce qu'il était destiné à servir d'introduction à l'histoire de cette illustre famille, histoire dont quelques parties sont entièrement terminées; d'autres sont incomplètes ou ne sont qu'ébauchées; on espère toutefois parvenir à compléter l'ouvrage, au moyen des matériaux laissés par M. Saint-Martin. Palmyre, l'illustre Zénobie et la famille de cette héroïne, trahie par le sort, sont

Digitized by Google

l'objet d'un autre ouvrage dont un fragment avait été aussi communiqué à l'Académie en 1821, mais qui est resté imparfait.

M. Saint-Martin avait annoncé plus d'une fois un travail général sur la chronologie ancienne, et il se flattait d'avoir trouvé la solution de quelques-unes des graves difficultés que présente ce vaste sujet. On n'a trouvé que quelques fragments incomplets de cet ouvrage, et il est permis de croire qu'il en avait plutôt conçu que réalisé le plan. Au reste nous ne devons point entrer ici dans le détail de tous les travaux de M. Saint-Martin restés en manuscrit, et qui consistent en traductions, en articles de biographie, de géographie, d'histoire littéraire et de bibliographie, destinés à former un supplément à la bibliothèque orientale de d'Herbelot; enfin en fragments ou chapitres détachés du grand ouvrage qui devait embrasser toute la chronologie ancienne. Le gouvernement ayant ordonné la publication des travaux manuscrits laissés par M. Saint-Martin, et ayant confié le soin de cette publication à M. Lajard, le public ne sera privé de rien de ce qui paraîtra pouvoir être utile aux lettres et honorable à la mémoire de l'auteur. On sait que, dans sa jeunesse, il avait conçu le plan et commencé la composition d'un poëme épique qui devait porter le nom de *Chosroès*, sujet pris dans l'histoire de la Perse; mais on n'en connaît aucun fragment.

Le Journal des savants, le Journal asiatique, lui sont redevables d'un grand nombre de notices historiques et de dissertations philologiques, ainsi que je l'ai déjà indiqué; il a surtout enrichi la Biographie universelle d'une multitude d'articles relatifs à l'histoire, soit politique, soit littéraire, de l'Orient. Tant de travaux, les uns achevés, les autres interrompus par une mort prématurée, peuvent faire apprécier ce

Digitized by Google

que la saine érudition et la science historique devaient attendre du savant qui leur a été enlevé dans la force de l'âge, lorsqu'il n'était encore que dans sa quarante-deuxième année. Il a fait assez pour que son nom passe avec honneur à la postérité, et pour que nos successeurs partagent les regrets que sa perte nous a inspirés. Il a terminé sa trop courte carrière le 10 juillet 1832.

M. Saint-Martin avait épousé madame Marie-Adélaïde Cairasco, veuve de M. Castex; aucun enfant n'a été le fruit de cette union.

Il a eu pour successeur à l'Académie M. Stanislas Julien.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. SAINT-MARTIN.

Notice sur l'ouvrage de M. Champollion le jeune, intitulé : *l'Égypte sous les Pharaons*, ou *Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire d'Égypte avant l'invasion de Cambyse*. Paris, 1811, in-8°. (Extr. du Moniteur.)

Notice de l'Essai de M. Abel-Rémusat sur la langue et la littérature chinoises. Paris, 1811, in-8°. (Extr. du Mag. encyclop.)

Discours prononcé à l'installation de la Société royale des antiquaires de France. Paris, 1814, in-8°.

Discours prononcé aux funérailles de M. Bourgeat, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, 1814, in-8°.

Motif de mon vote négatif sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Paris, 1815, in-8°.

Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, suivis des textes arméniens de l'Histoire des princes Orpélians, par Étienne Orpélian, archevêque de Sionnie; des géographies attribuées à Moyse de Chorène et au docteur Vartan; avec plusieurs autres pièces relatives à l'histoire d'Arménie; le tout accompagné de traductions françaises et de notes explicatives. Paris, 1818, 2 vol. in-8°.

Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémées, ou Examen critique de l'ouvrage de M. Champollion-Figeac, intitulé : *Histoire des Lagides*. Paris, Impr. royale, 1820, gr. in-8°.

Observations sur l'opuscule intitulé : *Supplément aux Annales des Lagides, ou défense de cet ouvrage*. Paris, 1820, in-8°.

Notice sur le zodiaque de Denderah. Paris, 1822, in-8°.

Notice sur la vie et les travaux numismatiques de Tôchon d'Annecy, en tête de l'édition posthume des Recherches de cet

Digitized by Google

académicien sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte. Paris, 1822, in-4°.

Nouvelle édition de l'Histoire du Bas-Empire, par Le Beau, corrigée et augmentée d'après les historiens orientaux. Paris, 1824 et années suivantes, 13 vol. in-8°. (Continuée jusqu'au tome XXI et dernier par M. Brosset jeune.)

Choix de fables de Vartan; traduction et texte. Paris, 1825, gr. in-8°.

Relation d'un voyage de l'évêque d'Arzenjan, Martyr, en Europe et dans l'océan Atlantique; texte arménien et version française. Paris, 1827, in-8°.

Traité sur le calendrier. Paris, 1827, in-8°. (Extrait de l'Encyclopédie moderne de M. Courtin.)

Élégie sur la prise d'Édesse par les musulmans, poëme de Nersès Klaïetsi, patriarche d'Arménie; publiée en arménien, par le docteur Zorab, avec une version française, et avec une notice sur l'auteur, par M. Saint-Martin. Paris, 1828, gr. in-8°.

Lettre au rédacteur du journal *le Temps*, sur la destitution de M. Saint-Martin de la place d'administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Paris, 1830, in-8°.

Beaucoup d'autres écrits de M. Saint-Martin ont été insérés en divers recueils :

Dans celui de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XII : Mémoire sur l'éclipse de Thalès et sur l'époque de la prise de Sardes par Cyrus ; — sur l'histoire d'Égypte en général et sur les systèmes d'Hérodote et de Diodore de Sicile en particulier ; — sur les inscriptions de Persépolis ; — sur les aventures de Léon, dernier roi des Arméniens ; — sur l'époque du règne d'Osymandyas ; — sur Psammitique, roi de Corinthe ; — sur un passage de Salluste, relatif à l'origine des Maures et de plusieurs autres peuples de l'Europe occidentale.

Dans les Notices et extraits des manuscrits, tome XI : Notice du décret ou privilége de Léon III, roi d'Arménie, en faveur des Génois, en 1288.

Dans le Journal des savants, 12 articles : Sur la Chronique d'Eusèbe; février 1820. — Sur les inscriptions lyciennes découvertes par M. Cockerell; avril 1821. — Sur un papyrus égyptien expliqué par M. Böckh; septembre 1821. — Sur l'inscription hiéroglyphique de l'obélisque de Philé; avril 1822. — Extrait d'un Mémoire sur l'histoire d'Égypte; septembre 1823. — Sur la Johannide de Fl. Cresc. Corippus; avril 1828. — Sur les synchronismes des temps héroïques, par M. Petit-Radel; juin. — Sur le voyage de M. Schultz en Orient; août. — Sur la description de l'ancienne Arménie par Luc Indjidjan; septembre 1828. — Sur une collection des auteurs classiques de l'Arménie; juillet 1829. — Sur la Chronique géorgienne traduite par M. Brosset jeune; février 1830.

Dans le Journal asiatique, environ 20 articles qui concernent la Grammaire chinoise de M. Rémusat; l'Exposition de la foi musulmane, par M. Garcin de Tassy; une tragédie arménienne; la langue géorgienne; des cartes manuscrites de Tiéfenthaler; la Vie et les écrits de Moyse de Khorène; les Fables arméniennes de Vartan ; un manuscrit javanais ; des manuscrits orientaux offerts par lord Kinsborough ; la parabole de l'Enfant prodigue traduite en albanais ; la Symbolique de M. Creuzer ; les principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale en 1828 ; le Voyage littéraire de M. Schultz en Orient ; les Révolutions de l'Arménie sous le règne d'Arsace II, au IVe siècle ; les inscriptions ar-

Digitized by Google

méniennes de Bolghari; des médailles gréco-indiennes, etc.

Dans la Biographie universelle, 275 articles sur autant de personnages, entre lesquels on peut distinguer David, philosophe arménien; Saint-Ephrem; cinq Étienne, patriarches d'Arménie; onze George, rois de Géorgie; Haiton I et II, rois d'Arménie; quatre Hormisdas; trois Iezderjerd et deux Khosrou, rois de Perse; six Léon, rois d'Arménie; Maribas Cathina, et Mekhithar, historiens arméniens; Mas'oudy, historien arabe; Mesué, médecin arabe; trois Mithridate, rois des Parthes; Moyse de Khoren, historien d'Arménie; Osymandyas, roi d'Égypte; sept Pharnabase, rois d'Ibérie; quatre Phraates, rois des Parthes; Édouard et Richard Pococke; quatorze Ptolémée, rois d'Égypte; Pygmalion, roi de Tyr; deux Roustam, guerriers persans; Sardanapale, roi d'Assyrie; huit Sauromatès, rois du Bosphore cimmérien; six Séleucus, rois de Syrie, etc.

M. Saint-Martin a été l'un des collaborateurs de la nouvelle édition de l'Art de vérifier les dates, et du journal *l'Universel* depuis le 1er janvier 1829 jusqu'au 27 juillet 1830.

Il a laissé des ouvrages inédits, dont M. Lajard a commencé la publication : Recherches sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène, ouvrage posthume de M. Saint-Martin, publié par M. F. Lajard. Paris, Imprimerie royale, 1839, in-8°.

M. Lajard se dispose à publier l'ouvrage de M. Saint-Martin sur les Arsacides, et sa traduction de l'Histoire d'Arménie par Jean Catholicos.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE CHÉZY.

Lue dans la séance publique du 14 août 1835.

Parmi les diverses conquêtes dont s'est enrichie, depuis un demi-siècle, la littérature orientale, aucune n'a ouvert une carrière plus vaste à l'activité et aux recherches de l'Europe savante que celle de la langue sacrée de l'Inde. Avant cette époque, quelques hommes, mus par l'intérêt de la religion, ou par le désir de favoriser les relations politiques ou commerciales avec les peuples de ces contrées reculées, avaient consacré leurs efforts à introduire parmi nous la connaissance de quelques-uns des idiomes nombreux qui se partagent aujourd'hui la population indigène de la presqu'île au delà du Gange; mais l'accès à la langue sanscrite, à laquelle tous ces idiomes devaient une grande partie de leurs richesses, était resté interdit aux Européens; et il semblait impossible de renverser la barrière que le fanatisme, ou, si l'on veut, le préjugé religieux de la race sacerdotale opposait aux étrangers animés du noble désir de posséder la clef de l'ancienne littérature de ce vaste pays. Sous le règne du grand Acbar, la puissance musulmane avait fait quelques pas vers les régions inconnues

Digitized by Google

de cette littérature; mais les traductions persanes de divers fragments des livres religieux de l'Inde ne fournissaient aucun moyen de puiser aux sources mêmes, quoiqu'elles pussent donner une idée imparfaite des dogmes brahmaniques, de la mythologie indienne, et des institutions religieuses et politiques qui s'y rattachent.

L'illustre William Jones, amateur passionné des muses de l'Orient, appelé au Bengale par des fonctions publiques en 1783, ne se rebuta point des obstacles que lui opposait la prévention nationale, et que n'avait pu vaincre entièrement Halhed, à qui l'Europe dut le code des Gentoux. A force de persévérance et de sacrifices il obtint de quelques pandits, moins scrupuleux ou plus avides, l'initiation aux mystères de l'idiome sacré; et la publication du drame de Sacountala annonça à l'Europe, dès 1789, que la langue sanscrite avait cessé d'être un sanctuaire inaccessible. Mais, pour profiter de cette conquête et retirer les fruits de cette victoire comme le faisait William Jones, il fallait être dans l'Inde; et le moment devait se faire attendre encore longtemps, où, par la publication de livres élémentaires, l'Europe serait admise à s'associer à la culture du champ qu'on commençait à peine à défricher. Un seul missionnaire, le P. Paulin de Saint-Barthélemy, avait essayé de remédier à cette disette totale de grammaires et de lexiques. Ses ouvrages, qui déposaient de son zèle, et de ses généreux efforts, étaient plus propres à signaler le déficit réel qu'à le faire disparaître, à inspirer des désirs qu'à les satisfaire. Ce fut au milieu de ces difficultés, qui pouvaient paraître invincibles, que l'académicien célèbre dont je viens aujourd'hui mettre sous les yeux de l'Académie les titres à nos regrets et à la reconnaissance de la France se consacra à l'étude de la langue sanscrite, étude à laquelle il est demeuré constamment fidèle

Digitized by Google

pendant le reste d'une vie malheureusement trop courte, et traversée de trop de peines et de contradictions.

Antoine Léonard de Chézy naquit à Neuilly le 13 janvier 1773. Son père, Antoine de Chézy, mort directeur de l'école des ponts et chaussées, en 1798, a laissé un nom honoré par de grands et importants travaux d'utilité publique, et par des vertus qui n'étaient surpassées que par sa modestie. Il était naturel que M. de Chézy père destinât son fils à une carrière où lui-même il pouvait guider ses pas, et où la jeunesse de l'élève aurait trouvé un puissant appui et une noble recommandation dans l'estime générale qui s'attachait si justement à son nom. Mais tandis que le jeune de Chézy, admis parmi les élèves de l'école polytechnique à l'époque même de sa formation, étudiait par devoir les sciences propres à le conduire au but qui lui était proposé, la littérature, les langues savantes, plusieurs des idiomes de l'Europe moderne, et les sciences naturelles se partageaient son inclination et ses loisirs; et les charmes qu'il y trouvait ne contribuaient pas peu à retarder ses progrès dans la géométrie et les mathématiques. Parmi les langues qui, dès l'âge de quinze ans, fixèrent d'une manière plus spéciale son attention et devinrent l'objet de prédilection de ses études, l'arabe et le persan furent bientôt au premier rang, et le dernier de ces idiomes, plus analogue à la tournure de son esprit, et qu'on pourrait appeler l'italien de l'Orient, eût vraisemblablement reçu ses hommages sinon exclusifs du moins les plus assidus, jusqu'à la fin de sa vie, si l'étude bien autrement difficile du sanscrit ne fût devenue pour lui, à l'âge de trente-trois ans, une passion qui semblait ne pas vouloir souffrir de rivale. Mais n'anticipons point sur les époques que nous devons parcourir dans leur ordre successif.

Le père de M. de Chézy ne se méprit point sur les inclina-

Digitized by Google

tions de son fils; il eut la sagesse de sentir qu'on obtient rarement des succès dans une carrière pour laquelle on n'est point né, et consentit à laisser prendre à l'héritier de son nom une direction qui, en promettant moins d'avantages peut-être, lui permettrait de réserver une partie de son temps pour ses études favorites. Le jeune de Chézy obtint un emploi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Vers cette époque, au milieu des décombres et sur les ruines de tout ce qui avait fait pendant de longues années l'honneur de la France, se relevaient ou apparaissaient pour la première fois quelques-unes de ces institutions qui ne peuvent fleurir qu'à l'ombre de l'ordre et dans le sein d'une société bien réglée, qui disparaissent devant l'anarchie, et que l'anarchie redoute. L'Institut venait de remplacer les anciennes académies; une école entièrement nouvelle fut créée en 1795, pour l'enseignement de quelques-unes des langues vivantes de l'Orient. Ce fut une circonstance heureuse pour le jeune de Chézy, qui s'empressa de fréquenter les cours d'arabe et de persan, et qui, parmi un assez grand nombre d'élèves, se fit distinguer des professeurs par son ardeur et ses rapides progrès. Là se forma, entre le jeune novice de la langue de l'islamisme et de l'Alcoran, et celui qui, aujourd'hui dans un âge avancé, ne peut léguer à son disciple chéri que d'inutiles regrets et des larmes qui se confondent, hélas! avec celles que provoquent d'autres et plus récentes douleurs, une liaison d'estime réciproque, d'amitié pure et sincère, de dévouement filial, de tendresse presque paternelle, que la mort seule a pu rompre, mais qui a laissé dans les écrits de l'un et de l'autre des traces ineffaçables.

Bientôt une circonstance se présenta, qui, si elle interrompait le cours de ces études littéraires, pouvait en hâter et en développer les fruits, puisqu'elle allait en transporter la cul-

Digitized by Google

ture sur le sol même où la pratique journalière devait remplacer les théories savantes, ou du moins se combiner avec elles. Quelques jeunes orientalistes devaient être adjoints à l'expédition qui se préparait pour porter la civilisation française, ou plutôt les arts et les sciences de l'Europe, dans la patrie des Pharaons et des Ptolémées. Un homme profondément versé dans les langues et la politique des nations musulmanes devait servir de chef et de guide à cette jeunesse jetée au milieu d'une population étrangère; et, sous la direction de Venture, elle ne pouvait manquer de bien remplir sa mission. De Chézy fut un de ces jeunes gens, et l'on peut se faire une idée du bonheur dont il se croyait déjà assuré. Mais alors, comme dans le reste de sa vie, le bonheur, au milieu même de succès réels, ne fut jamais pour lui qu'un rêve, parce qu'il le chercha trop souvent hors de lui-même, où il lui eût été si facile de le trouver. Une maladie grave, dont il fut atteint à Toulon et qui mit sa vie en danger, ne lui permit pas de quitter la France, et dès que sa santé fut rétablie, il dut revenir à Paris. Là l'attendait cette commune et inévitable vocation des générations nouvelles, qui, pendant de longues années, a menacé la culture des lettres d'une entière stérilité. A cette époque toutefois, la sévérité des lois sur le service militaire n'avait point encore obtenu cette organisation puissante et irrésistible à laquelle devait la porter plus tard le génie des combats et l'ambition des conquêtes, et le jeune orientaliste trouva des protecteurs avec l'aide desquels il franchit cet écueil, et il put se livrer, au sein de sa famille, à la continuation de ses études.

La mort de son père, arrivée à la fin de 1798, lui faisait un devoir de se consacrer à des fonctions qui assurassent son existence, sans imposer des sacrifices trop pénibles à sa vénérable mère. Il eut le bonheur d'obtenir à la bibliothèque qu'on

Digitized by Google

appelait alors nationale, et au département des manuscrits, une place qui l'attachait d'une manière spéciale à M. Langlès, alors conservateur des manuscrits orientaux, et professeur de langue persane à l'école des langues vivantes de l'Asie. L'admission de M. de Chézy à ce riche dépôt n'est pas une des moindres obligations que la littérature ait au savant orientaliste enlevé aux lettres à un âge où il pouvait encore leur rendre de grands services. Et si, dans la suite, la bienveillance qu'il avait d'abord témoignée si efficacement à son élève, et qu'il lui conserva longtemps, éprouva quelque altération, lorsque l'éclatante renommée de M. de Chézy éclipsait celle de son ancien maître, cette faiblesse, si commune à l'humanité, ne doit point faire oublier le bienfait, qui, en mettant à la disposition de M. de Chézy tous les trésors de l'érudition orientale, a été l'occasion de ses succès et de la gloire qui en a rejailli sur la France. Ces pénibles souvenirs, d'ailleurs, ne doivent-ils pas être effacés et livrés à l'oubli, lorsque la poussière de la tombe a couvert et dévoré tout ce qu'il y avait de mortel et de périssable dans deux savants faits pour s'estimer, qui ne vivent plus que dans leurs écrits, et dont le nom ne doit être prononcé par ceux qui leur survivent qu'avec une respectueuse reconnaissance? L'assiduité obligée auprès du dépôt dont il devait apprendre à connaître toutes les richesses ne fut point, pour le nouvel employé, un assujettissement pénible. Ses devoirs se confondaient trop bien avec ses goûts, pour que toutes les heures qu'il devait à ses fonctions ne fussent pas des heures de jouissance et de bonheur. Ce fut surtout vers la littérature et la poésie persane que se portèrent ses travaux.

On a peine à se faire aujourd'hui, à moins de quarante années de distance, une idée de l'abandon où étaient alors en Europe les muses persanes, et de l'extrême difficulté qu'éprou-

Digitized by Google

vait celui qui désirait se vouer à leur culte. La langue persane n'avait point trouvé dans les études sacrées un motif propre à tourner l'attention vers elle, comme il était arrivé à la langue arabe. Et si, malgré ce ressort puissant, et le vif intérêt qui s'attachait à la langue de l'islamisme, la littérature arabe était encore renfermée dans un cercle bien étroit, elle pouvait paraître cependant un champ en pleine exploitation, auprès de la littérature persane qui n'offrait de toutes parts qu'une friche, où aucune trace de culture ne reposait la vue. M. de Chézy, qu'un penchant particulier entraînait vers la poésie et vers tout ce qui est du ressort de l'imagination et de la sensibilité, choisit pour l'objet capital de ses études trois des poëtes les plus célèbres de la Perse, et dont les noms peuvent être considérés comme représentant les caractères distinctifs de trois époques de la littérature persane; Ferdousi, qu'on a souvent appelé l'Homère de l'Orient, et auquel on ne peut refuser le titre de poëte épique, quoique son immortel ouvrage soit plutôt un poëme cyclique qu'une épopée; Hafiz, l'Anacréon, l'Horace et le Tibulle de la Perse; Djami, que sa verve plus féconde que bien réglée, plus hardie que sage, la facilité de ses compositions et les écarts de son imagination permettent d'en appeler l'Ovide. Saadi, poëte faible, mais élégant prosateur, plein de grâce et d'esprit, moraliste et politique profond, qui est plus connu dans l'Occident que les écrivains que je viens de nommer par son Gulistan ou Jardin de roses traduit depuis longtemps dans plusieurs des langues de l'Europe, ne pouvait manquer de partager les hommages de M. de Chézy; il lui reprochait seulement d'avoir, une fois en sa vie, cédant à je ne sais quel mauvais démon, déshonoré son talent par des tableaux dont aucun voile ne couvre la nudité, aucun prétexte d'allégorie et de mysticisme n'atténue la turpitude.

Digitized by Google

M. de Chézy entreprit de faire passer dans notre langue un poëme de Djami, et un long et charmant épisode du *Schah-namèh* de Ferdousi. Le premier de ces ouvrages, les Amours de Medjnoun et Léila, sujet qui a inspiré tant de poëtes célèbres de l'Orient, a été publié en 1806. La préface mise à la tête de cet ouvrage fait connaître avec quelle zèle, j'ai presque dit avec quelle passion, le traducteur s'était voué à l'étude de la poésie persane, dont il se proposait d'écrire l'histoire depuis Ferdousi jusqu'à nos jours. Il ne voulait, disait-il, « que glaner « sur la lisière du champ fertile où d'autres moissonnaient, et « rassembler quelques-unes des fleurs si variées que les mains « laborieuses de ceux-ci négligeaient de cueillir, pour ne point « interrompre de plus nobles travaux. » Mais de quel prix n'eût point été une corbeille de fleurs choisies et assorties par un goût exquis et une main exercée? Les manuscrits qu'il a laissés, et auxquels les circonstances d'une vie mêlée d'anxiétés, et une sorte de nonchalance qui lui était naturelle, ou que peut-être il avait contractée dans la fréquentation des génies de l'Orient, l'ont empêché de mettre la dernière main, formeraient sans doute une anthologie du plus grand prix, et digne d'aller de pair avec la célèbre anthologie arabe d'Abou-Témam, s'ils trouvaient un éditeur capable de suppléer à ce qui leur manque pour se présenter aux regards du public sous un aspect digne de leur auteur. Si les textes épurés par la critique étaient joints aux traductions, un ou deux volumes de cette nature fourniraient aux amateurs des muses persanes un cours pratique pour l'étude d'une langue cultivée par tant de génies du premier ordre. Nous n'osons dire jusqu'à quel point ces vœux peuvent être réalisés; mais nous n'hésitons point à assurer, sans avoir vu ces précieux débris de l'héritage laissé par le traducteur de Medjnoun et Léila, que, s'ils répondent à l'idée

Digitized by Google

qu'en a donnée une plume amie, les lettres ont un puissant intérêt à en réclamer la jouissance. Ceci me rappelle à Medjnoun.

Le traducteur de Djami, qui nous paraît avoir usé d'un peu trop d'indulgence envers le poète persan, était bien loin d'avoir nui au mérite de celui-ci, et d'avoir porté aucune atteinte aux droits que son beau talent lui donnait à l'estime des gens éclairés, par les nombreux retranchements qu'il avait faits et les licences qu'il s'était permises. Il sentait lui-même que la justesse de son esprit et la délicatesse de son goût l'avaient entraîné, comme malgré lui, dans un système qui se rapprochait plus de l'imitation que de la traduction; mais, en faisant cet aveu, il justifiait la liberté qu'il avait prise par des motifs tirés de la nature même des choses, et qui ne demandent qu'une seule restriction : c'est qu'il faut user sobrement d'une telle liberté, et surtout ne jamais prêter à l'auteur original des idées ou des métaphores qui lui sont étrangères. La traduction de Medjnoun n'obtint qu'un faible accueil du public, parce qu'elle resta presque ignorée. Elle n'était point recommandée par de jolies gravures. Le papier, le format, l'exécution de l'ouvrage, tout était modeste comme le traducteur. Aucune des trompettes de la renommée ne s'intéressait à un écrivain qui n'avait de passion que pour l'étude, de goût que pour la retraite. Cependant voilà que, au milieu du tumulte des armes et des chants de triomphe, des récompenses nationales sont annoncées avec emphase pour les sciences, les lettres et les arts. Tous les talents sont appelés à concourir ou à juger les concurrents. Les formes les plus solennelles devront accompagner la proclamation des noms des vainqueurs; la munificence publique renouvellera tous les dix ans ce spectacle destiné à rappeler les jeux solennels de la Grèce antique. Medjnoun,

Digitized by Google

sans autre appui que son mérite, obtient, par un jugement non contesté, une de ces couronnes dont l'espoir avait jeté tant d'agitation dans la république paisible dont Apollon et les Muses forment l'Aréopage. On sait comment tout ceci se termina, ou plutôt ne se termina point. N'avait-on voulu que déconsidérer les talents de l'esprit, et le génie, au profit de la gloire des armes? ou bien l'issue ridicule de ce concours n'était-elle qu'une inexplicable inconséquence? ou, enfin, était-ce le renouvellement de la ruse par laquelle Alcibiade avait su étourdir l'esprit léger des Athéniens? La solution de ce problème n'est point de mon sujet.

Le second morceau dont M. de Chézy avait préparé la publication était l'épisode de Sohrab, fils de Roustam et de la princesse fille du roi de Semendjan, l'un des morceaux les plus remarquables du poëme héroïque de Ferdousi. Ce qu'il y a de plus difficile dans la tâche que s'impose le traducteur de Ferdousi, c'est de constituer le texte persan, en comparant divers manuscrits; de le dégager des nombreuses interpolations que le caprice et la licence des copistes y ont introduites, et de faire un choix judicieux entre les diverses leçons qui s'offrent à chaque instant. Cette partie critique du travail avait été faite par M. de Chézy, et le texte persan de cet épisode, qui se compose d'environ 1600 distiques, tout prêt à être imprimé, se trouve, à ce qu'on assure, dans les portefeuilles qu'il a laissés. Je m'étonne qu'on n'en ait point trouvé aussi la traduction, du moins ébauchée; car, si mes souvenirs ne me trompent point, il m'en avait souvent parlé, à l'époque même où il publia son Medjnoun, comme d'un travail qu'il était prêt à livrer à l'impression. Quoi qu'il en soit, ce projet n'eut point d'exécution. Le texte de ce même épisode a été publié dans l'Inde, en 1814, avec une imitation en vers anglais, et dès

Digitized by Google

lors M. de Chézy a dû condamner son travail à l'oubli. D'ailleurs, presque en même temps qu'il publiait sa traduction du poëme de Djami, il commençait à se livrer à l'étude de la langue sanscrite, et, de ce moment, la littérature persane ne fut plus pour lui qu'un délassement d'un travail bien autrement sérieux, et hérissé de difficultés qui réclamaient toutes les forces et toute l'application de son esprit.

Le désir de se livrer à l'étude de la langue des Vedas lui fut inspiré, suivant toute apparence, vers 1803, par les relations que ses fonctions à la bibliothèque nationale lui donnèrent avec un savant anglais, qui, marchant, comme les Colebroocke et les Wilkins, sur les traces de William Jones, avait acquis une connaissance approfondie de la langue sacrée des Brahmes. M. Hamilton, c'était le nom de ce savant, se rendant aux instances de M. Langlès, avait entrepris le catalogue raisonné des nombreux manuscrits sanscrits que renfermait le dépôt confié aux soins du savant français. Le conservateur, satisfait d'associer son nom à celui de M. Hamilton dans la publication de ce catalogue, ne songea point sans doute à acquérir lui-même, à l'aide de celui dont il mettait à profit les talents, la connaissance d'un idiome si important pour la direction qu'il avait donnée à ses propres travaux; mais l'employé, qui voyait dans la littérature indienne une nouvelle source de ces jouissances dont son esprit et son goût avaient toujours été avides, conçut dès lors le désir de surmonter toutes les difficultés, et de joindre l'étude de la langue sanscrite à celle des langues de l'Asie qu'il cultivait déjà avec tant de succès. Toutefois il n'osa pas se faire initier à cette connaissance en recourant à la complaisance de M. Hamilton, qui certes n'eût pas mieux demandé que de faire pour lui ce qu'il faisait pour un autre savant qui a rendu et rend encore de grands services à la littérature in-

Digitized by Google

dienne. Ce ne fut même que plus tard, et seulement en 1806, qu'il commença à exécuter son projet, au moyen des faibles secours que lui offraient les ouvrages du père Paulin de Saint-Barthélemy, et de quelques esquisses de grammaire qu'il trouvait dans le dépôt auquel il était attaché. C'était pour ainsi dire à la dérobée et avec une sorte de mystère qu'il se livrait à cette étude, comme s'il eût été à Bénarès, et qu'il eût craint de soulever contre lui le fanatisme jaloux de la caste sacerdotale. Ce secret toutefois n'en fut pas longtemps un pour celui qui lui consacre cette notice, et qui l'encouragea à persévérer dans sa généreuse entreprise.

Il s'y livra avec tant d'ardeur et de constance, et son courage fut tellement soutenu par les premiers succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière où il n'était entré qu'en tremblant, que rien ne put le détourner d'une étude qui était devenue le besoin de sa vie. Avec de semblables dispositions, il n'est point de difficultés qui ne disparaissent, d'obstacles dont on ne triomphe. Aussi, lorsque parut en 1808 la grammaire sanscrite du savant profond et infatigable Wilkins, fruit de beaucoup d'années d'étude, et qui offrait la quintessence d'un grand nombre de traités grammaticaux écrits dans la langue même des Brahmes, M. de Chézy n'y retrouva, pour ainsi dire, que tout ce qu'il avait déjà appris par ses propres efforts. On peut regretter qu'il n'ait pas lui-même tracé, en quelque sorte, jour par jour, l'histoire de ces premières études, et marqué tous les pas qu'il a faits dans cette route longue et pénible; indiqué les obstacles qu'il a eus à vaincre, les écueils contre lesquels il a dû craindre plus d'une fois de se briser, les moyens à l'aide desquels il les a franchis; en un mot, qu'il n'ait pas dit comment une forte volonté, une application continuelle de toutes les ressources cachées dans l'esprit humain,

Digitized by Google

et qui restent oisives et stériles chez tant d'autres, ont pu lui tenir lieu de grammaire et de dictionnaire, sans qu'aucune instruction orale les remplaçât. Il a pourtant esquissé cette intéressante histoire dans la préface qu'il a mise à la tête de son édition de la Reconnaissance de Sacountala; mais il n'en a marqué que les principaux traits. On ne saurait douter toutefois, et il le reconnaît lui-même, que la traduction des lois de Manou par William Jones et celle du *Hitoupadésa* par l'illustre Wilkins, ne lui aient été d'une grande utilité, et que ses progrès dans l'étude du sanscrit n'aient été beaucoup plus rapides du moment où il put ajouter à ses propres efforts des secours étrangers; mais les faits et les dates me manquent pour caractériser et distinguer avec précision les diverses époques de sa carrière dans l'étude du sanscrit. Ce qu'il nous apprend lui-même dans les préfaces qu'il a mises en tête des deux éditions de sa traduction de la mort de Yadjnadatta, épisode extrait du Ramayana, publié pour la première fois en 1814, c'est que, dès 1809, avec le secours d'une copie informe d'un vocabulaire rédigé par ordre de matières, et par conséquent d'un usage bien peu commode, il avait déjà lu, analysé et presque traduit le poëme de Valmiki, poëme qui, comme le dit lui-même M. de Chézy, égale au moins quatre fois en étendue les deux poëmes d'Homère réunis. Si les personnes qui ne l'ont pas connu pouvaient révoquer en doute une telle assertion, il suffirait de leur rappeler que ce fut à la fin de cette année 1814 qu'il fut appelé, presque sans s'y attendre, à professer la langue dans laquelle ce poëme est écrit. En ouvrant ce cours où devaient se former par ses leçons des hommes dignes de devenir ses émules et ses successeurs, il fit voir qu'aucune des parties de la littérature indienne ne lui était étrangère, et la description d'un combat, extraite du

Digitized by Google

même poëme, lui servit à prouver que l'Homère de l'Inde ancienne n'excellait pas moins dans le genre noble et élevé, qu'il n'était habile à rendre et à communiquer à ses lecteurs les sentiments tendres et les douleurs déchirantes. Déjà à cette époque, et même dès 1813, la France ne possédant point encore les éléments d'une typographie sanscrite, il avait fait graver le texte de l'épisode de la mort de Yadjnadatta en caractères bengalis. Toutefois ce texte n'a été publié qu'en 1826; et c'est à la Société asiatique, qui comptait M. de Chézy au nombre de ses fondateurs, qu'on a été redevable de cette publication. Ce morceau si remarquable de poésie antique parut alors accompagné de tout ce qui pouvait le rendre utile aux études, et particulièrement d'une analyse grammaticale qui y ajoutait un très-grand prix. Le texte original a été reproduit en 1829 par M. Loiseleur des Longchamps en caractères dévanagaris, et est sorti des presses de l'Imprimerie royale.

L'intérêt qu'inspiraient la langue et la littérature de l'Inde et de la Chine, et le désir d'en encourager l'étude parmi nous, et d'en multiplier et répandre les fruits, furent les principaux motifs qui donnèrent naissance à cette société, et lui obtinrent dès son origine la plus flatteuse approbation et le concours le plus bienveillant de la part du prince auguste à la sagesse duquel sont confiées aujourd'hui les destinées de la France. Le Journal asiatique, que la société établit peu de mois après sa formation, s'annonça aux amateurs des lettres orientales par l'élégante traduction de l'ermitage de Candou, petit poëme extrait d'un Pourana, et que M. de Chézy avait lu, le 24 avril 1820, dans une séance publique de l'Institut, comme le tribut que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, remise par Louis XVIII en possession de son illustre nom et de ses an-

Digitized by Google

ciennes attributions, payait à la solennité commémorative de la nouvelle organisation du corps savant dont elle faisait partie. Ce n'est pas le seul ornement dont le journal de la Société asiatique ait été redevable à la plume élégante du traducteur de Medjnoun; et si, par la suite, il contribua rarement à enrichir ce recueil, qui aurait tant gagné à sa participation constante, nous nous abstiendrons d'en développer les causes; et il nous suffira de dire que la faute n'en fut point à lui seul, et que son silence fut souvent l'objet du regret des hommes qui ne voyaient dans cette institution que ce que chacun aurait dû y voir, l'intérêt des lettres et l'honneur de la France.

La Société asiatique ne pouvait se dissimuler que, pour donner une impulsion heureuse à l'étude de la langue sanscrite, il fallait avoir à sa disposition les caractères nécessaires à l'impression des textes. Ce que possédait alors en ce genre l'Imprimerie royale était loin de remplir ce vœu. Après diverses tentatives qui n'auraient pu obtenir un succès complet qu'avec beaucoup de temps et de dépense, la générosité d'un souverain, protecteur éclairé des lettres, et qui avait accueilli de la manière la plus honorable le premier hommage de la Société, vint lever tous les obstacles qui paralysaient ses efforts, et satisfaire le plus ardent désir de son conseil, sans qu'il en coûtât à la caisse de cette institution naissante aucun déboursé. Le savant Schlegel, dont le nom se présente toujours en première ligne lorsqu'il s'agit de la littérature de l'Inde, avait fait graver à Paris, pour le compte et aux frais du roi de Prusse, un corps de caractères dévanagaris. Dès le commencement de l'année 1824, la Société, assurée par le ministre de ce monarque, M. le baron d'Altenstein, qu'elle n'éprouverait aucune difficulté à obtenir une fonte de ce caractère, s'empressa de prendre les mesures les plus actives pour profiter de cette heureuse cir-

Digitized by Google

constance, et, un an plus tard, lorsque ce précieux trésor était près de lui parvenir, le même ministre l'informa que le roi avait daigné ordonner que ces caractères lui fussent donnés en son nom, comme un témoignage de l'intérêt qu'il portait à ses travaux. Une si haute protection accordée aux lettres impose une reconnaissance solidaire à tous les corps savants, et l'on ne risque point de trop s'avancer en assurant qu'elle ne pouvait manquer d'être partagée par l'Académie; la proclamer ici en son nom n'est point non plus une digression étrangère à l'éloge du savant académicien qui est le sujet de cette notice, puisque la Société asiatique, une fois en possession du généreux présent du roi de Prusse, s'empressa de l'appliquer à l'impression du texte sanscrit de Sacountala, ouvrage qui a si longtemps occupé les veilles studieuses de M. de Chézy, charmé ses chagrins, adouci ses peines, et qui a pour jamais associé son nom à celui de l'ingénieux, du spirituel, du sensible Calidasa. Sacountala n'était point inconnue à l'Europe, et la traduction qu'en avait donnée W. Jones, dès 1789, avait assuré au poëte indien l'admiration des savants, qui auparavant ne soupçonnaient même pas que, sur les rives du Gange, on dût retrouver des génies émules des Sophocle et des Euripide. Les goûts particuliers de M. de Chézy, et les qualités qu'il avait reçues de la nature, et auxquelles il dut également ses instants de bonheur et ses longs jours de mélancoliques douleurs, le rendaient plus propre que personne à partager les émotions et la sensibilité qui avaient inspiré à Calidasa le chef-d'œuvre de la poésie dramatique de l'Inde. Aussi peut-on dire qu'il s'identifia avec le poëte indien; et c'est sans doute à cette profonde association du génie de l'auteur original et des dispositions du traducteur qu'il faut attribuer et l'enthousiasme de celui-ci pour l'objet de prédilection de ses études, cet enthousiasme

Digitized by Google

qu'il exprimait si heureusement par ces mots de Tibulle : *In solis tu mihi turba locis,* et le charme sous lequel il a su subjuguer ses lecteurs. Peut-être parmi eux s'en trouve-t-il encore aujourd'hui qui, obligés de s'en rapporter uniquement à la traduction, se disent, comme se le disait M. de Chézy lui-même, après avoir lu celle de l'illustre W. Jones : « Tant de délicatesse, tant de grâces, cette peinture attachante de mœurs qui nous donnent l'idée du peuple le plus poli et le plus spirituel de la terre....., tout cela est-il bien dans l'original indien, ou ne serait-ce point une pure illusion, due au style gracieux, à l'imagination brillante du traducteur? » Mais, hâtons-nous de le dire, ce doute, qui était permis à une époque où la connaissance des éléments de la langue sanscrite n'avait point encore franchi l'espace qui sépare l'Europe de la patrie de Valmiki et de Calidasa, serait absurde aujourd'hui, lorsque partout les ouvrages immortels de ces génies, la gloire de l'Inde antique, comptent un grand nombre d'admirateurs capables d'apprécier le mérite de leurs productions, sous la forme même où elles sont sorties de leurs mains.

La Société asiatique ne devait pas laisser à d'autres l'honneur de faire jouir la France d'un ouvrage dont elle avait, pour ainsi dire, entouré le berceau. Elle résolut donc de faire imprimer à ses frais le texte de Sacountala, avec la traduction et les notes philologiques qui, aux yeux de tous les hommes capables de les apprécier, n'en sont pas le moindre ornement. Ce beau travail, dont l'impression ne pouvait manquer d'entraîner beaucoup de longueurs, et d'éprouver de nombreuses difficultés, ne parut qu'en 1830, à une époque où bien d'autres intérêts occupaient tous les esprits et faisaient fermenter toutes les passions. Aussi passa-t-il presque inaperçu au milieu d'un déluge d'écrits que le même jour voyait naître et rentrer dans

Digitized by Google

le néant d'où jamais, pour l'honneur de l'humanité, ils n'auraient dû sortir. Car tel est le sort de tout ce qui n'est que beau et utile, de tout ce qui ne prépare que d'innocentes et douces jouissances aux cœurs sensibles et aux âmes élevées, quand l'horizon politique est agité par les tempêtes que soulève le vent des passions fougueuses et que nourrit le volcan des intérêts personnels. Mais, quelle qu'ait pu être l'indifférence d'un public qui sentait le sol même trembler sous ses pas, pour les charmes de l'innocente Sacountala, elle honorera la mémoire et le goût de son adorateur passionné, longtemps après que tant de productions bizarres qui dénaturent la langue des Racine et des Voltaire, sans rien ajouter aux vraies beautés de l'art et sans étendre les limites de son empire, auront disparu du théâtre où règnent et régneront encore, en dépit de leurs détracteurs, Molière et Corneille, auprès de Sophocle et de Ménandre.

La santé de M. de Chézy, ébranlée par des peines d'esprit et de cœur, ne lui permettait plus déjà d'entreprendre des travaux de longue haleine ou de terminer ceux auxquels, dans des jours meilleurs, il avait consacré tant de veilles. Toutefois il fit paraître encore en 1831, sous le titre d'*Anthologie érotique d'Amarou,* un petit choix de poésies sanscrites, avec une traduction, des notes et des gloses écrites dans la langue même de l'original. C'était un des ouvrages sur lesquels il avait essayé ses forces avant de se livrer à l'étude sérieuse du texte de Sacountala. Mais il jugea convenable à son âge et au rang qu'il avait si justement acquis par des études sérieuses, de déguiser son nom en le plaçant à la tête de ce recueil de petits poëmes, dont il n'aurait pas osé faire l'objet de son enseignement.

Nous imiterons sa réserve et nous signalerons seulement comme un modèle de finesse, de grâces et d'atticisme la pré-

Digitized by Google

face dans laquelle il s'excuse, sans en éprouver peut-être un bien sincère repentir, d'avoir laissé tomber ses regards sur ces tableaux, fruits de l'imagination d'un poëte qui, pour se faire pardonner les écarts licencieux de sa muse, par une supposition qui à nos yeux les eût rendus plus coupables, prétendait que son âme, dans ses nombreuses transmigrations, avait animé le corps de cent femmes. Dans l'Inde, comme partout ailleurs, la poésie a plus d'une fois oublié que, s'il lui est donné de peindre les passions violentes et leurs aveugles emportements, c'est pour apprendre à l'homme à se soustraire à leur joug honteux et à résister à leurs assauts, jamais pour devenir leur auxiliaire, et cacher sous des fleurs leurs piéges déjà si difficiles à éviter.

M. de Chézy a encore laissé, soit dans le Journal des savants, soit dans d'autres recueils, quelques morceaux précieux, toujours remarquables par l'érudition, le bon goût, la pureté et l'élégance du style. Un fragment considérable de l'ouvrage arabe de Kazwini sur l'histoire naturelle, traduit et annoté par lui, a été inséré dans la Chrestomathie arabe de M. de Sacy. Il a laissé aussi un assez grand nombre de travaux manuscrits, dont nous devons la connaissance à la notice placée à la tête du Catalogue de sa bibliothèque. Ces travaux nous fussent-ils mieux connus, nous ne serions pas assez téméraires pour en porter un jugement dont les éléments nous manqueraient. Nous n'hésitons pas cependant à exprimer le désir qu'ils ne soient pas perdus pour les lettres; et nous croyons surtout devoir former ce vœu pour une grammaire sanscrite qui, même après celle de Carrey, de Wilkins et de Bopp, serait accueillie avec empressement par les amateurs de la langue des Brahmes. Composée par un savant qui avait dû se créer à lui-même le système analytique et

Digitized by Google

synthétique d'un langage difficile et éminemment artificiel, elle devrait, ce semble, porter un caractère d'originalité tout particulier, digne d'un haut degré de méditation et de réflexion.

M. de Chézy avait été de bonne heure, comme nous l'avons déjà dit, et dès le commencement d'avril 1800, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque royale, et il y avait déjà plusieurs années qu'il occupait le poste de premier employé à ce département, lorsque la mort de M. Langlès, arrivée au mois de janvier 1824, lui fit concevoir l'espoir d'obtenir, en lui succédant, le titre de conservateur des manuscrits orientaux, titre dont il remplissait effectivement depuis longtemps les fonctions avec la plus rigoureuse assiduité. Cet espoir sembla d'abord devoir se réaliser; car, sur la liste de présentation à la place vacante, dressée par MM. les conservateurs, il obtint la première place. Cependant, après six mois d'hésitation, le ministre se décida en faveur de M. Rémusat, qui suivait immédiatement M. de Chézy sur cette liste. Il est heureux sans doute, mais difficile, d'avoir à choisir entre deux hommes d'un mérite éminent; toutefois on peut être surpris que vingt-quatre ans de service n'aient pas fait pencher la balance en faveur de M. de Chézy. Nommé adjoint du concurrent plus heureux qui l'avait emporté sur lui, il refusa cette place subordonnée, et il fit bien : c'était une justice qu'il se devait à lui-même. Il dut donc s'éloigner de l'établissement avec lequel il s'était identifié, et qu'il avait cru ne devoir quitter qu'avec la vie, et il se regarda comme victime d'une criante injustice. Cependant l'impartialité exige que nous disions que, si ce fut une erreur, ce ne fut point une injustice de la part du ministre qui avait à se décider entre deux des hommes qui faisaient le plus d'honneur aux lettres, et qui méritaient une égale

Digitized by Google

confiance. Le dépositaire de l'autorité royale, en cédant à regret, comme il l'avouait lui-même, à de nombreuses et puissantes recommandations, put croire que M. de Chézy, appelé, en même temps qu'il quittait la Bibliothèque, à remplacer M. Langlès à l'école des Langues orientales vivantes, dans la chaire de langue persane, trouverait dans cette nomination une juste et honorable indemnité. Les amis de M. de Chézy auraient voulu qu'il surmontât, dans l'intérêt de ses doctes travaux et de sa santé, la profonde impression que fit sur lui un passe-droit dont il s'exagéra la gravité. Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et il est vrai de dire que jamais il n'eut la force d'imposer silence aux pénibles souvenirs de cette époque de sa vie.

De ce moment la disposition mélancolique qui lui était naturelle, et qui s'augmentait par l'isolement auquel il se condamna, mina constamment ses forces physiques et morales, et l'épuisement qui en fut la conséquence favorisa la fatale maladie qui plus tard l'a conduit au tombeau.

M. de Chézy avait été nommé, en 1807, professeur adjoint pour l'enseignement de la langue persane, à l'École des langues orientales vivantes, et y remplaçait habituellement M. Langlès. Des raisons d'économie firent supprimer, en 1816, les trois places de professeurs adjoints. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait appelé à une place d'académicien ordinaire en 1816; et, dans la même année, il fut choisi pour l'un des collaborateurs du Journal des savants, auquel il a fourni un petit nombre d'articles. Il avait reçu de Louis XVIII la décoration de la Légion d'honneur en 1814, presque en même temps qu'une chaire de langue sanscrite avait été créée pour lui au Collége de France, et il avait été mis par la Société asiatique du Bengale, par celle de Bombay et par la So-

Digitized by Google

ciété royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, au nombre de leurs associés étrangers.

Nous avons parlé des principaux ouvrages sortis de la plume de M. de Chézy; mais ce ne sont pas encore là ses titres les plus grands à la reconnaissance des lettres asiatiques. Il est permis de dire, sans nuire au mérite de ses travaux, qu'il a rendu encore à la science dont il a été le créateur parmi nous un service plus éminent, en formant ce grand nombre d'élèves, tant nationaux qu'étrangers, parmi lesquels il nous suffira de nommer ceux qui sont connus de toute l'Europe savante, tels que M. Bopp, M. Eugène Burnouf, MM. Langlois, Loiseleur des Longchamps, etc.

La perte de M. de Chézy fut une de celles dont la fatale année 1832 frappa l'Académie et le Collége royal de France. Attaqué par la cruelle maladie qui a fait dans nos rangs tant de victimes, et dont il avait redouté les atteintes, il ne conserva dès les premiers moments aucun espoir de salut; et si les amis qui l'entouraient purent se flatter un instant de l'idée qu'il leur serait rendu, cette illusion fut de courte durée, et il fut enlevé aux lettres le 30 août 1832. Les regrets qui s'exprimèrent sur sa tombe retentirent en Allemagne et en Angleterre, et apprirent à sa veuve et à ses enfants, que le sort tenait éloignés de lui, qu'ils devaient renoncer pour toujours à l'espérance qu'ils avaient conçue d'une prochaine réunion.

M. de Chézy avait épousé en 1806 madame la baronne de Hastfer, née baronne de Klencke, dont le nom et les talens héréditaires jouissent d'une estime non contestée en Allemagne. De ce mariage sont nés deux fils qui se sont consacrés aux arts, et dont le plus jeune a passé quelques années auprès de son père, et ne l'avait quitté qu'un an environ avant sa mort.

M. de Chézy a eu pour successeur au Collége de France

Digitized by Google

M. Eugène Burnouf, son élève, et il a été remplacé à l'Académie par M. Reinaud.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. DE CHÉZY.

Extrait du Livre des Merveilles de la nature, par Mohammed. Paris, Imprimerie impériale, 1805, in-8°.

Medjoun et Léila, poëme traduit du persan de Djami. Paris, 1807, 2 vol. in-18.

Yajnadatta-Bada, ou la mort d'Yahjnadatta, épisode extrait et traduit du Ramayana, poëme sanscrit. Paris, Didot, 1814, in-8°. — Nouvelle édition, avec le texte gravé, une analyse grammaticale, la traduction française et les notes de M. de Chézy, et une version latine littérale par M. Burnouf. Paris, F. Didot, 1826, in-4°.

Discours d'ouverture du cours de langue et de littérature sanscrites au collége royal de France. Paris, Éberhart, 1815, in-8°.

Théorie du Sloka. Paris, Imprimerie royale, 1827, in-8°.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit, publié avec une traduction française et des notes. Paris, Dondey-Dupré, 1830, in-4°.

Notes et corrections supplémentaires pour l'édition du drame de Sacountala. Paris, Imprimerie royale, 1832, in-8°.

Amarou, anthologie érotique, texte sanscrit, traduction, notes et gloses. Paris, Dondey-Dupré, 1831, in-8°.

M. de Chézy a inséré, dans le Journal des savants, quinze articles dont les sujets vont être indiqués.

En 1816. Le Livre des récompenses et des peines, traduit du chinois par M. Abel Rémusat.

1817. Calila et Dimna, ou Fables de Bidpai, en arabe, avec un Mémoire de M. de Sacy. — Dictionnaire hindoustani-anglais, par M. Shakespear. — Le Nuage messager, poëme sanscrit de Kalidasa, traduit en anglais par M. Wilson.

1819. Pend-Nameh, ou le Livre des conseils, texte persan, avec traduction et notes de M. de Sacy.

1820. Anthologie arabe, par M. Humbert.

1821. Les Oiseaux et les Fleurs, texte arabe, avec traduction par M. Garcin.

1822. Exposition de la foi musulmane, par M. Garcin.

1823. Les Séances de Hariri, édition de M. de Sacy.

1825. Bhagavad Guiia, cum interpretatione latina et notis Guillelmi a Schegel.

1827. Monuments littéraires de l'Inde, expliqués par M. Langlois.

1829. Chrestomathie arabe de M. de Sacy, 2e édition. — Anthologie arabe du même.

1831. Manavam Dharmasastram : Lois de Manou, en sanscrit, avec des notes de M. Loiseleur des Longchamps.

1832. De Pentapotamia indica, commentatio Christiani Lassenii.

Ouvrages inédits.

Vocabulaire pracrit, sanscrit et français. — Grammaire pracrite. — Grammaire sanscrite, traduite de Wilkins, avec additions et notes. — Chrestomathie persane.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DACIER.

Lue dans la séance publique du 25 juillet 1834.

Messieurs, l'hommage qui a déjà été rendu dans cette enceinte à la mémoire de M. Dacier, par l'habile et ingénieux écrivain qui lui a succédé dans l'Académie française, devrait peut-être me faire renoncer à retracer aujourd'hui le tableau de la vie et des ouvrages du savant qui, pendant cinquante ans, a rempli, dans le sein de notre Académie, les fonctions de secrétaire perpétuel. Il est possible que je me fusse imposé ce silence, si je n'avais eu à sacrifier que le désir personnel que j'éprouvais de reconnaître les témoignages d'affection que j'ai reçus de lui pendant de longues années; mais, appelé par les suffrages de l'Académie à le remplacer, j'ai dû considérer comme un devoir indispensable de faire pour lui, dans la mesure de mes forces, ce qu'il a fait pour tant d'autres savants, avec un talent si supérieur et en même temps si varié. Toutefois, messieurs, puisque le discours de M. Tissot est encore présent à votre souvenir, je serai très-court sur les circonstances de la vie de M. Dacier, et je m'attacherai plutôt à vous rappeler avec quel art il savait apprécier le mérite des

Digitized by Google

savants qui avaient fait la gloire de l'Académie, et faire ressortir, de leurs exemples et de leurs travaux, des leçons utiles et de précieux encouragements pour ceux qui ressentaient la noble ambition de marcher sur leurs traces et de partager leur renommée.

M. le baron Bon-Joseph Dacier, ancien membre du Tribunat, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques, l'un des assistants du Journal des savants, associé de plusieurs compagnies savantes, nationales et étrangères, naquit à Valognes, en 1742. Il fut destiné, dans sa jeunesse, à l'état ecclésiastique; et après avoir fait ses humanités, d'abord dans le collége de sa ville natale, et ensuite, comme boursier, au collége d'Harcourt, et y avoir joint l'étude de la théologie, il reçut les ordres mineurs. Mais bientôt une autre carrière, qui, sans être incompatible avec l'état ecclésiastique, était peut-être plus conforme à son inclination, et où il devait honorer par ses succès les hommes célèbres qui l'y introduisirent, vint d'elle-même s'ouvrir devant lui. Admis au nombre des jeunes gens studieux dont l'aîné des frères La Curne de Sainte-Palaye, qui ont si bien mérité de l'ancienne histoire de notre patrie et de notre langue, s'aidait dans ses recherches et dans la formation et le classement de ses immenses collections, il ne tarda pas à être connu du célèbre de Foncemagne, qui, passionné pour les lettres, et les aimant pour elles-mêmes, regardait comme une bonne fortune de s'attacher un jeune homme qui n'avait besoin, pour se consacrer tout entier à leur culte, que d'être encouragé dans ses excellentes dispositions naturelles. M. de Foncemagne dirigeait alors les études du prince héritier de la maison d'Orléans, et

Digitized by Google

père de S. M. Louis-Philippe. Il habitait le Palais-Royal, et fit partager au jeune Dacier les études et les exercices de son élève. Il l'introduisit aussi dans les sociétés choisies, formées d'hommes et de femmes distingués par la naissance et par l'esprit, dont lui-même il était recherché. Peut-être, sous quelques points de vue, eût-il été plus avantageux pour le jeune servant des Muses de ne pas se trouver jeté, de si bonne heure, au milieu de toutes les séductions inséparables de la position où il se voyait placé.

Lorsqu'on réfléchit à ce qu'est devenu, pour la littérature tant ancienne que moderne, ce jeune homme plein de talents, qu'un attrait puissant entraînait à partager ses journées entre l'étude et tous les genres de distractions qui, à l'âge des illusions, assiégent rarement en vain l'esprit et le cœur, on ne pense pas sans quelques regrets à ce qu'il eût pu faire pendant soixante années d'une vie active, et aidé de tous les moyens de succès, s'il eût été plus exclusif dans son goût pour le travail, et s'il n'eût connu d'autre passion que celle qu'inspire la recherche de la vérité. Mais, d'un autre côté, il est impossible de ne pas convenir que ce fut à cette fréquentation du grand monde, et aux efforts qu'il fit pour y paraître avec cette juste estime de soi-même qui assure infailliblement celle des autres, qu'il fut redevable de ces qualités aimables, de ces manières engageantes, de cette fleur de politesse, de ce sentiment délicat du beau et des convenances, qui ne le quittèrent jamais, et qui, dans un âge avancé, faisaient encore rechercher sa société, même par les jeunes gens, et semblaient rajeunir dans sa bouche les vieux souvenirs des cinquante premières années de sa vie. Au surplus, c'est sans doute à ces circonstances de la jeunesse de M. Dacier qu'il faut attribuer ce mélange de goûts sérieux et légers, qui ne se démentit jamais chez lui,

Digitized by Google

dont il faisait lui-même l'aveu, sans en éprouver aucun sentiment pénible, et qui n'a pu échapper à aucune des personnes qui ont joui de son intimité.

M. de Foncemagne ayant perdu une compagne qui faisait tout son bonheur, puis le seul fils qu'elle lui eût laissé, concentra toutes ses affections sur son élève chéri, lui permit de renoncer à la vocation ecclésiastique, et se hâta de le dédommager des avantages qu'il aurait pu trouver dans l'état qu'il quittait. De ce moment, le considérant comme l'héritier de sa renommée, il s'occupa plus que jamais de la direction de ses études et de son avancement, et il trouva en lui tout ce qu'il aurait pu désirer dans le fils le plus tendre et le plus reconnaissant.

Peut-être s'étonnera-t-on que, joignant à la connaissance de l'antiquité grecque et latine celle des sources de notre histoire nationale, M. Dacier ne se fût encore fait connaître des savants, à l'âge de trente ans, lorsque le crédit de son protecteur le fit admettre dans l'Académie des belles-lettres, que par la traduction d'un ouvrage grec, pour laquelle il ne fallait ni de très-pénibles recherches, ni une profonde érudition. On sent que je veux parler de la traduction des Histoires diverses d'Elien, ouvrage qui n'est guère connu que des érudits. On se tromperait, si l'on attribuait uniquement cette lenteur à se produire au grand jour, dans un homme qui pouvait aspirer à se faire distinguer, et comme érudit, et comme écrivain pur et élégant, à la dissipation qu'avait entraînée la position sociale de M. Dacier. Il ne faut pas plus juger les habitudes littéraires de l'époque à laquelle appartient sa jeunesse, par celles de la génération que nous avons vue se former sous nos yeux, que nous ne voudrions peindre la cour de Louis XV avec les couleurs et les modes du XIX^e^ siècle. Au temps où

Digitized by Google

l'Académie appelait M. Dacier à s'asseoir auprès des Foncemagne, des Sainte-Palaye, des La Nauze, des d'Anville, des Foucher, des Bréquigny, des Barthélemy, on eût à peine accordé à un homme qui n'avait atteint que depuis quelques années le droit de gérer ses propres affaires, celui de donner publiquement et avec autorité son suffrage dans les questions de science et d'érudition. On ne croyait pas qu'à trente ans on dût avoir déjà rempli le monde de sa renommée, obtenu toutes les distinctions auxquelles peuvent donner droit de longues et graves études, et que, parvenu à son septième ou huitième lustre, on touchât à l'âge du repos, et on eût acquitté ses obligations envers la république des lettres, au service de laquelle on s'était engagé à des conditions plus sévères.

M. Dacier, pendant les dix années qui séparèrent son entrée à l'Académie de sa nomination à la place de secrétaire perpétuel, paya sa dette à la littérature par un assez grand nombre de mémoires qui attestent la diversité de ses connaissances. Son goût cependant l'entraînait spécialement vers les recherches qui se rapportaient à l'histoire de France. On voit par ses mémoires sur l'ordre de l'Étoile, institué par le roi Jean; sur la vie et les chroniques d'Enguerrand de Monstrelet; enfin sur l'opinion qui attribuait mal à propos à Jean Maillard l'honneur d'avoir mis fin à la rébellion du trop fameux prévôt des marchands, Étienne Marcel, avec quel soin il traitait les questions historiques qui étaient l'objet de ses recherches, et comment il savait y rattacher tout ce qui pouvait y répandre quelques lumières. S'il n'embrasse pas en général des sujets d'une grande étendue, il joint au mérite d'approfondir ceux dont il s'occupe celui d'intéresser les lecteurs et de ménager leur attention, par l'ordre qui règne dans ses discussions, et par une rédaction toujours claire, élégante, et constamment

Digitized by Google

appropriée au sujet. Le même genre de mérite, pour le fond et pour la forme, se fait remarquer dans le mémoire que M. Dacier présenta à l'Académie, en 1782, sur l'usage observé en France quand les rois acquéraient des fiefs dans la mouvance de leurs sujets; question curieuse, et qui tient une place importante dans l'histoire du droit féodal.

Pendant que M. Dacier s'occupait de ces recherches critiques sur notre ancienne histoire, un travail, fait pour intéresser un plus grand nombre de lecteurs, le délassait de ces études arides. Sa traduction de la Cyropédie de Xénophon, de cet ouvrage que l'homme du monde même rougirait de n'avoir pas lu une fois du moins en sa vie, et qu'on voudrait, en dépit de la critique, pouvoir comprendre au nombre des livres d'histoire, publiée en 1777, conserve encore aujourd'hui le rang qu'elle obtint en paraissant. Cet ouvrage fut le dernier tribut de quelque étendue que M. Dacier paya aux grands écrivains de l'antiquité. A l'époque où il le livra au public, il était déjà occupé à préparer tous les matériaux nécessaires pour doter la France d'une bonne édition des Chroniques de Froissart, et le Mémoire qu'il lut à l'Académie, en 1788, sur la dernière scène de la rébellion d'Étienne Marcel, était le fruit des travaux auxquels il se livrait pour acquérir une connaissance aussi complète que possible des nombreux manuscrits de Froissart; les comparer, reconnaître le texte original du naïf et véridique chroniqueur, au milieu des divers genres d'interpolation dont il a été l'objet, et en même temps réunir tout ce qui pouvait servir à éclaircir ou rectifier son récit, et à y rétablir l'ordre chronologique partout où l'auteur s'en était écarté. Les personnes qui n'ont connu M. Dacier que depuis la renaissance des académies sous une forme nouvelle, n'auront peut-être pas appris sans une sorte d'étonnement,

Digitized by Google

par la publication des Chroniques de Froissart, faite en 1824, à quel immense et fastidieux travail ce savant aimable, pour qui, dans cette seconde partie de sa vie littéraire, l'étude ne semblait être qu'un genre de distraction, destiné plutôt à rompre l'uniformité de ses journées qu'à satisfaire un besoin impérieux ou à atteindre un but bien déterminé, avait dû se livrer, et s'était livré effectivement pendant plus de douze années pour donner à la France, comme il l'écrivait lui-même en 1778 : « Un Froissart presque neuf, augmenté de près d'un « tiers, dans lequel les noms des personnes et des lieux, ainsi « que les passages altérés, seront rétablis, les lacunes rem- « plies, les leçons vicieuses remplacées par d'autres qui sont « incontestablement bonnes; enfin le style de l'auteur, défi- « guré dans toutes les éditions, sera corrigé sur les manuscrits « les plus voisins du temps où il écrivait. » Cette entreprise laborieuse, avec laquelle il s'était pour ainsi dire identifié, et dont l'heureuse et entière exécution eût été si honorable pour lui, et si utile à la littérature, fut sans doute ralentie dans sa marche par les nouveaux devoirs qu'imposa à l'éditeur le choix que l'Académie fit de lui, en 1782, pour remplir la place de secrétaire perpétuel, vacante par la démission du docte et laborieux Dupuy, auquel le recueil de l'Académie doit beaucoup, et qui, pendant trente ans, eut la plus grande part à la rédaction et à la publication du Journal des savants. Toutefois, M. Dacier, qui avait réuni depuis longtemps tous les moyens de critique qui pouvaient assurer le mérite de son édition, et qui n'avait plus qu'à les mettre en œuvre et à les disposer pour la publication, n'avait pas à craindre que les intérêts de l'Académie, et les devoirs que lui imposaient ses nouvelles fonctions, ne lui laissassent pas le loisir nécessaire pour achever et mettre au jour le fruit de tant et de si pénibles labeurs.

Digitized by Google

En effet la copie du texte, tel qu'il devait être publié, était entièrement terminée; les notes critiques et historiques de la première moitié de l'ouvrage étaient définitivement rédigées; l'introduction qui devait être placée en tête du Ier volume, la description et l'appréciation des nombreux manuscrits que le nouvel éditeur avait vus et compulsés, ou sur lesquels il s'était procuré des renseignements exacts, pouvaient être immédiatement livrées à l'impression; soixante et dix feuilles du premier volume étaient même déjà sorties des presses de l'Imprimerie royale lorsque les académies furent frappées du coup mortel auquel ni l'autel, ni le trône, n'avaient pu résister. Avec elles retombèrent dans le néant toutes les entreprises dont le but honorable et pacifique importunait les factions, qui ne pouvaient régner qu'en s'associant le fanatisme de l'ignorance et de la barbarie. Quand la désolation eut cessé de régner sur la France et qu'il fut permis de recueillir les débris échappés à cet immense naufrage, M. Dacier, que le long interrègne de la terreur et de l'anarchie avait forcé à s'éloigner de la capitale, et à chercher la sûreté et la tranquillité loin des lieux où régnaient les orages, oublia totalement le Froissart, dont la publication eût exigé le concours du gouvernement. On ne saurait douter qu'il ne l'eût obtenu ce concours sous le consulat et sous l'empire; mais une partie des travaux qui lui avaient coûté tant de veilles était perdue : d'ailleurs les années de la révolution, et les secousses morales causées par tant de vicissitudes, jointes à l'âge, avaient diminué son activité, et avaient fait naître en lui l'amour du repos, et augmenté ce goût qui lui était naturel pour les distractions que procure une société d'élite et qui n'est animée que par des passions douces et tranquilles. Tout ce qu'il avait fait pour l'édition du Froissart aurait été entièrement perdu, au grand regret des ama-

Digitized by Google

teurs de notre histoire, mais sans que M. Dacier lui-même en fût bien vivement affecté, si un littérateur, qui avait formé le projet de publier une collection des chroniques nationales françaises, écrite en langue vulgaire, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, n'eût sollicité et facilement obtenu du vieil ami de Froissart qu'il mît à sa disposition tout ce qu'il avait conservé de ses travaux sur cet historien. Nous sommes loin de dire que cette publication remplisse tout ce qu'on avait droit d'attendre de M. Dacier; mais nous nous félicitons de ce que cette circonstance nous a procuré du moins un texte épuré par la critique et plus digne de confiance que celui de toutes les éditions précédentes.

M. Dacier avait été appelé à l'Institut lors de la première formation de ce corps savant, en 1795, et avait été compris dans la classe des sciences morales et politiques. Plus tard, lorsque le premier consul jugea convenable de donner une nouvelle organisation à l'Institut et de le diviser en quatre classes, dont aucune ne pût s'imaginer que la politique entrât, soit comme théorie, soit comme science pratique, dans ses attributions, M. Dacier fut consulté et eut une grande influence sur la détermination du gouvernement. L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres ayant été rétablie sous le nom de Classe d'histoire et de littérature ancienne s'empressa, par un vœu unanime, de remettre la direction de ses intérêts et le soin de la publication de ses travaux au secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie. La restauration, en rendant à cette classe de l'Institut son ancienne dénomination, ne changea rien à la position de M. Dacier. Il nous est donc permis de le considérer comme ayant constamment, depuis 1782 jusqu'à sa mort, joui de toute la confiance de l'Académie, et répondu à cette confiance par un dévouement qui n'éprouva aucun refroidissement malgré la longue sus-

Digitized by Google

pension de ses fonctions, et ne se ressentit que bien tard des infirmités qui assiégèrent ses dernières années.

Pendant cette longue carrière il a publié les six derniers volumes de l'ancien recueil de l'Académie des belles-lettres et les neuf premiers du nouveau recueil. A lui seul appartient toute la partie qui retrace l'histoire de l'Académie et de ses travaux depuis 1784 jusqu'en 1830; et les notices ou éloges historiques sortis de sa plume pendant ce même espace de temps sont au nombre de plus de cinquante. Il faut y joindre le rapport fait au conseil d'état, en 1808, sur les progrès des sciences historiques et de l'érudition depuis 1789. Parmi tant de travaux faits pour l'Académie, c'est surtout dans les notices historiques qu'on peut apprécier l'étendue et la variété des connaissances de M. Dacier, la justesse de son esprit, la finesse de son goût, l'élégance de son style, tantôt nerveux et oratoire, tantôt simple et naïf, toujours pur, toujours exempt d'affectation et de recherche. C'est là qu'on peut remarquer l'art avec lequel il dispose les différentes parties du tableau qu'il trace, de manière à faire ressortir les traits favorables à l'esprit ou au cœur des hommes célèbres dont il esquisse l'histoire, sans déguiser leurs faiblesses ou leurs défauts, sur lesquels l'impartialité de son ministère ne lui permet point de garder un silence absolu. C'est là que l'on rencontre de ces tableaux généraux des devoirs qu'imposent les fonctions publiques les plus élevées, l'administration des grands établissements, les hautes places de l'instruction publique ou les grandes entreprises littéraires; tableaux qui servent quelquefois, il faut l'avouer, à dérober aux yeux des lecteurs le vide que le biographe avait peine à remplir.

M. Dacier a-t-il à peindre, comme dans l'éloge de M. Séguier, un antiquaire qui a illustré son nom par d'importantes

Digitized by Google

découvertes, il en parle comme un homme qui connaît toute l'étendue de la science de l'antiquité, les objets sur lesquels elle s'exerce, les ressources qu'elle a à sa disposition, les travaux dont elle a été l'objet. A-t-il à faire connaître l'académicien profondément instruit dans la littérature de Rome, qui a consacré ses veilles à l'historien de la nature et à celui de Tibère, un parallèle, aussi ingénieux qu'habilement tracé entre les deux écrivains originaux, semble augmenter le mérite de Brottier, et l'agrandir de tout l'intérêt qu'inspirent les noms de Pline et de Tacite. Le poëte dont s'honore l'Allemagne, qui ne craignit pas de faire du mystère de la rédemption de l'homme le sujet de ses chants, offre à M. Dacier l'occasion de rechercher et de développer, avec un style qui, animé par le sujet et en prenant la couleur, semble sortir des formes qui lui sont ordinaires, la nature, les éléments obligés, les conditions nécessaires de la poésie épique; il montre et fait toucher au doigt les raisons qui, à l'époque même de la plus haute civilisation de Rome, ont laissé l'Énéïde si fort au-dessous de l'Iliade, et qui, à plus forte raison, ne permettent pas de comparer au chantre d'Achille ni le Tasse, ni le poëte de la Calédonie, ni les illustres auteurs du Paradis perdu et de la Henriade, ni même le géant de l'épopée allemande. Dans l'éloge de l'aîné des frères Anquetil, voyez comme il a su profiter du contraste que présentaient les caractères de deux hommes célèbres, l'historien de la Ligue, et le traducteur des livres de Zoroastre, pour enrichir son sujet, et ranimer l'attention fatiguée peut-être par une longue suite d'analyses et de jugements critiques, toujours également judicieux et impartiaux, mais d'un faible intérêt.

Je n'hésite point à mettre au nombre des éloges les plus remarquables dus à la plume de M. Dacier, celui de l'auteur

Digitized by Google

de l'Origine de tous les cultes, l'un des ouvrages d'érudition où l'on apprend le mieux comment l'esprit de système, lorsqu'on s'y livre aveuglément, parvient à inspirer aux hommes sages une juste défiance sur des résultats ingénieux, mais qu'une imagination exaltée a eu le tort de transformer en théorèmes généraux, où elle a cru trouver la solution de toutes les questions les plus graves et les plus obscures. C'est ainsi, en effet, que, sans s'en rendre compte, on finit par faire entrer, suivant le système pour lequel on se passionne, la mythologie dans l'histoire, ou l'histoire dans la mythologie; à expliquer l'une et l'autre, sans aucune réserve, par l'astronomie, ou par les phénomènes de la nature. L'éloge de M. Dupuis n'est, pour ainsi dire, que l'histoire critique de son ouvrage, et il ne se distingue pas moins par l'élégance et la noblesse du style que par la justesse des idées et l'impartialité des jugements. Que l'on rapproche cet éloge de celui qui est consacré à la mémoire de Heyne, de cet illustre critique qui fit si longtemps l'honneur de l'université de Gottingue et de toute l'Allemagne, et l'on sentira encore mieux la distance qu'il y a entre une vaste érudition, appliquée par un esprit juste et un jugement droit, et celle que dissipe et prodigue en de vains efforts un esprit dominé par l'imagination et égaré par le désir de tout ramener à un système favori. Dans le même éloge un parallèle entre Heyne et Winckelmann, parallèle qui ne sert point là à remplir une lacune, mais qui ressort naturellement du sujet, ajoute un nouveau prix à un des meilleurs ouvrages de M. Dacier. Peut-être a-t-il montré trop de sévérité dans la notice qu'il a consacrée à un helléniste célèbre, auquel il ne pardonnait pas de n'avoir point assez allié la science des choses à celle des mots, et dont l'immense mémoire avait été plus souvent utile à ceux qui le consultaient que profitable

Digitized by Google

à sa propre renommée. C'est que rien n'était plus opposé à la direction de l'esprit de M. Dacier que ces efforts d'érudition qui ne sont récompensés par aucune conquête solide sur l'erreur, par la découverte d'aucune vérité.

M. du Theil fournit au secrétaire perpétuel appelé à faire l'éloge, non-seulement d'un illustre confrère, mais d'un ancien ami, l'occasion de réunir, dans un seul tableau, tous les genres de services rendus aux lettres par l'ancienne Académie, et tous ceux qu'elles avaient droit d'attendre de la nouvelle, qui venait de reprendre son nom, et « qui a, dit-il, pour « mission, non-seulement de continuer les doctes recherches « du corps littéraire dont elle a recueilli l'héritage, mais aussi « de remettre sans cesse sous les yeux des générations qui s'é- « lèvent les chefs-d'œuvre de l'antiquité, admirés dans tous « les siècles de lumières, et de les opposer, comme une digue « impénétrable, aux innovations pernicieuses et à la corrup- « tion du goût. »

Il me serait facile, messieurs, de donner une grande étendue à cette notice, dont tout le mérite appartiendrait à M. Dacier, si je voulais continuer à indiquer seulement tout ce que renferment de plus intéressant les éloges qu'il a consacrés à la mémoire de dom Clément, de ses illustres confrères D. Poirier et D. Brial, de MM. Boissy-d'Anglas, Niebuhr, Choiseul-Gouffier, Larcher, Visconti et tant d'autres, dont les travaux ont si puissamment contribué à maintenir la renommée de l'Académie. Mais je craindrais d'abuser inutilement de l'attention que vous voulez bien m'accorder, car un grand nombre de ces éloges sont encore présents à la mémoire de beaucoup d'entre nous. Qu'il me soit permis seulement d'émettre le vœu que quelque ami des lettres et du goût, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de séparer de l'érudition, réunissant en un seul

Digitized by Google

corps ce grand nombre d'éloges, les mette à la portée de la nouvelle génération littéraire, qui y puisera une grande instruction, et y trouvera d'excellents modèles joints aux vrais principes qui doivent la diriger et dans l'art d'écrire et dans l'étude de l'antiquité.

Mais ce n'est pas seulement par son exemple et par ses écrits que M. Dacier a servi les lettres et l'Académie; combien n'a-t-il pas conquis de successeurs aux hommes dont il a dû célébrer les travaux et consacrer la mémoire! Combien n'a-t-il pas contribué à conserver le feu sacré de l'érudition par son empressement à appeler près de lui, à accueillir, à encourager, à diriger même dans leurs études les jeunes gens chez lesquels il apercevait les germes féconds de futurs succès, rendant ainsi aux lettres ce que lui-même il en avait reçu! Que de témoins viendraient ici déposer leurs couronnes académiques au pied de son image vénérée, si plusieurs ne l'avaient précédé dans la tombe! Mais qu'ai-je besoin d'invoquer leurs ombres? Les premiers hommages rendus à sa mémoire ne l'ont-ils pas été par deux savants, membres de cette Académie, qui ont exprimé, sur le bord même de la tombe où allaient être déposés les restes inanimés du Nestor de l'érudition, la vive reconnaissance de deux générations de savants, dont il était chéri et respecté comme un père?

Je ne serais point excusable si, en parlant des services rendus aux lettres par M. Dacier, je passais sous silence tous les avantages que l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres avait dus à son zèle depuis qu'il exerçait les fonctions de secrétaire perpétuel. Le désir constant dont il était enflammé pour ranimer le goût des bonnes études, en attirant un plus grand nombre d'hommes dans cette carrière, et en améliorant le sort de ceux qui s'y étaient voués, lui

Digitized by Google

suggéra les mesures les plus propres à atteindre ce noble but. Ce fut à lui surtout que l'Académie dut l'augmentation du nombre des pensions et du fonds des jetons, la formation d'une classe d'académiciens libres, l'établissement d'un comité chargé de faire connaître les manuscrits de la Bibliothèque du roi, et dont les membres recevaient une indemnité; enfin un nouveau règlement qui, sans rien altérer d'essentiel dans la constitution et les lois de l'Académie, était plus en harmonie avec les circonstances, et avec les changements survenus, depuis Louis XIV, dans les mœurs et les habitudes sociales. Ajoutons que ce que M. Dacier faisait pour l'Académie en corps, il le faisait aussi, et il n'a jamais cessé de le faire, dans l'intérêt de ceux de ses confrères qui avaient recours à lui, ou même qu'il croyait pouvoir servir à leur insu, et sans se faire connaître d'eux. Pour tout dire, en un mot, les intérêts des lettres, ceux de l'Académie et de chacun de ses membres se confondaient à ses yeux, et lui devenaient aussi chers, et plus chers peut-être que ceux qui lui étaient propres : c'étaient pour lui des intérêts de famille.

Un autre genre de services qui souvent restent inconnus, et qui n'en sont que plus dignes de reconnaissance, ne fut jamais réclamé en vain de M. Dacier; et il est tel savant qui a joui de la renommée la plus grande et la plus justement acquise, dont les travaux ont été redevables à M. Dacier, au moins du mérite de la rédaction. Nous aurions voulu qu'ils ne nous eussent pas laissé le soin de lui rendre cette tardive justice.

A l'époque où la révolution française n'avait point encore pris ce caractère menaçant qui ne permettait plus aux hommes sensés d'attendre aucun autre remède que celui qui naîtrait de l'excès même du mal, un grand nombre d'amis sincères de la monarchie, comme des sciences et des lettres, consentirent

Digitized by Google

à s'arracher à leurs études pour porter du secours au vaisseau de l'État, dont le gouvernail était abandonné par ceux que leur vocation appelait à le diriger. M. Dacier fut de ce nombre : si ce fut une erreur, cette erreur elle-même fut un acte de patriotisme et de dévouement; il devint membre du corps municipal de Paris à l'un de ces moments où partager l'exercice du pouvoir c'était se sacrifier pour opposer une barrière au torrent qui allait tout envahir. Celui que jusque-là les intérêts des lettres avaient seuls occupé fut chargé de diriger à Paris l'établissement du nouveau système des contributions directes, et se livra avec zèle à ce travail si contraire à ses habitudes et à ses goûts. Pendant ces généreux, mais tardifs et impuissants efforts, que le courage des bons citoyens opposait aux factions, chaque jour, au lieu d'apporter un remède aux maux de la veille, ne faisait qu'augmenter le péril, et le torrent, en se grossissant, renversait l'une après l'autre toutes les digues qu'on tentait de lui opposer. La marche des événements, qui se précipitaient vers une inévitable catastrophe, avertit M. Dacier que le salut était dans une prompte retraite; mais la retraite elle-même n'était pas sans danger. Tandis qu'il méditait sur les moyens de se retirer du soin des affaires publiques sans éveiller des soupçons capables de le compromettre, et qu'il s'appliquait à lui-même, trop tard peut-être, ces vers du poëte latin :

> Non tali auxilio, nec defensoribus istis
> Tempus eget : non si ipse meus nunc adforet Hector.....

la journée du 10 août 1792 vint réaliser ses funestes pronostics. Dans ce moment de crise, où la modération naturelle de M. Dacier et son attachement connu pour la monarchie pouvaient attirer sur lui la vengeance du parti triomphant, Dus-

Digitized by Google

sault, que des opinions plus fortement prononcées avaient tout à fait éloigné de lui depuis assez longtemps, s'empressa de le soustraire au danger qui menaçait sa liberté. Revenu de ce premier mouvement d'alarme, M. Dacier retourna à ses occupations accoutumées, et partagea constamment avec ses confrères les horreurs de la longue agonie que termina enfin, le 8 août 1793, un décret portant suppression des Académies. Dès lors il ne dut plus penser qu'à se faire oublier pour ne pas augmenter le nombre des victimes de cette époque d'odieuse mémoire. Lorsqu'il ne crut plus nécessaire de cacher sa retraite, le titre de commissaire à la conservation des monuments des arts dans le district de Gonesse lui permit de se montrer avec plus de liberté. Après que le règne de la convention eut pris fin, un titre plus précieux encore pour M. Dacier, parce qu'il lui procurait l'occasion d'être utile aux autres, celui de commissaire du Directoire exécutif dans le canton de Louvres qu'il habitait, dissipa entièrement ses inquiétudes. La création de l'Institut, en 1795, le rendit enfin à lui-même et aux lettres. Devenu, en 1802, membre du Tribunat, où il fit plusieurs rapports sur des lois de finance, il conserva cette place jusqu'à la suppression de ce corps, et la perdit sans recevoir aucune fonction publique comme indemnité, distinction dont il lui était permis de se faire honneur auprès des hommes qui ne considèrent pas le désintéressement comme une faiblesse et un vain préjugé.

Je dois encore réunir ici quelques circonstances de la vie de M. Dacier, étrangères à sa carrière littéraire, mais qui appartiennent à son histoire. A l'époque de l'avénement de Louis XVI, la disgrâce du chancelier de Maupeou ayant entraîné celle d'un homme de lettres qui avait joui de la confiance du ministre et l'avait aidé de ses talents, et qui, dans

Digitized by Google

la suite, sans jamais démentir sa première vocation, a occupé une des plus éminentes dignités du gouvernement, M. Dacier succéda au traducteur de l'Iliade et de la Jérusalem délivrée dans la place de commissaire des chartes. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, le nomma, en 1784, historiographe des ordres réunis de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Pendant qu'il exerçait les fonctions d'officier municipal, l'infortuné Louis XVI, qui l'appelait quelquefois près de lui dans les moments de crise, parce qu'il connaissait ses vrais sentiments, lui offrit le portefeuille des finances. Nul doute que, malgré ses répugnances, il n'eût alors accepté un ministère, s'il avait cru pouvoir détourner les funestes destinées qui menaçaient le trône et le monarque dont les malheurs et les vertus ont consacré le nom mieux que ne l'eussent pu faire de brillantes conquêtes.

M. Dacier nommé membre de la Légion d'honneur en 1804, puis promu au grade d'officier après la restauration, reçut, en 1819, le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Plus tard le roi Charles X lui conféra le titre de baron.

Je passe légèrement sur tous ces faits parce qu'ils sont étrangers à la vie littéraire de l'académicien dont j'avais, messieurs, à vous rappeler les titres à votre juste estime et à vos regrets. Mais il est deux autres circonstances de la vie de M. Dacier que je ne saurais oublier, parce qu'elles font connaître la haute estime dont il jouissait, et la justice qu'on se plaisait à rendre à son mérite. A la mort de M. Legrand d'Aussy, en 1800, M. Dacier le remplaça au département des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et, pendant plus de vingt ans, la confiance du gouvernement et celle de ses confrères lui déférèrent constamment l'administration de ce magnifique établissement, dont aucune partie ne lui était tout

Digitized by Google

à fait étrangère. Ses infirmités seules, pendant les dernières années de sa vie, réduisirent sa coopération au secours que ses confrères s'empressaient de réclamer de ses lumières et de sa longue expérience. En 1823 l'Académie française, ayant perdu M. le duc de Richelieu, appela à le remplacer M. Dacier, qui s'estima heureux, en même temps qu'il exprimait sa reconnaissance pour l'Académie, d'avoir à retracer la vie de l'homme de bien, du sage administrateur, du ministre fidèle et révéré de toute l'Europe, dont l'éloge était dans les bouches de tous les Français, de tous ceux du moins auxquels l'esprit de parti n'imposait pas un silence que leur cœur désavouait.

M. Dacier avait toujours été d'une constitution faible et délicate; une évacuation de sang périodique avait souvent paru menacer ses jours. Il avait déjà plus de quatre-vingts ans lorsqu'une maladie violente sembla ne laisser aucun espoir de le conserver. Il se rétablit pourtant, et reprit même l'exercice de ses fonctions. C'est qu'il y avait une grande énergie dans ce corps en apparence si frêle, ou plutôt dans l'âme qui en faisait sa demeure. Cette vie intellectuelle, il l'a conservée jusque pendant les trois dernières années qu'il a passées sur un lit de douleur. Son cœur, alors même, battait encore pour l'Académie, pour celle surtout dont les souvenirs plus anciens s'étaient moins effacés de sa mémoire; c'était quand il parlait avec quelqu'un de ses plus vieux amis de la vieille Académie que tout en lui se ranimait, et que la plus longue visite lui paraissait encore trop courte. Elle s'est enfin éteinte cette vie qui n'était plus pour lui-même qu'une pénible et laborieuse existence, et dont cependant sa famille, ses amis et ses confrères redoutaient de voir la fin; et il a terminé sa carrière le 4 février 1833.

Digitized by Google

M. Dacier avait épousé en 1769 Mlle Marie-Marguerite-Olympe Fédière; il eut le malheur de la perdre en 1806, après trente-sept ans de l'union la plus heureuse. Il a laissé un fils, distingué dans l'administration des contributions publiques, et deux filles : l'une, veuve d'abord du général Chérin, puis de M. Ramond, membre de l'Institut, également recommandable dans la carrière politique et dans celle des sciences; l'autre, mariée à M. Laffitte. Il a vu autour de son lit de mort huit petits-enfants et une arrière-petite-fille.

M. Dacier a eu pour successeur à l'Académie française, M. Tissot, et à celle des inscriptions et belles-lettres, M. Guizot. Rappelé peu de temps avant son décès à l'Académie des sciences morales et politiques, la place qu'il a laissée vacante a été remplie par M. Jouffroy.

LISTE DES OUVRAGES DE M. DACIER.

Traduction des Histoires diverses d'Élien. Paris, 1772, in-8°. Nouvelle édition avec le texte grec revu par M. V. Leclerc. Paris, 1827, in-8°.

Traduction de la Cyropédie de Xénophon. Paris, De Bure, 1777, 2 vol. in-12.

Éclaircissements sur le travail dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée relativement aux manuscrits de la Bibliothèque du roi. Paris, 1790, 8 pages in-8° (attribuées à M. Dacier).

Discours adressé à Napoléon en lui présentant le Rapport sur les progrès des études historiques et philologiques depuis 1789. Paris, 1810, in-8° (et in-4°).

Discours de réception à l'Académie française. Paris, 1822, in 4°.

Observations sur vingt-trois questions relatives à la propriété littéraire. Paris, Firmin Didot, 1826, 8 pages in-4° (attribuées à M. Dacier).

Chroniques de Froissart; Paris, Imprimerie royale, tome Ier, pages 1-632, in-fol. Édition dont le soin avait été confié à M. Dacier. Le premier volume est resté inachevé, et il n'en a été publié que ce que M. Buchon a fait entrer dans les premiers tomes de son édition de Froissart, Paris, 1824, in-8°.

Digitized by Google

Mémoires de M. Dacier dans le recueil de l'Académie.

Tome XXXVIII. Précis de l'Essai de supplément au Traité de Henri Estienne sur la conformité du langage français avec le grec.

Tome XXXIX. Recherches historiques sur l'établissement et l'extinction de l'ordre de l'Étoile.

Tome XL. Précis de la notice d'une pièce manuscrite qui fournit quelques détails historiques concernant Robert, comte d'Artois.

Tome XLI. Examen de l'histoire de la matrone d'Éphèse et des imitations qu'elle a produites. — Notice d'un manuscrit grec de la Bibliothèque du roi intitulé *Syntipas* (Roman des sept Sages; Dolopathos).

Tome XLVII. Essai de traduction de quelques épigrammes à l'Anthologie grecque, avec des remarques.

Tome XLVIII. Sur la vie et les ouvrages d'Enguerrand de Monstrelet. — Question historique: A qui doit-on attribuer la gloire de la révolution qui sauva Paris pendant la prison du roi Jean?

Tome L. Recherches sur l'usage observé en France quand les rois ont acquis des fiefs dans la mouvance de leurs sujets.

En qualité de secrétaire perpétuel depuis 1782, M. Dacier a publié la partie historique de l'ancien et du nouveau recueil de l'Académie, partie qui comprend des notices sur la vie et les ouvrages de soixante académiciens; savoir:

Tome XLV de l'ancien recueil. Danville, l'abbé Canaye, Guasco.

Tome XLVII. Bignon, Séguier, Paciaudi, l'abbé Arnaud, Burigny, Grosley, de Paulmy, Béjot, Rochefort, Nicolaï, d'Ormesson, Brotier, dom Clément, Désormeaux, Bréquigny.

Tome XLVIII. De Guignes, Houard.

Tome I^er^ du nouveau recueil. David, Leroy, Poirier, Guenée, Bouchaud, Klopstock, l'abbé Garnier, Dansse de Villoison.

Tome III. Camus, Anquetil du Perron.

Tome IV. Gaillard, Louis Pierre Anquetil, Bitaubé, Sainte-Croix.

Tome V. Dupuis, Ameilhon, Lévesque, Toulongeon, Champagne, du Theil, Heyne, Larcher.

Tome VII. Ginguené, Niebuhr, Choiseul-Gouffier, Clavier, Mentelle.

Tome VIII. Visconti, Dupont de Nemours, Millin, Germain Garnier, Tôchon.

Tome IX. Fauris de Saint-Vincent, Langlès, Bernardi, Barbié du Bocage, Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Brial, Gosselin, Gail.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE POUGENS.

Lue dans la séance publique du 4 août 1837.

Les pertes multipliées faites par l'Académie dans la fatale année 1832 lui avaient enlevé un grand nombre de savants distingués qui, par leur âge, leurs talents et la nature de leurs études, semblaient devoir contribuer longtemps à soutenir et à accroître sa renommée; mais ces pertes elles-mêmes pouvaient faire espérer que, pendant quelques années, l'Académie ne verrait pas de nouveaux vides se former dans ses rangs. Toutefois il n'en devait pas être ainsi. C'était sur des hommes, ou jeunes encore, ou dans toute la vigueur de l'âge, que le fléau dévastateur avait porté ses coups; et l'Académie n'en était pas moins restée débitrice du tribut annuel que le cours du temps lui impose. Aussi se vit-elle enlever, au commencement de 1833, M. Cousinery, l'un des académiciens libres, et le vénérable M. Dacier, qui avait parcouru l'une des plus longues carrières que la nature accorde à l'humanité; puis, vers la fin de la même année, M. le chevalier de Pougens, qui appartient à l'Institut depuis

Digitized by Google

1798, et dont je dois retracer aujourd'hui la carrière académique.

M. de Pougens (Marie-Charles-Joseph) naquit à Paris, le 15 août 1755; les noms de ceux à qui il dut le jour sont restés inconnus. Diverses conjectures lui ont donné pour père un prince de la famille royale; il n'a jamais jugé convenable de trahir ce secret ou de réfuter ces conjectures. Et une circonstance qui semble leur donner un grand caractère de vraisemblance, c'est qu'il avait été doté de 12,000 livres de rente, et que, dans un âge où il ne pouvait pas même recevoir la tonsure, on lui avait assuré, en le plaçant sur la tête de l'abbé de la Montagne, son précepteur, le prieuré de la Tour-du-Lay, situé entre Beaumont-sur-Oise et l'Ile-Adam. Nous ne poussons pas la sévérité philosophique jusqu'à regarder comme tout à fait oiseuse et puérile cette curiosité qui inspire le désir de connaître les auteurs des hommes qui se sont fait un nom, soit dans la politique, soit dans les sciences ou les lettres. Toutefois, que le silence gardé avec tant de persévérance par M. de Pougens et ses amis, sur les parents auxquels il devait la naissance, fût l'effet d'une estimable modestie, ou un calcul de l'amour-propre, que flattaient les conjectures du public, nous ne croyons pas devoir attacher trop d'importance à la révélation de ce secret: il nous suffit de dire que rien ne fut négligé pour l'éducation du jeune de Pougens, qu'elle fut même assez sévère, et que ses succès dans l'étude des lettres, à laquelle il joignait celles de la musique et de la peinture, répondirent aux soins qu'on lui prodiguait. C'est sans doute une chose remarquable que, lors de son voyage en Italie, âgé à peine de vingt ans, il fut reçu membre de l'Académie de peinture à Rome. Personne n'ignore que ce fut dans ce voyage qu'il fut attaqué de la

Digitized by Google

petite-vérole la plus maligne, par suite de laquelle il perdit entièrement la vue; et certes, il devait y avoir une grande force d'âme et de caractère dans celui qui, malgré une privation si douloureuse dans un âge si peu avancé, ne désespéra point de lui-même, et qui a continué pendant un demi-siècle à cultiver ou enrichir son esprit.

Mais pourquoi m'arrêterais-je à retracer les diverses époques de la vie de M. de Pougens, et à l'accompagner à travers les vicissitudes d'une longue existence, agitée et par les révolutions politiques et par les caprices de la bonne ou de la mauvaise fortune, puisque toute cette partie de son histoire se lit dans diverses biographies, dans une surtout où elle a été tracée de son aveu, et, pour ainsi dire, sous sa dictée; et que d'ailleurs quiconque désirerait le suivre, si j'ose m'exprimer ainsi, jour par jour, et descendre jusqu'aux anecdotes les plus minutieuses de sa longue carrière et de ses relations avec tous ceux de ses contemporains qui ont joui de quelque célébrité, peut satisfaire sa curiosité en lisant l'ouvrage intitulé : *Memoires et souvenirs de Charles Pougens,* écrit en partie par lui-même, et continué par madame Louise B. de Saint-Léon? La seule circonstance que je ne puis me dispenser de consigner ici, c'est que, depuis l'année 1808, M. de Pougens ayant quitté Paris et s'étant fixé dans la vallée de Vauxbuin, près Soissons, il est resté, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, étranger aux travaux de l'Académie, quoiqu'il conservât toujours des liaisons d'amitié avec les confrères dont le souvenir lui était cher.

La vie d'un homme de lettres, a-t-on dit, *est toute dans ses écrits.* Cette assertion, qui, prise à la lettre, serait beaucoup trop générale, s'applique néanmoins avec assez de justesse à ceux qui, comme M. de Pougens, n'ont consacré aucune

Digitized by Google

partie de leur existence au maniement des affaires publiques, et n'ont jamais eu d'autre devoir à remplir que celui de cultiver leur propre esprit, et de contribuer, suivant leurs facultés et leurs moyens, aux progrès des sciences et des lettres, et à l'amélioration de leurs semblables. Notre tâche se borne donc à rappeler les nombreux ouvrages de M. de Pougens; mais, nous devons l'avouer, ce ne serait pas sans un sentiment pénible que nous entreprendrions de la remplir, si nous devions parcourir et apprécier cette multitude d'écrits assez frivoles, pour ne rien dire de plus, qui, à partir de 1820, sont sortis de la plume de M. de Pougens.

C'est peut-être ici le lieu de rappeler ce qu'il dit lui-même de son caractère et de l'impression qu'avait faite sur lui une éducation trop sévère, ou plutôt trop sérieuse, et d'une gravité excessive, que ne tempérait aucune des diversions dont l'enfance et la jeunesse ont besoin. « On m'avait accoutumé, « dit-il, à supporter la faim et la soif; c'est bien : mais ce qui, « selon moi, était d'une sévérité exagérée, c'est que je n'ai « jamais eu un camarade de mon âge; je n'ai jamais connu « les jeux de l'enfance ni ceux de la première jeunesse; je n'ai « jamais joué au petit palet, ni aux barres..... Cette austérité « de mœurs m'a laissé des impressions, j'oserai presque dire « de tristesse, que je ne puis vaincre; aussi n'ai-je de gaieté « que dans l'esprit, mon caractère est naturellement mélanco- « lique. Quelques philosophes et même d'assez bons littéra- « teurs prétendent que, sous le rapport du talent, il n'y a pas « de mal à cela. »

La lecture des œuvres légères de M. de Pougens nous semble justifier ce jugement, auquel il faut ajouter que sans doute son esprit avait été séduit de bonne heure par les fausses et dangereuses théories des écrivains téméraires du XVIII^e^ siècle,

Digitized by Google

théories auxquelles il n'est resté que trop fidèle. Quand on jette un coup d'œil sur ses compositions purement littéraires, on se demande quel but philosophique ou moral a pu se proposer dans ses écrits un savant accoutumé dès la jeunesse à des études sérieuses, et dont la raison, mûrie par l'âge et l'expérience, ne devait pas se mettre au service d'une imagination errant à l'aventure dans l'empire des fictions et des fables. Un but philosophique? Serait-ce que par hasard l'auteur aurait pris pour de la philosophie, ou ces vaines déclamations, tant de fois rebattues, contre le juste et honorable sentiment de sa dignité, qu'inspirent à l'homme civilisé la conscience de sa supériorité et le perfectionnement de ses facultés; ou cette aversion profonde pour les croyances, aversion si imprudemment manifestée au sortir d'une révolution qui avait montré aux hommes les moins clairvoyants à quel prix on achète cette fatale émancipation de la raison; ou, enfin, ces sarcasmes surannés contre la religion et surtout contre ses ministres, qui malheureusement reviennent à toutes les pages de ses ouvrages? Sans doute M. de Pougens n'avait pas médité ce mot de l'un de nos plus illustres orateurs, du célèbre et judicieux de Fontanes, que « toutes les pensées irréligieuses sont aussi « des pensées impolitiques, et que tout attentat contre le chris- « tianisme est un attentat contre la société. »

Un but moral? Serait-ce, comme on l'a dit et répété, cette humanité irréfléchie, qui, au lieu de flétrir le vice qui conduit au crime, n'a de rigueur que contre les lois vengeresses de la société; comme si les désordres qui la troublent avaient leur source dans la sévérité des lois, et non dans les mauvaises passions et dans la corruption du cœur? Toutefois, je le veux. Mais que peuvent gagner les mœurs à ces peintures, parfois licencieuses, de la naissance, des progrès et des fureurs d'une

Digitized by Google

passion dont les illusions séduisent la jeunesse, dont les souvenirs font rougir l'âge mur, dont les réminiscences n'inspirent à la vieillesse, quand elle est sage, que de tardives et pénibles réflexions; à ces peintures où le vice ne paraît jamais que pour être excusé, ou même justifié dans ses plus condamnables écarts? Ne dirait-on pas que, par je ne sais quel renversement déplorable d'idées, l'auteur, s'il eût vécu à l'époque où la philosophie s'occupait uniquement à découvrir le souverain bien, l'aurait placé dans ces jouissances fugitives et sensuelles qui, de tout temps, ont causé tant de désordres dans la société, préparé tant de malheurs individuels, ruiné tant d'espérances de gloire, de fortune et de véritable bonheur? Mais à Dieu ne plaise que je prolonge ces observations que j'ai cru devoir à la gravité des fonctions que l'Académie m'a confiées, au respect pour les mœurs, à l'honneur même des lettres! Du reste on sent parfaitement combien les écrits dont j'ai parlé sont étrangers à la vie académique de M. de Pougens. Et, si j'avais besoin ici de m'appuyer d'un témoignage imposant, ce serait M. de Pougens lui-même qui me le fournirait. Dans la préface de ses lettres de Sostènes à Sophie, publiées en 1821, se défendant d'être l'auteur de ces lettres d'amour, comme on se défend d'une faute dont on n'est point fâché de paraître coupable, il invoque, pour prouver son innocence, ses longues et épineuses recherches sur l'origine des langues, ses pénibles excursions dans toutes les contrées de l'Europe méridionale, de l'Asie et du Nord, où l'archéologie pouvait lui offrir quelque objet de recherches graves et sérieuses; son âge de soixante ans révolus, *son respect presque superstitieux pour la grammaire, respect qui est,* dit-il, *l'ennemi naturel de toutes ces heureuses négligences qui caractérisent un homme du bon ton, mais étranger à tout ce qu'on appelle érudition, et de plus amoureux*

Digitized by Google

fou, et partant très-mauvais dialecticien. « Enfin, ajoute-t-il (je « copie ses propres expressions), si j'étais l'auteur de ces lettres, « que dirait l'Académie? »

Maintenant je dois m'occuper de ceux des ouvrages de M. de Pougens qui appartiennent plus ou moins directement à l'érudition, et qui peut-être sont les moins connus du plus grand nombre des lecteurs. Je ne parlerai point de diverses relations de voyages, traduites de l'allemand ou de l'anglais, et qui, si j'en juge par l'époque où elles furent publiées, étaient pour lui une sorte de spéculation, une honorable ressourse dans les jours mauvais. Je ne ferai qu'indiquer un ouvrage publié à Yverdun en 1784, sous le titre de *Récréations de philosophie et de morale,* parce que, malgré tous mes efforts, il m'a été impossible de me le procurer. Le lieu où il a été publié peut faire supposer qu'il n'était pas exempt des fausses doctrines que j'ai signalées.

Le premier ouvrage dont je m'occuperai parut d'abord anonyme en 1791, avec un avis de l'imprimeur, qui déclarait que, bien qu'il lui eût paru parsemé d'idées hardies, souvent même hasardées, il avait cru devoir le donner au public sans permettre qu'on y retranchât rien. Le nom de l'auteur lui était inconnu; il assurait toutefois que l'ouvrage avait été composé avant la Révolution, et il ne pouvait assez exalter le courage de l'écrivain qui, à cette époque, avait attaqué sans ménagement tous les genres de préjugés, c'est-à-dire les antiques traditions consignées dans les livres de Moïse. Ce volume, composé de parties hétérogènes et tout à fait étrangères l'une à l'autre, était intitulé alors : *Traité curieux sur les cataclysmes ou déluges, les révolutions du globe* (révolutions « dont, dit M. de Pougens, l'homme, dans son imbécile ignorance, a fait honneur à une prétendue volonté créatrice »), *le principe*

Digitized by Google

sexuel, et la génération des minéraux; par un membre de l'Académie de Cortone. Le même ouvrage, ou plutôt la même édition, dans laquelle on a supprimé l'avis de l'imprimeur, a reparu, en 1793, avec le nom de M. de Pougens, et un frontispice nouveau.

Nous nous interdirons tout examen des idées hardies, des hypothèses extraordinaires, jetées en avant dans ce dernier ouvrage, sur l'animalité des molécules imperceptibles, nageant dans le fluide séveux d'un vaisseau capillaire, et sur les conséquences que l'auteur déduit de ces hypothèses, et qu'il exprime en ces termes: « Si ces molécules sont animées, « si elles ont des besoins, des sens, si elles sont entraînées « l'une vers l'autre, elles ont donc aussi un instinct et des « idées. » Pourquoi l'auteur se serait-il arrêté dans une si belle carrière? Pourquoi se serait-il refusé à faire participer aux phénomènes de la vie animale les substances que notre *dédaigneuse raison* a rejetées dans le règne minéral? On pensera, sans doute, que, pour admettre de telles hypothèses et leurs conséquences, il faudrait des autorités bien autrement imposantes; et l'on ne s'empressera pas d'en conclure, avec l'auteur, que, « si l'homme, à raison de sa faiblesse, éprouve le « besoin impérieux d'admirer, il faut qu'il consacre son culte « à la nature, qu'elle soit son unique livre, qu'il en repaisse « son cœur et ses yeux, et qu'il *renonce* du moins *à ces super-* « *titions dangereuses qui troublent son bonheur, et n'en firent jamais* « *qu'un être sanguinaire et bizarre.* » Nous tromperions-nous donc en pensant que, plus l'étude de la nature nous révèle de mystères et nous inspire d'admiration, plus elle doit nous porter à offrir l'hommage de notre respect et de notre culte à l'auteur de tant de merveilles? Serait-ce à tort que nous croirions qu'en attribuant tout cela à je ne sais *quel enchaîne-*

Digitized by Google

ment aveugle et nécessaire de causes et d'effets, on ne gagne rien au profit de la raison, et l'on impose un déplorable silence aux sentiments les plus nobles et les plus naturels du cœur humain?

Un ouvrage d'un genre tout différent est celui qui a pour titre : *Essais sur les antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales*, et dont la deuxième édition porte la date de 1799. C'était sans doute dans l'intérêt de ses recherches sur les langues, et particulièrement sur les origines de la langue française, que M. de Pougens avait consacré de longues études aux antiquités du Nord et aux langues sans lesquelles il est impossible de pénétrer dans ce sujet obscur. Il avait été frappé du discrédit ou plutôt de l'oubli complet dans lequel était restée parmi nous cette branche de l'archéologie, qui lui paraissait avoir pour le moins autant de droits à nos recherches que les antiquités grecques ou romaines; sans doute il se flattait de diriger vers une étude dont il sentait toute l'importance quelques-uns de ces esprits studieux dont la France ne manque jamais, et que les difficultés, loin de les rebuter, animent et sollicitent. Il n'entrait pas dans le plan de l'auteur d'offrir aux lecteurs une esquisse de l'ancienne histoire des nations du Nord, ni de discuter les problèmes relatifs à leur origine, à leurs migrations successives, aux diverses époques de leur civilisation; il circonscrit lui-même l'objet de son travail, qu'il appelle modestement un simple *essai*. Il n'hésite pas, et avec raison, à poser pour principe que le premier besoin qui se fait nécessairement sentir à quiconque veut se livrer aux recherches de ce genre, c'est une étude sérieuse des principaux idiomes qui ont été en usage chez les habitants du Nord. « Il ne manque point de livres, dit-il, publiés dans « le nord de l'Europe, et capables de jeter le plus grand jour

Digitized by Google

« sur l'histoire des Scythes, des Goths, des Islandais; sur leur « religion, leurs mœurs, leur littérature. » C'est à faire connaître les plus importants de ces ouvrages que M. de Pougens consacre cet essai. Quelques détails sur les runes, cette ancienne écriture du Nord, dont l'origine et l'histoire sont encore enveloppées de beaucoup d'obscurité, et qui ont été l'objet de plus d'une opinion hasardée, occupent la première partie de ce traité; ils sont suivis de l'analyse des principaux ouvrages publiés en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Suède, qui doivent servir de guides dans l'étude des langues et des antiquités du Nord, tels que ceux d'Hickesius, de Boxhornius, de Leibnitz, et surtout d'Ihre. Dans ces analyses, l'auteur s'est imposé une règle dont il s'est rarement écarté : « Il n'a point « voulu, dit-il, s'interposer entre ses lecteurs et les savants écri- « vains dont il exposait les opinions. » Il promettait toutefois de faire jouir plus tard le public de ses propres recherches sur cette portion si obscure de l'histoire générale. On doit regretter que l'espoir qu'avaient fait concevoir ces promesses n'ait point été rempli, et que le *vieux ermite de Vauxbuin,* ainsi qu'il aimait à s'appeler lui-même, n'ait pas sacrifié à ce sujet grave et sérieux, qui lui avait coûté, comme il l'assure, tant d'études, quelques portions du loisir qui a produit un si grand nombre de bagatelles, peu utiles à la gloire de l'auteur comme à l'instruction du public.

Une dissertation publiée en 1810 par M. de Pougens, et intitulée : *Doutes et Conjectures sur la déesse Néhalennia,* se place naturellement auprès de l'Essai sur les antiquités du Nord. L'existence de cette ancienne divinité des peuples qui habitaient la contrée nommée aujourd'hui Zélande a été révélée aux antiquaires par un retrait de la mer, qui, en 1647, mit à découvert, près de la petite ville de Domburg, sur la côte

Digitized by Google

nord-ouest de l'île de Walcheren, plusieurs pierres votives, et les ruines d'un petit temple consacré à la déesse Néhalennia. M. de Pougens, qui avait vu lui-même plusieurs de ces monuments, a recueilli avec soin dans cette dissertation tout ce qu'avant lui divers antiquaires célèbres avaient écrit sur cette divinité, et surtout sur les étymologies, plus hasardées les unes que les autres, qui avaient été proposées pour expliquer son nom. Les conjectures qu'il présente lui-même à cet égard ne nous paraissent guère plus heureuses; mais il nous semble établir avec beaucoup de vraisemblance, par la considération des symboles qui accompagnent sa figure, et par les inscriptions des monuments qui lui sont consacrés, que la déesse Néhalennia, divinité indigène et locale, était tout à la fois protectrice du foyer domestique et du commerce, et qu'en même temps elle était invoquée comme déesse maritime par les navigateurs.

Je passe maintenant aux travaux de M. de Pougens relatifs à la langue française, et, pour ne pas trop prolonger cette notice, je me bornerai presque à rappeler les titres de deux ouvrages qui ont pour but commun d'augmenter les richesses de notre langue. L'un, publié en 1794, est intitulé : *Vocabulaire des nouveaux privatifs français, imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et anglaise.* Parmi ces nouveaux privatifs il y en a beaucoup, sans doute, qui ne recevront jamais la sanction de l'usage; mais il en est aussi un grand nombre qui seraient facilement et presque imperceptiblement adoptés, s'ils avaient le bonheur de s'introduire dans notre langue sous la protection d'un écrivain tel que Delille, ou l'auteur du Génie du Christianisme. L'autre ouvrage, qui n'a paru qu'en 1821, a pour objet, non de créer des mots nouveaux, mais de remettre en circulation quelques-uns de ceux

Digitized by Google

que la bizarrerie de la mode a abandonnés, et souvent sans les remplacer; il a pour titre : *Archéologie française, ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne.* Nous appliquerons encore ici les mêmes réflexions que nous venons de faire à l'occasion du Vocabulaire des nouveaux privatifs; mais nous n'hésitons point à dire qu'en général on n'a eu que des éloges à donner à l'érudition et à la critique dont l'auteur a fait preuve dans ces deux ouvrages.

En même temps qu'il publiait son Vocabulaire des nouveaux privatifs, M. de Pougens annonçait qu'il allait désormais se livrer tout entier à un autre travail plus étendu, plus important, et dont il s'occupait déjà depuis plus de seize années. C'était son Dictionnaire étymologique et raisonné de la langue française. Il devait offrir d'abord les diverses étymologies tirées des langues anciennes, et principalement de celles du Nord; puis, en second lieu, pour me servir de l'expression même de M. de Pougens, « les variantes des mots, suivant l'ordre chro-« nologique des siècles; les définitions; les acceptions diverses, « qui sont aux définitions ce que les espèces sont aux genres; les « exemples, tirés des classiques qui ont illustré les trois siècles « de notre littérature; enfin, la synonymie, l'homonymie, la « prosodie, etc. » Le plan de ce dictionnaire a été présenté avec de plus grands développements en 1799, à la tête de la deuxième édition de l'Essai sur les antiquités du Nord; puis, avec de légers changements, en forme de lettre adressée à son illustre ami le professeur Wyttenbach, et publiée en 1818 dans le Journal d'Iéna. Il a été accueilli favorablement de l'Europe savante, et il méritait cet accueil. On pouvait craindre seulement que l'auteur n'éprouvât de graves difficultés dans l'exécution et surtout dans la publication d'un ouvrage de ce genre; car, d'une

Digitized by Google

part, les recherches étymologiques, plus curieuses en général que vraiment utiles, pouvaient à elles seules s'élever à plusieurs volumes in-folio, si M. de Pougens, au lieu de se borner à exposer l'étymologie qui lui paraissait la plus vraisemblable, s'imposait l'obligation d'enregistrer toutes les conjectures, c'est-à-dire toutes les rêveries des étymologistes qui l'avaient précédé; et, d'un autre côté, l'histoire chronologique de tous les mots de la langue, la série et la filiation, pour chaque mot en particulier, de ses diverses acceptions, propres ou métaphoriques, et, sous ce point de vue, la comparaison du français avec les langues qui ont une même origine, le tout justifié par des exemples choisis, ne pouvait manquer, indépendamment même de la volonté de l'auteur, de prendre une très-grande étendue. Cette seconde partie, l'histoire raisonnée de notre langue, méritait, sans doute, bien mieux que les étymologies, les quarante années de travail que M. de Pougens avait consacrées à en recueillir les matériaux. Ce n'étaient plus des hypothèses plus ou moins ingénieuses, le plus souvent stériles en résultats; c'était une collection de faits certains, recueillis avec soin par une immense lecture, éclairés réciproquement par leurs rapprochements, et coordonnés par une sage et lumineuse disposition. M. de Pougens, arrivé au terme de son travail, sentit la nécessité de diviser le fruit de tant de recherches en deux parties, et dans le Spécimen qu'il publia en 1819 de son Trésor des origines et Dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, il indiqua lui-même formellement cette division. Il évalue la partie étymologique ou le Trèsor des origines de la langue française, à six volumes in-folio, et le Dictionnaire grammatical raisonné, à quatre volumes seulement. Ayant sans doute reconnu l'espèce de luxe ou de prodigalité où il s'était laissé entraîner dans la partie étymo-

Digitized by Google

logique, il en avait préparé un abrégé qu'il évaluait à trois volumes in-4°.

Le Spécimen publié en 1819 a permis à tous les savants de porter un jugement sur ces trois parties du travail de M. de Pougens. L'auteur a choisi, dans les trois premières lettres de l'alphabet, une cinquantaine d'articles, parmi lesquels se trouvent les mots *alleu, allemand, amazone, assassin, bachelier, boussole, bohémien, cauchemar, cohorte, colosse,* etc. et il les a présentés au lecteur, d'abord tels qu'ils se trouvent dans le Trésor des origines, avec toute leur étendue, puis sous la forme réduite qu'ils ont dans l'abrégé, et enfin tels qu'ils se lisent dans le Dictionnaire grammatical raisonné. Personne n'a pu méconnaître la scrupuleuse exactitude avec laquelle notre académicien, mettant à profit sa vaste érudition, a recueilli et classé toutes les opinions des étymologistes précédents, sans même passer entièrement sous silence celles qu'il jugeait ridicules ou absurdes. On a reconnu aussi que, lorsqu'il exprime son propre jugement, il se déclare en général pour les étymologies qui ont le plus de probabilités en leur faveur, ou, pour mieux dire, qui offrent le moins de prise à la critique; enfin on a remarqué que, dans divers articles, ne se bornant pas aux recherches étymologiques, et sans doute pour diminuer la sécheresse du sujet, il empiète un peu sur le domaine de l'histoire, sans toutefois, il faut en convenir, l'enrichir de découvertes nouvelles ou de nouveaux aperçus. C'est ce qu'on observe dans les articles *amazone, boussole* et *bohémien*. Mais après avoir rendu cette justice à l'érudition et aux laborieuses recherches de M. de Pougens, on s'est vu obligé d'avouer que la science, c'est-à-dire la connaissance de la vérité, gagne bien peu à cet immense dépouillement d'opinions hasardées, de conjectures gratuites et

Digitized by Google

contradictoires, parmi lesquelles celles qui se rattachent aux langues de l'Orient se distinguent le plus souvent par leur bizarrerie. On ne peut guère se défendre d'émettre le vœu que, si la partie étymologique doit être publiée, on se contente de la rédaction abrégée, et que l'on renonce à ce luxe de caractères exotiques qui fait du Spécimen une sorte de marqueterie, et qui peut jeter de la poudre aux yeux du vulgaire, mais qui n'est là d'aucune utilité réelle, et qui augmenterait, sans un véritable intérêt, les frais d'impression.

Quant aux articles du Dictionnaire grammatical raisonné, ils ont paru en général remplir les conditions énoncées dans les programmes de l'auteur; peut-être la filiation chronologique des diverses acceptions d'un même mot n'est-elle pas aussi complète et aussi méthodique qu'on pourrait le désirer, ce dont au surplus il est difficile de juger d'après le sens assez restreint de la plupart des mots qui ont trouvé place dans le Spécimen. Au surplus, il est incontestable que la publication de cette partie du travail de M. de Pougens, malgré les nouveaux travaux dont la langue française a été l'objet depuis l'époque où il en avait conçu le plan, serait accueillie avec reconnaissance par les nationaux et les étrangers.

M. de Pougens a laissé un grand nombre d'opuscules manuscrits, dont les titres, en général assez bizarres et tels que celui : *Entretien d'un jésuite avec un tigre, un papillon, un puceron et un polype d'eau douce,* annoncent suffisamment que je n'ai point à m'en occuper. Mais ce qu'il importe de dire, c'est que, peu de temps avant sa mort, il avait revu, corrigé et enrichi de nouvelles observations son Essai sur les antiquités et les langues du Nord, et sa Dissertation sur la déesse Néhalennia. On assure aussi que son Vocabulaire des nouveaux privatifs a été refait sur un autre plan, et qu'à chaque mot

Digitized by Google

l'auteur a ajouté des exemples tirés des écrivains français et étrangers. Ce vocabulaire, dit-on, dans son état actuel, formerait deux volumes in-8°.

Au moment de terminer cette notice, je me rappelle presque involontairement ces mots qu'écrivait M. de Pougens, après avoir entretenu longuement du célèbre d'Alembert l'amie à laquelle, en 1826, il adressait ses Lettres philosophiques. « Je « n'ai point cherché, disait-il, à peindre le savant, ni même « jusqu'à un certain point l'homme du monde; j'ai peint « l'homme intérieur, l'homme de tous les jours : car c'est ra- « rement sous ce point de vue que MM. *les secrétaires perpé- « tuels* présentent aux observateurs l'académicien *condamné à « subir leur éloge*. Cependant, en y réfléchissant bien, l'homme « de tous les jours, le *soi* quotidien, est véritablement l'homme « effectif. Celui des sociétés, du monde, des circonstances, « n'est que l'homme apparent, être illusoire pour les autres, « hélas! souvent pour lui-même. » Sans doute, si M. de Pougens avait eu à faire l'éloge de Newton ou de Bossuet, il ne se serait pas cru lié par cet étrange paradoxe, et obligé à oublier le savant interprète des lois de la nature, ou le puissant orateur chrétien, pour ne parler que de leurs qualités morales, de leurs vertus domestiques et privées. Pour moi, après avoir suivi M. de Pougens dans sa carrière littéraire, je me serais bien gardé de taire, quand même ces paroles ne se seraient pas présentées à mon souvenir, les qualités de l'âme et du cœur qui lui avaient acquis au plus haut point l'estime et l'affection de ceux qui ont vécu dans son intimité, de l'estimable compagne qui a fait le bonheur de sa vie, et des amis dévoués qui l'ont vu dans les jours d'angoisses et d'alarmes, comme dans ceux de paix et de sécurité. Un témoignage unanime atteste le courage et la force d'âme qui ne l'abandon-

Digitized by Google

nèrent jamais. Les souvenirs qu'il a laissés chez tous ceux qui partagèrent sa retraite pendant de longues années déposent en faveur de l'égalité de son caractère et de ses qualités aimables. Les bénédictions du pauvre et les larmes des malheureux, versées sur sa tombe, apprennent à ceux mêmes qui, comme moi, ne l'ont connu que par des rapports académiques, que, s'il parle si souvent dans ses écrits du bonheur qu'on éprouve en soulageant et consolant l'humanité souffrante, c'est que cette pensée était toujours présente à son esprit, et que la pratique lui en était familière. Puisse cet hommage que je me plais à lui rendre prouver à tous ceux à qui sa mémoire est chère, que, si je n'ai pas toujours approuvé l'usage qu'il a fait de ses talents, je n'ai été animé que par l'amour de la vérité et par le sentiment impérieux du devoir!

M. de Pougens, frappé subitement d'apoplexie le 19 décembre 1833, au moment où il se levait, a succombé le même jour, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

M. de Pougens était membre de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Charles III, et avait reçu la décoration de plusieurs autres ordres étrangers, tels que l'ordre de Sainte-Anne de Russie, celui du Faucon de Saxe-Weimar, etc. Il était associé de l'Institut des Pays-Bas et des académies de Bologne, de la Crusca, de Madrid, Berlin, Saint-Pétersbourg, et de diverses autres sociétés savantes, nationales ou étrangères. Il a eu pour successeur à l'Académie M. Victor Le Clerc.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. DE POUGENS.

Récréations de philosophie et de morale. Yverdun, Félice, 1784. 4-parties en 1 vol. in-12.

Julie ou la Religieuse de Nîmes, drame historique en un acte et en prose. Paris, 1792, in-12.

Maximes et pensées adressées à Gorani. Paris, 1793, in-8°; réimprimées à la suite du Pavillon Chinois de madame Brayer de Saint-Léon. Paris, 1825, in-18.

Essais sur divers sujets de physique, de botanique et de minéralogie, ou Traité curieux sur les cataclysmes, les révolutions du globe, le principe sexuel et la génération des minéraux. Saint-Germain et Paris, 1791 (ou) 1793, in-8°.

Vocabulaire de nouveaux privatifs français, imité des langues latine, italienne, portugaise, allemande et anglaise, avec des autorités tirées des meilleurs écrivains; suivi d'un catalogue raisonné des auteurs les plus célèbres en ces cinq langues. Paris, 1794, in-8°.

Voyages en Flandre, en France et en Angleterre; traduits de l'allemand de Georges Forster. Paris, Buisson, 1795, 2 vol. in-8°. — Supplément, *ibidem*, 1799, in-8°. Nouvelle édition, *ibidem*, 1800, 3 vol. in-8°.

Voyage à la Nouvelle-Galle du Sud et au port Jackson; traduit de l'anglais de John White. Paris, 1795, in-8°.

En 1798, Pougens a été l'éditeur des Lettres de J. J. Rousseau à la marquise de Créquy, à la maréchale de Luxembourg, etc. Paris, in-18;

Et en 1799, des Œuvres posthumes de d'Alembert. Paris, 2 vol. in-8°.

Essai sur les antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales, seconde édition augmentée d'une notice d'ouvrages choisis sur les religions, l'histoire, les divers idiomes des anciens peuples du Nord. Paris, librairie de Pougens, 1799, in-8°. La première édition est en tête du Dictionnaire abrégé des antiquités de Pitiscus, 1796. in-8°.

Lettre sur le Dictionnaire étymologique et raisonné de la langue française. Paris, librairie de Pougens, 1800, in-12.

Bibliothèque française. Paris, librairie de Pougens (principal rédacteur de ce journal littéraire), 1800-1805, 68 vol. in-12.

Doutes et conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux, et principalement sur la déesse Néhalennia, révérée en Zélande. Paris, imprimerie de Pougens, 1810, in-8°. Cette dissertation avait été insérée en 1807 dans le tome I^er^ des Mémoires de l'académie celtique.

Les quatre Ages. Paris, Ant. Aug. Renouard, 1819, in-18; 2^e^ édition, suivie du Portrait d'une jeune fille; 1834, in-18. — Traduction espagnole : *Las cuatro Edades, traducidas al castillano.* Paris, 1826, in-18.

Trésor des origines et Dictionnaire grammatical, étymologique et raisonné de la langue française. Spécimen. Paris, Imprimerie royale, 1819, in-4°. Cette publication et quelques-unes de celles qui vont être indiquées montrent assez que M. de Pougens n'a point cessé, durant les vingt dernières années de sa vie, de se livrer à des recherches savantes, quoiqu'il s'en délassât quelquefois par des compositions moins sérieuses, mais encore instructives

Digitized by Google

et recommandables à plus d'un titre. Lorsqu'il faisait quelque séjour à Paris, il assistait régulièrement aux séances de l'Académie. Il lui a communiqué plusieurs articles du Trésor ou grand Dictionnaire étymologique, principal objet de ses veilles laborieuses. Il en avait présenté le plan dès 1794, puis en 1796, en 1800, et en 1818 dans une lettre à Wyttenbach, insérée au journal d'Iéna.

Lettres d'un Chartreux. Paris, Mongie, 1820, in-18. M. Lorin en a donné une seconde édition en 1834. Soissons, gr. in-18. — Les sentiments religieux de l'auteur sont exprimés par le chartreux mourant dans la quatorzième de ces lettres.

Abel ou les trois Frères. Paris, Mongie, 1820, in-12. — 2e édit. Paris, Fournier, 1834, in-12.

Archéologie française, ou Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude, et propres à être restitués au langage moderne (dont la plupart se retrouvent dans les langues italienne, espagnole, anglaise) avec des exemples tirés des écrivains français des XIIe-XVIe siècles, manuscrits ou imprimés, ainsi que des principaux classiques étrangers. Paris, Firm. Didot, 1821-1824. 2 vol. in-8°. — Dans le cours des années suivantes, M. de Pougens a refait sur un plan nouveau son Vocabulaire des privatifs, et l'a porté à deux volumes in-8° restés manuscrits. Il a aussi revu et augmenté ses Essais sur les antiquités du Nord et sur la mythologie septentrionale.

Contes du vieil ermite de la vallée de Vauxbuin. Paris, 1821, 3 vol. in-12.

Lettres de Sosthène à Sophie. Paris, 1821, in-18.

Jocko, anecdote détachée des Lettres inédites sur l'instinct des animaux. Paris, 1824, in-12. — 3e édition, Paris, Mongie, 1827, in-18.

Lettres philosophiques à madame *** sur divers sujets de morale et de littérature, dans lesquelles on trouve des anecdotes inédites sur Voltaire, J. J. Rousseau, d'Alembert, Pechmeja, Franklin, le comte d'Aranda; suivies d'une dissertation sur la vie et les ouvrages de Galilée, et d'une notice sur quelques exemples de longévité. Paris, 1825, in-12.

Albéric et Sélénie, ou Comme le temps passe! Paris, 1827, in-18.

Contes en vers et poésies. Paris, 1827, in-18.

Galerie de Lesueur, dessinée et gravée par Georges Malbeste, avec des sommaires descriptifs, et les Vies de saint Bruno et de Lesueur, par Ch. Pougens. Paris, 1827, in-4°, avec 26 planches.

A MM. les électeurs du 3e arrondissement (pour leur désigner M. de La Doucette). Paris, 1828, in-4°.

Mémoires et souvenirs, commencés par Ch. Pougens et continués par madame Louise B. (Brayer) de Saint-Léon. Paris, 1834. in-8°.

Ouvrages inédits.

Dialogues philosophiques, suivis de caractères, maximes et pensées, 2 vol. in-12. Entretien d'un jésuite avec un tigre, un papillon, un puceron et un polype d'eau douce. — Lettres d'un insensé. — Voyage dans les régions de l'oubli.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LE BARON SILVESTRE DE SACY;

PAR M. DAUNOU,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Lue à la séance publique du 10 août 1838.

L'homme à qui la littérature orientale doit en France et dans l'Europe entière ses derniers progrès et son plus vif éclat ne peut jamais être dignement loué que par ceux qui le suivent dans la carrière illustre qu'il a, pendant plus d'un demi-siècle, parcourue et agrandie. Il ne m'appartiendrait point d'apprécier ni de raconter même de pareils travaux, si le premier des devoirs que m'a imposés l'Académie n'était pas de leur rendre hommage en son nom. Je tâcherai du moins de montrer qu'ils n'ont imprimé de si heureuses directions à la science des langues, des annales et des mœurs de l'Orient, que parce qu'ils embrassaient avec cette étude toutes celles qui la pouvaient étendre, qui la devaient éclairer. Il n'est presque pas une seule branche de littérature que M. de Sacy n'ait utilement cultivée : si la haute renommée qu'il s'est acquise ne demeurait point attachée au genre spécial qu'il ne cessait d'enrichir, il tiendrait encore un rang très-élevé parmi ceux

Digitized by Google

de ses contemporains qui ont jeté le plus de lumières, soit sur divers points de chronologie, de géographie, d'archéologie, d'histoire; soit sur la théorie générale du langage et le système entier de la littérature classique. Tous les hommes studieux ont pu profiter de quelques-unes de ses leçons, et acquérir ainsi le droit d'exprimer la reconnaissance qu'ils lui doivent.

Antoine-Isaac Silvestre de Sacy naquit à Paris le 21 septembre 1758. A l'âge de sept ans il perdit son père, qui exerçait l'honorable profession de notaire; mais il a eu le bonheur de conserver sa mère jusqu'en 1819 : elle avait pris de son éducation des soins dont il l'a récompensée par un long cours de glorieux travaux. Dès ses premiers pas dans la carrière des lettres il montra tant de sagesse et d'habileté qu'on regrette d'ignorer à quels maîtres, à quelles méthodes il devait une instruction déjà si riche et si profonde. Un siècle plus tôt on l'eût pris pour un élève de ces solitaires qui, sans éclat et presque en secret, formaient des cœurs droits, des esprits justes, et inspiraient aux jeunes talents le goût du vrai savoir : il avait leurs lumières, leurs vertus, leurs croyances, leurs habitudes studieuses et sévères. Mais on raconte seulement qu'en son enfance et son adolescence il ne fut envoyé à aucune école publique; et un tel exemple servirait peut-être mieux qu'aucun autre à recommander l'instruction privée, si nous n'avions tout lieu de croire que ses dispositions naturelles eurent la principale part à ses progrès. De bonne heure et pendant toute sa vie un impérieux besoin d'acquérir des connaissances exactes lui rendit nécessaire et facile cette attention soutenue et pénétrante qui amène le développement, étend l'exercice et fonde la puissance de toutes les autres facultés de l'intelligence humaine. En apprenant la langue latine il ne tarda point à sentir combien il importait de la comparer à la langue grecque :

Digitized by Google

de lui-même il entreprit cette étude et entraîna son précepteur à la poursuivre avec lui. Animé aussi d'un vif désir de remonter aux textes des livres sacrés dont il lisait assidûment les versions latines et françaises, il se mit à étudier l'hébreu, n'ayant pour se diriger dans ce nouveau travail que les entretiens fortuits d'un religieux et d'un juif : il les rencontrait dans les jardins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, promenade voisine de son habitation et la seule que lui permettait sa mère. Dom Berthereau et d'autres bénédictins reconnurent sa vocation à des recherches exactes et savantes, pareilles à celles qui les occupaient eux-mêmes; ils achevèrent de l'engager dans la carrière laborieuse qu'il aspirait à s'ouvrir. Bientôt il voulut aborder la grammaire arabe pour y puiser le complément de ses études hébraïques, et cette résolution le disposait à suivre, au collége royal, les leçons de Cardonne; mais ce professeur s'étant accoutumé à n'avoir point d'auditeurs, le jeune de Sacy se vit réduit encore à ses propres tentatives, à l'enseignement que les esprits actifs se donnent à eux-mêmes, et qui n'est pas le moins profitable, quand il suffit.

Cependant il arrivait à l'âge où il fallait se préparer par d'autres études à quelque fonction ou profession civile. Celle que son père et son aïeul avaient exercée exigeant la connaissance des lois qui régissent les conventions privées, il fréquenta l'école de droit, et ne vit pas sans surprise que les leçons et les exercices n'y consistaient guère qu'en pures formalités. N'ayant pas contracté l'habitude de se contenter de vaines apparences, il demanda qu'on lui fît subir un examen sérieux. En effet il avait apporté à cette étude la même application qu'à toutes les autres : aussi a-t-il conservé jusqu'à ses derniers jours et quelquefois employé au profit de l'Académie une intelligence des affaires civiles et des formes juridiques trop

Digitized by Google

rare chez les hommes de lettres. Rien ne lui manqua en 1781 pour remplir avec distinction une fonction publique à laquelle ses parents le firent appeler, celle de conseiller à la cour des monnaies. Il y prit part à de graves délibérations, y fit des rapports qui préludèrent à des jugements équitables. Toutefois, en s'acquittant si fidèlement de ces devoirs, qui supposaient la connaissance des procédés du monnayage, et la recherche impartiale des abus ou des délits auxquels la fabrication et l'usage des monnaies peuvent donner lieu, il n'en continuait pas moins de cultiver la littérature orientale, que d'opiniâtres efforts lui rendaient de plus en plus accessible ou déjà même familière, et principalement la littérature biblique à laquelle le ramenaient chaque jour ses sentiments et ses exercices religieux : on assure qu'il récitait en hébreu quelques-unes de ses prières.

Dès 1780 il avait commencé de se mettre en relation avec des orientalistes célèbres, David Michaelis, William Jones, surtout Eichhorn, éditeur, à Leipsick, d'un Répertoire de philologie sacrée : il lui envoyait des copies de textes orientaux, extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, en y joignant des remarques et quelquefois des versions latines. Insérées par lui dans ce recueil en 1783, les lettres des Samaritains à Joseph Scaliger s'y lisaient revues, traduites, commentées avec une parfaite exactitude. Ces premiers essais l'avaient fait assez connaître pour qu'on ne s'étonnât point, en 1785, de le voir appelé par le roi à l'une des huit places d'académiciens libres résidants, créées alors au sein de cette Académie des inscriptions et belles-lettres qui devait obtenir de lui, pendant cinquante-trois ans, une si heureuse coopération.

Il s'empressa d'y apporter les fruits de ses recherches sur

Digitized by Google

l'origine de l'écriture et les progrès de la littérature en Orient, sur l'histoire des Arabes avant Mahomet, sur une version du Pentateuque faite en leur langue pour l'usage de la secte samaritaine, sur les médailles des rois sassanides et d'autres antiquités de la Perse. De si riches tributs montraient avec quel soin, avec quelle sagacité il avait recueilli dans les chroniques, dans les poésies, dans les scolies et les grammaires orientales, tout ce qu'elles pouvaient renfermer d'instructif sur l'histoire des langues et des livres, des faits et des traditions, chez les Arabes, chez les Persans, chez d'autres peuples de l'Asie : il comparait ces documents divers, non-seulement entre eux, mais encore avec les récits des Grecs, des Romains, des Occidentaux anciens et modernes, concernant les mêmes sujets.

Plongé dans ces recherches depuis 1780, il paraît n'en avoir été que fort peu distrait par les événements de 1789, qui pourtant devaient déranger ses relations et ses habitudes. Les opinions de M. de Sacy en toute matière ont été si franches et si persévérantes, il les a professées avec tant de modération et de dignité, qu'elles ont des droits aux hommages de ceux mêmes qui ne les partagent point. Il ne faut donc pas dissimuler que, généralement disposé à maintenir les institutions anciennes, et à laisser au pouvoir plus de latitude qu'à la liberté, il réprouva, dès qu'elles s'annoncèrent, les innovations graves dont le régime social allait subir l'épreuve en France et dans une grande partie de l'Europe. Cependant, retenu par ses études loin de tous les foyers des mouvements politiques, il ne prit part à aucune résistance téméraire, ne s'exila point de sa patrie, et résolut d'user de tous les moyens qui lui restaient de la servir. Au milieu même des plus terribles catastrophes, ses travaux, sa rare sagesse et sa retraite dans une campagne, à douze lieues de la capitale, le préservèrent des persécutions

Digitized by Google

personnelles qui n'eussent pas manqué de l'atteindre, si l'exercice d'une fonction publique eût imposé à sa conscience des devoirs qu'on n'accomplissait plus impunément. Après avoir été durant quelques mois commissaire général des monnaies, il s'était délivré de cette charge en 1792, en même temps que pour se consacrer plus pleinement à l'Académie des inscriptions, pour devenir un de ses membres ordinaires, il renonçait au titre d'académicien libre. C'était une épreuve périlleuse; il la subit avec un plein succès : les suffrages de ses confrères resserrèrent les liens qui l'attachaient à leur compagnie. Il continua de jouir, en 1793, d'assez de tranquillité pour publier le livre qui a commencé sa réputation dans la république des lettres. Ce volume, qui sortait de l'Imprimerie nationale exécutive, contenait quatre des mémoires qu'il avait lus à l'Académie, savoir : ceux qui expliquaient les médailles des rois sassanides, et se complétait par les annales de cette dynastie, traduites du persan de Mirkhond; récits assez souvent curieux, que M. de Sacy interprétait avec la plus scrupuleuse exactitude, sans dissimuler l'invraisemblance extrême de plusieurs des détails qui les remplissent.

Tout ce travail offrait des preuves trop sensibles d'une vaste érudition et d'une saine critique, pour que l'auteur ne fût pas appelé, dès le premier établissement de l'Institut, en 1795, à venir y prendre place : on s'empressa d'honorer de son nom la section des langues savantes dans la classe de littérature. Plus de soixante autres membres des anciennes Académies se félicitèrent de les revoir, après deux ans d'absence, réunies dans une même enceinte, et formant un seul corps, plus complet, moins dissoluble, où les divers genres de talents et d'études contractaient des liaisons plus intimes; ils regrettèrent amèrement que M. de Sacy s'en tînt éloigné. Il faillit abandonner

Digitized by Google

aussi une chaire d'arabe qui, dès la création de l'école nationale des langues orientales vivantes, lui avait été déférée. L'engagement de bien remplir tous les devoirs de cette fonction était le seul qu'il lui convînt de prendre; il refusa d'exprimer des opinions et des affections contraires aux siennes, en déclarant toutefois qu'il continuerait ses leçons jusqu'à ce qu'on lui donnât un successeur. On eut la sagesse de ne pas se priver de ses excellents services; sans doute parce qu'on reconnaissait déjà que ces prescriptions de serments n'ont presque jamais d'autre but ou d'autre effet que de faire vaquer des places, ou d'entraîner ceux qui les occupent à des sacrifices moins honorables que les démissions.

Il s'en fallait pourtant que M. de Sacy eût renoncé à toutes les relations littéraires. On le vit, en 1797, oubliant des dissentiments amenés par le cours orageux des affaires publiques, s'associer à Camus, à Langlès, à d'autres membres de l'Institut qui entreprenaient de reproduire le Journal des savants, interrompu depuis 1793. Il y inséra la notice d'un manuscrit espagnol exécuté en caractères arabes, et de nouvelles observations concernant les inscriptions expliquées dans ses mémoires sur la Perse. Il publiait ailleurs une traduction du Traité des monnaies musulmanes par Makrisi, avec des extraits de quelques autres écrits de cet auteur arabe, surtout du livre qui a pour objet les mesures légales. Les notes du traducteur achevaient de fixer le sens des textes, souvent mal exprimé dans une version latine qui venait de paraître en Allemagne. Mais il allait bientôt répandre une instruction plus généralement profitable.

Il mit au jour, en 1799, des Principes de grammaire universelle, qui s'annonçaient comme un livre purement élémentaire, et qu'en effet il destinait à l'instruction de son fils aîné. Ce traité, qui reparut perfectionné en 1804, et plusieurs fois

Digitized by Google

depuis, a été traduit en danois par Lang-Nissen, en allemand par Vater, le continuateur d'Adelung : il méritait à plus d'un titre l'attention du public, l'estime des lecteurs éclairés. Entrepris et retouché par M. de Sacy, au sein de sa famille, il conserve des traces d'une si touchante origine dans les prénoms de ses enfants, fréquemment attachés aux exemples qui suivent et expliquent les règles grammaticales. Mais l'ouvrage entier se recommande par la justesse des observations répandues presque en chaque page; précieux fruits d'une connaissance positive et pratique de la plupart des idiomes anciens et modernes. Il est vrai que la théorie générale du langage suppose aussi l'analyse de l'entendement humain, ou de ce discours intérieur dans lequel consiste ou se résout la pensée; et M. de Sacy, s'il faut en croire ses modestes aveux, s'était moins livré à cette étude qu'à celle des langues écrites et parlées. Cependant les faits grammaticaux méthodiquement recueillis dans sa vaste mémoire lui révèlent bien souvent les résultats des plus hautes méditations philosophiques, et lui en découvrent quelques-uns que les métaphysiciens ont ignorés ou trop imparfaitement exposés. C'est ainsi qu'il distribue en trois classes fort distinctes des actes ou états intellectuels dont on s'est accoutumé à confondre les expressions sous le nom de *propositions*. Ce nom, que les logiciens n'appliquaient d'abord qu'à des jugements énoncés, les grammairiens l'ont étendu à toutes les énonciations qui peuvent entrer dans le discours, comme si le langage humain n'était destiné qu'à exprimer des jugements proprement dits, affirmant ou niant, d'après une comparaison quelconque, la convenance de certains attributs à certains sujets. M. de Sacy fait observer que les hommes déclarent aussi leurs doutes ou leur ignorance par des questions, et leurs volontés par des comman-

Digitized by Google

dements ou des prières. Il pouvait ajouter que plus souvent encore leurs paroles ne manifestent que les sensations ou les sentiments actuels qu'ils éprouvent, ou les souvenirs qui s'en retracent à leurs esprits. On peut donc craindre que l'emploi vague du mot *proposition,* que l'habitude de l'appliquer à toute expression d'un état, même passif, de nos facultés, n'ait plus ou moins altéré ou compliqué l'analyse grammaticale; et, s'il en est ainsi, on doit la croire susceptible de plusieurs rectifications semblables à celles que M. de Sacy a essayé d'introduire. Toujours pouvons-nous conclure que le livre qu'il a voulu et su mettre à la portée des élèves n'est pas celui où les savants rencontreraient le moins d'aperçus tendant à perfectionner l'histoire et la théorie du langage.

Ses travaux se sont fort multipliés pendant les quatorze premières années du XIX^e^ siècle. Il entreprit le déchiffrement de l'inscription égyptienne du monument de Rosette, et rendit compte des résultats, bien modiques selon lui, de ses laborieuses investigations. Quoiqu'il eût distingué plus de quinze lettres, il n'avait reconnu que des noms propres, et ne parvenait à saisir aucune autre correspondance entre cette inscription et celle qui l'accompagne en langue grecque. Peu après la publication de ce rapport, adressé au ministre Chaptal, et lorsque l'Institut, modifié dans son organisation, eut reconquis M. de Sacy, la littérature orientale ne tarda point d'être enrichie par lui de productions remarquables. Je ne dirai rien de sa version française d'un écrit composé sous le titre de la Colombe messagère, par un Arabe réfugié, sinon que les notes qu'il ajoutait au texte et à la traduction expliquaient beaucoup mieux l'ancien emploi des pigeons à porter des lettres. Cet opuscule paraissait en 1805, époque du seul voyage qui ait interrompu ou ralenti le long cours des études solitaires de

Digitized by Google

M. de Sacy. Chargé de visiter les archives de Gênes, qui devaient, disait-on, recéler beaucoup de manuscrits orientaux, il s'aperçut bien vite qu'il n'y trouverait pas ce qu'il y venait chercher; mais il en rapporta des documents qui pouvaient servir à l'histoire des Génois et de leurs voisins, depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^.

Joseph White, qui donnait alors une nouvelle édition du *Specimen historiæ Arabum* de Pococke, en y joignant des extraits d'Abou'lféda concernant l'histoire des Arabes avant Mahomet, devait cet appendice à M. de Sacy, qui avait pris soin d'établir le texte, de le traduire en latin, et de l'éclaircir par des notes concises. En ce même temps notre illustre confrère publiait sa Chrestomathie arabe qui, reproduite vingt ans après avec des additions considérables, est devenue un riche recueil de morceaux en vers et en prose, accompagnés d'une version française rigoureusement fidèle, et mieux interprétés encore par de judicieux et doctes commentaires.

Appelé en 1808 à remplir au Collége de France la chaire de persan, qu'on détachait de celle de turc, et vers la même époque, à siéger pour la première fois dans une assemblée législative, il trouva le temps d'achever la Grammaire arabe dont il avait depuis son jeune âge conçu le plan, rassemblé, préparé les matériaux. Pour le plein succès du travail qu'il allait livrer au public, il fallait avoir étudié les plus célèbres productions de la littérature arabe, les grammaires et les scolies où sont exposées en cette langue même ses règles et ses difficultés; de plus, les traités composés sur ce sujet par des Européens, soit selon la méthode des Arabes, soit dans un système un peu moins compliqué. M. de Sacy, quoiqu'il n'eût négligé aucune de ces recherches, découvrit, en les poursuivant, ce qui restait d'inexact ou d'imparfait dans sa propre

Digitized by Google

grammaire. Des critiques qu'elle essuyait, les siennes étaient les plus sévères : il se promit de la rectifier et de l'augmenter dans une seconde édition, qui ne parut qu'en 1831, et qu'il annonça *comme un ouvrage tout nouveau.* Elle était particulièrement augmentée d'un traité de la prosodie et de l'art métrique des Arabes, connaissance que l'auteur avait acquise entre les deux éditions, et qui devenait pour lui, pour ses disciples, un très-puissant moyen de critique.

Le tableau des éléments physiques du langage, c'est-à-dire des sons et des articulations, et de leur représentation par l'écriture, manquait à sa Grammaire universelle; sa Grammaire arabe y supplée jusqu'à un certain point, puisqu'il ne peut nous donner des idées un peu précises de la manière dont se prononcent et s'écrivent les syllabes de cette langue, qu'en les rapprochant, autant qu'il se peut, des éléments de nos idiomes européens. On ne lit pas non plus sans intérêt l'exposé qu'il fait du système de syntaxe des grammairiens arabes, et les explications qu'il s'efforce de donner de leurs termes techniques; car l'histoire des théories grammaticales est une des plus curieuses parties de l'histoire de l'esprit humain et n'est pas la moins importante.

Mais c'était pour M. de Sacy un inappréciable avantage que de pouvoir éclairer cette étude par celle des annales et des mœurs, que de retrouver dans les faits et dans les usages les origines de certaines formes du discours. On lui dut, en 1810, l'un des ouvrages les plus propres à inspirer le goût de l'instruction historique applicable à la littérature orientale. Il s'agit de la relation d'Abdallatif, médecin arabe, qui, dans les premières années du XIII^e^ siècle de notre ère, a tracé un tableau général de l'Égypte, décrit les animaux, les végétaux, les minéraux de cette contrée, et à la suite d'observations sur la crue

Digitized by Google

du Nil, raconté les malheurs et les crimes amenés par une famine horrible vers l'an 1201. Le texte de cet ouvrage avait été publié par Paulus et par Joseph White, et il en existait des versions, trop inexactes, en latin et en allemand; M. de Sacy n'a réimprimé du texte que la préface; mais son excellente traduction française est suivie de remarques où sont rapprochés des récits de l'auteur les documents fournis sur les mêmes sujets par les autres écrivains arabes, par les Grecs et les Latins, par des voyageurs et des naturalistes modernes, tels que Desfontaines et Cuvier. Le dernier des nombreux appendices qui ajoutent tant de prix à l'instructive relation d'Abd-allatif est un état des provinces et des villages de l'Égypte, d'après l'un des rôles par lesquels on constatait de temps à autre les changements à introduire dans le cadastre. Ce volume est peut-être, de tous ceux qu'a publiés M. de Sacy, le plus capable à la fois d'intéresser vivement tous les lecteurs, et d'instruire les plus savants.

Des travaux du même ordre continuaient de l'occuper quand les événements de 1814 éclatèrent. Ayant reçu du gouvernement consulaire, puis impérial, plusieurs témoignages de bienveillance, il s'en était montré reconnaissant; et ses opinions politiques le disposaient plutôt à favoriser les accroissements de l'autorité suprême qu'à les limiter; mais ses intentions, toujours droites et pures, ne lui permettaient pourtant ni d'approuver les abus d'aucune puissance, ni de consentir plus longtemps à soutenir celle qui, menacée par l'Europe presque entière, touchait au terme de ses prospérités : il vota le rétablissement d'une dynastie à laquelle l'attachaient d'anciennes affections. Les faveurs nouvelles qu'on lui devait à tant de titres ne lui manquèrent point. A la vérité il cessa d'être membre du corps législatif en 1815, mais des fonctions admi-

Digitized by Google

nistratives lui furent conférées, qui s'accordaient mieux avec ses habitudes littéraires. Il devint recteur de l'Université de Paris, membre de la Commission, puis du Conseil royal d'instruction publique; et lorsque, par d'honorables motifs, il eut renoncé à cette dernière place, il vit croître encore ses honneurs et son crédit. Il en usa au profit des hautes études, et particulièrement pour obtenir la création des deux chaires de chinois et de sanscrit au Collége de France. Nommé depuis administrateur de cette grande école, il n'a rien négligé de ce qui pouvait y entretenir l'activité de l'enseignement supérieur des sciences, des belles-lettres, de l'histoire et des langues. D'autres établissements, et surtout l'Imprimerie royale, ont dû à son zèle et à son habileté d'éminents services; et le Journal des savants, qui reparut en 1816, le retrouva au premier rang de ses rédacteurs.

L'accomplissement fidèle d'un si grand nombre de devoirs ralentissait à peine le cours de ses travaux personnels consacrés à la littérature orientale. Il publia, sous le régime que le nom de *restauration* désigne, Calila et Dimna, le Pend-Namèh, les Séances de Hariri, l'Anthologie grammaticale arabe. Le premier de ces quatre ouvrages, celui qui porte aussi le titre de Fables de Bidpaï, est précédé, dans cette édition, d'un mémoire qui en démontre l'origine indienne, et trace l'histoire des traductions qui en ont été faites dans les langues de l'Orient et de l'Occident; c'est la notice la plus complète qu'on ait donnée de ce recueil d'apologues. Le volume renferme de plus le texte et la version française d'un poëme composé par Lébid, contemporain de Mahomet; l'une des productions qui, ayant paru mériter d'être suspendues ou affichées aux portes du sanctuaire de la Mecque, sont distinguées par la dénomination de *Moallaka*. Le Pend-Namèh ou le Livre des conseils,

Digitized by Google

par Férid-eddin-Attar, auteur persan du XII^e^ siècle de notre ère, est un abrégé de la morale des Orientaux. M. de Sacy avoue « que la superstition et une spiritualité affectée y défi- « gurent la vraie philosophie. » Malgré ce défaut et ceux du style, ce livre lui a paru digne d'attention : il en avait rédigé, dès 1787, une traduction française insérée longtemps après dans les Mines de l'Orient; il la reproduisit en 1819, à la suite du texte, avec un savant commentaire, et des extraits de Saadi et de quelques autres écrivains persans.

Sous le titre de Séances de Hariri, cinquante morceaux d'une prose poétique entremêlée de vers sont célèbres dans toute l'Asie : c'est, après le Coran, le livre arabe le plus classique depuis sept siècles. Les Séances de Hamadani, un peu plus anciennes, ont moins de réputation; et pourtant M. de Sacy, un si bon juge en une telle matière, incline à les préférer. Il n'a point traduit Hariri, persuadé qu'un commentaire en langue arabe serait plus utile à ceux qui cultivent cette littérature : ils ont en effet accueilli comme le chef-d'œuvre de l'érudition orientale le commentaire arabe qu'il a joint au texte en 1822. C'est à cette même classe de lecteurs qu'il a destiné un recueil de morceaux choisis de divers grammairiens et scoliastes : cependant les traductions et les notes dont il a orné cette Anthologie grammaticale demeurent fort souvent accessibles à tout homme de lettres qui a commencé d'étudier l'histoire et la théorie du langage. On rencontre même dans quelques articles de ce volume, par exemple dans les Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun, des considérations d'un ordre assez élevé. Tous ces extraits, commentés par un si habile éditeur, servaient de compléments à sa Chrestomathie et à sa Grammaire arabes, qui se réimprimaient vers ces mêmes temps.

Telles ont été, de 1814 à 1830, les principales, mais non

Digitized by Google

les seules publications de M. de Sacy. Il a de plus rassemblé, d'une part, plusieurs de ses mémoires d'histoire et de philologie orientales; de l'autre, ses discours sur des sujets de législation, d'instruction publique, de littérature. Fondateur de la Société asiatique, il l'inaugurait, en 1822, en traçant le plan et ouvrant la carrière des mémorables travaux qu'elle allait entreprendre. Quatre ans après, il y prit la défense des poëmes arabes, et s'efforça de montrer à quel point ils peuvent éclairer les études grammaticales, historiques et théologiques, relatives à l'Orient. Reiske leur avait contesté cette utilité, Reiske estimé le plus habile orientaliste du dernier siècle par M. de Sacy lui-même. Bien d'autres ont reproché à cette poésie une vaine emphase; oubliant trop peut-être qu'il y a dans toutes les langues, et jusque dans la nôtre, des expressions hyperboliques qui cessent de choquer la raison et le bon goût à mesure que l'habitude les réduit à leur juste valeur, et lorsque leur signification immédiate, qui serait en effet démesurée, ne se présente plus à l'esprit de ceux qui les entendent ni de ceux qui les profèrent. Mais comme nous restons disposés à tout prendre au pied de la lettre dans les poëmes asiatiques ou dans les traductions qu'on nous en fait, il nous est bien difficile de ne pas réprouver des exagérations que notre langage le plus figuré ne saurait admettre; et, selon toute apparence, ces poésies seront souvent encore jugées avec la sévérité contre laquelle se récriait M.r de Sacy. Quelques autres de ses opinions trouvèrent aussi des contradicteurs, surtout celle qui concernait l'état civil des Juifs. Son jugement sur une grammaire hébraïque publiée en Angleterre provoqua une assez vive réclamation. Il défendit ou développa ses idées avec la dignité qui lui convenait, en évitant de s'engager trop avant dans ces controverses. Un sujet qui intéressait plus de lecteurs l'occu-

Digitized by Google

pait en 1829 : on se souvient d'avoir entendu, dans cette enceinte même, sa dissertation sur les Mille et une nuits, qui, de tous les livres arabes, avaient été longtemps presque le seul universellement connu en France. Ce judicieux mémoire tend et parvient, je crois, à prouver que le recueil de contes si célèbre sous ce nom de Mille et une nuits a été originairement écrit en syriaque; que depuis, à différentes époques et en diverses contrées, mais surtout en Égypte, les copistes y ont ajouté des narrations déjà connues, quelquefois celles qu'ils composaient eux-mêmes; que de là viennent les nombreuses variantes qu'on observe dans les manuscrits, qui ne s'accordent pas même sur le dénoûment de ces fictions; qu'à tout prendre, ce livre n'est pas très-ancien; qu'il a précédé pourtant l'usage du tabac et du café, puisqu'il n'en fait aucune mention; qu'enfin on peut le reporter au milieu du IX^e^ siècle de l'hégire, XV^e^ de notre ère.

Pendant que M. de Sacy poursuivait, plus que septuagénaire, le cours paisible de ses travaux, une nouvelle révolution politique s'était accomplie sans l'en distraire. Appelé depuis à la fonction de secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il s'en imposa tous les devoirs, et les remplit cinq ans avec une exactitude dont il ne faut plus le louer; car les habitudes de toute sa vie ne lui laissaient ni la volonté, ni, à vrai dire, le pouvoir d'en négliger aucun. L'Académie sait quel zèle et quels soins il apportait à la publication de tous les ouvrages qu'elle continue ou entreprend : il en a le premier exposé l'état et les progrès en des rapports périodiques. Autrefois il avait rendu des hommages publics à la mémoire de trois académiciens, ses amis intimes, Anquetil du Perron, Sainte-Croix, La Porte du Theil; et auparavant à celle de Duboy-Laverne, à qui l'Imprimerie royale dut, au commencement de ce siècle, une

Digitized by Google

partie des richesses et des moyens qui entretiennent sa féconde et glorieuse activité. Devenu historien de l'Académie, il se trouvait obligé d'avance à composer plusieurs notices biographiques et littéraires. Une fatale année venait de lui ravir des confrères jeunes encore et déjà ses émules, dont il avait été le maître ou le modèle, Champollion le jeune, Abel Rémusat, Saint-Martin, et Chézy, son disciple bien-aimé; il a fallu qu'il leur rendît de solennels et douloureux hommages. Victime du même fléau, et non moins distingué en d'autres carrières, Thurot a reçu de lui le tribut que devait l'Académie à la mémoire d'un habile helléniste, vrai philosophe, élégant écrivain, qu'elle avait trop peu possédé. M. de Sacy s'est encore acquitté de ce devoir à l'égard de M. Dacier, son prédécesseur, et de l'excellent M. Pougens, chez qui le talent vivace et le travail obstiné semblaient défier la vieillesse et les infirmités.

Ces compositions académiques n'interrompaient presque pas les recherches du savant orientaliste. Dévoué surtout à l'étude la plus attentive, à l'examen le plus délicat des particularités et des difficultés grammaticales, il fit imprimer le texte et un commentaire du livre intitulé *Alfiyya*, quintessence de la grammaire arabe, en mille vers ou plutôt mille distiques, par Djémal-eddin-Mohammed, dit Ebn-Malek. Il espérait que ce volume contribuerait à jeter plus de jour sur le système grammatical des Arabes, système qu'il déclarait propre à former l'esprit à l'analyse et à faire pénétrer dans les profondeurs de la grammaire générale. C'est ce que peuvent entrevoir en effet dans quelques-unes des notes ceux mêmes qui ne sauraient lire le texte d'Ebn-Malek. Une simple traduction eût été à la fois difficile et inutile : il fallait des observations et des développements qu'on ne pouvait guère attendre que d'un tel éditeur.

Digitized by Google

On n'eût trouvé non plus en Europe, ni en Orient peut-être, aucun docteur mieux préparé que lui à démêler l'histoire des sectes religieuses, telles que celles des Samaritains chez les Juifs et des Druzes chez les Musulmans. Ce genre de connaissances, l'un des premiers qu'il ait cultivés, s'est reproduit, à différentes époques, dans plusieurs de ses écrits. Il a discuté, entre autres questions, celle de savoir si le nom des Samaritains signifiait habitants de Samarie, ou gardiens du pays et des lois. Ses études sur les Druzes, commencées avant 1785, poursuivies avant 1798 dans la campagne où il s'était retiré, sont du nombre de celles qu'il a le plus volontiers reprises. Les résultats n'en ont été rassemblés et publiés qu'au mois de janvier 1838; mais ce traité, rédigé il y a plus de quarante ans, dit l'auteur lui-même, avait été soumis à des révisions rigoureuses d'après le plus scrupuleux examen de textes manuscrits souvent fort obscurs. Un tableau historique des altérations de l'Islamisme depuis Mahomet jusqu'à l'an 1030 de notre ère, époque où le sixième des Khalifes fatimis, Hakem-biamr-allah, se fit proclamer Dieu, précède l'exposé méthodique de la religion de ses adorateurs, telle que l'établit alors Hamza et que la professèrent les Druzes. C'est le dernier des grands ouvrages mis au jour par M. Silvestre de Sacy.

A la suite de tous ceux dont je viens de rappeler trop rapidement le souvenir, on formerait une collection presque aussi volumineuse et non moins riche, si l'on rassemblait, comme on le fera sans doute un jour, les articles qu'il a insérés en divers recueils, et que je n'entreprends pas d'énumérer; car on en rencontrerait environ quatre cents, en parcourant avec quelque soin les Mémoires de l'Académie des inscriptions, ceux de l'Académie de Gœttingue, la Bibliothèque biblique et le Répertoire d'Eichhorn, le Magasin encyclopédique, la

Digitized by Google

Bibliothèque française, les Annales des voyages, les Mines de l'Orient, le Journal des savants, le Journal asiatique, et la Biographie universelle. Je dirai seulement que, dans le recueil de l'Académie, les mémoires sur la propriété territoriale en Égypte offrent un bien remarquable exemple de l'application de l'histoire aux théories politiques, et que les contradictions mêmes qu'ont pu subir quelques-unes des opinions de l'auteur sont des témoignages de la vive attention que ce grand travail a excitée. Il conviendrait de distinguer aussi les recherches sur la dynastie et le nom des Assassins; les observations sur le traité conclu à Tunis par Philippe le Hardi, sur une correspondance entre ce même roi de France et l'empereur de Maroc, sur celle de Tamerlan avec Charles VI; mais je dois m'interdire ces indications de peur d'être entraîné à les étendre sur de trop longues séries de morceaux pleins de science et d'intérêt.

En considérant dans son ensemble cette partie des œuvres de M. de Sacy, on la pourrait distribuer en quatre classes, dont la première, grammaticale et philologique, comprendrait les articles relatifs aux vocabulaires et à la syntaxe des langues orientales, à l'orthographe, à la prononciation et à la prosodie, à l'explication de plusieurs textes, au style des écrivains, à leurs théories ou pratiques littéraires. On assure que les Arabes y ont reconnu les leçons d'un très-grand maître, et que plus d'une fois ils l'ont consulté sur les règles et les difficultés de leur langue. En effet il la parlait, ou l'écrivait du moins, presque aussi facilement et peut-être plus purement qu'eux-mêmes. Il a rédigé en arabe une préface de Calila et Dimna, puis le commentaire des Séances de Hariri; et en persan, les préliminaires de son édition du Pend-Namèh.

Une seconde section se composerait des mémoires ou articles

Digitized by Google

qui tiennent à l'histoire civile des contrées orientales, y compris ceux qui en éclaircissent la géographie, la chronologie, les antiquités, ou qui ont pour objet les institutions politiques, les lois, les coutumes et les mœurs. On réunirait sous un troisième titre de nombreux écrits sur l'histoire religieuse des mêmes pays, beaucoup de recherches tendant à résoudre des questions litigieuses et à dissiper des erreurs en ce qui concerne les dogmes et les observances: bien peu d'Européens, et d'Orientaux peut-être, ont aussi mûrement étudié la théologie musulmane. La quatrième classe, réservée à l'histoire littéraire, contiendrait, d'une part, des notices sur la vie et les ouvrages de plusieurs écrivains orientaux antérieurs au XVI^e^ siècle de l'ère vulgaire; de l'autre, une série d'analyses critiques des travaux d'un grand nombre d'orientalistes modernes. C'est principalement dans la Biographie universelle, dans le Magasin encyclopédique et dans le Journal des savants que sont dispersés les éléments de toute cette quatrième partie, qui ne serait pas la moins instructive. Le recueil entier deviendrait une sorte de Bibliothèque orientale, ou du moins un riche supplément à celle de d'Herbelot, sur laquelle il pourrait avoir, entre autres avantages, celui d'être exempt du désordre alphabétique.

Cependant, pour laisser moins incomplet le récit des travaux de M. de Sacy, il resterait à faire mention des ouvrages auxquels il a coopéré, soit par des additions, soit par les soins qu'il a pris de les mettre au jour ou de les reproduire plus achevés et plus utiles. En 1787 il joignait au poëme grec d'Oppien sur la chasse, et à la version française de Belin-Balu, son collègue à la Cour des monnaies, son confrère à l'Académie, des extraits d'une histoire des animaux, traduits de l'arabe d'Eldémiri. Dans la suite, il ajouta des notes à la Relation du

Digitized by Google

voyage de Durand au Sénégal, et à la traduction du voyage aux Indes orientales de Paulin de Saint-Barthélemi. Il a été l'éditeur de la Description du Pachalik de Bagdad par le consul Rousseau, des notices du même auteur sur les Wahabis et sur d'autres sectes musulmanes; puis du traité de la chronologie chinoise de Gaubil. Pour la révision de ce livre, il eut un bien digne associé dans Abel Rémusat; et peu après, lorsqu'il prépara les nouvelles éditions des Recherches de Sainte-Croix et de M. Ouvaroff, sur les Mystères du Paganisme, il se félicita des secours qu'il obtenait de deux hellénistes que l'Académie se glorifie de posséder. Attacher ainsi son nom, sa science et sa judicieuse critique à ces divers ouvrages, c'était leur accorder une bien haute recommandation. Il s'intéressait particulièrement à celui de son ancien ami Sainte-Croix, dont il avait recueilli les derniers soupirs, comme auparavant ceux d'Anquetil du Perron.

Après tant de tributs offerts au public, M. de Sacy laisse encore quelques écrits inédits qu'il a légués à la Bibliothèque royale. Les plus remarquables sont des notes ajoutées par lui à des manuscrits qui lui appartenaient, et des matériaux destinés à un troisième volume de son dernier ouvrage. En effet, en publiant les deux premiers, il en promettait un autre qui se composerait de documents relatifs à la croyance actuelle des Druzes; et l'on a l'espoir de retrouver les moyens de réaliser ce projet. N'en doutons pas; tous ses travaux seront continués; car il s'est donné, dans toutes les branches de la littérature orientale, des successeurs, héritiers de son savoir et de son zèle. En Russie, en Allemagne, en Angleterre, et surtout en France, de grands maîtres sont ses élèves; et, quoiqu'il ait vu mourir quelques-uns de ses disciples les plus renommés, c'est lui qui professe encore dans les chaires occupées par ceux qui lui sur-

Digitized by Google

vivent; c'est lui qu'on reconnaît dans leurs ouvrages, qui chaque jour agrandissent la sphère des connaissances qu'il a répandues. Les témoins et les plus sûrs garants de l'activité imprimée par lui à ce genre d'études sont dans cette enceinte même. Je ne puis signaler que les succès, que les produits célèbres d'un enseignement dont il leur appartient de révéler la méthode et les secrets. Il est temps que je cesse de parler devant eux du modèle dont ils font bien mieux l'éloge en l'imitant.

Je n'entreprendrai l'énumération ni des académies qui, depuis Copenhague et Pétersbourg jusqu'à Calcutta, se sont associé M. de Sacy, ni des décorations et dignités qu'il a reçues et honorées, et dont il convient pourtant de tenir compte, lorsqu'elles sont, comme à son égard, des expressions de l'estime publique acquise par de mémorables services. Mais à côté des hautes fonctions administratives et législatives qu'il a consciencieusement exercées, celle de membre d'un bureau de charité s'accordait encore mieux avec ses habitudes morales et religieuses. Il a partout senti le besoin d'être utile à ses semblables, et de vivre avec eux dans une parfaite concorde. Jamais son orthodoxie rigide, jamais la franchise et la fermeté de ses opinions, de ses croyances, ne l'ont empêché de contracter et d'entretenir avec des hommes qui ne les partageaient pas d'amicales et honorables relations. La modération naturelle de son caractère tempérait d'autant mieux la profession toujours sincère de ses persuasions inflexibles, qu'il avait eu, dans ses études spéciales, plus d'occasions et de moyens d'observer l'inévitable influence des lieux, des temps, des événements, des habitudes, sur les directions ou les mouvements des pensées humaines. Il savait subordonner, sacrifier à ses devoirs de citoyen, de père de famille, d'académicien, d'homme public, ses penchants personnels, ses volontés, ses préventions mêmes.

Digitized by Google

A mesure qu'il avançait en âge, on a pu remarquer dans ses mœurs et jusque dans sa physionomie le progrès de cette bonté indulgente qui, de tous les fruits de la science et de l'expérience, peut sembler le plus pur et le plus recommandable.

Elle a été sans doute une des sources du paisible bonheur dont il a joui. Au milieu de tant d'hommes de lettres célèbres par leurs infortunes presque autant que par leurs talents, il est du petit nombre de ceux qui n'ont pas subi les rigueurs du sort. Plus d'une fois il a publiquement remercié la Providence de tous les bienfaits qu'il tenait d'elle. Sa santé, quoique affaiblie dès sa jeunesse par trop de veilles studieuses, s'est maintenue, délicate et persévérante, protégée par un sage régime, et l'a laissé parvenir, sans infirmités graves et sans la moindre décadence de ses facultés intellectuelles, jusqu'à un âge qui dépasse la mesure commune, et au delà duquel, ainsi qu'il l'écrivait, avec trop de vérité, dans la préface de son dernier livre, *on peut à peine compter sur le lendemain.* Après avoir traversé presque sans dommage les temps les plus orageux, il a obtenu, sous des gouvernements très-divers, les ménagements, les égards, les hommages qu'il méritait. Aucun genre de récompenses n'a manqué à ses services : d'insignes honneurs ont environné sa vie, et il a vu croître de jour en jour la glorieuse renommée assurée à sa mémoire. Plus précieux encore que toutes ces prospérités, le bonheur domestique les a constamment couronnées et garanties. Une alliance honorable, contractée en 1786, a pendant près d'un demi-siècle embelli, charmé sa vie laborieuse : il a recueilli dans les talents et les vertus de tous ses enfants les fruits de ses leçons et de ses exemples; et son nom, vénérable à jamais, reste à des fils dignes d'un si grand héritage. La Providence ne lui a refusé que l'épreuve des adversités.

Digitized by Google

Il aurait eu pour la subir avec dignité tous les moyens, toutes les forces que peuvent donner la piété, la bonne conscience, l'amour du travail; ce besoin d'occupations sérieuses et régulières, qui, au sein des afflictions les plus vives, empêche de se sentir malheureux; cette activité vivifiante ou consolante, l'un des plus véritables éléments de ce que nous appelons bonheur. Elle a été, dans tous les âges de sa vie, un des caractères distinctifs de ses mœurs, et n'a jamais cessé de se manifester, non par de bruyantes annonces, mais par d'estimables effets. Tel est même, comme nous venons de le voir, le nombre de ses écrits, telle est l'étendue de quelques-uns, l'immensité des recherches que la plupart supposent, qu'on a peine à concevoir comment il a trouvé le temps de les composer, lorsqu'on songe aux obligations et aux convenances sociales dont il ne se dispensait point, aux fonctions publiques qu'il remplissait assidûment, aux déplacements qu'elles entraînaient, en un mot aux fréquentes interruptions que ses travaux solitaires devaient souffrir. Mais il faut considérer d'abord que, par toutes ses études grammaticales, par une attentive et continuelle comparaison de notre langue à presque toutes les autres, il avait acquis une rare connaissance des éléments qui la constituent, des caractères qui la distinguent, des lois qui la régissent, et une extrême facilité de l'écrire avec cette correction irréprochable qui, par sa propriété des termes et la régularité des constructions, représente fidèlement les idées et les rapports qu'elles ont entre elles. Gardons-nous de croire que cette pureté sévère ne soit qu'une condition essentielle du discours : elle en est le premier ornement, qui ne devient pas le plus commun, qui n'est pas le moins difficile, et qui peut souvent tenir lieu de beaucoup d'autres. Mais on trouverait une cause plus immédiate encore de l'inépuisable

Digitized by Google

fécondité du talent et de la science de M. de Sacy dans l'emploi rigoureux et la sage distribution qu'il a su faire de toutes ses journées. Il n'en a passé aucune sans tracer un sillon dans le vaste champ qu'il a fertilisé : il exigeait de chaque heure, de chaque moment, un tribut strictement déterminé, qu'il ne laissait point arriérer; tous ses jours ont été pleins, hélas! comme l'était celui où ses forces l'ont subitement abandonné. Le 19 février il va donner, au Collége de France, une leçon de langue persane; examine, à la Bibliothèque royale, des manuscrits orientaux; remplit, à l'Institut, quelques-uns des devoirs attachés à sa fonction de secrétaire de l'Académie, et finit par prendre part à une discussion législative au sein de la Chambre des Pairs. Attentif encore à discerner dans toute série d'énonciations la place que chacune d'elles doit occuper pour conserver la valeur et l'étendue qu'on lui veut attribuer, il ne propose qu'un simple déplacement, mais dont on reconnaît aussitôt l'importance. Qui pouvait prévoir que ces paroles où se retrouvait l'empreinte de sa vive sagacité seraient les dernières qu'il ferait entendre? En regagnant ses foyers, il se sent frappé d'un de ces coups imprévus qui déconcertent les facultés vitales et laissent trop peu de moyens d'en rétablir l'harmonie. Le surlendemain il expire, entouré de ses enfants et de ses proches, qui, deux jours auparavant, ne pouvaient se croire menacés d'une si accablante affliction. Son autre famille, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'y était pas mieux préparée. Dans la séance qu'elle avait à tenir peu d'instants après lui avoir rendu les devoirs funèbres, elle se sentit incapable de tout travail qui l'eût distraite de sa douleur, et, ne pouvant s'occuper que de la perte immense qu'elle venait de faire, elle décerna une médaille à la mémoire de celui qu'elle ne reverrait plus dans son sein. Pour prolonger

Digitized by Google

l'expression de ses inconsolables regrets, elle laisse encore aujourd'hui vacante la place qu'il occupait comme académicien; et si les règlements l'eussent permis, elle ne lui eût donné de successeur à aucun titre. Il a reçu aussi hors de l'Académie d'éclatants hommages : M. le ministre de l'intérieur fait exécuter son buste en marbre, qu'il destine à orner l'une des salles de l'Institut. Son éloge, prononcé par un de ses plus savants disciples, dans une séance publique de la Société asiatique, a offert le tableau fidèle et complet de ses ouvrages, de ses leçons, de ses mœurs privées et publiques. Il s'en faut que j'aie eu les mêmes moyens d'apprécier tous les services que lui doit la littérature orientale; mais j'ai cru remplir une des intentions de l'Académie en ne différant point de proclamer la vénération profonde qu'elle lui a vouée.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. SILVESTRE DE SACY.

Extraits de la grande histoire des Animaux, d'Eldemiri, à la suite de la Chasse, poëme d'Oppien, traduit par Belin de Balu. Strasbourg, 1787, in-8°.

Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides; suivis de l'Histoire de cette dynastie, traduits du persan de Mirkhond. Paris, Imprimerie nationale exécutive, 1793, in-4°, avec 9 planches, et un supplément tiré du Journal des savants du 30 pluviôse an V.

Traité des monnaies musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi. Paris, Fuchs, an V (1797), in-8°; — 2e édition avec le Traité des mesures légales des musulmans, traduit du même auteur. Paris, Didot jeune, 1799, in-8°; — Notice de quelques monnaies arabes et des monnaies de Tunis, d'Alger et de Maroc, pour servir de supplément au Traité des monnaies de Makrizi, 16 pag. in-8°.

Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues. Paris, Fuchs, an VII (1799), in-12; — 2e édition, augm. 1809, in-12; 1815, in-12; — 6e édition, 1832, in-12.

Lettre au citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur, au sujet de l'inscription égyptienne du monument trouvé à Rosette. Paris, Imprimerie de la république, an X (1802), in-8°; 47 pag. et 2 pl.

Digitized by Google

Notes jointes au Voyage de J. B. L. Durand au Sénégal. 1802, in-4°.

Éloge de Dubois-Lavergne. Paris, Imprimerie de la république, 1803, in-4°.

Lettre du divan du Caire au général Bonaparte, en arabe et en français. Paris, Impr. de la république, 1803, in-folio.

La Colombe messagère, plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue; par Michel Sabbagh; texte arabe et traduction française, avec des notes, etc. Paris, Imprimerie impériale, 1805, gr. in-8°.

Histoire des Arabes avant Mahomet, par Abou'lféda, traduite de l'arabe en latin; à la suite du *Specimen historiæ Arabum*, de Pococke, réimprimé à Oxford en 1806, in-4°.

Chrestomathie arabe, ou Extraits de divers écrivains arabes en prose et en vers, avec traductions et notes. Paris, Imprimerie impériale, librairie De Bure, 1806, 3 vol. in-8°; — 2e édition, augmentée. Paris, Imprimerie royale, libr. De Bure, 1826, 1827, 3 vol. in-8°.

Notes ajoutées à la traduction des Voyages aux Indes orientales, de Paulin de Saint-Barthélemi. Paris, 1808, 3 vol. in-12.

Notes et additions à la Description du pachalik de Bagdad et aux notices sur les Wahabis, etc. par M. J. B. Rousseau (fils). Paris, Treuttel et Wurtz, 1809, in-8°.

Grammaire arabe. Paris, Impr. impériale, 1810, 2 vol. in-8°; — 2e édition, augmentée d'un Traité de la prosodie et de la métrique des Arabes. Paris, Impr. royale, librairie De Bure, 1831, 2 vol. in-8° avec figures et tableaux.

Relation de l'Égypte, par Abd-allatif, médecin arabe, suivie de divers extraits d'écrivains orientaux, et d'un état des provinces et villages de l'Égypte dans le XIVe siècle; trad. avec des notes historiques et critiques. Paris, Impr. impériale, librairie Treuttel et Wurtz, 1810, in-4°.

Mémoire sur l'état actuel des Samaritains. Paris, imprim. de Bullet, librairie Buisson, 1812, in-8°.

Traité de la chronologie chinoise, par Gaubil; tome XVI des Mémoires concernant les sciences et les arts chez les Chinois; publié par MM. S. de Sacy et A. Rémusat. Paris, 1814, in-4°.

Calila et Dimna, fables de Bidpai, en arabe, précédées d'un Mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient, et suivies de la Moallaka de Lébid en arabe et en français. Paris, Impr. royale, librairie De Bure, 1816, in-4°.

Essai sur les mystères d'Éleusis, par M. Ouvaroff; 3e édition publiée par M. S. de Sacy. Paris, Impr. royale, 1816, in-8°.

Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme, par M. de Sainte-Croix, 2e édition, revue et corrigée par M. S. de Sacy. Paris, impr. de Crapelet, librairie De Bure, 1817, 2 vol. in-8°.

Lettre à M. le conseiller de S. M. le roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé: *Des Juifs au XIXe siècle*, par M. Bail. Paris, impr. de Belin, libr. De Bure, 1817, in-4°.

Mémoires d'histoire et de littérature orientales (lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres): 1° sur la Nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte; 2° sur les Monuments et les inscriptions de Kirmanschah et sur divers monuments sassanides, addition au Mémoire sur les antiquités de la Perse; 3° sur des Inscriptions arabes trouvées en Portugal; 4° Rapport sur les Recherches faites dans les archives de Gênes, suivi d'une notice de plusieurs pièces; 5° sur l'Origine du culte que les Druzes rendent

Digitized by Google

à la figure d'un veau ; 6° sur la Dynastie des Assassins et l'étymologie de leur nom. Paris, 1818, in-4°.

Réclamations adressées aux deux Chambres sur la législation relative aux pensions de retraite. Paris, impr. de Belin, 1819, 16 pag. in-8°.

Le Pend-Nameh, ou le Livre des conseils, par Férid-eddin-Attar, en persan et en français, avec des notes, des extraits de Saadi et autres écrivains persans. Paris, Impr. royale, librairie De Bure, 1819, in-8°.

Testament de Louis XVI, avec une traduction arabe. Paris, De Bure, 1820, gr. in-12.

Les (50) séances d'Abou-Mohammed el Cassem (Hariri), avec un commentaire (arabe) choisi. Paris, Impr. royale, librairie De Bure, 1822, petit in-folio.

Le Borda, poëme à la louange de Mahomet, traduit de l'arabe ; à la suite de l'Exposition de la foi musulmane, traduite du turc par M. Garcin de Tassy. Paris, 1822, in-8°.

Discours, opinions et rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature : 1° Discours, etc. à la Chambre des députés ; 2° Discours à des distributions de prix ; 3° Éloges d'Anquetil du Perron, de Sainte-Croix, de La Porte du Theil ; 4° Discours d'ouverture de la Société asiatique, le 1er avril 1822 ; 5° Discours à la même société en 1823 ; 6° Ouverture des cours de sanscrit et de chinois au Collége de France. Paris, impr. de Belin, librairie De Bure, 1823, in-8°.

Où allons-nous et que voulons-nous ? ou la vérité à tous les partis, par M. *** ancien membre de la Chambre des députés. Paris, 1827, in-8°, 84 pages.

Anthologie grammaticale arabe, ou Morceaux choisis de divers grammairiens et scoliastes arabes, avec une traduction française et des notes. Paris, Impr. royale, librairie De Bure, 1829, in-8°.

De la retenue exercée sur les traitements des employés et des fonctionnaires publics, par M. ***, ancien membre de la Chambre des députés, ancien administrateur, etc. P. Delaunay, 1832, 16 pag. in-8°.

Alfiyya, ou la Quintessence de la grammaire arabe, ouvrage de Djémal-eddin Mohammed, dit Ebn-Malek, avec un commentaire. Paris, Impr. royale, 1833, in-8°.

Amendements proposés à la Chambre des pairs sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir. Paris, impr. d'Éberhart, 1836, in-8°.

Exposé de la religion des Druzes, tiré des livres religieux de cette secte ; précédé d'une introduction et de la vie du khalife Hakem. Paris, Impr. royale, 1838, 2 v. in-8°.

Opuscules, Mémoires et Articles de M. Silvestre de Sacy, insérés en divers recueils ou journaux.

Dans l'ancien et le nouveau recueil de l'Académie des inscriptions : vingt-huit mémoires ;

Dans les Notices et extraits des manuscrits, quarante-deux notices ;

Dans le Magasin encyclopéd. soixante et quatorze articles ;

Dans le Journal des savants, deux cent vingt-trois articles ;

Dans la Biographie universelle, trente-sept articles ;

Dans les deux recueils d'Eichhorn : *Repertorium für biblische litteratur; Allgemeine Bibliotheck für biblisch litt.* — Dans les Mé-

Digitized by Google

moires de l'Académie de Gottingue; — Dans le Moniteur; — les Annales des voyages; — la Bibliothèque française; — les Mines de l'Orient; — le Journal asiatique, etc. plus de cinquante articles; en tout, plus de quatre cent cinquante.

Des exemplaires imprimés ou tirés à part de plusieurs de ces opuscules auraient pu être compris dans la liste chronologique des œuvres de M. de Sacy; mais ces exemplaires sont en petit nombre et difficiles à trouver. Nous distribuerons donc ces écrits en quatre séries spéciales, qui sans doute ne seront pas complètes, mais pourront donner une idée de l'ensemble et des divers objets de cette partie considérable des travaux de M. de Sacy.

I. *Grammaire et philologie.*

Lettre à Millin sur une grammaire arabe manuscrite; Magasin encyclop. 1803. — Articles sur les grammaires de Michaelis, Dombay, Rosenmüller, Tyschen, Caussin; Mag. encycl. 1804. Journal des savants, 1817, 1819, 1824, 1825. — *The Camoos,* dictionnaire arabe; Journal des sav. 1819. — Aperçu de l'histoire de l'écriture chez les Arabes; Journal asiatique, 1827. — Recueil manuscrit de différents traités relatifs à l'orthographe, à la ponctuation et à la lecture de l'Alcoran; Notices des manuscrits, t. VIII. — Règles orthographiques de Hamsa, et Traités de la prononciation des lettres arabes, *ibidem,* t. IX. — Traité des repos de la voix dans la lecture de l'Alcoran, *ibid.* — Mémoire sur deux papyrus en langue arabe; Nouv. rec. de l'Acad. t. X.

Grammaires hébraïques de MM. Ewald, Lee, Sarchi; Journal des savants, 1828 et 1829. — Réponse aux réclamations de M. Lee, *ibid.* 1830. — Grammaire syriaque de M. A. T. Hoffmann, *ibid.* 1829. — Grammaire de l'idiome balaïbalan, mélange d'arabe, de persan et de turc; Notices des manuscr. t. IX. — Grammaire indoustani, persane et arabe, de M. Price; Journal des savants, 1824. — Grammaire persane de W. Jones, avec les additions de M. Lee; *ibid.* — *The seven seas,* dictionnaire persan; *ibid.* 1826 et 1827. — Rapport sur le Dictionnaire chinois de M. de Guignes; Mag. encyclop. 1809. — Grammaire chinoise d'A. Rémusat; Journ. des sav. 1822. — Lettre de W. de Humboldt à Rémusat, sur les formes grammaticales de la langue chinoise; Journ. des sav. 1828. — Recherches de Rémusat sur les langues tartares; *ibid.* 1820. — Grammaire maltaise de M. Vasalli; *ibid.* 1829.

Anciens alphabets et hiéroglyphes expliqués par M. de Hammer; Mag. encyclop. 1810. — Lettre de Champollion à Dacier, Précis du système hiéroglyphique, et Ouvrage de Th. Young sur le même sujet; Journal des savants, 1825. — Lettre à Millin, sur un écrit de M. Akerblad, concernant l'écriture cursive copte; Magasin encyclopédique, 1801. — Lexique copte de M. Peyron; Journ. des sav. 1836. — Recherches de M. Quatremère sur la langue et la littérature des Égyptiens; Mag. encycl. 1808.

De Notione vocum Tenzil et Tawil in libris Drusorum; Mém. de l'acad. de Gottingue. — Étymologie du mot *assassin;* Moniteur, 1809; Nouv. rec. de l'Acad. des inscript.

Digitized by Google

t. IV, et dans le volume de Mémoires d'hist. et de litt. 1818, in-4°, indiqué ci-dessus, p. 533, 534. — Étymologie du mot *satrape;* Magasin encyclop. 1810. — Origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux pyramides d'Égypte; *ibid.* — Traductions de livres orientaux; dans le volume de discussions sur les prix décennaux, in-4°, 1810. — *L'Arte di tradurre, di Carrega;* Moniteur, 1812. — Sur le Maître anglais, par Cobbett et Duroure, dans la Bibliothèque française.

Mémoire sur l'origine et les antiques monuments de la littérature des Arabes : 1re partie, Histoire de leur écriture; 2e partie, Monuments de leur littérature; t. L de l'ancien Recueil de l'Acad. des inscript. — Lettre à Millin, sur les suppléments pour la littérature arabe, par M. de Murr; Mag. encyclop. 1803. — Utilité de l'étude de la poésie arabe; Journ. asiat. 1826. — Forme de la poésie et de la musique chez les Hébreux, par M. Saalschütz; Journ. des sav. 1827. — *De Numeris arabicorum carminum,* auctore Ewald; *ibid.* 1826. — Traité de l'art métrique des Arabes, par M. Freytag, *ibid.* 1831. — Rapports sur les concours au prix Volney; Journ. des sav. 1822, 1825, 1828, 1829.

II. *Histoire, géographie, chronologie, annales, antiquités, lois et mœurs.*

Géographie orientale d'Ebn Haukal; Mag. encycl. 1802; Journ. des sav. 1823. — Table géographique dans le tome IV des Notices des manuscrits. — Voyages d'Ebn-Batuta; Journ. des sav. 1820, 1829, de Macaire, *ibid.* 1830, 1831, 1832, 1833, 1835; de Chardin, édition de Langlès; de M. Legh, en Égypte, *ibid.* 1817; de M. Pottinger, *ibid.* 1818; de M. Ouseley, *ibid.* 1819, 1822, 1825; de M. Jaubert en Perse et en Arménie, *ibid.* 1822; de M. Gasp. Drouville en Perse, *ibid.* 1825; de M. Ker Porter en Géorgie, *ibid.* 1823, 1824; de M. Fraser dans le Khorasan, *ibid.* 1826, 1827; de Burckhard en Arabie, *ibid.* 1830; notes de Burckhard sur les Bédouins, *ibid.* 1831. — Lettres écrites du Levant par J. Carne, *ibid.* 1828. — Résidence de Rich dans le Curdistan, *ibid.* 1837. — Observations sur deux provinces de la Perse; Mines de l'Orient et Annales des voyages, cah. 59. — Description du royaume de Caboul, par M. Elphinston; Journ. des sav. 1818; — de l'empire ottoman, par Mouradgea; *ibid.* 1823; — de C. P. par M. de Hammer; *ibid.* 1822. — Route de la capitale de l'Égypte à Damas; Mag. encyclop. 1801.

Mémoire sur divers événements de l'Histoire des Arabes avant Mahomet, chronologie de ses ancêtres, des rois du Yémen, etc. t. XLVIII de l'anc. Académ., et t. XLVII, Analyse de quatre mémoires sur les Sassanides.—Examen des synchronismes établis entre les rois de Perse et les rois arabes, par Hamsa Isfahani, t. X du nouv. rec. de l'Acad. — L'Ordre des chroniques, t. IV des Notices des manuscrits. — Le Rouz-Nameh, ou le Calendrier musulman, t. IV (in-8°) des Mines de l'Orient.

Articles sur les ouvrages historiques de Tabari; Journ. des sav. 1832, 1837; — de Kemal-eddin; *ibid.* 1820, 1821; — d'Abou'lféda; Mag. encycl. et Journ. des sav. 1832; — de Nikbi; Not. des manus. t. II; — de Schehab-eddin; *ibid.* — Correspondance et autobiographie de Tamerlan; Moniteur, 1812; Journ. des sav. 1831. — Histoire des Coptes, par Makrizi; *ibid.* —

Digitized by Google

Histoire des prophètes, des rois..... des sultans..... des Gasnévides, par Mirkhond; Not. des manus. t. IX; Journ. des sav. 1834-1837. — Histoire de la Mecque, par Kotbeddin; Notice des manus. t. IV, *ibid.* — Plusieurs écrits relatifs à l'histoire du Yémen, *ibid.* — Vie du sultan Almélic Almansour Kelaoun; Not. des manus. t. IV, et Mag. encycl. 1800. — Conquêtes du sultan Abou'lgasi Hossain; Not. des manuscr. t. IV. — Mémoires de Zahir-eddin Baber; Journ. des sav. 1829; — de Houmayoun; *ibid.* 1833; — de Djehanghir, *ibid.* 1830; — de Pathan, *ibid.* 1834. — Histoire des Afghans, par Nimet-Allah, *ibid.* 1832; — de l'Égypte, par Schemseddin; Notices des manus. t. I. — *Vita Ahmedis Tulonidis e cod. mss.* Journal des sav. 1826. — Vie de Hali-Hazin, *ibid.* 1833. — Histoire des Arabes; additions à cette histoire; Annales de l'islamisme; Extraits de manuscrits orientaux, par M. Lassen Rasmussen; Journ. des sav. 1818, 1821, 1826. — Histoire de la tyrannie des Sarbédariens; Not. des manus. t IV.

Articles concernant les recherches de MM. Schmidt et Klaproth sur l'Asie orientale; Journ. des sav. 1824, 1825; — de M. Malcolm, sur l'Inde centrale; *ibid.* — l'Histoire de l'Inde britannique, par M. Mill, *ibid.* 1819; — les Mémoires de Saint-Martin sur l'Arménie, *ibid.* 1818, 1820; — les Annales et antiquités du Rajasthan, par M. Tod, *ibid.* 1830, 1831, 1834; — les ouvrages de Hager sur la Chine; Mag. encycl. 1801; — les Mémoires de M. Quatremère sur l'Égypte; Moniteur 1811 et Mag. encycl. — les Recherches de M. Letronne sur l'Égypte; Jour. des sav. 1823; — l'Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe, par M. Depping; *ibid.* 1832. — Mémoire sur les Assassins, t. IV du Nouv. recueil de l'Acad.

Histoire de l'empire ottoman, sa constitution et son administration, la levée du siége de Vienne, par M. de Hammer; Journ. des sav. 1818, 1831, 1832, 1834. — Supplément de M. Senkowsky à l'Histoire des Huns, *ibid.* 1825; — Documents sur les Russes de l'ancien temps, recueillis par M. Frœhn; *ibid.* 1824. — Recherches de M. W. de Humboldt sur les premiers habitants de l'Espagne; *ibid.* 1821. — Archives de Gênes; Moniteur, 1807; Nouv. rec. de l'Acad. t. III; Not. des manus. t. IV. — Traité entre Philippe III et le roi de Tunis; Journ. asiat. — Correspondance du même Philippe avec le roi de Maroc; Nouv. rec. de l'Acad. t. IX. — Correspondance de Tamerlan avec Charles VI; Moniteur, 1812; Nouv. rec. de l'Acad. t. VI. — Traité entre les Génois et un prince bulgare; Mag. encycl. 1814; Nouv. rec. de l'Acad. t. VII.

Observations sur des bas-reliefs, inscriptions et médailles sassanides; Moniteur, 1793; — sur quelques-unes des inscriptions indiquées dans les Mémoires sur les antiquités de la Perse et sur les médailles des rois sassanides; Journ. des sav. 1797. — Mémoire sur divers monuments; Nouv. rec. de l'Acad. t. I. — Monuments et inscriptions de Kirmanschah; Mag. encycl. 1800, 1810; Nouv. rec. de l'Acad. t. II; et dans le volume de Mémoires publié en 1818. — Monnaies de Maroc; Mag. encycl. — Monnaie ou assignat de verre, fabriqué en Sicile par les Sarrasins, *ibid.* 1799. — Monnaies et pierres gravées qui portent des légendes en caractères Pehlvis, *ibid.* 1801. — Médailles arabes publiées par M. Frœhn, *ibid.* 1810. — Pierres gravées sassanides, *ibid.* 1810. — *Numophylacium* de M. Erd-

Digitized by Google

man, *ibid.* 1815. — *C. M. Frœhnii Numophylacium orientale pototianum;* Mag. enc. 1815. *Ejusdem prolusio de Museo numario muslemico;* Journ. des sav. 1819. — Monnaies cufiques décrites par M. de Mainoni; Journ. des sav. 1823. — Monnaies expliquées par M. Marsden, *ibid.* 1825. — Inscriptions cunéiformes de Persépolis. Monuments persépolitains; Magasin encycl. 1803. — Inscription phénicienne expliquée par M. Akerblad; Mag. encycl. 1803, et Journ. des sav. 1817. — Inscriptions arabes trouvées en Portugal; dans le vol. de Mémoires publié en 1818. — Métrologie de M. Lespara; dans la Bibliothèque française.

Dissertation de M. Letronne sur les représentations zodiacales; Journ. des sav. 1824.

Mémoires sur le droit de propriété territoriale en Égypte; Nouv. rec de l'Acad. t. I, V, VII. — *Codice diplomatico di Sicilia sotto gli Arabi;* Mag. encycl. 1801.

III. *Livres sacrés, doctrines et sectes religieuses.*

Textes et versions arabe, syriaque, persane de l'ancien et du nouveau Testament; Not. des manus. t. IV et XII; Journ. des sav. 1816, 1817, 1837. — Manuscrits bibliques; *ibid.* 1823. — Histoire de la Société biblique; *ibid.* 1818. — La littérature orientale appliquée aux saintes écritures; *ibid.* 1823.

Codex nazaræus, liber Adami; Journ. des sav. 1819, 1820. — Livre d'Énoch, *ibid.* 1822.

Les Samaritains : version arabe du Pentateuque à leur usage, leurs lettres à Jos. Scaliger, leur correspondance en 1808, leur état actuel, etc. Biblioth. biblique et *Repertorium* d'Eichhorn; Anc. rec. de l'Acad. t. XLIX; Not. des manus. t. XII; Mag. encyclop. Annales des voyages, 1812. — Priviléges accordés aux juifs et aux chrétiens à Cochin; Annales des voy. 1812.

Textes de l'Alcoran; Not. des manus. t. IX; Journ. des sav. 1836. — Emprunts de Mahomet au judaïsme, etc. *ibid.* 1835. — Histoire du mahométisme; Ann. de l'islamisme, *ibid.* 1826, 1827. — Traité espagnol sur la croyance, la morale, etc. des musulmans; Not. des manus. t. XI.

Ismaéliens, Nosairis, Wahabis, Druses; Mag. encycl. Ann. des voy. 1809; Journ. asiat. Nouv. rec. de l'Acad. t. III, IX, X.

Règle des Schiis, ou le soutien de la loi, Notices des manuscr. t. IV.

Religion des Babyloniens, religion de Zoroastre; Journ. des sav. 1828, 1832.

Le Désatir, écrits sacrés des anciens prophètes persans; le Ssufismus, théologie panthéistique des Perses; Journ. des sav. 1821, 1822.

IV. *Histoire littéraire, biographie, bibliographie, critique, mélanges.*

Histoire des poëtes par Douletschah et Sam-Mirza; Not. des manus. t. IV. — Vies des hommes illustres, par Ebn Khilcan; *ibid.* t. X. — Dictionnaire bibliographique de Hadji Khalfa; *ibid.* t. X. — Bibliothèque arabe de Schnurrer; Mag. encycl. 1814. — Biographie des Israélites, par Carmoli; Journ. des sav. 1831.

Articles Lokman, Mahomet, Zohéir, Wasel ben Atha, Vichnou-Sarma, Malec

Digitized by Google

ben Anas, Wakédi, Carmath, Zobeidi, Tabari, Zeidoun, Tebrizi, Nizami, Zarcalli, Zamakhschari, Yacout, Zavawi, Bohadin, Zendjani, Kemal-eddin, (Ibn) Khilcan, Kharizi, Saadi, Nowairi, Mohammed-Abou ebn Batouta, (Ibn) Khaldoun, Lohaia, Firouzabadi, Makrizi, Schems-eddin, Mohsin-Fani, Mohammed Aly Hasin, Reiske, Wallembourg, Sainte-Croix, Dombay, dans la Biographie universelle.

Éloges de Dubois Lavergne, Sainte-Croix, Anquetil du Perron, La Porte du Theil; dans le volume intitulé : *Discours, opinions, etc.* — de Gosselin ; Journ. des sav. 1830; — de Champollion, Rémusat, Thurot, Saint-Martin, Chézy, Dacier, Pougens, dans le présent volume, ci-dessus pag. 337-504.

Rapports semestriels sur les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ci-dessus pag. 209-259. — Discours à la Société asiatique; Journ. asiat. 1835. — Mémoires de la Société de littérature orientale de Saint-Petersbourg, de la Société littéraire de Bombay, de la Société asiatique de Londres; Journ. des sav. 1820, 1822, 1835. — De l'éducation des sourds-muets, par M. De Gerando, *ibid.* 1828.

Notices d'ouvrages orientaux.

Moallakas; Not. des manus. t. IV; Journ. des sav. 1817, 1820, 1823, 1827, 1830. — Calila et Dimna, texte arabe et traductions hébraïques, persanes, latines; Notices des manus. t. IV, VIII, IX, X; Mag. encycl. 1813. — Paraboles de Sandaber; Not. des manus. t. XI. — Fables de Lokman; Mag. encycl. Journ. des sav. 1824, 1831. — Table des fables contenues dans la traduction indoustani de l'Hitoupadesa; Notices des manus. t. X. Traduction persane du même livre indien, *ibid.* — Fables de Vartan; Journ. des sav. 1826. — Mille et une nuits; Nouv. rec. de l'Acad. t. X; Mag. encycl.; Journ. asiat.; Journal des sav. 1817, 1829.

Pend-Nameh, ou Livre des conseils; Not. des manus. t. I; Mag. encycl. 1813, et Mines de l'Orient. — Livre du secret de la création, par Belinous; *ibid.* t. IV. — — Commentaire sur le poëme Raïyya, *ibid.* t. VIII. — Vie d'Abd-Allah ebn Almokaffa, *ibid.* t. X. — Mission de Barzouyèh dans l'Inde, *ibid.* — Définitions du Seid Scherif Zein-eddin, *ibid.* — Divers autres manuscrits orientaux; Not. des manuscr. t. IV, VIII, X; et Journ. des sav. 1821. — Notice d'un manuscrit espagnol en caractères arabes; Journ. des sav. de 1797. — Manuscrits de dom Berthereau; Mag. encycl. VII^e^ année.

Mémoire sur le Djavidan Khired; Nouv. rec. de l'Acad. t. IX. — Notice de l'édition et de la version de l'ouvrage d'Abd allatif, publiée par White; Mag. encycl. 1801. — Commentaire sur le Tohfebi Vebbi, *ibid.* 1823. — Exhortation à Constantinople, ou satire d'Uweissi sur les Ottomans, *ibid.* 1811. — Dégénération des Ottomans, poëme traduit du turc, *ibid.* 1812. — Livre de Kabous, conseils à son fils Ghilar, *ibid.* 1814.

Szaffiedini carmen arabicum; Journ. des sav. 1817. — Séances de Hariri, *ibid.* 1819, 1833. — Motenabbi, traduit par M. de Hammer, *ibid.* 1825. — Joseph et Zouléikha, par Djami, *ibid.* 1826. — Pantcha Tantra de Vichnou Sarma, *ibid.* 1826. — Conquête de Memphis et d'Alexandrie par les Musulmans, *ibid.* 1827. — Métamorphoses d'Abouseïd, *ibid.* 1828. — *Hamasæ carmina, ibid.* 1830. — *Carmen Maksura, ibid.* — Le compagnon du solitaire, *ibid.* — Proverbes arabes, *ibid.* 1832. —

Digitized by Google

Shah-Namch de Firdousi, et Chrestomathie du shah Nameh, *ibid.* 1833 et 1834. — Prolégomènes de deux épîtres de Zaidouni, *ibid.* 1834. — *Fructus imperatorum, etc. liber arabicus, ibid.* 1835. — Les colliers d'or de Zamakhschari, *ibid.* 1836. — Le diwan d'Amro'lkais, publié par M. de Slane, *ibid.* 1838. — Les Apophtegmes d'Ali, *ibid.* — Traduction des vers arabes de Michel Sabbagh, dans les Mines de l'Orient.

Chrestomathies arabes de MM. Michaëlis, Kosegarten, Freytag; Journ. des sav. 1817, 1829, 1834. — Travaux de M. Asselin de Cherville; Mag. encycl. — Mines de l'Orient, publiées par M. de Hammer; Mag. encycl: 1811, 1812, 1815, 1819; et Journ. des sav. 1816, 1818. — *Analecta arabica*, de M. Rosenmüller, *ibid.* 1826. — Mélanges asiatiques de Rémusat, *ibid.* 1827. — Mélanges phéniciens de M. Hamaker; *ibid.* 1829.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME XII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

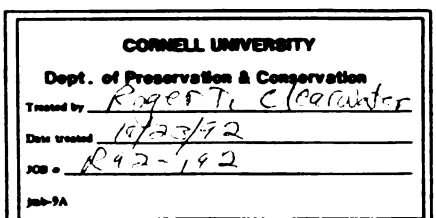

Digitized by Google